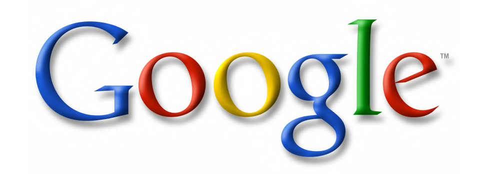
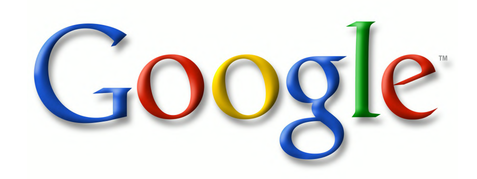
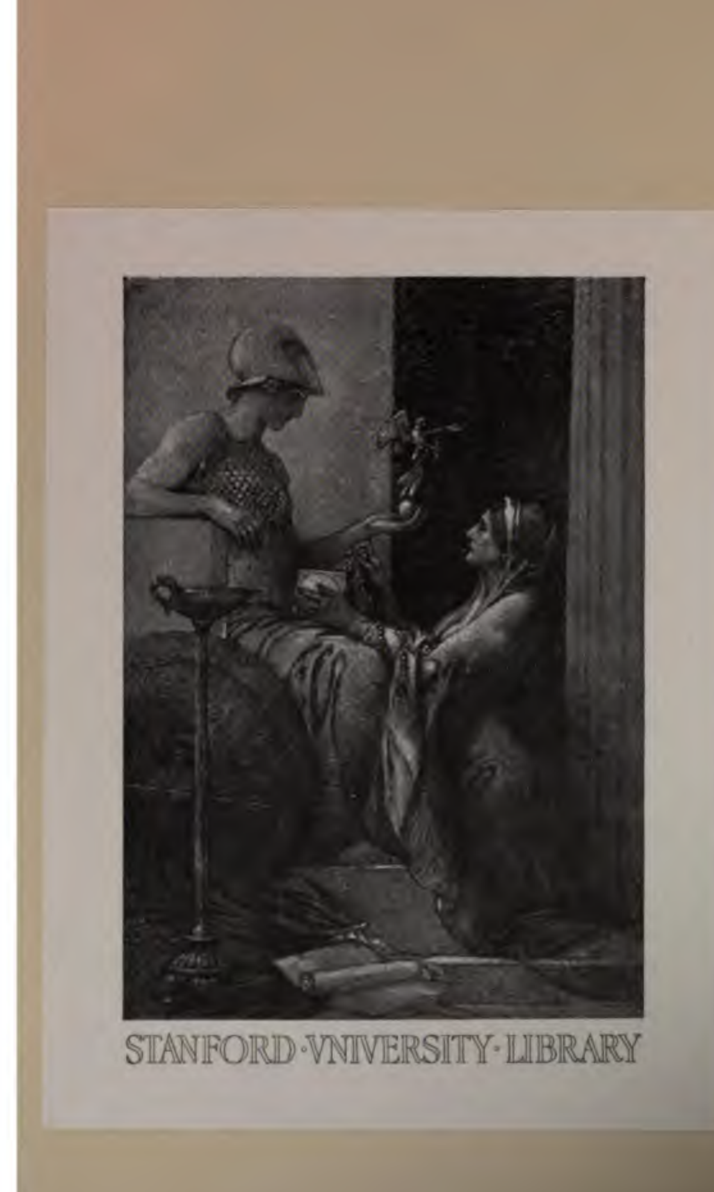







STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

HISTOIRE

DE LORRAINE

TOME TROISIÈME

H

HISTOIRE

DE

LORRAINE

PAR

A. DIGOT

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Et pius est patriæ facta referre labor.
OVIDE.

SECONDE ÉDITION

TOME TROISIÈME



NANCY

G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

Grand'Rue (Ville-Vieille), 14

1880

LIVRE CINQUIÈME

DUCS HÉRÉDITAIRES DEPUIS RENÉ Ier JUSQU'A LA MORT DE NICOLAS (MAISON D'ANJOU).

(1431 - 1473.)

CHAPITRE PREMIER.

RENÉ Ier ET ISABELLE (1431-1453).

Lorsque le duc Charles II mourut, il espérait avoir pris toutes les précautions nécessaires pour assurer le trône à sa fille Isabelle, et ne croyait pas que le comte de Vaudémont, à peu près complètement dépouillé de ses états, sans appui et sans ressources, oserait disputer la couronne à René et à son épouse, qui, disposant de forces considérables, comptaient, avec raison, sur l'appui du clergé, de la noblesse et des bonnes villes. Il se trompait cependant, et les craintes que l'on pouvait concevoir ne tardèrent pas à se réaliser. Charles était mort le 25 janvier 1431, et Isabelle fut aussitôt reconnue comme duchesse. Bien

qu'elle fût en réalité seule souveraine (1), René prit le titre de duc de Lorraine et s'achemina vers Nancy. La duchesse douairière et les nobles, qui s'étaient assemblés dans cette ville, allèrent au-devant du prince, et celui-ci, ayant été conduit en cérémonie à la collégiale Saint-Georges, jura de respecter les droits et les priviléges des trois ordres. On dit qu'il abandonna, selon l'usage, son cheval aux chanoines de la collégiale. On a vu que les ducs Jean Ier et Charles II étaient venus, à leur avènement, remercier Dieu dans l'église dont nous parlons et avaient donné leurs chevaux au chapitre ; mais il est bien certain que René est le premier duc qui ait fait serment de respecter les priviléges de ses sujets (2). Nous avons rapporté, dans le volume précédent, les heureuses tentatives que Ferri III et tous ses successeurs, jusques et y compris Charles II, avaient faites pour accroître leur autorité aux dépens de celle de l'Ancienne Chevalerie, et sur la fin du règne de Charles, le pouvoir du prince avait pris un accroissement extraordinaire. Le duc ne jouissait pas toutefois d'une puissance illimitée, et plusieurs circonstances avaient contribué à empêcher la décadence totale de la Chevalerie. Si les ducs, maintenant avec rigueur les règles du droit féodal, avaient obligé les nobles au service personnel en temps de guerre, sans que l'âge et le mauvais état de leur santé fussent admis comme motifs d'excuse, d'un autre côté, les gen-

(1) Elle avait un sceau particulier, qui était appendu aux chartes en même temps que celui de René ; V. notamment, au Trésor des chartes, layette *Chasteausalins*, I, n° 31, les lettres contenant donation de Remeréville et de trois cents écus à prendre sur les salines de Châteausalins, donation faite par René et Isabelle, le 9 juillet 1435, à Girard d'Haraucourt pour les bons services qu'il leur avait rendus.

(2) C'est ce qui résulte avec évidence de la protestation faite, le 18 mai 1562, par Bertrand le Hongre, procureur-général de Lorraine. Nous parlerons plus loin de cotte, pièce, dont on trouve une copie dans le cartulaire de la Bibl. publ. de Nancy. p. 1423 et suiv.

tilshommes étaient parvenus à mettre obstacle aux anoblissements ; et l'on comprend combien cela fut utile à la Chevalerie, que les ducs auraient asservie bien plus facilement, s'il leur eût été loisible d'accorder les prérogatives de la noblesse aux individus qui se montraient dévoués à leurs souverains ; car, devenus gentilshommes, ces individus auraient, à la longue, introduit dans l'ordre nobiliaire l'esprit dont ils étaient animés. Une institution, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, le Tribunal des Assises, fut aussi d'un puissant secours à l'Ancienne Chevalerie contre les entreprises des ducs de Lorraine. Jamais ils n'osèrent supprimer une juridiction révérée ; et, pendant que les rois de France dépouillaient peu à peu les justices seigneuriales de leurs attributions les plus importantes, le Tribunal des Assises conservait une grande partie de ses droits et, de son autorité. Dès les premières années du règne de Charles II, cette juridiction possédait une organisation complète, et depuis l'année 1390, peut-être même assez longtemps auparavant, il y avait des sessions régulières des Assises dans les trois bailliages de Nancy, Vosge et Allemagne.

La nécessité où se trouvait Charles II de ménager la noblesse, pour l'empêcher de se déclarer en faveur du comte de Vaudémont, l'engagea à faire quelques concessions sur la fin de sa vie ; mais ces concessions n'étaient rien au prix de celles que René et Isabelle furent obligés de faire pour attacher plus fortement les nobles à leur fortune.

Le 30 janvier 1431, le duc et la duchesse remirent aux gentilshommes la déclaration suivante, trop importante pour que nous ne la reproduisions pas à peu près dans son entier:

« René filz du Roy de Jérusalem et de Sicile, Duc de Bar et de
« Lorraine et Marchis, Marquis du Pont, Comte de Guise, etc.;
« Et Nous Isabelle Duchesse, Marchise, Marquise et Comtesse
« des Duchiés, Marchisie, Marquisie, Comté et Seigneurie
« dessusdicts, léale femme et espouse de mondict Seigneur des-

« sus nommé, etc., Sçavoir faisons que, comme, après le trespas « de nostre cher et très-amé Seigneur et Père Monseigneur « Charles, Duc de Lorraine et Marchis (que Dieu pardonne !), il « nous a esté remonstré par la Chevalerie dudict Duchié de « Lorraine, qu'au temps de nostre dict Seigneur et Père, plu- « sieurs nouvelletez soient esté faictes audict Duchié de Lor- « raine, oultre l'ancien usaige et coustume dudict pays ; voulant « aussi entretenir et garder léaulement et bonnement ledict « pays en ses anciennes coustumes et usaiges, sans les aulcu- « nement enfreindre, etc.; et pour ce voulons, et à ce nous « consentons, et avons promis en vrayes paroles de Prince et de « Princesse, pour Nous, nos hoirs et ayans cause de Nous, Ducs « de Lorraine à tousjoursmais, que, dès maintenant, pour tout « le temps à venir, toutes et quantes fois que Nous et nos dicts « hoirs et ayans cause, Ducs de Lorraine, et nos officiers, et « aultres de par Nous, voudront aulcune chose demander à « ladicte Chevalerie dudict Duchié de Lorraine, ou à aulcun ou « plusieurs d'eulx particulièrement, leurs hoirs et ayans cause, « en quelconque manière que ce soit ou puisse estre ; Nous et « nosdicts hoirs et ayans cause, Nous en devons laisser jugier « par la Chevalerie native dudict Duchié de Lorraine et aultres « nobles fiefvez dudict Duchié, leurs pairs, selon l'us et cous- « tume ancienne dudict Duchié, et ez lieux accoustumez.

« Et pareillement, si ladicte Chevalerie conjoinctement, plu- « sieurs ou aulcun d'eulx particulièrement, leurs hoirs ou ayans « cause, veulent aulcune chose demander à Nous, nos hoirs, « successeurs et ayans cause, Ducs de Lorraine, Nous, nos « hoirs et ayans cause, nous en devons laisser jugier par « ladicte Chevalerie native dudict Duchié de Lorraine et « aultres nobles fiefvez dudict Duchié, leurs pairs, selon les us » et coustumes anciennes dudict Duchié, et ez lieux accous- « tumez.

« Et tout ce que par la dicte Chevalerie sera dict et jugié par

« droict, pour Nous ou contre Nous, pour nos hoirs et ayans
« cause ou contre eulx, Nous, nosdicts hoirs et ayans cause,
« Ducs de Lorraine, les devons tenir fermement, et en estre con-
« tens, sans aller, faire ne souffrir aller au contraire, en quel-
« conque manière que ce soit ou puisse estre.

« Et en oultre, toutes et quantes fois que la Chevalerie des-
« susdicte conjoinctement, ou plusieurs ou aulcun d'eulx parti-
« culièrement, leurs hoirs et ayans cause, prieront et requére-
« ront à Nous, nos hoirs et ayans cause, Ducs de Lorraine, avoir
« droict et jugement par leurs pairs, comme dict est ci-dessus,
« des desbats et demandes que pourroient se mouvoir, en tout
« temps à venir, entre Nous, nos hoirs et ayans cause, Ducs de
« Lorraine, et la Dicte Chevalerie, conjointement ou particu-
« lièrement, leurs hoirs et ayans cause; Nous, nos hoirs et
« ayans cause, Ducs de Lorraine, ne pouvons et ne devons aul-
« cunement refuser à ladicte Chevalerie conjointement, ne à
« plusieurs, ne à aulcun d'eulx particulièrement, ne à leurs
« hoirs et ayans cause, ne à aulcun d'eulx, ledict droict et juge-
« ment de leurs susdicts pairs, par la manière que dessus est
« déclarée.

« Et voulons aussi que tous les appelz des jugemens de ladicte
« Duchié de Lorraine soient portez pardevant ladicte Che-
« valerie, ainsi qu'il est accoustumé de faire d'ancienneté, sans
« qu'aultres juges y puissent entendre, ne avoir aucune con-
« gnoissance.

« Et si Nous, nos hoirs, successeurs et ayans cause, Ducs de
« Lorraine, ou aulcun de nos officiers de par Nous, ou aulcun
« de nos bourgeois ou hommes de poté (*potestas*, sujets directs),
« vouloient aulcune chose demander à aulcun ou plusieurs des
« hommes de ladicte Chevalerie, ou d'aulcun d'eulx; Nous ou
« nos officiers, bourgeois et hommes dessusdicts, les devons
« poursuivre pardevant leur justice où ilz seroient demeurans,

« par voie de justice, et de là en avant, de ressort en ressort,
« selon les us et coustumes anciennes dudict pays.

« Et pareillement si ladicte Chevalerie, conjointement, ou « aulcun d'eulx particulièrement, ou leurs bourgeois et hommes « de poté, ou aulcun d'eulx, vouloient aulcune chose demander « ou requérir à Nous, nos officiers, nos bourgeois et hommes « de poté, ou aulcun d'eux, ilz les devroient poursuivre devant « leur justice et lieu où ilz sont demeurans, par voie de jus- « tice, et de là en avant, de ressort en ressort, comme dessus « est déclaré.

« Et, s'il avenoit que desbats et questions se meussent entre « Nous et ladicte Chevalerie, et entre ladicte Chevalerie et Nous, « pour cause de nosdicts bourgeois et hommes de poté, ou pour « leurs biens, ou pour leurs bourgeois et hommes de poté, et « leurs biens, lesdicts desbats et questions viendroient et « seroient jugiez et déterminez par ladicte Chevalerie et aultres « nobles fiefvez, leurs pairs, en la manière que dessus est devisée « et déclarée.

« Encore voulons que toutes nouvelletez indues et non rai- « sonnables, qui sont esté eslevéez au temps et au vivant de « nostre dict Seigneur et Père, soient mises jus et du tout au « néant, comme sommes acertenez duement que nostre dict « Seigneur et Père les auroit mis jus avant son trespassement, « et que ladicte Duchié et pays de Lorraine demeureront dores- « navant, et à tousjoursmais, en telles coustumes, liberté, fran- « chise et anciens usaiges, comme ladicte Duchié et pays de « Lorraine estoient au vivant de feu de bonne mémoire nostre « très-cher Seigneur et Grand-Père Jehan, Duc de Lorraine et « Marchis, et de ses prédécesseurs Ducs de Lorraine (dont Dieu « ait les âmes !).

« Et voulons aussi que tous ceulx de la Chevalerie dessus-dicte « à qui on aurait faict aulcun tort ou grief, au vivant de « nostre dict Seigneur et Père, puissent les faire radresser par

« le droict et jugement de leurs pairs, par la forme et manière
« que dessus est déclarée.

« Et encore voulons que, toutes et quantes fois que ladicte
« Chevalerie, ou plusieurs ou aulcun d'eulx, ou leurs bourgeois
« ou hommes de poté, en commun ou en particulier, ou leurs
« hoirs et ayans cause, prieront et requéreront à Nous, nos
« hoirs et ayans cause, Ducs de Lorraine et Marchis, ou nos
« officiers ou aulcun d'eulx, avoir droict et jugement, les nobles
« par leurs pairs, les bourgeois et hommes de poté par leurs
« juges, et en appel au ressort de la dicte Chevalerie, de tous
« desbats, questions ou demandes qui pourroient naistre et
« mouvoir au temps à venir, Nous, nos hoirs et ayans cause,
« Ducs de Lorraine et Marchis, ne nos officiers, ne leur pouvons,
« ne devons refuser auculnement lesdict droict et jugement, par
« la forme et manière ci-dessus déclarée. Toutes lesquelles
« choses dessusdictes et une chacune d'icelles, Nous, pour Nous,
« nos hoirs, successeurs et ayans cause, Ducs de Lorraine et
« Marchis, avons juré et promis, jurons et promettons par ces
« présentes, léaulement, en bonne foy, et vrayes paroles de
« Prince et Princesse, tenir et faire tenir, terminer, entretenir
« et accomplir de poinct en poinct, inviolablement; sans jamais
« aller, ne souffrir aller, en quelconque manière que ce soit, à
« l'encontre de la teneur de ces présentes, ne des choses conte-
« nues en icelles. Etc. (1). »

Telles furent les concessions réellement exhorbitantes que René consentit à faire, pour ménager l'affection et le dévouement de la noblesse. Il contractait ces engagements non seulement pour lui, mais pour ses successeurs, et nous verrons tous les ducs jusqu'au commencement du XVIIe siècle, jurer, en

(1) Cette déclaration est imprimée en entier, mais avec des fautes grossières, dans Rogéville, *Dict. des ordonn. et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois*, t. I, p. 33-35.

montant sur le trône, de se conformer aux lettres patentes de René I[er]. La noblesse ne se contentait même pas du serment du prince ; celui-ci devait donner des lettres expédiées en cinq exemplaires sur parchemin, et revêtues du grand sceau ducal. Une des expéditions était remise au maréchal de Lorraine ; trois aux baillis de Nancy, Vosge et Allemagne, et la cinquième était destinée au duc lui-même, qui la confiait au capitaine de ses gardes (1).

René, après avoir pris possession de sa capitale, visita les principales villes du duché de Lorraine, et reçut la soumission de leurs habitants et les hommages de ses vassaux. Il écrivit au clergé de Toul, pour lui faire savoir qu'il le protégerait en toute occasion, et pria l'évêque Henri de Ville de l'aider de ses conseils (2). Il convoqua ensuite les États-Généraux, lesquels approuvèrent la déclaration faite par la noblesse en 1427, et donnèrent leur assentiment à tout ce qui avait suivi cette déclaration.

Le comte Antoine se hâta de revenir, quand il connut la mort de Charles, et de rentrer dans le château de Vaudémont, dont les Lorrains n'avaient pu s'emparer. Dès le 22 février, il prit le titre de duc et les armes de la Lorraine, et ne dissimula plus son projet de disputer à Isabelle la succession de Charles II. Au mois de mars, il se présenta tout à coup devant Nancy, avec une escorte respectable, et somma les bourgeois de lui ouvrir les portes, comme à leur légitime souverain. On lui répondit par un refus ; il s'y attendait sans doute ; néanmoins, il témoigna beaucoup de ressentiment et « jura par Monsieur sainct Nicolas « qu'en feroit raison premier (avant) le mois de may ». Il prétendait que la déclaration des gentilshommes violait ouvertement le droit ancien ; qu'elle n'avait été motivée que par le désir

(1) V. Mory d'Elvange, *États, Droits, Usages en Lorraine*, p. 12 et 15.

(2) V. Benoit, *Hist. de Toul*, p. 524.

de réunir dans les mêmes mains les duchés de Lorraine et de Bar ; que les États auraient dû être consultés avant la déclaration de la noblesse, et que la ratification par eux donnée postérieurement était nulle et sans valeur.

Ces raisons ne touchèrent personne ; les Lorrains admettaient généralement le droit d'Isabelle, et il fallait qu'ils fussent bien persuadés que le duché n'était pas masculin, pour préférer un étranger, tel que René d'Anjou, au neveu de leur dernier souverain, au petit-fils du duc Jean Ier.

Ce n'est pas ici le lieu de rapporter tous les faits qui se rattachent à la question de savoir si les femmes pouvaient succéder au duché de Lorraine, et nous avons d'ailleurs parlé déjà plusieurs fois de ce sujet. Ainsi, nous avons rappelé qu'après la mort de Gérard d'Alsace, la fille de Frédéric II, qui avait épousé Louis comte de Montbéliard et de Ferrette, avait réclamé le duché, probablement comme plus proche parente et héritière du dernier duc de la maison de Bar. Ainsi, on a dit qu'en 1306, une partie de la noblesse, réunie à Colombey, avait déclaré que, d'après l'usage constamment suivi en Lorraine, si le fils d'un duc venait à mourir avant son père et qu'il laissât des enfants légitimes, garçons ou filles, ces enfants devaient succéder au duché, à l'exclusion de tous autres héritiers, et même de leurs oncles ; et les nobles, ne se bornant pas à constater la coutume, avaient pris l'engagement de la faire observer.

Les premiers descendants de Gérard d'Alsace eurent tous des fils qui montèrent sur le trône sans obstacle, et, pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, les filles ne rencontrèrent pas une seule fois l'occasion de faire valoir leur droit ; mais ce droit ne cessait pas d'être reconnu, et nous n'en voulons d'autre preuve que le contrat de mariage de Catherine, fille de Mathieu II. Elle fut promise en 1248, au second fils d'Arnould III, comte de Chiny, et, dans les arrangements qui eurent lieu à ce sujet, Catherine s'engagea à ne « riens réclamer en l'héritaige de la Duchié,... tant que il

« ait hoir maisle » (1). Dans le siècle suivant, en 1386, Isabelle, fille de Jean Ier, épouse Enguerrand sire de Coucy et comte de Soissons, et le contrat contient un article par lequel cette princesse renonce à toute prétention sur le duché de Lorraine, au profit de ses frères Charles et Ferri (2) ; renonciation d'autant plus remarquable que, selon toutes les probabilités, Isabelle ne devait jamais se trouver appelée à exercer le droit qui lui appartenait.

Sans se prévaloir de ce qui se pratiquait dans les grands fiefs français, puisque la Lorraine était hors des limites de la France, on peut dire qu'un usage universellement reconnu dans les principautés formées par le démembrement du royaume de Lorraine admettait les filles à la succession paternelle. On voit cet usage établi dans le Barrois, qui était politiquement établi dans la même situation que la Lorraine. Il existait également dans le comté de Vaudémont, qui se composait, comme nous l'avons dit, du *pagus Segintensis* détaché de la Lorraine sous le règne de Thierry, fils de Gérard d'Alsace, et dans lequel on devait suivre des usages en tout conformes à ceux du duché. Les filles y succédèrent à leurs pères, sans que les ducs de Lorraine aient manifesté la moindre prétention sur le comté, sans qu'ils en aient exigé le retour à cause de l'extinction de la ligne masculine. Le comte de Vaudémont, Henri IV, ayant été tué à la bataille de Crécy, en 1346, sans laisser d'enfants, sa sœur Marguerite hérita de ses états, et Anselme ou Anselin de Joinville, qu'elle avait épousé, fut comte de 1346 à 1349. Henri V, fils d'Anselme, n'eut de son mariage avec Marie de Luxembourg que deux fils, morts jeunes, et deux filles : Marguerite et Alix. L'aînée

(1) V. le contrat, dans Calmet, *Hist.*, t. II, *Preuves*,, col. ccccIxij et ccccIxiij.

(2) V. une copie de cet acte dans le cartulaire de la bibl. publ. de Nancy, p. 137-139.

eut le comté de Vaudémont; Jean de Bourgogne-Comté, sire de Montagu, et Pierre de Genève, qu'elle épousa l'un après l'autre, jouirent tous deux de ses principautés; enfin, Marguerite, étant devenue veuve une seconde fois, se maria en troisièmes noces avec Ferri de Lorraine, comme on l'a raconté précédemment. Ce qu'il y a de plus curieux c'est que le fils de Ferri, le comte Antoine, qui devait ses états à l'union de son père avec l'héritière de Vaudémont, fut le premier à soutenir que la loi salique était en vigueur en Lorraine comme en France.

Les mêmes principes régissaient tous les pays voisins. Dans le duché de Brabant, les filles succédaient à leur père. Dans le comté de Luxembourg, elles jouissaient aussi de ce droit. Conrad II étant mort sans enfants, dans la première moitié du XII[e] siècle, ce fut Henri-l'Aveugle, fils d'Ermenson, tante de Conrad, qui devint maître de la couronne; et Henri lui-même n'ayant eu qu'une fille, appelée Ermenson, comme son aïeule, la princesse se mit paisiblement en possession du Luxembourg. Des faits exactement semblables se sont passés dans les comtés de Salm, de Chiny, de Montbéliard, et il est inutile d'insister davantage sur ce point.

Tous ces principes, tous ces exemples étaient plus que suffisants pour persuader un homme impartial et désintéressé; mais il aurait fallu d'autres arguments pour agir sur l'esprit du comte de Vaudémont. Le dernier historien de René d'Anjou (1) a tracé en ces termes le portrait d'Antoine : « C'était un prince né sous « la tente, familier avec les périls, et dont la fierté et le bon- « heur égalaient l'audace. Ses exploits, toujours couronnés de « succès, lui avaient fait donner le surnom d'*Entrepreneur*. Il « était, du reste, d'un caractère élevé, généreux et plein de « droiture, ami des pauvres et grand justicier; mais une fois

(1) M. de Quatrebarbes, *Œuvres complètes du roi René*, t. I, p. xiv.

« convaincu de la bonté de sa cause, rien ne pouvait lui faire « abandonner son droit. » Quoiqu'il y ait, à notre avis, et la suite du récit le démontrera, beaucoup à rabattre sur les éloges que cet historien décerne au comte de Vaudémont, on doit avouer que le fils de Ferri a possédé, à un haut degré, la fermeté et la force de caractère qui conviennent à un souverain.

René d'Anjou, inquiet de l'attitude que le comte de Vaudémont avait prise, résolut de le forcer à se soumettre ou à s'éloigner. Le comté étant un fief du Barrois, le duc dépêcha vers son compétiteur les baillis de Bar et de Saint-Mihiel, pour le sommer de reconnaître René en qualité de seigneur suzerain, et de lui remettre, sous peine de commise, toutes les places du comté (1), « qui estoit tenu en fief des ducs de Bar, de tel temps qu'il « n'estoit mémoire du contraire » (2). Une première sommation faite le 11 avril n'ayant eu aucun résultat, on en fit une seconde le 13. Les envoyés de René, s'étant présentés devant le château de Vaudémont, demandèrent qu'on leur en ouvrît la porte, pour parler à Antoine lui-même; mais Gérard de Pfaffenhofen, gouverneur de la forteresse, leur déclara que son maître était parti depuis plusieurs jours pour se rendre auprès du duc de Bourgogne, qui était alors en Flandre, et que, si on voulait lui donner, à lui Gérard, un sauf-conduit, il irait trouver le comte et lui exposerait la demande de René. La proposition ne fut pas agréée, et le 14 mai, le duc écrivit à Antoine pour lui annoncer que s'il ne se hâtait de remplir son devoir de vassal, les hostililés allaient commencer.

Antoine n'ayant fait aucune réponse, le duc de Lorraine entra dans le comté avec une bonne armée, s'empara de divers châteaux que son ennemi était parvenu à reprendre, et vint, le 1er juin assiéger la ville de Vaudémont. Gérard de Pfaffenhofen et

(1) Plusieurs de ces places étaient déjà occupées par les Lorrains.

(2) V. Calmet, *Notice*, t. II, col. 736.

Henri de Fauconcourt, auxquels obéissait la garnison, opposèrent une vigoureuse résistance ; la place était d'ailleurs non moins fortifiée par l'art que par la nature, et René résolut, après quinze jours d'attaques infructueuses, de convertir le siége en blocus. Il fit construire près de la ville « deux forte- « resses de bois bien fort et très-bien foucellées, et mist gens « d'armes dedans en garnison, pour bien garder » (1). Il en confia le commandement à Jacques de Bade, son beau-frère, à Hennemant de Lénoncourt et à Érard du Châtelet, et, avant de décamper, il ravagea la campagne, fit arracher les vignes et couper les arbres à fruits.

Pendant ce temps, Antoine achevait ses préparatifs pour entrer en campagne. Son épouse Marie d'Harcourt venait d'accoucher à Joinville ; mais cette princesse, douée d'une grande énergie, quitta Joinville douze jours après avoir été délivrée, et rejoignit son mari, auquel elle apprit que leur principauté était envahie et dévastée par les Lorrains. Le comte ne perdit par un instant et ramassa tout ce qu'il put trouver d'aventuriers et de soldats mercenaires. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, lui fut d'un puissant secours, en permettant au prince d'Orange, au comte de Saint-Pol, au sire de Croy, et à quantité de gentilshommes de suivre la bannière du comte de Vaudémont. Il prescrivit aussi à Toulongeon, maréchal de Bourgogne, d'amener à Antoine toutes les forces dont il pourrait disposer. Philippe, qui était en guerre contre le roi de France, voulait empêcher le beau-frère de ce prince de s'affermir en Lorraine, dans la crainte qu'il n'aidât plus tard les Français dans leurs projets sur la Champagne et la Bourgogne. Il était sûr, au contraire, de se créer un allié fidèle et utile en plaçant le comte de Vaudémont sur le trône de Charles II.

(1) V. la *chronique du doyen de Saint-Thiébaut*, dans Calmet *Hist.*, t. II, *Preuves*, col. ccvij et ccviij.

Antoine, quittant la Flandre, traversa la Champagne avec ses auxiliaires, et retrouva, près de Joinville, son épouse qui lui amenait plusieurs bandes de mercenaires qu'elle était parvenue à réunir. Un peu plus tard, Toulongeon arriva avec un gros corps de chevalerie bourguignonne et prit le commandemant de l'armée. Elle se composait, selon les uns, de quatre mille chevaliers et de deux mille hommes d'infanterie; selon les autres, de neuf mille soldats. Antoine et Toulongeon se mirent à ravager le Barrois, dans l'espérance d'obliger René à évacuer le comté de Vaudémont où ses troupes se trouvaient encore.

Sensible aux plaintes et aux souffrances des habitants des campagnes, le duc résolut de marcher contre son adversaire; mais il attendit, pour s'avancer dans le Barrois, qu'il eût reçu tous les renforts sur lesquels il comptait. Il avait envoyé des messagers vers ses amis et les avait fait inviter à le rejoindre le plustôt possible. Louis de Bavière, seigneur d'Heidelberg, lui amena cinq cents cavaliers; Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz, deux cents; Robert de Sarrebrück, damoiseau de Commercy, vingt-cinq; Wisse de Conflans et le gouverneur français de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt, trois cents; Jean VI, comte de Salm, trente; Poirsonnetty, maître-échevin de Toul, le même nombre; le comte de Blâmont et le sire de Ribaupierre, quarante. Cent cinquante autres avaient été conduits par Jacques de Bade; enfin Charles VII, appréhendant de voir son beau-frère succomber dans la lutte, avait ordonné à Barbazan, gouverneur de la partie de la Champagne qui obéissait au roi, de se rendre en Lorraine, avec deux cents lances et beaucoup d'archers. Tous ces contingents réunis se montaient à deux mille trois cents soixante-quinze hommes. Les gentilshommes de la Lorraine et du Barrois n'avaient pas voulu rester en arrière, et René avait dans son armée deux mille cavaliers lorrains et barrisiens. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la quantité des hommes de pied; le doyen de Saint-Thiébaut, après

avoir porté la cavalerie de René à douze mille hommes, évaluation extrêmement exagérée, assure que ce prince avait dix mille fantassins; ce qui est assez vraisemblable (1). L'armée lorraine était certainement bien supérieure en nombre à celle du comte et de Toulongeon; mais cet avantage n'était que d'une médiocre importance. La cavalerie, qui constituait, au moyen-âge, la véritable force des armées, présentait des deux côtés à peu près le même effectif; et quant à l'infanterie, les archers anglais et les mercenaires stipendiés par le comte, tous gens rompus au métier des armes et à la fatigue, étaient de bien meilleurs soldats que les piétons lorrains et barrisiens, bourgeois, artisans et campagnards, arrachés à leurs occupations et conduits sous les bannières des prévôtés.

Le maréchal de Bourgogne avait essayé de pénétrer dans le comté de Vaudémont, et se trouvait à une faible distance de Châtenoy, lorsqu'il apprit que l'armée lorraine s'avançait rapidement à sa rencontre. Le dimanche 1er juillet, il vint coucher à Sandaucourt, village situé à une lieue de Châtenoy, et les Lorrains s'établirent dans les villages voisins. Le lendemain, le maréchal et le comte, craignant d'être attaqués d'un moment à l'autre, rangèrent leurs troupes en bataille; mais René ne parut pas. Sur le soir, Antoine et Toulongeon assemblèrent leurs principaux officiers et délibérèrent avec eux sur le parti que l'on devait prendre. Le comte insistait pour qu'on offrît ou du moins pour qu'on acceptât le combat. Plusieurs officiers furent d'un sentiment opposé; ils représentèrent que l'armée lorraine était trop nombreuse pour être facilement vaincue; que l'on ne pouvait aller à elle qu'en traversant des haies et des lieux assez difficiles, où l'ennemi aurait tout l'avantage; que d'ailleurs les

(1) V. la *Chronique du doyen*, ibid.; V. aussi la *Chronique de Lorraine*, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. xiv; Monstrelet, t. II, fos lxxij vo et lxxiij.

vivres commençaient à faire défaut, et que les Lorrains, maitres de la campagne, ne manqueraient pas de surprendre et d'accabler les détachements chargés de ramasser des provisions ; que la prudence commandait de battre en retraite ; mais qu'après s'être reposé un peu de temps en Bourgogne, et avoir réuni de nouveaux soldats, on serait en mesure de tenter une seconde invasion, qui serait propablement plus heureuse.

Le maréchal se prononça en faveur de cette opinion, et, malgré la résistance d'Antoine, ordonna que la retraite continuerait le le lendemain. Le 2 juillet, au point du jour, les ennemis décampèrent et se dirigèrent vers la Bourgogne. Ils étaient à peine en marche depuis quelques heures, lorsqu'ils apprirent que René venait de se mettre à leur poursuite. Toulongeon s'arrêta aussitôt et se prépara au combat. Il était arrivé dans une vaste prairie qui s'étend au sud et à l'ouest du village de Bulgnéville. Le front de l'armée était couvert par un petit cours d'eau qui se jette dans le ruisseau d'Anger, un des affluents du Mouzon, et ses derrières étaient protégés par la forêt communale de Vaudoncourt. Les archers anglais et flamands furent placés sur les deux ailes, et ils plantèrent devant eux des pieux qu'ils portaient dans ce but, et qui formèrent une espèce de palissade. La chevalerie bourguignonne voulait combattre à cheval, mais John Ladan, gouverneur anglais de Montigny-le-Roi, conseilla de la forcer à mettre pied à terre, et Toulongeon donna à tous les cavaliers l'ordre de se conformer à cette prescription, sous peine de mort. On fit une enceinte avec les nombreux chariots de bagage dont l'armée était suivie, et les points les plus faibles furent fortifiés par des retranchements en terre exécutés à la hâte, mais qui suffisaient pour arrêter la cavalerie.

L'ennemi était encore occupé à ce travail, lorsque les Lorrains arrivèrent. René, après avoir reconnu, pour la forme, la position de ses adversaires, envoya un héraut pour les défier et leur offrir le combat. « Je l'accepte », répondit le comte de Vaudé-

mont. Toutefois, avant de donner le signal, le duc jugea convenable d'assembler son conseil. Les officiers les plus expérimentés conseillaient de ne pas engager une action ; ils disaient que l'ennemi, n'ayant plus de vivres, serait obligé de quitter ses retranchements pour attaquer les Lorrains avec désavantage, ou de continuer sa retraite le lendemain ; et que l'on pourrait, pendant qu'il serait en marche, choisir un moment favorable pour le charger. Barbazan et l'évêque de Metz appuyèrent cet avis, qui était le plus prudent. Mais plusieurs jeunes seigneurs prétendirent qu'il serait honteux pour les Lorrains, qui avaient l'avantage du nombre, de n'oser en venir aux mains ; que le maréchal de Bourgogne et le comte de Vaudémont profiteraient de la nuit pour s'échapper ; qu'une fois en sûreté au-delà des frontières de la Lorraine, ils prépareraient, à loisir et avec toute facilité, une seconde expédition, et qu'ils se jetteraient de rechef sur le duché dans un moment où l'on ne serait pas aussi bien disposé à les recevoir. Ces raisonnements spécieux firent impression sur l'esprit de René, lequel, ajoute un chroniqueur, « estoit « si avide de combattre qu'il luy sembloit qu'il n'y seroit « jamais à temps ». Désirant néanmoins ne pas choquer Barbazan, dont il respectait la valeur et l'expérience, il enjoignit à Robert de Sarrebrück et au bâtard de Thuilières d'aller reconnaître avec le plus grand soin la position et la force apparente de l'ennemi.

Quand ils se furent acquittés de cette mission, ils revinrent trouver René et insistèrent pour que l'on commençât immédiatement le combat. Robert surtout fit les plus vives instances. « Ces gens nous fault assaillir, disait-il ; de la première venue « les emporterons. Ils ne sont mye pour nos paiges. » Barbazan essaya de nouveau de faire prévaloir son avis ; mais la plupart des gentilhommes qui entouraient le duc ne voulurent rien entendre ; ils ne craignirent même pas de laisser voir qu'ils attribuaient à un sentiment peu honorable la prudence du capi-

taine français. « Quand on a paour des feuilles, murmuraient-ils, « ne fault aller au bois ». « Qui a paour se retire ! » ajouta Jean d'Haussonville, Ces paroles outrageantes excitèrent l'indignation de Barbazan, qui n'osa plus conseiller à René de se borner à observer l'ennemi. « A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que « par ma couardise la Maison de Lorraine ait esté mise à « déshonneur ! Je veux et entends combattre ; et afin que ne « dictes mye que à moy tiegne, moy et mes gens voulons estre « des premiers à donner dedans. Sonnez, trompettes, au nom « de Dieu, sonnez subitement ! »

René rangea ses troupes en bataille ; il se mit au centre avec l'évêque de Metz et le comte de Salm ; Barbazan prit le commandement de l'aîle droite, et Robert de Sarrebrück celui de l'aîle gauche. Pendant tous ces pourparlers, pendant ces allées et venues, Toulongeon n'avait cessé d'augmenter les fortifications de son camp, dont l'attaque devenait à chaque instant plus périlleuse. Lorsque le comte vit l'armée ennemie s'élancer et traverser le ruisseau, il envoya un héraut proposer une conférence à René d'Anjou. Il est impossible de savoir s'il ne voulait que gagner du temps, afin de rendre l'accès de son camp plus difficile encore, tout en fatiguant les troupes lorraines exposées depuis le matin à l'ardeur du soleil ; ou bien s'il espérait que le duc se prêterait à un accommodement. Quelles que fussent les intentions d'Antoine, René ne devait pas consentir à ce que demandait son adversaire ; mais, désirant empêcher l'effusion du sang, il prit le parti de s'avancer entre les deux armées ; Antoine en fit autant de son côté, et ils eurent ensemble une conférence qui n'eut pas de résultat, comme il était facile de le prévoir, puisque le comte réclamait toujours la remise pure et simple du duché de Lorraine, et que René ne pouvait aliéner aucune partie de l'héritage de Charles II.

La conférence terminée, on fit les dernières dispositions pour le combat. Antoine, monté sur un petit cheval, parcourut

les rangs de son armée, « en remonstrant amyablement à tous « ceulx-là estans qu'ils se combatissent seurement et de bon « couraige, disant que il prenoit sur sa dampnacion que sa « querelle estoit bonne et juste, et que le duc de Bar le vouloit « sans cause deshériter ; et si avoit tousjours tenu le party des « ducz Jehan et Philippe de Bourgongne (1) ». Il arma ensuite chevaliers Gérard de Marigny, Mathieu d'Humières et quelques autres, et fit distribuer du vin aux soldats, qui avaient achevé de fortifier leur camp et se reposaient en attendant l'action.

René, après avoir également créé des chevaliers, donna le signal de l'attaque. On n'était plus qu'à une portée d'arbalète des retranchements du maréchal de Bourgogne, lorsqu'un cerf, effrayé du bruit que faisait cette multitude, sortit de la forêt à laquelle le camp était adossé, se jeta au milieu des deux armées, et resta un moment immobile ; puis tout à coup il se précipita sur les Lorrains, renversa quelques hommes et disparut. Cet incident, quoique très naturel, inspira à beaucoup de soldats une sorte de terreur superstitieuse, et le désordre que le cerf avait mis dans certains rangs leur parut un pronostic de celui qui allait se répandre dans l'armée tout entière. Le comte de Vaudémont, au contraire, y vit ou feignit d'y voir un présage assuré de succès. « Or, frappons sur eulx, mes amys, s'écria-t-il, et « suivons nostre fortune ; car ils sont nostres, et Dieu nous « monstre signe que la fuyte tournera aujourd'huy du costé de « nos ennemys (2). »

Au moment où il prononçait ces paroles, les Lorrains abordaient les retranchements des Bourguignons, et leur attaque fut si impétueuse qu'ils culbutèrent une partie des chariots qui formaient l'enceinte ; mais, au même instant, une décharge de plu-

(1) V. Monstrelet, t. II, f° lxxiv v°.
(2) V. idem, ibid.

sieurs canons et couleuvrines, que Toulongeon avaient habilement masqués, renversa une foule de Lorrains et jeta le trouble dans le reste de l'armée. Les archers anglais et flamands, protégés par les pieux qu'ils avaient plantés devant eux, faisaient pleuvoir sur les assaillants une grêle de flèches, dont il était impossible de se garantir. L'infanterie lorraine, qui n'avait aucune habitude de la guerre, ne tarda pas à se rebuter et recula. La cavalerie, bien que composée en grande partie de gentilshommes n'eut pas un meilleur succès ; les chevaux ne réussirent pas à franchir les fossés et les obstacles que les Bourguignons avaient accumulés devant leur camp, et les lances des cavaliers ne pouvaient atteindre des ennemis qui se tenaient à l'abri de leurs palissades. Peu à peu le découragement gagna les Lorrains, et beaucoup abandonnèrent le champ de bataille. « Celuy jour, dit « un chroniqueur cité par Dom Calmet, furent bien gardez plu- « siours d'estre prins par lors boins chevaulx et par lors espe- « rons que bien les défendont. » Il nomme quelques-uns de ceux qui retournèrent « en leurs hostels, et avec eulx plus de « deux mille hommes d'armes, et par eulx furent les aultres, « qui demeuront, morts et plus aisiez à desconfire, dont ce fut « grand dommaige » (1). Jean d'Haussonville, qui avait fait de si vives instances pour qu'on livrât bataille, ne fut pas le dernier à prendre la fuite, et son exemple fut imité par le damoiseau de Commercy. « Les susdicts, fait observer Thierriat,... « n'attendirent le choc, mais bien furent à val de route dès le « premier, dont vint d'estranges soupçons (2). » Mais devoit le « damoiseau passer la nuitée avec certaine Agathe, qu'estoit « sienne, et que avoit, ce disoit-on, promesse de luy que quit- « teroit la meslée, et que viendroit à tout meshuy en sa cham- « brette et couchette, que valoit mieux, ce disoit-elle, que

(1) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 772 et 773.
(2) V. *Mémoires*, règne de René Ier, dans le Recueil cité.

« champ où n'estoient que horions et picques; et de ce, n'en « doutez, ajoute Bournon, fut grande risée, dont avint que « disoit-on de certains, qu'estoient peu soucieux de meslées, « qu'estoient braves comme li damoiseau de Commercy (1). »

Au moment où Robert de Sarrebrück abandonnait lâchement ses compagnons d'armes, il rencontra Barbazan, qui tâchait de rétablir le combat. Barbazan n'avait pas oublié la jactance du damoiseau, et lui adressa de vifs reproches. » Tort ay, répondit « Robert, ains l'avois promis à ma mie. » Malgré les efforts de René et du vaillant capitaine français, les rangs des Lorrains s'éclaircissaient de plus en plus. Toulongeon, jugeant que l'instant d'achever leur défaite était arrivé, ordonna aux cavaliers de reprendre leurs chevaux et de charger l'ennemi. Le comte de Vaudémont se mit lui-même à leur tête et força les débris de l'armée de René à rétrograder jusqu'au ruisseau. Il y eut à cet endroit une dernière et sanglante mêlée dans laqnelle périrent beaucoup de gentilshommes. On compta parmi les morts les comtes de Salm et de Sarrewerden, Henri de Château-Bréhain et ses deux fils, Warry de Tonnoy, Henri Bayer, Conrad Bayer et Rouillon de Sarley, qui portaient les bannières de Lorraine, de Bar, de l'évêché de Metz et de Salm ; Simon Bayer, Henri d'Aboncourt, Jean de Villacourt, Gaspard de Sierck, Jean de Ville et son fils, Warry de Savigny, Henri d'Haroué, Henri de Gironcourt, Guyot de Gondrecourt, Jean de Chambley, Colin de Nancy, Eudes de Germiny, Jean de Gombervaux, Jean de Beaufremont, Jean d'Haraucourt, Arnould, Aubert et Colin Wisse, Thierry d'Ancy, Jean de Créhange, le Moine de Marville, et quantité d'autres, dont les premiers furent tués à l'attaque du camp, et les seconds sur les bords du ruisseau. La perte la plus fâcheuse fut celle du valeureux Barbazan, qui périt dans la mêlée,

(1) V. *Coupures*, règne de René I[er], dans le même Recueil.

après avoir accompli tout ce qu'on devait attendre d'un général et d'un soldat (1).

Malgré la déroute presque complète de son armée, René continuait à combattre ; il ne pouvait croire que Robert de Sarrebrück, Jean d'Haussonville et les gentilshommes qui avaient pris la fuite, au commencement de l'action, se fussent retirés pour ne plus revenir ; il s'attendait à tout moment à les voir reparaître et arracher la victoire à l'ennemi. Il se berçait d'une vaine espérance ; peu à peu il se trouva resserré dans un cercle infranchissable, et plusieurs des gentilshommes qui l'accompagnaient moururent sous ses yeux. L'évêque de Metz, Érard du Châtelet, le vicomte d'Arcy, le sire de Rodemack, et quelques chevaliers qui luttaient encore, furent faits prisonniers les uns après les autres ; enfin René, se voyant presque seul et blessé d'ailleurs au nez, à la lèvre et au bras, se rendit à un nommé Martin Foucars, écuyer du sire d'Enghien. Ayant mené hors du champ de bataille son prisonnier que l'on n'avait pas reconnu d'abord, sans doute parce que sa riche armure était couverte de sang et de poussière, Martin prévint le comte de Vaudémont de ce qui venait d'arriver, et ce prince l'engagea, par la promesse d'une forte récompense, à conduire le duc dans un taillis voisin, où l'on enverrait des gens sûrs pour l'escorter jusquà Joinville. Mais dans ce moment survint le maréchal de Bourgogne, qui arracha le prisonnier des mains de Martin Foucars et invita le comte de Vaudémont à poursuivre les Lorrains (2). Malgré

(1) Le corps de Barbazan fut d'abord inhumé dans l'église collégiale de Vaucouleurs ; on le transporta ensuite à Saint-Denis, par ordre de Charles VII, et on l'enterra dans le caveau de Charles V, aux pieds du connétable de Sancerre. Quelques années après la bataille, René fit élever, sur une colline voisine de Bulgnéville, une chapelle dans laquelle on célébrait la messe, tous les lundis, pour le repos de l'âme de Barbazan. V. Calmet, *Notice*, t. II, col. 727, 728 et 748.

(2) V. dans Vignier, ouv. cité, p. 202-204, une pièce émanant du comte de Vaudémont et relative à cette affaire.

sa répugnance à obéir à cette espèce d'ordre, le comte, se mettant à la tête des cavaliers les moins fatigués, suivit les traces de Jean d'Haussonville, du damoiseau et de Robert de Baudricourt, qui se retiraient en assez bon ordre, avec une partie de l'armée lorraine.

Pendant ce temps, les soldats bourguignons, anglais et flamands relevaient les blessés et enterraient les morts. Les auteurs varient étrangement sur la quantité de ceux-ci; il paraît néanmoins que Toulongeon n'eut pas à regretter plus de quatre cents hommes; que le nombre des Lorrains tués ou morts de leurs blessures a été considérablement exagéré par certains écrivains, et que la perte de René ne dépassa guère douze ou treize cents hommes. Il est vrai que c'était la fleur de la chevalerie lorraine et barrisienne. Près de cent gentilshommes et beaucoup de soldats furent faits prisonniers et livrés à Toulongeon. Ce dernier, qui avait jusqu'alors commandé l'armée, entendait se réserver les profits de la victoire. Il fit monter le duc à cheval, malgré ses blessures, lui donna une escorte et l'envoya à Châtillon-sur-Seine (1).

(1) On chantait en Lorraine la complainte suivante sur la bataille de Bulgnéville.

L'an mil quatre cent trente et un,
Deux jours après le mois de jun,
Entre Saussure et Beaufremont,
Antoine comte de Vaudémont,
Avec le marchal de Bourgongne,
Gagnèrent la dure besongne,
Où le bon duc René fut pris,
Avec plusieurs de ses amis.
Plusieurs furent morts sur la place;
Je prie Dieu leur faire grâce.
Mais chascun devroit bien mauldire
Ceux qui lâchement s'enfuirent;
Car pour eulx endurons grand peine
En Barrois et en Lorraine,
Dont le noble duc estoit sire.
Or, prions Dieu, nostre sire,
Qu'aux prisonniers soit délivrance,
Et aux trespassez allégeance,
Et aux échappez bon couraige
De récupérer ce dommaige.

Le 3 juillet, Antoine revint avec sa cavalerie; il n'avait pu atteindre les Lorrains, et il fut très-étonné et très-mécontent, quand il apprit que le maréchal avait fait conduire René dans un des châteaux du duc de Bourgogne, ce qui assurait à Philippe-le-Bon tout l'avantage de la bataille de Bulgnéville, et le rendait arbitre d'une querelle à laquelle il aurait dû rester entièrement étranger. Antoine fut encore plus irrité, quand le maréchal annonça qu'il allait reprendre, avec ses soldats, la route de la Bourgogne, et que ses instructions ne lui permettaient pas de tenir plus longtemps la campagne. Toutes les instances du comte pour obtenir que cette résolution fut changée demeurèrent sans résultat, en sorte que le seul gain immédiat que lui procura la défaite de son adversaire fut la délivrance de Vaudémont. Les Lorrains qui bloquaient cette forteresse n'eurent pas plustôt appris la captivité de René qu'ils s'enfuirent, sans même prendre le temps d'emmener leurs bagages; et la garnison, prévenue d'une retraite aussi précipitée, fit une sortie, attaqua les moins diligents et les tailla en pièces. En même temps, les soldats qui gardaient Vézelise et divers châteaux du comté de Vaudémont se hâtèrent de les évacuer et de regagner les terres de Lorraine. Il leur semblait que le comte allait paraître, à la tête de l'armée victorieuse, et exterminer tous ceux qui ne se seraient pas mis en lieu de sûreté (1).

Telle fut cette déplorable bataille de Bulgnéville, source de tant de calamités pour la Maison d'Anjou; gagnée par René, elle l'eût probablement débarrassé pour toujours d'Antoine et de ses prétentions; perdue,elle donna à ce dernier une audace nouvelle et lui fit concevoir des espérances dont la réalisation aurait été

(1) V. Monstrelet, t. II, f^{os} lxxiij v^{o}-lxxv r^{o}; *Histoire de René d'Anjou*, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, t. I, p. 132-157; M. de Quatrebarbes, *Œuvres du roi René*, p. xxiv-xxx; Calmet, *Hist.*, t. II, col. 769-774; *Chronique de Lorraine*, ibid., t. III, *Preuves*, col. xiv et xv.

bien funeste à notre pays. Les historiens n'ont pu comprendre comment le duc de Lorraine, dont l'armée était bien supérieure en nombre, et qui avait des capitaines aussi braves qu'expérimentés, avait succombé dès la première bataille. On a cherché à expliquer ce résultat extraordinaire par la trahison supposée de Robert de Sarrebrück et de quelques gentilshommes, qui auraient préféré la domination d'Antoine à celle d'un prince étranger; mais il n'est pas nécessaire de recourir à une hypothèse, dénuée de preuves, pour rendre compte de la défaite des Lorrains. La victoire leur échappa à Bulgnéville par suite de la présomption et de l'inexpérience de la noblesse, défauts qui, dans l'espace de moins d'un siècle, firent perdre aux Français les trois grandes batailles de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, avec lesquelles la bataille de Bulgnéville eut malheureusement plus d'un trait de ressemblance.

La nouvelle de la défaite de René répandit l'effroi et la consternation dans les duchés de Lorraine et de Bar; il était peu de familles nobles qui n'eussent à pleurer la mort ou la captivité d'un ou de plusieurs de leurs membres; et les bourgeois et les paysans s'attendaient à voir l'armée d'Antoine et de Toulongeon, dont la renommée grossissait la force, saccager les villes et ravager les campagnes. Il ne faut pas croire cependant que la prise de René ait désorganisé le gouvernement; ce prince n'était que le mari de la duchesse, et Isabelle, saisissant aussitôt les rênes du gouvernement, les tint de manière à prouver qu'elle était digne de porter la couronne. Elle assembla le conseil et entra dans la salle, avec ses quatre petits enfants, elle dit aux seigneurs qui le composaient: « Hélas! ne sçay si « mon marit est mort ou pris. » « Madame, lui répondirent « ceux-ci, ne vous desconfortez mye. Monsieur le Duc, en bonne « vérité, les Bourguignons l'ont pris. Il sera rachepté. N'ayez « souci! A l'ayde de Dieu, de celle guerre en verrons la fin. Le « comte Antoine d'avoir la Duchié, il en est bien gardé. Tous-

« jours luy ferons la guerre, et bien bref aurez Monsieur vostre « marit. »

A ces paroles, la duchesse, « ung petit » consolée, s'occupa, avec ses conseillers, des mesures à prendre pour réparer le désastre de Bulgnéville. On envoya sur le champ des messages dans les villes, pour défendre aux prévôts et aux habitants de reconnaître d'autres seigneurs que René et Isabelle, et de recevoir des ordres ou des propositions d'Antoine ; on prescrivait en même temps aux prévôts de se tenir sur leurs gardes, afin d'éviter toute surprise, et on leur annonçait que l'on travaillait activement à assurer le salut des deux duchés. A cet effet, on réunit et on réorganisa les débris de l'armée vaincue ; on fit de nouvelles levées ; et, peu de jours après une bataille qui semblait devoir ruiner les affaires de René d'Anjou, des troupes plus nombreuses peut-être que celles dont les Bourguignons avaient triomphé, et conduites par des chefs habiles, pénétrèrent dans le comté de Vaudémont et investirent Vézelise. Les diversions tentées par Antoine n'eurent aucun succès. et, après six jours d'attaques, les Lorrains enlevèrent la ville d'assaut et la saccagèrent, pour se venger de tous les maux que l'ambition du comte avait causés à leur patrie. Cet événement et la prise du château de Toullon ou Thelod, qui tomba, presque en même temps, au pouvoir des lieutenants d'Isabelle (1), firent comprendre à Antoine que la conquête de la Lorraine était plus difficile qu'il ne le pensait. Le 1er août, il conclut avec la duchesse une trève qui devait finir à la Saint-Martin (11 novembre). Cette trève fut prolongée jusqu'au 26 du même mois, et enfin jusqu'au 25 janvier 1432. Le comte, qui avait eu le loisir de ramasser de nouvelles troupes et comptait sept mille hommes sous sa bannière, se disposait à recommencer les hostilités ; mais Isabelle et la

(1) Ils y trouvèrent la bannière aux armes de la Lorraine que le comte faisait porter devant lui depuis qu'il avait pris le titre de duc.

duchesse douairière lui demandèrent une entrevue et lui représentèrent, avec tant de force, les malheurs qu'une seconde campagne ne pouvait manquer de causer à la Lorraine et à ses propres états, qu'il consentit à une suspension d'armes de trois mois. Il demanda et obtint que la décision du litige fût abandonnée à l'arbitrage des évêques de Metz, de Toul et de Verdun, d'Érard du Châtelet, et de deux autres gentilshommes dont l'histoire n'a pas conservé les noms; les arbitres devaient aussi aider la duchesse dans le gouvernement de la Lorraine; ce qui, en apparence du moins, enlevait à la princesse une partie de son autorité. Moyennant ce compromis, Antoine congédia ses soldats et attendit le jugement arbitral (1).

Il était opportun que cet accord permît à la Lorraine de respirer; car Robert de Sarrebrück, Robert de Baudricourt et divers gentilshommes, qui n'avaient pas fait preuve d'un grand courage à la bataille de Bulgnéville, continuaient à tenir la campagne et commettaient mille ravages, sous prétexte de continuer la guerre contre le comte de Vaudémont, ou de s'indemniser des pertes qu'ils avaient faites (2).

Pendant ce temps, le malheureux duc de Lorraine était promené de prison en prison; après avoir été successivement enfermé dans les châteaux de Châtillon-sur-Seine, de Talent, de Bracon et de Rochefort (près de Dôle), il fut conduit dans une des tours du palais que les ducs de Bourgogne possédaient à Dijon. Elle a conservé le nom de *Tour de Bar*, parce que René, qui n'était pas reconnu par Philippe-le-Bon comme souverain de la Lorraine, ne recevait de lui d'autre titre que celui de duc de Bar. Ce donjon existait bien entier au commencement du XVIII[e] siècle, et les fortes grilles qui en garnissaient toutes les

(1) V. *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut*, dans Calmet, *Hist.*, t. II, *Preuves*, col. ccix-ccxj ; M. de Quatrebarbes, ibid., p. xxx.

(2) V. *Chron. du doyen de Saint-Thiébaut*, ibid.

ouvertures prouvaient avec quel soin Philippe veillait sur son prisonnier. La cheminée elle-même était fermée au moyen d'une treillis de fer, qui, du dehors, ressemblait à une grosse cage d'oiseau (1); aussi, les tentatives faites pour faciliter l'évasion duc de Lorraine furent-elles complètement infructueuses. Ses compagnons de captivité obtinrent leur liberté, les uns après les autres ; l'évêque de Metz conclut un accommodement dès le 4 septembre 1431, et rentra dans sa ville épiscopale, le 22 du même mois (2); son frère, Didier Bayer, vit les portes de sa prison s'ouvrir peu de semaines après, et René employa les premiers deniers que son épouse lui fit parvenir à payer la rançon de quelques-uns des gentilshommes prisonniers. Isabelle, sa mère et les évêques de Metz et de Toul ne négligeaient rien pour procurer la liberté au duc de Lorraine ; mais Philippe ne voulut d'abord rien entendre. Au mois de février 1432, il vint à Dijon pour y présider un chapitre de l'ordre de la Toison d'Or, et en remettre les insignes à Toulongeon et à un capitaine flamand qui s'était distingué à Bulgnéville. Il eut un entretien avec René, et, charmé de la douceur et de l'affabilité de ce prince, il résolut de lui rendre la liberté, après lui avoir arraché les concessions les plus exorbitantes. Rolin de Poligny, chancelier de Bourgogne, négocia avec le capif un traité provisoire, dont les clauses captieuses pouvaient recevoir différentes interprétations. René était remis en liberté, mais pour un an seulement, et, cette année expirée, il devait rentrer en prison sur la première sommation de Philippe. Pour obtenir une faveur si précaire, il s'engageait à payer une somme de vingt mille saluts à-compte sur sa rançon, qui serait fixée plus tard ; à confier au duc de Bourgogne les villes de Charmes, Bourmont, Châtillon-

(1) V. Calmet: *Hist.*, t. II, col. 773.

(2) Il fut obligé de payer une rançon de dix mille saluts, dont chacun valait quinze sous monnaie de Metz. V. *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut*, ibid., t. II, *Preuves*, col. ccix.

sur-Saône et Clermont-en-Argonne, dans lesquelles Philippe placerait des garnisons soldées par René; à fiancer sa fille, Yolande, avec Ferri, fils du comte de Vaudémont, et à livrer, comme otages ses deux fils Jean et Louis, qui étaient encore très-jeunes. Et comme si les garanties données au duc de Bourgogne n'étaient pas suffisantes, Rodolphe, comte de Linange et de Réchicourt, Simon III, comte de Salm, Arnould de Sierck, Érard du Châtelet, maréchal de Lorraine, Jean d'Autel, sire d'Apremont, Jean, sire de Fénétrange, Ferri de Chambley, Jean d'Haussonville, Charles et Gérard d'Haraucourt, Ferri de Parroye, Ferri de Ludres, Philibert de Brixcy, Philippe de Conflans, Jean de Saint-Loup, Guillaume de Ligniville, Jacques d'Haussonville, Ferri de Savigny, Jean de Pulligny, Thierry Bayer, Simon des Armoises, Arnould de Ville, Colard du Saulcy, Warry de Fléville, Guillaume de Dommartin, Philibert du Châtelet, Philippe de Lénoncourt, Henri Hans et Robert d'Haroué, tous vassaux de René, s'engagèrent, pour le cas où ce prince ne rentrerait pas dans la tour de Bar, le 1er mai 1433, à se constituer prisonniers à sa place, le 1er juin suivant au plus tard (1).

Le duc de Lorraine était trop impatient de recouvrer sa liberté pour se montrer fort difficile sur les conditions; il consentit à tout ce que demanda le chancelier de Bourgogne, et le traité fut conclu vers le 20 avril pour être exécuté le 1er mai. Dès le 25 avril, on vit arriver à Dijon les deux fils de René conduits par le sire de Fénétrange, Gérard d'Haraucourt, sénéchal de Lorraine, Jacques d'Haraucourt, bailli de Nancy, Warry de Fléville, bailli d'Allemagne, Philippe de Lénoncourt et quelques autres gentilshommes. Le même jour, René fut mis en liberté, et, après avoir embrassé ses enfants, il prit le chemin

(1) La lettre des trente vassaux de René (on ignore le nom de l'un d'eux) a été publiée partiellement par M. de Quatrebarbes, ibid., t. I, p. xxxiij. note 1.

du Barrois, et logea au château de Bar-le-Duc le 1er mai. Il se rendit ensuite à Saint-Nicolas-de-Port, pour acquitter un vœu qu'il avait fait, puis à l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, où il rencontra sa belle-mère, Marguerite de Bavière et le comte de Vaudémont, qui voulut tenir compagnie à René « en « signe de grant amour ». Après avoir satisfait sa dévotion, le duc rentra à Nancy et s'occupa avec application des affaires publiques (1).

Antoine ne perdait toutefois pas de vue l'objet de son ambition. Vers le commencement de l'année suivante, il engagea René à partir, avec lui, pour Bruxelles, où se trouvait le duc de Bourgogne, et le duc de Lorraine commit l'imprudence de constituer Philippe juge de son droit. Celui-ci ajourna sa décision, et voyant que les deux princes montraient une égale tenacité à soutenir leurs prétentions, il crut qu'il viendrait plus facilement à bout de les accommoder en arrangeant, d'une manière définitive, le mariage projeté entre Yolande de Lorraine et le fils du comte de Vaudémont. René se prêta volontiers à une pareille négociation, et jura de donner à sa fille une dot de dix-huit mille florins du Rhin et de lui payer, à partir du jour de ses fiançailles, une rente de douze cents florins, rachetable pour la somme de onze mille florins du Rhin. Philippe demanda au duc et à son compétiteur de lui remettre, avant le jour de Noël 1433, tous les titres et éclaircissements qui pouvaient le mettre à même de prononcer en connaissance de cause sur la question de droit, et promit de rendre son jugement au plus tard à la fête de Noël 1434. Cet accord, daté du 13 février 1433 (2), établit en apparence l'harmonie la plus parfaite entre le duc de Lorraine et le comte de Vaudémont. Ils revinrent ensemble de Bruxelles;

(1) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 777-779; M. de Quatrebarbes, ibid., p. xxxj-xxxiij.

(2) Il est imprimé dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. dcxlvj-dcliij.

et le comte s'étant rendu à Metz, les habitants de cette ville, charmés de la conclusion inespérée d'une affaire aussi grave, firent « grant honnour » à leur hôte et lui offrirent « deux cowes « de très-boin vin, cent quairtes d'avoine, et pour vingt francs « de poixon » (1). Antoine et René travaillèrent ensuite de concert à réprimer les brigands qui pillaient les campagnes. Ils les battirent dans deux rencontres et en exterminèrent quantité. Ayant su qu'une troupe de ces malfaiteurs occupait le château d'Affracourt, ils allèrent les attaquer, prirent la forteresse d'assaut et firent pendre tous ceux qu'ils y trouvèrent. Ils réunirent plus tard leurs troupes à celles de l'évêque de Metz et châtièrent quelques seigneurs, dont les châteaux, situés sur les frontières de l'Allemagne, et des Ardennes étaient devenus des repaires de bandits. René s'empara aussi de la forteresse de Grandpré, refuge d'une autre horde de pillards, et fit démolir le château de Passavant, qui était plusieurs fois tombé au pouvoir d'aventuriers dont les pays voisins avaient eu beaucoup à souffrir (2).

Le soin de rétablir la paix publique et la sécurité n'était pas la seule occupation du duc de Lorraine ; il négocia et conclut, à cette époque, des traités plus ou moins importants, dont le détail ne peut trouver place ici. On doit cependant mentionner ses arrangements avec Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz. On a vu que ce prélat, victime de son attachement aux intérêts de René, avait été pris avec lui à Bulgnéville et obligé promettre une rançon de dix mille saluts (3) ; le duc, pour l'indemniser de cette perte, lui rendit les villes de Nomeny, Saint-

(1) V. *Chron. du doyen de Saint-Thiébaut*, ibid., t. II, *Preuves*, col. ccxij.

(2) V. idem, ibid., col. ccxiij et ccxiv.

(3) Le salut était une monnaie d'or frappée par le roi d'Angleterre Henri VI, et valant vingt-cinq sous tournois. V. Ducange, *Gloss.*, v° *Moneta*.

Avold, Baccarat, le ban de Delme et d'autres domaines engagés par les évêques de Metz, et n'exigea du prélat, pour la rétrocession, que la somme de quinze mille florins du Rhin, quoique ces villes et ces domaines eussent une valeur bien plus considérable. La convention est du mois de mai 1433; le 8 août suivant, René fit alliance pour six années avec les habitants de Metz, et Baudoin de Fléville, abbé de Gorze, reçut le serment des parties contractantes, dans la ville de Pont-à-Mousson, où le traité avait été négocié (1).

La tranquillité dont le duc de Lorraine commençait à jouir ne tarda pas à être troublée de nouveau. Le comte de Vaudémont avait accepté avec empressement les propositions faites par le duc de Bourgogne aux deux compétiteurs pendant le séjour à Bruxelles ; mais il y avait un point sur lequel Antoine et Philippe n'étaient pas d'accord. Nous voulons parler de la rançon de René. Le duc de Bourgogne soutenait que, ayant fait de fortes dépenses pour une querelle qui n'était pas la sienne, cette rançon devait lui appartenir à titre d'indemnité, et que d'ailleurs le duc de Lorraine était le prisonnier de Toulongeon et non celui d'Antoine. Le comte de Vaudémont ne fut pas convaincu par cette argumentation, et fit rédiger un mémoire dans lequel il essayait de démontrer que sa demande était fondée en droit et en raison. Il eut même, dit-on, le projet de s'adresser au Parlement de Paris et de lui soumettre le litige; toutefois, il craignit de rendre par là le duc de Bourgogne favorable à René d'Anjou (2). Ce dernier serait peut-être parvenu à terminer assez promptement l'épineuse affaire de la succession en continuant à négocier avec Philippe ; mais, se défiant de l'impar-

(1) V. *Chron. du doyen de Saint-Thiébaut*, ibid. Le traité conclu entre Conrad et René est imprimé dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. dcxliv et dcxlvj.

(2) V. Vignier, ouv. cité, p. 202.

tialité du fils de Jean-sans-Peur, il tâcha d'obtenir une décision émanant d'une autorité plus haute.

Les évêques de Metz, de Toul et de Verdun, et les trois gentilshommes chargés d'assister Isabelle dans le gouvernement de la Lorraine et de peser, en même temps, les prétentions réciproques des compétiteurs, étaient trop dépendants de René pour rendre un jugement qui fût écouté avec respect par tout le monde; aussi n'avaient-ils jamais songé à prononcer un sentence, et, après avoir, pour la forme, jeté un coup-d'œil sur les titres produits devant eux, ils avaient fait signifier, en 1432, au comte de Vaudémont que la question n'était pas de leur compétence; qu'elle devait être tranchée par l'Empereur, dont les ducs de Lorraine relevaient pour certains fiefs, et qu'on allait lui en déférer la solution. Antoine n'avait pas osé décliner la juridiction impériale; il se flattait d'ailleurs que la sentence lui serait favorable. Sigismond qui régnait alors (1), avait fait citer les deux rivaux à comparaître devant lui ; mais René, encore enfermé dans la tour de Bar, ne put se présenter, et l'empereur attendit des circonstances plus favorables (2). L'évêque de Metz et Louis d'Haraucourt évêque de Verdun, qui se rendirent à Bâle en 1433, supplièrent les pères du concile d'examiner l'affaire dont il s'agissait et de rétablir enfin la paix dans le duché. Leur demande appuyée par les ambassadeurs de Charles VII, fut accueillie par le concile, et Sigismond étant arrivé à Bâle, le 10 octobre, écouta les prélats et jugea que le moment était venu de s'occuper de la Lorraine. Le 22 février 1434, il adressa au comte de Vaudémont des lettres par lesquelles il lui ordonnait de comparaître pour exposer ses raisons et entendre prononcer une sentence qui mettrait fin à cette longue querelle. Comme il

(1) Il était encore roi des Romains et ne fut sacré Empereur que le 31 mai 1433.

(2) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 775.

appréhendait que le comte ne cherchât quelque prétexte pour se dispenser d'obéir, il lui fit expédier, deux jours après, un sauf-conduit, et le concile, qui était également saisi de la question, en delivra un autre (1). Jean Germain, évêque de Nevers, qui était chef de l'ambassade de Bourgogne, fit, par ordre de son maître, des démarches actives pour empêcher Sigismond de donner suite à ses lettres évocatoires ; mais ces démarches furent infructueuses, et Antoine, craignant qu'un refus de comparaître ne parût une renonciation à ses prétentions, partit pour Bâle et remit à l'empereur, le 23 avril, un acte dans lequel il faisait les réserves les plus expresses en faveur de ses droits et demandait communication des moyens et raisons de son adversaire. Le comte accompagna lui-même les avocats et procureurs qui devaient signifier cette pièce et prit la parole pour exposer l'objet de sa réclamation. L'Empereur l'ayant engagé à ne pas continuer, en disant qu'il avait une connaissance suffisante de l'affaire et qu'il en conférerait avec son conseil, un des avocats du comte insista pour plaider et développa le système d'Antoine, jusqu'à ce que Sigismond fatigué eût renvoyé celui-ci et ses avocats devant l'évêque de Passau, le comte d'Œttingen et le conseiller aulique Cicala, qui les écoutèrent patiemment. Le lendemain, l'Empereur prononça, dans la cathédrale, une sentence provisoire qui adjugeait le duché à la princesse Isabelle, et accordait à René « pour et au nom de sa femme l'investiture des fiefs relevant de l'Empire (2).

Après la cérémonie de l'investiture, le duc revint en Lorraine et, pour témoigner sa joie, donna des fêtes magnifiques dans la ville de Pont-à-Mousson. Plusieurs Messins de distinction y accoururent pour prendre part aux joûtes qui devaient avoir

(1) On trouve ces trois pièces dans l'ouv. du P. Vignier, p 204 et 205.

(2) V. les protestations d'Antoine et le jugement de Sigismond, ibid., p. 205-208.

lieu ; et, comme les chemins n'étaient pas très-sûrs, les magistrats de Metz envoyèrent au devant de leurs compatriotes quarante-cinq soldats, chargés de les escorter et de les ramener en toute assurance. Quand les chevaliers messins et leurs gardes furent arrivés dans un bois que traversait la route, ils furent attaqués à l'improviste par cent quarante aventuriers que le damoiseau de Commercy avait placés en embuscade. Les Messins opposèrent une vigoureuse résistance, mais furent enfin contraints de s'enfuir, et les gens de Robert de Sarrebrück en prirent dix-huit et vingt-deux chevaux de selle, qu'ils conduisirent à Commercy. Un pareil attentat causa à Metz une indignation d'autant plus vive, que le damoiseau, dont on connaissait l'esprit malfaisant, recevait une pension de cette ville pour en protéger et en défendre au besoin les citoyens, et on s'occupa immédiatement de chercher les moyens de le châtier d'une manière exemplaire. René se montra tout disposé à y concourir. Depuis la bataille de Bulgnéville, Robert n'avait pas cessé, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, de faire des courses en Lorraine, et les négociations que la duchesse Isabelle avaient entamées avec lui, pendant la captivité de son mari, n'avaient eu aucun résultat. Tous les princes et toutes les villes qui avoisinaient la Lorraine avaient eu également à souffrir des déprédations de Robert, et montraient un égal empressement à s'en venger. Le duc, ayant réuni des troupes nombreuses, prit le chemin de Commercy, dans les premiers jours de septembre, et fut rejoint par le contingent des Messins. Ce contingent, commandé par Nicole Xappel, Jean de Warize, Jean Baudoche le Jeune et Jacob de Bénestroff, se composait de deux cent soixante-dix hommes d'armes, de cinq cent vingt-cinq archers et arbalétriers, avec « plusieurs massons et charpentiers et aultres boins « compaignons », qui tenaient lieu de nos soldats du génie. Ils menaient avec eux « trente-cinq chers (chars) tuit chargiez de « bombardes, engiens et aultres artillemens, vin, pain et aultres

« vivres ». Le siége de Commercy présentait de grandes difficultés; le damoiseau n'avait rien négligé pour rendre son château imprenable, et ce château avait une forte garnison, entièrement formée d'aventuriers. Aussi les confédérés ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils seraient longtemps devant la place. Robert, non content de repousser leurs attaques, fit de fréquentes sorties, afin de détruire leurs travaux; un jour, il se jeta sur l'ennemi, avec deux cents hommes, le repoussa, coupa les cordes des machines, encloua deux bombardes et parvint à se retirer, non sans avoir toutefois perdu beaucoup de monde. Les magistrats de Metz, qui ne s'étaient pas attendus à une résistance aussi longue, furent obligés d'envoyer deux fois de nouvelles provisions à leur contingent; « c'est assçavoir, le jour de « la Sainct-Gury (Goëric)... quinze chers tuit chargiez, deux « cowes (tonneaux) de poure (poudre) de bombardes, et deux « chers chargiez de traictz, et les aultres de vivres;... et le jour « de feste de sainct Remey..... douze chers tuit chargiez de « vivres, et deux cowes de poure de bombardes ». Cependant, les assiégeants faisaient des progrès continuels, et le damoiseau voyait avec terreur arriver le moment où il allait tomber entre les mains d'ennemis irrités. Une circonstance imprévue le sauva. Le connétable de France, Artus de Richemont, se trouvant à Châlons-sur-Marne, avec une armée destinée à agir contre les Anglais, fit prier René de lever le siége de Commercy. Le duc, qui ne voulait pas perdre le fruit de tant de travaux exécutés pour enlever la place, se rendit auprès du connétable avec Nicole Xappel; de là ils vinrent tous trois ensemble à Bar-le-Duc, et le damoiseau, après avoir fait compter à Artus une somme de vingt mille saluts pour acheter sa protection, demanda un sauf-conduit qui lui fut accordé. Arrivé à Bar, il se jeta aux pieds du connétable et de René, jura de ne plus commettre aucun acte de brigandage dans la Lorraine, le Barrois, le Luxembourg et le pays messin; de relâcher les prisonniers qu'il détenait, notam-

ment le prieur de Belval et le doyen du chapitre de Verdun ; de livrer son château à René pour tout le temps que celui-ci jugerait convenable ; de supporter les frais de la guerre, et de remettre aux confédérés deux cent mille couronnes à titre de dommages-intérêts.

La facilité avec laquelle Robert acceptait des conditions aussi humiliantes aurait dû inspirer quelques doutes sur sa bonne foi. Il ne cherchait, en effet, qu'un prétexte pour violer le traité, et ce prétexte lui fut fourni par les Messins, qui, avant de partir, incendièrent les maisons où ils étaient logés. Le damoiseau attendit qu'ils se fussent éloignés, puis déclara que la convention de Bar n'était pas obligatoire pour lui, se mit à la tête de quinze cents aventuriers et exerça dans les campagnes de nouvelles déprédations. Le duc de Lorraine alla trouver une seconde fois le connétable, qui était à Vitry, et le supplia de forcer Robert de Sarrebrück à observer le traité. Artus ne put y réussir ; mais le damoiseau quitta le pays, et René, ayant rassemblé ses troupes et invité les Messins à lui envoyer leur contingent, que ceux-ci refusèrent, revint assiéger le château de Commercy. La forteresse tenait encore, lorsque Robert fit agir ses amis et surtout le connétable, qui engagèrent le duc à ne pas pousser les choses plus loin. Un second arrangement fut conclu, le 13 décembre, et ne fut guère mieux exécuté que le premier (1).

En promettant de s'abstenir de toute violence contre ses voisins, le damoiseau s'était réservé la faculté de continuer la guerre contre le comte de Vaudémont, et René n'avait pas jugé à propos de s'y opposer. Cette imprudence, où l'on pouvait voir une hostilité déguisée, excita la colère d'Antoine, qui, n'espérant rien de l'Empereur, résolut de recourir à Philippe-le-Bon.

(1) V. *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut,* dans Calmet, *Hist.*, t. II, *Preuves*, col. ccxvj-ccxix.

Dix-huit mois environ s'étaient écoulés depuis le jour où le duc de Lorraine aurait dû rentrer dans sa prison, et Philippe avait refusé de l'inquiéter à ce sujet ; mais, irrité de ce que René s'était adressé à Sigismond et cédant aux sollicitations d'Antoine, il envoya à Nancy le héraut Toison-d'Or, qui, après avoir sonné de la trompe à la porte du palais, somma le duc de se rendre immédiatement au château de Dijon. Quoique différentes affaires exigeassent la présence et les soins de René, il n'hésita pas un instant à dégager sa parole, et le 1er mars 1436, il se présenta devant la Tour de Bar. Il y reprit les occupations qui avaient adouci sa première captivité ; il avait toujours aimé les lettres et les arts ; non content de les aimer, il les avait cultivés avec succès, et quelques-uns de ses biographes ont cru qu'il avait reçu des leçons de peinture des frères Hubert et Jean Van Eick. Lorsqu'il fut enfermé dans le donjon qu'il devait habiter si longtemps, il avait fait vœu, s'il obtenait sa délivrance, de construire, près de l'église du palais ducal de Bourgogne, une chapelle dédiée à saint René. Les travaux, continués pendant son absence, touchaient à leur terme lorsque le duc de Lorraine se constitua prisonnier, et il peignit les vitraux qui devaient orner les fenêtres de cet édicule ; il exécuta également des peintures du même genre pour l'église du palais et pour celle des Chartreux de Dijon, où l'on voyait autrefois ses armes et son portrait. Il augmenta ses connaissances, en parcourant les livres qui composaient la bibliothèque des ducs, et il étudia les langues classiques, le droit et l'histoire (1). Malgré ces occupations sérieuses, René éprouvait dans sa prison un ennui qu'il ne réussissait pas à vaincre. Naturellement apathique, il avait jusqu'alors senti la nécessité de déployer de l'activité et de l'énergie ; mais, rebuté par les difficultés sans cesse renaissantes

(1) V. M. de Quatrebarbes, *Œuvres du roi René*, p. xj et xxxv-xxxvij.

qu'il rencontrait, et par l'impossibilité où il se trouvait de reconquérir sa liberté, il se montra à cette époque ce qu'il fut le reste de sa vie : brave, généreux, plein de probité, et en même temps ami du repos et des plaisirs, dégoûté des grandeurs et de la puissance. Il ne tarda pas à donner une preuve bien remarquable de ces dispositions, plus fâcheuses encore chez un prince que chez un particulier.

Jeanne II, en laquelle devait s'éteindre la famille de Charles de Duras, avait adopté Louis duc d'Anjou, frère de René, qui avait des prétentions bien fondées sur le royaume de Naples, que possédait cette princesse. Louis mourut le 15 novembre 1434, et la reine Jeanne, qui ne lui survécut pas trois mois (1), laissa tous ses états à René, en sorte qu'il obtint presque à la fois le royaume de Naples, le duché d'Anjou et le comté de Provence. C'était plus qu'il n'en pouvait gouverner. Deux provençaux, le baron de Montclar et Vidal de Cabanis, furent chargés d'aller porter ces nouvelles au duc de Lorraine. Vidal se rendit à Dijon et demanda à être introduit devant le prince. Lorsqu'il entra dans l'appartement de René, celui-ci était occupé à peindre une perdrix rouge et ne leva pas les yeux ; « dont fut ledict Vidal « fort en souciance, rapporte Thierriat, et, ne pouvant tenir en « place sans que fust interrogé de son messaige, se mit à dire : « Monseigneur, la bonne royne Jehanne, nostre très-loyale sou- « veraine,... à luy Dieu l'a appelée. Auquel propos René reprit: « Son âme aye Dieu ; puis se signa et, ôtant sa toque, se prit à « dire à haulte voix le *De profondis*, puis peignit de rechef ; « de ce ledict Vidal fut fort esbahi (2). » L'envoyé parvint cependant à se faire écouter, et René le pria d'aller trouver Isabelle et de l'inviter à prendre immédiatement les mesures que réclamaient les circonstances, et particulièrement à négocier

(1) Elle mourut le 2 février 1435.

(2) V. *Mémoires*, règne de René Ier dans le Recueil cité.

au plus vite un traité definitif avec le duc de Bourgogne. Mais plus le duc de Lorrains avait intérêt à recouvrer sa liberté, plus Philippe montrait de mauvais vouloir ; les conditions qu'il proposa étaient réellement inacceptables, et le duc aima mieux rester dans la tour de Dijon, que de se soumettre à ce qu'on exigeait de lui. Il donna des instructions détaillées à son épouse qui, après avoir confié le gouvernement de la Lorraine et du Barrois aux évêques de Metz et de Verdun (1), se disposa à s'embarquer pour le royaume de Naples, administré provisirement par seize seigneurs, que Jeanne II avait désignés dans son testament. Avant de partir, Isabelle, qui avait besoin d'argent, convoqua les États de Provence et de Lorraine. Ces derniers se réunirent au mois de septembre, et résolurent de faire tous les sacrifices compatibles avec l'honneur pour obtenir la délivrance de leur souverain. Les gentilshommes consentirent à payer sa rançon et celles de plusieurs chevaliers qui avaient été pris à Bulgnéville, et que le prince était obligé de racheter. Quelques nobles firent des offres très considérables ; l'on dit même que l'un d'eux engagea ses terres et fournit dix-huit mille saluts (2); et les administrateurs de la Lorraine députèrent au congrès d'Arras, où l'on négociait la paix entre le roi de France et le duc de Bourgogne, des envoyés qui avaient pour mission de faire comprendre René d'Anjou dans le traité que l'on allait conclure. Toutes les sollicitations de ces envoyés échouèrent contre l'obstination de Philippe, qui, à l'instigation du compé-

(1) Chevrier (ouv. cité, t. II, p. 293) prétend que les évêques de Metz et de Verdun ne furent pas seuls chargés du gouvernement de la Lorraine, et qu'on leur adjoignit les trois gentilshommes qui avaient formé, avec eux, une sorte de régence pendant la première captivité de René; mais Chevrier ne cite aucune autorité à l'appui de cette assertion, et nous croyons qu'il se trompe.

(2) V. l'inventaire du Trésor des chartes, layette *États-Généraux*, I, n° 117; *Dissertation historique sur l'ancienne chevalerie et la noblesse Lorraine*, par Bermann, p. 99, 135 et 136.

titeur de René, déclara de la manière la plus formelle que celui-ci ne serait pas compris dans le traité. Et, en même temps, le comte de Vaudémont recommença ses poursuites pour obtenir un jugement relativement à ses prétentions sur la Lorraine, et présenta au duc de Bourgogne un nouveau mémoire sur ce sujet. Le mémoire fut signifié à René, qui ne voulut pas y répondre et reçut quatre fois assignation à comparaitre en personne devant Philippe (1). Il refusa de s'y rendre, et le duc donna défaut contre lui, mais, comprenant que s'il adjugeait le duché de Lorraine au comte de Vaudémont, sa décision serait considérée comme non avenue; que le comte était hors d'état de la faire exécuter, et que toutes les forces de la Bourgogne y suffiraient à peine, il ajourna prudemment le jugement définitif de la contestation. Craignant, du reste, qu'une évasion, plus facile à Dijon, que dans un autre lieu, ne lui enlevât l'espérance qu'il nourrissait de tirer de René d'Anjou une énorme rançon, il fit transporter ce malheureux prince à Bracon, puis dans diverses forteresses, puis enfin dans le château de Lille, où Philippe pouvait d'ailleurs avoir aisément, s'il le jugeait à propos, des conférences avec son prisonnier. René, qui n'avait pas été instruit des efforts que l'on avait fait pour sa délivrance, supportait avec chagrin sa captivité, accusait sa famille et ses ministres, et peignait « des oblies d'or en la chambre où il tenoit prison », pour montrer qu'il se regardait comme oublié par tout le monde (2).

Pendant ce temps, la duchesse Isabelle luttait avec courage pour conserver à son mari le royaume que Jeanne lui avait laissé. Elle s'était rendue en Provence au mois de septembre 1435 ; les États avaient voté un subside considérable, qui avait

(1) On peut voir des copies de deux pièces relatives à ces procédures dans le cartulaire de Lorraine, p. 245 et suiv.

(2) V. M. de Quatrebarbes, ibid., p. xlj.

permis de presser les préparatifs de l'expédition, et, le 18 octobre, la princesse avait mis à la voile, emmenant avec elle son fils Louis, sa fille Marguerite, et un petit nombre de chevaliers et de soldats lorrains et provençaux. Les ressources d'Isabelle lui suffisaient pour se maintenir, mais elles ne pouvaient la mettre en état de triompher ; en effet, Alphonse V, roi d'Aragon et de Sicile, comptait bien des partisans dans le royaume de Naples ; et, aussitôt après la mort de Jeanne II, le duc de Sessa avait pris les armes, s'était déclaré en faveur d'Alphonse et l'avait engagé à profiter de la captivité de son rival pour frapper un coup décisif. Le roi d'Aragon cédant aux conseils de son ambition, s'était hâté de réunir onze galères et dix-neuf grands vaisseaux, et de bloquer par mer la ville de Gaëte, que le duc de Sessa assiégeait du côté de la terre. La chute de cette importante forteresse aurait été fatale aux intérêts de René ; heureusement pour lui, Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, qui voyait d'un œil jaloux les progrès de la puissance aragonaise, enjoignit à Biagio Axareto, amiral des Génois, alors soumis au protectorat de ce prince, de voguer vers Gaëte et d'en faire lever le siége. L'amiral génois, dont l'escadre était bien moins nombreuse que celle d'Alphonse, lui livra néanmoins bataille, le 5 août 1435, le vainquit et le fit prisonnier, ainsi que ses deux frères et plus de trois cents chevaliers.

Cette victoire éclatante permit à Isabelle de débarquer à Naples sans obstacle : elle fut immédiatement reconnue par la majeure partie de la noblesse, par le clergé et par une partie des villes ; mais il fallut combattre pour soumettre les provinces ; le pape Eugène IV envoya à la duchesse de Lorraine un secours de quatre mille hommes, et Michel Andelo, un des généraux de cette princesse, fit la conquête de la Calabre.

Malgré les soucis de toute nature que lui causait cette laborieuse entreprise, Isabelle ne perdait pas de vue la Lorraine et la délivrance de René d'Anjou. La captivité du duc et l'absence

de son épouse avaient enhardi les pillards, dont les ravages recommencèrent, et on fut obligé de prendre des mesures énergiques pour mettre fin à de pareils désordres. Dès le 19 septembre 1435, Conrad Bayer évêque de Metz, Louis d'Haraucourt évêque de Verdun, Baudoin de Fléville abbé de Gorze, Simon III comte de Salm, Jean sire de Fénétrange, Pierre de Beaufremont et quantité de chevaliers, assemblés « avec les gens des trois estats « à Nancy, pour délibérer tant sur la prinse et détention de « Monseigneur, que aultres importantes affaires pour l'utilité « des duchés de Lorraine et de Bar », jugèrent à propos de s'engager par serment à se soutenir réciproquement « contre « toutes voies de fait » (1). Les deux administrateurs montrèrent beaucoup d'activité. Ils firent assiéger la ville de la Mothe, qui était tombée au pouvoir d'un aventurier que le doyen de Saint-Thiébaut nomme Guillequin d'Agremont ; celui-ci se défendit avec courage, et l'on fut réduit à lui donner de l'argent pour le faire sortir du château (2). Ferry de Savigny, maréchal du Barrois, attaqua la forteresse d'Estrepy, dont le châtelain, Charles de Cervolle, petit-fils du fameux Arnauld de Cervolle dit l'Archiprêtre, avait fait des courses dans le plat-pays, et on s'en empara par composition (3). Au commencement de l'année suivante, une bande de routiers, venant de France, pénétra en Lorraine et s'avança jusqu'auprès d'Épinal. L'évêque de Verdun, qui avait quelque goût pour le métier des armes, se mit à la tête d'un corps de Lorrains, marcha contre les pillards et les atteignit à Sercœur, sur l'Urbion, entre Épinal et Rambervillers. Ils s'étaient retranchés dans les maisons, et, comme on ne pou-

(1) V. l'inventaire du Trésor des chartes, layette et numéro cités.

(2) V. *la Chronique du doyen*, dans Calmet, ibid., col. ccxx.

(3) V. Trésor des chartes, layette *Bar-Nicey*, n° 248 ; layette *Bar-Mélanges*, n°s 394 et 395 ; V. aussi Calmet, *Notice*, t. I, col. 420 et 421.

vait les y forcer sans perdre beaucoup de monde, les Lorrains incendièrent le village; cinq cents routiers trouvèrent la mort dans les flammes, et quinze seulement furent faits prisonniers (1).

Une autre bande, bien plus redoutable, s'était montrée en Lorraine dès le mois de décembre 1434 ; elle était commandée par Pothon de Xaintrailles, un des plus valeureux généraux de Charles VII, et comptait près de quinze cents hommes d'armes. Ils pillèrent ou rançonnèrent quantité de villages aux environs de Metz. Un capitaine, appelé le Renffont, que cette ville avait pris à sa solde, suivit de près les soldats de Xaintrailles, enleva ceux qui s'écartèrent et les empêcha de faire plus de mal. Le roi de France n'eut pas honte d'écrire aux magistrats de Metz pour les prier de remettre leurs prisonniers en liberté, et on n'osa pas lui refuser leur grâce. Cette bande ne quitta le pays que dans les premiers mois de l'année 1435 (2). Sur la fin de 1437, trois ou quatre mille brigands connus sous la dénomination d'*escorchours* (écorcheurs), et que leurs excès avaient fait chasser de France, envahirent le Barrois et y vécurent à discrétion pendant quelques jours. Les administrateurs des duchés rassemblèrent une petite armée, attaquèrent ces pillards près de Vaubécourt, en tuèrent ou en prirent plus de trois cent cinquante et forcèrent les autres à se retirer ; mais, au moment où on s'y attendait le moins, ceux-ci revinrent à Vaubécourt et massacrèrent soixante paysans occupés à dépouiller les morts (3). Comme les écorcheurs étaient encore réputés au service de Charles VII, les administrateurs lui écrivirent pour se plaindre des violences commises dans le Barrois; et le 30 décembre, Charles fit expédier des lettres dans les-

(1) V. *Chron. du doyen de Saint-Thiébaut,* dans Calmet, *Hist.*, l. II, *Preuves*, col. ccxxj.

(2) V. idem, ibid., col. ccxix et ccxx.

(3) V. idem, ibid., col. ccxxvij.

quelles, après avoir reproché au « bastard de Bourbon, à Louis « de Bueil... et à tous aultres capitaines » de s'être logés dans le duché de Bar, et d'avoir « illec boutté feu, occis, meurdry, « pillé, robé, reançonné plusieurs des hommes et subgects » de René, il leur défendait d'entrer à l'avenir dans les états de ce prince, et leur prescrivait d'en faire sortir ceux des routiers qui s'y trouvaient encore (1). Le roi ne pouvait, au reste, faire moins pour René, son beau-frère ; pour les Lorrains, ses alliés, et pour les Messins, qui soutenaient également ses intérêts et lui fournissaient parfois des secours. Cette année même, Gillet Bataille, Geoffroy Dex, Jean de Warize et Jean Baudoche le jeune avaient servi dans l'armée française pendant le siége de Montereau-faut-Yonne (2).

Toutes ces courses, tous ces ravages furent, comme il arrive ordinairement, suivis d'une maladie contagieuse, qui causa une grande mortalité à Metz et dans certains cantons de la Lorraine, et le nombre des malades était si considérable que l'on refusait de recevoir dans l'hôpital de Metz ceux qui n'étaient pas de la ville même (3).

Malgré les pertes que la Lorraine avait éprouvées depuis quelques années, les administrateurs travaillaient à recueillir l'énorme rançon que l'on s'attendait à payer pour René d'Anjou ; et, comme les contributions volontaires de la noblesse étaient loin d'être suffisantes, le duc envoya aux administrateurs l'ordre d'engager les biens du domaine. Les négociations, reprises au mois de mai 1436, faillirent être rompues de nouveau à cause des prétentions de Philippe ; il demandait à son prisonnier,

(1) Ces lettres sont imprimées dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. cxcvij et cxcviij.

(2) V. *Chron. du doyen*, dans Calmet, *Hist.*, t. II, *Preuves*, col. ccxxvj.

(3) V. idem, ibid., col. ccxxxj.

« sans en laisser vaillant ung denier », 1° la cession de ce qu'il possédait ou pourrait acquérir par succession dans le comté de Flandre ; 2° un million de saluts payables en plusieurs termes; 3° la remise provisoire de la ville de Neufchâteau et du Barrois tout entier. Il exigeait de plus que René lui fît hommage pour le marquisat de Pont-à-Mousson, si l'on prouvait que les comtes et ducs de Bar avaient fait un semblable hommage aux comtes de Bourgogne (1); qu'on lui livrât comme otage Jean fils aîné du duc de Lorraine, qui devait être gardé, aux frais de celui-ci, dans le lieu qu'il plairait à Philippe de choisir ; que René donnât sa ratification aux arrangements pris par le duc de Bourgogne au sujet du comté de Guise avec Jean de Luxembourg; qu'il fît rendre la liberté au fils du chancelier de Bourgogne, retenu par le damoiseau de Commercy; et enfin que l'exécution de tous ces engagements fût garantie par le duc de Bretagne, par le comte de Montfort son fils, par Charles d'Anjou, et par les trente gentilshommes qui avaient, une première fois, servi de caution au duc de Lorraine (2).

Des conférences eurent lieu à Dijon, au mois de mai 1436, entre les conseillers de Philippe, les commissaires nommés par René, l'archevêque de Toulouse et le comte de Vendôme, que le roi de France avait envoyés en Bourgogne pour offrir leur médiation, et obtenir un adoucissement aux conditions que Philippe mettait à la délivrance de son prisonnier. Le chancelier Rolin ayant déclaré que ses instructions ne l'autorisaient pas à faire la moindre concession, les représentants du duc de Lorraine refusèrent d'accepter le traité que Philippe proposait, et les conférences furent rompues. René approuva la conduite de ses plénipotentiaires, protesta qu'il aimerait mieux rester captif

(1) Il s'agit des souverains de la Franche-Comté.

(2) Cet *ultimatum* est imprimé dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. ccxxij et ccxxiij.

toute sa vie que d'acheter la liberté à un prix aussi exorbitant, et ajouta que le duc de Bourgogne agirait avec sagesse en ne montrant pas tant de rigueur, parce que, si lui René venait à mourir en prison, le duc serait privé de tous les avantages qu'il espérait. Cette réflexion frappa Philippe, qui fut dès lors beaucoup plus accommodant. Les conférences recommencèrent vers l'automne, et le duc s'engagea, le 8 novembre 1436, à accorder un *répit* valable jusqu'au 26 décembre suivant. René jurait, « par la foid et serment de son corps et en paroles de Roy », de revenir pour ce moment en l'hôtel ducal de Lille, « oultre la « seconde porte, dedans les quatre murs principaux d'iceluy « chasteau »; il devait livrer son fils aîné, comme otage; remettre à son geôlier les villes de Neufchâteau, de Gondrecourt et de Clermont-en-Argonne; donner les garanties de plusieurs de ses vassaux, comme précédemment, et entamer, pendant le *répit*, des négociations pour la conclusion d'un traité définitif (1).

Il arriva dans la ville de Pont-à-Mousson le 25 novembre, s'occupa pendant quelques semaines de l'administration de ses états, et partit pour la Flandre avec les évêques de Metz et de Verdun, Jacques de Sierck, prévôt de l'église d'Utrecht, et un grand nombre de gentilshommes. On jeta enfin les bases d'un nouvel arrangement, dont les conditions, quoique assez dures, étaient cependant acceptables. Le duc de Lorraine cédait à peu près tout ce qu'il avait en Flandre, et s'obligeait à payer pour sa rancon quatre cent mille écus d'or, à la taille de soixante-dix au marc de Troyes ; savoir : cent mille écus à la fin de mai 1437, cent mille le 31 mai 1438, et les deux cent mille autres quand il se serait mis en possession du royaume de Naples. Comme les finances obérées de René n'inspiraient que peu de confiance à Philippe, celui-ci exigea la remise de la forteresse de Prény et

(1) V. les lettres de Philippe, ibid., col. cxxx-cxxxij.

de la ville de Longwy, et se réserva de garder, jusqu'à parfait paiement, les villes de Clermont et de Neufchâteau. De plus, quarante vassaux, vingt de Lorraine et Barrois, dix d'Anjou et dix de Provence, cautionnèrent leur souverain et promirent d'aller se livrer comme otages au duc de Bourgogne, si René ne pouvait s'acquitter. Un engagement de même nature fut pris par le fils du duc de Bretagne, qui se réserva toutefois la faculté de se faire remplacer par dix gentilshommes.

Le duc de Lorraine jura de faire hommage à Philippe pour le marquisat de Pont-à-Mousson, si le droit réclamé venait à être clairement établi, et de donner sa fille Yolande en mariage à Ferri de Vaudémont. Il consentit également à faire épouser à son fils aîné, le prince Jean, une nièce de Philippe, Marie fille de Charles duc de Bourbon. Ce traité, qui mettait fin à la longue captivité de René d'Anjou, fut conclu à Lille, le 28 janvier 1437 ; le 4 février, le duc de Bourgogne fit expédier des lettres aux termes desquelles il devait relâcher le prince Jean, qui était gardé à Dijon, aussitôt que René aurait envoyé le cautionnement de plusieurs gentilshommes lorrains et barrisiens, dont il est inutile de reproduire ici les noms. Ajoutons seulement que ces gentilshommes étaient, à peu d'exception près, ceux qui avaient déjà répondu pour leur souverain en 1432 (1).

Avant de partir, René négocia la délivrance du sire de Rodemack, qui avait été fait prisonnier à Bulgnéville. Antoine de Croy, entre les mains duquel il était tombé, voulait une rançon fort considérable, et le duc fut obligé de promettre dix mille écus d'or, payables par moitié en 1437 et en 1438. Le doyen de Saint-Thiébaut prétend que Philippe remit à René la moitié de sa rançon, et, bien que les circonstances de cette remise telles que le doyen les rapporte, la rendent tout-à-fait

(1) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 798-800.

invraisemblable (1), il paraît qu'elle eut lieu réellement. Ce fut le 11 février que ces arrangements furent terminés, et que « Monseigneur de Bourgongne quitta sa foy au roy René en l'Isle en Flandre » (2) ; le duc prit aussitôt le chemin de la Lorraine et se hâta de réunir, à Pont-à-Mousson, les États des deux duchés pour obtenir le vote d'un aide qui lui permît de payer les premiers termes de sa rançon. Il fallait trouver deux cent mille écus d'or, et des pays appauvris par la guerre ne pouvaient fournir aisément une aussi forte somme. Les États accordèrent deux saluts par conduit ou par feu, et les évêques de Metz, de Toul et de Verdun consentirent à ce qu'on levât un sou par conduit sur tous leurs sujets, quoique ceux-ci fussent complètement étrangers à la Lorraine et au Barrois. Les habitants de ce dernier pays avaient déjà payé quelques aides dans des circonstances extraordinaires, mais c'était la première fois que les Lorrains supportaient un impôt, les revenus du Domaine et les autres ressources dont les ducs disposaient ayant jusqu'alors couvert les dépenses (3). L'aide voté par les États, les dons de la noblesse, et la contribution que les trois prélats autorisèrent à percevoir dans le temporel de leurs évêchés produisirent la somme que l'on devait au duc de Bourgogne, et qui était énorme pour le temps ; car, un écu d'or de soixante-dix au marc de Troyes valant dix livres dix-neuf sous cinq deniers tournois (il s'agit de la livre tournois de 1789), les deux cent mille écus représentent un peu plus de deux millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents livres tournois ; et, quand on se rappelle quelle était la puissance du numéraire avant la

(1) V. la *Chron. du doyen*, ibid., t. II, *Preuves*, col. ccxxiv.

(2) V. M. de Quatrebarbes, ibid., p. xliij.

(3) V. *Chron. du doyen de Saint-Thiébaut*, ibid. Les archives de Lorraine renfermaient autrefois une layette intitulée *Rançon du duc René* ; on y trouvait des pièces importantes, qui ont été enlevées et transportées à Paris.

découverte de l'Amérique, on voit que la rançon de René d'Anjou était véritablement exorbitante (1).

Après avoir ainsi pourvu à l'exécution du traité de Lille, le duc de Lorraine chercha à se procurer de l'argent pour faire le voyage de Naples. Comme il ne pouvait demander à ses sujets de nouveaux sacrifices, il eut recours à des emprunts ; Louis d'Haraucourt, évêque de Verdun, lui prêta huit mille florins ; le roi Charles VII, dont les finances n'étaient pas très-prospères, lui en donna vingt mille ; le domaine de Louppy fut engagé moyennant dix mille florins, et plusieurs autres terres le furent également pour des sommes plus ou moins considérables (2). René réorganisa ensuite le gouvernement des duchés de Lorraine et de Bar ; le pouvoir exécutif fut confié à l'évêque de Metz, à celui de Verdun et au sire du Châtelet, assistés d'un conseil composé de Ferri de Parroye, Jean d'Haussonville, Warry de Fléville, Jean de Chambley, Baudoin de Fléville abbé de Gorze, Ferri de Savigny et quelques autres gentilshommes. Le duc quitta la Lorraine au printemps et se dirigea vers l'Anjou, qu'il n'avait pas vu depuis bien des années. Il était accompagné d'un grand nombre de nobles Lorrains que l'amour de la gloire entraînait sur les pas de leur souverain, et qui voulaient l'aider à conquérir le royaume de Naples. Au lieu de passer promptement dans ce pays, où la duchesse Isabelle avait peine à résister aux forces du roi d'Aragon, René, dont l'apathie augmentait sans cesse, resta plusieurs mois à Angers et perdit, de la sorte, un temps bien précieux. Des nouvelles fâcheuses arrivées de Naples le forcèrent enfin à partir. Il abandonna l'Anjou dans les derniers jours de novembre et se rendit en Provence ; il fut accueilli avec des transports de joie, et les États réunis à Aix lui accordèrent un don de cette mille florins.

(1) V. Lionnois, *Hist. de Nancy*, t. I, p. 56.

(2) V. Benoît, *Origine de la Maison de Lorraine*, p. 406.

Il reçut et donna des fêtes, dépensa en pure perte son temps et son argent et ne mit à la voile qu'au mois d'avril 1438. Son escadre, composée de cinq galères et de deux brigantins et commandée par Jean de Beausset, fut ralliée à Gênes par sept autres galères, et le 9 mai il jeta l'ancre dans le port de Naples. Il amenait avec lui des renforts, notamment beaucoup de gentilshommes angevins, provençaux et lorrains ; et on remarquait parmi ces derniers les sires d'Haraucourt et de Lénoncourt, qui se distinguèrent dans diverses rencontres.

Le récit de cette guerre est, du reste, tout à fait étranger à l'histoire de Lorraine, et nous devons nous borner à rapporter les faits principaux. Philippe-Marie Visconti ayant rendu la liberté au roi d'Aragon, celui-ci était retourné immédiatement dans le royaume de Naples, avait recommencé la guerre avec une nouvelle vigueur et avait conquis quelques-unes des provinces jusqu'alors soumises à René. Le duc de Lorraine se mit en campagne le 9 août, avec une armée de vingt mille hommes, et ne tarda pas à se trouver en présence des Aragonais. Alphonse se souciait peu d'engager une bataille qui pouvait entraîner la ruine de ses espérances. D'un autre côté le souvenir de Bulgnéville, et des calamités dont cette journée funeste avait été la source, inspirait à René une prudence qui n'était pas dans son caractère. Après s'être observées et injuriées pendant plusieurs jours, les deux armées décampèrent, et René s'empara de quelques places importantes. Pendant qu'il était occupé dans les Abruzzes, son rival, maître depuis longtemps de la forteresse de Gaëte, en sortit à la tête de quinze mille soldats, se présenta tout à coup devant Naples et s'empara du château de l'OEuf. Isabelle opposa une vive résistance et donna à son mari le temps d'accourir; Alphonse leva le siége, mais la mort du connétable Jacques Caldora porta au parti angevin un coup mortel. Le zèle des Napolitains commençait à se refroidir ; l'or et les promesses du roi d'Aragon amenèrent des défections éclatantes, et René fut

obligé de quitter Naples, au mois de décembre 1439, pour aller visiter les villes qui lui obéissaient encore, et tâcher de raffermir leur fidélité chancelante. L'Aragonais profita de ce voyage pour bloquer la capitale une seconde fois ; il fut de rechef contraint de se retirer et éprouva même un échec assez grave ; néanmoins son compétiteur se vit abandonné, bientôt après, par la plus grande partie de ses soldats, séduits par le nouveau connétable Antoine Caldora, et se trouva fort heureux de pouvoir se réfugier à Naples avec quatre cents cavaliers. Découragé par ces mauvais succès, il offrit au roi d'Aragon d'abdiquer en sa faveur, si ce prince, qui n'avait pas d'enfants légitimes, voulait adopter Jean de Lorraine, l'aîné des fils de René. La proposition fut rejetée ; les Aragonais s'approchèrent une troisième fois de la ville de Naples et la resserrèrent de jour en jour d'avantage. La famine s'y fit sentir, et le duc de Lorraine désespérant du succès, résolut de mettre Isabelle et ses enfants à l'abri de tout danger. Il les fit embarquer sur un navire génois, qui trompa la croisière ennemie et les conduisit heureusement sur les côtes de Provence. Au mois de mai 1442, la position de Naples était des plus critiques ; une femme, dont les enfants mouraient de faim, et qui n'avait pu obtenir du prince un secours qu'elle avait sollicité, découvrit à un partisan du roi d'Aragon un aqueduc abandonné, par lequel on pouvait s'introduire secrètement dans la ville. Deux cents cinquante hommes déterminés y pénétrèrent, en effet, dans la nuit du 2 au 3 juin. René, averti de leur présence les attaqua avec vigueur et les tailla en pièces ; mais, au même moment, les Aragonais simulèrent différentes attaques contre les remparts. Trois cents génois qui gardaient la porte Saint-Janvier l'ayant abandonnée sans résistance, les assaillants se précipitèrent en foule dans le quartier voisin ; René allait cependant parvenir à les repousser et à demeurer maître de la porte, lorsque le roi d'Aragon entra lui-même dans la ville avec le reste de son armée. Le duc de Lorraine fut sur le point d'être

pris et n'eut que le temps de se réfugier dans le Château-Neuf. Puis, profitant du désordre qui suivit le combat, il gagna, non sans difficulté, une galère génoise et débarqua sur la côte de Toscane. Il se rendit à Florence, auprès du pape Eugène IV, en fut reçut avec de grands honneurs, et se dirigea ensuite vers la ville de Marseille, où il arriva au commencement de novembre, après avoir refusé les propositions du doge de Gênes, qui lui offrait des secours pour tenter de nouveau la conquête de Naples (1).

Au moment où René sortit de Nancy, allant prendre possession d'un royaume qu'il ne devait pas transmettre à ses descendants, les duchés de Lorraine et de Bar jouissaient d'une tranquillite presque parfaite, et tout faisait espérer qu'elle ne serait plus troublée par la querelle de la succession. On se trompait. Le comte de Vaudémont, qui n'avait pas approuvé les arrangements pris par le duc de Bourgogne, nourrissait toujours de secrètes prétentions sur l'héritage d'Isabelle. Il s'était imaginé que le duc confierait l'administration de la Lorraine à Ferri de Vaudémont, dont le mariage avec Yolande était arrêté depuis longtemps, et il se flattait de gouverner sous le nom de son fils. Le choix des régents lui causa un violent dépit, qu'il essaya de dissimuler; mais quand le duc se fut éloigné, Antoine demanda aux administrateurs des dommages-intérêts pour les ravages que le comté de Vaudémont avait soufferts. Les administrateurs chargèrent Ferri de Ludres et Charles d'Haraucourt de s'éntendre avec Gérard de Pfaffenhofen, auquel le comte avait confié sa cause. Les arbitres s'occupaient à estimer les dégâts commis par les Lorrains, lorsque les hostilités recommencèrent subitement (an. 1438). Érard du Châtelet, un des trois administrateurs, avait eu personnellement quelques démêlés avec Antoine, et

(1) V. M. de Quatrebarbes, ibid., p. xliij-lvxj; *Hist. de René d'Anjou*, par M. Villeneuve-Trans, t. I, p. 235-336.

Vautrin de Thuillières, qui avait pris parti pour Érard, fit des courses sur les domaines du comte. Celui-ci vit ou voulut voir dans cette guerre privée une violation des conventions qui avaient rétabli la paix en Lorraine. Il prit à son service un chef de bande, nommé Forte-Épice ou Fort-d'épice, et lui ordonna d'attaquer le château d'Haroué, qui appartenait à Guillaume de Dommartin, un des soutiens d'Érard du Châtelet. Forte-Épice s'empara de cette forteresse (1), où il trouva quantité de provisions de bouche, et enleva également le château de Xeuilley, qui fut défendu par le sire de Tantonville, dont il était la propriété.

La guerre s'ouvrait heureusement pour le comte; mais ces hostilités reprises d'une manière aussi intempestive achevèrent de lui aliéner l'esprit des Lorrains, qui ne lui pardonnèrent jamais d'avoir profité de l'absence de René et d'Isabelle pour porter de nouveau la dévastation dans les campagnes. Les administrateurs, persuadés qu'une rupture était inévitable, résolurent de tâcher de dépouiller de ses états le comte de Vaudémont, tout en évitant avec soin une bataille dont la perte pouvait mettre encore la Lorraine en danger. Ferri de Savigny et Baudouin de Fléville allèrent assiéger le château de Mandres-aux-Quatre-Tours, possession du comte de Blâmont, alors allié d'Antoine. Celui-ci les contraignit à se retirer. Pendant ce temps, les administrateurs prenaient des mesures pour se rendre maîtres du château de Vaudémont, que l'on regardait, avec raison, comme le boulevard du comté, et ils parvinrent à corrompre quelques soldats de la garnison, qui promirent d'aider les Lorrains à escalader les murailles. On réunit à Nancy, sous prétexte de donner la chasse à une bande d'aventuriers qui avait suivi le bâtard de Vertus, un corps de troupes, dont le commandement

(1) Gérard de Pfaffenhofen fut tué dans cette attaque.

fut confié à Jean d'Haussonville, sénéchal de Lorraine. Ce dernier se mit en marche comme pour gagner le Barrois, et se présenta à l'improviste devant la ville de Vaudémont; mais les soldats sur lesquels on comptait ne purent et n'osèrent se montrer, et le sénéchal se trouva dans l'impossibilité de rien entreprendre; toutefois, avant de partir, les Lorrains ravagèrent complètement les environs de la forteresse (1).

Antoine, qui était à Commercy, n'eut pas plustôt connu cette tentative que, prenant avec lui la compagnie de Forte-Epice et les soldats du damoiseau, il poursuivit les agresseurs. Il les rencontra campés entre Ormes et Charmes. Il n'avait guère avec lui que cent hommes d'armes, néanmoins, comme l'obscurité de la nuit ne permettait pas de reconnaître leur petit nombre, il n'hésita pas à attaquer les Lorrains. Ceux-ci, surpris au milieu de leur sommeil, n'opposèrent pour ainsi dire aucune résistance; plusieurs furent tués; quelques-uns se noyèrent dans le Madon, qu'ils voulurent traverser à la nage; d'autres furent faits prisonniers, et le vainqueur s'empara du grand étendard de Lorraine, qui fut porté en triomphe et suspendu dans l'église de Vézelise. Cet avantage ayant rendu le comte de Vaudémont momentanément maître de la campagne, il en profita pour dévaster les domaines des seigneurs lorrains contre lesquels il éprouvait le plus de ressentiment; les terres de Jean d'Haussonville furent très-maltraitées; celles de Ferri de Savigny eurent le même sort, et le comte incendia le faubourg de la ville d'Ormes. Vers l'automne, il prit à son service des gentilshommes flamands, attirés, sans doute, par l'espérance de remporter une victoire aussi lucrative que celle de Bulgnéville, et des chefs de bandes qui lui amenèrent quantité d'aventuriers bourguignons,

(1) V. *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut*, ibid., col. ccxxix-ccxxxj.

anglais, picards et allemands. Antoine, se voyant à la tête d'une armée nombreuse, la partagea en trois corps pour attaquer ses ennemis de trois côtés à la fois. Les capitaines Forte-Épice et Floquet (1) pénétrèrent dans le bailliage de Vosge, assiégèrent la ville de Mirecourt, qui en était la capitale, la prirent et la livrèrent au pillage. Sur la fin d'octobre, une seconde colonne, guidée par Antoine de Chabannes comte de Dammartin, traversa les états d'Antoine pour s'avancer jusqu'au cœur de la Lorraine et piller le plat pays ; mais il semble qu'elle ne put exécuter cette partie de sa mission. En même temps, le comte de Vaudémont, à la tête d'un corps considérable, envahit les districts septentrionaux du Barrois, brûla Dun, Stenay et quelques lieux moins importants, pendant que ses lieutenants enlevaient Rambercourt, Varennes et plusieurs châteaux.

Les administrateurs, sentant l'impossibilité de faire face à tant d'ennemis, s'adressèrent au roi de France et le prièrent de protéger les états de son beau-frère. Charles VII, qui avait repris Paris et n'avait plus un aussi grand besoin de ses troupes, envoya en Lorraine, sur la fin de l'année, La Hire et d'autres capitaines renommés, avec des forces respectables. L'aspect des affaires ne tarda pas à changer ; les Français, unis aux Lorrains repoussèrent de toutes parts les bandes d'Antoine, s'emparèrent de Vézelise et de Charmes et occupèrent le comté de Vaudémont tout entier. Le capitaine Floquet, qui gardait Mirecourt, témoin de la ruine du prétendant, n'attendit pas qu'on vint attaquer cette ville, et la rendit aux administrateurs moyennant une somme de vingt-cinq mille saluts, et un cheval de prix dont l'évêque lui fit présent.

Malheureusement pour la Lorraine, les troupes, ou pour mieux dire les bandes qui venaient de la délivrer n'y firent pas

(1) Robert de Floque.

un long séjour (1). Dès le mois de février 1439, elles gagnèrent les unes le pays messin, les autres l'Alsace, dans le but d'y lever des contributions (2). Aussitôt que le printemps fut revenu, les hostilités recommencèrent dans le comté de Vaudémont; les troupes que les administrateurs avaient laissées dans les châteaux firent des courses; les paysans se défendirent, et bien des Lorrains furent tués dans différents combats; mais le comté n'en fut pas moins ravagé; les blés furent fauchés, les arbres fruitiers arrachés, et certains villages complètement détruits. Cette guerre cruelle dura jusqu'au milieu de l'été; enfin, le 15 août, on convint d'une trève qui ne devait finir que le jour de Pâques (27 mars) 1440 (3).

Conrad Bayer se félicitait d'avoir, au moyen de cette trève, rétabli la paix pour quelques mois et donné à la Lorraine et au Barrois le temps de respirer; il ne se doutait guère qu'au moment où il consacrait tout son temps à l'administration des duchés, il était l'objet d'une dénonciation calomnieuse. Comme il avait dépensé pour le compte de René des sommes énormes, et qu'il avait même été contraint de faire des emprunts à la cité de Metz, il jugea à propos, et on ne peut l'en blâmer, de percevoir de légères taxes à son profit pour récupérer l'argent qu'il avait avancé. On incrimina cette mesure, et un prêtre nommé Vautrin Hazard, curé de Condé-sur-Moselle et ancien secrétaire de René d'Anjou, se rendit à Naples, auprès de ce

(1) M. H. Lepage a publié dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, t. I, p. 129-162, des extraits des « Comptes de Othin d'Amance, receveur général de Lorraine, pour ung an entier commensant au xxvij jour de décembre mil cccc xxxviij et finissant audit, xxviij jour de décembre mil iiij^c xxxix ». On y trouve des détails curieux sur les aventuriers qui vinrent alors dans notre pays, et l'indication des sommes qu'on leur solda.

(2) V. *Chron. du doyen de Saint-Thiébaut*, ibid., col. ccxxxj-ccxxxiv; Monstrelet, ibid., f^os clij v^o et cliij r^o.

(3) V. *Chron. du doyen de Saint-Thiébaut*, ibid., col. ccxxxiv.

prince, et lui fit un tableau tellement mensonger de l'administration de Conrad Bayer, que le duc, oubliant ce qu'il devait au prélat, donna ordre de l'arrêter. Hazard, de retour en Lorraine, remit l'ordre à Guillaume de Dommartin, à Vautrin de Thuillères et à un autre gentilhomme appelé Godard. Ceux-ci engagèrent Conrad à venir dans le château d'Amance pour traiter avec eux du remboursement des sommes que René devait encore, ajoutant qu'ils avaient reçu des pouvoirs à cet effet. L'évêque partit sans défiance et arriva au rendez-vous, avec Thierry Bayer son frère, Androuin d'Oriocourt châtelain de Nomeny et le mayeur de Vic. La nuit suivante, et pendant qu'il se livrait au repos, les trois gentilshommes enfoncent la porte de sa chambre, le frappent avec brutalité, le mettent en arrestation, au nom de René, l'entraînent, sans lui donner le loisir de prendre ses vêtements, le font monter sur un mauvais cheval et le conduisent dans le château de Condé-sur-Moselle. Uu acte aussi arbitraire, accompli sans aucun respect pour le caractère sacré dont Conrad était revêtu, sans aucun égard pour sa qualité de prince indépendant, sans aucune reconnaissance pour les nombreux services qu'il avait rendus à la Lorraine, un acte aussi arbitraire, disons-nous, excita un sentiment d'indignation presque général. Les administrateurs et leur conseil n'osèrent cependant pas prendre sur eux de relâcher le prélat. Ils firent même tous leurs efforts pour imposer à Conrad un traité extrêmement désavantageux. Arrêté le 13 octobre, l'évêque resta en prison dix semaines. Enfermé, pendant la saison rigoureuse, dans une chambre où il ne pouvait faire de feu, souffrant et inquiet, il finit par donner son consentement à ce qu'on exigeait de lui, et promit de ne plus élever aucune réclamation au sujet des sommes qu'il avait avancées pour le service de René, et d'abandonner, à titre de gage, aux lieutenants de ce prince les villes et châteaux de Nomeny, Rambervillers, la Garde, Baccarat, ainsi que les salines qu'il avait précédemment engagées. Thierry

Bayer, Androuin d'Oriocourt et le mayeur de Vic ne furent délivrés qu'après avoir payé une rançon considérable.

Aussitôt que Conrad eut recouvré sa liberté, il écrivit aux magistrats messins pour leur annoncer qu'il se proposait d'aller passer les fêtes de Noël dans leur ville; on lui envoya une escorte, et dès qu'il fut en sûreté derrière les murs de Metz, il protesta contre la violence qu'il avait endurée et contre le traité qu'il avait été forcé de conclure. Sans s'inquiéter de la protestation de Conrad, les administrateurs voulurent prendre possession des lieux qu'il devait leur remettre, et notamment de la ville de Baccarat ; mais ils rencontrèrent une vive résistance, et le prélat, se regardant comme délié de sa promesse, donna ordre de repousser la force par la force. Il en résulta des hostilités qui se prolongèrent pendant une partie de l'année 1440. Un traité, ou pour mieux dire une trêve, y mit fin en 1441 ; et la duchesse Isabelle étant revenue en Lorraine, au commencement de l'année 1442, Conrad se rendit à Pont-à-Mousson, où elle se trouvait, lui fit comprendre que René avait été trompé par des rapports infidèles, et obtint une indemnité de vingt-neuf mille florins (1).

Ce n'était pas seulement contre l'évêque de Metz que les administrateurs avaient à lutter pendant les premiers mois de 1440 ; le bâtard de Bourbon s'étant jeté dans le Barrois, avec

(1) V. idem, ibid., col. ccxxxv ; *Hist. de Metz*, t. II, p. 639-641. On composa la complainte suivante à l'occasion de la captivité de Conrad :

Benedicite, Domine.
Nostre évesque est à Condé.
Dieu nous warde de Goudart
Et de messire Waultrin Hazart,
Et des villains du vaulx des Faux,
Qui ne nous faicent point de maulx,
Et de sire Willaume de Dommartin,
Qui a faict tout le buttin,
Et de Wautrin de Tullière,
Qui regardoit par la verrière. Amen.

une troupe de routiers, s'était emparé du château de la Mothe, situé sur une colline fort abrupte, et faisait des excursions dans tout le pays. Ayant entendu vanter les richesses du bourg de Saint-Nicolas-de-Port, il eut l'audace d'y entrer, avec cinq cents cavaliers, sur la fin du mois de mars 1441 ; « toutes les bonnes « maisons il les fourragea, dit la *Chronique de Lorraine*, rob- « bant or, argent, joyaulx, tasses, goubelletz, et tout ce de bon « qu'il pouvoit, drapz et marchandises. Plusieurs bourgeois de « ladicte Sainct-Nicolas ilz prindrent, et d'aultres marchands « de beaucoup de lieux. Puis, quand ilz ne seurent plus que « prendre, ilz se sont despartis ; droict vers Langres leurs che- « mins ont pris. Les seigneurs de Lorraine et toutes gens de « guerre, montez et armez, sont allez après, proche de Langres « se les ont trouvez, ont chargé sus ; moult y en eut des prins « et des tuez. Sainct Nicolas son miracle y a monstré ; tous « prisonniers et tous leurs butins ont recouvré. Les prison- « niers furent laschez, et la plupart des biens à Sainct-Nicolas « rapportez, dont toutes gens louoient Dieu de ceste vic- « toire (1). »

Quelque temps auparavant, une autre troupe de pillards, venant d'Allemagne et commandée par le sire de Boulay, avait fait irruption dans le temporel de l'évêché de Verdun. Louis d'Haraucourt venait de permuter cet évêché contre celui de Toul ; cependant, comme il en avait provisoirement conservé l'administration, il voulut en protéger le temporel. A la tête d'un corps de troupes qu'il tira de la Lorraine et du Barrois, il marcha contre les routiers, qui, ne se croyant pas en mesure d'accepter le combat, rétrogradèrent jusqu'au village de Sancy, à deux lieues au nord de Briey. Sur le point d'être atteints, ils descendirent tous de cheval et se rangèrent en bataille, pensant qu'ils allaient être attaqués d'un moment à l'autre. Mais l'évêque,

(2) V. la *Chron.*, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. xix.

témoin de leur manœuvre, fit un détour, s'empara de leurs chevaux et se retira. Les aventuriers fort décontenancés se décidèrent à s'en retourner à pied, et l'on entendit plus parler d'eux (1).

Un ennemi beaucoup plus redoutable était le comte de Vaudémont, qui, dans son dépit de voir le duché de Lorraine lui échapper, ne cessait de chercher les moyens d'y répandre le trouble et le désordre. Il avait profité de la trève conclue en 1439, pour réparer le château de Vaudémont et en augmenter les fortifications (2). Aussitôt que la trève fut expirée, les hostilités recommencèrent. Au mois d'octobre 1440, Antoine assembla ses troupes, et son gendre, le sire de Croy, lui envoya une bande de Picards et de Flamands, commandée par Simon de Lalain. Ces forces réunies montaient à deux mille hommes d'armes, et à quatre mille fantassins portant des couleuvrines ou des arbalètes. Les administrateurs n'étant pas en état d'opposer à Antoine une armée aussi formidable, il pénétra dans le Barrois et arriva devant la capitale. Le second fils de René, le jeune prince Louis, s'était enfermé dans cette ville pour la défendre ; Antoine le défia au combat et le somma d'en choisir le jour et le lieu ; mais Louis refusa d'engager une bataille, qui ne pouvait manquer de lui être funeste, et fit une réponse évasive. Le comte, n'osant assiéger Bar, occupa Longeville, en ravagea les environs, et traversa ensuite le Barrois dans sa largeur. Les aventuriers commirent des excès de toute

(1) V. la *Chron. du doyen de Saint-Thiébaut*, *Hist.*, t. II, *Preuves*, col. ccxxxvj et ccxxxvij. Le 8 mars 1441, le roi de France défendit sous peine de confiscation de corps et de biens, « aux compaignies et routtes » soldées par lui de commettre le moindre ravage dans les duchés de Lorraine et de Bar. On trouve une copie des lettres du roi dans les papiers du président le Febvre.

(2) C'est ce que rappelait une inscription composée d'une vingtaine de vers détestables, et que l'on voyait autrefois dans l'église collégiale (aujourd'hui paroissiale) de Vaudémont. Elle est imprimée dans Calmet, *Hist.*, t. II, col. 817 et 818, note (*o*).

nature, pillèrent les villages, en incendièrent plusieurs, tuèrent quantité de malheureux qui essayaient de protéger leurs propriétés et leurs familles, et ne respectèrent ni les églises, ni les choses saintes. Quand ils furent parvenus à Noviant-sur-Moselle, ils s'y arrêtèrent pendant quatre jours pour attendre l'armée lorraine qui les suivait, et qu'ils croyaient disposée à les attaquer. Les administrateurs, qui avaient toujours Bulgnéville présent à la pensée, ne voulurent pas, bien qu'ils eussent l'avantage du nombre, en venir aux mains avec le comte de Vaudémont. Celui-ci allait, avant de continuer sa route, brûler Noviant; mais l'abbé de Gorze, auquel ce lieu appartenait, réussit à le sauver, en faisant présent d'un beau cheval à Antoine, qui se dirigea du côté de la Seille, détruisit encore quelques villages, et s'en retourna par où il était venu, après avoir ainsi dévasté le Barrois et la Lorraine pendant vingt-six jours. Le doyen de Saint-Thiébaut raconte que les soldats du comte ne se rendirent coupables d'aucun désordre pendant leur retraite ; « car c'estoient, ajoute-t-il, gens de fasson, qui « n'estoient point venus pour piller, mais pour conquerre hon« nour, sy comme ilz le monstront bien (1). »

Malgré les sentiments chevaleresques dont les compagnons d'Antoine faisaient parade, leur promenade à travers les états de René avait eu des résultats désastreux. Charles VII résolut d'employer sa médiation, et s'il était nécessaire son autorité, pour mettre fin à une lutte qui durait depuis neuf années, et menaçait de se prolonger indéfiniment (2), puisque le comte de Vaudémont pouvait sans cesse recruter son armée, en y attirant,

(1) V. la *Chron. du doyen*, *Hist.*, t. II, *Preuves*, col. ccxxxvij et ccxxxviij.

(2) La guerre allait recommencer en 1441. Les administrateurs de Lorraine avaient gagné un habitant de Vaudémont, qui avait promis d'introduire leurs soldats dans la forteresse ; mais les Lorrains, n'ayant pas fait assez de diligence, furent repoussés avec perte, le 22 janvier. V. idem, ibid., col. ccxxxviij.

par l'appât du pillage, les aventuriers sans emploi dont l'Europe fourmillait. Au mois de février 1441, le roi parcourut la Champagne, avec une armée de vingt mille hommes, soumit quelques places qui ne l'avaient pas encore reconnu et entra dans les duchés de Lorraine et de Bar. Il visita successivement Neufchâteau, Vaucouleurs et Saint-Mihiel. Tout le monde croyait qu'il allait châtier le damoiseau de Commercy et les bourgeois de Verdun, contre lesquels il était fort irrité ; mais le damoiseau parvint à l'apaiser, en lui faisant hommage pour son château de Commercy, en lui payant vingt cinq mille saluts, en relâchant ses prisonniers et en promettant de ne plus commettre aucun brigandage. Les Verdunois obtinrent aussi leur grâce, en donnant à Charles VII dix mille saluts et deux grosses bombardes (1).

Le comte de Vaudémont fut invité à venir à Saint-Mihiel et, moitié de gré, moitié de force, promit de s'en rapporter au jugement du monarque sur l'affaire de la succession. Charles se rendit ensuite à Bar-le-Duc, à Châlons-sur-Marne, puis à Reims, où il arriva dans le courant de mars. Le 27 de ce mois, il prononça une sentence arbitrale par laquelle il était ordonné, après longue et mûre délibération du conseil, que le comte renoncerait pour lui et pour ses hoirs, à tous les droits qu'il réclamait sur le duché, en lui réservant seulement la faculté de les faire valoir dans le cas où la postérité de Charles II viendrait à s'éteindre. Le même jour, le comte de Vaudémont et son fils Ferri, qui se trouvaient à Reims auprès du roi et ne conservaient plus aucune espérance de voir leurs projets réussir, déclarèrent, en présence de Charles VII, des princes du sang et des membres du conseil, acquiescer à la sentence et renoncer à toutes leurs prétentions (2).

(1) V. idem, ibid., col. ccxxxviij et ccxxxix.

(2) V. le *cartulaire de Lorraine*, p. 257 et suiv. et 1611. La sentence arbitrale est imprimée dans Leibnitz, *Codex diplomaticus*, t. I, p. 371-375.

Isabelle resta donc en possession paisible du duché de Lorraine; Antoine parut avoir complètement oublié qu'il avait longtemps disputé le trône à cette princesse, et comme la guerre continuait encore entre la France et l'Angleterre, il se mit au service de Charles VII, avec trois mille hommes qu'il avait à sa solde. Quelques bourgeois de Metz voulurent l'accompagner, et ils prirent part au siége de Pontoise, qui se défendit jusqu'au mois de septembre. Le comte mourut en 1447 et fut inhumé dans le chœur de la collégiale de Vaudémont. Marie d'Harcourt, son épouse, vécut jusqu'en 1476 et reçut la sépulture dans le même lieu. Leurs cendres ont été plus tard réunies à celles des autres princes de leur famille; et les statues maladroitement restaurées du comte Antoine et de Marie d'Harcourt, placées sur un sarcophage moderne, mais imité du style ogival du XV[e] siècle, ont obtenu un asile dans l'ancienne église des cordeliers de Nancy.

Ferri de Vaudémont, qui avait toutes les qualités de son père sans avoir son ambition et sa dureté, épousa Yolande fille de René et d'Isabelle. Le duc de Lorraine avait promis une dot considérable, mais il ne savait comment la trouver, et il pria les magistrats de Metz de lui prêter une somme de cinquante mille florins. Il éprouva un refus, qui le blessa vivement et lui inspira contre les Messins un profond ressentiment qu'il trouva bientôt l'occasion de satisfaire. Ferri, qui se souciait peu de résider dans le petit comté de Vaudémont, s'attacha à la fortune de son beau-père et l'accompagna dans ses fréquents voyages. En 1470, il était grand sénéchal de Provence (1), et nous verrons même plus loin qu'il se rendit en Italie.

Le désistement d'Antoine permit aux administrateurs, enfin débarrassés de la guerre étrangère, de prendre des mesures efficaces pour rétablir la tranquillité, et il était bien temps de cicatriser les plaies de notre malheureux pays. Ses habitants

(1) V. Papon, *Hist. générale de Provence,* t. III, p. 421.

n'avaient pas eu à souffrir uniquement du passage et de l'entretien des armées. La maladie contagieuse qui se déclara en 1438, et enleva vingt mille personnes à Metz et dans le pays messin, s'était propagée dans plusieurs cantons de la Lorraine et du Barrois. Elle régnait encore en 1439, et à ce fléau était venu se joindre une disette qui dura deux années tout entières (1). D'un autre côté, les dépenses occasionnées par des hostilités sans cesse renaissantes, et la nécessité de payer pour les prisonniers des rançons, souvent fort élevées, obligèrent à établir diverses taxes qui causèrent un grand mécontentement. En 1440 notamment, on remit au comte de Vaudémont une somme de cinq mille vieux florins pour la rançon de Jean et Bernard de Germiny, Andreu de Ville, Vautrin Wisse et autres gentilshommes qui avaient été faits prisonniers, on ne sait dans quelle rencontre (2).

Le prince Louis, marquis de Pont-à-Mousson était revêtu du titre de lieutenant de René pour le gouvernement des duchés de Lorraine et de Bar, mais tous le poids des affaires reposait sur les anciens administrateurs, et particulièrement sur l'évêque de Toul, Louis d'Haraucourt. Ce prélat, sentant combien l'autorité ducale était impuissante pour raffermir la paix et le bon ordre dans un pays depuis si longtemps le théâtre de la guerre, engagea les gentilshommes à former, à l'exemple de leurs pères, une de ces ligues qui avaient eu autrefois tant de succès. Au mois d'août 1441, Baudoin de Fléville, abbé de Gorze, Pierre de Beaufremont, Jean de Fénétrange, Érard du Châtelet, Jacques d'Haraucourt, Ferri de Savigny, Jean d'Haussonville, Gérard d'Haraucourt, Ferri de Parroye, Warry de Fléville, Ferri de Ludres, Philippe de Norroy, Simon de Saint-Menge, Jean de Lucy,

(1) V. Les *Chroniques de la ville de Metz*, p. 204 et 206.

(2) V. au Trésor des chartes, le compte du receveur-général de Lorraine pour 1440.

Philippe de Lénoncourt, Jacquot de Savigny, Jean de Ligniville, François de Chambley, Colart de Lénoncourt, Philbert du Châtelet, Colart des Armoises, Andreu de Parroye, Jean de Savigny, Andreu de Ville et quelques autres seigneurs, considérant que « depuis le partement de très-excellens Prince et Princesse les « Roy et Royne de Hiérusalem et de Secile, Duc et Duchesse « d'Anjou, de Bar et de Lorraine..., de leurs pays de par deçà, « plusieurs griefs, dommaiges et inconvéniens s'estoient ensuis « et venus èsdictes Duchiez de Bar et de Lorraine, et ès Sei- « gneuries enclavéez en icelles, tant par les guerres que sont « estez, comme aultrement, au préjudice du bien commung »; et voulant « relever et mettre sus, et entretenir le bien de paix « desdictes Duchiez, Seigneuries, et de tous les subjects « d'icelles, oster toute rigour et malviolence, œuvre de faict et « de volonté des uns contre les aultres », ces seigneurs, disons-nous, jurèrent, pour trois années consécutives, de s'adresser au marquis de Pont-à-Mousson ou à son conseil chaque fois qu'ils auraient quelque différent, et de se conformer à la décision rendue; de prêter main-forte aux administrateurs pour réprimer les entreprises des perturbateurs de la paix publique, et à « tous officiers, baillifs, prévosts et leurs lieutenans desdictes « Duchiez et Seigneuries ou faict de l'exécution de justice »; de prendre les armes pour contraindre les individus auxquels on reprocherait quelque acte de pillage; à indemniser les personnes qui en auraient souffert; de défendre « toutes gens et terres « d'Église, religieux et aultres, tous leurs domaines, seigneu- « ries, rentes et revenus, tous pèlerins, marchands et aultres « bonnes gens, ensemble tous leurs biens, estans, venans « allans et trespassans par lesdictes Duchiez et Seigneu- « ries » (1).

(1) Le texte du traité de confédération est imprimé dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. dclvj-dclix.

On désirait vivement que René d'Anjou revint habiter la Lorraine, et on espérait que sa présence achèverait d'y rétablir la tranquillité ; mais il préférait le séjour de la Provence, et il était tout occupé du mariage projeté entre sa fille Marguerite et Charles de Bourgogne, comte de Nevers. Conservant de la rancune contre la maison de Vaudémont, il fit insérer dans le contrat une clause qui appelait au trône de Lorraine les enfants de Marguerite avant ceux d'Yolande, sa sœur aînée. Antoine se plaignit amèrement de cette clause, où il voyait, avec raison, une infraction à la sentence arbitraire de 1441 ; toutefois, comme Philippe-le-Bon consentait, en faveur du mariage, à donner quittance à René d'une somme de quatre-vingt mille six cents écus d'or qui lui était due, le duc ne voulait pas faire droit aux réclamations de son ancien compétiteur. Charles VII, qui avait garanti l'éxécution de la sentence arbitrale, jugea à propos d'intervenir et prit parti pour le comte de Vaudémont. René ne pouvait entreprendre de résister à la volonté de son beau-frère ; néanmoins, les négociations relatives à cette affaire trainèrent en longueur, et l'union projetée n'eut pas lieu (1).

Les instances des administrateurs pour que le duc habitât la Lorraine, au moins momentanément, devenaient de plus en plus pressantes. Louis d'Haraucourt, qui était chef du conseil et avait la principale autorité, trouvait le poids des affaires trop lourd pour ses forces et désirait en être déchargé. Malgré toutes les mesures qu'il avait prises, les courses des aventuriers recommencèrent en Lorraine dès l'année 1443 ; l'incorrigible damoiseau de Commercy, ayant engagé trois mille routiers à son service, fit une excursion du côté de Metz. Un détachement de cette troupe fut défait par le bâtard de Vergy et par Vautrin de Thuilières ; mais on ne put empêcher les routiers de commettre des déprédations dans le pays messin ; ils pillèrent la léproserie

(1) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 826 et 827.

de Saint-Privat et parvinrent à entrer dans l'abbaye de Saint-Clément, où ils s'emparèrent des meubles qui avaient quelque valeur. Après avoir dépouillé les habitants de plusieurs villages et incendié quantité de maisons, ils se « despartont et allont à tous « les diables d'enfer », comme s'exprime le doyen de Saint-Thiébaut, interprète de la haine des contemporains contre ces hordes dévastatrices. Au mois de mai, deux mille bandits, qui reconnaissaient l'autorité du damoiseau, coururent le pays saunois et revinrent par Cheminot ; les villageois s'étaient réfugiés dans l'église ; ils se défendirent avec courage et tuèrent quelques-uns des agresseurs ; ils auraient cependant fini par succomber, si on n'eût prévenu les brigands qu'ils allaient être attaqués par les Lorrains et les Messins réunis. Cette nouvelle décida les routiers à se retirer précipitamment ; mais tant de désordres réveillèrent chez tous les seigneurs voisins le désir de mettre Robert de Sarrebrück dans l'impossibilité de continuer un pareil genre de vie. Au mois de février 1444, le marquis de Pont-à-Mousson vint, avec une armée, assiéger le haut-château de Commercy ; les Messins, qu'il en avait informés, lui envoyèrent aussitôt cent hommes d'armes commandés par Jean Baudoche. Le siége durait depuis quatorze jours, lorsque le marquis et l'évêque de Toul se décidèrent à conclure avec le damoiseau un traité, qui n'aurait pas été respecté beaucoup plus que les précédents, si au même moment le marquis n'eût acheté, pour quarante-deux mille florins du Rhin, le château-bas appartenant à une autre branche de la maison de Sarrebrück. Il reçut une garnison lorraine, et Robert se trouva dès lors observé de près et placé dans l'impossibilité presque absolue de faire des expéditions lointaines (1).

(1) V. la *Chron. du doyen*, *Hist.*, t. II. *Preuves*, col. ccxliv, ccxlvij et ccxlviij ; *Histoire de Commercy*, par M. Dumont, t. I. p. 249, 256, 273 et 274.

Le prince Louis mourut bien peu de temps après le siége de Commercy. René en éprouva un violent chagrin et promit de visiter la Lorraine. Il se trouvait alors dans la ville de Tours, où l'on négociait une trève entre la France et l'Angleterre. Il vint enfin, mais il ne vint pas seul. Charles VII avait une nombreuse armée, composée en grande partie d'aventuriers et de mercenaires qu'il ne savait comment employer, et qu'il ne pouvait licencier sans exposer la France à leurs ravages. Il conçut le dessein de s'emparer des trois villes épiscopales de Metz, de Toul et de Verdun, qui devaient un siècle plus tard tomber au pouvoir de Henri II. Et ce qui prouve combien René d'Anjou comprenait mal ses véritables intérêts, c'est qu'il encouragea, s'il ne la provoqua, une expédition dont le résultat devait être d'amener les Français jusqu'au cœur de la Lorraine et de préparer son asservissement. On a formé bien des conjectures sur les motifs qui le poussèrent à faire la guerre aux Messins. Un chroniqueur lorrain, attaché aux intérêts du comte de Vaudémont, dit que René n'ayant « que vie oiseuse que passoit à faire « dixains de chapelets que passoit en rubans, ou en oiseaux que « plumoit à telle fin qu'eust couleurs de plumes que vouloit « peindre, li prit en fantaisie de guerroyer et vint s'attaquer à « li Messins que n'en pouvoient » (1) ; mais ces traits satiriques ne doivent pas faire autorité ; il ne faut pas non plus attribuer la détermination du roi de Sicile aux réclamations que les magistrats de Metz lui auraient adressées, pour obtenir le remboursement de sommes considérables qu'ils avaient prêtées soit à René lui-même, soit à quelques-uns de ses prédécesseurs ; on n'est pas autorisé d'avantage à croire qu'il ait cédé au ressentiment que lui inspirait le refus fait par les Messins de lui confier cinquante mille florins pour constituer la dote d'Yolande ; et la

(1) V. ce passage dans les *Coupures* de Bournon, règne de René Ier, Recueil cité.

véritable cause de la guerre, dont nous allons parler, semble avoir été inconnue à plusieurs historiens, quoiqu'elle soit rapportée par un chroniqueur. A la fin du mois de mars 1444, il y eut un immense concours de peuple à Pont-à-Mousson, ou l'on publiait de grandes indulgences accordées par le pape Eugène IV. La duchesse Isabelle, qui comptait se rendre en cette ville, prescrivit d'y mener ses bagages. Les Messins prévenus de la circonstance, s'embusquèrent sur la route, saisirent la garde-robe et les joyaux de la princesse et les emportèrent, pour sûreté, disaient-ils, des sommes qui leur étaient dues. Isabelle fit écrire une lettre aux magistrats de Metz pour demander la restitution de ce qu'on venait de lui enlever; on lui répondit par un refus, et, dans son ressentiment, elle ne négligea rien pour persuader à René de leur déclarer la guerre et de solliciter le secours du roi de France.

Aussitôt que les deux rois eurent arrêté tout ce qui concernait l'entreprise, Charles fit partir un corps d'armée, sous le commandement de Pierre de Brézé, sénéchal de Poitou, qu'il avait chargé de prendre les villes de Toul et de Verdun. Le roi de France et René se mirent eux-mêmes en route avec une autre armée, qui entra en Lorraine du côté de Darney. Les bourgeois d'Épinal saisirent cette occasion pour se soustraire à l'autorité de l'évêque de Metz, contre lequel ils luttaient depuis longtemps. Ils offrirent à Charles VII de le reconnaître pour leur seigneur. Le roi accepta leur proposition, et, par lettres datées du 11 septembre, établit à Épinal un bailli, qui devait connaître des sentences rendues par les prévôts et autres officiers de justice (1). Charles et René séjournèrent dans les villes de Toul et

(1) Par d'autres lettres des mois de mars 1447 et 1449, il établit à Épinal un bailli et quatre gouverneurs, pour statuer sur les appels des jugements rendus par l'échevin, et il interdit au Parlement de Paris d'accueillir les appels interjetés contre les sentences du bailli et des gouverneurs. V. l'analyse de ces trois pièces à la suite des *Mémoires de Commynes*, édit. Lenglet du Fresnoy, in-4°,

de Nancy et allèrent en pélerinage à Saint-Nicolas-de-Port. Pendant ce temps, il envoyèrent différents détachements se saisir des postes qu'ils jugeaient propres à faciliter les travaux du siége. On espérait que les Messins, rassurés par la lenteur avec laquelle on s'approchait, ne se hâteraient pas de prendre les mesures nécessaires à leur sûreté ; mais on se trompait, et, dès que les magistrats eurent la certitude que les préparatifs de Charles et de René étaient dirigés contre la ville, ils la mirent en état de défense. Par leurs ordres on rasa l'abbaye de Saint-Symphorien, le faubourg du même nom, celui qui s'élevait devant la porte des Allemands, les faubourgs Saint-Thiébaut, Saint-Arnould, et Sainte-Élisabeth ; les églises Saint-Thiébaut, Saint-Louis et Notre-Dame-des-Champs, quelques hameaux et quantité de maisons de plaisance, dans lesquels les assiégeants auraient pu se loger. Les Messins coupèrent les arbres, dévastèrent les jardins, construisirent des boulevards devant le pont des Morts et la porte Serpenoise, réparèrent les murs et augmentèrent la profondeur des fossés (1). Rien ne fut négligé pour rendre la résistance aussi longue que possible ; la ville fut approvisionnée pour plusieurs mois ; on acheta des munitions de toute espèce ; la garde de chacune des tours fut confiée à un des corps de métiers ; les portes furent mises sous la surveillance spéciale des premiers de la cité, et des védettes placées dans les lieux convenables.

Ces précautions n'étaient pas inutiles, car, le 12 septembre, le duc de Lorraine, le connétable Artus de Richemont et Pierre de Brézé s'approchèrent de Metz, avec une armée de dix mille hommes. La plupart des châteaux et des maisons-fortes que les

t. II, p. 598. L'autorité du bailly et des gouverneurs était du reste, à peu près nominale, et l'administration resta presque entièrement entre les mains des bourgeois.

(1) Plusieurs des églises et des faubourgs mentionnés ne furent détruits que dans le mois de septembre, quand le danger devint plus grand.

Messins avaient occupés dans les environs tombèrent successivement au pouvoir des assiégeants; Ars, Ancy, Vaux, Jussy, Clémery, Raucourt, Cheminot, Bouxières, Corny, Saint-Blaise, Mardigny, Goin, Lorry-devant-le-Pont, Éply, Borny, Jouy, Sainte-Ruffine, Chazelles, Scy, Longeville, Châtel et Lessy furent enlevés d'assaut ou livrés par leurs défenseurs. Tous les villages et hameaux situés entre la Seille et la Moselle furent abandonnés par leurs habitants, qui se réfugièrent à Metz. Quelques châteaux situés plus près encore de la ville succombèrent bientôt après; enfin, le 22 septembre, une colonne française se déploya devant le pont des Morts et tira plusieurs coups de canon sur la place. Ce n'était qu'une fausse attaque, et, le même jour, un héraut d'armes se présenta devant Metz, y fut introduit et invita les magistrats à envoyer des députés à Nancy pour recevoir une communication importante. Nicole Louve et Geoffroy Dex, chevaliers, Poinsignon Baudoche, Thiébaut Louve et Jacob de Bénestroff furent chargés d'accompagner le héraut et se mirent en route, le 27 septembre. Ils furent admis devant Charles VII et René d'Anjou, et Nicole Louve ayant prié les deux rois de lui faire connaître leurs intentions, Jean Raboteau, président au parlement de Paris, prononça un long discours, dans lequel il établit trente-deux propositions différentes, mais toutes relatives aux droits que le roi de France et le duc de Lorraine entendaient revendiquer ; il finit en sommant les Messins d'ouvrir leurs portes aux troupes françaises et lorraines et de faire hommage aux deux rois, comme à leurs légitimes seigneurs. Louve répondit que les Messins ne devinaient pas comment ils avaient encouru la disgrâce du roi de France; qu'ils n'avaient jamais été ses ennemis, ni les alliés de ses ennemis ; que souvent ils avaient donné asile à des Français poursuivis par les Anglais et les Bourguignons; que des chevaliers messins étaient allés combattre comme volontaires dans les rangs de l'armée française; que Metz avait toujours dépendu de l'Empire, que c'était

en un mot une ville libre et impériale, et que Charles VII ne pouvait exiger qu'elle reconnût son autorité; que les Messins étaient, au reste, disposés à faire les sacrifices compatibles avec leur honneur et leur indépendance, et que, si le roi tenait à entrer dans leurs murs, on était disposé a le recevoir magnifiquement, pourvu que sa suite ne ressemblât pas à une armée. Jean Raboteau répliqua à ce discours et fit observer que les titres et les historiens prouvaient que Metz dépendait du royaume de France; que les habitants de cette ville avaient eux-mêmes soutenu cette thèse, quand ils avaient voulu se soustraire à quelque charge imposée aux sujets de l'Empire; que la question pourrait être traitée plus tard avec l'Empereur; mais que, pour le moment, le roi voulait une soumission pure et simple. Nicole Louve s'écria alors : « Nous vous faisons à sçavoir, pour et on « nom de la cité, que nous aimerions mieux touz à morir qu'il « nous fust reprochiés que nous eussimes une fois renoyés la « grant aigle ! »

Cette fière déclaration annonçait que les Messins se proposaient de résister jusqu'à la dernière extrémité. En effet, quand la première frayeur fut passée, et bien qu'ils eussent perdu les postes fortifiés qu'ils avaient dans la campagne, ils commencèrent à faire des courses de tous côtés. Les aventuriers qui composaient l'armée française se tenaient très-mal sur leurs gardes, et les soldats que la ville de Metz avait pris à sa solde firent, chaque jour, des sorties presque constamment couronnées par le succès. Parfois cependant ils furent repoussés avec perte; les Français et les Lorrains leur firent même quelques centaines de prisonniers et arrêtèrent, entre autres, beaucoup de vignerons qui ne pouvaient se résoudre à laisser faire la vendange par l'ennemi. L'été et l'automne avaient été chauds et secs; les raisins avaient la plus belle apparence, et, malgré le danger, les pauvres gens sortaient de Metz, le soir, pour aller cueillir ces raisins qu'ils vendaient à haut prix, quand

les assiégeants n'étaient pas venu interrompre cette lucrative récolte.

On arriva bientôt au cœur de l'hiver, et Charles VII, que la longueur de la guerre commençait à fatiguer, parut disposé à conclure un traité dont les conditions seraient acceptables. Une nouvelle conférence eut lieu dans la ville de Pont-à-Mousson, le 14 janvier 1445. Nicole et Thiébaut Louve, Geoffroy Dex, Poinsignon Baudoche et Jean de Luxembourg, clerc des Sept de la guerre qui représentaient les Messins, furent très-étonnés d'entendre Jean Raboteau reproduire les demandes rejetées précédemment; il s'adoucit toutefois, mais, comme on n'avait de part ni d'autre les pouvoirs nécessaires pour traiter, on se borna à jeter les bases d'une convention provisoire. Les Messins retournèrent chez eux le lendemain, et le Conseil de la cité rédigea, sur leurs rapports une réponse aux propositions faites de la part des deux rois. Il comprit que, malgré les avantages partiels remportés par les aventuriers qu'il avait pris à sa solde, et par ceux des habitants qui les accompagnaient dans les sorties, la ville bloquée rigoureusement finirait par succomber; on résolut en conséquence d'essayer de corrompre les principaux conseillers de Charles VII, et d'obtenir ainsi des conditions moins défavorables. L'amiral de France, le grand-maître-d'hôtel, le grand écuyer, le chancelier, Jean Raboteau et Pierre de Brézé acceptèrent, dit-on, des sommes considérables et promirent leurs bons offices. Les hostilités se ralentirent sur la fin de janvier et au commencement de février ; les négociations continuaient et les ministres du roi de France lui ayant fait observer qu'il valait mieux recevoir une riche rançon que de continuer une guerre onéreuse, des pleins-pouvoirs furent donnés, le 5 février, à Pierre de Brézé, qui se rapprocha de Metz, afin de conférer plus facilement avec les plénipotentiaires de la cité. Le 22 février, ceux-ci furent appelés à Nancy ; à partir de ce jour, on omit dans la ville assiégée de prendre les minutieuses précautions

qui avaient été prescrites, tant que le danger avait semblé imminent; enfin, le dernier jour du même mois, on conclut un traité définitif. Il stipulait seulement que tout acte d'hostilité cesserait sans retard ; que ce qui s'était passé pendant la guerre devait être considéré comme non avenu; que les prisonniers seraient relâchés de part et d'autre; que les maisons-fortes et châteaux occupés par les Français seraient évacués, et que les propriétaires pourraient racheter les objets mobiliers qui se trouvaient en la possession des assiégeants ; mais les magistrats messins payèrent, à différentes échéances quatre-vingt-quatre mille florins, représentant six millions quarante-huit mille francs de notre monnaie, et offrirent au roi quantité de vaisselle d'or et d'argent. Le 5 mars, un autre traité réconcilia René d'Anjou et ses voisins. Les conditions furent à peu près les mêmes que celles dont on vient de donner la substance. Il y avait de plus un article important qui concernait les dettes de René et de ses sujets. Cet article disposait que l'on ne demanderait pas les arrérages échus à l'égard des créances qui seraient remboursées avant la Pentecôte, et l'on renonçait également à réclamer les arrérages des autres créances, mais seulement jusqu'au 5 mars. Quant aux obligations ayant plus de trente ans de date, et dont on n'avait jamais acquitté les intérêts, elles furent déclarées nulles, ainsi que celles qui n'avaient pas été constatées par un acte écrit, par un nantissement ou par une hypothèque. On estime que ces clauses procurèrent à René un gain de près de cent mille florins ou plus de sept millions de francs, et les Messins lui payèrent, en deux fois, une somme de vingt mille florins, dont le traité ne dit pas un mot. Les assiégés furent aussi contraints de faire des présents à Pierre de Brézé et à bien d'autres personnes ; et si l'on additionne les sommes que la ville de Metz versa ou quitta dans cette circonstance, les cadeaux qu'elle distribua de tous côtés et les pertes qu'elle éprouva, sans que sa

prospérité en reçût un coup mortel, on voit quelle était la grandeur de ses ressources (1).

Quoique la paix fut faite, beaucoup d'aventuriers français et anglais, placés en garnison dans les châteaux des environs de la ville, refusèrent de partir tant qu'on ne leur aurait pas remis des rançons plus ou moins fortes. Charles, satisfait de ce qu'il avait obtenu, abandonna ses auxiliaires à la discrétion des Messins, qui arrivèrent devant les châteaux avec de l'artillerie et sommèrent les aventuriers d'en sortir, en leur disant : « Si briefvement de nos places ne deslogez, premier que demain soit venu serez assiégez ». Il fallut recourir à cette voie de rigueur dans divers lieux ; enfin, les étrangers furent obligés de se rendre à discrétion, et quelques-uns d'entre eux furent pendus. Dès le 15 mars les portes de Metz furent ouvertes ; trente-cinq mille paysans qui s'étaient réfugiés en sortirent, le jour même, pour retourner dans leurs habitations ; et si l'on réfléchit que grand nombre d'hommes, les femmes, les enfants et les malades ne partirent que plus tard, on comprend quelle multitude d'individus la ville devait renfermer pendant le siége (2).

Charles VII, trouvant très-commode de remplir ses coffres aux dépens des cités impériales, fit dire aux bourgeois de Toul qu'il voulait, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, avoir la garde de la ville ; ajoutant qu'il se contenterait, pour tout émolument, d'une pension annuelle de deux mille francs, à condition toutefois que les Toulois lui solderaient une somme de vingt mille francs représentant les arrérages des dix années précédentes. Jean Collignon, maître-échevin de Toul, vint se jeter aux pieds du roi et le supplia de ne pas élever si haut ses

(1) V. Les *Chroniques de Metz*, p. 219-249 ; Calmet, *Hist.*, t. II, col. 833-837 ; *Relation du siége de Metz en 1444*, par MM. de Saulcy et Huguenin aîné, *passim*.

(2) V. MM. de Saulcy et Huguenin, ibid., p. 176 et 177.

prétentions, attendu que les bourgeois étaient ruinés par les guerres qui venaient d'avoir lieu. Charles se montra intraitable et envoya Pierre de Brézé assiéger Toul, avec un corps de six mille hommes. La première opération du sénéchal fut d'incendier les faubourgs Saint-Epvre et Saint-Mansuy, et une pareille exécution effraya tellement les Toulois qu'ils ouvrirent leurs portes et consentirent à ce que le roi exigeait. Ce prince vint leur faire visite, et l'évêque Louis d'Haraucourt tâcha, mais en vain, d'obtenir quelques concessions. Quand le roi se fut éloigné avec son armée, les bourgeois protestèrent contre le traité qu'on leur avait si durement imposé, et déclarèrent que, leur volonté n'ayant pas été libre, il était nul et sans valeur. Charles VII, qui était au château de Louppy, dans le Barrois, venait d'ordonner à Pierre de Brézé d'assiéger Toul une seconde fois, lorsque Louis d'Haraucourt fit tant d'instances en faveur des habitants de sa ville épiscopale, que le roi voulut bien ne pas exiger le paiement des arrérages réclamés par lui et ne demander pour l'avenir qu'une pension de cinq cents florins (1).

Les Verdunois ne purent éviter de se placer également sous la garde intéressée de Charles VII ; ils avaient eu recours anciennement à ses prédécesseurs, comme on l'a vu dans le tome second, et les prétentions du roi n'étaient pas dénuées d'une sorte de justice. Les bourgeois, pour ne s'exposer à aucun désagrément, consentirent à fournir, quand ils en seraient requis, vingt hommes d'armes et vingt arbalétriers, à payer annuellement une pension de cinq cents livres, et à donner deux cents livres à un gentilhomme qui résiderait dans la ville pour exercer les droits de garde (2).

(1) Cette transaction fut conclue, le 23 mai ; V. Benoît, *Hist. de Toul*, p. 537 et 538.

(2) Ils payèrent de plus trois mille florins pour les arrérages ; V. Roussel, *Hist. de Verdun*, p. 391, et *Preuves*, p. 34-39.

Les entreprises de Charles VII sur les cités impériales de Metz, Toul et Verdun irritèrent vivement le roi des Romains, Frédéric III. Toutefois, comme ce prince n'était pas en état d'en tirer vengeance par les armes, il se borna prudemment à écrire à Charles pour lui faire observer qu'il ne pouvait honnêtement retenir Épinal, fief de l'église de Metz, et que les extorsions dont les Messins, les Toulois et les Verdunois venaient d'être victimes étaient tout-à-fait contraires au droit des gens. Le roi de France fit une réponse évasive, et l'affaire n'alla pas plus loin. René d'Anjou reçut aussi une lettre de reproches au sujet de la part qu'il avait prise à l'expédition contre Metz, mais on ignore quelles raisons il allégua pour s'excuser (1).

Le duc de Lorraine était alors occupé des négociations qui l'intéressaient bien davantage. Le comte de Suffolk était arrivé à Nancy, quelques temps auparavant, avec une suite nombreuse. Il était chargé par le roi d'Angleterre, Henri VI, de demander en mariage la princesse Marguerite, qui avait dû épouser le comte de Nevers. René accueillit avec empressement la proposition de Henri, et, comme il n'avait pas assez d'argent pour assurer à sa fille une dot digne d'une reine, il eut recours à un expédient très-ingénieux. Ce fut de lui céder le royaume de Majorque, qui appartient au roi d'Aragon, et devait être conquis aux frais du roi d'Angleterre.

René accompagna Charles VII dans la ville de Châlons-sur-Marne, où ils résidèrent ensemble pendant quelques mois. Le roi de France y réorganisa son armée, et le duc de Lorraine y termina deux affaires d'une haute importance pour lui. Il fit rédiger le contrat de mariage de sa fille Marguerite (2), et il

(1) V. Benoît *Hist. de Toul*, p. 538 et 539.

(2) V. Calmet, *Hist.*, col. 838. On trouve dans les *Preuves* du t. III, col. dclix et dclx, une espèce d'attestation relative au contrat, et il semble en résulter que ce dernier avait été rédigé dans la capitale de la Lorraine.

conclut, le 6 juillet, avec la duchesse de Bourgogne, à laquelle son mari avait confié les pouvoirs nécessaires, un nouveau traité destiné à mettre fin à la longue série de négociations et d'arrangements qui avait suivi la bataille de Bulgnéville. Le roi de Sicile, dont les coffres étaient habituellement vides, et qui avait donné une autre destination à l'argent recueilli pour payer sa rançon, devait encore à Philippe-le-Bon quatre-vingt mille six cents écus, plus quarante mille écus environ montant de l'amende de vingt écus, par jour, qu'il avait encourue pour cause de retard. Le duc de Bourgogne, ne voyant pas comment il pourrait tirer quelque chose d'un pareil débiteur, consentit à perdre sa créance, à condition cependant que le duc de Lorraine se chargerait d'acquitter les sommes dues aux garnisons que Philippe avait placées à Prény, Longwy, Neufchâteau et Clermont-en-Argonne (1).

De Châlons, René se rendit dans la ville de Tours, où fut célébré le mariage de Marguerite. Le comte de Suffolk épousa la princesse au nom de son maitre, et il y eut, à cette occasion, des fêtes magnifiques, dont le récit ne doit pas obtenir place dans cette histoire (2). Après avoir habité, plusieurs semaines, le château de Tours, où se trouvait Charles VII, le roi de Sicile prit le chemin d'Angers. Il avait toujours beaucoup aimé l'Anjou, qui était son pays natal, et rien ne pouvait désormais l'empêcher d'y fixer sa demeure, car les Anglais, qui occupaient encore la plus grande partie de ce duché et une portion du Maine, avaient consenti à se retirer en considération du mariage que leur roi venait de contracter avec la fille de René. Isabelle avait suivi

(1) Le traité se trouvait, au Trésor des chartes, dans la layette *Rançon du Duc René*. Cette layette a disparu, comme nous l'avons dit.

(2) Plusieurs historiens, notamment M. de Villeneuve (*Histoire de René d'Anjou*, t. I, p. 351 et suiv. et 454-456) et M. de Quatrebarbes (ibid., p. lxix-lxxj), pensent que le mariage eut lieu à Nancy, et que Marguerite partit immédiatement après pour l'Angleterre.

son mari dans tous ses voyages et ne le quitta plus. Malgré le délabrement de leurs finances, le duc et sa femme vécurent avec splendeur dans le château d'Angers ; ils y donnèrent fréquemment des fêtes et des tournois et s'entourèrent d'une maison nombreuse, dans laquelle on voit figurer avec surprise une *dame* appelée Agnès Sorelle, qui n'est autre que la fameuse maîtresse de Charles VII (1).

Avant d'abandonner les duchés de Lorraine et de Bar, qu'il ne devait plus revoir, René avait songé à y établir un lieutenant ; mais ce fut seulement le 1er juillet 1445, et pendant qu'il séjournait en Champagne, qu'il se décida à confier le gouvernement des duchés à son fils Jean, duc de Calabre. Le jeune prince reçut les pouvoirs les plus étendus, particulièrement ceux de « mettre, instituer et ordonner toutes manières d'offi-
« ciers, tant mareschaulx, séneschaulx, baillifs, prévosts, rece-
« veurs, chastellains, capitaines, gruyers, sergens et tous
« aultres officiers, tant sur le faict de la justice, comme sur le
« faict de recepte et garde de places... ; de disposer et ordon-
« ner de toutes les finances, rentes et revenus desdicts pays.
« tant des domaines, comme de tous aydes, emprunts, amendes
« ordinaires, arbitraires et extraordinaires, ... et aultres deniers
« quelconques ; ... de faire tous mandemens et ensembléez,
« tant des trois Estats, comme de gens d'armes... ; de faire
« alliances et confédérations avec tous princes, nobles et bonnes
« villes, comme il verroit estre à faire... ; de faire battre et
« forgier monnoyes... » ; en un mot, il lui était permis de prendre les mesures que les circonstances pouvaient requérir. Le duc ne se réservait guère que la « collation et présentation
« des bénéfices appartenans à son patronaige », ainsi que le

(1) V. Bibliothèque de l'École des Chartes, troisième série, t. I, p. 304 ; Agnès Sorelle recevait un traitement de dix livres, d'après un état relatif aux « Gages des dames et officiers de l'hostel de la Reyne de Sicile ». Cet état se trouve à la bibl. impériale, supplém. français, n° 2340, f° 697.

droit d'aliéner les biens du domaine, « pour don, vendition, « engaigement ou aultrement », et l'on verra que cette faculté se réduisait alors à peu de chose (1).

Délivré des soucis que lui avaient donnés, depuis quinze ans, les affaires de la Lorraine et du Barrois, résidant tranquillement dans son duché d'Anjou, et ensuite dans son comté de Provence, René se livra presque tout entier à son goût pour la littérature et les beaux-arts. « Il estoit bon musicien, dit César Nostra-« damus, et très-bon Poëte François et Italien, se délectant « singulièrement à lire les belles et naïfves rithmes de nos « Poëtes Provençaux, leurs vies, mœurs et coustumes ; tel-« lement qu'il a composé en son tems plusieurs beaux et « grâcieux Romans, comme *La conqueste de la douce Mercy*, « *Le mortifiement de vaine plaisance* ; outre quelques dia-« logues de divers et rares enseignements. Mais sur toutes « choses, aimoit-il d'un amour passionné la peinture, et avoit « la nature douée d'une inclination tant excellente en ceste « noble profession, qu'il estoit en bruit et réputation entre les « plus excellens Peintres et Enlumineurs de son tems ; ainsi « qu'on peut voir en plusieurs divers chefs-d'œuvres achevez « de ses divines et royales mains, sous un labeur merveilleu-« sement exact et plaisant, tant à Avignon, Aix, Marseille, et « autres villes de Provence, qu'en la Cité de Lyon et ail-« leurs ;...... sa maison estoit........ le chœur des Muses, l'escole « des Orateurs, le concours des Poëtes, l'Académie des Philo-« sophes, le Sacraire des Théologiens, le Sénat des Sages, « l'assemblée des Nobles, les fomentations des bons esprits, le « loyer des hommes doctes, la table des pauvres, etc. (2). »

Le prince Jean, qui avait plutôt le caractère d'Isabelle que

(1) V. les lettres de René, dans Calmet, ibid., col. dclxxxvj-dclxxxvij.

(2) V. L'*Histoire et Chronique de Provence*, p. 646.

celui de René, se livrait sérieusement aux soins du gouvernement, et le roi de Sicile, voulant lui témoigner sa satisfaction, lui céda, en novembre 1445, « le marquisat du Pont-à-Mousson, « la Ville et Cité du Pont, et le Bourg, Chastel et Donjon de « Mousson, avec toute la Prévosté du Pont et Chastellenie de « Mousson », pour en jouir avec Marie de Bourbon, « sa léale femme et espouse » (1). Une des premières mesures prises par le duc de Calabre eut pour objet la conservation des forêts, que l'on avait fort négligées depuis quelque temps. Il créa, le 20 avril 1446, un grand gruyer, auquel il attribua juridiction sur toutes les forêts de la Lorraine et du Barrois. Cet officier, qui réunissait dans sa personne les pouvoirs administratif et judiciaire, tenait, chaque année, six audiences à Nancy ou dans le château d'Amance, douze à Dompaire pour le bailliage de Vosge, et douze à Bar-le-Duc ou à Pont-à-Mousson pour le Barrois ; il y jugeait les affaires forestières, avec l'assistance des gruyers particuliers, des procureurs du prince et des clercs-jurés, qui remplissaient les rôles d'assesseurs, d'accusateurs et de greffiers. Il devait inspecter les bois, avec des commissaires spéciaux, désignés par le duc, et avec les gruyers particuliers, consigner dans des procès-verbaux les résultats de ses visites, et établir des gardes dans tous les lieux où il le jugerait convenable. Son traitement fut fixé à trois cent cinquante francs barrois, payables par moitié à Pâques et à Noël (2).

Les efforts du régent se trouvèrent bientôt paralysés par le manque d'argent ; les États n'étaient pas disposés à voter des aides, et les domaines étaient tellement engagés, que les revenus de la Lorraine, qui sous le règne de Charles II s'élevaient à cinquante mille francs barrois, n'étaient plus que de cinq mille

(1) L'acte de cession est imprimé dans Calmet, ibid., col. dclx-dclxij.

(2) V. Rogéville, *Dict. des ordonn.*, t. I, p. 525.

francs, tandis que ceux du duché de Bar étaient réduits de près de vingt mille francs à trois mille. Un pareil état de choses ne pouvait se prolonger sans péril, et le prince Jean représenta avec tant de force à son père la nécesité de chercher un remède efficace, que René se décida, bien malgré lui, à révoquer les aliénations du domaine. Les abus de son administration étaient devenus visibles pour lui, et dès le 10 octobre 1444, il avait, sur les remontrances de son procureur général, et son conseil entendu, déclaré qu'il ne donnerait ou n'engagerait à l'avenir aucun bien domanial, sinon pour cause privilégiée, frappant par avance de nullité tout acte contraire aux termes de cette déclaration (1). Malheureusement, pour rétablir les finances, il ne suffisait pas d'être économe à l'avenir ; il fallait encore récupérer ce que l'on avait perdu. Beaucoup de donations avaient été faites légèrement, soit par René d'Anjou, soit par quelques-uns de ses prédécesseurs, et les services qu'elles étaient destinées à récompenser n'ayant jamais paru dignes de la rémunération qu'ils avaient reçue, on devait réunir au Domaine les biens ou les revenus, objets de ces aliénations ; mais d'autres actes de même nature avaient eu lieu à la suite de services réels rendus soit au prince, soit à l'état, et l'on ne pouvait, sans une injustice criante, considérer comme non avenues des donations revêtues de la sanction ducale, et qui n'avaient jamais été, que l'on sache, désapprouvées par les États-Généraux. Il y avait donc une distinction importante à faire ; néanmoins la nécessité ne permit pas de consulter la justice, et le 29 décembre 1446, René et Isabelle promulguèrent un édit par lequel ils révoquèrent, annulèrent et abolirent « tous Dons, Transports, « Gaigières et aultres Aliénations quelconques, par Eulx et leurs « Prédécesseurs faictes jusques alors, pour quelconque cause

(1) On trouve un *vidimus* de cette pièce dans le Trésor des chartes, layette *États-Généraux du Duché de Bar*, n° 1.

« ou contenu que ce fust » (1). Cette mesure excita chez tous ceux qu'elle atteignit un sentiment de colère bien naturel, et le mécontentement pouvait avec promptitude dégénérer en révolte ; d'autant plus que les individus qui souffraient davantage de l'édit étaient presque tous des seigneurs et des gentilshommes jouissant d'une grande influence. Mais Jean de Calabre qui avait autant de fermeté que son père en avait peu, fit si bonne contenance que la noblesse n'osa remuer. Il n'y eut que Jacquemin de Beaumont qui se mit en révolte ouverte ; il s'empara du château de Bitche, le vendit au comte de la Petite-Pierre et se retira en France, pour ne pas s'exposer à tomber entre les mains du régent. Celui-ci pria Charles VII de punir Jacquemin de Beaumont, qui fut traduit devant le parlement de Paris (2). Bitche fut ensuite assiégé, et le comte de la Petite-Pierre se trouva trop heureux d'en être quitte pour la restitution de la forteresse. Le régent fit exécuter avec rigueur l'édit de son père, et dix années plus tard, René d'Anjou, qui avait conservé le Barrois quand son fils fut devenu duc de Lorraine, et qui avait eu la faiblesse ou s'était vu forcé d'aliéner encore certaines portions du Domaine, prescrivit « aux gens des comptes de Bar de « faire rendre compte », chaque année, « à ceulx qui avoient « des engagemens ou donations de son domaine estant hors de « ses mains » (3). On a longuement disserté sur la question de savoir s'il était aliénable dans les deux duchés ; les uns ont admis l'affirmative ; d'autres, au contraire, ont pensé que la négative devait être soutenue, et cette dernière doctrine a été récemment sanctionnée par plusieurs arrêts des cours souveraines.

(1) Cet édit, qui est très long, est imprimé dans le *Recueil des anciennes ordonnances de Lorraine*, p. 3-9. Il y en a un *vidimus* au Trésor des ch., layette citée, n° 3.

(2) V. Trés. des ch., layette *Bitsch, Domaine*, II, n° 3.

(3) Cette commission, datée du 26 janvier 1456 (1457), se trouve au Trésor des chartes, layette *États-Généraux du duché de Bar*, n° 6.

L'examen de la question nous entrainerait trop loin et romprait la suite de notre récit ; nous ne pouvons toutefois nous dispenser de faire observer : 1° que les successeurs de René et d'Isabelle ont, fréquemment et aux dépens du Domaine, fait des fondations, échanges et ventes, les unes à perpétuité, les autres avec faculté de rachat; ce qui semble indiquer qu'ils ne regardaient pas le domaine comme inaliénable ; et 2° que le duc Léopold, en ordonnant le retour des biens cédés, ne fit pousser les recherches à cet égard que jusqu'au commencement du XVIIe siècle; d'où il résulte que pour Léopold la convention de Nuremberg (1542), qui détacha à peu près complètement la Lorraine de l'Empire, n'avait pas introduit un droit nouveau et des principes ignorés des anciens ducs (1).

Le retrait des domaines avait, malgré son évidente nécessité, beaucoup déplu au généreux roi de Sicile : et ce prince, à qui son oisiveté causait sans doute quelque ennui, s'avisa d'instituer, en 1448, un Ordre de Chevalerie, dont les insignes pouvaient lui servir à calmer le mécontentement de plusieurs seigneurs que l'on venait de dépouiller d'une partie de leurs richesses. L'Ordre du Croissant, établi le 11 août 1448, avait pour patron saint Maurice et ne devait pas compter plus de cinquante membres. Pour voir prononcer son admission, il fallait être « duc, prince, marquis, comte, vicomte, ou yssu d'ancienne « chevalerie et gentilhomme de ses quatre lignéez, et... sans « vilain cas de reproche ». Au moment de sa réception, on devait jurer, sur les Saints Évangiles, d'entendre quotidiennement la messe, et, si l'on en était empêché, de donner « autant, « pour l'amour de Dieu, comme on donneroit à ung chapellain « pour dire et célébrer messe », ou de ne pas boire de vin pendant vingt-quatre heures ; de réciter l'office de Notre-Dame, ou de ne pas s'asseoir à table « le jour ensuivant, au disner ny au

(1) V. Rogéville, *Dict. des Ordonn.*, p. 474.

soupper »; si l'on ne savait pas l'office de Notre-Dame, de réciter, en place, quinze *Pater* et autant d'*Ave*; « d'avoir et tenir « en toute amour et dilection fraternelle les chevaliers, escuyers, « le chancelier et aultres officiers jurez et incorporez dudict « Ordre, comme... propres frères germains de père et de « mère;... de garder et défendre leur honneur, en l'absence « d'eulx;... de ne porter armes pour nulles quelconques que- « relles d'hommes qui vivent, excepté seulement pour son sou- « verain seigneur » et pour le maître de l'Ordre; « de porter, « tous dimanches de l'an et aultres festes commandéez en « Saincte Eglise, le croissant sous le bras dextre, tant en armes « que dehors, sous peine de donner une pièce d'or pour chascun « jour de feste; et d'estre obéissant au... chef dudict Ordre, en « toutes et chascune des choses que par luy et aultres de l'Ordre... « seront adviséez, conclues et passéez au bien et honneur de « l'Ordre, sans jamais aller à l'encontre ». En même temps, on avertit les récipiendaires d'avoir « singulièrement reguard, plus « qu'à chose qui soit, à l'estat de leur conscience...; de révérer « et honorer Saincte Eglise et les ministres d'icelle; de soustenir « le droit des pauvres femmes vefves et des orphelins aussi; « d'avoir tousjours pitié et compassion du pauvre peuple com- « mung; d'estre, en faicts, en dicts, en paroles, doulx, courtois « et amyables à ung chascun, de ne mesdire des femmes, de « quelque estat qu'elles soient, pour chose que doive advenir;... « quand ils vouldront dire quelque chose, d'y penser avant et « premier que le dire, afin qu'ils ne soient trouvez en men- « songes; de fuyr toutes compaignies deshonnestes, questions « et desbats, le plus qu'ils pourront; de pardonner volontiers, « et de retenir point longuement maltalent sur le cœur contre « nully... etc. » On ne pouvait renoncer à faire partie de l'Ordre, si ce n'est pour devenir « gens d'Eglise ou de Religion »; mais les Chevaliers devaient en être exclus s'ils étaient « trouvez non pas fermement croyans en la créance de la Foy

« Catholicque » ; s'ils étaient « convaincus et atteints véritable-
« ment de trahison, prouvée à l'encontre d'eulx suffisam-
« ment » ; s'ils étaient, « par faulte et lascheté de couraige, et
« par récréantise et couardise,... honteusement fugitifs de
« bataille arrengée à jour nommé, où seroit la personne de leur
« souverain seigneur, et ses bannières desployéez »; s'ils étaient
« trouvez portans armes par voye aulcune, directe ou indi-
« recte,... contre leur souverain seigneur », ou s'ils étaient
« en compaignie d'aultres, adhérans et consentans, confortans,
« ou conseillans de faire machination, conspiration ou ligues
« contre sa personne, ou son estat » ; enfin, s'ils étaient accusés et convaincus de génocherie et art magique. Il leur était de plus recommandé « d'estre une fois l'année ensemble, au jour de
« feste de Monseigneur sainct Maurice, au lieu que seroit...
« advisé, pour tenir le chapitre général, et pour adviser et con-
« clure ce que seroit utile et profitable au bien, honneur et
« augmentation de l'Ordre », et, s'ils ne pouvaient assister à la réunion, de constituer « ung de leurs frères et compaignons leur
« procureur, par procuration scellée du scel de leurs armes, ou
« aultre scel authentique et approuvé ».

Plusieurs Lorrains figurèrent parmi les chevaliers de l'ordre du Croissant, mais nous citerons seulement Ferri II comte de Vaudémont, Gérard d'Haraucourt seigneur de Louppy, Jean duc de Calabre, Thierry de Lénoncourt bailli de Vitry, Jean de Fénétrange maréchal de Lorraine, et Gérard de Ligniville, qui furent reçus, les uns après les autres, depuis le 11 août 1448 jusqu'au 23 octobre 1452 (1).

René avait à peine terminé l'organisation de l'ordre du Croissant, lorsque la guerre recommença entre la France et

(1) Les statuts de l'Ordre, la liste des premiers chevaliers et d'autres pièces relatives à la même institution se trouvent dans Calmet, ibid., col. cxcix-ccxij.

l'Angleterre. En 1448. Charles VII avait repris la ville du Mans et l'avait remise entre les mains du roi de Sicile, à qui elle appartenait ; et, l'année suivante, le pillage de Fougères par une bande à la solde du roi d'Angleterre entraîna la rupture de la trève qui durait depuis plusieurs années. René aurait bien voulu rester neutre ; car il désirait, comme prince français et comme beau-frère de Charles VII, voir la France enfin débarrassée d'ennemis qui l'avaient opprimée et ravagée pendant si longtemps ; et, d'un autre côté, il ne pouvait oublier que sa fille Marguerite avait épousé le roi d'Angleterre, et que tout échec subi par les généraux de ce prince allait aggraver sa position déjà si difficile, augmenter le mécontentement des Anglais, et préparer une révolution qui devait se terminer par une catastrophe. Mais le roi de France ne permit pas à son beau-frère de céder à la voix du sang et à son amour pour le repos, et René fut obligé de rejoindre la bannière royale avec son fils, son gendre Ferri de Vaudémont et cinquante lances. Ils prirent une part glorieuse aux deux campagnes à la suite desquelles la Normandie fut réduite au pouvoir de Charles, et, en 1451, ils suivirent en Guyenne l'armée française, qui envahit cette province presque sans coup férir (1).

Le prince Jean revint en Lorraine en 1452. Le duché ne devait pas tarder à lui appartenir, et la duchesse Isabelle, dont la santé n'avait pu résister à tant de fatigues, de voyages et de chagrins, tomba malade au château d'Angers et mourut le 27 février 1453. « De la perte de sa loyalle compaigne, dit Bour-
« digné, fut le noble roy de Sicille si actaint de dueil, qu'il en
« cuyda bien mourir, ne jamais, tant comme il fut en vie,
« n'oublia l'amour qu'il avoit à elle. Et ung jour, comme ses
« privez luy remonstroient, le cuydans consoler, qu'il falloit

(1) V. Monstrelet, f° cxlvij v°.

« qu'il entreoubliast son dueil et prist réconfort ; le bon « seigneur, en plorant, les mena en son cabinet, el leur monstra « une paincture que luy mesme avoit faicte, qui estoit ung arc « turquoys, duquel la corde estoit brisée, et audessoubz « d'icelluy estoit escript en proverbe itallien : *Arco perlentare* « *plaga non sana* ; puis leur dist : « Mes amys, ceste painc- « ture faict responce à tous vos argumens. Car ainsy que pour « destendre un arc, ou en briser et rompre la corde, la playe « qu'il a faicte de la sagette qu'il a tirée n'en est de rien plus « tost guarie ; aussy pourtant si la vie de ma chère espouse est « par mort brisée, plus tost n'est pas guarie la playe de loyalle « amour dont elle vivante navra mon cueur (1). »

Aussitôt après la mort d'Isabelle, René remit la Lorraine à son fils Jean II. Dans l'acte qui fut rédigé à cette occasion, le roi de Sicile déclarait, de la manière la plus formelle, que le duché était la propriété d'Isabelle, et que son fils en aurait été saisi de droit, si la défunte princesse et lui René ne se fussent réciproquement donné leurs états ; « ... pour ce que de droict et de « succession maternelle, lit-on dans l'acte, iceluy Duché, Prin- « cerie, Marchisié, Pays et Seigneurie de Lorraine debvroit « naturement (*sic*) compléter et appartenir à nostre dict fils, « après le trespassement de nostre dicte Compaigne sa mère, « selon la coustume observée de toute ancienneté ou dict « pays..., si ne fust la... donation mutuelle faicte entre nous « et elle, comme dict est... (2). »

En cédant à son fils le duché de Lorraine, René ne se dépouilla pas du Barrois, et les deux états, qui venaient d'être réunis pendant plus de vingt ans, se trouvèrent séparés de nouveau. L'union

(1) V. Bourdigné, *Hystoire agregatiue des Annales et cronicques Daniou* (d'Anjou), f° clxij r°.

(2) V. le texte de cet acte, dans Calmet, ibid., col. ccxij-ccxiv.

n'avait pas été assez longue pour établir entre les duchés, si souvent ennemis l'un de l'autre, des liens indissolubles. En 1461, les Barrisiens ayant eu une guerre à soutenir contre les habitants de Metz, ceux-ci entrèrent dans le duché de Bar, brûlèrent Gondrecourt-en-Voivre et d'autres villages, sans que les Lorrains fissent le moindre effort pour repousser les envahisseurs ou pour ménager un accommodement (1). Ce fut dans le Barrois que Marguerite fille de René et femme du roi d'Angleterre Henri VI, vint chercher un refuge, quand son mari eut été détrôné par le duc d'Yorck. Elle résida, pendant plusieurs années, avec son fils Édouard prince de Galles, dans le château de Kœurs près de Saint-Mihiel. Le mécontentement d'une partie des Anglais ayant engagé cette princesse à faire une tentative pour chasser l'usurpateur, Henri VI et le prince de Galles furent vaincus et tués, et Marguerite elle-même tomba au pouvoir d'Édouard IV, qui la fit enfermer dans la Tour de Londres et la retint prisonnière jusqu'en 1476. Elle revint alors en France et passa le reste de ses jours dans le château de Dampierre, près de Saumur, où son père lui avait ménagé un asile.

Les longs malheurs de Marguerite empoisonnèrent une partie de la vie de René, qui avait eu aussi le chagrin de perdre successivement la plupart de ses autres enfants. Nous avons mentionné la mort de Louis marquis de Pont-à-Mousson; deux autres fils et deux filles ne vécurent qu'un petit nombre d'années. La solitude dans laquelle se trouva le roi de Sicile lui inspira l'idée de se remarier; « adoncques comme il continuoit un deuil, « bien que jà feussent deux ans passez, les barons des pays « d'Anjou, du Maine et de Provence tant le pressèrent de prières, « dit Bourdigné, qu'il leur accorda de s'y marier; par ainsi que « ils lui trouvassent quelque vertueuse et noble pucelle qui fust

(1) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 948.

« à son gré; dont les barons humblement le mercyèrent, luy « promettant de brief luy en trouver une, espérant par ce le « tirer de la mélancolie qui le tuoit; car ils veoient bien qu'il « ne povoit plus guères vivre ainsy (1) ».

Le nouveau mariage de René ne fut pas jugé en Lorraine avec la même indulgence que dans ses propres états, et un de nos chroniqueurs, après avoir rapporté que le roi de Sicile épousa Jeanne de Laval, ajoute : « Mais ne sçait-on pourquoy ; car ne « fut que pour dire qu'avoit femme légitime... ; mais avoit par « passe temps certaine que l'on nommoit D'Albertaz (2). Ladicte « provençale avoit jeunesse et beauté, sçavoit peindre..., et « mieux dire encore que n'avoit beauté ; et passoit le Roy fort « joyeusement la vie avec elle, faisant fondations, petits tableaux « et jolis poupons. La D'Albertaz avoit à tel poinct gaigné « l'esprit de cestuy... prince que trois des siens enfans furent... « légitimez par M. René (3), quoiqu'à bien dire ne fust clair « que soient de luy ; la D'Albertaz ne s'estant laissée faulter « (manquer) de certaines petites adventures, que faisoient dire « grandes médisances et discours ; et M. René sçavoit très-bien « ce qu'on disoit, mais n'en vouloit rien croire (4). »

(1) V. Bourdigné, ibid., f° clxij v°.

(2) Elle appartenait à la maison d'Albertaz.

(3) Un fils nommé Jean, dont il sera parlé plus bas, et deux filles, appelées Blanche et Madeleine.

(4) V. Thierriat, *Mémoires*, règne de René Ier, dans le Recueil cité.

CHAPITRE II

JEAN II (1453–1470).

Les Lorrains furent charmés d'apprendre que le roi de Sicile renonçait, en faveur de son fils, à la donation que la duchesse Isabelle lui avait faite de ses états ; et ce fut avec d'unanimes transports de joie qu'ils saluèrent l'avénement du jeune prince. Ils espéraient voir revivre en lui Charles II son aïeul, et ils se flattaient que Jean résiderait au milieu d'eux et n'irait pas, à l'exemple de son père, sacrifier la prospérité de la Lorraine à de chimériques projets de conquêtes. La noblesse seule éprouvait quelques appréhensions, et la fermeté dont le régent avait fait preuve, lorsque les aliénations du domaine avaient été révoquées, donnait à penser que Jean, devenu souverain, pourrait tenter de rendre à l'autorité ducale toutes les prérogatives qu'elle possédait avant le règne d'Isabelle ; mais, comme on connaissait sa loyauté, on se rassura pleinement quand il eut promis de respecter les priviléges des trois Ordres (1). Ce fut le 22 mai que le nouveau duc fit son entrée solennelle à Nancy ; il mit pied à terre devant la collégiale Saint-Georges et prêta le même serment que René, en présence de Gérard de Ludres prieur de Varangéville, Amé d'Amenoncourt prieur de Notre-Dame, Jean de Fénétrange maréchal de Lorraine, Jacques d'Haraucourt bailli de Nancy, Ferri de Savigny, Simonin de Saint-Menge, Simonin

(1) V. Mory d'Elvange, *États, Droits, Usages en Lorraine*, p. 15.

de Sancy, André de Parroye, Gérard d'Haraucourt, et quantité d'autres gentilshommes (1).

Jean II, né au mois d'août 1424, avait environ vingt-huit ans et demi lorsqu'il monta sur le trône ; il était déjà veuf ; son épouse, Marie, fille de Charles I[er] duc de Bourdon et d'Auvergne et d'Agnès de Bourgogne, était morte en 1440 et lui avait laissé trois fils, dont un seul, le plus jeune, devait survivre à son père.

Le premier soin de Jean, lorsqu'il eut reçu l'acte de cession dicté par René, fut de négocier un traité avec Frédéric I[er], comte-palatin du Rhin. Frédéric avait envahi, dans le cours de l'année 1448, une partie du bailliage d'Allemagne et commis des dégâts sur les terres des comtes de Salm et de Nassau, qui s'etaient unis au régent pour repousser l'invasion. Une convention provisoire avait mis fin aux hostilités ; mais, en 1453, les deux princes, mieux éclairés sur leurs véritables intérêts, conclurent une alliance offensive et défensive. Ils s'engagèrent à se porter secours, chaque fois qu'ils seraient attaqués, à ne pas donner réciproquement asile à leurs ennemis, et à forcer ceux de leurs sujets qui auraient des contestations à s'adresser à leur propre seigneur, par l'intervention duquel ils obtiendraient justice (2).

René d'Anjou prit part à la ligue dont nous parlons, ce qui pourrait étonner si l'on oubliait qu'il était toujours duc de Bar. C'est encore la réserve qu'il avait faite du Barrois qui nous porte à ne pas admettre, comme Chevrier (3), que Jeau II ait prié Charles VII de faire réhabiliter la mémoire de la pucelle

(1) V. Hugo, *Traité hist. et crit. sur l'origine et la gén. de la Maison de Lorr.*, p. 175.

(2) Une ancienne traduction française de ce traité, qui avait été rédigé en allemand, est imprimée dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. dclxij-dclxiv.

(3) V. *Hist. de Lorr.*, t. III, p. 44.

d'Orléans. Si Jeanne d'Arc est née dans la partie barrisienne du village de Domremy, René avait seul qualité pour demander la révision du procès de sa sujette, et Jean, qui ne possédait que le duché de Lorraine, ne pouvait guère former une requête semblable.

Ce prince ne demeura pas en Lorraine autant qu'on l'aurait désiré. Le roi de Naples et d'Aragon s'était allié aux Vénitiens et menaçait la liberté de toute l'Italie. Le duc de Milan et les Florentins s'adressèrent à René d'Anjou, le prièrent de venir à leur secours, avec ce qu'il pourrait amener de soldats, et lui promirent de l'aider à faire la conquête du royaume de Naples, qu'il avait oublié. René consentit à se rendre en Italie, avec une armée, et obtint d'abord quelques avantages ; mais la bonne volonté des Florentins diminua avec le danger ; bientôt les subsides ne furent plus exactement payés, et le roi manifesta l'intention de retourner en France. Les efforts que l'on fit pour le retenir n'ayant pas été couronnés de succès, on le supplia d'engager le duc de Lorraine à venir le remplacer. René acquiesça à cet arrangement ; en conséquence, le duc de Milan et les Florentins conclurent, avec Jean II, le 20 février 1455, un traité par lequel le prince se mettait à leur service pour trois années, commençant le 4 du mois précédent ; il jurait de faire la guerre à tous leurs ennemis, excepté le pape, l'Empereur et le roi de France, et les Florentins devaient lui payer, chaque année, une somme de douze mille florins, et lui donner le commandement de leurs troupes, qu'ils restaient chargés d'entretenir.

Le duc confia le gouvernement de la Lorraine aux sires de Fénétrange et de Lénoncourt, et s'achemina vers la Toscane, avec deux cents gentilshommes, qui portaient sous leurs armes des casaques de satin jaune, et montaient des chevaux couverts de caparaçons semés de croix de Lorraine. Il prit le commandement de l'armée de la république et conduisit les opérations

militaires avec tant d'habileté et de bonheur, que le roi d'Aragon renonça presque aussitôt à ses projets et laissa les Florentins tranquilles. Ceux-ci, charmés d'être débarrassés aussi promptement de leur redoutable adversaire, remirent une somme de soixante-dix mille florins à Jean II, qui revint dans ses états, au commencement de l'année 1456, et consacra le riche présent qu'il venait de recevoir au rachat du bailliage de Vosge, dont les revenus étaient engagés au margrave de Bade (1). Il parait que l'annee précédente on avait voulu lever un aide afin de rembourser la somme due au margrave, et le P. Benoit cite une lettre, datée du 24 septembre 1455, et par laquelle le duc priait les chanoines de Toul de consentir à ce que leurs sujets fussent imposés, comme ceux du prince, dans le but de réunir l'argent nécessaire au rachat dont il s'agit (2). On ignore quelle fut la réponse des chanoines; mais la générosité des Florentins vint à propos pour tirer le duc d'embarras et lui permettre de dégager une partie de son Domaine, en épargnant à ses sujets une charge qu'ils auraient impatiemment supportée, et que les ecclésiastiques et les religieux n'auraient acceptée que très-difficilement, parce qu'au commencement de l'année 1456 on leva une décime sur les gens d'église, afin de fournir aux frais de la guerre contre les Turcs (3).

Au mois de juin, Jean II donna une fête magnifique, qui se prolongea pendant quinze jours. Il avait fait établir, près du village de la Neuveville-lès-Nancy, une lice dans laquelle vingt-quatre gentilshommes, qui n'avaient pas encore obtenu le titre de chevalier et désiraient en être décorés, vinrent combattre

(1) V. *Chron. de Lorraine*, dans Calmet, ibid., col. xxij et xxiij.

(2) V. *Hist. de Toul*, p. 550. Au bas de cette lettre on lit: « Escript à Sens, le xxiiii de septembre 1455 »; mais au lieu de *Sens* on doit lire *Sienne*, puisque le duc était alors en Italie.

(3) V. Trés. des chartes, layette *États-Généraux du Duché de Bar*, n° 11.

les uns contre les autres, en présence de toute la noblesse de la Lorraine et des pays voisins. Les lois du tournois prescrivaient au champion désarçonné d'abandonner le cheval qu'il montait ou d'en payer le prix à son adversaire. Ceux qui voulaient lutter à pied ne pouvaient employer que la hache d'armes et l'épée. Si l'on était renversé, on demeurait prisonnier du vainqueur ; mais si on était seulement obligé de poser à terre une main ou un genou, on ne devait que dix écus (1).

L'année suivante, les habitants de Nancy jouirent d'un autre spectacle non moins curieux. Ladislas V, roi de Hongrie, envoya des ambassadeurs à Charles VII, pour lui demander en mariage sa fille Madeleine, et ces ambassadeurs et leur suite traversèrent notre pays ; « ... cinq cens estoient, dit l'auteur de la chro-
« nique de Lorraine, archevesques, évesques, princes, comtes,
« barons. Beau les faisoit voir. Grantz chariotz avoient ; dessus
« grantz bastons estoient. Le duc Jehan à Nancy les festoya ;
« par la porte Sainct-Nicolas feirent leur entrée ; ils estoient
« tous noblement montez ; ils avoient des tambours comme gros
« chaulderons dessus des chevaulx (des timbales) ; il n'y eut de
« maison qu'il n'y en eust des losgiez, et tous noblement.
« C'estoit par ordonnance du duc Jehan ; tous les princes en la
« maison Pèlegrin estoient losgiez ; le duc Jehan fort les festoya
« trois jours durant (2).

C'est à cette époque que la ville de Nancy commença à prendre un certain développement ; son enceinte ne fut pas agrandie, mais on édifia des habitations sur tous les terrains vagues qu'elle renfermait, et l'on éleva, du côté de l'est et du midi, les faubourg Saint-Nicolas et Saint-Thiébaut, qui couvrirent peu à peu une partie de l'emplacement occupé par la

(1) V. Benoît, *Origine de la Maison de Lorraine*, p. 424 et 425.
(2) V. la *Chron.*, dans Calmet, ibid., col. xxij.

ville neuve ; on augmenta aussi les fortifications de la cité, et le duc fit construire la porte Notre-Dame, avec les deux grosses tours qui en défendaient l'entrée et qui existent encore (1). En même temps, on bâtit plusieurs maisons de campagne dans le vallon de Boudonville, et sur les flancs des charmantes collines qui avoisinent Nancy, et on créa des jardins publics, destinés à l'amusement des bourgeois. Un de ces jardins, que l'on appelait *les Bordes* ou *les Bourdes*, était situé à peu de distance de la porte Notre-Dame ; « les gens de la ville s'y alloient esbattre à « tous jeuz ; ung dimanche après disner, l'année 1453, on y « jouyoit ; des gens plus de cent on y eust trouvé, la fouldre y « cheut ; il y en eut des tuez, d'aultres qui avoient le col tordu, « d'aultres le visaige tout greffinié ; à d'aultres le braquemar « (poignard) fendu estoit, et la guenne (gaine) n'avoit point de « mal ; d'aultres tous les pieds bruslez et non pas les souliers. « Ung armurier qui eut l'empraincte du Diable au dos, si « horrible à le veoir que chascun se signoit ; c'estoit l'exemple « de non plus la mort Dieu jurer (2). »

Le plaisir que le duc éprouvait en augmentant la prospérité de ses états, et le bonheur de ses sujets, ne l'empêcha pas de céder aux conseils de son ambition et de quitter la Lorraine. Malgré les revers que René avait éprouvés en Italie, Jean se flattait de rencontrer des circonstances favorables qui lui permettraient de conquérir le royaume de Naples. Une occasion de ce genre s'offrit en 1458, et le duc la saisit avidemment. Les habitants de Gênes venaient de se donner au roi de France, et Charles VII, probablement sur la demande de Jean II, lui confia le gouvernement de cette ville importante. Alphonse, roi de Naples et d'Aragon, ne vit pas sans dépit le monarque français

(1) V. au Trésor des chartes, le compte du receveur-général de Lorraine pour 1463-1464.

(2) V. *Chron. de Lorraine*, ibid., col. xxj et xxij.

prendre pied au delà des Alpes, et, craignant que l'influence de Charles n'affaiblît et ne détruisît même la sienne, il résolut de s'emparer de Gênes et la fit assiéger. Le duc de Lorraine défendit la place avec habileté, et il avait obtenu des succès, lorsque le roi de Naples mourut le 28 juin 1458. Son armée se retira sur le champ, et Gênes se trouva libre. La mort d'Alphonse devait avoir d'autres résultats ; il ne laissait qu'un fils naturel, nommé Ferdinand, et René n'Anjou, s'imaginant que ce prince ne pourrait se maintenir sur le trône, fit revivre ses anciennes prétentions et demanda au pape Pie II l'investiture du royaume de Naples. Mais le moment était mal choisi pour adresser au souverain-pontife une pareille requête ; l'Italie était menacée par les Turcs, et, loin de vouloir contribuer à allumer dans ce pays une guerre nouvelle, le pape, qui tentait de réunir toutes les forces de la péninsule pour les diriger contre l'ennemi commun, refusa de donner l'investiture à René d'Anjou et reconnut Ferdinand. Il ne négligea rien toutefois pour calmer le ressentiment que le premier éprouvait de cette décision ; il lui en fit connaître les motifs en détail et le supplia de ne pas commencer une lutte qui pouvait être funeste à la chrétienté. René d'Anjou ferma l'oreille à ces sages observations ; il avait déféré la conduite du pape au futur concile, et il pressait l'armement d'une flotte destinée à transporter ses troupes sur les côtes d'Italie. Il est peu probable cependant que, déjà avancé en âge et montrant de jour en jour plus de goût pour la tranquillité, il ait eu l'idée d'aller encore une fois s'exposer aux hasards des combats, et d'échanger contre la vie aventureuse d'un prétendant l'existence somptueuse qu'il menait dans ses palais de Provence ou d'Anjou ; et on peut, on doit même supposer que l'ambitieux duc de Lorraine suggéra à son père le projet de renverser Ferdinand, et de venger sur le fils d'Alphonse les défaites que ce dernier avait fait éprouver aux Angevins. Jean II trouvait de nombreux auxiliaires ; les Napo-

litains, qui passent pour être assez inconstants, s'étaient bien vite lassés de la domination des Aragonais, et les partisans que la maison d'Anjou avait conservés fomentaient le mécontentement et préparaient en secret une révolution. Le prince de Tarente, Antoine Caldora, fils du connétable de René, Antoine Centiglia marquis de Cotrone, et beaucoup d'autres seigneurs n'attendaient qu'un signal pour se soulever et proclamer la déchéance de Ferdinand. D'un autre côté, Alphonse avait inquiété la plupart des républiques italiennes, si jalouses de leur indépendance. Les Vénitiens montraient le plus grand zèle pour la maison d'Anjou, qui ne semblait pas appelée à hériter de la puissance des Aragonais, et le doge Pascal Malipiero ne négligeait rien pour servir la cause de René et de son fils. Jean de Chambes, que Charles VII avait envoyé à Venise, peut-être dans le but de favoriser l'entreprise de son beau-frère, écrivait, dans un de ses rapports et en parlant du doge ; «.... Et aussi « me a mandé que Naples et tout le pays estoient en murmur « et près de se mectre en armes pour la venue de monseigneur « de Calabre ; et prisa fort le sens et valliance deldit mon- « seigneur de Calabre ». Le prince Tarente avait aussi dépêché des émissaires à Venise pour hâter l'expédition de Jean II (1) ; mais c'était de Gênes que cette expédition devait faire voile, et l'on armait plusieurs galères et vaisseaux de transport, lorsque le doge Pierre Frégoze se mit à la tête d'une insurrection, qui avait pour but de chasser les Français. Une lutte sanglante s'engagea entre ceux-ci et les Génois, qui furent vaincus ; le duc de Lorraine remit alors le gouvernement à Louis de Vallier et s'embarqua le 4 octobre 1459. L'escadre génoise venait d'être ralliée par douze galères provençales conduites par le comte de

(1) V. *Relation de Jean de Chambes, envoyé du roi Charles VII auprès de la Seigneurerie de Venise*, dans la Bibliothèque de l'école des chartes, 1re série, t. III, p. 184, 185 et 189.

Vaudémont, et le duc, ayant confié le commandement de toute la flotte au napolitain Jean Cossa, on cingla vers les côtes de Naples. L'argent ne manquait pas au prétendant ; car il s'était fait donner par les Génois soixante mille ducats, que l'on avait tirés du trésor de la république (1) ; René parlait aussi d'envoyer prochainement une somme considérable, et faisait même espérer que le roi de France se déciderait à accorder quelques subsides. Jean comptait débarquer sur les domaines d'Antoine Centiglia ; mais il apprit que ce seigneur venait d'être arrêté par ordre de Ferdinand. Il se présenta successivement devant plusieurs ports, qui lui semblèrent trop bien gardés pour que l'on pût tenter une descente avec des chances de succès. Il était dans une grande perplexité, lorsque le duc de Sessa, qui avait épousé Éléonore sœur du roi, et s'était brouillé avec celui-ci, vint offrir ses services au duc de Lorraine et promit de faciliter son débarquement. Jean II prit terre à Castellamare et se rendit à Sessa, pendant qu'un de ses partisans soumettait l'importante place de Calvi. Cette nouvelle ne fut pas plustôt répandue, que beaucoup de seigneurs se déclarèrent pour le parti angevin ; parmi eux se trouvaient Antoine Caldora et certains gentilshommes des Abruzzes, qui prièrent le duc de transporter le théâtre de la guerre dans cette province, dont il s'emparerait facilement. Jean suivit leur conseil, prit Aquila et quantité d'autres villes, et, renforcé par les secours que lui amena le duc de Sora, il entra dans la Pouille, dont l'accès lui fut ouvert par le comte de Campo-Basso ; les villes de Foggia, Lucera, Manfredonia et plusieurs autres lui livrèrent leurs portes, et le prince de Tarente, qui avait attendu ce moment pour jeter le masque, chassa les soldats que Ferdinand avait chargés de garder les forteresses de la Basilicate.

(1) Les traités que les Génois conclurent avec Jean II et Charles VII se trouvent aux archives de l'Empire et dans la collection Dupuy, volume CLVI.

La cause du fils d'Alphonse semblait irrévocablement perdue ; abandonné par la plupart de ses sujets, il venait d'être forcé de lever le siége de Calvi et de chercher un refuge derrière les remparts de Naples. Dans cette extrémité, il eut recours aux princes et aux républiques d'Italie. Le pape lui était demeuré fidèle et l'appuyait de tout son pouvoir ; on fit entendre aux autres que, si on permettait aux Français de s'établir définitivement dans la péninsule, ils ne tarderaient pas à en devenir les maitres. Cette appréhension suffit pour engager l'Italie supérieure à soutenir Ferdinand ; le duc de Milan lui envoya des secours ; les Florentins et les Vénitiens, qui avaient promis de payer annuellement quatre-vingt mille ducats à Jean II, jusqu'à ce qu'il eût achevé la conquête du royaume de Naples, cessèrent de lui faire parvenir ce subside. Le duc ne se laissa pas décourager par la défection presque générale de ses alliés. Outre les contingents des seigneurs qui s'étaient déclarés pour lui, il avait à sa suite beaucoup de gentilshommes lorrains, angevins et provençaux, sur la valeur et la fidélité desquels il comptait principalement (1). L'enthousiasme de ses soldats était extraordinaire, et ils faisaient porter devant eux une bannière sur laquelle on avait tracé les mots : *Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes*. Le duc de Lorraine ne voulant pas donner à cet enthousiasme le temps de se refroidir, marcha vers la capitale, au mois de juillet 1460. Ferdinand, qui avait reçu des renforts, alla au devant de son compétiteur, et les deux armées se rencontrèrent sur les bords du Sarno, près de la ville de Sora. Le combat s'engagea le 7 juillet, et le roi ne tarda pas à prendre la fuite ; le nombre des

(1) Nous ne connaissons pas les noms des nobles lorrains qui accompagnèrent le duc dans le royaume de Naples. Dom Calmet n'en mentionne que deux : Simonin de Creue, seigneur en partie de Mars la-Tour (V. *Notice*, t. II, col. 755), et Gérard d'Haraucourt, sénéchal de Lorraine (V. *Hist.*, t. II, col. 858).

morts ne fut pas grand ; néanmoins, le parti aragonais était tellement découragé, que si les vainqueurs, au lieu de s'arrêter sur le champ de bataille pour recueillir le butin, eussent poursuivi leur succès, ils auraient pu entrer dans la ville de Naples en même temps que les fuyards. Ferdinand qui ne manquait pas d'activité, prit aussitôt les mesures nécessaires pour réparer sa défaite. Son compétiteur, n'osant attaquer Naples immédiatement, se retira dans la ville de Bayes et perdit des moments précieux en entamant auprès du pape des négociations qui n'eurent et ne pouvaient avoir aucun succès. Bientôt, la désertion se mit dans son armée, et, craignant de rester dans le voisinage de son adversaire, Jean se dirigea vers la Pouille, où il espérait réunir de nouvelles troupes. Sur ces entrefaites, le souverain-pontife avait engagé le prince d'Albanie, Georges Castriot, plus connu sous le nom de Scanderberg, à accepter le commandement de l'armée napolitaine. Le duc de Lorraine, qui n'était pas de taille à se mesurer avec un pareil adversaire, s'enferma dans la ville de Troja, et permit à Scanderbeg d'enlever facilement toutes les places de la Pouille et de mettre le siégé devant le dernier refuge de Jean II. Celui-ci opposa une résistance désespérée et sortit un jour de grand matin avec tous ses soldats, dans l'espérance de surprendre les assiégeants ; mais ils se tenaient sur leurs gardes ; les Angevins furent complétement vaincus, et le duc ne se sauva qu'avec beaucoup de difficultés (1).

Après avoir séjourné en Provence, auprès de son père, il revint en Lorraine dans le courant de l'année 1461. Le 15 août, il assista au sacre de Louis XI et l'accompagna ensuite à Paris, dans le but de demander quelques secours pour tenter une

(1) On avait, en 1460, imposé un aide sur le Barrois pour fournir aux frais de cette guerre ; V. Trés. des ch., layette *États-Généraux du duché de Bar*, n° 11.

seconde fois la conquête de Naples. Il n'était pas encore de retour dans ses états, lorsque cinquante cavaliers de la garnison française de Vaucouleurs vinrent à Nancy pour se mesurer avec des chevaliers lorrains; il y eut, à cette accasion, un grand tournois « où estoient Dames et Damoiselles » ; Jean VII comte de Salm, le sire de Créhange, Jean de Savigny et trois autres gentilshommes joutèrent contre six cavaliers français et remportèrent la victoire, si toutefois l'on peut se fier à la chronique de Lorraine (1).

Pendant ce temps, le duc faisait, « grandes prières pour que « li fust en accord tel secours questoit convenable aux fins « d'aller à la reprinse de ses royaulmes de Naples ; mais ne fut « du seigneur Roy aultre response que : « Aviserai »; dont fut grand « despit au susdict Duc (2) ». Jean II, voyant qu'il n'obtiendrait rien de Louis XI, regagna la Lorraine et se mit à recueillir l'argent qui lui était indispensable pour commencer une nouvelle campagne. Les États-Généraux votèrent un aide extraordinaire de cent mille livres ; le duc emprunta à plusieurs particuliers une somme de quarante mille livres ; Guillaume Fillâtre, ancien évêque de Toul, lui prêta trois cents florins, le chapitre de la cathédrale trois cents, et le chapitre de Saint-Dié cinq cents. Après avoir confié à son fils Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson, la lieutenance-générale du duché, et avoir désigné, pour assister le jeune prince de leurs conseils, le maréchal Jean de Fénétrange, le sénéchal Gérard d'Haraucourt, Jacques d'Haraucourt bailli de Nancy, Warry de Fléville bailli d'Allemagne, Philippe de Lénoncourt et Philbert de Stainville, Jean s'achemina vers la Provence et conféra sur la conduite de l'entreprise avec René d'Anjou, qui tenait tout prêts pour cette expédition

(1) V. le texte de la *Chronique*, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. xxiv et xxv.

(2) V. Bournon, *Coupures*, règne de Jean II, dans le Recueil cité.

trois cents hommes d'armes, bon nombre d'archers et une somme de cent mille livres. Malgré les récents démêlés qu'ils avaient eus avec la France, les Génois consentirent, moyennant une somme considérable, à fournir les galères et les vaisseaux nécessaires au transport des troupes (1). Ferri de Vaudémont s'était, de son côté, rendu à Venise et avait engagé la république à secourir le duc de Lorraine. Le duc de Gaëte, le comte de Campo-Basso, Jacques Galeotto, et d'autres seigneurs napolitains dévoués à la maison d'Anjou se préparaient à favoriser l'invasion du fils de René. Cette invasion eut lieu en 1462, mais elle ne fut pas couronnée par le succès. Des villes prises et reprises, des combats sanglants et ne décidant rien, des malheurs de toute espèce : tel est le résumé d'une guerre qui se prolongea jusqu'en 1463. Enfin, plusieurs seigneurs, gagnés par les promesses de Ferdinand, abandonnèrent le prince lorrain, qui fut obligé de quitter encore une fois l'Italie et de retourner en Provence, et de là dans son duché, où il arriva vers le commencement de l'année 1464 (2). Tant de mécomptes et de revers ne l'avaient pas découragé, et il s'occupa presque immédiatement des préparatifs d'une troisième expédition. Il leva un aide sur la noblesse du marquisat de Pont-à-Mousson, qui lui appartenait depuis longtemps en vertu d'une cession faite par René (3). Les officiers de finance voulurent aussi imposer une contribution sur les sujets des gentilshommes lorrains ; mais les États-Généraux, assemblés bientôt après, s'opposèrent à une pareille usurpation, et, sur leur demande, Jean déclara lui-même que les

(1) V. Benoît Picard, *Orig. de la Maison de Lorr.*, p. 427 et 428.

(2) Sur les expéditions de Jean, V. *Hist. de René d'Anjou*, par M. de Villeneuve-Trans, t. II, p. 119-142 et 145-150 ; M. de Quatrebarbes. *Œuvres du roi René*, p. xcic-cij. Plusieurs historiens ne parlent que d'une seule expédition, qui se serait prolongée de 1459 à l'année 1462.

(3) V. Trésor des chartes, layette *États-Généraux, Additions*, n° 2.

prétentions de ses officiers n'étaient pas fondées, et « que luy « ne pouvoit cotiser aulcun subjet que du consentement des « Estats » (1). Ceux-ci satisfaits d'avoir obtenu la confirmation de leurs privilèges, ou pour mieux dire la reconnaissance de leurs droits, s'empressèrent de voter un aide, dont on ne connaît pas l'importance (2).

Après de mûres réflexions, le duc résolut de ne pas tenter une nouvelle invasion, qui pouvait avoir une issue plus funeste encore que les deux premières, et d'enlever, s'il le pouvait, son compétiteur, pour le forcer ensuite à abdiquer. Ce projet presque désespéré a été révoqué en doute par beaucoup d'écrivains ; mais, sans parler d'un chroniqueur nommé Ricodi, qui composa, sous le titre de ***Faicts et Gestes des Roys et Princes***, un livre aujourd'hui perdu, l'entreprise de Jean II est racontée, à peu près dans les mêmes termes, par trois Lorrains : Bournon, Bar et Thierriat, et l'humeur aventureuse de Jean II rend assez vraisemblable le dessein qu'on lui attribue. Voici le récit de Thierriat, qui est le plus complet : « Le Duc, ne pouvant « mettre en son cueur borne au désir qu'avoit de régner à « Naples, et ne voyant moyen d'en chasser Ferdinand, fit projet « d'encourir tout hazard à telle fin de saisir la personne dudict « Ferdinand, et dit-on qu'il fit route luy quinziesme, en tel « desguisement qu'on le crut et ses compaignons moines de la « petite observance (3). Fut iceluy présenté à Ferdinand, sous « le prétexte qu'estoit porteur de paroles de paix, et peu ne « faillit audict Ferdinand qu'il ne fust prins et enlevé. Mais « M. de Lorraine fut en soupçon d'estre cognu par certain « Centiglia, dont avoit eu cognoissance à Naples, et se trouva « tout près du Roy, lorsqu'il luy fut présenté. Pourquoy M. de

(1) V. Mory d'Elvange, *Fragments historiques sur les États-Généraux en Lorraine*, p. 17 et 18.

(2) V. idem, *États, Droits, Usages en Lorraine*, p. 29.

(3) Mineurs Observantins.

« Lorraine ne crut debvoir attendre en plus ; ains se servit de
« bons chevaulx que les siens luy tenoient et le mirent en lieu
« seur ; et ce faict qu'ai peine à croire, comme estant par trop
« hazardeux, ai tenu de mon père grand (1). »

Ricodi ajoute que Louis XI, ayant su quelque chose de l'affaire, avait envoyé un courrier à Ferdinand pour le prévenir du péril dont il était menacé. Le courrier, qui parut suspect, avait été arrêté dans la petite ville d'Orgon, en Provence, par ordre de René d'Anjou, et l'on avait pris connaissance de ses dépêches (2). Cette découverte acheva d'indisposer le duc de Lorraine contre le roi de France ; le refus que le monarque avait fait de lui fournir de l'argent pour sa seconde invasion l'avait grandement mécontenté ; et, pendant cette expédition, les partisans de Jean II avaient saisi une lettre de Louis XI, dans laquelle il promettait au roi de Naples de ne donner aucune assistance à son compétiteur (3). Tous ces griefs réunis engagèrent le duc à s'associer à la *ligue du bien public*. On assure même que, dès l'année 1462, et presque aussitôt après le refus qu'il avait essuyé, Jean avait prêté l'oreille aux propositions des seigneurs qui se préparaient à attaquer le roi ; au reste, il dissimula sa participation à l'entreprise avec d'autant plus de soin, que René vivait en parfaite intelligence avec Louis XI, et que celui-ci venait même de prêter une somme de vingt-deux mille ecus à la reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou. Mais quand les princes eurent déclaré la guerre au roi et se disposèrent à le combattre, Jean se hâta d'accourir dans le camp de Charles comte de Charolois, fils de Philippe-le-Bon duc de Bourgogne. Commynes, qui était dans l'armée de la

(1) V. *Mémoires*, règne de Jean II, dans le Recueil cité ; V. aussi les fragments des *Coupures* de Bournon, ibid.

(2) V. Chevrier, ibid., p. 67-77.

(3) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 865.

ligne, dit que le duc de Lorraine n'avait amené qu'un faible contingent ; toutefois, il ajoute ; « Pour ce petit de gens que « avoit ledict Duc, je ne veix jamais si belle compaignie, ne « qui semblassent mieux hommes exercitez au faict de la « guerre. Il povoit bien avoir quelques six vingtz hommes « d'armes bardez, tous Italiens ou aultres nourris en ces « guerres d'Italie ; entre lesquelz estoient Jacques Galiot, le « comte de Campo-Basso, le seigneur de Baudricourt..,. et « aultres ; et estoient ses hommes d'armes fort adroictz, et, « pour dire vérité, presque la fleur de nostre ost, au moins tant « pour tant. Il avait quatre cens cranequiniers, que luy avoit « prestez le Comte Palatin, gens fort bien montez, et qui « sembloient bien gens de guerre ; et avoit cinq cens Suisses à « pied, qui furent les premiers que on veit en ce royaulme, et « ont esté ceulx qui ont donné le bruict à ceulx qui sont venuz « depuis ; car ilz se gouvernèrent très-vaillamment en tous les « lieux où ilz se trouvèrent...... Pour le Duc de Calabre, il « sembloit aussy bien prince et grant chief de guerre comme « nul aultre que veisse en la compaignie...... A tous alarmes « c'estoit le premier homme armé de toutes pièces, et son « cheval tousjours bardé. Il portoit un habillement que ces « conducteurs portent en Italie,.... et tiroit toujours droict aux « barrières de nostre ost, pour garder les gens de saillir ; et y « avoit d'obéyssance autant que Monseigneur de Charolois, et « luy obéyssoit tout l'ost de meilleur cueur ; et à la vérité il « estoit digne d'estre honnoré (1). »

Dès le commencement de la guerre, Louis XI essaya de désunir les confédérés, pensant qu'il en aurait ainsi plus facilement raison. Par ses ordres, Bertrand de Beauveau, sire de Précigny, vint trouver le duc de Lorraine et lui fit les plus belles promesses pour le détacher de la ligue. Le vieux René d'Anjou agit dans le

(1) V. *Mémoires*, liv. I, ch. 6 et 11.

même sens et écrivit à son fils, de l'Aunay-lès-Saumur, le 10 août 1464, la lettre suivante :

« Mon filz, Monseigneur le Roy m'a présentement escript par « Gaspar Cosse, et aussi envoié le double d'unes lettres que lui « avez escriptes, lequel par ses lettres me fait sçavoir qu'il « envoie devers vous le seigneur de Précigny, et que de ma « part je voulsisse aussi envoier devers vous aucuns des miens « qui me fust féable. Mon filz, vous sçavez ce que je vous ai « faict sçavoir, par l'évesque de Verdun, de la voulenté du Roy « et de la mienne aussi ; tousjours m'avez esté obéissant jusques « à présent ; encore, si vous estes saige, ne commencerez vous « pas à ceste heure à estre autrement, et je vous le conseille « pour vostre bien et honneur ; et sur ce veuillez croire, et « aussi faire et accomplir ce que vous dira, de par mondict « Seigneur le Roy et moy, ledict Gaspar, que j'envoie devers « vous pour ceste cause ; autrement, je ne pourroye estre con- « tent de vous. Nostre Seigneur soit garde de vous. Vostre père, « RENÉ (1). »

Les protestations et les promesses de Louis XI ne produisirent pas un grand effet sur l'esprit de Jean II ; il répondit que le roi l'avait déjà trompé, et qu'on ne pouvait avoir nulle confiance dans ses serments. Cependant la lettre de René fit faire de sérieuses réflexions au duc de Lorraine ; il ne tarda pas à comprendre que les confédérés n'avaient mis la France en feu que pour obtenir ce qui était à leur bienséance ; « Je pensois, « disait-il, cette assemblée estre pour le bien public ; mais je « commence à veoir que c'est pour le bien particulier ».

Louis et les confédérés conclurent, en octobre 1465, la convention de Saint-Maur-des-Fossés, et Jean y figura au troisième rang, entre François II, duc de Bretagne, et Charles de Bour-

(1) V. M. de Quatrebarbes, ibid., p. civ.

gogne comte de Charolois (1). La convention ne renfermait, au reste, aucune clause relative aux intérêts du duc de Lorraine ; mais il se rendit aussitôt à Paris et s'aboucha avec le monarque, qui donna des lettres par lesquelles il déclarait renoncer aux droits de suzeraineté que les rois de France avaient acquis sur les villes ou bourgs de Neufchâteau, Châtenoy, Montfort, Frouard, Passavant, et sur la moitié de la ville, terre et seigneurie de Grand ; et ce, dit Louis, « pour considération de ce que « nostre Cousin de Calabre s'est curieusement employé à la « pacification des différens qui ont esté entre Nous et aulcuns « des Seigneurs de nostre sang, et pour la proximité de lignaige « dont il nous attient, et aultres causes et considérations à ce « nous mouvans » (2). La cession que le roi faisait à Jean II n'avait pas au premier coup-d'œil une grande importance ; néanmoins, elle offrait un avantage très-réel, parce qu'elle achevait de rompre le faible lien qui rattachait encore la Lorraine au royaume de France. Louis XI, à qui les promesses ne coûtaient rien, prit l'engagement d'accorder au duc deux cent mille écus d'or, cinq cents lances et huit mille archers, pour l'aider à faire la conquête de Naples, et de plus, en y joignant l'obligation de servir la France, il donnait à Jean une pension de vingt-quatre mille livres, et le gouvernement des château et châtellenie de Vaucouleurs, avec les produits et revenus de la châtellenie, toutefois à charge de supporter les dépenses qu'elle occasionnait (3). L'auteur de la *Chronique de Lorraine* (4) ajoute que Louis céda encore au duc Gondrecourt et Liffol-le-Grand ; mais il doit y avoir ici quelque erreur ; car ces lieux appartenaient au Barrois, et lors même que René, qui s'était réservé le duché

(1) V. ce traité, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. ccxxv-ccxxxj.

(2) V. le texte de ces lettres, ibid., col. ccxxxj et ccxxxij.

(3) V. M. de Quatrebarbes, ibid., p. cv.

(4) Dans Calmet, ibid., col. xxvij.

de Bar, aurait antérieurement engagé Gondrecourt et Liffol, on ne voit pas trop comment le roi aurait pu les abandonner au duc de Lorraine.

La générosité apparente de Louis XI changea complètement les dispositions de Jean II, et la méfiance que ce prince avait montrée jusqu'alors fit place à une confiance presque absolue. Lorsque Charles, frère du roi et duc de Berry se dirigea vers la Normandie pour prendre possession de cette province, qui lui avait été attribuée comme apanage, Jean l'accompagna, sans doute par ordre du roi, et déjoua une tentative faite par le duc de Bretagne pour enlever le prince Charles. Quelque temps après, Louis, qui venait d'ôter la Normandie à son frère, lui permit de se retirer en Bretagne. Il ne tarda pas à s'en repentir, et, le 8 août 1466, il chargea le duc de Lorraine de la mission épineuse de se rendre dans ce pays « pour traiter, disait-il, et « accorder les différens d'entre Nous et nostre beau frère « Charles », Jean était autorisé à « faire venir entre ses mains « le duc de Berry, à lui promettre de le tenir en seureté, et à « luy accorder la somme de deniers qu'il verroit estre affaire « pour sa provision de vivre »; et le roi ajoutait : « Les choses « qu'il promettra et accordera à nostre dict beau frère, pour et « au nom de Nous, et après par Nous vérifiéez, Nous consentons « qu'il les puisse entretenir de poinct en poinct, selon la charge « que luy avons sur ce baillée » (1).

Quelques mois auparavant, le roi avait consenti à donner en mariage Anne sa fille aînée au marquis de Pont-à-Mousson, fils de Jean II (2); les articles du contrat furent débattus et réglés par Bertrand de Beauvau, pour le duc, et par l'évêque de Marseille, au nom du monarque. Celui-ci devait remettre à sa fille

(1) Cette pièce est imprimée dans Calmet, ibid., col. dclxvj et dclxvij.

(2) Le P. Anselme croit qu'il fut question de ce mariage dès le mois de novembre 1461.

une dot de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents livres tournois. Cent trente-sept mille cinq cents livres avaient été versées entre les mains du duc de Lorraine, et, pour sûreté du reliquat s'élevant à trois cent cinquante mille livres, le roi « bailloit au marquis de Pont-à-Mousson les terres et seigneu-« ries de Chaumont-en-Bassigny, Nogent, Montigny, Coiffy, « Voisy (1), Sainte-Menehoul, Saint-Dizier, Vaucouleur et Mon-« técler, avec leurs appartenances et dépendances... réservé la « taille ordonnée pour le paiement des gens d'armes »; il engageait aussi le comté de Pézénas et autorisait le marquis, ou plutôt son père, à prélever une somme de vingt mille livres sur « le droict que le Roy prenoit sur le Rhosne, ensemble et avec « le Roy de Sicile, à cause de la comté de Provence ». Les revenus des villes *baillées* et du comté de Pézénas s'élevaient à vingt mille livres environ; cette somme et celle que l'on tirait du péage du Rhône représentaient les intérêts des trois cent cinquante mille livres dont Louis restait débiteur; ce prince et ses successeurs pouvaient retirer les gages en soldant la totalité de la dot, à moins que la princesse ne mourût sans enfants; dans ce cas les gages devaient être restitués purement et simplement au roi ou à ses héritiers. Le traité fut signé le 1er août 1466 (2); mais, comme Anne et Nicolas étaient encore très-jeunes, la conclusion du mariage fut ajournée, et Louis, qui ne cédait pas sans regrets, même momentanément, une portion importante de la Champagne, avait eu bien soin de se réserver le droit de placer, en cas de guerre, des garnisons dans toutes les villes engagées, ce qui lui fournissait un moyen aussi sûr que facile d'y rester toujours le maitre. Jean, que cette réserve inquiétait à bon droit, fit des représentations, et, le 12 janvier 1467, le monarque expédia des lettres dans lesquelles il déclarait que les villes dont il s'agit seraient restituées aussitôt après la

(1) Vassy.

(2) Il est imprimé dans Calmet, *Hist.*, col. dclxix-dclxxij.

fin de la guerre qui en aurait causé l'occupation, et que d'ailleurs le prince Nicolas aurait sans cesse la libre jouissance de leurs revenus (1).

Ce fut peut-être pour calmer le mécontentement du duc de Lorraine que Louis lui permit d'acquérir la ville d'Épinal. On a vu plus haut que les bourgeois s'étaient donnés au roi Charles VII, qui avait consenti à devenir leur seigneur. Épinal demeura annexé au royaume de France pendant plus de vingt ans; mais le roi y exerçait une espèce de protectorat plutôt qu'une souveraineté réelle, et les babitants possédaient des priviléges très-étendus. Ils étaient « francz de toutes servitudes, de main-« morte, poursuite, forfuyance, formariage et autres sem-« blables »; ils pouvaient « trafiquer, vendre et distribuer « toutes sortes de marchandises, sans estre subjectz à aucun « droit de hans » (2). Un titre déposé au Trésor des chartes rappelle tous les droits dont ils jouissaient; on lit dans cette pièce : « Le maire tient sy franchement la mairie qu'il puet « acquicter et délaissier toutes les amendes de six sols en « avault, que le Seigneur ne ly puet en riens demander... « Monseigneur tient ses yawes (eaux), ses forestz, ses crowéez,... « pour ce qu'il est seigneur et franc vouel, fors que tant « quilqu'il soit bourgeois il puet aller pescher en l'yawe, à « treuble, espare, à la verge, maix qu'il n'en soit vendere ; si « en donra ou mangera sans forfaire. » Chacun a la faculté, quand il convient à la communauté « de retenir la paxon, de « mettre au boix jusqu'à huit porcs, dont il prend le meilleur, « et le Seigneur l'autre après. Et quilqu'il soit bourgeois de la « ville et du ban il puet aller à boix et prendre, pour son chief « couvrir, le foug et le chasne pour ung denier qu'il paye au « forestier, et y puet prendre son cher et sa charrue. Après, la

(1) V. ces lettres, ibid., col. dclxvij et dclxviij.

(2) V. *Coutumes générales du bailliage d'Épinal*, titre I, art. 3, tit. XI, art. 19.

« ville et le ban sont si francz que nulz ne doit mettre la main à « bourgeois, se pour son meffaict n'estoit. Et quilqu'il soit « bourgeois de la ville et du ban, s'il n'est clameur, puet « chargier son cher de plain midy et s'en puet aller qu'on ne le « doit arester. Ains le doit la ville conduire (par) la banlieue à « son pouvoir. Et après, quilqu'il faict bourgeoisie en la ville « ou en ban, aussy tost comme il ait sa femme et mesgine, et « git une nuit au lieu, il est bourgeois, et ly doit le Seigneur « et la ville, se on ly faisoit nulz tort, aussy bien réclamer et « tenir à droict que celuy que tousjours y aura demeuré. Et « après, quilqu'il soit bourgeois de la ville et du ban ne doit « plaidoyer fors que devant son maire et la justice de la « ville (1). » En un mot, les habitants d'Épinal se trouvaient placés dans une position qui avait une certaine analogie avec celle des *Citains* de Metz, de Toul et de Verdun ; et les rois de France, pour qui cette posssession lointaine était plutôt nn embarras qu'un avantage, n'y entretenaient pas de garnison et laissaient les bourgeois se gouverner et se défendre eux-mêmes. L'isolement d'Épinal fit concevoir à une troupe de routiers le projet de s'en emparer par surprise. C'est en 1462 ou au commencement de 1463 qu'eut lieu cet évènement, qui a laissé peu de traces dans l'histoire de notre pays. Les aventuriers escaladèrent les murailles pendant la nuit, et la plupart des habitants, éveillés en sursaut, cherchaient avec anxiété les moyens de fuir, lorsque plusieurs d'entre eux parvinrent à se réunir et combattirent si valeureusement que les bandits furent bientôt forcés de chercher eux-mêmes leur salut dans une prompte retraite. On attribua le salut de la ville à la puissante intercession de son patron, et, pour conserver la mémoire de ce bienfait, on introduisit dans l'office de saint Goëric un répons, que l'on chantait encore, au siècle dernier, chaque fois que l'on

(1) V. Trés. des ch., layette *Espinal*, II, n° 25, pièce 8.

exposait la châsse du saint dans les grandes solennités et les calamités publiques (1).

Louis XI conserva la ville d'Épinal jusqu'en 1465, époque à laquelle Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, demanda au monarque de lui faire cession de tous ses droits. Le maréchal descendait d'un autre Thiébaut de Neufchâtel qui avait épousé Alix, seconde fille de Henri V comte de Vaudémont, et qui avait obtenu, au moyen de ce mariage, la propriété de Châtel-sur-Moselle, de Bainville-aux-Miroirs et de Chaligny. La famille de Neufchâtel était devenue de la sorte très-puissante en Lorraine, et Thiébant s'imagina que la possession d'Épinal ne pouvait manquer d'augmenter encore sa propre influence et de le rendre redoutable au duc lui-même. Le roi accéda volontiers à la prière du maréchal et envoya Georges de Saint-Blin, bailli de Sens, annoncer aux bourgeois qu'ils avaient cessé de faire partie du royaume. Ceux-ci, fort étonnés d'une pareille communication, prièrent le bailli de retourner vers le roi et de supplier ce prince, dans le cas où il persisterait à les abandonner, de leur choisir un autre maître, attendu qu'ils ne reconnaîtraient jamais Thiébaut de Neufchâtel pour leur souverain. Quelques jours après ils fermèrent leurs portes à Hugues vicomte de Gisors, qui était chargé d'une mission de Louis XI, et lui signifièrent que Charles VII leur ayant juré de ne jamais les mettre « hors de sa saincte couronne », il ne pouvait appartenir à son fils de les en séparer. Le roi eut alors recours à la ruse ; il leur écrivit le 14 juillet 1465, pour leur dire qu'il n'avait jamais eu le projet de donner leur ville au maréchal, et pour les inviter à

(1) Voici ce répons, qui faisait partie de l'office de laudes ; « Capto Spinal dolis, non virtute, desperabant strenui cives de « salute ; hostis clam ingrediens mœnia transcendit, et succensis « ædibus hostem lux ostendit. Cives metus incitat improvisæ « mortis ; parat fugam pavidus, prælia vir fortis ; ad fugandas « igitur acies prædonum palam clerus evehit patriæ patronum. » V. Calmet, *Notice*, t. I, col. 394.

recevoir le vicomte de Gisors en qualité de bailli. Ils y consentirent, et, le 20 septembre suivant, le bailli, les ayant assemblés, leur déclara qu'étant allé la veille à la chasse il avait rencontré Thiébaut de Neufchâtel, et que ce seigneur lui avait montré des *lettres royaux* qui lui conféraient la propriété d'Épinal; il termina en engageant les bourgeois à obéir au maréchal, qui promettait de respecter les priviléges de la ville, si elle se soumettait immédiatement, et menaçait de venir l'assiéger avec quatre mille hommes, en cas de refus. Les habitants ne voulurent pas céder; ils interjetèrent appel au Parlement de Paris et arborèrent les panonceaux de France sur les portes, afin de faire comprendre à Thiébaut qu'ils se regardaient toujours comme sujets de Louis.

Le maréchal de Bourgogne ne se laissa pas intimider par cet appareil; il réunit une petite armée, bien munie de « bom« bardes, couleuvrines, serpentines et canons », campa sur la hauteur de la Justice et commença le siége de la ville. « Grands « coups d'artillerie tiroient dedans, lit-on dans la *Chronique « de Lorraine*; un coup de bombarde fut tiré, dont l'église en « debvoit estre gastée. Dieu et Monsieur sainct Gœury (Goëric) « firent miracle; la pierre grosse comme un chapeau frappa à « la verrière, sans aller plus avant, tomba derrière le grand « autel, sans personne blesser. Toutes gens véant ce coup ont « Dieu loué (1) », et on fit placer dans la fenêtre atteinte par le projectile un vitrail, qui représentait saint Goëric étendant la main droite pour arrêter le boulet (2).

Cependant les bourgeois, craignant de succomber, s'empressèrent de se conformer à une injonction du roi qui appelait leurs magistrats à Montargis. Il écouta leurs plaintes, et, après les avoir déliés de leur serment de fidélité envers lui, il les autorisa

(1) V. le texte, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. xxix.
(2) Ce vitrail curieux a malheureusement disparu.

à choisir pour seigneur le prince qui leur plairait davantage (1). Le duc de Lorraine qui était à Montargis, vint trouver les députés, les engagea sans peine à le reconnaitre pour souverain, et le roi ratifia plus tard le choix qu'ils venaient de faire. Quand cette nouvelle se répandit en Lorraine, le maréchal de Bourgogne leva le siége d'Épinal, et Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson, vint prendre possession de la ville, au nom de son père ; il jura sur les Évangiles que les ducs conserveraient toutes les franchises de la bourgeoisie, et promit qu'ils ne consentiraient jamais à céder Épinal à un autre souverain. Le bailli, Étienne Baudenot, fit serment, au nom des habitants, de garder fidélité aux ducs de Lorraine (2), et, le même jour (21 juillet 1466), Nicolas donna des lettres où il déclarait que, « pardessus « les... prévost et aultres officiers de justice, il y auroit un « bailly (nommé par le prince), lequel, avec les quatre gouver- « neurs que les ... habitans ont accoustumé faire et renou- « veller chascun an, audict lieu, auront la cognoissance des « causes d'appel et des ressorts illec meues et ventillécz, et en « jugeront et détermineront selon les coustumes, usages, stile « et observances accoustuméez audict lieu ; sans qu'ils soient « tenus de ressortir devant aulcuns autres juges, seigneurs, ne « baillys dudict duché de Lorraine, ne d'aultres ; mais (que) « sortira leur jugement son plein effet, comme arrest et sentence « définive (3) ».

Le maréchal de Bourgogne, irrité de voir la ville d'Épinal lui échapper de la sorte, assembla des troupes plus nombreuses et

(1) V. les *Lettres de Louis,* dans l'édition de Commynes donnée par Lenglet du Fresnoy, in 4°, t. II, p. 597. Elles ne furent rédigées que postérieurement à l'autorisation, puisqu'elles portent la date du 6 août.

(2) Une copie de l'acte dressé à cette occasion se trouve dans le cartulaire de Lorraine, p. 382 et suiv.

(3) V. une copie de cette pièce ibid., p. 399 et 400.

la menaça de nouveau. Les bourgeois ne savaient quel parti prendre; ils regrettaient presque d'avoir reconnu le duc, et plusieurs d'entre eux engageaient leurs concitoyens à se replacer sous l'autorité des évêques de Metz. Mais cette hésitation dura peu de temps. Louis XI, malgré sa réserve habituelle, fit entendre à Jean II qu'il y aurait déshonneur à reculer devant le maréchal, et Nicolas donna ordre à Collignon de Ville, bailli de Vosge, de réunir les milices de ce pays, se mit à leur tête et s'avança vers Épinal. Thiébaut de Neufchâtel n'osa pas se mesurer avec le marquis, se retira avec précipitation et abandonna même son bagage et son artillerie (1).

Le différend, bien que terminé d'une manière avantageuse à la Lorraine, ne laissa pas d'être une cause de ruine pour certains cantons de ce pays qui furent dévastés par les garnisons que Thiébaut avait fait entrer non seulement dans les bourgs de Châtel, de Bainville-aux-Miroirs et de Chaligny, mais encore dans les forteresses du temporel de Toul. Après la mort de Jean de Chevrot, arrivée le 23 septembre 1460, les chanoines de Toul s'étaient divisés sur le choix d'un évêque. Ceux d'entre eux qui étaient français ou bourguignons avaient élu, malgré sa jeunesse, Antoine de Neufchâtel, fils du maréchal de Bourgogne, tandis que les chanoines lorrains, allemands et toulois avaient porté leurs suffrages sur l'archidiacre Frédéric de Clézentaine. Le duc de Bourgogne se déclara pour le premier ; le roi de France consentit aussi à le soutenir, et le pape confirma l'élection d'Antoine de Neufchâtel, dont le compétiteur se hâta de renoncer aux droits qu'il tenait de la plus grande partie du chapitre, et supplia les chanoines qui l'avaient nommé de se réunir à leurs confrères pour prévenir des dissensions funestes. Les chanoines lorrains ne se rendirent pas à ces sages exhortations ; ils se réfugièrent à Nancy, et le duc,

(1) V. Commynes, liv. I, ch. 14.

qui se trouvait alors en Italie, écrivit au roi une lettre pressante pour lui demander de mettre obstacle à la prise de possession du nouvel évêque ; mais Louis XI, voulant ménager le duc de Bourgogne, refusa de se prêter au désir de Jean II et lui conseilla de ne pas persister dans son opposition contre le jeune prélat. Comme le duc avait quitté l'Italie, Antoine de Neufchâtel vint lui-même à Nancy ; Jean l'accueillit avec bienveillance et lui promit d'entretenir des rapports de bon voisinage ; les chanoines lorrains retournèrent dans la ville de Toul, et l'évêque prit enfin possession de son siège sans aucune difficulté. Toutefois, les craintes que l'élection d'Antoine avait inspirées à plusieurs membres du chapitre ne tardèrent pas à se réaliser. Lorsqu'on vit Jean II et le maréchal de Bourgogne, déjà très-indignés l'un contre l'autre, se brouiller entièrement au sujet de l'affaire d'Épinal, on pria l'évêque de rester neutre et de ne pas fournir, en prenant parti en faveur de son père, un prétexte au duc de Lorraine pour ravager le temporel de l'évêché. Antoine n'écouta pas ces avis dictés par la prudence et et reçut des garnisons bourguignonnes dans les châteaux de Brixey, de Maizières et de Liverdun. Ces garnisons, et celles des trois bourgs qui appartenaient au maréchal, firent des courses dans le duché et y commirent tant de désordres, que le marquis de Pont-à-Mousson resolut d'exterminer des pillards aussi audacieux. Il assiégea Châtel, mais sans aucun succès. Il fut obligé de se retirer, après avoir perdu quelques-uns de ses meilleurs soldats, et, vers le même temps, les Bourguignons surprirent dans les environs de Bainville une troupe de gentilshommes lorrains, enlevèrent les uns et forcèrent les autres à s'enfuir précipitamment. Nicolas, furieux des ces échecs, voulut faire tomber sa colère sur les habitants de Toul, et déclara qu'il allait ravager les environs, si on ne lui ouvrait les portes de la ville. Les bourgeois lui représentèrent que, tout-à-fait étrangers à la querelle dont la Lorraine avait à souffrir, ils désiraient

conserver la neutralité, et leurs raisons, qui furent sans doute appuyées par un subside, engagèrent le prince à ne pas insister. Il se dirigea du côté de Void, mit garnison dans la forteresse, avec le consentement du chapitre de Toul, et assiégea ensuite le château de Maizières, qui ne tint pas plus de six jours. Ces avantages furent suivis de revers ; les Bourguignons reprirent Maizières, et les garnisons de Chaligny, de Châtel et de Liverdun firent des courses de tous côtés. Le duc, retenu hors de la Lorraine par des affaires importantes, ordonna de réunir les États-Généraux à Nancy, pour y délibérer sur les moyens les plus efficaces de terminer une guerre funeste. Lss États pensérent qu'il fallait persuader au chapitre de Toul de procéder à l'élection d'un nouvel évêque, sous prétexte que le fils du maréchal de Bourgogne ne remplissait pas les conditions nécessaires pour posséder l'évêché. Le duc écrivit lui-même aux chanoines pour leur annoncer cette détermination ; mais, quoique la plupart d'entre eux fussent mal disposés pour Antoine de Neufchâtel, qui menait une vie peu digne d'un prélat, et dont l'imprudence et l'obstination avaient causé une partie des malheurs dont gémissait la Lorraine, ils montrèrent beaucoup d'éloignement pour le parti qu'on leur conseillait de prendre. Sur ces entrefaites, Thiébaut de Neufchâtel, instruit de ce que l'on méditait contre son fils, pénétra dans le duché avec une armée de six mille hommes et acheva de dévaster les campagnes. L'absence de Jean, la grande jeunesse et la nonchalance de Nicolas, l'imprévoyance du conseil chargé d'aider ce prince expliquent la facilité que Thiébaut trouvait à parcourir impunément un pays aussi vaste et aussi peuplé que le duché de Lorraine. Déjà cinq cents villages avaient été pillés ou incendiés, lorsqu'on se décida à faire les efforts convenables pour repousser l'ennemi. Le duc confia le commandement au maréchal de Fénétrange. Ce capitaine, aussi habile que brave, s'occupa aussitôt de former une armée, ordonna aux prêvôts

d'amener les milices, prit à son service bon nombre d'aventuriers et prescrivit aux gentilshommes de le rejoindre avec leurs contingents. Les troupes de Thiébaut n'étaient pas en état de résister ; elles furent refoulées dans le temporel de l'évêché; qui fut envahi à son tour. Les Lorrains, désirant vivement une revanche, rendirent les sujets d'Antoine responsables des violences commises par les auxiliaires de leur évêque. Les riches et populeux villages du temporel eurent à essuyer le traitement le plus rigoureux ; on brûla les maisons, les vignes furent arrachées, les arbres fruitiers coupés, les récoltes détruites, et les paysans obligés de chercher un refuge derrière les murailles de Toul ou dans la profondeur des forêts.

Thiébaut de Neufchâtel s'était rendu en Flandre auprès de Charles-le-Téméraire, et l'avait prié de lui accorder quelques secours pour l'aider à tirer vengeance de ce désastre ; mais le duc refusa et conseilla au maréchal de ne pas continuer la guerre. L'avis ne fut pas du goût de Thiébaut. Il ramassa environ deux mille cinq cents aventuriers, la plupart flamands et namurois, traversa le duché de Bar, gagna Liverdun, y laissa son gendre, le sire du Fay, avec une bonne garnison, et distribua le reste de son monde dans les différents châteaux qui lui appartenaient. Le conseil de Lorraine chargea le châtelain de Frouard de surveiller attentivement le sire du Fay ; néanmoins, ce dernier réussit à tromper la vigilance du châtelain, attaqua Condé, s'en empara et y mit le feu. Un coup de main aussi hardi décida le maréchal de Fénétrange à tourner ses armes contre Liverdun, et cette forteresse, quoique vigoureusement défendue, succomba au bout de six semaines. La garnison, forte de quatre cents hommes, obtint une capitulation (1) ; les habitants furent forcés de payer une rançon considérable, et les murailles furent rasées, en sorte que Liverdun « demeura comme ville champestre ». Pendant le tumulte qui suivit

(1) Le 16 septembre 1467.

l'entrée des Lorrains, le feu se déclara dans le palais épiscopal, et les flammes consumèrent les deux tiers des archives de l'évêché ; le maréchal ne négligea rien pour arrêter l'incendie, et fit conduire à Nancy et déposer dans la collégiale Saint-Georges les titres et les diplômes que l'on put arracher à la destruction.

Quelques jours auparavant, on avait placé dans la même église l'enseigne d'un lieutenant de Thiébaut. Ce gentilhomme, traversant la forêt de Haye sans aucune précaution, rencontra les Lorrains, qui massacrèrent une partie de ses soldats, mirent les autres en fuite et enlevèrent leur drapeau « dedans (lequel) « y avoit une licorne ouvrée richement, et à l'entour disoit : *A* « *moy ne tient* ».

Le maréchal de Bourgogne rassemblait de toutes parts ses amis pour rentrer en Lorraine. Le comte de Thierstein, qui commandait à Épinal, ayant su que plusieurs seigneurs bourguignons s'étaient mis en route avec leurs contingents, s'embusqua sur le chemin qu'ils devaient suivre et surprit le sire de Rivière ; ce gentilhomme fut fait prisonnier, beaucoup de ses gens furent tués, d'autres perdirent leur liberté, et le comte fit porter à Saint-Georges leur drapeau, qui était entièrement semblable à celui que nous venons de décrire.

Au mois de mars 1468, les Lorrains investirent Chaligny, qui résista jusqu'au mois d'août. Les étrangers qui composaient la garnison eurent la permission de s'en aller ; mais on enchaina les principaux habitants, au nombre de cent vingt environ ; on les enferma dans les tours de la porte Notre-Dame, et on ne leur permit de retourner chez eux que lorsqu'ils eurent payé une grosse somme, « et faict serment que bons lorrains seroient « au temps advenir ». Le château de Chaligny fut complètement détruit ; ceux de Bainville, de Brixey, de Maizières eurent le même sort, et le comte de Salm, qui était devenu maréchal de Lorraine, à la place du sire de Fénétrange mort en novembre

1467, dépouilla le maréchal de Bourgogne de tous ses domaines, à l'exception de Châtel-sur-Moselle (1). Le pays une fois pacifié, le duc somma de rechef les chanoines de procéder à une élection. Le duc de Bourgogne les menaça de tout son ressentiment s'ils en venaient à cette extrémité ; Louis XI leur conseilla de ne rien précipiter, et le pape Paul II leur défendit de la manière la plus expresse, de donner un successeur à Antoine. L'archevêque et le chapitre de Trèves, les évêques et les chanoines de Metz et de Verdun, plusieurs cardinaux et d'autres prélats joignirent leurs instances à celles du souverain-pontife, et pressèrent le chapitre de Toul de ne pas pousser plus loin son entreprise, mais de recourir au vicaire de Jésus-Christ, qui ménagerait un accommodement avantageux à tout le monde. Les chanoines, ne sachant plus quelle décision prendre, écrivirent à Antoine de Neufchâtel pour lui remontrer que son attachement aveugle aux intérêts de sa famille avait plongé le diocèse dans un abîme de maux, et pour lui rappeler que le pape, en ratifiant sa nomination, lui avait imposé l'obligation de recevoir l'ordre du diaconat dans un délai de sept années ; ils finissaient en lui faisant observer qu'il ne s'était pas mis en peine de remplir cette condition, et en insinuant qu'il devait, pour rendre la paix à la Lorraine, renoncer à tous ses droits ; ce qui permettrait au chapitre de choisir un nouvel évêque. Antoine fit une réponse polie, mais évasive, et les chanoines dépêchèrent l'archidiacre de Vittel vers le duc Jean, qui se trouvait en Catalogne, pour lui exposer l'état de l'affaire et le supplier de ne pas exiger une résolution trop prompte. Le prince répliqua qu'il supporterait tous les frais qu'entraînerait la nouvelle élection, et que cette élection seule était de nature à le satisfaire. Les chanoines très embarrassés se réunirent pour aviser au parti qui semblerait le plus expédient ; ils étaient occupés à délibérer, lorsque le procureur-

(1) V. *Chronique de Lorraine*, dans Calmet, ibid., col. xxxiv-xxxvj.

général de Lorraine entra dans la salle capitulaire et prononça un long discours, employant l'autorité des lois divines et humaines, de l'histoire, et sans doute aussi de la fable, pour démontrer que le prélat, n'ayant accompli aucune des conditions qui lui avaient été imposées, était un véritable intrus, et que l'on pouvait sans aucun scrupule lui donner un successeur. L'agent ducal, non content de disposer les chanoines à faire un autre choix, leur indiqua le personnage sur qui ce choix devait porter, en faisant un pompeux éloge de Jean de Lamballe, protonotaire apostolique, grand archidiacre de Toul, abbé de Saint-Mansuy, prieur de Notre-Dame de Nancy, conseiller, secrétaire et homme de confiance du duc de Lorraine. L'archidiacre de Port, voyant avec regret cette intervention des laïcs dans une affaire qui était exclusivement du ressort du clergé, réfuta le discours du procureur-général et soutint que le consentement du pape devait être demandé et obtenu avant de procéder à une élection canonique. Malheureusement, l'archidiacre de Vittel opina dans un sens contraire et parla d'une manière tellement entraînante qu'il détermina ses confrères à passer outre ; l'archidiacre de Port réussit seulement à faire statuer qu'avant de nommer un évêque on sommerait, par trois fois, Antoine de Neufchâtel de venir au synode qui aurait lieu à la fête de Saint-Luc. L'évêque, instruit de tout ce qui se passait, envoya un corps de Bourguignons sur la frontière, afin d'intimider ses ennemis ; mais cette mesure ne servit qu'à hâter le dénouement, et les chanoines élurent Jean de Lamballe, dont la promotion fut accueillie avec des transports de joie dans tout le duché.

Cette joie ne fut pas longue ; Antoine mit le diocèse de Toul en interdit et transféra l'officialité à Luxeuil, dans le comté de Bourgogne ; le pape confirma l'interdit et fulmina une sentence d'excommunication contre Jean de Lamballe, les chanoines, les abbés, les doyens ruraux, et en général tous les ecclésiastiques

qui avaient coopéré à l'élection nouvelle ou ne reconnaissaient plus l'autorité d'Antoine. Quelque temps après, Henri de Neufchâtel, frère de ce dernier, se jeta dans le duché avec trois mille hommes et y commit des ravages sans nombre. Le souverain-pontife, informé de ce qui se passait en Lorraine, où l'interdit n'avait pas été respecté, y dépêcha un légat chargé de calmer les esprits et de ménager un accommodement. La mission de cet envoyé fut presque complètement infructueuse ; les adhérents de Jean de Lamballe refusèrent obstinément de se soumettre, et rien ne faisait présager le retour de la paix, lorsqu'on apprit la mort du duc de Lorraine (1).

La possession d'Épinal, cause tant de troubles et de désordres, n'était pas encore parfaitement assurée à Jean II, quand il cessa de vivre. Georges de Bade, évêque de Metz, avait fait un voyage à Rome, en 1469, et avait prié le pape Paul II de forcer le duc à restituer cette ville, qui, depuis un temps immémorial, était un des principaux domaines de l'église de Metz. Le souverain-pontife fit parvenir à Jean un mandement qui lui ordonnait de satisfaire le prélat ; mais le duc ne permit pas de publier cette pièce et représenta au pape que les bourgeois d'Épinal s'étaient d'eux-mêmes soustraits à l'autorité des évêques de Metz ; que leur ville avait appartenu pendant plus de vingt ans aux rois de France, et qu'elle avait librement demandé sa réunion à la Lorraine. L'année suivante, Georges de Bade, voyant qu'il n'obtiendrait rien du souverain-pontife, prit le parti de s'adresser à l'empereur Frédéric III, qui, après avoir chargé un commissaire de recueillir tous les renseignements indispensables, soumit la question à la diète de Spire. Celle-ci entendit les députés du prélat et disposa que le duc restituerait provisoirement Épinal à son légitime seigneur, et comparaîtrait ensuite, en per-

(1) Sur tous ces événements, V. Benoît Picart, *Hist. de Toul*, p. 552-569.

sonne ou par ses mandataires, devant des commissaires qui prononceraient sur le fond du droit. Toutefois, différents obstacles empêchèrent l'exécution de la sentence, et la ville d'Épinal ne fut plus séparée de la Lorraine (1).

Le principal obstacle était l'absence de Jean II, occupé à conquérir la Catalogne. Cette province, qui faisait partie du royaume d'Aragon, s'était révoltée contre le roi don Juan II, frère d'Alphonse V; et les Catalans, comprenant qu'ils ne parviendraient à assurer leur indépendance qu'en choisissant un chef capable de les conduire et de les défendre, avaient offert la couronne à René d'Anjou, petit-fils du roi don Juan Ier. Ce prince répondit à leurs envoyés qu'il était trop vieux pour se charger d'un pareil fardeau, mais que son fils, le duc de Lorraine, qui était encore jeune, et dont on connaissait la bravoure et l'activité, partirait pour la Catalogne et le remplacerait avec avantage. Les expéditions de Jean II dans le royaume de Naples lui avaient valu une grande renommée, et les Catalans acceptèrent avec empressement la proposition de René d'Anjou (1467).

Le duc prit aussitôt les mesures nécessaires pour se rendre dans la principauté que son père venait de lui procurer. Ses coffres étaient vides, et la Lorraine, qui avait déjà fait bien des sacrifices pour plaire à ses ducs, paraissait peu disposée à payer encore une fois des subsides. Néanmoins, l'affection que les Lorrains ressentaient pour Jean II les porta à s'imposer de nouvelles charges. « En 1468, dit Bournon, furent les sieurs de la Chevalerie convoquez en la ville de Pont-à-Mousson, et furent avec
« iceux maints prélats notables; parquoy fut baillée à Monseigneur grosse somme, que fut levée ès estats; en tant que fut
« en les villes baillé deux gros par logement ou conduict qu'estoit, et ès villages et hameaux un demi-gros; pourquoy fut

(1) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 954 et 955.

« acte de Monseigneur, qui déclara que telle chose ne seroit à
« droict ne conséquence pour les Estats, mais bien loyauté et
« bonhomie d'iceulx et amitiance envers Monseigneur (1). »
« Sont bonnes ressources à prince qu'a l'amour des siens, écrit
« Thierriat, et en ce ne faillit Monseigneur Jean, ni ne faillirent
« Messieurs de la Chevalerie, en tant que maints et maints
« d'iceulx vendirent leurs fiefs ou mirent en gagière, à telle fin
« que parfournissent, et furent grandes damoiselles qui mirent
« bijoux et accoustremens en gagière pour que luy trouvassent
« argent (2). »

Les sommes que le duc se procura de cette manière étaient encore insuffisantes, et les courtisans lui conseillaient de vendre ou d'engager le duché de Lorraine. Jean s'y refusa, alléguant que l'argent se dissipe et se perd, tandis que les domaines se retrouvent dans les revers de la fortune. Il préfera s'adresser à Louis XI, qui lui avait fait les plus belles promesses après la guerre *du Bien public;* mais le roi ne se pressa pas de les tenir, et le duc se contenta de dire « que n'estoit chose nouvelle que « Louis faussast parole, et que n'en estoit étonné, mais bien que « luy Duc à luy se fust fié » (3). On pourrait ajouter que les « princes de la maison d'Anjou auraient mieux fait de rester dans leurs états héréditaires et de les gouverner sagement, que d'aller épuiser leurs ressources dans des expéditions lointaines et malheureuses, ou de mendier à la cour des rois de France des secours que l'on était pas toujours en position d'accorder.

Louis XI permit à Jean de lever quelques troupes dans les provinces méridionales du royaume; René d'Anjou lui donna cent mille livres et un corps de deux cents archers; en même

(1) V. *Coupures*, règne de Jean II, dans le Recueil cité.
(2) V. *Mémoires*, règne de Jean II, ibid.
(3) V. idem, ibid.

temps, beaucoup de Lorrains, d'Angevins et de Provençaux vinrent joindre, comme volontaires, le duc de Lorraine qui se trouva à la tête d'environ huit mille hommes. Ferri, comte de Vaudémont, qui, de concert avec Jacques Wisse, capitaine des gardes, avait amené le contingent fourni par le duché, fut chargé du commandement général sous les ordres de Jean II lui-même (1). Ce fut seulement vers la fin de l'année 1468 que le prince franchit les Pyrénées et descendit dans la Catalogne. Il fut immédiatement renforcé par les insurgés et ne tarda pas à compter vingt-cinq mille hommes sous sa bannière. Barcelone, encore occupée par une garnison aragonaise, chassa les soldats étrangers et ouvrit ses portes au duc, qui fit une entrée solennelle dans cette ville et confia au comte de Vaudémont la mission de secourir la forteresse de Sarréal, située pres de Tarragone et alors vivement pressée par le roi d'Aragon. Ferri attaqua don Juan le 1[er] mai 1469, le battit, le mit en fuite, se dirigea vers la partie septentrionale de la Catalogne et prit Castellon de Ampurias. Il revint ensuite à Barcelone et se remit en campagne avec le duc de Lorraine; ils assiégèrent et enlevèrent Girone, Roses, Vich, Fraga, Tortose, Lérida et plusieurs autres villes. Le comte de Campo-Basso, Jacques Galeotto, et quelques seigneurs napolitains attachés à la fortune de la maison d'Anjou rendirent les services les plus signalés pendant cette glorieuse campagne. Quoique beaucoup de Catalans commençassent, par inconstance ou pour des raisons que nous ne connaissons pas, à regretter la domination des Aragonais, les affaires de Jean II étaient dans une situation assez brillante, et si Louis XI avait envoyé les secours qu'il avait promis au moment où le duc partait pour la Catalogne, cette province aurait définitivement réussi à conquérir son indépendance. Le roi de France avait cependant reconnu

(1) V. *Chron. de Lorraine*, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. xxj.

le fils de René comme souverain, et avait envoyé à Barcelonne en qualité d'ambassadeur Thomas Basin, évêque de Lisieux, qui remplissait les fonctions de chancelier près du tribunal suprême établi dans le Roussillon (1).

Vers la fin de l'année 1469, le comte de Vaudémont, dont la santé dépérissait, retourna en France et se retira dans son château de Joinville, où il mourut bien peu de temps après. Jean, malgré l'absence d'un aussi précieux auxiliaire, reprit les hostilités dès les premiers jours du printemps; la soumission de la Catalogne était à peu près complète, et le duc, pour forcer son adversaire à conclure un traité, résolut d'envahir le royaume d'Aragon. L'exécution de cette entreprise était à peine commencée, lorsqu'une insurrection, ménagée par don Juan, opéra une diversion puissante et contraignit le duc à revenir sur ses pas; attaqué d'une maladie de langueur, il laissa ses généraux continuer seuls la guerre, et ne quitta plus Barcelone que pour faire un pèlerinage à Notre-Dame de Mont-Serrat. A son retour, il sentit que le terme de sa carrière approchait, et il expira, en effet, le 13 décembre 1470. On répandit les bruits les plus mensongers au sujet du décès de Jean II, et ces bruits ont trouvé de l'écho dans plusieurs chroniques lorraines. « Jean ne « fut heureux, dit Bournon, mais vint la camuse le surpenre en « la ville de Barcelone, et fut en soupçon qu'avoit esté occis de « poison (2). » « Ne fut longtemps après, lit-on dans Thier- « riat, que susdict Duc alla de vie à trespas tout subitement, et « croyoit-on qu'avoit esté despesché par poison de certains « qu'estoient d'iceluy roy d'Aragon (3). »

Quatre jours avant sa fin, le duc de Lorraine avait dicté son

(1) V. *Thomas Basin, sa vie et ses écrits*, par M. Jules Quicherat, dans la Bibl. de l'Ecole des chartes, 1re série, t. III, p. 357.

(2) V. *Coupures*, ibid.

(3) V. *Mémoires*, ibid.; V. aussi la *Chron. de Lorr.*, dans Calmet, ibid., col. xxxij.

acte de dernière volonté et nommé pour exécuteur testamentaire Jean de Beauvau, évêque d'Angers. Chevrier a prétendu que ce testament était une pièce apocryphe, et il a fait observer, à l'appui de son opinion, que l'acte dont il s'agit mentionne plusieurs bâtards, et que le prince ne paraît pas avoir eu de maîtresses (1). Il est vrai que l'on ne sait pas le nom de la femme avec laquelle vivait le duc de Lorraine; mais on n'est que trop certain qu'il eut quatre enfants naturels: deux fils sur lesquels on n'a que des renseignements contradictoires, et deux filles, qui épousèrent Jean d'Écosse et Achille de Beauvau.

L'auteur de la *Chronique de Lorraine* a recueilli sur les funérailles de Jean II une foule de détails dont il est impossible de garantir l'exactitude, et ajoute qu'à la nouvelle de la mort du prince lorrain, « ceulx de Barcelone commencèrent à crier, le « plaindre et pleurer, comme s'il eust esté natif du lieu ». Il reçut la sépulture dans la capitale de la Catalogne (2); toutefois, comme on espérait pouvoir le ramener plus tard dans ses états héréditaires, René II lui fit élever sous les voûtes de la collégiale Saint-Georges un magnifique tombeau, dont nous parlerons à la fin du chapitre suivant.

(1) V. *Hist. de Lorr.*, t. III, p. 113.

(2) « Le cueur (de Jean II) fut porté à Angiers, et ses tripailles « (*sic*) à Pézénas »; V. *Chron. de Lorraine*, dans Calmet, ibid.



CHAPITRE III

NICOLAS (1470–1473).

Si nous avions voulu suivre aveuglément les traces de plusieurs historiens lorrains, nous aurions placé avant le nom de Nicolas celui de Jean III, que ces auteurs regardent comme le fils aîné et le successeur immédiat de Jean II, tandis que d'autres écrivains ont contesté jusqu'à l'existence de ce prince. Le P. Hugo, qui a composé une histoire inédite des ducs de Lorraine appartenant à la Maison d'Anjou, croit que Jean III est mort en Catalogne, comme son père ; mais il ne dit pas si c'est après ou avant celui-ci (1). Il aurait parlé d'une manière plus affirmative, s'il avait connu un registre du Parlement de Paris cité par Chasot de Nantigny, et d'après lequel un duc de Lorraine appelé Jean serait décédé le 27 juillet 1471 (2). En effet, comme Jean II a cessé de vivre le 15 décembre 1470, la mention du registre, en la croyant exacte, ne pourrait se rapporter qu'à un petit-fils de René d'Anjou. Dom Calmet, qui dans la généalogie des ducs insérée parmi les prolégomènes de son livre, se borne à mentionner Jean fils de Jean II, en ajoutant

(1) V. cet ouvrage, règne de Jean II, p. 137, ms. de la bibl. publ. de Nancy, n° 18.

(2) V. *Généalogies historiques des rois, empereurs et de toutes les maisons souveraines*, t. III, p. 304.

qu'il a vécu peu d'années (1), est bien plus explicite dans le corps même de l'ouvrage et n'hésite pas à admettre que le jeune prince a régné pendant quelques mois. Il allègue, en faveur de ce système : 1° un arbre généalogique de France, où figure un duc Jean II d'Anjou et III de Lorraine ; 2° l'article *Jean prince d'Anjou* dans le dictionnaire de Moréri ; 3° un registre capitulaire de l'église cathédrale de Toul, portant qu'en 1468 le duc de Calabre (2) et son frère Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson, entrèrent dans la ville de Toul, et que le chapitre leur envoya une queue de vin par présent ; 4° un acte, du mois de novembre 1449, établissant que Hue d'Autel, seigneur d'Apremont, a racheté les villages de Moussey, Richecourt, Saint-Beaussant, Lavignéville, etc., avec le consentement du duc de Calabre, fils du roi Jean de Jérusalem. Dom Calmet fait observer qu'il ne peut être ici question de Nicolas, qui n'avait alors que dix-huit mois ou deux ans (3) ; enfin, le docte bénédictin regarde le testament de Jean II comme « une preuve incontestable » (4). Mais il nous semble que c'est précisément supposer ce qui est question, et nous verrions plutôt dans l'énonciation du testament un argument contre son authenticité. En effet, on ne comprend pas, si le duc Jean II avait un fils aîné portant le même nom que lui, comment on ne voit jamais figurer ce prince, soit dans le récit des évènements qui remplissent les chroniques comtemporaines, soit dans les titres encore bien nombreux qui sont entre nos

(1) V. t. I, col. clxxiij.

(2) Comme Jean II portait à cette époque le titre de duc de Calabre, c'est ce prince qui doit être mentionné dans le registre, et le rédacteur, au lieu d'écrire « et son fils Nicolas », aura mis, par distraction, » et son « frère Nicolas ».

(3) Dom Calmet a commis une erreur des plus graves ; le titre dont il s'agit, et qui se trouve au Trés. des chartes, layette *Apremont*, II, n° 45, ne fait aucune mention d'un fils de Jean II, mais bien de ce prince lui-même.

(4) V. ibid., t. II, 881 et 882.

mains, et dont plusieurs ont été publiés par Dom Calmet lui-même. Lorsque les bourgeois d'Épinal se donnent au duc de Lorraine, c'est son fils Nicolas qui va prendre possession de la ville et jure d'en respecter les priviléges ; lorsque le duc quitte momentanément la Lorraine, c'est Nicolas qui remplit les fonctions de lieutenant-général et administre le duché. Dom Calmet fait observer qu'au moment où Jean II mourut à Barcelone, il n'y avait auprès de lui aucun prince de sa famille (1) ; ce qui réfute suffisamment l'allégation de Hugo, d'après lequel le prince Jean aurait accompagné son père en Catalogne. Enfin, si ce prince avait assez vécu pour régner, on connaîtrait, sinon le jour de son décès, au moins le lieu de sa sépulture, et les historiens n'auraient pas manqué de décrire son tombeau. Mais on n'en est pas réduit à ces arguments pour démontrer que le prince Nicolas était l'héritier désigné de Jean II. Chevrier rappelle, toutefois sans dire où il l'a vue, une lettre originale du duc de Lorraine adressée au maréchal de Fénétrange, relative à une convocation des États-Généraux, et renfermant la mention suivante : « Nicolas, nostre chier fils et héritier » (2). Dans les lettres que Louis XI fit expédier, le 1er août 1466, pour régler les conditions de l'alliance de sa fille et de Nicolas, on rencontre une phrase qui suffirait pour trancher la question : « Ensuit les articles du mariage pourparlé, faict, passé et « accordé entre le Roy pour Madame Anne de France son aisnée « fille, d'une part, et Monseigneur de Calabre pour Monsei-« gneur le marquis de Pont (-à-Mousson) son aisné fils, d'aultre « part ». Une énonciation tout-à-fait pareille se trouve dans les lettres que Louis remit au duc de Lorraine, en janvier 1467, pour le rassurer au sujet de l'occupation des villes qui formaient

(1) V. ibid., col. 882.

(2) Cette lettre serait datée de 1465 ; V. Chevrier, *Hist.. de Lorr.*, t. III, p. 105-113.

la dot de la princesse (1). Et nous ferons remarquer, à cette occasion, que le roi de France n'aurait pas consenti à donner sa fille ainée avec des domaines considérables au marquis de Pont-à-Mousson, si ce prince n'avait pas été l'héritier du duché de Lorraine.

Lorsque Jean II eut rendu le dernier soupir, Gérard d'Haraucourt prit le commandement de l'armée, et l'on fit inviter Nicolas, et non pas le prince Jean dont nous nions l'existence, à se rendre au plustôt à Barcelone, où l'état des affaires réclamait la présence du souverain. Nicolas refusa de la manière la plus expresse ; on vit seulement arriver un fils naturel de René d'Anjou, que l'on appelait le bâtard de Calabre ; mais les Catalans en tinrent peu de compte, et les gentilshommes lorrains, angevins et provençaux résolurent de repasser les Pyrénées. Cette retraite n'était pas sans difficulté, parce que le roi d'Aragon, dont les forces étaient bien supérieures à celles de ses adversaires, les suivait de près et menaçait continuellement leur arrière-garde. Henri de Ligniville, auquel on en avait confié la direction, repoussa vigoureusement les Aragonais, lorsqu'ils l'attaquèrent, et leur ôta enfin l'envie de mettre obstacle au retour des Lorrains, qui regagnèrent leur pays vers le milieu de l'année 1471. Les principaux d'entre eux, après Gérard d'Haraucourt et Henri de Ligniville, étaient Jacques et Théodore Wisse, Ferri de Jaulny, Simonin des Armoises, Thiesselin de Domremy, Arnould de Sampigny, Henri comte de Linange, Renaud et Hermann de Prény, Conrad d'Haussonville, Nicolas de Thuilières et Philippe Cottignon, capitaine de Pont-à-Mousson. On voyait aussi dans cette petite armée le messin Guillaume Perpignan, le comte de Campo-Basso, Jacques Galeotto, quelques autres seigneurs napo-

(1) V. ces deux pièces, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. dclxvij et dclxx ; V. aussi une lettre de Louis XI aux Barrisiens, ibid., col. dclxviij.

litains, et plusieurs catalans qui n'osèrent affronter le courroux du roi d'Aragon et préférèrent s'expatrier (1). Didier de Cardone un de ces exilés, se fixa en Lorraine et fut la tige de la noble maison de Cardon, qui subsistait encore au siècle dernier (2).

Le prince Nicolas résidait en France depuis quelque temps lorsqu'il hérita de la Lorraine, et il ne témoignait pas beaucoup plus d'empressement à venir prendre possession de ses états qu'il n'en avait montré à partir pour la Catalogne. On a supposé charitablement qu'il était retenu par l'amour que lui inspirait Anne de France sa fiancée; mais ses motifs étaient beaucoup moins purs, et « avoit alors li susdict prince à son pouvoir cer« taine garce nommée Anne, qu'estoit fille de Robert, marchand « d'Amiens, qu'estoit, disoit-on, belle et gentille, mais que « n'estoit à luy seul (3) ». Le chroniqueur Ricodi prétend que les gentilshommes lorrains avaient, après la mort de Jean II député vers René d'Anjou pour le prier de reprendre le titre auquel il avait renoncé en faveur de son fils, et le vieux prince aurait dit « qu'il ne vouloit plus songer qu'à celuy qui gouverne « les roys » (4). On peut être certain qu'une démarche aussi contraire au droit public de la Lorraine n'a pas eu lieu, et d'ailleurs Thierriat assure que « Messieurs des Estats envoyèrent en « haste » au prince Nicolas pour l'inviter à revenir dans son duché (5). Il refusa, et, selon Bournon, ce refus doit être attribué à la favorite; « tant fit la belle par minauderie et gentillesses « que ne fit Monsignor aucune response à Messieurs de la Che« valerie, dont furent en grand courroux, et fut l'arrière-ban

(1) V. Chevrier, *Hist. de Lorr.*, p. 101-103; Benoît Picard, *Origine de la Maison de Lorr.*, p. 439.

(2) V. Chevrier. ibid., p. 103-104.

(3) V. *Coupures* de Bournon, règne de Nicolas, dans le Recueil cité.

(4) V. Chevrier, ibid., p. 114 et 115.

(5) V. *Mémoires*, règne de Nicolas, dans le Recueil cité.

« appelé, et M^r. de Salm eut tout pouvoir; et disoit-on haute-
« ment : Mons de Salm a mérité pour estre duc et Mons Nicolas
« ne vaudroit tant seulement que fust comte de Salm (1) ».

Il était bien nécessaire qu'un homme ferme et expérimenté saisît les rênes de l'État. Les sires de la Roche, dont le château était construit sur une hauteur inaccessible, avaient fait des courses en Lorraine et regagné l'Alsace avec un butin considérable. Le comte de Salm fut obligé d'aller assiéger le repaire de ces bandits; on conduisit devant leur château les plus grosses bombardes de l'arsenal de Nancy, et Robert de Bavière, évêque de Strasbourg, qui avait aussi des griefs contre les sires de la Roche, envoya des secours au maréchal. La forteresse, battue par une artillerie redoutable, capitula au bout de quelques jours; elle fut complètement rasée, et plusieurs de ses défenseurs furent pendus. Les Lorrains attaquèrent ensuite la petite ville de Marmoutier, qui servait de retraite à une autre troupe de bandits, la prirent d'assaut et en renversèrent les murailles. Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de ces deux événements; selon la *Chronique de Lorraine*, ils seraient antérieurs à la mort de Jean II; mais d'après un manuscrit cité par Dom Calmet, et qui doit être l'ouvrage de Bournon ou celui de Thierriat, les siéges de la Roche et de Marmoutier n'auraient eu lieu qu'en 1471 (2).

Le plus grand embarras des Lorrains était la guerre contre le maréchal de Bourgogne. Thiébaut, furieux d'avoir vu ses adversaires occuper la plupart de ses domaines et ceux de son fils, l'évêque de Toul, avait mis dans la ville de Châtel une forte garnison, qui faisait des excursions presque continuelles et commettait mille ravages dans les Vosges et dans les districts

(1) V. *Coupures*, ibid.,

(2) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 885 et 886; *Chron. de Lorr.*, ibid., t. III, *Preuves*, col. xxxvj; *Dialogue de Joannes Lud*, édition de la Société d'Archéologie lorraine.

méridionaux du bailliage de Nancy. Les nobles lorrains, qui, dès l'année 1470, s'étaient associés « tous ensemble, promectant de « s'aider et deffendre les ungs les aultres », et avaient, comme gage de cette confédération, fait suspendre leurs écussons dans le chœur de la collégiale Saint-Georges, les nobles lorrains, disons-nous, décidèrent que l'on assiégerait Châtel, et que l'on ne négligerait rien pour arracher cette ville au maréchal. Elle fut attaquée vers la mi-carême; trois bombardes tiraient continuellement contre les murailles, et Jacques d'Haraucourt se tenait, avec plusieurs gentilshommes et un gros corps de troupes, dans la petite ville de Charmes, située sur la rive gauche de la Moselle, un peu au-dessous de Châtel, soit afin de réprimer les courses que les Bourguignons auraient pu faire dans les environs, soit afin d'empêcher que la place fût ravitaillée et secourue. Six semaines après le commencement du siége, les Bourguignons, trompés par un stratagème, s'avancèrent vers Charmes et enlevèrent le troupeau commun; mais on les poursuivit avec tant de promptitude, qu'ils furent obligés d'abandonner leur capture et qu'ils eurent du mal a rentrer dans Châtel. Les Lorrains ne faisaient que des progrès insensibles; ils avaient même perdu leur meilleur bombardier, « maistre Jehan Lambert », qui s'était distingué devant Liverdun et qui fut tué d'un coup de serpentine (1) ; cependant, le maréchal de Bourgogne, craignant que la place ne vînt à succomber, eut recours à une ruse pour éloigner l'armée lorraine. A la sollicitation de Thiébaut, le comte de Clermont pria Nicolas de lui céder Châtel; on espérait qu'une fois la cession signifiée aux États de Lorraine, ils n'oseraient pas continuer à attaquer une ville qui aurait changé de maître, et sur laquelle le maréchal n'éleverait plus aucune prétention. « M. de Salm, écrit Thierriat,... ne fut pas « peu surprins quand fut dict aux Estats que ladicte cité, par

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. xxxvj et xxxvij.

« don de Monseigneur, estoit en la mouvance du comte de Cler-
« mont; et fut, ce disoit-on, le duc enclin à pareil don par la
« Robert, qu'avoit pour amoureux ledict comte; dont fut advis
« et despit à Mgr Nicolas; mais par le don susdict fut faicte
« promesse que la Robert ne recevroit oncques le comte; et ice-
« luy fut incontinent trouver M. de Salm, luy ordonnant qu'eust
« à cesser le siége; ce que ne luy estant accordé, furent faictes
« lettres expresses de Mgr le duc aux Lorrains à telles fins que
« cessassent de besogner en avant. Fut alors loyalement res-
« pondu par M. de Salm, que ne reconnoissoit ordre dont vien-
« droit vergogne à son seigneur, et que ne cesseroit le siége,
« ne le quitteroit que ne fust à bonne fin (1). » Thiébaut de Neufchâtel, voyant que cet expédient n'avait pas réussi, résolut de faire un vigoureux effort pour secourir Châtel. A sa voix, les gentilshommes de Bourgogne et de Franche-Comté montèrent à cheval, se réunirent et se dirigèrent vers la Lorraine. Quelques-uns d'entre eux en avertirent le comte de Salm, et celui-ci, après avoir fait pratiquer des abattis pour arrêter, ou du moins retarder la marche des Bourguignons, feignit de vouloir livrer un assaut Les travaux du siége avaient un peu langui depuis quelque temps, parceque les Lorrains, indignés de la conduite de Nicolas, ne montraient plus pour cette guerre le même feu, ni la même ardeur; mais quand le gouverneur de Châtel connut les projets et les préparatifs du comte, il le fit prier de consentir à un accommodement. C'était tout ce que les Lorrains désiraient; ils obtinrent que les dépendances de Châtel, à l'exception de Romont, seraient annexées au duché, et, le traité conclu, ils se mirent en devoir de partir. Les assiégés étaient si joyeux de les voir disparaître, qu'ils les aidèrent à placer sur des chariots l'artillerie, les mantelets, les tentes et le bagage. Ces objets étaient à peine en sûreté derrière les murs de

(1) V. *Mémoires*, règne de Nicolas, dans le Recueil cité.

Charmes, lorsque les Bourguignons parurent. Ils étaient au nombre de huit mille environ et furent très étonnés de ne plus rencontrer d'adversaires. Ne voulant pas s'en retourner sans avoir combattu, ils se présentèrent devant la ville de Charmes, afin de provoquer l'armée lorraine qui s'y était retirée ; mais Jacques d'Haraucourt, auquel le comte de Salm avait confié le commandement, plaça des bombardes sur les portes, dans le but d'en imposer aux assaillants, et défendit de faire aucune sortie. Les Bourguignons retournèrent à Châtel et, apprenant que le conseil de Lorraine avait convoqué le ban et l'arrière-ban, ils se decidèrent à regagner leur pays, pour éviter d'être accablés par des forces supérieures. Sept à huit mille Lorrains venaient, en effet, de rejoindre l'armée, et le comte de Salm se mit à la poursuite de l'ennemi. Jean de Savigny, auquel l'avant-garde obéissait, eut l'imprudence de se jeter avec peu de monde sur le gros des Bourguignons, qui firent volte-face et lui donnèrent lieu de se repentir de sa témérité. Il fut obligé de fuir et de se cacher dans une chapelle qui s'élevait près de Remiremont. Cent-vingt Lorrains restèrent sur la place, et les Bourguignons auraient poussé plus loin leur avantage, s'ils n'eussent aperçu une colonne lorraine qui venait au secours de l'avant-garde, mais qui n'osa pas troubler leur retraite (1).

Les membres du conseil de gouvernement et les nobles en général manifestaient un mécontentement plus vif de jour en jour contre Nicolas, qu'ils accusaient d'indifférence et même de mauvaise volonté à leur égard. Jean Wisse, bailli d'Allemagne, leur conseilla d'envoyer au prince une députation qui l'inviterait, de la manière la plus pressante, à revenir en Lorraine et à jurer de respecter les droits et les priviléges des trois Ordres. Jean Wisse fut lui-même chargé de cette mission et détermina le duc à prendre enfin le chemin de ses états.

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. xxxvj-xxxix.

Nicolas entra dans la ville de Bar le 1er août 1471, et y fut reçu par son cousin-germain René comte de Vaudémont, par le comte de Salm et par quantité de gentilshommes. Il partit le lendemain pour Nancy ; les comtes de Blâmont, d'Apremont, de Nassau, de Bitche, de Sarrewerden, les sires de Savigny, de Ville, de Lénoncourt, d'Haraucourt, d'Haussonville, de Parroye, du Châtelet, et tous les nobles qui n'étaient pas absents ou empêchés vinrent au devant de lui jusqu'à Gondreville. Quand il fut plus près de la capitale (7 août), il vit s'avancer une longue procession formée du clergé, des magistrats et de la bourgeoisie ; « les petits enfans crioient *Noël* » ; lorsque le cortége fut arrivé devant la porte de la Craffe, le bailli de Nancy dit au prince : « Monseigneur, très-redoubté et souverain seigneur, vous plaît-il faire le serment et debvoir que vos prédécesseurs ducs de Lorraine ont accoustumé de prester et faire, de toute ancienneté (1), à leur nouvelle réception à ceste duché de Lorraine, et à leur première entrée en ceste ville de Nancy ? » Le duc répondit : « Volontiers, oui ». Le bailli lui dit ensuite : « Mondict redoubté souverain seigneur, vous jurez et promectez donc, loyaulement et solemnellement et en parole de prince, que vous garderez, maintiendrez et entretiendrez les trois estats de ceste vostre Duché, c'est assçavoir les nobles, gens d'église, bourgeois et peuple, en leurs anciennes franchises, liberté et usaiges qu'ils ont eus de vosdicts prédécesseurs, et de ce baillerez vos lettres-patentes, ainsi que iceux vos prédécesseurs ont faict lors ? » Nicolas, ayant répondu : « Oui, vraiment (2) », fut conduit à la collégiale Saint-Georges,

(1) Il est bon de rappeler que cette cérémonie eut lieu pour la première fois à l'avènement d'Isabelle,

(2) V., au Trésor des chartes, le registre intitulé *Etats-Généraux*, fos 38 et suiv. L'acte constatant le serment de Nicolas fut rédigé, le 7 août, par Jean Lud, notaire impérial, à la réquisition de Jacques d'Haraucourt, bailli de Nancy. Cette pièce est imprimée dans Rogéville, *Dict. des ordonn.*, t. II, p. 434 et 435. Les lettres de Nicolas se trouvent à la p. 435.

racheta son cheval, qui appartenait de droit aux chanoines, et fut introduit dans le palais; « grand triomphe, dit la *Chronique* « *de Lorraine*, trompettes, ménestriers, et toute la noblesse « grand feste faisoit de sa venue; chascun s'en réjouissoit ». En effet, les Lorrains étaient si contents de posséder enfin leur souverain, qu'ils avaient immédiatement oublié leurs griefs contre lui. Il avait compris qu'il devait, de son côté, faire tous ses efforts pour dissiper les soupçons que sa conduite avait inspirés; il se montra doux et affable, et l'on crut voir revivre Charles II et René d'Anjou. « Le duc Nicolas, ajoute l'auteur de « la Chronique, voyant que si noblement estoit receu, il fit « prière à toute la Seigneurie que leur plaisir fust à un jour « pris qu'il leur pleust....... d'ammener leurs femmes, filles et « damoiselles, disant: Je les veux festoyer. La requise lui fut « octroyée. Le duc fit appareiller. Madame de Fénestrange, les « comtesses de Salm, de Sarrewerden et aultres dames de « toutes parts vindrent à Nancy; le duc les festoya moult « noblement de maintes viandes délicieuses; aussy en leur « présence fit jouster douze gentilshommes, six contre six, par « trois jours durant, en la place du chasteau, toujours en les « festoyant. Après les joustes faictes, firent ung tournois, les « six seigneurs contre les aultres, à beaux coups d'espées; « chascun son debvoir faisoit; deux heures durant dura ledict « tournois;... se despartis on ne les eust, ils s'eussent faict des- « plaisir. Puis, la feste accomplie, le duc à tous les seigneurs, « dames et damoiselles à tous remercia; chascun le lendemain « tout se despartit. » Nicolas, jugeant ensuite qu'il était indispensable de parcourir la Lorraine, se rendit successivement à Rosières, Lunéville, Saint-Dié, Raon, Bruyères, Remiremont, Arches, Épinal, Dompaire, Charmes, Châtenoy, Neufchâteau et Gondreville (1).

(1) V. *Chron. de Lorr.*, dans Calmet, t. III, *Pr.*, col. xxxix-xlj.

Cependant, malgré la réception cordiale qu'on lui avait faite, le prince éprouvait un certain embarras à l'égard de la noblesse. Il savait combien son absence prolongée avait mécontenté les gentilshommes ; il connaissait les discours que l'on avait tenus dans cette occasion, il n'ignorait pas que, dans le traité conclu entre le conseil de Lorraine et le gouverneur de Châtel, on avait passé le duc sous silence, et que le conseil et le gouverneur avaient seuls figuré dans les préliminaires. Nicolas se plaignit d'une telle omission, et Simonin des Armoises lui répondit avec une noble liberté : « Avons toujours combattu loyalement et fran-
« chement, et baillé gaiement nostre vie et couraige pour Mes-
« sieurs nos Ducs; mais sçavoient iceux chevaucher des premiers
« à l'ost ! Ne fut Monseignor pour peu surprins de semblable
« leçon ; mais avait li dict Simonin des Armoises (coustume)
« d'en dire pareils ; tant estoit brave en valeur et franchise que
« saouloient Messieurs de la Chevalerie l'appeler en nom : le
« tonnerre sur les princes (1). » Le duc n'était pas habitué à ces manières de parler ; il comprit bientôt qu'il serait contraint de régner comme ses prédécesseurs, ou de permettre aux gentilshommes de gouverner pour lui, et, comme les deux termes de cette alternative ne lui plaisaient guère, il forma subitement la résolution de retourner à Paris. Il donna ponr prétexte de ce voyage un prétendu projet d'expédition dans la Catalogne, et quitta la Lorraine bien peu de semaines après l'avoir revue (2).

Il paraît que Nicolas demanda des secours à Louis XI pour l'aider à mettre ce projet à exécution, et le roi, qui connaissait l'humeur du prince lorrain et savait fort bien ne pas contracter un engagement onéreux, lui promit des hommes et des subsides ; mais il exigea que le duc fit serment de s'unir à lui contre

(1) V. *Coupures* de Bournon, règne de Nicolas, dans le Recueil cité.

(2) V. *Mémoires* de Thierriat, règne de Nicolas.

Charles-le-Téméraire, dont la puissance et les desseins effrayaient Louis XI (1). Il y avait longtemps que le monarque essayait de mettre dans ses intérêts la Lorraine et le Barrois, et, dès le mois d'août 1468, il avait écrit aux Barrisiens, ses « très-« chiers et grands amis », une lettre dans laquelle il les priait d'interdire le passage et même de courir et faire courir sus aux troupes du duc de Bourgogne, qui voulaient traverser le duché de Bar pour se jeter sur la Champagne (2). Quelques années plus tard, en 1471, peu de mois avant le voyage que Nicolas venait de faire à Nancy, Louis, qui était aux prises avec Charles, avait décidé le duc à lui fournir des troupes auxiliaires, et celui-ci avait ordonné au maréchal de Salm de lever le siége de Châtel et d'amener ses soldats en France; mais le maréchal avait répondu « qu'on ne pouvoit sans grande vergogne desjetter « l'entreprinse », et le roi à qui l'on fit entendre que les Lorrains occupaient une partie des forces de la Bourgogne en pressant le siége de Châtel, n'avait pas jugé à propos d'insister (3).

Malgré sa jeunesse et son inexpérience, le duc finit par comprendre qu'il était la dupe de Louis XI. L'union projetée entre le prince lorrain et la fille ainée du roi avait d'abord empêché Nicolas d'ouvrir les yeux sur les fourberies de son puissant voisin; mais, quand il vit que Louis, sous divers prétextes, ajournait indéfiniment la conclusion du mariage, il résolut de quitter la France. Charles-le-Téméraire, qui eut avis du mécontentement du duc, lui fit offrir la main de sa fille Marie de Bourgogne, s'il voulait renoncer à l'alliance du roi. Cette proposition dissipa toutes les incertitudes de Nicolas; et, comme il n'était pas facile de sortir de France sans l'autorisation de Louis XI, le prince

(1) V. *Mémoires*, de Thierriat, ibid.

(2) V. cette lettre, dans Calmet, ibid., col. cxcij cxciij.

(3) Thierriat cité par Chevrier, *Hist. de Lorr.*, t. III, p. 120 et 121.

eut recours à la ruse pour s'échapper. Il annonça qu'il allait se rendre dans la forêt de Vincennes pour se divertir avec quelques amis, et il y donna rendez-vous à ses gens ; pendant qu'on le croyait occupé d'amusements frivoles, il monta, avec ses confidents, sur d'excellents chevaux qu'il avait fait conduire secrètement dans la forêt, et, voyageant aussi vite qu'il le pouvait, il gagna le château de Joinville et ensuite la frontière de Lorraine (1). Arrivé à Nancy, il assembla le conseil qui avait gouverné pendant son absence, et lui soumit les propositions du duc de Bourgogne ; le conseil les trouva très-avantageuses, et Nicolas écrivit à Charles pour lui annoncer qu'il irait prochainement en Flandre. Il attendit cependant plusieurs semaines avant de se mettre en route, et profita de ce retard pour visiter le comte de Sarrebrück, avec lequel il conclut un accommodement. Il revint à Nancy, puis en sortit, un des derniers jours du mois de mars 1472, sous prétexte de faire un pèlerinage à Saint-Nicolas ; mais quand il fut vis-à-vis Tomblaine, il traversa le gué de la Meurthe, prit le chemin des Pays-Bas et envoya à tous ses officiers l'ordre de le rejoindre en Flandre. Simonin des Armoises, bailli de Saint-Mihiel, lui amena pour sa garde une compagnie de vingt-cinq gentilshommes magnifiquement vêtus, et beaucoup de volontaires désirèrent aussi partager les périls et la gloire de la campagne que Charles allait entreprendre (2).

Nicolas fut accueilli de la manière la plus empressée par le duc de Bourgogne, et, le 25 mai 1472, les deux princes signèrent, dans la ville d'Arras, un traité d'alliance offensive et défensive, par lequel le duc de Lorraine s'engageait envers le duc à « luy estre bon et loyal parent, amy et allié, à le servir, aydier « et secourir en toutes ses querelles, affaires et entreprinses ; « ..... en quelconques pays ou nations que ce soit ou puist

(1) V. *Dialogue de Joannes Lud*, édit. citée, p. 17 et 18.
(2) V. *Chron. de Lorr.*, dans Calmet, ibid., col. xlj.

« estre, ajoutait Nicolas, de toute nostre puissance et de toute « la puissance de noz... pays, seigneuries et subjectz présens « et à venir ; lesquelz noz pays et les villes et places d'iceulx « seront ouverts, et promectons les faire ouvrir à luy et à ses « gens, forts ou foibles, conjoinctement ou séparément, toutes « et quantes fois qu'il luy plaira, comme ses propres pays, « villes et places, envers et contre tous ceulx qui peuvent vivre « et morir, sans nul excepter ou réserver, sauf seulement que « contre très-hault et puissant prince nostre très-redoubté sei- « gneur et ayeul le roy de Secile (1) ». Charles jura de faire célébrer, le plustôt possible, le mariage de Marie et de Nicolas. Il n'avait probablement pas l'intention de tenir son serment ; mais pour mieux tromper son nouvel ami, dont l'alliance lui était précieuse, parce que la Lorraine établissait une communication directe entre la Bourgogne et les Pays-Bas, le duc obligea sa fille à signer une promesse de mariage ; et, le même jour (13 juin), le jeune prince fit remettre à sa fiancée un écrit de même nature.

Réconcilié avec la Bourgogne, le duc de Lorraine ne pouvait rester l'ennemi d'Antoine de Neufchâtel. Il avait d'abord tenu à l'égard du prélat la même conduite que Jean II, et, le 13 mai 1471, il avait conclu avec les chanoines de Toul un traité, par lequel ceux-ci s'engageaient à poursuivre avec vigueur le procès qu'ils avaient entamé pour faire déclarer nulle l'élection de leur évêque. Mais peu à peu la haine que les Lorrains et les Toulois avaient conçue contre ce dernier fit place à d'autres sentiments ; les habitants de Toul souffraient beaucoup de son absence et des courses des Bourguignons, et murmuraient contre les chanoines, à l'obstination desquels ils attribuaient un pareil état de choses. Des murmures on en vint à un soulèvement direct dans la ville épiscopale, et le chapitre fut sommé de mettre fin

(1) Le traité est imprimé dans Calmet, ibidem, col. cclxvj-cclxviij.

au schisme qui désolait la Lorraine. Le duc, prévenu de cet évènement, se montra tout disposé à s'accommoder avec Antoine de Neufchâtel, et, comme l'adversité avait rendu l'évêque plus raisonnable, on conçut l'espérance de voir la paix se rétablir. Les chanoines députèrent vers lui deux archidiacres, qui furent accueillis avec bonté, et Nicolas envoya, de son côté, des négociateurs. Ils s'abouchèrent avec Antoine et les archidiacres et posèrent les bases d'un arrangement définitif.

Aux termes de l'accord, le prélat pouvait retourner dans son diocèse, ou, s'il ne lui convenait pas d'y résider immédiatement, faire exercer sa juridiction temporelle et spirituelle par les personnes qu'il lui plairait de choisir. Le duc promettait d'obliger Jean de Lamballe à renoncer aux droits prétendus qu'il disait tenir de l'élection faite par le chapitre. Nicolas s'engageait encore 1° à restituer les chartes, cartulaires et papiers provenant des archives de l'évêché et déposés dans la collégiale Saint-Georges, ainsi que l'artillerie et les meubles de toute nature qui avaient été enlevés des forteresses épiscopales ; 2° à ne mettre aucun obstacle à la reconstruction et même à l'armement de ces forteresses. Antoine jurait d'accorder au duc, aux chanoines, aux prêtres et aux simples fidèles qui avaient pris parti contre lui, un pardon sincère et d'oublier entièrement le passé. L'interdit lancé sur la Lorraine devait être levé par les bons offices du prélat, quinze jours après que le pape aurait été averti de la conclusion du traité. Enfin, relativement aux dégâts commis de part et d'autre pendant la guerre, on renonçait respectivement à toute réclamation. Cette convention fut signée à Luxeuil, le 22 décembre 1472, par Antoine, par Nicolas de Fabri, archidiacre de Rinel, et Aubert de Ratel, archidiacre de Vosge, délégués du chapitre, et par Philippe de Lénoncourt et Jacques d'Haraucourt, envoyés du duc de Lorraine, qui ratifia le traité, au mois de janvier suivant, et remit aux officiers

« estre, ajoutait Nicolas, de toute nostre puissance et de toute « la puissance de noz... pays, seigneuries et subjectz présens « et à venir ; lesquelz noz pays et les villes et places d'iceulx « seront ouverts, et promectons les faire ouvrir à luy et à ses « gens, forts ou foibles, conjoinctement ou séparément, toutes « et quantes fois qu'il luy plaira, comme ses propres pays, « villes et places, envers et contre tous ceulx qui peuvent vivre « et morir, sans nul excepter ou réserver, sauf seulement que « contre très-hault et puissant prince nostre très-redoubté sei- « gneur et ayeul le roy de Secile (1) ». Charles jura de faire célébrer, le plustôt possible, le mariage de Marie et de Nicolas. Il n'avait probablement pas l'intention de tenir son serment ; mais pour mieux tromper son nouvel ami, dont l'alliance lui était précieuse, parce que la Lorraine établissait une communication directe entre la Bourgogne et les Pays-Bas, le duc obligea sa fille à signer une promesse de mariage ; et, le même jour (13 juin), le jeune prince fit remettre à sa fiancée un écrit de même nature.

Réconcilié avec la Bourgogne, le duc de Lorraine ne pouvait rester l'ennemi d'Antoine de Neufchâtel. Il avait d'abord tenu à l'égard du prélat la même conduite que Jean II, et, le 13 mai 1471, il avait conclu avec les chanoines de Toul un traité, par lequel ceux-ci s'engageaient à poursuivre avec vigueur le procès qu'ils avaient entamé pour faire déclarer nulle l'élection de leur évêque. Mais peu à peu la haine que les Lorrains et les Toulois avaient conçue contre ce dernier fit place à d'autres sentiments ; les habitants de Toul souffraient beaucoup de son absence et des courses des Bourguignons, et murmuraient contre les chanoines, à l'obstination desquels ils attribuaient un pareil état de choses. Des murmures on en vint à un soulèvement direct dans la ville épiscopale, et le chapitre fut sommé de mettre fin

(1) Le traité est imprimé dans Calmet, ibidem, col. cclxvj-cclxviij.

au schisme qui désolait la Lorraine. Le duc, prévenu de cet évènement, se montra tout disposé à s'accommoder avec Antoine de Neufchâtel, et, comme l'adversité avait rendu l'évêque plus raisonnable, on conçut l'espérance de voir la paix se rétablir. Les chanoines députèrent vers lui deux archidiacres, qui furent accueillis avec bonté, et Nicolas envoya, de son côté, des négociateurs. Ils s'abouchèrent avec Antoine et les archidiacres et posèrent les bases d'un arrangement définitif.

Aux termes de l'accord, le prélat pouvait retourner dans son diocèse, ou, s'il ne lui convenait pas d'y résider immédiatement, faire exercer sa juridiction temporelle et spirituelle par les personnes qu'il lui plairait de choisir. Le duc promettait d'obliger Jean de Lamballe à renoncer aux droits prétendus qu'il disait tenir de l'élection faite par le chapitre. Nicolas s'engageait encore 1° à restituer les chartes, cartulaires et papiers provenant des archives de l'évêché et déposés dans la collégiale Saint-Georges, ainsi que l'artillerie et les meubles de toute nature qui avaient été enlevés des forteresses épiscopales ; 2° à ne mettre aucun obstacle à la reconstruction et même à l'armement de ces forteresses. Antoine jurait d'accorder au duc, aux chanoines, aux prêtres et aux simples fidèles qui avaient pris parti contre lui, un pardon sincère et d'oublier entièrement le passé. L'interdit lancé sur la Lorraine devait être levé par les bons offices du prélat, quinze jours après que le pape aurait été averti de la conclusion du traité. Enfin, relativement aux dégâts commis de part et d'autre pendant la guerre, on renonçait respectivement à toute réclamation. Cette convention fut signée à Luxeuil, le 22 décembre 1472, par Antoine, par Nicolas de Fabri, archidiacre de Rinel, et Aubert de Ratel, archidiacre de Vosge, délégués du chapitre, et par Philippe de Lénoncourt et Jacques d'Haraucourt, envoyés du duc de Lorraine, qui ratifia le traité, au mois de janvier suivant, et remit aux officiers

lui avait faite, et que la princesse avait signé un acte semblable, le 3 décembre ; mais les rapports d'alliance, et presque d'amitié, qui avaient continué entre les deux princes donnaient à penser que les négociations seraient renouées quelque jour et aboutiraient à un mariage.

Nicolas semblait disposé à se fixer à Nancy ; l'année précédente, avant son départ pour la Flandre, ou plutôt pendant son séjour dans le camp de Charles, il avait convoqué les États-Généraux et leur avait exposé qu'il désirait faire une tentative ponr se rendre maître de la Catalogne. Gaspard d'Haraucourt, dans les lumières duquel le duc avait toute confiance, lui faisait entendre que les Catalans soupiraient après le moment où ils pourraient secouer le joug du roi d'Aragon, et il ajoutait que Louis XI, alors ennemi de ce monarque, ne mettrait aucun obstacle à l'entreprise du prince lorrain (1). Les États votèrent, bien malgré eux, un aide, sans doute peu considérable (2) ; mais, quand le duc eut obtenu l'argent, il ne parla plus guère de l'expédition, et il allégua que le bailli de Saint-Mihiel, Simonin des Armoises, l'en avait détourné (3). Il ne songeait plus qu'à satisfaire son goût pour les plaisirs et les divertissements ; « il faisoit grand chière, dit l'auteur de la *Chronique ;*
« des seigneurs fut festoyé ; il ne désiroit que toute joyeuseté ;
« il maria son grand-escuyer d'escurie Maugiron, lui faisant
« avoir la fille de Nicolas de Lénoncourt ; dans les nopces le duc
« la mena ; triomphe y fut de dames et de damoiselles ; on y
« servit en grand abondance de bon vin et délicieuses viandes...
« Aussy pareillement il maria Jean de Germeny, au lieu de Ton-
« noy, à une belle damoiselle fille à Messire Ferri de Savigny,
« bailly de Vosge, et à Madame Ermesson, sœur à Balthasar

(1) V. Chevrier, ibid.. p. 127 et 128.

(2) V. Trés. des ch., layette *États-Généraux du duché de Bar,* n° 56.

(3) V. Chevrier, ibid. p. 127.

« d'Haussonville. Le duc... au moustier (à l'église) la mena ; « moult y eut de seigneurs, dames et damoiselles ; le service « fut de grande abondance, maintes quartes d'hipocras on y « beut, avec toutes aultres réjouissances et esbattemens (1). »

Nicolas avait abandonné sa maîtresse Anne Robert, et vivait avec la fille d'un bourgeois de Nancy appelé Simonin, qui remplissait les humbles fonctions de sergent de la ville. « La Simonin, « rapporte Thierriat, n'estoit moins gentille que la Robert, « ains plus jolie et soucieuse de plaisir. Et ne fut d'autre pensée « à Monseigneur que festes, danses, tournois et joustes ; ne « pensoit-on plus au dangier qu'encouroit la Duchié, le Bour- « guignon et le Louis onzième estans les plus grands fourbes et « demi qui fussent jamais en leur temps, Ce que voyant, gens « malins et biens pensans se prenoient à dire que Mr. Nicolas « n'avoit autre sçavoir que donner, et n'estoit duis (propre) « qu'à joustes de femmelettes. Tels propos furent chansonnez « par les Messins, ce que ne doit estonner, d'autant que les « susdicts ne se font faute de pareils passetemps ; ce qu'ayant « sçu Monseigneur le Duc, fut en tel courroux que croyoit-on « qu'il iroit leur courir sus et brusler leur ville (2). » Quelques historiens ont dit, en effet, que ces railleries avaient seules engagé le duc de Lorraine à tenter le coup de main que nous allons raconter ; mais il est à peu près certain que les desseins de Nicolas sont de plusieurs mois antérieurs à ses griefs. Rappelons-nous qu'il avait refusé, quand il revint de Flandre, de loger à Metz, probablement parce qu'il lui répugnait de recevoir l'hospitalité chez des gens qu'il se proposait d'asservir. Lorsqu'il assista, trois mois plus tard, à l'entrée solennelle de l'évêque de Toul, il essaya, dit-on, d'engager le prélat à l'aider dans son

(1) V. le texte de la *Chron.* ibid.

(2) V. *Mémoires*, règne de Nicolas, dans le Recueil cité.

entreprise, et Antoine fut obligé, pour éluder cette prière, de répondre que les bourgeois de Toul étaient alliés des Messins, et qu'il se brouillerait avec les habitants de sa ville épiscopale, s'il ne gardait une exacte neutralité (1).

Quoi qu'il en soit, l'exécution des projets de Nicolas fut accélérée par une circonstance fortuite. Un capitaine, originaire de la Lorraine allemande, Berthold Krantz, surnommé *à la Grande Barbe*, avait quelque vengeance à tirer des Messins ; il vint trouver le duc de Lorraine et lui offrit de le rendre maître de la ville, au moyen d'une machine de son invention. Le plan de cet aventurier fut soumis au conseil, qui l'approuva, et Krantz reçut de l'argent pour lever secrètement des soldats et faire tous les préparatifs qu'il jugeait nécessaires. Pendant que l'on construisait dans le château de Mousson la machine dont il s'agit, Nicolas chercha querelle aux habitants de Metz, afin d'avoir un prétexte quelconque pour les attaquer. A différentes reprises, il leur dépêcha plusieurs gentilshommes chargés, en apparence, de réclamer une satisfaction pour les propos insolents que l'on prêtait à certains bourgeois, mais avec la recommandation d'inspecter l'état de la ville et de se familiariser avec sa topographie. Les magistrats désavouèrent les discours qu'on leur attribuait; toutefois, le duc déclara que cette réponse ne le contentait pas. Le 8 avril, sur le soir, dix mille hommes étaient réunis entre Nancy et Pont-à-Mousson; on voyait figurer dans cette petite armée, outre les aventuriers stipendiés par Krantz, les contingents fournis par les prévôtés de Lorraine, et beaucoup de cavaliers allemands que divers seigneurs, entre autres l'électeur-palatin Frédéric Ier, avaient envoyés à Nicolas. On se mit en route au commencement de la nuit, et, pour empêcher les Messins d'avoir aucun soupçon de ce qui allait arriver, l'armée

1) V. Benoît, *Hist. de Toul.*

se dirigea vers Gondreville (1); puis, quand les tenèbres furent devenues plus épaisses, on prit le chemin de Metz, et l'on marcha rapidement, afin d'arriver à la pointe du jour. Krantz, Conrad Kretzer, prévôt de Sierck, et cinq ou six hommes déterminés, déguisés en marchands, accompagnaient plusieurs charrettes, dont l'une portait la machine, tandis que l'on avait placé sur les autres des tonneaux dans lesquelles des soldats s'étaient blottis. Krantz fit halte près de la porte Serpenoise et pria les gardiens de le laisser entrer, disant qu'il amenait du poisson; « à quoy les deux portiers avec le chastellain (2), espérant avoir « quelques pièces d'argent des marchands, furent, disent les « chroniques messines, diligens d'ouvrir la porte et n'en firent « grande difficulté; car au mois de mars on a accoustumé à « Metz d'ouvrir les portes de bon maitin pour les vignerons qui « vont labourer enz vignes ». Krantz introduisit les charrettes chargées de soldats; ensuite, Conrad Kretzer amena jusque sous la herse la voiture où se trouvait la machine. Les Lorrains vêtus en marchands qui escortaient ce chariot se hâtèrent de faire jouer les ressorts de la machine; elle se dressa tout à coup et vint s'appuyer contre les pals du milieu de la herse; mais soit que les ressorts fussent mal fabriqués, soit que dans ce moment les Lorrains n'eussent pas le sang-froid nécessaire pour les faire mouvoir convenablement, le char resta engagé dans le passage. Les portiers n'avaient d'abord pas fait grande attention à ce qui arrivait; enfin, l'un d'eux, étonné de la manœuvre dont il était témoin, s'écria : « Tirez avant, ou aultrement je me courrouceray »; un nommé Renauldin, qui était déguisé en

(1) Plusieurs Messins qui étaient vassaux du duc, et lui devaient, comme tels, le service militaire, avaient été convoqués pour mieux cacher les projets de Nicolas; on les mit à la tête de l'armée, et on les laissa cheminer jusqu'à Gondreville.

(2) Gardien de la tour ou *chastel* qui défendait la porte.

charretier et conduisait la voiture, saisit son poignard et tua le portier; mais le compagnon de celui-ci et le châtelain parvinrent à fuir et allèrent donner l'alarme. Krantz, voyant qu'il n'avait pas de temps à perdre, fit aussitôt approcher le corps de troupes qui était le plus voisin de la ville, et chacun y pénétra par les étroits couloirs qui se trouvaient entre les piédroits de la porte et le chariot. Malgré les détails qu'une chronique messine fournit au sujet de l'invention de Krantz, il est impossible de se faire une idée juste de cette machine. Il paraît toutefois qu'elle était construite de manière à empêcher la chute de la herse; tandis que deux pièces de bois devaient s'appuyer, à droite et à gauche, contre les jambages de la porte et permettre à la voiture de s'éloigner; on aurait eu de la sorte au milieu des piéces de bois un pertuis moins haut et moins large que la porte elle-même, et cependant suffisant non-seulement pour les piétons, mais encore pour la cavalerie. Le demi-succès que Krantz venait d'obtenir ne permettait pas aux cavaliers de profiter du passage; ils mirent donc pied à terre et se glissèrent dans la ville, avec un certain nombre de fantassins appartenant aux bannières ou contingents d'Arches, Bruyères, Saint-Dié et Neufchâteau. Les assaillants n'étaient pas plus de cinq ou six cents. On voyait, à la vérité, parmi eux quelques seigneurs d'une valeur éprouvée : Engelhardt de Mittbourg, maréchal de l'Électeur palatin, Jacques d'Helmstadt, Eckhardt et Frédéric, comtes de Bitche, Jean VII, comte de Salm, les sires de Dilling, le sire de Forbach et le comte de Linange, qui « portait le grand estendaird de « Lorraine, auquel y avoit ung sainct Martin à cheval, figuré « dedans et brodé en rouge soye, avec plusieurs devises et « escriptures en lettres d'or ».

Si les Lorrains s'étaient emparés du corps de garde, s'ils avaient empêché la herse de fonctionner et débarrassé la porte de tout ce qui l'obstruait, c'en était fait de la liberté des Messins; mais, au lieu de vaquer à ces soins judicieux, la troupe de

Krantz s'avança dans les rues jusqu'à la vieille boucherie, au son des trompettes et en criant : « Ville gagnée ! Tue ! Tue ! Vive Calabre ! Vive Lorraine ! » Les habitants se réveillèrent en sursaut ; on se mit aux fenêtres ; néanmoins, comme on ne connaissait pas le nombre des agresseurs et que l'on ne savait comment ils avaient pénétré dans la cité, personne ne bougeait et n'osait opposer la moindre résistance. Dans ce moment, un boulanger, nommé Harelle, qui demeurait près de la porte Serpenoise et s'était levé avant le jour pour travailler, sortit de sa maison, passa au milieu des Lorrains, dont il ne fut pas remarqué, et s'approcha de la porte. Quelques soldats qui s'y trouvaient arrêtèrent Harelle. Il parvint toutefois à se faire relâcher, en leur offrant de les conduire dans la tour qui défendait l'entrée. Arrivé au pied de l'escalier, il s'élança sur les degrès, ferma la petite porte par laquelle on pénétrait dans la tour, et appela les gardes, « qui estoient de « sang esmeu, comme gens surprins en dormant ». A sa voix, ils se disposent à faire mouvoir la herse : comme les pals qui la formaient n'étaient pas fixes, mais mobiles, ceux qui ne furent pas retenus par la machine descendirent et fermèrent le passage, et l'un d'eux, tombant sur la voiture, la perça de part en part et rendit inutiles les efforts que l'on pouvait tenter pour la traîner un peu plus loin. Peu d'instants après, beaucoup de bourgeois, considérant le petit nombre des soldats qui parcouraient les rues, et sachant que les communications avec le dehors étaient presque interceptées par la chute de la herse, beaucoup de bourgeois, disons-nous, commencèrent à crier : « A l'airme ! Ayde et secours à la porte Charpenoise ! Car les Lorrains sont dedans ». « Et pour ce braioient et crioient ainsy « haultement...., pour la cause que il estoit encor si maitin que « la pluspart des gens oysifz, comme les seigneurs, les sol- « doyeurs et plusieurs aultres manières de gens, estoient encor « dessus le lict. » Le petit peuple accourut de tous côtés, et la

lutte s'engagea. Les Messins n'avaient en général d'autres armes que des pieux, des massues, des houes et des bêches ; mais bientôt arrivèrent les soldats stipendiés par la ville, et les Lorrains perdirent du terrain. Ils apprirent immédiatement que la porte était obstruée. et que leurs compatriotes ne pouvaient les secourir ; cette nouvelle répandit la consternation parmi eux et ils battirent en retraite, non sans opposer une vigoureuse résistance. La corporation des bouchers, qui s'était réunie, vint augmenter le nombre des assaillants, et les bourgeois se mirent à jeter par les fenêtres des chaises, des tables, des meubles de toute espèce et des pièces de bois, soit pour écraser les ennemis, soit pour rendre le chemin impraticable.

Le duc de Lorraine n'avait pas tardé à être instruit du péril que couraient ses gens. Pour ne pas éveiller l'attention, il s'était d'abord arrêté entre Saint-Privat et Saint-Ladre et s'était ensuite approché de la porte Serpenoise, avec un corps de cavalerie allemande ; tandis que le gros de l'armée, qui était encore à une certaine distance, pressait sa marche pour le rejoindre. Il prescrivit aux Allemands de mettre pied à terre et d'entrer dans Metz, en passant l'un après l'autre. Regardant comme un déshonneur de combattre à pied, ou ne se souciant pas de pénétrer dans la ville, sans savoir comment ils en sortiraient, les cavaliers refusèrent d'obéir à l'ordre qu'ils venaient de recevoir et se contentèrent de s'avancer jusqu'au bord du fossé.

Gaspard d'Haraucourt, que l'on considérait comme un des principaux promoteurs de l'affaire, s'était placé près de la porte, mais à l'extérieur, de manière à pouvoir opérer sa retraite quand il le jugerait à propos. Il vit bientôt la colonne qui luttait avec les Messins revenir, poursuivie par une multitude toujours croissante. Quand la colonne fut arrivée auprès du rempart, elle fit halte, et une partie des soldats qui la composaient continua à se défendre, pendant que les autres sortaient de la ville,

en rampant sous le chariot, ou en se glissant par une petite ouverture qui se trouvait entre un des pals et la coulisse de la herse. Quand les premiers furent dehors, le reste prit le même chemin ; Krantz, qui savait combien il avait contribué à entrainer le duc dans cette coupable entreprise, et qui ne voulait pas sauver sa vie aux dépens de celle de ses compagnons, combattit avec la plus grande valeur et demeura le dernier dans l'intérieur de la cité ; lorsqu'il ne vit plus autour de lui que des morts ou des blessés incapables de fuir, il tenta aussi de s'échapper ; mais les Messins profitèrent de ce moment pour se précipiter sur lui ; atteint dangereusement, il tomba entre leurs mains, et ils le massacrèrent quelques instants après. Les Lorrains eurent dans cette échauffourée trente-trois ou trente-cinq hommes tués, entre autres Jacques d'Helmstadt, qui portait le *pennon* des soldats de l'Électeur-palatin. Les Messins ne perdirent que trois hommes et firent une cinquantaine de prisonniers, dont beaucoup étaient couverts de blessures. Parmi ceux-ci figurait Éberhardt de Diling, qui fut porté dans l'hôtel du doyen et mourut au bout de trois jours. Gaspard d'Haraucourt, qui s'était enfin décidé à se jeter dans la mêlée et avait voulu faciliter la retraite de ses compatriotes, fut renversé et allait périr, quand ses serviteurs parvinrent, en le tirant par les mains et les pieds, à le trainer sous le chariot et le mettre en lieu de sûreté.

Pendant que les Messins achevaient de chasser de leur ville les ennemis qui étaient parvenus à y pénétrer, l'armée lorraine arrivait à peu de distance des murailles. Nicolas, couvert « d'une « mantelline chergiée toute d'orfévrerie, à grand feuille de « chesne, aussy toute sa houssine », cherchait en vain quelque moyen de secourir ses soldats. Ayant acquis la certitude que ceux que l'on n'avait pas revus étaient pris ou tués, il s'éloigna un peu, afin de se mettre à l'abri des projectiles, rangea ses troupes en bataille et resta devant la ville pendant quatre heures,

dans l'espérance que les habitants céderaient à la tentation de l'attaquer. Ceux-ci se gardèrent bien de commettre une semblable imprudence. Ils fermèrent la porte Serpenoise, garnirent de soldats leurs murs et leurs tours et attendirent patiemment qu'il plût au duc de reprendre le chemin de ses états. Vers dix heures du matin, Nicolas, voyant qu'il perdait son temps, se décida à battre en retraite, et les Lorrains se dirigèrent vers Pont-à-Mousson. Ils auraient pu ravager les environs de Metz, mais le duc leur défendit de commettre aucun dégât, probablement afin de ne pas s'exposer à des représailles, et, en retournant à Nancy, il répétait, pour se consoler : « Puisque ne les ay heu ceste fois, « se Dieu me donne santé, en bref les auray ».

Les Messins n'étaient pas sans inquiétude sur les projets du prince ; on enjoignit aux paysans de se réfugier dans la ville avec leurs meubles et leurs bestiaux ; on fit « plusieurs belles « ordonnances touchant la gairde et deffense d'icelle, tant aux « portes comme sur la muraille », et les magistrats interrogèrent les prisonniers pour tâcher de connaître les desseins de Nicolas. Quand le premier moment de frayeur fut passé, on suspendit dans la chapelle de Notre-Dame-la-Ronde l'étendard de Lorraine et quatre *pennons* dont les bourgeois s'étaient emparés (l'un était celui du contingent de Rosières-aux-Salines, un autre celui du comte de Salm), et, quelque temps après, on construisit près de la cathédrale une petite église que l'on nomma la chapelle de la victoire ou des Lorrains.

Les projets de ceux-ci inspiraient toujours de la crainte aux habitants de Metz, qui prirent toutes les mesures propres à rendre leur ville inattaquable. On défendit aux femmes et aux enfants de sortir des maisons, si l'on avait une seconde alerte, et on leur interdit de faire « noize ne cris » ; on coupa les saules plantés devant le pont des Morts, et les arbres des jardins et « mainoirs » des faubourgs ; on démolit le monastère de Sainte-Glossinde qui était voisin du rempart et pouvait favoriser une

escalade : on chassa Jeanne de Lucy, religieuse de cette abbaye, et son frère Burthemin de Lucy, moine de Saint-Arnould, parce qu'ils étaient nièce et neveu du chevalier lorrain Jean de Toullon ; on prescrivit aux bourgeois d'accourir en armes, les uns sur la place de Chambre, les autres au Champ-à-Seille, aussitôt qu'ils entendraient sonner la cloche de Sainte-Croix; enfin, on écrivit à l'empereur Frédéric III pour lui exposer ce qui s'était passé et le prier d'empêcher le duc de Lorraine, l'Électeur palatin, le comte de Salm et les autres seigneurs relevant de l'empire de commettre de nouveaux actes d'hostilité.

Ces précautions n'étaient pas superflues, car les Lorrains, honteux d'avoir vu leur entreprise échouer misérablement, se disposaient à prendre une revanche. Le fils de Krantz, furieux de ce que son père avait été massacré après s'être rendu, déclarait aux habitants de Metz une guerre qui devait durer autant que sa vie, et un phénomène dont ils furent témoins bientôt après contribua, sans doute, à augmenter leurs appréhensions ; « le vingt-septiesme jour d'apvril, disent les chroniques messines, « environ les cinq heures du maitin, la lune et le soleil ensemble « se monstront ; le soleil estoit blanc, et la lune noire en sem- « blance d'ung visaige » (1).

Tout en se préparant à une campagne qu'il se flattait de voir couronner par le succès, le duc de Lorraine songeait de rechef au mariage qu'il avait espéré contracter avec Marie de Bourgogne. Charles-le-Téméraire, qui voulait ménager Nicolas, laissait entendre qu'il était disposé à renouer les négociations. Le jeune duc prit au sérieux, une seconde fois, les paroles de son astucieux voisin et lui écrivit, le 4 juin : « Mon bon oncle, « je me recommande à vous. Il vous pleust darenièrement me

(1) V. *Chron. de Lorraine*, dans Calmet, ibid., col. xliv-xlvj ; Les *Chron. de Metz*, p. 382-389.

« faire dire et exposer de vostre part par Maistre Guillaume « prothonotaire de Clugny, vostre conseiller, que si je vouloye « bailler mes lettres de ratification des alliances piéçà adviséez « entre vous et moy, et les faire publier en sa présence, vous « feriez le semblable en vos pays et seigneuries, et touchant le « mariage d'entre ma cousine vostre fille et moy, en feriez tel- « lement que seroye content, en me desclarant que ce contant « seroit tel que me la donneriez en mariage ; et depuis par mon « bailly d'Allemaigne, lequel j'avois envoyé vers vous pour « plusieurs choses et pour avoir encore plus ample déclaration « de vous, m'avez mandé et fait dire que quand j'auroye baillé « mesdictes lettres de ratification desdictes alliances, et les « faict publier en mes pays, en présence de vos gens, lesquelz « envoyeriez pardeça pour ceste cause, que de vostre costé feriez « pareillement ; et au regard dudict mariage, si je vous deman- « doye madicte cousine vostre fille, en feriez par façon que je « seroye content et me la donneriez de faict... » Il terminait en offrant de divulguer le traité d'alliance, au risque de s'ex- poser à la colère de Louis XI. Le même jour, Nicolas remit sa procuration à Jean Wisse, bailli d'Allemagne, et au procureur- général Hugues d'Eulmont « pour, en son nom et pour luy ,... « demander et requérir avoir à femme et léaulle espouse « Mademoiselle Marie de Bourgoigne ; traicter, appoincter et « conclure... de toutes choses requises et nécessaires à ce, « tant de dot de mariaige comme aultrement » (1).

Pendant que les plénipotentiaires lorrains se disposaient à aller trouver le duc de Bourgogne, Nicolas pressait les prépa- ratifs de son expédition contre les Messins. Il faisait lever des soldats et engager des aventuriers ; on réunissait de la poudre,

(1) La lettre et la procuration sont imprimées dans Calmet, ibid., col. cclxviij-cclxx, et dans le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. III, p. 255-257.

des boulets, des instruments à remuer la terre, des bois de construction, et quantité de chariots pour conduire cet attirail, les vivres et les bagages. Il avait six ou sept bombardes et canons, beaucoup de bâtons à feu et d'arquebuses; grâce à l'activité que déployèrent ses principaux officiers, il comptait, vers le milieu de juin, vingt mille homme sous les armes, et il espérait pouvoir entrer en campagne avant la fin du mois. Le 24, jour de la fête de saint Jean-Baptiste, il visita la chapelle de la commanderie de Saint-Jean-le-Vieil-Aître et y pria pour le succès de l'entreprise. En revenant de la commanderie, qui est située non loin de Nancy, il fut saisi d'un malaise accompagné de vomissement. « Comme retourné fut, dit l'auteur de la *Chro-* « *nique*, dont nous transcrivons le naïf récit, une grande mala- « die le print, que par médecines, ou par science, ne par aultre « sçavoir on n'y put remédier; il en eut la mort. Ceulx de la « ville moult courrouciez en furent, disans que en si peu de « temps estoit mort que aulcuns de ses gens enherbé l'avoient. « Toute la ville de Nancy en armes se meirent et tous embas- « tonnez subitement; se ils eussient ses gens trouvé, certaine- « ment ils les eussient tuez. Quand à la cour (au palais) « vindrent, ne trouvèrent que le pauvre duc, que sur son lit de « camp estoit, et certaines dames qui le gardoient; il estoit « vestu d'une robbe longue de velours noir; une barrette sur sa « teste, des bourgeites les pieds chaussiez, une espée toute du « long de luy; toutes gens qui le véoient prioient Dieu pour son « âme bien piteusement (1). Les sieurs comte de Salm, Jacques « d'Haraucourt bailly de Nancy, Jean Wisse, bailly d'Alle- « maingne, Collignon de Ville bailly de Vosge, Jacquot de « Savigny, messire Balthasar d'Haussonville, et d'aultres « beaucoup des plus grands du pays et de la seigneurie tous

(1) Nicolas mourut le 27 juin. Il était âgé de vingt-cinq ans.

« promptement à Nancy vindrent..... Ils trouvèrent les « gens de la ville qui en armes estoient, lesquelz qué- « roient les gouverneurs du duc, cuidans les trouver, pour « leur faire grand desplaisir ; entre les aultres quéroient « Le Glorieux. Véant les seigneurs dessus nommez, dirent « à tous : Enfans, apaisez-vous ; soyez certains que nous « sçaurons la vérité, et se faulte y ont faicte, bien les pugni- « rons (1). »

Il résulte de ce passage que les bourgeois croyaient que les serviteurs de leur souverain l'avaient *enherbé* ou empoisonné, que les soupçons atteignaient principalement un nommé Le Glorieux, sur le compte duquel la *Chronique* ne fournit aucun renseignement. Elle ne dit pas non plus, et la chose en valait cependant bien la peine, à quelles personnes on faisait remonter la première pensée du crime ; car il était impossible de suppo- ser, même un instant, que les domestiques de Nicolas eussent commis, sans la certitude d'une récompense considérable, une action qui, loin de leur être utile, pouvait avoir pour eux les plus graves conséquences et même leur coûter la vie. Malgré les sentiments de haine qui animaient les Messins contre le duc de Lorraine, il ne paraît pas que l'on ait regardé leurs magistrats comme capables d'avoir employé l'abominable ressource de l'em- poisonnement pour épargner à leur patrie une guerre sanglante, et les vertus de la plupart de ces magistrats les mettaient suffi- samment à l'abri d'une imputation aussi odieuse. Reste le roi Louis XI, qui avait un intérêt puissant à se débarrasser de Nicolas. Il était peut-être persuadé que ce prince allait épouser la fille de Charles-le-Téméraire, et il ne devait pas se dissimuler que la réunion de la Lorraine aux états de Charles aurait eu pour effet d'augmenter beaucoup la puissance de celui-ci, en établissant, comme on l'a déjà vu, une communication directe

(1) V. le texte, dans Calmet, ibid., col. xlvj.

et facile entre les riches provinces de Flandre, de Brabant, de Hollande et le duché de Bourgogne, la Franche-Comté et la Haute-Alsace. Le meilleur moyen d'empêcher le mariage que redoutait Louis XI était, sans contredit, de faire disparaitre le jeune duc; mais, bien que ce monarque fût assez peu scrupuleux sur les voies qu'il prenait pour parvenir à ses fins, rien ne nous permet de lui imputer la mort de Nicolas; on peut très-bien admettre que ce prince a succombé naturellement, et les soupçons que conçurent les bourgeois de Nancy n'autorisent à charger la mémoire de personne d'un crime probablement imaginaire.

Les gentilshommes ne partageaient pas les préventions de la bourgeoisie ; aussi, quand ils apprirent, le 29 juin, que la populace venait de découvrir Le Glorieux et se disposait à le massacrer, ils accoururent et l'arrachèrent au péril qui le menaçait. « Hélas ! Messieurs, disait ce malheureux à ceux qui « l'avaient suivi, que me demandez-vous ? Je suis le plus marry « de tous vous aultres, car j'ai perdu mon bon seigneur et « maistre, et celuy de qui je debvoys avoir des biens. » Comme ces protestations ne calmaient pas la fureur populaire, les gentilshommes le conduisirent dans une des tours de la Craffe, en disant : « Nous le ferons tantost mettre en prison ; là sera interro-« gué, sy sçaurons de luy ceste adventure advenue ». Deux cents individus le poursuivirent de leurs clameurs et de leurs invectives jusqu'à la tour ; mais l'interrogatoire qu'il subit ne fournit aucune lumière sur les causes du décès de Nicolas ; Le Glorieux fut rendu à la liberté peu de temps après, et la *Chronique* ajoute : « Il estoit à présumer, veu que le Duc l'entretenoit, que « de sa mort il en estoit bien excusé ; il n'avoit nulz biens que « ce que le Duc lui donnoit ».

Le corps du prince, après avoir été exposé dans une salle du palais, fut porté à Saint-Georges « en grande révérance,.... et

« neuf jours durant on luy feit grand service » (1). On l'inhuma dans la collégiale, et, quelques années plus tard, le duc René lui éleva un tombeau en marbre noir, qui devait aussi recevoir le corps de Jean II, enterré à Barcelone, mais que l'on se proposait de ramener à Nancy. Les effigies de Nicolas et de son père reposaient sur la table du sarcophage ; les deux princes étaient représentés couverts de leurs armures, les mains jointes, la tête abritée par de magnifiques dais sculptés à jour (2) ; leurs pieds reposaient sur des lions, et sur les bords de la table se trouvaient des espèces de mains de justice terminées par des fleurons. Les faces du tombeau étaient décorées d'arcatures *aveugles*, dans chacune desquelles on voyait un écusson penché (3) ; enfin, on avait gravé sur la muraille voisine l'inscription suivante :

Ad te perventus, suspiro, Christe Redemptor,
Ut me suscipias, suscipiasque patrem,
Quem præclara tenet Barcinon. Salvus uterque
Sit bonitate tua, sit pietate, Deus !

Nicolas laissait une fille au berceau. Il avait eu cette enfant d'Anne Robert, sa première maîtresse, et il la nomma Marguerite de Calabre ; elle épousa, dans la suite, Jean de Chabannes, comte de Dommartin, et de ce mariage naquit une fille unique, Anne de Chabannes, qui fut mariée à Jacques de Coligny, sire de Châtillon (4). Malgré ses mauvaises mœurs, le duc avait con-

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. xlvj et xlvij.

(2) Ces dais ont été recueillis dans le musée lorrain, mais ils ont éprouvé plus d'une mutilation.

(3) Le dessin de ce tombeau a été donné par Dom Calmet, *Hist.*, t. III, pl. III, et par M. H. Lepage, dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine,* t. I.

(4) Marguerite de Calabre est rappelée dans le testament de Charles d'Anjou, comte de Provence et du Maine ; V. Benoît, *Suppl. à l'hist. de la Maison de Lorr.*, 1re partie, p. 125.

servé des sentiments religieux et il fonda, en 1472, un couvent de Cordeliers dans la petite ville de Raon-l'Étape. Chevrier, qui avait coutume de puiser dans son imagination les détails que l'histoire ne lui fournissait pas, dit que ce prince « n'avait ni la « vivacité brillante, ni les talents de son père, mais qu'il était « humain, généreux et juste ; qualités, sans doute, préférables « à l'ambition et à l'esprit » (1). Ce que nous avons dit prouve, ce nous semble, que le fils de Jean II n'était pas dépourvu d'ambition, et ses efforts pour asservir les Messins suffiraient pour démontrer que Chevrier a tracé un portrait de fantaisie. Malgré toute l'envie qu'il éprouvait d'agrandir ses états, Nicolas réussit seulement à acquérir la ville de Sarrebourg. Elle appartenait aux évêques de Metz, qui en jouirent paisiblement pendant le XIIIe siècle ; mais les bourgeois, s'étant livrés au commerce avec succès et étant devenus riches (2), commencèrent à faire de sourdes tentatives pour échapper à la domination des prélats. Vers l'année 1350, ils refusèrent obéissance à l'évêque Adhémar de Monteil, et, appréhendant que celui-ci ne voulût les réduire par la force, ils se mirent sous la protection des sires de Fénétrange. L'empereur Charles IV annula les lettres de sauvegarde données par ces seigneurs et rendit à Adhémar toute son autorité. Quarante ans plus tard, en 1390, les Sarrebourgeois se révoltèrent contre Raoul de Coucy et chassèrent le comte de la Petite-Pierre, qui les gouvernait au nom de l'évêque. Raoul lança un interdit sur la ville et vint en faire le siége ; les habitants le prièrent de leur pardonner et payèrent une forte amende ; néanmoins, comme il craignait de ne pouvoir les contenir, il engagea la moitié de Sarrebourg au duc Charles II, moyennant vingt mille francs de bon or au coin du roi de France. Depuis ce moment, la puissance des prélats, loin

(1) V. *Hist. de Lorr.*, t. III, p. 127.

(2) L'importance de son négoce lui fit donner le surnom de *Kaufmann*, qui servit pendant longtemps à la désigner.

d'augmenter, comme Raoul l'espérait, diminua continuellement, bien que Conrad Bayer eût obtenu de l'empereur Sigismond un rescrit confirmatif des droits que les évêques revendiquaient. Malgré le rescrit, les bourgeois reconnurent solennellement, en 1464, le duc Jean II pour leur souverain. Le prince, qui ne rêvait que la conquête du royaume de Naples, et, d'ailleurs, ne voulait pas mécontenter l'évêque de Metz, Georges de Bade, ne montra pas beaucoup d'empressement à accepter une offre aussi avantageuse. Peu d'années après, les Sarrebourgeois, dont le commerce avait beaucoup souffert pendant les troubles, et qui avaient contracté de gros emprunts pour faire reconstruire leurs murailles démolies à la suite d'une révolte, demandèrent que la ville fût réunie au duché de Lorraine. Nicolas n'eut pas les mêmes scrupules que son père ; il accueillit favorablements ses nouveaux sujets et consentit à payer leurs dettes. Le 2 novembre 1472, le conseil, les quarante et toute la communauté prêtèrent serment de fidélité, en levant le doigt vers le ciel, et firent dresser un acte destiné à rappeler cette cérémonie (1).

Georges de Bade, extrêmement irrité contre le duc, jura de redevenir maître de Sarrebourg; il conclut, à cet effet, un traité avec Charles-le-Téméraire, qui promit d'employer la voie des armes; mais, comme le traité dont il s'agit ne fut signé que sous le règne du successeur de Nicolas, nous terminerons ici le chapitre consacré à ce prince. En lui s'éteignit la maison d'Anjou, qui avait donné trois ducs à la Lorraine ; ces trois souverains occupèrent le trône pendant quarante-deux ans, et malgré les vertus et les talents de René I[er] et de Jean II, nous devons ajouter que ce ne fut pas pour le bonheur de notre patrie, affaiblie par des guerres malheureuses et ruinée par des expéditions sans profit.

(1) Calmet, *Notice*, t. II, col. 407-409.

CHAPITRE IV

ÉTAT DE LA LORRAINE SOUS LES PRINCES DE LA MAISON D'ANJOU

En jetant un coup-d'œil, à la fin du livre précédent, sur l'état de la Lorraine pendant le XIV[e] siècle et les premières annees du XV[e], nous avons signalé la décadence de la noblesse et l'accroissement continuel du pouvoir des ducs, qui, suivant l'exemple de leurs voisins et des rois de France étaient parvenus à élever leur autorité sur les débris des priviléges nobiliaires. C'est par une observation toute différente que nous commencerons le présent chapitre, mais, comme nous avons fait connaître en détail ce revirement subit et les causes qui l'ont amené, il est inutile de nous y arrêter de nouveau. Les gentilshommes ne réussirent pas toutefois à reconquérir leur ancienne influence sans faire plus d'un sacrifice ; pour prix de la domination à laquelle les ducs renonçaient, il fallut dans maintes circonstances payer de sa personne et mourir sur les champs de bataille ; il fallut aussi consentir à l'établissement de quelques impôts. La rançon de René I[er] et des Chevaliers faits prisonniers à Bulgnéville, les expéditions de Naples et de Catalogne furent soldées en partie au moyen d'aides levés sur les sujets de la Chevalerie, aussi bien que sur ceux du prince. Dans plusieurs occasions, ceux-ci avaient acquitté une contribution modique, et qui parait avoir été ordinairement de deux francs barrois par conduit ou feu imposable ; mais les sujets de la Chevalerie n'avaient encore

subi aucune charge de cette nature. Jusqu'alors les revenus domaniaux sagement administrés avaient couvert toutes les dépenses, ainsi que nous avons eu soin de le faire remarquer, et l'augmentation des recettes que procuraient l'exploitation des mines, la fabrication des monnaies et la vente du sel, avait ajouté à la prospérité des finances ducales, surtout pendant les règnes de Jean I[er] et de Charles II.

La noblesse ne profita pas seule de la prépondérance qu'obtinrent les États-Généraux, et avant le commencement du règne de René I[er] les représentants des villes siégèrent dans ces réunions avec les gentilshommes, placés au premier rang, et les prélats, qui ne venaient qu'en seconde ligne. Au XV[e] siècle, et malgré les malheurs de la Lorraine, les villes gagnèrent beaucoup en richesse et en population. Elles avaient presque toutes obtenu depuis longtemps des chartes qui donnaient à leurs habitants des libertés suffisantes, et les villes annexées au duché sous les règnes des princes d'Anjou reçurent des priviléges égaux, et peut-être même plus étendus. On a vu quels étaient ceux dont jouissaient les bourgeois d'Épinal, et quand les habitants de Sarrebourg devinrent lorrains, ils furent gratifiés d'une charte d'affranchissement (1).

Les villes épiscopales de Metz, Toul et Verdun conservaient toute leur importance, et leur population était très-nombreuse ; elles eurent cependant à souffrir des épidémies qui s'y déclarèrent en 1426, 1438, 1451 et 1462. Une de ces maladies enleva deux mille cinq cents ou trois mille individus à Verdun en 1451 et 1452 ; Metz et le pays messin, qui avaient vu mourir seize mille personnes en 1426, et vingt mille en 1438 et 1439, en perdirent encore quatre mille en 1462 (2).

(1) On en trouve une copie dans la collection de M. Noël.

(2) V. *Les Chroniques de Metz*, p. 147, 204 et 206 ; *Chron. de Jean le Châtelain, à l'an. 1462 ;* Wassebourg, *Antiquitez de la Gaule Belgicque*, f° dij r°.

La condition des habitants des campagnes ne changea pas notablement au XVe siècle; quantité de villages avaient reçu pendant les XIIIe et XIVe siècles, des chartes d'affranchissement souvent assez incomplètes, et les paysans savaient s'en contenter. On trouve quelques affranchissements nouveaux pendant la période que nous venons de parcourir, et même à des dates plus récentes; tels sont ceux des villages de Saulx (1460), Vigneulles-lès-Hattonchâtel (1489), Manheulles, Haudiomont, Villers-sous-Bonchamp (1520), Bassompierre (1522) et Flavigny-sur-Moselle (1563). Plusieurs de ces chartes portent concession de la Loi de Beaumont, que l'on regardait encore comme la Charte-modèle (1). Celle du village d'Ische (1453) offre l'énumération détaillée des droits que les seigneurs concédaient, ou pour mieux dire reconnaissaient, et prouve que les chartes octroyées pendant le XVe siècle différaient peu de celles que beaucoup des villages avaient obtenues précédemment. Les hommes et femmes *bourgeois* d'Ische furent affranchis de toutes mains-mortes, tailles à volonté, fors-mariages, corvées, débits et autres servitudes, à condition que chaque ménage payerait annuellement au seigneur six gros, trois à la Saint-Remy et trois à Pâques, et chaque veuve six blancs à la Saint-Remy et six blancs à Pâques; et que le retardataire serait puni d'une amende de trois sous. Les rentes et cens dus par les déforains, c'est-à-dire par les personnes n'habitant pas le village, demeuraient tels qu'ils étaient autrefois. Le seigneur se réservait la banalité des fours et des moulins, les pargières, épaves, attrahières et confiscations; mais il accordait aux habitants l'autorisation d'emporter leurs meubles, de laisser leurs héritages à leurs enfants, et de vendre ou aliéner leurs biens, comme bon leur semblerait, à

(1) Des copies de plusieurs de ces chartes ont été recueillies par M. Noël; d'autres se trouvent à la Bibliothèque nationale, fonds de Saint-Germain-Harlay; V. aussi Calmet, *Notice*, t. II, col. 853.

l'exception toutefois des maisons sujettes à l'impôt des six gros, lesquelles ne pouvaient être cédées qu'aux hommes du seigneur (1).

Il paraît que les paysans jouissaient assez généralement du droit de chasse, au moins dans les montagnes des Vosges, où la nécessité de détruire les loups et les ours n'avait pas permis de défendre le port d'armes. Les officiers de la gruerie firent quelques tentatives pour supprimer ou du moins pour réglementer cet usage ; elles échouèrent, particulièrement à Gérardmer, et l'on se contenta d'imposer aux chasseurs l'obligation de clouer à la porte de leur église la tête et les pattes des animaux qu'ils avaient tués. La pêche fluviale était tolérée comme la chasse elle-même, et, dans divers lieux les habitants pouvaient, comme nous l'avons dit, pêcher le mercredi, le vendredi et le samedi, à condition de ne pas prendre plus de poisson qu'il n'en fallait pour leur consommation, pour celle de leur famille, et pour en offrir à six de leurs voisins. Au reste, on prohibait dès cette époque les modes de pêche qui mettaient obstacle au repeuplement des rivières, et, en 1426, un bourgeois de Saint-Mihiel fut condamné à une amende de huit sous pour s'être servi de « la ligne à plonger » (2).

A côté de ces droits, qui seraient un objet d'envie pour beaucoup de nos contemporains, existaient bien des servitudes plus ou moins onéreuses. Dans la plupart des villages, la vente du vin était frappée d'une taxe ; elle était même dans plusieurs lieux interdite à tout le monde, excepté au fermier seigneurial, depuis le samedi de Quasimodo jusqu'à celui de la Pentecôte (3). Quand un village était mi-partie, l'individu qui venait s'y éta-

(1) V. Calmet, *Hist.*, t. I, col. 603 et 604.

(2) V. *Justice crim. des duchés de Lorraine et de Bar*, par M. Dumont, t. I, p. 206, 207 et 214.

(3) V. *Statistique de la Meurthe*, par M. H. Lepage, t. II, p. 4 et 117.

blir pouvait, comme on l'a vu, choisir le maître qu'il préférait. Mais le sujet d'un seigneur qui épousait une femme et adoptait une demeure appartenant à l'autre seigneurie, continuait à être soumis à sa juridiction primitive, tandis que ses enfants suivaient la condition de leur mère. Aucun sujet, quand même il y aurait trouvé un grand avantage, ne devait se placer, sans le consentement de son seigneur, sous la garde et la protection d'un étranger, et les traités conclus, au mépris de cette règle, étaient frappés d'une nullité radicale (1).

Certains villages avaient obtenu, pour différents motifs, des priviléges plus étendus que ceux dont il vient d'être parlé. Le maire et les échevins de Norroy-le-Veneur connaissaient de toutes actions et causes réelles et personnelles, civiles, criminelles ou mixtes, à la réserve des cas privilégiés; de plus, ils avaient un sergent pour signifier les exploits judiciaires, et deux clercs-jurés qui rédigeaient valablement les actes et contrats, à charge cependant d'en faire sceller les grosses par le garde du tabellionnage de Briey (2). Le choix des membres de ces tribunaux était fait ordinairement par tous les habitants. A la Bresse, village situé au milieu des plus hautes montagnes des Vosges, la justice se composait d'un mayeur, de son lieutenant, de huit échevins et d'un appariteur. Le premier n'était pas rééligible, et son successeur devait être élu, le 1er mars, sur une liste dressée par ceux des habitants qui avaient rempli les fonctions de mayeur; au jour fixé pour l'élection, le tribunal se transportait dans la *Maison commune* et recevait, par une fenêtre le suffrage verbal de tous les villageois, chefs de famille, veufs ou célibataires, hommes et femmes; le nouveau mayeur était installé immédiatement, et on choisissait ensuite les échevins. Quand le mayeur avait prêté serment entre les mains du lieutenant au

(1) V. idem, ibid., p. [illegible]; Calmet, ibid., t. II, col. 857 et 858,
(2) V. Calmet, ibid., col. 977.

bailliage de Remiremont, qui assistait toujours à la cérémonie, il remettait à chacun des échevins un bâton blanc, et ceux-ci juraient « par serment solemnel, ensemblement sur les Saincts « Évangiles, qu'ils feroient bonne et briesve justice, et sans « porter faveur à l'une et à l'aultre des parties ; et que toutes « les causes qui viendroient devant eulx, il les vuideroient « et jugeroient sainement et au plus près de leur conscience ». Le tribunal siégeait en plein vent, sur des bancs de pierre et à l'ombre d'un orme fort ancien. Avant de demander un jugement, on devait se présenter devant une espèce de bureau de conciliation, dont les membres, présidés par le curé, étaient pris dans la confrérie *des Morts*. « Il n'estoit loisible à personne plaidant « devant ladicte justice former incident frivole et superflu ; ains « falloit procéder au principal ou proposer aultres fins perti- « nentes, afin que justice ne fust prolongée. » On ne plaçait devant les juges ni table, ni écritoire, et les sentences n'étaient pas rédigées, à moins qu'une des parties ne l'exigeât. En un mot, on avait conservé les formes les plus simples et les plus expéditives. Un avocat de Remiremont, qui s'avisa de citer en latin plusieurs passages du Digeste, se vit condamner à cinq livres d'amende, et l'affaire fut remise à quinzaine pour donner à l'orateur « le temps d'apprendre à plaider selon la coutume de « la Bresse » (1). La justicc du ban de Longchamp, près de Remiremont, était organisée à peu près comme la précédente; mais, quoi que legrand-maire ou mayeur fût président du tribunal, il était subordonné au grand-prévôt du chapitre, qui dirigeait les délibérations, quand il lui convenait d'y assister, et pouvait destituer le mayeur en lui retirant le bâton blanc, marque de sa dignité (2).

(1) V. *Coutumes particulière, mœurs et usages de la commuue de la Bresse*, par M. Richard, p. 3-18.

(2) V. *Notice sur l'ancienne justice seigneuriale du ban de Longchamp*, par le même, p. 4-7.

Il ne faudrait pas néanmoins juger des mœurs de tous les Lorrains d'après celles des villageois. Les gentilshommes imitaient les coutumes, l'élégance et la politesse des nobles français. La *Chronique de Lorraine* en fournit la preuve, quand elle décrit les « espousailles » de Barbe fille du maréchal de Fénétrange et femme du comte de Sarrewerden : « les nopces à Boucquenomme (*sic*) se feirent en grand triomphe ; tous les seigneurs « n'y failloient mie ; audict lieu fut faicte une fontaine, qui par « deux jours durant donnoit vin rouge et clairet et vin blanc ; « chascun y beuvoit sans payer argent... La comtesse son « habillement, en quoy elle espousit, tout partout d'orfévrerie, « de pierres, de perles, d'or et d'argent estoit chargié ; il n'y « avoit homme que sceust à dire de quelle couleur estoit ledict « habillement... Le duc Jean et le duc Louis au moustier la « menèrent triomphament ; le comte-palatin, le comte de Nassau « menoient le marié ; et plusieurs comtes, barons et gentils-« hommes, dames et damoiselles, en y avoit grand nombre. « D'estre pansé et servy de toutes viandes, en y avoit à grand « planté ... Le duc avoit ses chantres, les petits et les grands ; « lequel les avoit menez ; chascun jour devant luy chantoient, « tant en l'église, comme ez disner et repas ; de les ouyr chas-« cun y prenoit grand plaisir (1). »

C'était dans les cantons éloignés des villes, et surtout dans les Vosges, que l'on retrouvait le plus de traces des mœurs antiques, de la simplicité primitive et, s'il faut le dire, de l'ancienne grossièreté. Dans ces montagnes, les communautés ne formaient pas des agglomérations d'habitations comme dans la plaine (2). L'église, souvent isolée, quelquefois environnée d'un petit nombre de chaumières, constituait le centre du village,

(1) V. la *Chron.*, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. xxv et xxvj.

(2) Il en est encore de même.

tandis que les autres maisons étaient disséminées dans le fond des vallées et sur le flanc des montagnes, à des distances plus ou moins fortes, et même à deux ou trois lieues de l'église. Dans la belle saison, c'était seulement le dimanche que les membres de la même communauté se trouvaient ensemble pour quelques heures, et cet isolement presque continuel n'avait pas peu contribué à rendre les mœurs plus rudes et plus sauvages. Les Vosgiens attachaient beaucoup de prix à leurs assemblées hebdomadaires; ils voulaient que l'église fût somptueuse, et que les cloches se fissent entendre au loin; les plus mauvais temps, les pluies, les tempêtes et les neiges ne pouvaient les empêcher d'assister le dimanche à l'office; et, la nuit de Noël, malgré le danger que présentaient les étroits sentiers des montagnes, on voyait les pâtres et les cultivateurs, suivis de leurs familles, accourir à l'église, à la clarté des torches de sapin. L'impossibilité de passer sans ennui les longues soirées d'hiver avait introduit la coutume des *loures* ou veillées. Depuis la Toussaint jusqu'au 10 février, il était d'usage de se réunir dans une maison située sur un point central et d'un abord facile, et d'y rester jusqu'à une heure avancée; là, pendant que les femmes filaient et que les hommes travaillaient à quelque ouvrage de boissellerie, on racontait des histoires lamentables et fantastiques, dont le peuple est toujours avide, et qui entretenaient la superstition chez les montagnards. Plusieurs d'entre eux, fatigués de la vie laborieuse et misérable qu'ils menaient dans leur patrie, la quittaient pour aller servir comme domestiques dans les pays plus favorisés par la nature. Il existe encore à Rambervillers une ancienne institution, qui devait être autrefois à peu près générale, c'est la foire de la *loue*, qu'on tient tous les ans le lendemain de Noël. Les hommes et les femmes désirant trouver de l'emploi s'exposent sur la place publique aux regards de ceux qui ont besoin de domestiques; et, après avoir apprécié d'un coup d'œil l'intelligence, le caractère et surtout les forces phy-

siques des candidats, on choisit et on emmène ceux qui semblent posséder les qualités requises (1).

On doit bien s'attendre à rencontrer dans un pays aussi peu ouvert, dans des lieux aussi peu fréquentés par les étrangers, des usages particuliers et des coutumes singulières. Il y en avait effectivement beaucoup. Dans divers lieux, la jeune fille, qui voulait congédier un soupirant dont la recherche avait cessé de plaire, lui envoyait un chat, couvrait le feu ou couchait un balai devant la porte de la maison (2). Quand le père et la mère d'une fille avaient consenti à son mariage, les parents du garçon se présentaient en foule devant la demeure des premiers ; on feignait alors de les prendre pour des malfaiteurs, et on parlementait quelque temps avant de leur ouvrir la porte ; la demande faite et agréée solennellement, les fiancés buvaient dans le même gobelet ; si la femme devait quitter son lieu natal et aller se fixer dans une communauté voisine, ses amies, pour témoigner leur douleur, enlevaient les roues destinées à transporter le chétif mobilier. Le jour de la cérémonie venu, les invités, en arrivant chez la future, la trouvaient revêtue de ses habits ordinaires et vaquant aux soins du ménage, et il fallait l'inviter à changer de costume (3). Les noces se célébraient avec une pompe qui n'est plus commune dans les campagnes, et il n'était pas rare de voir une centaine de personnes assister à un mariage. Dans plusieurs villages, un ami du futur marchait devant le cortége et portait à l'extrémité d'une perche une poule blanche, symbole de la pudeur de l'épousée (4). Quand le prêtre avait

(1) V. *Statistique du département des Vosges*, par MM. Lepage et Charton, t. I, p. 716; *Traditions populaires, croyances superstitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine*, par M. Richard. p. 69-72 et 167-170.

(2) V. *Traditions*, etc., p. 87 et 88.

(3) V. ibid., p. 183, et 184 et 187-190.

(4) V. *Statistique des Vosges*, ibid., p. 714; *La poule blanche*, par Richard, p. 1 et 2.

béni l'anneau nuptial, une sœur du mari y passait un large ruban noir et l'attachait à un doigt de la mariée, en lui disant : « Je vous donne cet anneau au nom de mon frère ; souvenez-vous, ma chère sœur, que vous lui devez amour et fidélité » ; aussitôt après on cessait de la tutoyer (1). A Martigny-les-la-Marche, les fiancés entraient dans l'église entourés d'une chaine d'argent ou de cuivre argenté, afin de déjouer un maléfice dont nos ancêtres redoutaient extrêmement les effets, et que Michel Errard décrit en ces termes : « Sont en certains lieux gens de « malencontre et mauvouloir que, par sorcellerie, diablerie et « négromancie, ont pouvoir et mestier d'affiquer en nœuds d'ai-« guillettes, en tant que paure espoux qu'on réduit à cestuy « piteux cas n'est que marbre et froidure, encore que soit sa « gente femelle en belle humeur que n'a de joie qu'en passe-« temps joyeux et gaillards, dont est li paure espoux moult sot, « et li femme moult courroucée. Pour empescher que cestuy « piteux cas n'obvienne, fault que li jeune gars s'estreigne en « tant que serre sa jouvencelle en façon qu'estant l'ung l'aultre « agenoillé près li dict prestre, yceux se touchent en telle façon « que ne puisse estre passé le doigt en travers leurs hanches, « genoux et coudes (2). »

On était persuadé que celui des deux époux qui se relevait le premier, après avoir reçu la bénédiction nuptiale, ne manquerait pas d'être le maître dans le ménage ; et parfois le mari, pour éviter ce désagrément, avait soin de s'agenouiller sur un des plis de la robe de sa femme, afin d'empêcher celle-ci d'être debout avant lui (3). Quand les mariés entraient dans leur maison, ils trouvaient une quenouille, un balai et un rateau couchés sur le seuil, et, si la femme ne les ramassait avec empressement

(1) V. *Coutume, etc., de la Bresse*, p. 11 et 12.

(2) V. les fragments d'Errard conservés par Mory d'Elvange dans le Recueil cité.

(3) V. *Traditions*, etc., p. 201.

pour les remettre à leur place, on en tirait le pronostic qu'elle serait une mauvaise ménagère. Ailleurs, on lui présentait dans ce moment une grande cuillère pour lui rappeler qu'elle devait désormais se livrer tout entière aux soins domestiques (1).

Le lendemain des noces, la joie faisait place à la tristesse ; les époux, suivis des conviés de la veille et couverts de vêtements de deuil, se rendaient à l'église et assistaient à un service qu'ils faisaient célébrer pour le repos de leurs parents défunts (2).

Lorsqu'un veuf ou une veuve se remariait, il était d'usage en Lorraine, comme dans plusieurs autres parties de la France, de lui donner un charivari. Si le mariage n'était pas heureux, et si la femme, ce que l'on voyait quelquefois, battait son époux et l'accablait de mauvais traitements, le plus proche voisin était promené sur un âne ou sur un bœuf, On lui tournait le visage du côté postérieur de l'animal, dont il tenait la queue en façon de bride, et deux individus le soutenaient avec des fourches qu'ils lui passaient par-dessous les bras, pendant que les autres assistants jouaient de divers instruments ou chantaient quelques couplets en harmonie avec ces scènes grotesques. On voulait ainsi punir les voisins d'avoir laissé frapper leurs compères , mais la malignité n'ayant pas tardé à multiplier les promenades dont nous parlons, on finit par les interdire (3).

La mort avait, comme le mariage, donné naissance à une foule de pratiques singulières et de coutumes superstitieuses.

(1) V. ibid., p. 206, 208 et 209.

(2) V. *Archéologie de la Lorraine*, par M. Beaulieu t. I, p. 278. Cet usage existe encore.

(3) La Cour souveraine de Lorraine rendit, à cet effet, deux arrêts les 21 mars 1718 et 9 janvier 1755; mais, malgré la défense, la cérémonie dont il s'agit n'est jamais complètement tombée en désuétude, et il y en a des exemples assez récents. V. *Traditions*, etc., p. 217.

Une chouette, une orfraie, une pie qui se perchait sur le faîte d'une maison passait pour présager la fin de quelqu'un de ses habitants ; dans plus d'un lieu on tirait le même augure de la mort naturelle d'un chat, d'un porc et même d'une poule. Quand le propriétaire d'un rucher venait à décéder, on se hâtait d'aller l'apprendre aux abeilles, car on était persuadé que si l'on négligeait cette précaution elles périraient certainement dans l'année, et on attachait sur le rucher nue petite croix en étoffe noire, afin que les mouches portassent le deuil de leur maître. On s'empressait, dans ce funèbre moment, de répandre l'eau que contenaient les vases qui se trouvaient dans la maison ; à Plainfaing, on disait que l'âme du défunt pourrait s'y noyer ; à Raon-aux-Bois, que l'on y verrait les luttes de cette âme contre le démon qui tâche de l'enlever ; ailleurs encore, qu'elle ne manquerait pas de s'y laver trois fois avant de partir pour l'autre monde. A la Bresse, à Saulxures et dans quelques villages voisins, on prenait une poignée de paille dans le lit du mort, et on allait la brûler dans un lieu où se croisaient plusieurs chemins. Si l'on croyait apercevoir sur la cendre la trace d'un pas, on pensait qu'il y aurait infailliblement un décès prochain dans la maison vers laquelle ce pas était tourné, ou du côté de laquelle se dirigeait la fumée produite par la paille en combustion. On ignore l'origine d'une pareille superstition ; mais l'usage de coudre le linceul était basé sur la crainte que l'on éprouvait de voir les décédés venir effrayer les vivants, si on n'avait pas pris cette sage et salutaire précaution. A Remiremont, on déposait sur les tombeaux du pain, du vin, du sel et d'autres aliments ; et il résulte d'un décret rendu, le 11 juillet 1614, par l'évêque d'Adria, chargé par le pape Paul V de faire la visite du chapitre, que cette pratique païenne existait encore au commencement du XVII[e] siècle (1).

(1) V. ibid., p. 106, 110-112, 116 et 119.

Les croyances superstitieuses relatives aux naissances ne peuvent être toutes mentionnées, à raison de leur multitude. On s'imaginait que l'on était menacé d'un terrible malheur si, en sortant de sa maison le matin, on faisait la rencontre d'une femme enceinte, et le seul moyen de détourner un augure aussi fâcheux était d'insulter cette femme et de rentrer immédiatement chez soi. Beaucoup de vosgiennes estimaient que, pour être promptement délivrées, elles devaient, au moment de l'accouchement, revêtir les habits de leurs maris. Ailleurs on atteignait le même résultat en faisant sortir de la chambre les veuves qui pouvaient s'y trouver. En prenant une mesure semblable à l'égard des mouches, on ne manquait pas d'obtenir un garçon au lieu d'une fille. On était menacé de grandes infortunes, si l'on naissait entre onze heures du soir et minuit, ou bien le jour du vendredi-saint. Une femme venant de faire ses relevailles pensait connaître d'avance le sexe du premier enfant qu'elle aurait en examinant les personnes qui se dirigeaient de son côté ; si elle apercevait un homme, elle ne pouvait manquer d'avoir un fils ; le contraire avait lieu, si elle voyait d'abord une femme (1).

Si le vendredi-saint était regardé comme funeste aux individus qui le comptaient pour le premier jour de leur vie, il avait aussi ses avantages. Dans quelques lieux, on conservait précieusement les œufs pondus ce jour-là ; on les distribuait aux personnes de sa connaissance, et il suffisait d'en manger un pour être à l'abri de la fièvre pendant toute l'année (2). On était préservé de la foudre en plaçant au-dessus de son lit un des charbons provenant de la *souche* que l'on brûlait pendant la nuit de Noël. Dans plusieurs cantons des Vosges on avait coutume, quand on voulait connaitre la température de l'année

(1) V. ibid., 223-226 et 234.
(2) V. *Statistique de la Meurthe,* par M. H. Lepage, t. II, p. 316.

suivante, de prendre, avant de partir pour la messe de minuit, douze oignons auxquels on donnait les noms des douze mois de l'année ; on fendait ces oignons, on y introduisait un peu de sel, et quand on revenait de l'office, on les regardait avec soin et, d'après l'état de fusion du sel, on jugeait quelle devait être l'humidité de chaque mois (1). La fête de saint Jean-Baptiste était presque partout l'occasion de cérémonies, dont quelques-unes étaient considérées, avec plus ou moins de raison, comme des réminiscences païennes. La veille de la fête, chaque villageois apportait un fagot pour la *bure* ou bûcher que l'on élevait sur la place publique ; on attachait ordinairement un ou deux chats au-dessus du bûcher, et tandis que les flammes s'élevaient dans les airs, on dansait en cercle en chantant la ronde de saint Jean ; quelques personnes sautaient même au-dessus du feu, pendant que d'autres forçaient leurs bestiaux à passer à travers la fumée, qui devait les préserver de toute maladie. L'Épiphanie donnait lieu à des festins qui dégénéraient parfois en excès, et on était persuadé que celui des convives dont la tête ne faisait pas ombre sur la muraille ne verrait pas la fin de l'année (2).

Quelques pratiques religieuses offraient un caractère singulier, mais analogue néanmoins à celui de cérémonies connues dans diverses provinces de France. La veille du dimanche des Brandons, à la chute du jour, les habitants de Goviller, munis de torches et de flambeaux, faisaient processionnellement le tour du mont d'Amon, haute colline située entre Vézelise et Colombey (3). Près de l'église de Lay-Saint-Remy coule une fontaine nommée *fontaine de saint Léger*, et dont les eaux avaient une renommée singulière. Lorsqu'une personne était

(1) V. *Traditions*, etc., p. 218.
(2) V. *Archéologie de la Lorraine*, ibid., p. 254 et 265.
(3) V. *Statistique de la Meurthe*, ibid., p. 224.

attaquée d'une maladie grave, on faisait toucher aux reliques du patron de l'église un linge à l'usage du malade, et on jetait ensuite le linge dans le bassin de la fontaine ; s'il surnageait, on pouvait compter sur une guérison prochaine ; mais s'il coulait à fond, il n'y avait aucune espérance de salut (1).

Les superstitions les plus nombreuses et les plus répandues étaient celles qui se rattachaient à la culture des champs, à l'éducation des bestiaux, et aux animaux sauvages que les paysans étaient exposés sans cesse à rencontrer, et qu'ils avaient appris à rechercher ou à fuir. Beaucoup de cultivateurs croyaient que pour obtenir des carottes énormes il suffisait, en les semant, de toucher quelquefois sa cuisse ou de prononcer la formule sacramentelle : « Long comme ma cuisse, gros comme « ma tête ». On se gardait de semer le chanvre pendant les Rogations, parce qu'il n'aurait eu que peu de hauteur ; il n'aurait pas prospéré, disait-on, si l'on avait présenté à la bénédiction des palmes des rameaux branchus, ou si la dernière femme qui était allée à l'offrande, le jour de la Purification, n'avait pas eu une taille svelte et élancée. Aussi la plus grande femme de chaque village avait-elle soin de marcher la dernière, quand ses compagnes allaient à l'offrande. On ne pouvait sauter au dessus d'une charrue en mouvement sans compromettre la récolte du champ que l'on cultivait, et dans plus d'un canton il n'en fallait pas davantage pour être véhémentement soupçonné de sorcellerie. Le grillon avait la réputation d'assurer le bonheur de la maison dans laquelle il cherchait un asile. La tête du lucane ou cerf-volant était réputée un préservatif contre la foudre ; si on entendait pour la première fois le chant du coucou, on avait la certitude d'être toujours dans l'abondance, pourvu qu'au moment où l'oiseau chantait, on eût l'escarcelle bien garnie ou que l'on eût pris part à un bon dîner ; quand on entre-

(1) V. *Statistique de la Meurthe*, p. 287.

prenait un voyage, on devait redouter un malheur si l'on apercevait une pie ou un lièvre, au moment de se mettre en route ; la rencontre d'un chat n'était pas moins funeste, et la jeune fille qui marchait par mégarde sur la queue d'un de ces animaux savait qu'elle ne se marierait pas pendant l'année. Les chats, surtout les noirs, passaient pour fréquenter le sabbat, mais ils n'y étaient plus admis si leur queue n'était pas entière ; aussi prenait-on la précaution de la leur couper. On attribuait à certains individus mal famés la puissance de s'approprier le lait des vaches appartenant à d'autres personnes : il suffisait pour cela de traire la crémaillère de la cheminée ; toutefois, on parvenait à mettre fin à ces vols répétés en faisant chauffer le lait des vaches soumises au maléfice, et en y plongeant un couteau dont la lame ne manquait pas de frapper le voleur (1). Quand on trouvait des œufs de poule qui semblaient parfaitement ronds, on s'empressait de les détruire ; on se gardait bien de les faire couver, parce que l'on était convaincu qu'ils avaient été pondus par des coqs et qu'il en sortirait des serpents (2).

On regardait les mariages contractés pendant la croissance de la lune comme ceux qui réussissaient le mieux ; on pensait qu'il était dangereux de faire les semailles pendant la pleine lune, et que les récoltes seraient médiocres si l'on était brillamment éclairé par cet astre quand on revenait de la messe de minuit (3). Si l'on voulait voir se terminer heureusement une affaire que l'on avait entamée, il fallait déposer un cil dans une de ses chaussures, et pour éviter les maléfices, il était bon de mettre un peu d'eau dans le lait, de rompre les coquilles des œufs et des escargots que l'on avait mangés, de ne pas faire la lessive

(1) V. *Traditions*, etc., p. 73, 76, 78-80, 95, 96, 144, 161.163 et 242.

(2) V. *Archéologie de la Lorraine*, ibid., p. 262.

(3) De là vient le dicton :

Clair de Noël,
Clair de javelles.

pendant la semaine des Rogations et les octaves de la Fête-Dieu et de la Toussaint (1). Le 1er janvier, à minuit, on allait puiser de l'eau avec laquelle on abreuvait aussitôt les animaux domestiques. On estimait qu'elle augmentait aussitôt leur vigueur et les préservait de toute maladie ; l'individu qui arrivait le premier à la fontaine y déposait un bouquet, s'il avait pu s'en procurer, chose assez difficile au mois de janvier, ou brûlait une poignée de paille (2). C'était, du reste, la seule nuit de l'année où l'eau fût bonne à boire, et dans plusieurs villages on n'aurait pas voulu en prendre, parce que, disait-on, les âmes du purgatoire étaient venues s'y laver; dans d'autres lieux, on regardait l'Avent comme le temps des apparitions, et, dans certains cantons de la Lorraine allemande, quantité de personnes n'osaient quitter leurs maisons la nuit qui suit le Jour des Ames, dans la crainte de rencontrer un revenant (3).

Un être dont on redoutait beaucoup plus la présence que celle des esprits était le *Roi de la haute chasse* ou le *Roi des aulnes* Du mot allemand *Erlenkœnig* on avait tiré le nom Erlequin, Ellequin ou Hennequin qui servait à désigner ce terrible chasseur (4). Bien souvent, des villageois attardés et effrayés de se trouver seuls pendant la nuit, dans les champs ou au milieu drs forêts, avaient cru entendre l'étrange musique du cortége d'Erlequin; on appelait cette musique *la remolière*, parce qu'elle imitait le bruit d'une meule à aiguiser, et on s'imaginait que les enfants morts sans baptême composaient la suite du Chasseur infernal, et massacraient sans pitié tous les malheureux qu'ils pouvaient apercevoir (5).

(1) V. *Traditions*, etc., p. 82, 83, 90, 162, 172 et 173.

(2) V. *Archéol. de Lorr.*, ibid., p. 253.

(3) V. *Statist. de la Meurthe*, ibid., p. 316 et 334.

(4) V. *Journal des savants*, 1846, p. 556. D'Erlequin viennent les noms d'Elquin, Hennequin, Annequin, etc., assez communs en Lorraine, et qui, dans l'origine, se prenaient en mauvaise part.

(5) V. *Traditions*, etc., p. 220-222.



A côté de ce roi malfaisant on plaçait les fées, qui tantôt se plaisaient à nuire, et tantôt cherchaient l'occasion d'aider ceux qu'elles avaient pris en amitié. La fée Herqueuche, bien connue dans les Vosges, ne manquait pas de jeter la pâte contre la muraille, si l'on s'avisait de pétrir pendant l'octave de Noël; mais elle aimait à prêter secours aux lavandières, et, quoique toujours invisible, partageait leur pénible besogne; elle détestait les *loures* ou veillées, et plus d'une fois ceux qui s'y rendaient avaient senti les ongles aigus d'Herqueuche s'imprimer sur leur visage (1). A Chèvre-Roche, près de Thuillières, s'élevait sur un rocher une chapelle assez ancienne, dans laquelle une fée rendait des oracles, quand on voulait bien la consulter (2). Le plateau qui couronne la haute montagne du Honeck passait pour être le rendez-vous des compagnes de cette sibylle, et on assurait les y avoir vues danser, aux rayons de la lune, pendant les belles nuits d'été. Quantité de dénominations conservent le souvenir de ces êtres surnaturels; nous citerons seulement le pont des fées à Remiremont, à Uriménil, au Val-d'Ajol; le faix ou fardeaux des fées, éboulement de rochers sur la pente méridionale de la côte d'Ailly, la grotte des fées à Remainviller; le ruisseau des fées, qui descend du Grand-Valtin et se jette dans la Vologne; le hameau des fées, situé sur le bord de ce ruisseau; la maison des fées, métairie aux environs de la Bresse; le moutier des fées, roche isolée près de Gérardmer, et qui de loin ressemble à une église; les roches des fées sur les montagnes d'Ormont et de Voyemont; le trou des fées, excavation naturelle à Liverdun; la fontaine des fées, à peu de distance de Tramont-Lassus; le château des fées, sur le territoire de Champenoux; la haie des fées, entre Tarquimpol et Marsal, etc. (3). Les paysans leur attribuant un pouvoir extraordinaire,

(1) V. ibid., p. 146.
(2) V. *Statistique des Vosges*, t. II, p. 125.
(3) V. *Traditions*, etc., p. 129-135.

et les regardaut comme les déités des fontaines qui possédaient des vertus médicinales, on fut obligé pour détruire cette croyance perniciense et faire disparaître les derniers vestiges du polythéisme, de placer les fontaines sous l'invocation des saints (1).

D'autres Esprits, presque toujours malfaisants, disputaient aux fées le privilége d'effrayer les voyageurs; le plus connu se nommait Culâ; il avait ordinairement la forme d'un bouc et tâchait de précipiter dans la rivière les individus qu'il rencontrait, soit en les poussant avec violence, soit en éclairant le rivage d'une manière trompeuse afin de leur faire prendre l'eau pour le bord et réciproquement (2). Des génies familiers, les les sottrés, fréquentaient les maisons et aimaient à rendre des services aux domestiques, notamment à tresser la crinière des chevaux. Lorsque ceux-ci se trouvaient attaqués de la maladie qu'on appelle la plique, et qui a pour résultat de faire adhérer les crins les uns aux autres, on ne manquait pas de l'attribuer aux sottrés, et on pensait qu'ils avaient tiré vengeance de contrariétés qu'ils éprouvaient. On leur prêtait aussi d'autres malices, et la présence de ces génies était assez fâcheuse pour que l'on prit des mesures afin de s'en débarrasser. Quelques personnes traçaient, à cet effet, sur le pied de leur lit une figure représentant l'anneau du roi Salomon; beaucoup avaient simplement recours à des menaces ou à des injures (3); on lisait, dans le même but, un passage de l'évangile selon saint Jean, et on croyait aussi que cette lecture éloignait les fées et préservait des maléfices.

De toutes ces superstitions à la sorcellerie il n'y avait qu'un

(1) V. ibid., p. 138-142; V. aussi, dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, t. I, p. 51 et suiv., un curieux mémoire de M. H. Lepage.

(2) V. *Traditions*, etc., p. 103 et 104.

(3) V. ibid., p. 260-263; *Archéologie de la Lorraine*, ibid., p. 268.

pas. Le désir d'entrer en communication avec des puissances d'un ordre surnaturel, pour en obtenir soit des richesses, soit le moyen de faire périr ses ennemis, engagea plus d'un misérable à recourir à des pratiques non moins réprouvées par le bon sens que par l'Église. On ne sait trop à quelle époque reporter la première apparition des sorciers en Lorraine ; Calmet semble admettre que les pratiques dont nous parlons n'y furent connues qu'en 1553, après le siége de Metz, et que les bandes indisciplinées qui suivaient Albert de Brandebourg initièrent plusieurs Lorrains à ces dangereux secrets ; mais il est sûr qu'on trouve dans notre pays des traces de la sorcellerie à partir du XIIIᵉ siècle. Nous avons transcrit plus haut un fragment de Michel Errard qui ne laisse aucun doute sur ce point, et nous pourrions, si nous ne craignions de trop nous étendre, reproduire un extrait de Bournon qui n'est pas moins concluant (1). Avant le milieu du XIVᵉ siècle, un édit de Raoul disposa que « celuy qui feroit magie, sortilèges, billets de sort, « pronostic d'oiseau, ou se vanteroit d'avoir chevauché (2), la « nuit, avec Diane ou telle aultre vieille qui se dict magicienne, « seroit honni et payeroit dix tournois » (3).

C'était, disait-on, sur un rocher assez élevé, à l'extrémité méridionale du lac de Retournemer, que se tenait le sabbat, et les voyageurs que la nécessité contraignait à passer, de nuit, près de ce lieu frappé de malédiction assuraient y avoir entendu le glapissement des renards, le grondement des ours, le sifflement des dragons, les hurlements des loups-garous, les miaulements des chats, les cris des chouettes et des hiboux, et parfois les accords d'une musique ravissante. Celui qui négligeait, en

(1) V. les fragments des *Coupures*, règne de Ferri II dans le Recueil cité.

(2) On sait que pour se rendre au sabbat on chevauchait sur un manche à balai.

(3) V. *Coupures* de Bournon, règne de Raoul, dans le Recueil cité.

ce moment, de faire le signe de la croix, etait enlevé dans les airs comme une feuille morte, et précipité sur les pointes des rochers ou dans les eaux du lac (1).

La plus ancienne condamnation pour sorcellerie que nous puissions indiquer est de l'année 1372. « Audict an, rapportent « les *Chroniques messines*, une bourgeoise de Mets, nommée « Biétris, fille Symon de Halefedange, et son mary et deux « aultres femmes furent arses (brûlées) entre les deux ponts, « pourtant qu'elles usoient de certains vœulx et charmes et « aultres cais deffendus par l'Église. Et pour le pareil cais fut « prins Willamme de Chambre, nepveu à maistre Guillaume le « scelleur, lequel s'estrangla en la prison, et fut trayné en l'isle « et lié à ung pal ; et là fut ars comme les aultres, tout mort « qu'il estoit (2). » Sous le règne de Charles II, il y eut en Lorraine une exécution qui fit beaucoup de bruit. « En l'an que fut « 1408, raconte Thierriat, fut grande desconfiture de femmes « que disoit-on avoir privautez et blandities avec certain gen- « tilhomme qu'avoit chastel en Vosge, et qu'avoit nom Romaric « Bertrand. Fut le sire de Nancy, qu'estoit séneschal, que fut « en ordre pour faire et parfaire ledict procès, dont advint « jugement. Parquoy fut le susdict Bertrand accusé d'avoir « science de négromance et sorcellerie, si fut oncques qu'en « eust, et avint qu'iceluy avoua que, par malengin et sorcellerie « du diable, avoit mis a mal maintes filles et femmes..... « Maintenant que le susdict avoit grande repentance de sesdicts « faicts, et estoit au demourant bon homme et loyal subject, « fut, par grâce de Monseigneur le Duc, gratifié d'un prestre « qui l'entendit en confesse et récipiscence ; ce que n'avoit esté « en nos pays, encore que fust environ sept ans l'us de nos voi-

(1) On croyait qu'il se tenait une autre réunion du même genre dans une vallée au midi de la montagne de Parmont. V. *Traditions*, etc., p. 11, 12 et 256.

(2) V. p. 112.

« sins de France (1). » En 1437, un bombardier de Metz appelé Commoufle, fut traité avec une indulgence extraordinaire; on lui enjoignit seulement d'aller demander à Rome l'absolution de son péché; on doit remarquer, à la vérité, que Commoufle était seulement prévenu de magie à cause de son adresse, mais qu'il ne fut pas convaincu légalement. En 1445, « fut prinses en la « cité de Verdun trois femmes sorcières et servantes de tous les « ennemys d'enfer, lesquelles feirent très-énormes péchez, « espécialement de faire par lour mauvais art tonner, graller et « diverses tempestes, tellement que plusieurs fins (cantons) de « bled, de vignes, de maisons furent tempestées et mises à « ruyne. Item, la première s'appelloit Jennette et estoit boi- « touse, et fut jadis prinse à Chastel de Saint-Germain pour « ledict cas, et fut relaschée ; mais elle fut signée de fer chault « on visaige, et commandée, sur à estre arse, que plus n'en « useroit; néantmoins, elle ésistant au lieu de Verdun recheust « en ladicte hérésie et crimes, par laquelle rancheute elle fut « par jugement eschaidée publicquement, et incontinent elle « fut arse, et le nom d'elle en lour sinagogue de diablerie « ot (eut) nom Lochatte, et son maistre Cloubault, et faisoit « hommaige à son maistre de baisier son par-derrière. Item, « l'aultre avoit nom Jehenne, en sinagogue Chamet, et sa « maistresse Morquelsse et son maistre Carbollette, et faisoit « hommaige à son maistre de baisier son dos. Item, la tierce, « qui estoit femme don maistre-eschevin de Verdun, ot nom « Didet, et en son sinagogue Hapillat, et sa maistresse Jacobée « et son maistre Grissepanier, et faisoient hommaige à son « maistre de baisier en la bouche. Item, en oultre, que lesdictes « Jennette et Jehenne faisoient hommaige à lour maistre chas- « cune d'une poulle, et la femme don maistre-eschevin des

(1) V. *Mémoires*, règne de Charles II, dans le Recueil cité. L'ordonnance du roi Charles VI qui permit de donner des confesseurs aux personnes condamnées à mort est du 12 février 1397.

« rogneulles de ses chavoulx et de ses ongles, et ne fut point « arse ; mais les deux aultres furent très-bien arses et bruslées « et mortes. Item, en celle année, fut prins ung boin homme... « en la ville de Xeulle, pour la matière desdictes femmes dessus- « dictes, et fut gecté en la rivière du commandement des sei- « gneurs de ladicte ville de Xeulle (1). »

Ces détails presque hideux, que nous avons transcrits pour faire apprécier la manière dont on poursuivait alors les sorciers, se retrouvent dans la plupart des procès de cette nature, et nous avons regret de dire qu'à partir du XVe siècle on vit croître sans cesse le nombre des sorciers, et par conséquent la quantité des condamnations capitales. Néanmoins, vers le milieu de ce siècle, on hésitait encore à envoyer au bûcher tous les individus soupçonnés de magie. En 1448, une femme de Gorze en fut quitte pour avoir le visage marqué à trois places avec un fer chaud, et un homme, que l'on regardait comme aussi coupable, reçut ordre de s'éloigner à dix lieues. En 1456, les vignes furent gelées au mois d'avril, et on imputa ce malheur aux sorciers ; un jeune homme de Pont-à-Mousson rapporta qu'il en avait vu plusieurs se concerter dans ce but et donna leur signalement ; sur ses indications, on arrêta quatre habitants de Pont-à-Mousson, un homme et trois femmes de Nomeny, trois femmes de Toul et un bourgeois de Vic, que l'on appelait le *Vieux saint*, sans doute par ironie ; celui-ci déclara que, pour déterminer la gelée, il avait préparé avec ses complices et jeté dans une fontaine, près de Delme, une mixtion dont les effets étaient souverains ; les accusés furent tous condamnés à mort et périrent au milieu des flammes. L'année suivante, les magistrats messins firent subir le même supplice à trois femmes et à un homme qui avaient « renié Jésus-Christ, chresme et baptesme,

(1) V. la *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut*, dans Calmet, *Hist.*, t. II, *Preuves*, col. cclviij et cclix.

et prins le diable pour seigneur ». En 1482, on traduisit devant la justice de Senones Idatte, femme de Collin Patenostre du Ménil, qui était suspectée de triaige et génocherie. Le tribunal, présidé par Jean Dupuy, prévôt des comtes de Salm avoués de l'abbaye, se composait de tous les sujets du monastère et de ceux des comtes ; il examina l'affaire avec la plus grande attention et condamna l'accusée au dernier supplice (1). L'année 1488 fut extrêmement pluvieuse, et on ne manqua pas d'imputer aux sorciers le mauvais état des récoltes ; les magistrats messins se signalèrent par l'activité qu'ils mirent à rechercher les prétendus coupables ; trois hommes et vingt-cinq femmes furent arrêtées à Metz et dans les lieux voisins, et n'eurent pas un meilleur sort que les malheureux dont nous venons de parler (2). Vers la Saint-Jean, les individus que l'on considérait comme adonnés à la magie devenaient l'objet d'une surveillance plus rigoureuse ; on croyait, en effet, que c'était ce jour-là qu'ils parcouraient les bois pour y découvrir les herbes propres à leurs mixtions diaboliques, principalement la sélage et la verveine. Ils les cueillaient de la main droite et les jetaient dans leur panier sans les regarder ; pour qu'elles eussent toute leur vertu, elles devaient être arrachées pendant que la cloche sonnait midi ; aussi dans quelques villages des environs de Lunéville avait-on coutume de ne sonner que deux ou trois coups, afin de laisser aux sorciers le moins de temps possible pour ramasser les plantes qu'ils avaient rencontrées (3).

Tandis que l'animadversion populaire se dirigeait de plus en plus chaque jour contre les misérables et les imbéciles qui ne

(1) V. Calmet, *Hist. de l'abbaye de Senones*, ch. 33, n° 13, ms. de la bibil. publ. de Saint-Dié.

(2) V. *Justice crim. des duchés de Lorraine et de Bar*, par M. Dumont, t. II, p. 25 et 26. Cet ouvrage nous a fourni des renseignements précieux.

(3) V. *Archéol. de la Lorr.*, ibid., p. 266.

craignaient pas de choisir l'ingrat métier de négromant, elle cessait de poursuivre les Juifs. Ils en profitèrent pour s'établir dans certaines villes dont les portes ne leur avaient pas été ouvertes jusqu'alors. En 1435, les Verdunois, ayant envoyé des représentants au conciliabule de Bâle, demandèrent aux prélats qui s'y trouvaient réunis l'autorisation de recevoir des Juifs dans leur ville pour la commodité du commerce. Ils éprouvèrent un refus; mais, par compensation, ils obtinrent de l'empereur Sigismond un édit enjoignant à tous les membres du corps germanique, sous peine de payer une amende de vingt marcs d'argent, de laisser passer paisiblement les marchands qui se rendaient à Verdun. Les villes tenaient toujours beaucoup, et avec raison, à ce que les communications de l'une à l'autre fussent libres et sûres, et l'on vit, en 1440, les Messins entreprendre une expédition militaire pour atteindre ce but. André de Parroye et Philbert du Châtelet avaient enlevé François le Cousson, marchand de Metz, sans doute afin d'en tirer quelque argent. Les magistrats, avertis de cet acte de violence, et, ayant fait « leurs requestes comme il appartenoit, dont ils eulrent maigre response », arrêtèrent des sujets lorrains et déclarèrent qu'ils ne les relâcheraient qu'au moment où François le Cousson serait remis en liberté. André et Philbert, s'imaginant intimider les magistrats, firent une course jusqu'auprès de Metz, incendièrent deux métairies et s'emparèrent de quantité de bestiaux; mais leurs adversaires ne se tinrent pas pour battus ; ils conduisirent dans le val des Faux une petite armée, qui ramena « grant foison de vaiches, de chevaux et d'aultres bestes » ; et les Lorrains, comprenant quelles pouvaient être les conséquences des brigandages de leurs compatriotes, se hâtèrent de renvoyer François le Cousson et de traiter avec les Messins (1).

(1) V. *Les Chroniques de Metz*, p. 207.

Si la lecture attentive des documents originaux ne fournit que bien peu de détails sur le commerce de la Lorraine au XVe siècle, on rencontre beaucoup de renseignements sur une industrie qui, après avoir fait des progrès lents, mais continuels, était parvenue à un haut degré de prospérité. Nous voulons parler de la fabrication du verre. L'immensité des forêts qui couvraient une partie de notre pays et le bas prix du bois engagèrent à créer des verreries dans plusieurs lieux, et notamment dans les environs de Darney ; on ignore à quelle époque furent fondés les premiers établissements ; néanmoins, quand on sait quels développements l'industrie verrière avait pris sous le règne de René Ier, on est forcé d'admettre que son introduction chez nous remontait à deux ou trois siècles. En 1448, les verriers de Darney s'adressèrent au prince Jean, qui gouvernait la Lorraine en l'absence de son père, et en obtinrent, le 21 juin, des lettres confirmant les concessions que les ducs leur avaient faites. Les lettres présentent les noms de quelques fabricants ainsi que la désignation des usines où ils travaillaient, et la mention des avantages dont jouissaient les personnes occupées à ce travail. On lit dans cette pièce : « La supplication de nos amez Pierre « Brysonale, filz de Jehan Brysonale, Henry filz, Nycholas Men- « gin, Jacob Guillaume du Tisal et Jehan son filz, tous verriers « et ouvriers èz verrières de Jehan Brysonale, en la verrière « des Anffans, en la verrière Jacob et en la verrière Jehan Hen- « nezel, qui à présent est vague, icelles verrières estans èz bois « et foretz de Monseigneur, en sa prévosté de Darney, en son « duchié de Lorrainne, avons oye : contenant que comme les- « dicts maistres et ouvriers de verre soyent, à cause de leurs « mestiers, et doibvent estre privilégiez et ayent plusieurs beaux « droitz, libertez, franchises et prérogatives, et dont eulx et « leurs prédécesseurs ayant joui et usé de tous temps passez, « et esté tenuz et réputez en telle franchise, comme chevaliers « estimez et gens nobles dudict duchié, sans que en ce leur ait

« esté mis aulcun empeschement ; desquelz droitz et franchises « iceulx maistres et ouvriers avoyent lettres des prédécesseurs « de Monseigneur et ducz de Lorrainne, ezquelles estoyent « desclarez les droitz et priviléges octroyez auxdicts verriers. » Jean rappelle que ceux-ci avaient déposé leurs titres dans la ville de Darney, où ils les croyaient en sûreté ; que cette ville était tombée au pouvoir de l'ennemi, et que les titres avaient disparu; « ... pourquoy (les gentilshommes-verriers) font « grand doupte que on temps advenir, pour ce qu'ils ne pour- « ront faire dehument apparoir des priviléges, droitz et préro- « gatives dont ils sont dounez et qu'ils ont usez, ne soyent par « aulcuns officiers de Monseigneur empeschez et prohibez en « leursdicts priviléges ». Jean énumère ensuite les concessions octroyées par les prédécesseurs de son père, et confirme ces concessions, en qualité de régent du duché : «... les dessus « nommez ouvriers de verres, ensemble leurs oirs et successeurs « ouvrans dudict mestier ez dictes verrières, et un chascun « d'iceulx, voulons, dit-il, estre tenuz francs, quittes et exempts « de toutes tailles, aydes, subsides, d'ost, de giste et de che- « vaulchiées, et de tous débitz, exactions et subventions quel- « conques qui pourroyent estre imposez sur le duchié de « Lorrainne, sans que lesdicts ouvriers verriers y soyent aulcu- « nement gesnez, imposez, contribuez et contraintz en quelque « manière que ce soit. Iceux lesdicts ouvriers pourront faire, ez « dictes verrières, verres telles et de telle couleur que leur « plaira, et les faire mesner et pourront les vendre par tous les « pays de Monseigneur où bon leur semblera, sans que eulx ou « ceulx qui mesneront ou qui porteront lesdicts verres soyent « tenuz, à cause desdicts verres, payer aulcun passaige, gabaile, « ni tributz quelconques ; mais les porteront, mesneront et « vendront tout franchement, sans que empeschement leur soit « donné. » Jean leur permettait de nourrir dans les forêts domaniales cent porcs, « pour la provision de leurs mesnaiges

« et leur deffruict ;..... de prendre, couper et remporter bois, « c'est à sçavoir mairiens pour les édifices et reffaisons à faire « en leurs maisons et ez verrières, et bois aussi pour ardoir « (brûler), tant pour les nécessitez de leurs mesnaiges que pour « pour lesdictes verrières.... au moins de dommaige que faire « se pourra pour Monseigneur, et au plus grand profit et aisance « que faire se pourra pour lesdicts ouvriers », qui recevaient également l'autorisation de cueillir dans les bois toutes herbes nécessaires à l'exercice de leur industrie, et de « chasser,..... « à l'environ desdictes verrières, à bestes grosses et rousses, à « chiens et harnois de chasse, quand il leur plairoit, sans pour « ce estre reprins ». En retour d'avantages si considérables, on ne leur imposait d'autre obligation que celle de verser, « chas- « cun an ,... ez mains du receveur-général, la somme de six « petits florins au comptant, chascun florin de deux gros, « monnoye courant au... duchié de Lorraine » (1).

Ces concessions, qui prouvent combien nos ducs attachaient d'importance à la branche d'industrie dont il est question, eurent pour résultat d'augmenter rapidement le nombre des usines. Celle de Jean Hennezel, qui avait cessé de fonctionner, fut rétablie ; en 1475 s'éleva la verrerie de la Fontaine-Saint-Vaubert, construite par Colin Thiédry ; en 1488, celle de Lichecourt, appartenant à Jean du Tisal ; en 1491, celle du Fay de Housseraille, près de Tendon, créée par Guillaume Hennezel ; en 1496, celle de Passavant, fondée par Simon du Tisal, et celle de Martinvelle, dirigée par Antoine et Christophe Thiédry, qui fabriquaient du verre de grandes dimensions (2).

(1) L'original des lettres du prince Jean n'existe plus, mais on en possède une confirmation datée du 15 septembre 1469 ; V. Trésor des chartes, layette *Darney*, II, n° 1 ; V. aussi *Les gentilshommes verriers ou recherches sur l'industrie et les privilèges des verriers dans l'ancienne Lorraine, aux XVe, XVIe, et XVIIe siècles*, par M. Beaupré, p. 11-17.

(2) V. *Recherches sur l'industrie en Lorraine*, p. M. H. Lepage, chap. I, des verreries, dans les *Mémoires de l'Académie de Nancy*, pour 1849, p. 28 et 29.

Une autre industrie, que nous avons déjà signalée et qui était encore florissante au XV[e] siècle, était l'éducation des abeilles. Ceux qui s'y livraient avaient obtenu la permission d'acquitter avec de la cire les redevances habituelles. « L'État des revenus du prince ès baillages de Nancy et Vosges en l'an 1440 » constate que le receveur-général avait, cette année, accepté en paiement cent quatre-vingt-six quartes de cire (1), et les comptes du même receveur-général pour les années 1470, 1471 et suivantes démontrent que les celleriers continuaient à faire des recettes de cire, laquelle était employée dans le service du palais ducal ou vendue au profit du Domaine (2).

Au XV[e] siècle on ne voyait plus, comme autrefois, les commerçants lorrains, et particulièrement ceux de Verdun, entreprendre de longs voyages dans l'intérêt de leur négoce. Les pèlerinages eux-mêmes avaient cessé presque complètement ; toutefois, trois Messins : Geoffroy Dex, Jean Baudoche le jeune et Collin de Chailly visitèrent Jérusalem en 1441, et les deux premiers en revinrent avec le titre de chevaliers du Saint-Sépulchre (3). Cette rareté des pèlerinages doit être attribuée aux progrès de la puissance ottomane, mais surtout à l'affaiblissement des croyances qui prépara la prétendue réforme du siècle suivant. Quand on étudie avec soin, et dans les documents originaux, l'époque à laquelle est parvenu notre récit, on est frappé de la décadence qui se manifeste dans la plupart des institutions religieuses, et effrayé à la vue de la discorde qui éclate entre les puissances spirituelle et temporelle.

Le pape Pie II ayant défendu aux Messins de soutenir Diéther

(1) V. Trés. des chartes, layette *Estats-Généraux*, I, n° 66.

(2) V. ces comptes dans le Trés. des ch.

(3) V. la *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut*, dans Calmet, *Hist.*, t. II, *Preuves*, col. ccxl. Un autre Messin, Jean de Heu, fit le pèlerinage de Jérusalem en 1463.

d'Isembourg, qui voulait prendre possession du siége archiépiscopal de Mayence, ils refusèrent nettement d'obéir au souverain-pontife et contraignirent les ecclésiastiques à suivre le même parti (an. 1462). Vingt-quatre chanoines de la cathédrale et quelques-uns de ceux des collégiales Saint-Thiébant et Saint-Sauveur, ayant préféré leur devoir à leur tranquillité, furent en quelque sorte mis hors la loi ; on défendit de leur rien vendre, d'avoir aucun commerce avec eux, de cultiver leurs terres et de payer ce qu'on leur devait. Les chanoines furent obligés, pour ne pas mourir de faim, de se retirer à Pont-à-Mousson, où ils célébrèrent l'office canonial dans l'église des Antonistes. Ils tâchèrent d'intéresser à leur cause tous les souverains ; l'empereur Frédéric III, le roi de France, les ducs de Bourgogne et de Lorraine leur envoyèrent des lettres de sauvegarde et tâchèrent de négocier un accommodement ; mais les Messins se montrèrent inflexibles, et le pape lança contre eux une excommunication, qui fut confirmée par Paul II son successeur. Cette mesure fut également impuissante ; les bourgeois persévérèrent dans leur révolte et firent subir mille vexations aux religieux mendiants, qui demeuraient fidèles au Saint-Siége. Georges de Bade, évêque de Metz, fit tant d'efforts et d'instances pour amener une transaction, qu'il réussit enfin à réconcilier ses diocésains : néanmoins, la paix ne fut faite qu'au mois de février 1466, et les chanoines rentrèrent dans la ville seulement le 2 mai 1467, après uu exil de près de cinq ans (1).

Le diocèse de Verdun n'avait pas été plus tranquille pendant l'épiscopat de Guillaume Fillâtre. Le prélat se brouilla avec le chapitre de sa cathédrale, et il eut la malheureuse pensée de recourir à Robert de Sarrebrück, damoiseau de Commercy et à

(1) V. *Les Chron. de Metz*, p. 297 et suiv. Il est bon de se tenir en garde contre ce récit, où transpire à chaque page l'esprit de révolte qui animait la bourgeoisie messine.

d'autres châtelains aussi peu scrupuleux, qui ravagèrent les domaines des chanoines et commirent des excès sans nombre. Le concile de Bâle somma l'évêque d'indemniser le chapitre. Guillaume ne tint aucun compte de l'avertissement et fut condamné par contumace. Comme il était attaché au parti du pape Eugène IV, il s'inquiéta fort peu de cette sentence; toutefois, il se rendit dans la ville de Bâle, peu après, et eut des conférences avec trois députés des chanoines et avec Guillaume Huin, archidiacre de Verdun, promoteur-général du concile et plus tard cardinal. A la suite de ces pourparlers une transaction, conclue au mois de mai 1439, rétablit la concorde et assura au chapitre une indemnité de cinq cents florins, pour le paiement de laquelle Fillâtre engagea la terre de Bouzey (1). Depuis ce moment le prélat paraît avoir vécu en paix avec son clergé, mais il eut des difficultés avec les magistrats de Verdun; on n'en connait pas les causes, ni les détails; on sait seulement que Guillaume, ayant voulu sortir de la ville, les magistrats, saisissant le moment où il traversait le pont de la Chaussée, firent fermer brusquement les portes qui en défendaient les deux extrémités, et retinrent pendant quelques heures l'evêque et sa suite dans cette espèce de prison. Un pareil affront acheva de dégoûter Fillâtre, qui obtint du souverain-pontife l'autorisation de permuter son évêché contre celui de Toul (2), dont le titulaire, Louis d'Haraucourt, désirait vivement remonter sur le siége épiscopal de Verdun qu'il avait déjà occupé. Les souvenirs qu'il y avait laissés n'étaient pas, au reste, de nature à inspirer aux Verdunois l'envie de le revoir parmi eux. Il avait conçu une passion coupable pour une dame aussi remarquable par sa vertu que par sa

(1) V. Wassebourg. f^{os} ccccLxxxvij v°, ccccLxxxviij et ccccLxxxix recto.

(2) V. idem, f^{os} ccccxcvij v° et ccccxcviij r°.

beauté, et, obéissant à un sentiment de jalousie contre l'archidiacre Guillaume Huin, qui fréquentait la maison de cette dame, il le fit attaquer par une troupe de scélérats, au moment où l'on sortait de la cathédrale. L'archidiacre parvint à se réfugier dans la crypte, et les gens de l'évêque, voyant qu'ils ne pouvaient atteindre Guillaume, déchargèrent leur fureur sur sa maison qu'ils saccagèrent, ainsi que celles de deux chanoines. Le chapitre, irrité de l'outrage qui venait d'être fait à deux de ses membres, invita Louis à réconcilier l'église souillée par l'attentat dont l'archidiacre avait failli devenir la victime; l'évêque éluda la demande; l'animosité devint plus grande encore quelques mois après, et les partisans du prélat commirent différentes hostilités sur les domaines de ses adversaires (1).

Le second séjour de Louis à Verdun fut plus tranquille que le premier, et, lorsque le prélat mourut au mois d'octobre 1456, il était en si bonne intelligence avec les chanoines qu'ils lui donnèrent pour successeur son neveu, Guillaume d'Haraucourt. Guillaume se rendit en France, se lia avec le cardinal La Balue, prit part aux mêmes intrigues, fut disgracié avec lui et enfermé, à la Bastille, dans une cage de fer où il resta quatorze ans (2).

Des prélats aussi mondains ne pouvaient s'astreindre à diriger l'administration de leurs diocèses; quelques-uns même ne furent jamais revêtus du caractère épiscopal; il en résulta que le gouvernement ecclésiastique tomba entre les mains d'évêques *in partibus,* ordinairement tirés des ordres de saint Dominique et de saint François, et qui portaient le titre assez impropre de suffragants. L'évêque de Metz Georges de Bade, avait pour

(1) V. Wassebourg, f^os^ ccccclxxv v°, ccccclxxvj et ccccclxxvij.
(2) V. idem, f^os^ dvij, dxj v° et dxij,

suffragant Didier Noël, qui avait succédé, en 1482, à Simon *de Rubo* évêque de Panéas. Lorsque Louis d'Haraucourt tenait le siége épiscopal de Verdun, il se faisait remplacer par son suffragant, Henri de Vaucouleurs, évêque de Christopole (1). Ce titre d'évêque de Christopole était réservé aux suffragants de Toul, qui le portèrent successivement. Le plus ancien que l'on connaisse est Mathias de Villeneuve, qui mourut en 1375, après avoir régi le diocèse pendant les épiscopats de Pierre de la Barrière et de Jean de Heu ; on trouve ensuite François, suffragant du cardinal de Neufchâtel (2) ; Gilles sous l'évêque Philippe de Ville ; Jean d'Yvoy, qui vivait en 1400 ; Imenteus *de Tabeio*, sous Henri de Ville ; Henri de Vaucouleurs, gardien des Cordeliers de Toul, qui suivit à Verdun Louis d'Haraucourt ; Jean Obem , dominicain , suffragant de Guillaume Fillâtre ; Jean de Sorcy, cordelier, et Pierre de Liétard, dominicain, dont la vie se prolongea jusque dans les premières années du XVI[e] siècle (3).

Les élections qui avaient placé sur les siéges épiscopaux de notre pays des évêques indignes de les remplir s'étaient faites, pour la plupart, sans la liberté convenable, et les princes voisins avaient trop souvent réussi à faire nommer les candidats de leur choix. Les chapitres, à qui cet état de choses ne plaisait pas, cherchaient, mais en vain, à recouvrer leur ancienne indépendance. La Pragmatique-sanction de Charles VII parut à quelques-uns d'entre eux un moyen prompt et sûr pour atteindre ce but. Le 7 juin 1441, les chanoines de la cathédrale de Verdun déclarèrent qu'ils en adoptaient les dispositions, et le chapitre de la Madeleine de la même ville s'empressa de suivre leur exemple (4). On sait que la Pragmatique rétablissait les formes

(1) V. idem, f° cccclxxxij r°.
(2) Il portait le titre d'évêque de Sidon.
(3) V. Benoit, *Hist. de Toul*, p. 171 et 172,
(4) V. Wassebourg, f° cccxc v°.

anciennes pour l'élection des évêques, abolissait les réserves et les expectatives, réglait que l'on ne pourrait appeler au pape sans avoir passé par les juridictions inférieures, supprimait les annates et limitait, d'une manière dangereuse, l'autorité du souverain-pontife. Peu d'années après, le concordat germanique conclu entre le roi des Romains Frédéric III et le pape Nicolas V fut introduit dans le diocèse de Metz ; Nicolas donna à cet effet plusieurs bulles, dont la plus ancienne est de 1448 (1). Le Concordat supprimait, comme la Pragmatique, les provisions, les grâces et les expectatives, rendait aux chapitres, sous certaines réserves, le droit d'élection, transformait les annates, mais respectait, au moins dans les choses essentielles, les droits de la papauté. Les articles du concordat germanique furent également mis en vigueur dans les diocèses de Toul et de Verdun. Ce fut pour peu de temps ; car Wassebourg, qui vivait dans la première moitié du XVI[e] siècle, assure que l'on n'observait ni la Pragmatique, abolie sous le règne de Louis XI, ni le concordat ; que les églises de Metz, Toul et Verdun étaient entièrement à la disposition du pape sous le rapport de la collation des bénéfices ; que les élections y étaient fort rares, etc. (2).

Une pareille anomalie tient probablement à ce que les trois villes épiscopales, bien que faisant partie de l'empire, se trouvaient, à cause de leur situation, dans la dépendance de la France. Nous avons rapporté plus haut des faits qui le démontrent, et nous pouvons ajouter que cette espèce d'usurpation des monarques français s'étendait non seulement aux matières temporelles, mais aussi, quoique plus rarement, aux affaires religieuses. C'est ainsi que, sous l'épiscopat de Guillaume Fillâtre, le roi de France envoya dans la ville de Toul,

(1) Deux de ces bulles sont imprimées dans Calmet *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. ccxiv.ccxvij.

(2) V. f° cccexc v°.

comme inquisiteurs de la foi, les Pères Jean Bréhalli et Pierre Régis (1). Ces deux religieux sont les derniers inquisiteurs que l'on vit en Lorraine au XV[e] siècle ; du moins l'histoire n'en nomme-t-elle pas d'autres, tandis qu'elle nous a conservé le souvenir de ceux qui exercèrent ces délicates fonctions pendant le XIV[e] siècle et le commencement du XV[e]. Le premier est le P. Garin, de Bar-le-Duc, dominicain du couvent de Metz ; il eut pour successeurs Renaud de Ruisse (1340) ; Jean de Bonne-Fontaine (1355) ; Nicolas de Hombourg (1390) ; Martin d'Amance (1400), évêque de Gabala et suffragant de Metz, dont les pouvoirs embrassaient les trois évêchés ; Laurent de Neupont (1414) ; Léonard Listard ; Jean d'Alizey ; Jean d'Yvoy, et le P. Mathias, dont quelques-uns possédaient une autorité aussi grande que celle de Martin d'Amance, au lieu que les autres ne pouvaient agir que dans un seul diocèse. Leur mission se bornait, d'ailleurs, à une surveillance générale sur l'enseignement, et on ne connaît guère d'autre procédure pour hérésie que celle dont furent suivies les prédications séditieuses des Observantins de Metz (2).

Le triste spectacle qu'offraient certaines communautés monastiques, et les décrets promulgués par les conciles de Constance et de Bâle inspirèrent à plusieurs religieux et religieuses le désir de travailler efficacement à une réforme des mœurs ; mais cette entreprise rencontra de grands obstacles. André, abbé de Saint-Pantaléon de Cologne, et Georges, abbé de Saint-Georges dans la Forêt-Noire, visiteurs de la congrégation bénédictine allemande de Bursfeld, s'étant présentés à l'abbaye de Vergaville, en 1488, pour examiner l'état de la discipline, ne furent pas admis dans le monastère, et l'abbesse, Anne de Vintrange, tant en son nom qu'au nom de toutes les sœurs, interjeta un

(1) V. Benoît, *Hist. de Toul*, p. 550.
(2) V. Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 545 et 546.

appel devant le souverain-pontife. Il était cependant très-urgent de s'occuper de cette abbaye, dont les religieuses avaient cessé de garder la clôture et s'étaient habituées à vivre presque comme des séculières. Heureusement, Anne de Vintrange se décida, quelque temps après, à exécuter ce que l'on exigeait d'elle, en rétablissant la clôture et en prohibant les coutumes que l'on avait réprouvées comme contraires à la règle de saint-Benoit. Les communautés de la ville de Metz, bien que réformées, à l'exemple de beaucoup d'autres, depuis le commencement du siècle, avaient de nouveau négligé les prescriptions de ce code. Au mois de mai 1499, l'évêque Henri de Lorraine promulgua des statuts aux termes desquels les religieux et les religieuses ne pouvaient plus sortir des cloîtres sans permission, parcourir la ville sans être accompagnés, manger ou coucher hors de leurs maisons sans cause grave, assister aux jeux et aux spectacles, être parrains ou marraines, donner ou recevoir des présents, si ce n'était avec l'autorisation des supérieurs, aliéner enfin les biens des monastères sans l'aveu du prélat, qui imposa de plus l'obligation de lire, tous les mois, un chapitre de la règle (1).

La difficulté que l'on éprouvait à conserver les anciennes abbayes, et à entretenir dans ces maisons un nombre suffisant de religieux, empêchait d'en établir de nouvelles. Au XV[e] siècle, on ne fonde plus de couvents, et c'est à peine si l'on a le courage d'achever ceux ce que l'on avait commencé à construire en des temps plus heureux. La quantité des hôpitaux ne paraît pas non plus s'être accrue considérablement, car l'affaiblissement de la foi entraîne d'ordinaire celui de la charité ; mais on donna une meilleure organisation aux hospices de toute nature que les XIII[e] et XIV[e] siècles avaient vus naître. En 1438, René I[er] et Isabelle publièrent une ordonnance pour l'administration de

(1) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 1224 et 1225.

ces établissements (1). Chacun d'eux était régi par un maître ou gouverneur, assisté d'une sorte de commission de surveillance composée de deux personnes, prises, autant que possible, parmi les descendants des fondateurs (2). La commission examinait les comptes du gouverneur et procédait, chaque année, au récolement du mobilier. Toutes les offrandes devaient être versées dans un coffre muni de trois serrures, dont les clefs restaient entre les mains du gouverneur et des membres de la commission; la nomination de celui-là appartenait au prince, et, par un singulier privilége, le gouverneur de l'hôpital Saint-Julien de Nancy avait le droit de visiter tous les autres hospices et de choisir les membres de leurs commissions administratives. Le gouverneur pouvait « prendre du bois pour l'affouage... rai-« sonnablement, et..... maronnage pour édifier et pour les « réparations et réfections nécessaires... ; il pouvoit... mettre « porcs ez bois du domaine en la saison accoutumée, pour le « vivre et provision nécessaire de l'hospital raisonnablement « par l'advis de gruyer, sans pour ce payer aulcun droict ». On lui accorde également la faculté de pêcher et de faire pêcher « au filet et treuble » dans les rivières voisines, mais « pour la « substentation seulement..... du maistre de l'hôpital, des « pauvres créatures malades qui y sont, et des serviteurs tant « seulement, sans que nulle autre personne puisse participer « au poisson qui ainsy seroit prins ». Le duc ajoute à ces avantages importants la donation à chaque maison d'un demi-muid de sel à livrer, tous les ans, dans la saline de Dieuze. Comme on hébergeait les pauvres voyageurs, une disposition spéciale détermine les mesures à adopter, en cas de guerre, pour empê-

(1) Elle est imprimée dans Rogéville, *Dict. des ordonn.*, t. I, p. 579-582.

(2) L'importance de l'hôpital Saint-Julien de Nancy engagea René Ier à augmenter le nombre des membres de la commission administrative; V. idem, ibid., p. 583.

cher des soldats ennemis ou des espions de pénétrer dans les villes sous le costume de mendiants. Ceux « qui réquéroient « pour Dieu l'hospitalité de l'hospital » devaient être escortés par un des portiers jusque dans la maison ; il leur était enjoint de ne pas la quitter, de ne parler à personne, sinon en la présence du gouverneur de la ville, et le lendemain matin on les reconduisait jusqu'à la porte que l'on refermait sur eux.

Les réformes tentées vers la fin du XV[e] siècle ne portaient pas uniquement sur les habitudes coupables et entièrement opposées soit aux règles monastiques, soit aux statuts synodaux ; on essaya d'abolir aussi des usages que leur antiquité devait recommander à l'indulgence des rigoristes. Telle était la coutume établie dans le chapitre de Toul de collationner au chœur pendant le carême. Ce repas, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, ne donnait lieu d'ailleurs à aucun scandale, puisque les chanoines se bornaient à manger un morceau de pain et à boire une petite mesure de vin pendant la lecture qui précédait les complies (1). Telles étaient aussi les danses exécutées par les chanoinesses de Remiremont, le lundi de la Pentecôte. Elles prétendaient, lit-on dans un mémoire concernant la réforme de ce chapitre, « avoir le droit de danser « après diner en la cour de la maison abbatiale : la première « danse appartenante à Madame l'abbesse, et la seconde au « chapitre. Que si ladite dame abbesse ne veut ou ne peut s'y « trouver, ajoute le mémoire, elle est obligée de fournir une « dame à sa place pour danser. Auquel jour encore lesdites « dames veuillent que les bourgeois dudit Remiremont pa- « roissent en armes, et qu'ils passent devant elles en l'église et « parmi la maison abbatiale, et au troisième tour la dite dame « abbesse leur doit à boire en sadite maison, pendant que « lesdites dames dansent à la vue d'iceux et des estrangers

(1) V. Benoit, *Hist. de Toul*, p. 642.

« arrivés ce jour audit Remiremont. Et lesdites dames disent « encore que leurs principaux officiers, savoir : les sieurs grand « prévost, grand et petit chanceliers et le chancelier de l'Éstat, « qui sont tous ecclésiastiques, leur doivent certain nombre de « danses ; et de fait, lesdits officiers, le bonnet quarré avec le « bouquet sur la tête, ou leurs lieutenans et commis, les « mènent danser dans l'après-souper audit cloitre, et dure « ladite danse beaucoup à cause du grand nombre d'icelles (1). »

Le lundi de la Pentecôte était un véritable jour de fête pour le chapitre et la ville de Remiremont ; les habitants de huit villages voisins se rendaient en procession dans l'église de Saint Romaric, et, pour se distinguer des autres, chaque communauté portait des branches de différents arbres ou arbrisseaux : Dommartin du genévrier, Saint-Amé du muguet, Saint-Nabor de l'églantier, Saint-Étienne du cerisier, Vagney du sureau, Saulxures du saule, Rupt du chêne, Ramonchamp du sapin. Trois autres communautés ne venaient que de trois années l'une, et portaient : Raon du genet, Plombières et Belle-Fontaine de l'aubépine. Une dernière paroisse, Saint-Maurice, n'envoyait pas de procession, mais deux *hottées* de neige, que l'on employait sans doute à rafraîchir le vin ; et si, par hasard, les habitants de ce village ne pouvaient plus trouver de neige, ils devaient donner aux chanoinesses deux bœufs totalement blancs. Les processions, reçues à la porte de l'église par un des chapelains et par les deux dames *chante-notes*, étaient successivement introduites dans l'édifice, et tandis qu'elles en faisaient le tour, les jeunes filles entonnaient d'anciens cantiques en langue vulgaire, connus sous le nom de *Kyriolés*. Chaque paroisse avait le sien et tâchait de le chanter avec plus de perfection que les autres. Après la messe et le *Te Deum*, les cha-

(1) V. des extraits de ce mémoire dans l'ouvrage de M. Richard : *Traditions*, etc., p. 157 et 158. Le mémoire a été rédigé en 1612 ou 1613.

noinesses distribuaient des épingles aux filles qui composaient les chœurs, et pendant que le conseil de ville donnait un somptueux repas aux gentilshommes, aux officiers du Prince et à ceux du chapitre, les huit paroisses se retiraient dans des tavernes séparées et se livraient, jusqu'au soir, aux plaisirs de la table et de la danse. Une certaine licence régnait dans cette fête bruyante, et les villageois ne craignaient pas, lorsqu'ils retournaient chez eux, de briser, avec les branches qu'ils tenaient à la main, les fenêtres des bourgeois qui ne s'empressaient pas de les ouvrir pendant le défilé des processions (1).

Un abus bien plus dangereux que la collation des chanoines de Toul, et que les danses des chanoinesses, était la prérogative singulière que revendiquait le curé de Lay-Saint-Remy. Il prétendait pouvoir marier les enfants sans le consentement de leurs parents, pourvu que ceux-là se présentassent en habits de voyage, comme des fugitifs, qu'ils eussent leurs chevaux attachés à la porte de l'église, et que le futur eût déposé ses armes sur l'autel (2).

Les droits utiles dont les curés jouissaient en Lorraine étaient presque analogues à ceux que possédaient les ecclésiastiques des pays voisins. On pourrait cependant signaler quelques exceptions assez curieuses. Ainsi le curé de Vagney avait la faculté de faire mener deux voitures de bois par chaque propriétaire de charrue, auquel il remettait deux pains de seigle pour le conducteur ; tous les paroissiens lui devaient un jour de corvée; le marguillier ou sacristain était obligé de couper le bois nécessaire pour le service du presbytère, mais il était nourri tant que durait ce travail ; chaque meunier donnait au curé une tarte ; celui-ci levait un denier sur les grandes meules de foin, avait

(1) *Traditions*, etc., p. 152-160 ; V. aussi *Kyriolés ou Cantiques qui sont chantez à l'Église de Mesdames de Remiremont*, etc. ; Remiremont, 1773, in-8°.

(2) V. *Statist. de la Meurthe*, par M. H. Lepage, t. II, p. 287.

droit de justice pour la dime et les dommages commis par les animaux, ainsi que sa part dans les amendes, nommait les bangards, ne payait aucune redevance pour le pâtre, avait le tiers de la dime et prenait toute celle d'un laboureur à son choix (1). Dans d'autres villages, le curé recevait, outre la dime, des offrandes en nature ; ailleurs elles se faisaient au profit de la paroissse elle-même. Les fabricants de fromages de Gérardmer et lieux voisins avaient coutume de se rendre, le 25 avril, à Champdray, dont l'église était dédiée à saint Marc. Ils offraient à ce saint des provisions de toute espèce : des fromages, du beurre, des œufs, quelquefois même des veaux et chevreaux. Le trésorier de l'église se tenait devant le portail, acceptait ces dons et les vendait aux enchères au profit de la parcisse (2). A Langatte, chaque habitant présentait à l'église, le 3 novembre, des corbeilles contenant du pain, du sel, du blé et de l'avoine ; mais quand le curé avait béni les oblations, les habitants les remportaient chez eux, mangeaient le pain et le sel et donnaient le blé et l'avoine à leurs animaux (3).

Afin de lutter avec succès contre les tentatives que certains esprits orgueilleux et ennemis de la discipline allaient faire pour renverser l'édifice de l'Église, ou du moins pour le remanier au gré de leurs désirs ; afin de déraciner enfin les superstitions qui, dans les campagnes surtout, avaient résisté aux anathèmes des Conciles et à la vigilance des évêques, il aurait fallu que tous les membres du clergé séculier possédassent une instruction suffisante. Malheureusement, cette instruction manquait en général ; car les universités, en faisant disparaître presque toutes les écoles épiscopales et monastiques, ne les avaient pas remplacées, et les jeunes clercs avaient rarement le moyen ou

(1) V. Calmet, *Notice*, t. II, col. 691 et 692.
(2) V. *Statist. des Vosges*, t. I. p. 707.
(3) V. *Statist. de la Meurthe*, ibid., p. 282.

la volonté d'aller étudier loin de leur patrie. Nous croyons cependant que l'école épiscopale de Verdun existait encore au commencement du XV[e] siècle ; Henri de Ville, qui monta sur le siége de Toul en 1405, était écolâtre de Verdun, et il n'y a pas apparence que ces fonctions fussent purement honorifiques. Henri de Ville était, du reste, un homme fort savant, surtout en théologie et en droit canonique (1). Guillaume Fillâtre, qui fut successivement, comme on l'a vu, évêque de Verdun et de Toul vers le milieu du XV[e] siècle, était aussi un prélat remarquable par ses connaissances. A peine installé sur le siége de Toul, il engagea le chapitre à élire un théologal, qui instruirait les jeunes chanoines, suivant les prescriptions du Concile de Bâle. Les chanoines lui représentèrent qu'ils payaient une pension à un religieux de l'ordre de saint Dominique, qui était docteur en théologie et faisait un cours aux plus jeunes membres du chapitre ; mais Guillaume ayant insisté, les chanoines nommèrent théologal Jean d'Allompt ou d'Allamps, docteur en théologie de la faculté de Paris et professeur en droit dans l'école de Toul ; d'ou il résulte clairement que cette école existait encore, et que l'on continuait à y enseigner le droit (2). Les Carmes qui avaient fondé un couvent dans la petite ville de Baccarat en 1441, ouvrirent dans leur maison une école ecclésiastique qui eut de la renommée. Il y avait ordinairement deux professeurs en théologie, qui, moyennant une légère rétribution, faisaient des cours suivis par beaucoup d'ecclésiastiques et de laïcs et les abbayes de Senones et d'Étival, peu éloignées de Baccarat, y envoyaient leurs novices pour recevoir une instruction qu'ils ne pouvaient plus trouver dans ces deux monastères (3).

(1) V. Benoit, *Hist. de Toul*, p. 513.

(2) V. idem, ibid., p. 543 et 547. L'évêque de Toul, Hugues des Hazards, qui avait commencé ses études dans cette ville, les continua à Metz. V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 1252.

(3) Cette école subsistait encore au commencement du XVI[e]

Ces écoles produisirent peu d'hommes distingués. Nous en avons mentionné quelques-uns dans le cours de notre récit, mais nous devons encore rappeler Guillaume Huin, qui parvint à la dignité de cardinal. Il était né dans la petite ville d'Étain, et, après avoir acquis une instruction solide, surtout en droit canonique et en droit civil, il fut nommé archidiacre dans le diocèse de Verdun, puis princier de la cathédrale de Metz ; il se rendit au conciliabule de Bâle, fut désigné pour remplir les fonctions de promoteur général et joua un rôle assez fâcheux dans cette assemblée, car il passe pour avoir pris une grande part à la déposition d'Eugène IV et à l'élection de l'antipape Félix V, qui, pour le récompenser de ses bons offices, lui envoya le chapeau de cardinal. Après la dissolution du Concile et l'extinction du schisme, le pape Nicolas V, ne voulant pas se priver des lumières de Guillaume Huin, le créa cardinal du titre de Sainte-Sabine et l'envoya comme légat dans les duchés de Lorraine et de Bar. Guillaume mourut à Rome en 1456 et fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale d'Étain, qu'il avait fait construire à ses frais, et qu'il se proposait de transformer en collégiale (1).

L'évêque Louis d'Haraucourt, dont le nom est revenu déjà bien des fois sous notre plume, avait également reçu une éducation brillante. Il écrivit une chronique, dans laquelle il racontait, avec beaucoup de naïveté et de finesse tout à la fois, l'histoire des ducs qui avaient gouverné notre pays depuis

siècle, car Dom Calmet mentionne une sentence de l'official de Toul, en date du 23 janvier 1506, qui interdit aux Carmes de Baccarat de tenir école sans la permission du prieur du Moniet et du chapitre de Deneuvre. V. *Bibl. lorr.*, p. IX.

(1) Quelques personnes croient qu'il a été inhumé à Rome, dans l'église Sainte-Sabine, sur l'Aventin, dont il portait le titre. On voit, en effet, dans cette église le tombeau ou le cénotaphe du cardinal, avec une inscription, qui a été publiée dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, t. IV, p. 334.

Gérard d'Alsace. Son livre intitulé: ***Mémorial des grands gestes et faicts en la province de Lorhaine***, était assez volumineux; mais comme on ne prit pas la sage précaution d'en multiplier les copies, il a fini par périr, et il ne nous en reste que de trop rares et de trop courts fragments (1): ils suffisent toutefois pour révéler le talent de l'auteur et pour faire regretter vivement la perte de l'ouvrage.

Une chose qui prouve que le goût des lettres n'était pas éteint complètement dans notre patrie, est la fréquence des représentations dramatiques. Les 12, 13 et 14 juin 1437, les Messins assistèrent au jeu de la Vie de sainte Catherine, et un avocat, nommé Jean Mathieu, fut chargé de figurer l'empereur Maximin. La même année, au mois de juillet, « fut jué en Mets le jeu de « la passion de Nostre Seigneur Jhésucrist, en la place en « Chainge, et fut faict le paircque (l'amphithéâtre) d'une très- « noble façon; car il estoit de neuf siéges de hault ainsy comme « degrés tout à l'entour; et par derrière estoient grands siéges « et longs pour les seigneurs et pour les dames. Et portoit le « personnaige de Dieu ung prestre, appelé seigneur Nicolle du « Neufchastel en Lorraine, lequel alors estoit curé de Sainct- « Victor de Mets, et fut cestuy curé en grand dangier de sa vie « et cuydoit mourir, luy estant en l'arbre de la croix, car le « cueur lui faillit tellement qu'il fust esté mort, s'il ne fust esté « secouru; et convint que ung anltre prestre fust mis en son « lieu pour parfaire le personnaige de Dieu. Et estoit celluy

(1) Mory d'Elvange possédait cinquante feuillets du manuscrit autographe; quarante-sept se suivaient, mais les trois autres étaient séparés par des lacunes considérables. Ces cinquante feuillets ont été offerts au prince Charles-Alexandre de Lorraine, et on ignore ce qu'ils sont devenus. Mory en a conservé plusieurs fragments dans le *Recueil* que nous avons souvent cité, et nous ne sommes pas éloigné de croire que certains passages des *Coupures* de Bournon sont empruntés au *Mémorial;* on retrouve, en effet, dans ces passages, le style, la manière et l'esprit satirique de Louis d'Haraucourt.

« prestre alors l'ung des boureaulx et tyrans dudict jeu; mais « néantmoins on donna son personnaige à ung aultre, et parfit « celluy du crucifiement pour ce jour. Et le lendemain, ledict « curé de Sainct-Victor fut revenu à luy et parfit la resurrection « et fit très-haultement son personnaige. Et duroit icelluy « mystère par quaitre jours. En icelluy jeu y eult encor ung « aultre prestre, qui s'appelloit seigneur Jean de Missey, qui « estoit chaippellain de Mairange, lequel portoit le personnaige « de Judas; mais pour ce qu'il pendit trop longuement, il fut « pareillement transis et quasy mort, car le cueur lui faillit; « parquoy il fut bien hastivement despendu et fut emporté en « aulcun lieu prochain, pour le frotter de vinaigre et aultre « chose pour le réconforter. La bouche et entrée de l'enfer de « icelluy jeu estoit très-bien faicte; car par ung engin elle se « ouvroit et reclooit seule, quand les diables y voulloient entrer « ou issir; et avoit celle hure deux gros yeux d'acier qui relui-« soient à merveille. D'icelluy jeu estoit maistre et portoit « l'original un clerc des Sept de la guerre de Mets, appellé « Forcelle. Et y avoit pour celluy temps moult de nobles « seigneurs et de dames estrangiez et princes en la cité de Mets. « Premier y estoit seigneur Conraird Bayer, alors évesque de « Mets; le comte de Vauldémont; seigneur Baudoin de Fléville, « abbé de Gorze; la comtesse de Sarrebruch...; messire Hue « d'Autel et ses deux frères; le Brun de Salz, Carles de Ser-« voille (Cervolle), Henri de la Tour, et plusieurs aultres « seigneurs et dames d'Allemaigne et d'autres pays... Et pour « ce fut ordonné de mettre par toutte la cité, de nuict, des « lanternes aux fenestres et de la clarté aux huis, tout ledict « jeu durant... Le dix-septiesme jour de septembre ensuivant, « fut faict le jeu de la vengeance Nostre Seigneur Jhésucrist et « destruction de Jhérusalem, au propre paircque et au meisme « lieu que la passion avoit esté faicte; et fut la cité de Jhéru-« salem très-bien et subtilement ouvrée et faicte, et le port de

« Japhet au joxant dedans ledict paircque. Duquel jeu Jehan « Maithieu, le plaidoieur, fut et portoit le personnaige de Ves- « pasion, et le curé de Saint-Victor, qui avoit esté Dieu à la « passion, fut Titus, et duroit ce mystère environ quaitre « jours (1). »

Nous n'avons pas craint de reproduire, malgré son étendue, ce fragment des *Chroniques de Metz,* parce qu'il fournit des renseignements précieux sur la mise en scène des mystères et sur l'appareil que l'on déployait. On ignore si de pareils spectacles furent offerts souvent aux habitants de Nancy et de Bar-le-Duc, mais on connaît les titres de plusieurs drames pieux qui furent joués à Metz pendant le XV[e] siècle ; le plus ancien est le *Jeu et révélation de l'Apocalipse sainct Jean*, qui fut représenté les 14, 15 et 16 septembre 1412 ; en 1420, les *Chroniques* mentionnent le *Jeu de la vie et légende de sainct Vy*, par Frère Joffroy, religieux trinitaire ; en 1425, nous trouvons le *Jeu de la légende de sainct Victor ;* en 1438 (1[er], 2 et 3 septembre), le *Jeu de la vie et bonne conversation du glorieulx amy de Dieu sainct Érasme* ; en 1468, le *Jeu de madame saincte Catherine de Sienne, vraye religieuse de l'ordre des Jaicopins* ; en 1480, l'*Ung des miracles de sainct Michiel archange ;* enfin, en 1485, le *Jeu de la vie et passion de madame saincte Barbe* ; et le chroniqueur ajoute que « les gens y alloient prendre leurs places « aux quaitre heures du matin » ; ce qui fait voir le goût que l'on avait pour cette sorte d'amusement et l'empressement que montrait la foule (2).

Tous ou presque tous ces mystères furent composés par des écrivains étrangers à notre pays, et il ne comptait alors, comme

(1) V. Les *Chron. de Metz*, p. 200 et 201

(2) V. ibid., p. 140, 145, 146, 204, 360, 361, 438 et 473. Les *Chron. de Metz* (p. 473) mentionnent une représentation qui eut lieu à Bar-le-Duc en 1485.

nous en avons fait la remarque, qu'un bien petit nombre de littérateurs. Par compensation, la Lorraine produisit, au XVe siècle, des architectes et des sculpteurs habiles qui travaillèrent aux grands édifices commencés dans les siècles précédents. Sous l'épiscopat de Conrad Bayer de Boppart, « un maistre masson, « appelé maistre Jehan de Commercy », construisit, ou du moins termina la belle chapelle *des Évêques* ou du *Saint-Sacrement*, qui s'ouvre sur une des nefs latérales de la cathédrale de Metz (1). A la même époque vivaient Henri de Ranconval, maitre-maçon de cette ville, architecte de mérite (2), et « maistre « Thiédrich de Sierck », qui bâtit la chapelle Saint-Nicolas dans l'église Saint-Euchaire de Metz, moyennant la somme de deux cent soixante livres messines et les matériaux de deux maisons et d'une échope, qu'il fallut démolir pour faire place aux constructions projetées (3). Vers ce temps, Conrad Bayer élevait l'église des Carmes de Baccarat; on mettait la dernière main à la magnifique église des Antonistes de Pont-à-Mousson, et on pressait les travaux de la basilique abbatiale à Verdun. Celle que les abbés Louis et Guillaume avaient fondée au XIIIe siècle, et qui n'avait jamais été achevée, tombait en ruine, et l'abbé Étienne Bourgeois en entreprit une autre sur un plan moins vaste et par conséquent plus exécutable. Lorsque ce religieux mourut en 1453, il avait édifié l'abside, le chœur et une grande partie de la nef, et l'on célébrait le service divin dans la nouvelle abbatiale (4). On a vu plus haut que le cardinal Guillaume Huin fit construire à ses frais, vers le milieu du

(1) V. la *Chron. du doyen de Saint-Thiébaut*, dans Calmet, *Hist.*, t. II, *Preuves*, col. ccxlvij. Jean de Commercy, qui est aussi qualifié d'*imaigier*, travailla également aux fortifications de Metz; V. ibid., col. ccliij.

(2) V. ibid., col. 201.

(3) V. ibid., col. ccxlij et ccxliij.

(4) V. Wassebourg, f° cccclxxxviij v°.

XV[e] siècle, l'église paroissiale d'Étain. Albéric Briel, grand-archidiacre de Toul et maître de la fabrique de la cathédrale, résolut de terminer cette dernière en y joignant un riche portail et deux tours. Jacquemin Rogier, de Commercy, maître-maçon de Saint-Étienne (1), fournit les plans nécessaires; mais il mourut en 1446, et ce fut son fils qui dirigea les travaux, sans en voir la fin; car, étant devenu vieux et infirme, il fut mis à la Maison-Dieu de Toul en 1480, et le couronnement des tours ne fut placé qu'en 1496, sous l'épiscopat de Henri de Blâmont, et grâce aux libéralités de René II et de quelques autres souverains (2). Jacquemin Rogier, bien qu'il prit le titre modeste de maître-maçon, était un architecte distingué, et c'est encore sur ses plans que l'on éleva les deux tours de l'église Saint-Martin ou des Antonistes de Pont-à-Mousson, qui rappellent, par plus d'un détail, les tours de la cathédrale de Toul. Nancy reconstruisait péniblement l'église paroissiale de Saint-Epvre, dont les mesquines proportions nous révéleraient, à défaut d'autres documents, le peu d'importance qu'avait la capitale de la Lorraine (3); et la ville de Vézelise se donnait une église remarquable par son élégance, et qui ne fut conduite à sa perfection que dans les premières années du XVI[e] siècle.

Tous ces édifices appartiennent au style ogival tertiaire ou flamboyant; mais il n'a pas en Lorraine le même caractère que dans plusieurs autres contrées; il est d'une sobriété extrême, et, pour des motifs dont l'énumération ne peut trouver place dans ce livre, il n'a pas atteint chez nous le développement, on serait tenté de dire l'épanouissement excessif, qu'il a reçu presque partout ailleurs. Les guerres fréquentes dont la Lor-

(1) C'est le vocable de la cathédrale.
(2) V. Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 536 et 537.
(3) V. Lionnois, *Hist. de Nancy*, t. I, p. 220.

raine fut le théâtre et la misère qui en résulta ne contribuèrent pas peu, sans doute, à cet amoindrissement de l'art ogival ; on tâcha de construire au meilleur marché possible ; on simplifia les ornements ; on revint même à certains procédés tombés depuis longtemps en désuétude. C'est ainsi que, dans un siècle où les édifices étaient généralement voûtés, on vit établir dans quelques églises des plafonds en bois, et Marguerite de Lorraine, comtesse de Blâmont, légua, en 1469, à l'église paroissiale de Deneuvre six francs « pour aider à faire un ciel de planches à « la nef du monstier » (1). Il ne fut pas toujours facile de relever les ruines que la guerre avait accumulées, et les Prémontrés de Rengéval, qui voulaient réédifier leur monastère, furent obligés de faire des quêtes dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun; ils obtinrent, à cet effet, l'autorisation de porter avec eux le chef de saint Mathieu, et les curés eurent ordre d'aller recevoir processionnellement cette relique et de favoriser la quête des religieux (2).

(1) V. le testament de Marguerite, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. dclxxiij.

(2) V. idem, *Notice*, t. II, col. 325.



LIVRE SIXIÈME

DUCS HÉRÉDITAIRES, RENÉ II, ANTOINE, FRANÇOIS Ier.

(1473 - 1545.)

CHAPITRE PREMIER

RENÉ II (1473-1508).

C'est avec le règne de René II que commence l'histoire moderne de la Lorraine ; c'est aussi à partir de ce temps que notre pays et les souverains auxquels il eut le bonheur d'obéir obtinrent la part d'influence et de renommée à laquelle ils pouvaient justement prétendre. Confondu, pour ainsi dire, avec les nombreuses principautés dont la réunion constituait l'Europe féodale, le duché de Lorraine n'avait encore rencontré que bien rarement l'occasion d'attirer les regards du monde, lorsque les événements qui s'accomplirent de 1473 à 1477 produisirent une sensation générale. On se demanda alors quelle était la petite nation qui, par sa fermeté et son courage, avait su résister aux

efforts du colosse dont l'Empereur et Louis XI lui-même suivait avec inquiétude tous les mouvements. A partir de cette époque, le nom de la Lorraine fut aussi connu en Europe que celui des plus grandes monarchies, et l'opinion plaça à un des premiers rangs le prince généreux et brave qui gouverna notre patrie, après l'avoir sauvée.

René ne semblait pas appelé à porter immédiatement la couronne; d'après le droit public de la Lorraine, droit confirmé d'une manière éclatante par les règnes d'Isabelle, de son fils et de son petit-fils, cette couronne appartenait à Yolande d'Anjou, fille de René I[er] et d'Isabelle, et veuve de Ferri II comte de Vaudémont. La mort imprévue de Nicolas causa d'abord de l'hésitation. Les gentilshommes lorrains s'assemblèrent à Nancy, et plusieurs avis furent exposés et discutés. Quelques personnes, considérant combien les circonstances étaient critiques, et voyant que le sceptre allait être remis aux mains d'une femme qui ne connaissait pas les affaires, conseillèrent de proposer au vieux René I[er] de reprendre le titre de duc. D'autres personnes représentèrent que ce prince, infirme comme il l'était, n'avait plus l'activité nécessaire pour se charger de l'administration de la Lorraine, surtout dans un moment où l'on redoutait des embarras et des dangers ; elles ajoutèrent qu'un homme dans la force de l'âge pouvait seul faire face aux difficultés qui allaient naître, et que l'on agirait sagement en choisissant pour duc le bâtard de Calabre, fils de René I[er] et de mademoiselle d'Albertaz. On prononça également le nom du margrave de Bade, qui avait épousé la seconde fille de Charles II. Mais beaucoup de gentilshommes, surpris de voir tant d'opinions différentes sur une question aussi facile à résoudre, s'écrièrent, au rapport de l'auteur de la *Chronique*, qui était contemporain et assistait peut-être à la séance : « Il est de droict que les aisnés ayent le hault « toict. Madame Yolande, qui est l'aisnée fille (de René et d'Isa-« belle), laquelle a ung beau filz, c'est celle-là qui est la vraye

« héritière; il la fault mander elle et son beau filz, lequel estoit » cousin germain au duc Nicolas; il est beau prince, jeune « de vingt-quatre ans » (1). Cette proposition, faite avec chaleur, et d'ailleurs conforme aux usages du pays, réunit les suffrages. « De ladicte Dame, ajoute le chroniqueur, tout le « monde tout d'un accord y consentit, et la mandèrent quérir « par Jean Wisse, Bailly d'Allemaigne, lequel fut ordonné pour « aller à Joinville où elle estoit. Ledict Bailly fut prest briefve- « ment; luy et ses gens montèrent à cheval, sont venus audict « Joinville, cy ont la Dame et son beau filz trouvé; humblement « ledict Bailly les a salués, disant : Ma très-honorée Dame, de « par moy tout le Conseil de Lorraine à Vous, et à Monsieur « vostre beau filz, tous humblement se font recommander, en « vous advertissant que vostre beau nepveu le duc Nicolas de « ce monde est trespassé; lesquels ont advisé que la Duchié « vous appartient, à cause de feu vostre grand-père le duc « Charles, que Dieu absolve! Pourtant, Madame, apprestez- « vous, et vostre beau filz, venez en Lorraine droict à Nancy; « de tout le Conseil et de toute la Seigneurie, et du commun « aussy, vous serez reçue comme Dame et Princesse.

« Quand la Dame ouyt les nouvelles, elle fut moult marrye « de la mort de son nepveu; toutesfois bien joyeuse fut du bien « qui lui estoit advenu. Dict : Monsieur le Bailly, je vous « remercie à tous de l'honneur et profit qu'il me quiert, « puisque l'adventure est advenue; dedans l'emmy aoust, je me « prépareray avec mon filz; en Lorraine droict à Nancy m'en « iray (2). » Le petit retard qu'elle mit à faire ce voyage important faillit l'empêcher de tenir sa promesse. Le duc de Bourgogne avait appris, aussitôt et peut-être plus tôt que la comtesse de

(1) C'est une erreur; le prince, né en 1451, n'avait alors que vingt-deux ans.

(2) V. la *Chronique*, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. xlvij.

Vaudémont, le décès de Nicolas, et, prévoyant que la couronne, héritage d'Yolande, allait passer au jeune René, il résolut de s'emparer de la personne de ce prince, dans l'espérance qu'il deviendrait en même temps maître de la Lorraine qu'il convoitait. Tant que Nicolas avait vécu, Charles avait trouvé moyen de l'attacher à sa fortune en lui laissant entrevoir, pour un avenir plus ou moins prochain, un mariage avec l'hértière des états de Flandre et de Bourgogne; mais un pareil leurre ne pouvait être employé à l'égard de René, qui avait épousé, au mois de juin 1471, Jeanne d'Harcourt comtesse de Tancarville (1).

Le duc ordonna à un capitaine allemand de se rendre à Joinville, sous prétexte de complimenter Yolande, mais en réalité pour enlever le fils de cette princesse. Comme la Lorraine était en paix avec la Bourgogne, et que René n'avait aucune défiance, le coup de main réussit; toutefois, l'entreprise de Charles n'eut aucun résultat, car Louis XI, au premier bruit de l'attentat, fit arrêter un neveu de l'empereur Frédéric III qui se trouvait à Paris, et déclara qu'il le relâcherait seulement quand le prince lorrain aurait été remis en liberté. Une mesure aussi rigoureuse eut un plein succès; le duc de Bourgogne, qui négociait avec l'Empereur une affaire très-délicate et cherchait tous les moyens de lui être agréable, pensa qu'il ne pouvait rencontrer une meilleure occasion de l'obliger; et René, que l'on avait conduit dans une forteresse bourguignonne, vit les portes de sa prison s'ouvrir devant lui et retourna librement à Joinville (2).

Cet évènement, qui pouvait avoir des suites incalculables, fit comprendre à Yolande la nécessité de partir pour la Lorraine; devançant en conséquence l'époque qu'elle avait indiquée aux envoyés de la Chevalerie, elle se mit en route sur le champ et

(1) V. le traité de mariage, ibid., col. ccxxxvij-ccxxxix.

(2) V. la *Chronique scandaleuse*, dans le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 104.

arriva le 3 août dans le voisinage de Nancy. Le lendemain, les chanoines de Saint-Georges, le clergé séculier, le clergé régulier, la noblesse et le peuple allèrent au-devant de Yolande et de son fils jusqu'à la croix Louvion, près de Ludres. Les gentilshommes dirent à la duchesse, selon la *Chronique de Lorraine*, dont l'auteur était sans doute présent : « Très-honorée Dame et « nostre Duchesse, mille fois soyés la bien venue, et Monsei- « gneur vostre filz aussy. Messieurs (reprit Yolande), je vous « remercie du bien et de l'honneur que vous me voulés ; vous « sçavés que je suis vevfe, je suis en la tutelle de mon beau « filz ; je vous prie qu'il vous plaise de le recepvoir pour Prince. « Toute la Seigneurie et bourgeoisie de la prière furent tous « bien joyeux, disant ladicte Dame : Vous sçavez qu'une femme « en tel gouvernement n'est pas si vertueuse comme ung sei- « gneur qui a entendement. » René baisa alors les reliques que l'on portait processionnellement, et le cortége s'achemina vers la porte Saint-Nicolas ; quand on fut sur le point de pénétrer dans la ville, le duc abandonna son cheval au chantre de la collégiale Saint-Georges et fut conduit dans cette église, où il jura, comme ses trois prédécesseurs immédiats, de conserver les droits et libertés de la noblesse, du clergé et du commun peuple, ainsi que les priviléges du chapitre, et, aussitôt après cette cérémonie, Jean d'Haraucourt, prévôt de Saint-Georges, reprit *de main et de bouche* le temporel de son église. Il y eut à Nancy des fêtes qui durèrent quatre jours. et les nobles profitèrent du moment où ils se trouvaient réunis pour donner au nouveau duc une foule d'avertissements, que celui-ci accueillit avec docilité. René, qui avait répondu aux compliments des bourgeois : « Ne vous souleyés ; à l'ayde et plaisir de Dieu, j'ay « espérance de tellement gouverner que de tous me feray « aimer » ; René, disons-nous, ne voulut pas être moins agréable aux gentilshommes et leur dit : « Pour vous ne feray choses que « vous ne me doyez conseiller. »

Le 8 août, le duc et sa mère partirent pour Vézelise, après avoir chargé plusieurs seigneurs d'administrer la Lorraine et de prendre les mesures que les circonstances sembleraient commander. René avait à peine quitté Nancy depuis quelques heures, lorsque le bruit se répandit que les Messins, avec lesquels la paix n'était pas encore signée, avaient dressé une embuscade et venaient d'enlever le jeune prince. La cloche d'alarme se fit entendre ; les nobles et les bourgeois coururent aux armes et se précipitèrent hors de la ville ; comme on n'avait aucun renseignement précis sur le lieu et les circonstances de l'enlèvement, les uns se dirigèrent vers Metz, tandis que les autres galopaient du côté de Vézelise ; mais on ne tarda pas à savoir que c'était une fausse alerte, et qu'elle avait été donnée par quelques gentilshommes qui, ayant eu beaucoup de part au gouvernement du temps de Nicolas, ayant soutenu, en toute occasion, les intérêts de la Bourgogne, et se voyant disgraciés et même surveillés depuis le commencement du nouveau règne, avaient fait naître ce tumulte, pour pouvoir s'échapper avec plus de facilité. Ils se sauvèrent, en effet, sans être remarqués et se retirèrent, les uns en Provence, et les autres auprès du duc de Bourgogne qui les accueillit parfaitement (1).

Les faits que nous venons de rapporter prouvent, à notre avis, de la manière la plus formelle que les femmes pouvaient succéder au duché de Lorraine ; mais s'il restait dans l'esprit du lecteur le doute le plus léger sur la réalité des droits de Yolande, il suffirait, pour dissiper toute incertitude, de jeter les yeux sur l'acte que la princesse fit rédiger à Vézelise, le 11 août, quelques jours par conséquent après son entrée dans la ville de Nancy : « Saichent tous présens et à venir, lit-on dans « cet acte, que Très-haulte, Très-puissante et Très-excellente « Princesse Madame Yolande d'Anjou, aisnée fille du Roy de

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. xlviij et xlix.

« Hiérusalem, de Sicile, d'Aragon, etc., Duchesse de Lorraine, « Comtesse de Vaudémont, etc., Pour le grant amour et singu- « lière affection qu'elle a et porte à Très-excellent et Très- « puissant Prince Monseigneur René de Lorraine, son aisné « fils, et pour entretenir en paix et bonne union le..... Duchié « de Lorraine, et éviter les inconvénients et dommaiges qui s'en « pourroient ensuivre, et pour aultres causes justes et raison- « nables ad ce esmouvans, ladicte Princesse, de sa propre « science, bien informée de son faict, avec bonne et meure dé- « libération de conseil, et sur ce eue l'opinion d'aulcuns ses « parens et bien vueillans, a voulu et consenty, veult et consent « par ces présentes que mondict Seigneur, son aisné fils, soit « prins et accepté oudict Duchié pour Duc et Seigneur d'iceluy. « Et a ladicte Dame à mondict Seigneur son fils cédé et trans- « porté, et par la teneur des présentes cède et transporte tout « et tel droict que ladicte Dame y a et peut avoir. Réservé à « elle que, sa vie durant tant seulement, elle demourera audict « Duchié entièrement Dame et maistresse souveraine des émo- « luments, prouficts, rentes et revenus d'iceluy Duchié, des « villes, chasteaux, places et forteresses d'iceluy, ensemble des « despendances et appartenances d'iceux. Et réservé aussy à « ladicte Dame que si ledict Monseigneur son fils alloit de vie à « trespas devant elle, sans laisser hoir masle et légitime de son « corps, en iceluy cas ledict Duehié, en héritaige, tiltre, pro- « priété et prouficts, en tout et pour tout, demourera à ladicte « Dame..... (1).

La démarche faite près de Yolande et la renonciation de cette dernière ne doivent pas être regardées comme de simples arrangements de famille, tout-à-fait étrangers au droit public de notre pays, et la reconnaissance des droits de la princesse

(1) V. la copie de cette pièce dans le cartulaire de Lorraine, p. 346-348. Le P. Benoît l'a publiée en partie ; V. *Origine de la Maison de Lorraine*, p. 451-453.

fut une nouvelle application de la déclaration de 1425 (1). Il existait alors un prince qui aurait pu revendiquer la couronne avec toute justice, si le droit des femmes n'avait pas été aussi évident; nous voulons parler de Henri de Lorraine, évêque de Metz, oncle de René, fils d'Antoine comte de Vaudémont, petit-neveu de Charles II, et arrière-petit-fils du duc Jean Ier. On ne voit pas que Henri ait essayé de faire prévaloir le principe que son père avait tâché d'établir, et ce silence méritait d'être rappelé. Remarquons aussi que la veuve de Ferri conserva, sa vie durant, le titre de duchesse; dans un testament daté du 22 juillet 1474, René Ier fit une disposition importante en faveur de « Monseigneur René, à présent duc de Lorraine, son nepveu « (petit-fils), fils de Madame Yolande, ***Duchesse de Lorraine,*** « sa fille »; et par un autre article il légua « à sa très-chière et « aimée fille Madame Yolande, ***à présent Duchesse de Lor-« raine***, pour son droit d'institution, la somme de mille escus « dor. » (2).

Après avoir fait un court séjour dans la capitale du comté de Vaudémont, et avoir passé deux semaines à Joinville, le duc revint à Nancy et prit les rênes du gouvernement. Il avait seulement vingt-deux ans, comme nous l'avons dit plus haut, mais il était doué de grandes qualités et il avait reçu une éducation brillante. Son premier précepteur fut Didier de Bistroff, chanoine de Toul, archidiacre de la même église, et plus tard prévôt de la collégiale de Saint-Dié. Cet ecclésiastique était renommé pour sa piété et sa science; il s'était notamment livré à l'étude des Saints-Pères, et, comme la typographie venait seulement de naitre, et que les livres imprimés étaient encore

(1) On peut encore rappeler que Louis XI obtint, en 1475, de la princesse Marguerite, sœur de Yolande, la cession de tous ses droits sur les duchés de Lorraine et de Bar. V. Vignier, ouv. cité, p. 235.

(2) V. le testament, dans Calmet, ibid., col. dclxxix et dclxxxiij.

rares et chers, il avait transcrit lui-même la plupart des ouvrages de saint Jérôme (1). Lorsque Ferri II passa en Italie pour aider son beau-frère, Jean d'Anjou, à faire la conquête du royaume de Naples, il emmena son fils avec lui et le laissa dans la ville de Florence, où René fréquenta l'école du grammairien Georges-Antoine Vespuce, et se lia d'une amitié assez étroite avec Améric Vespuce, neveu de ce professeur et qui devait, dans la suite, donner son nom au nouveau continent (2). Sous la direction de ces habiles maîtres, le jeune prince acquit des connaissances très-étendues ; mais Didier de Bistroff jugea que là ne se bornait pas la tâche qu'on lui avait confiée, et il réussit à inspirer à son élève une piété non moins éclairée que solide. Aussi, quand Ferri de Vaudémont avait senti approcher le terme de sa vie, il n'avait pas craint de charger son fils de faire, à sa place, deux pèlerinages, dont l'absence et ensuite la maladie avaient retardé l'accomplissement. Pour exécuter les dernières volontés de son père. René avait visité le tombeau de Saint Gérard dans la cathédrale de Toul, s'était rendu à Vézelise à Notre-Dame de Sion, un pied chaussé et l'autre nu, et avait, selon les intentions de Ferri, offert à l'abbaye de Saint-Claude une statue en cire représentant le comte de Vaudémont et pesant deux cent-vingt livres (3).

Un des premiers soins du nouveau duc fut de continuer les négociations commencées avec les Messins sur la fin du règne de Nicolas. Quoique ce dernier pressât les préparatifs de l'expédition qu'il allait diriger contre eux, il avait, probablement

(1) Cette copie était conservée, avant la Révolution, dans la bibliothèque des Capucins de Toul. V. Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 121.

(2) V. *Cosmographiæ introdvctio cum, etc. Insuper quattvor Americi Vespvtii navigationes* ; Saint-Dié, 1507, petit in-4°. Vespuce rappelle, dans l'épitre dédicatoire de ce dernier ouvrage, que ses facéties amusaient beaucoup le jeune René.

(3) V. le testament de Ferri, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. ccxxxiv.

pour endormir leur vigilance, écouté les propositions que Georges de Bade, évêque de Metz, avait faites dans le but d'amener un arrangement. Les agents de Nicolas, ayant appris sa mort avant que les Messins en fussent instruits, se hâtèrent de profiter de l'ignorance de ceux-ci et convinrent d'une trêve, qui fut convertie en traité définitif le 28 avril 1474. Il est inutile d'en reproduire les articles ; contentons-nous de dire que, les parties belligérantes n'ayant pas eu le temps de se faire beaucoup de mal, on laissa les choses dans l'état où elles se trouvaient, et qu'on relâcha réciproquement les prisonniers (1).

Vers le même temps, le duc fut obligé de résister à René d'Anjou, qui, cédant aux obsessions de mademoiselle d'Albertaz, voulait légitimer son bâtard Jean de Calabre et venait de lui faire présent (14 octobre 1473) du marquisat de Pont-à-Mousson, lequel n'appartenait plus au Barrois depuis nombre d'années. Yolande, René et les États refusèrent unanimement d'accorder leur consentement à une donation qui avait pour résultat d'aliéner, peut-être pour toujours, une principauté assez importante, destinée à former l'apanage des princes héréditaires, et servant de boulevard à Nancy et au duché de Lorraine du côté de Metz. L'Empereur comprit la nécessité de ne pas se rendre au désir du roi de Sicile ; René II reçut l'investiture du marquisat, et le bâtard de Calabre, voyant qu'il ne lui restait aucun moyen d'obtenir ce qu'il ambitionnait, y renonça, non sans regret, et servit le duc de Lorraine avec beaucoup de fidélité. Toutefois, ce fut seulement en 1485 qu'il se désista de ses prétentions sur le marquisat de Pont-à-Mousson ; il protesta même, peu de jours après, contre cette renonciation, mais il la renouvela d'une manière authentique en 1507 (2).

(1) V. le texte du traité, dans l'*Hist. de Metz*, t. VI, p. 167-170.

(2) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 1008 et 1009.

Une chose bien plus grave, et qui préoccupait vivement le duc et son conseil, était la nécessité où la Lorraine était réduite de choisir entre l'alliance de la France et celle de la Bourgogne. Louis XI n'avait pas perdu de temps pour prévenir son rival. Dès les premiers jours d'août, il chargea Marrazin, son conseiller, et Jean de Paris, son chambellan, de se rendre à Nancy pour négocier un traité, et René remit ses pouvoirs à Charles de Beauvau, diplomate estimé des princes d'Anjou, et auquel il adjoignit, comme conseillers, Achille, bâtard de Beauvau, et un bourgeois de Bar nommé Nicolas Merlin. Les ambassadeurs français trouvèrent le duc aussi bien disposé qu'ils le souhaitaient. Ne pouvant guère rester neutre dans la lutte qui paraissait sur le point de commencer entre Louie XI et son redoutable vassal, il avait résolu de prendre parti pour la France. Il savait que Charles ambitionnait la possession de la Lorraine, qui lui était nécessaire pour mettre ses provinces en communication directe les unes avec les autres, et, de plus, René avait à cœur de venger l'insulte que le duc de Bourgogne lui avait faite en le retenant prisonnier pendant quelques jours. Les plénipotentiaires tombèrent facilement d'accord sur les conditions de l'alliance projetée, et le traité fut signé à la fin d'août (1).

Charles-le-Téméraire était dans le duché de Luxembourg, avec une armée nombreuse, et attendait l'empereur Frédéric III, qui lui avait promis, mais en secret, d'ériger ses états en royaume, à condition que Maximilien, fils de Frédéric, épouserait Marie de Bourgogne. Le duc, auquel les serments ne coûtaient rien, avait pris tous les engagements que désirait l'Empereur, et celui-ci, n'ayant aucune défiance, se mit en route pour accomplir ce que l'on attendait de lui, et fit son entrée dans la ville de Metz le 18 septembre. Les Messins, que les préparatifs

(1) *Mémoires de Bar* cités par Chevrier, ibid., p.158-160.

des Bourguignons effrayaient un peu, avaient envoyé Warry ou Voiry Roucel, Michel et Regnault de Gournay pour supplier le duc d'avoir la même bienveillance que son père envers leur cité, et pour lui offrir cent mesures d'excellent vin. Charles accueillit fort bien les députés et tâcha de dissiper leurs craintes. René, plus inquiet que les Messins, fit entendre quelques plaintes au sujet du rassemblement des troupes qui occupaient le Luxembourg et commettaient des hostilités sur la frontière de Lorraine, mais il n'obtint qu'une réponse évasive et des assurances d'amitié. Louis XI jugea même le péril si pressant qu'il ordonna au sire de Craon de s'avancer, avec cinq cents lances, jusqu'aux limites de la Champagne et d'observer les mouvements des Bourguignons (1). Charles n'attendit pas longtemps pour dévoiler ses desseins ; pendant le séjour que l'Empereur fit à Metz, on y vit arriver le chancelier de Bourgogne et l'évêque d'Utrecht demandant que leur maître fût admis à entrer dans la ville, avec autant de monde qu'il le jugerait à propos. Le piége était trop grossier pour que les bourgeois s'y laissassent prendre ; ils répondirent qu'ils recevraient Charles avec le plus grand empressement, et que, pour différentes raisons, sa suite ne pourrait pas dépasser cinq cents personnes. On rapporte qu'il témoigna beaucoup de mauvaise humeur en recevant cette excuse, et qu'il proféra même des menaces (2). Frédéric III quitta Metz le 28 septembre et gagna la ville de Trèves, où devait avoir lieu le couronnement de Charles-le-Téméraire. Les deux princes furent d'abord en très-bonne intelligente ; mais le duc de Bourgogne eut l'imprudence de déployer un faste qui indisposa l'Empereur. Louis XI et Jean de Bade, archevêque de Trèves, représentèrent à Frédéric que Charles, une foi devenu roi, ne tiendrait aucune

(1) V. Les *Chron. de Metz*, p. 395 et 396 ; *Chron. scandaleuse*, ibid., p. 105; Chevrier, ibid., p. 162 et 163.

(2) V. Les *Chron. de Metz*, p. 398 et 399.

de ses promesses, ne marierait pas sa fille au prince Maximilien, et ne manquerait pas de susciter mille embarras à l'Empire et de se mettre sur les rangs pour obtenir la couronne impériale. Ces raisons firent une grande impression sur l'esprit de Frédéric, qui sortit furtivement de Trêves et se retira dans la ville de Cologne. Charles, furieux de ce contre-temps, résolut de donner suite immédiatement à ses vues sur la Lorraine et fit prévenir René qu'il allait la traverser pour conduire à Dijon le corps de son père Philippe, qui était resté en dépôt à Bruges depuis plusieurs années. Le 26 novembre, il arriva à Thionville, où il admit en sa présence les ambassadeurs de quelques souverains ; il y restajusqu'au 11 décembre, prit alors le chemin de la Lorraine et ne fit aucune tentative pour entrer à Metz, dont les habitants se tenaient sur leurs gardes. Malgré leur antipathie pour les Lorrains, ils ne voulurent s'associer d'aucune manière aux projets de Charles, car ils craignaient de le voir s'emparer de leur ville ou ne leur laisser qu'une ombre de liberté, quand il serait parvenu à écraser leurs voisins. Il faut ajouter que Louis XI pensionnait les Messins les plus considérables et exerçait, par là, une influence presque souveraine sur les délibérations de la cité. Michel de Gournay, qui était maitre-échevin en 1473, recevait du roi une pension de douze cents livres, somme très-forte pour cette époque, et les recommandations pressantes de Louis pour que la somme fût exactement payée, les termes qu'il employait pour caractériser les services que Michel de Gournay lui avait rendus, prouvent combien ce praticien avait usé de son crédit pour faire transformer en décisions les secrètes suggestions du monarque français (1).

(1) Voici ce que Louis XI écrivait, le 23 mai 1481, à François de Genas, général des finances en Languedoc :
« ... Messire Michel de Gournaiz, de la ville de Metz, est icy « venu devers moy pour me veoir (au Plessis du Parc-lez-Tours). « Il a accoustumé d'avoir pension de XII. C. livres oultre Seine. « Il a esté mis en vostre charge ceste année, qui est trop loing, et

Quoique le duc de Bourgogne prît certaines précautions pour dissimuler le but de son voyage, ses intentions n'étaient un mystère pour personne ; il désirait juger par lui-même de l'état de la Lorraine, avoir des conférences avec René, pénétrer les vues de celui-ci et l'engager, de gré ou de force à rompre son alliance avec la France pour en contracter une avec la Bourgogne; en un mot, ce voyage devait être une reconnaissance du duché que Charles se proposait de conquérir. Dès le 29 septembre, il avait conclu avec l'évêque de Metz un traité par lequel le duc garantissait à Georges de Bade la restitution de la ville de Sarrebourg. Le prélat devait obtenir, à ses frais, une commission impériale adressée au duc et à un ou deux autres juges, qui citeraient René et les bourgeois de Sarrebourg à comparaître pour rendre compte de la conduite qu'ils avaient tenue ; il était stipulé que si René et les Sarrebourgeois refusaient d'*ester* en justice, ou même si Charles ne trouvait pas à propos de continuer la procédure, il remettrait par la force la commune rebelle en la puissance de l'évêque, qui promettait de lui engager « la moitié de la ville, rentes et revenus » ; ladite moitié rachetable par le versement d'une somme de cinq mille francs, « monnoye courant en Bourgoigne » (1). Aveuglé par le ressentiment, du reste assez légitime, qu'il éprouvait contre la Lorraine, Georges de Bade avait donné, le même jour, son consentement à un autre traité, aux termes duquel les troupes

« pour ce que c'est ung homme qui m'a servy et peut beaucoup « servir en ce païs-là, je l'ai asseuré qu'il sera aussi bien paié qu'il « estoit ou mieulx... Mais qu'il n'y ait point de faulte, car j'aymeroye mieulx avoir perdu dix fois autant, que luy avoir fally : et « serois plus contant qu'il en demourast en arrière beaucoup « d'aultres que luy. » Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin des comités historiques* (Histoire, sciences, lettres), n° de sept. et oct. 1851, p. 242.

(1) V. le texte du traité, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. dclxxiv et dclxxv.

bourguignonnes pouvaient cheminer librement sur toutes les terres du temporel de Metz, et Charles recevait l'autorisation nécessaire pour racheter de René Nomeny, Saint-Avold, Hombourg, Baccarat, Fribourg, Delme et Rambervillers, domaines de l'église de Metz que les prédécesseurs de l'évêque avaient engagés dans des moments difficiles. Le duc de Bourgogne s'astreignait seulement à faire rendre à Georges la ville d'Épinal, dont celui-ci jurait de partager aussitôt la propriété avec son nouvel ami (1). Comme on ne pouvait guère supposer que René se dessaisirait volontairement d'Épinal et de Sarrebourg, il n'était pas difficile de prévoir que les traités signés le 29 septembre allaient entraîner une déclaration de guerre et une longue suite d'hostilités.

Ces conventions furent, saus doute, tenues secrètes ; car le duc de Lorraine qu'elles menaçaient fit l'accueil le plus empressé et le plus cordial à Charles-le-Téméraire, qui, ayant passé à l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, à Chambley et au château de Pierrefort, traversa la Moselle près de Frouard et rencontra, un peu plus loin, René venant à sa rencontre avec une partie de la noblesse lorraine. Après s'être salués et avoir pris des rafraîchissements, les deux princes, qui semblaient en parfaite intelligence, se dirigèrent vers Nancy et y firent leur entrée dans la soirée du 15 décembre. Le duc de Lorraine désirait que Charles logeât dans le palais ducal, mais ce prince n'y voulut jamais consentir et choisit pour demeure l'hôtel de l'ex-receveur général Vautrin Malhoste de Bayon (2). Il resta

(1) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 956 et 957.

(2) Vautrin Malhoste, qui avait été destitué et poursuivi pour plusieurs larcins et falsifications, obtint, au mois de mars suivant, des lettres de rémission et main-levée de ses biens mis sous séquestre. Il fut, sans doute, redevable de cette grâce à la protection du duc de Bourgogne. V. Registres des Lettres-Patentes pour les années 1473 à 1478.

trois jours à Nancy ; le duc le fêta, l'accompagna partout et veilla à ce que les seigneurs flamands et bourguignons fussent somptueusement traités. Le 19, René et son hôte allèrent à Saint-Nicolas, puis à Lunéville, où ils se quittèrent, et pendant que l'on menait aux Chartreux de Dijon les restes du duc Philippe, Charles partit pour l'Alsace où l'appelaient ses affaires (1).

Il avait profité des fréquentes entrevues qu'il venait d'avoir avec le duc de Lorraine pour l'engager à renoncer à l'alliance de Louis XI et à s'unir à la Bourgogne ; il lui représenta que le roi de France était un prince rusé, perfide, cherchant uniquement son avantage dans toutes les conventions qu'il signait, faisant les plus belles promesses aux princes assez simples pour se confier à lui, mais ne tenant pas ses serments ou ne les tenant que dans les proportions du profit qu'il ne pouvait retirer ; que son but était de dépouiller, les uns après les autres, tous les souverains dont les états avoisinaient les siens et qui étaient trop faibles pour lui résister ; que, grâce à ses manœuvres souterraines, à ses trahisons et à la terreur qu'il inspirait, il ne tarderait pas à devenir le maître d'une partie de l'Europe ; que la Lorraine n'était pas en mesure de lutter avec succès contre la France ; que le seul parti que René eût à prendre était de donner sa confiance et son amitié à un prince capable de le protéger, c'est-à-dire au duc de Bourgogne ; qu'ils avaient tous deux les mêmes intérêts, et qu'ils devaient par conséquent combiner leurs efforts pour contrebalancer la prépondérance de la France, et l'empêcher d'asseoir l'édifice de sa grandeur sur les ruines de tout ce qui l'entourait.

Ces raisons, qui auraient eu le plus grand poids si elles n'eussent pas été employées par un homme auquel on pouvait

(1) Il se rendit ensuite en Bourgogue et arriva dans la ville d'Auxonne le 19 janvier 1474. V. *Chron. de Lorr.*, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. xlix et l.

supposer les mêmes desseins et adresser les mêmes reproches, ces raisons, disons-nous, firent impression sur l'esprit de René. Il répondit cependant aux ouvertures de Charles qu'il avait récemment conclu un traité d'alliance avec Louis XI, et que rompre ce traité sans des motifs valables serait s'exposer à des reproches graves et encourir une terrible responsabilité. Pendant ce temps, et probablement pour appuyer la diplomatie de leur souverain, les Bourguignons qui traversaient la Lorraine y vivaient comme en pays conquis, et l'on entendait retentir de tous côtés des plaintes contre leurs rapines et leurs brigandages (1).

René éprouvait la plus grande répugnance à s'allier au duc de Bourgogne ; il fit connaître à Louis XI la position critique dans laquelle notre patrie se trouvait placée, et sollicita des conseils et des secours ; mais le roi de France, qui pousuivait l'exécution d'autres desseins et ne voulait pas en venir à une rupture ouverte avec Charles-le-Téméraire, ne répondit pas au duc de Lorraine ou lui donna une réponse dont celui-ci n'eut pas lieu d'être satisfait. Abandonné de son allié principal, dont les forces pouvaient seules le mettre à même de résister au danger, René consentit, bien malgré lui, à porter l'affaire devant son conseil. Les avis furent très-opposés. Les conseillers originaires de la Lorraine allemande, et qui partageaient les antipathies de l'Empire contre la Bourgogne, opinèrent pour le maintien de l'alliance française. Les autres avaient eu, pour la plupart, occasion de connaître Charles, pendant le règne de Nicolas ; ils en avaient reçu des présents ou des promesses, et ils craignaient de voir Louis XI chercher les moyens de se venger de la malveillance qu'ils avaient toujours montrée pour lui. En conséquence, ils firent observer à René que ses prédécesseurs n'avaient pas eu à se louer de leurs

(1) V. Chevrier, *Hist. de Lorr.*, p. 162-164.

rapports avec le roi de France ; que ce prince les avait trompés sans cesse ; que Nicolas, fatigué d'être le jouet de Louis, avait fini par s'allier à Charles et que, s'il eût vécu, il aurait probablement obtenu la main de Marie de Bourgogne ; que d'ailleurs, on n'était pas libre de choisir, puisque les Bourguignons, qui occupaient la Lorraine, étaient en mesure de l'écraser avant qu'elle pût se mettre en défense ; ils ajoutèrent, pour calmer les scrupules de leur souverain, que Louis XI, en lui refusant l'aide et les secours qu'il était tenu de fournir, avait le premier déchiré le traité dont René voulait encore observer les clauses (1).

Le duc se rendit enfin à tant de considérations diverses et signa une convention qui, sous le nom d'alliance, mettait la Lorraine à la merci du duc de Bourgogne. Cette convention, dont on n'a plus le texte et dont la date n'est pas connue (2), assurait aux Bourguignons un libre passage dans le duché, à condition de payer ce qu'ils prendraient; Charles s'engageait à protéger René contre tous ceux qui tenteraient de lui causer quelque dommage; celui-ci s'interdisait, de son côté, de conclure avec le roi de France aucun traité de nature à porter le moindre préjudice à Charles-le-Téméraire, et à regarder comme des amis ou des ennemis les amis et les ennemis de ce prince. Pour garantir l'exécution de ses obligations, le duc de Lorraine fut contraint de céder, en quelque manière, quatre villes fortes dans lesquelles les troupes bourguignonnes qui passaient à travers notre pays pouvaient, au besoin, trouver un refuge. Il conservait le droit d'en nommer les gouverneurs, mais ceux-ci devaient être soldés par Charles et lui prêter serment de fidé-

(1) V. *Hist. de la guerre de Lorraine et du siége de Nancy*, par M. Huguenin jeune, p. 27 et 28.

(2) Le P. Benoît (*Origine de la Maison de Lorraine*, p. 455) assure que le traité fut conclu le 2 octobre 1474; mais on ne peut admettre cette date, et il est évident que la convention fut signée dans les premiers mois de l'année.

lité. Ces quatre villes étaient Prény, Neufchâteau, Épinal et Darney; Jean, rhingrave de Salm (1) fut nommé capitaine d'Épinal; André d'Haraucourt, sire de Brandebourg, commanda dans la ville de Darney; le sire de Varambon à Neufchâteau (2), et le bâtard de Calabre dans la forteresse de Prény (3).

René s'était flatté que son alliance avec le duc de Bourgogne assurerait la tranquillité de la Lorraine. Il n'en fut rien. Les allées et venues continuelles des Bourguignons ne laissaient aucun repos aux gens des campagnes. Les soldats vivaient à discrétion, ne payaient rien, maltraitaient les paysans qui leur adressaient des réclamations. Souvent même, les aventuriers, si nombreux dans les armées du XV[e] siècle, ne se contentaient pas de prendre ce qui leur était nécessaire, mais rançonnaient et dépouillaient leurs hôtes. Leur arrivée était regardée comme un fléau; aussitôt que l'on avait signalé l'approche d'une de ces bandes, les villageois se réfugiaient dans les églises, qui étaient en général à l'abri d'un coup de main, et s'y défendaient avec plus ou moins de succès. Quand les Bourguignons étaient en nombre, ils enfonçaient les clôtures et enlevaient les objets précieux que l'on avait transportés dans le saint lieu. Le duc était assiégé, tous les jours, par les malheureux qui venaient lui demander justice et le supplier de mettre un terme aux déprédations de ses alliés. Il adressa des plaintes très-vives à Charles-le-Téméraire, et lui rappela qu'un des articles du traité obligeait ses gens à payer les vivres et les fournitures dont ils avaient besoin. Charles, qui désirait encore ménager René et ne voulait pas s'aliéner l'esprit des Lorrains, feignit d'éprouver une grande

(1) La principauté de Salm avait été partagée, en 1341, entre les fils de Jean V: Jean VI, qui conserva le titre de comte et le transmit à sa postérité, et Simon, dont la fille unique épousa Jean comte-sauvage (*sic*) du Rhin ou rhingrave, tige des rhingraves de Salm.

(2) Ce gentilhomme n'était pas Lorrain.

(3) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 1818.

indignation. Il envoya des commissaires chargés de faire une enquête et de constater les dommages commis, afin d'indemniser ceux qui en avaient souffert, et de châtier les soldats dont la conduite avait été répréhensible. L'enquête fut bientôt achevée; les commissaires déclarèrent que les désordres n'avaient pas eu beaucoup de gravité et promirent le redressement des griefs les pluts criants; mais l'on n'obtint que de belles paroles (1).

Ce désagrément ne fut pas le seul qu'eut René II. Louis XI avait connu, avec un dépit qu'il ne prit pas la peine de dissimuler, l'alliance des ducs de Bourgogne et de Lorraine, et il avait résolu de se venger. Il ne tarda pas à découvrir un expédient qui satisfaisait à la fois sa rancune et son ambition. Le duché de Bar, réuni en quelque sorte à celui de Lorraine en 1431, avait, comme nous l'avons dit, recouvré son indépendance en 1453, et René I[er] en était toujours le souverain. Le roi de France, qui reprochait à celui-ci des liaisons avec le duc de Bourgogne, occupa l'Anjou et le Barrois. De cette manière, il fit sentir son mécontentement à René I[er], qu'il dépouilla d'une partie de ses états, et à René II, qui s'était flatté de voir son aïeul lui laisser le duché de Bar, héritage d'Yolande. Louis XI, craignant d'exaspérer le duc de Lorraine et de le jeter tout-à-fait dans les bras de Charles, ne manifesta pas l'intention qu'il avait d'annexer le Barrois à la France, et, tout en envoyant une bonne garnison dans la ville de Bar, il annonça qu'il ne prenait une pareille mesure que pour mettre en sûreté les frontières de la Champagne (2). Ce qu'il y a de plus remarquable c'est qu'au moment où Louis XI agissait de la sorte, Charles-le-Téméraire s'alliait à Édouard IV, et que le roi d'Angleterre, se comportant comme s'il avait déjà terminé la conquête de la France, cédait

(1) V. la *Chronique de Lorraine*, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. lij.

(2) V. Chevrier, ibid., p. 168.

à son confédéré le duché de Bar et les comtés de Champagne et de Nevers.

Le traité par lequel René venait de se lier au duc de Bourgogne n'était pas destiné à une longue existence. On l'avait à peine signé, lorsque Sigismond, archiduc d'Autriche, les cantons suisses, les évêques de Bâle et de Strasbourg, et plusieurs villes d'Alsace, qui avaient formé une ligue pour se soutenir réciproquement contre les projets ambitieux de Charles, firent proposer au duc de Lorraine d'entrer dans la ligue et lui offrirent « de le servir, à grand nombre de gens d'armes et d'artillerie » dans le cas où les Bourguignons tenteraient d'envahir son duché (1). René accepta secrétement des propositions qui pouvaient lui fournir un moyen de se soustraire à l'oppression qu'il endurait, et fut admis dans l'alliance, le dimanche de ***Jubilate*** (1er mai) 1474. Vers le même temps, Louis XI, désirant réparer l'échec subi par sa politique, et connaissant l'éloignement de René pour le parti bourguignon, donna mission à Charles et Achille de Beauvau de faire entendre à ce prince que, malgré sa liaison récente avec l'ennemi du roi, ce dernier n'était pas éloigné d'oublier le ressentiment que lui inspirait le traité de Nancy, et de signer une nouvelle convention dont le duc aurait tout lieu d'être content. René témoigna d'abord quelque répugnance à rompre avec le duc de Bourgogne ; il représenta aux négociateurs que Louis était éloigné, peut-être peu disposé à commencer sérieusement la guerre ; que les Bourguignons, au contraire, tenaient quatre des meilleures places du duché et pouvaient l'envahir tout-à-fait en peu de jours ; que l'on ne savait pas généralement que Charles-le-Téméraire avait employé la violence et non la persuasion pour obtenir la signature du traité de Nancy, et que l'on accuserait probablement de perfidie, ou au moins de légèreté, celui qui déchirerait ce traité sans motifs

(1) V. Trésor des chartes, layette *Suisses*, nos 1 et 2.

plausibles. Louis ne se laissa pas décourager par cette réponse et dépêcha deux nouveaux négociateurs, Jean de Paris et le capitaine de la Charité. Ils firent tant d'instances auprès de René, que ce prince, après avoir balancé pendant quelque temps entre son serment et le désir de rester maître chez lui, se décida enfin à promettre d'aider le roi contre le duc de Bourgogne ; Yolande, que l'on consultait sur toutes les affaires importantes, se lia par la même promesse, et leurs engagements furent consignés dans deux actes séparés que le duc fit parvenir à Louis XI. Charles et Achille de Beauvau, Thouvenin Brulart et Nicolas Merlin, qui étaient chargés de les déposer entre les mains du roi, avaient reçu, avant leur départ, les instructions et les pouvoirs nécessaires à la conclusion de l'alliance projetée. Dans ces instructions, après avoir recommandé aux négociateurs d'exposer que son plus grand désir, « après son salut, estoit de servir le « Roy, de luy complaire, et de demourer son bon parent et humble « serviteur », le duc enjoignait d'insister sur les deux articles suivants, qni devaient être les bases de la convention, et dont nous jugeons à propos de reproduire le texte : 1° «... Plaise... « au Roy de soutenir, garder, favoriser, secourir et deffendre « le duc de Lorraine envers mon..... Sieur de Bourgongne, et « aultes quelconques qui luy vouldroient faire guerre, nuisance « ou dommaiges, et luy en passer et bailler ses Lettres-Patentes, « selon la forme contenue et desclairée en la minutte que le « Duc luy envoye, afin que ledict Duc soit consolé, et que tous- « jours ait plus grand vouloir de le servir envers tous ; ce qu'il « a intention de faire..... 2° Et pour ce que de par le passé le « Duc a eu aulcunement de ses domestiques, conseillers nobles « et aultres ses serviteurs et subjects, qui se sont meslez et en- « tretenus de conduire et pourparler les intelligences et aultres « traictiez et pactions que le Duc puet avoir faict par force « avec ledict Sieur de Bourgongne, et qui par avant ou service « de feu..... le Duc Nicolas avoient conduict et sollicité aul-

« cunes matières avec ledict sieur de Bourgongne, qui pour-
« roient et ont peu estre au desplaisir du Roy, dont il puet
« estre mal content des dessusdicts et les avoir en indignation
« ou malegraice. combien qu'ilz le faisoient comme les servi-
« teurs et subjects obéissans à leur maistre ; supplie le Duc au
« Roy qu'il luy plaise oster de son couraige toute malveillance
« et indignation qu'il pourroit avoir contre les susdicts nobles
« fiedvez, serviteurs et aultres quelconques, et dès à présent
« les prendre, avoir et tenir en sa bonne graice, et en faire
« déclaration par escript. »

René terminait les instructions : 1° en offrant de punir rigoureusement, « selon l'exigence des cas », ceux de ses sujets qui causeraient au roi le moindre préjudice ; 2° en chargeant ses envoyés de faire connaître en détail à Louis XI les négociations entamées avec l'archiduc Sigismond, les Suisses et plusieurs villes impériales, et d'ajouter que le duc n'avait pas voulu entrer d'une manière définitive dans leur confédération, « jusqu'à ce qu'il eust, sur ce, le bon plaisir et advis du « Roy (1) ».

Celui-ci désirait trop vivement détacher René du parti bourguignon pour se montrer offensé de la défiance que le duc exprimait, en exigeant que les engagements de Louis fussent consignés dans des lettres-patentes. Il s'empressa de détacher à Nancy le sire de Craon et Thiérry de Lénoncourt, bailli de Vitry, qui annoncèrent que le roi acceptait volontiers les propositions faites par les ambassadeurs de René. Le sire de Craon et Thierry de Lénoncourt cherchèrent, en même temps, à disculper leur maître au sujet de l'occupation du Barrois et de l'Anjou ; à les entendre, le roi, ayant su que le duc de Bourgogne avait arraché à René Ier la promesse de lui laisser tous ses états, n'avait pris possession de l'Anjou et du Barrois que

(1) V. le texte de ces instructions, dans Calmet, ibid., col. xx-cclxxij.

pour empêcher Charles-le-Téméraire de s'en emparer lui-même, et pour les conserver à René, qui en devait être un jour le légitime propriétaire. Il est probable que celui-ci ne fut pas dupe de protestations aussi hypocrites; mais les choses étaient trop avancées pour qu'il ne témoignât pas une entière confiance. Les conditions du traité furent débattues entre René et les plénipotentiaires français, et le duc ainsi que sa mère jurèrent de renoncer à tout rapport avec la Bourgogne et de soutenir les intérêts de Louis XI. Immédiatement après, Charles de Beauvau, Gérard de Ligniville et le secrétaire Jean Lud partirent pour la ville de Chartres, où se trouvait le roi. Le 15 août, ce prince leur remit des lettres dans lesquelles, après avoir rappelé les négociations antérieures et les diverses requêtes de René et de sa mère, il déclarait recevoir ces derniers dans son alliance, et ne conserver aucun ressentiment, ni aucune mauvaise volonté envers les Lorrains qui avaient pris part à des entreprises contre son royaume; il s'engageait aussi à défendre la Lorraine contre ses ennemis et à ne conclure, sans l'y faire comprendre, aucune paix, ni aucune trêve, soit avec le duc de Bourgogne, soit avec ses alliés et adhérents (1).

Dès que René se vit en possession de ces lettres, qu'il regardait comme indispensables pour le mettre à l'abri des perfidies de Louis XI, il ne ménagea plus rien. Il ne permit pas aux soldats bourguignons de traverser son pays, ni de séjourner dans les places de Prény, Neufchâteau, Épinal et Darney, et il fit arrêter l'ancien receveur-général Vautrin Malhoste, que le sénéchal Gérard d'Haraucourt peignait comme un traître, qui profitait de sa position pour s'instruire des secrets de l'État et les révéler ensuite au duc de Bourgogne. Malgré l'activité que déployèrent les juges chargés d'instruire le procès du receveur,

(1) V. ibid., col. dclxxv et dclxxvj. Il y eut d'autres lettres que celles auxquelles nous renvoyons; Dom Calmet, qui les a vues, en donne l'analyse.

on ne découvrit aucun fait qui pût motiver une condamnation; « ne fut ledict Malhoste trouvé coupable, rapporte Thierriat, et « l'estoit bien celuy qu'avoit conseillé ledict arrest; ce que « vit-on bien par la suite » (1).

Ce ne fut pas sans étonnement que les villes épiscopales apprirent que le duc de Lorraine avait changé si brusquement de parti. Les Verdunois étaient trop éloignés du théâtre probable de la guerre pour que l'on recherchât leur alliance; les Messins, partagés entre le désir de se venger de tous les griefs qu'ils avaient ou croyaient avoir contre les Lorrains, et la crainte de se donner un maître en devenant les auxiliairess de Charles, les Messins, disons-nous, cédèrent aux conseils des pensionnaires de Louis XI et décidèrent qu'ils observeraient la neutralité. Il n'en fut pas de même des Toulois; malgré la réconciliation des chanoines et de l'évêque Antoine de Neufchâtel, le chapitre et la bourgeoisie se déclarèrent pour le duc de Lorraine, et nous verrons plus loin qu'ils ne se bornèrent pas à des vœux stériles.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, Charles-le-Téméraire s'engageait dans une lutte qui devait lui faire perdre un temps précieux, diminuer ses forces et préparer sa ruine. Robert de Bavière, archevêque-électeur de Cologne, avait entrepris de réunir au domaine archiépiscopal les biens que ses prédécesseurs avaient aliénés. Cette mesure souleva contre lui les nobles de l'électorat, qui avaient plus ou moins profité de ces aliénations; et les bourgeois des villes, toujours disposé à méconnaitre l'autorité des archevêques, firent cause commune avec les gentilshommes. L'électeur fort embarrassé s'adressa au duc de Bourgogne, lui offrant le titre et les fonctions de voué s'il l'aidait à faire rentrer ses sujets dans le devoir. Charles accepta la proposition avec empressement; il avait con-

(1) V. *Mémoires*, règne de René II, dans le Recueil cité,

tinuellement l'envie de se mêler des affaires de l'Empire et de lui enlever quelques lambeaux de son territoire pour agrandir ses propres états; il crut ne pouvoir rencontrer une meilleure occasion, réunit une armée considérable et vint mettre le siége devant la ville de Neuss, qui faisait partie de l'électorat et qui est située près du Rhin, au-dessous de Cologne. Les chanoines avaient déposé Robert et avaient élu, à sa place, un des leurs, Hermann, frère du landgrave de Hesse. Hermann s'était jeté dans la ville avec des troupes sûres et opposa la plus vigoureuse résistance. Le siége traîna en longueur, et les membres de l'Empire eurent le temps de se concerter sur le parti qu'il fallait prendre. Pendant que l'on déclarait la guerre à Charles, et qu'on traitait avec Louis XI dans les diètes de Francfort, de Mayence et d'Andernach, une armée, commandée par Albert, électeur de Brandebourg, s'approchait de Neuss, et Frédéric III envoyait un ambassadeur à René pour négocier avec ce prince une alliance défensive et offensive. Le duc de Lorraine était tout disposé à conclure une pareille alliance, mais on ne mit la dernière main au traité que le 17 mai 1475. René promettait d'interdire aux Bourguignons le passage à travers ses états et d'assister les confédérés dans toutes les circonstances. L'Empereur s'engageait, de son côté, à secourir le duc, si les Bourguignons l'attaquaient; à faire des diversions en pénétrant sur les domaines de Charles; à ne signer aucune paix, ni aucune trêve avec celui-ci sans y comprendre la Lorraine, et à contraindre, si faire se pouvait, les villes impériales de Metz, Toul et Verdun à rompre avec l'ennemi commun et à fournir de l'argent, des soldats et des munitions (1).

Huit jours auparavant (9 mai), René, ayant pris une dernière fois l'avis de son conseil, avait rédigé une lettre dans laquelle, après avoir exposé ses griefs au duc de Bourgogne, il lui décla-

(1) V. Calmet. *Hist.*, t. II, col. 1013 et 1014.

rait la guerre et le défiait au combat. Craignant que Charles ne maltraitât le héraut d'armes lorrain qui serait chargé de cette missive, il la confia au *more* du sire de Craon. Le *more* se rendit au camp de Charles-le-Téméraire devant Neuss, lui donna la lettre, jeta sur le sol un gantelet ensanglanté et s'enfuit au galop ; mais le prince n'eut pas plustôt parcouru l'épître qu'il fit rappeler le héraut et lui dit : « Qui a ton maistre ce « conseillé, moult mal il a esté, je promets à sainct Georges ; « de ceste guerre où je suis, bien bref m'escheveray » ; il fit remettre au *more* une robe de prix et douze florins, en ajoutant : « C'est pour l'amour des bonnes nouvelles que tu m'as appor- « téez ; va et dis à ton maistre que bien bref en Lorraine seray » (1).

Le 3 juillet suivant, le duc de Bourgogne publia un manifeste en réponse à celui qu'il venait de recevoir. « Nous avons veu, « écrivait-il en s'adressant à René, certaines vos Lettres,... « par lesquelles vous faictes narration de plusieurs choses « controuvéez et exquises, pour parvenir à Nous desclairer « vouloir faire service, à l'encontre de Nous et des nostres, à « Très-Haults et Très-Excellens Princes l'Empereur des Romains « et le Roy de France, comme féodal de chascun d'eulx, et « desquels vous dictes estre excité à la guerre à l'encontre de « Nous, nonobstant les alliances passéez entre Nous et vous ; « lesquelles, comme vous dictes, ne vous peuvent empescher, « car vous les entendez estre nulles et y avez renoncé et « renoncez par vos dictes Lettres, voulant estre acquitté suffi- « samment, et sauf vostre honneur. » Il rappelait ensuite à René les clauses du traité de Nancy, lui représentant que ce traité, loin d'être nuisible à la Lorraine, lui avait procuré de grands avantages ; qu'il n'avait cependant jamais été observé par les Lorrains ; que la guerre dont la partie occidentale de l'Allemagne était naguère le théâtre ne devait pas être consi-

(1) V. la *Chron. de Lorr.*, Calmet, t. III, *Preuves*, col. liij.

dérée comme une lutte entre la Bourgogne et l'Empire ; que par conséquent rien n'obligeait René à prendre les armes pour secourir l'Empereur, qui n'était pas attaqué ; que René ne tenant, soit comme duc de Lorraine, soit en qualité de comte de Vaudémont, aucun fief dépendant de la France, Louis XI n'avait pu lui ordonner, comme à son vassal, d'épouser sa querelle et de devenir son auxiliaire ; que le duc de Lorraine possédait, au contraire, plusieurs villes et places, châteaux et seigneuries relevant de la Bourgogne, ce qui rendait son agression plus coupable encore ; et il disait en terminant : « Si vous requérons « et sommons par ces Présentes, et ceste fois pour toutes, que, « en gardant et observant vos foy, serment et promesse,... « vous vous desportiez entièrement de faire et faire faire par « aulcuns de vos vassaux et subjects guerre, grief, mort ou « dommaige à l'encontre de Nous et de nos pays et subjets, pour « les services desdicts Empereur et Roy de France, ni d'aultres « quelconques ; et, si vous aviez avec eulx, ou l'un d'eulx, faict « traité, promesse ou appoinctement à l'encontre de Nous, « vous le révocquiez et rappeliez comme nul et faict en contre- « venant à ladicte intelligence (au traité de Nancy) ; et aussi « souffriez et permettiez nos gens, serviteurs et subjects avoir et « continuer leur passaige par vostre pays seurement et sauve- « ment ;..... en vous advertissant qu'en faisant le contraire et « mettant à effet le contenu de vos dictes Lettres, nous ferons « procéder contre vous, comme il appartient, comme transgres- « seur et violateur de ses foy, serment et parole ; et avec ce ne « mettons peine, moyennant l'ayde de Dieu nostre Créateur, de « vous donner à congnoistre les différences d'entre nostre amitié « et bienveuillance, et nostre inimitié et hostilité... (1) »

Le duc de Lorraine n'avait pas attendu la publication de ce

(1) Ce manifeste est imprimé en entier dans Calmet, ibid., col. cxxvj-cxxx.

manifeste pour commencer la guerre ; l'occasion était des plus favorables, et René comprenait qu'il ne fallait pas donner à Charles le temps de se reconnaître et de traiter avec une partie des ennemis qui l'attaquaient de toutes parts. Pendant que ce dernier s'obstinait à continuer le siége de Neuss, où il voyait son armée décimée, chaque jour, par les combats et les maladies, les Suisses avaient envahi les cantons de la Franche-Comté les plus rapprochés de leur pays et fait subir un grave échec à un corps de Bourguignons ; le duc de Bourbon, à la tête d'une armée française, avait pénétré dans le duché de Bourgogne et pris plusieurs places ; une seconde armée française avait porté la guerre dans l'Artois et dans la Picardie ; enfin, Jean de Bade, archevêque de Trêves, et divers seigneurs allemands s'étaient jetés sur le Luxembourg et y avaient fait des progrès. Ce fut aussi vers ce pays que René résolut de diriger ses efforts ; il réunit aussitôt ses troupes, et le sire de Craon lui amena les quatre cents lances avec lesquelles il occupait, depuis quelque temps, le duché de Bar et la frontière de Champagne (1). Le duc quitta Nancy, à la fin de mai, et investit le château de Pierrefort dont nous avons déjà parlé, et qui avait reçu une garnison bourguignonne. Bien que la place fut regardée comme presque imprenable, Jean de Fléry qui en était le gouverneur capitula le 4 juin. Les Lorrains rasèrent immédiatement cette forteresse, qui les avait souvent incommodés, traversèrent ensuite la Moselle, s'avançèrent jusqu'à la Nied allemande et s'emparèrent de Faulquemont, le 7 juin. Comme on était entré en campagne sans avoir eu le temps de faire les approvissionnements nécessaires, les vivres ne tardèrent pas à manquer. Le sire de Craon se rendit, avec les Français, à la Croix-sur-Meuse, près de Saint-Mihiel, et invita les Verdunois à lui faire remettre une somme

(1) V. la *Chron. de Lorraine*, ibid., col. liij et liv.

d'argent pour leur contribution dans une guerre qui, disait-il, leur était commune. Ils refusèrent d'abord, mais ayant appris que le sire de Craon menaçait de dévaster leur territoire, ils envoyèrent une députation de bourgeois, qui, s'étant présentés en chemise, tête et pieds nus, prièrent le général français d'accepter quinze mille écus dont il voulut bien se contenter (1).

Il rejoignit bientôt le duc, qui était logé dans le village d'Ars-sur-Moselle. Les Français s'établirent dans celui de Vaux, et les Messins craignant de voir les bandes qui formaient les deux armées dévaster la riche campagne de Metz, se hâtèrent de leur fournir des vivres et des provisions de toute sorte. Le séjour des Lorrains et des Français se prolongea, et quantité de désordres furent commis par eux; les villageois maltraités et dépouillés, les bourgeois eux-mêmes, irrités de l'insolence de la soldatesque, furent plus d'une fois sur le point d'en venir aux voies de fait; mais les magistrats de Metz, surtout ceux qui recevaient des pensions de Louis XI, parvinrent à calmer la colère de leurs concitoyens; on ordonna seulement, le 19 juin, que les habitants des campagnes se réfugieraient dans la ville avec leur bétail et leurs provisions, afin d'empêcher les Lorrains et les Français de s'en emparer. On prit aussi quelques mesures pour la sûreté de la cité elle-même; on augmenta la garde des portes; on plaça, toutes les nuits, des sentinelles dans les carrefours; on défendit les assemblées; on arma la bourgeoisie; enfin, les Sept de la guerre prescrivirent aux soldats qui étaient aux gages de la ville de ne pas quitter leurs armes, aux femmes et aux enfants de se tenir dans leurs maisons, « si butin ou noise sur- « venait », et à qui que ce fût de répandre des nouvelles alar- « mantes. Le lendemain, les Français se mirent en devoir de vider les caves de Moulins et d'autres villages; les magistrats de

(1) V. ibid., col. liv.

Metz y ayant envoyé deux cents soldats, qui démontèrent le pont de Moulins, les Français menacèrent aussitôt d'attaquer le château de ce lieu, où les paysans avaient cherché un asile, et l'on eut bien du mal d'empêcher les deux partis de se livrer un sanglant combat. Le 21 juin, disent les *Chroniques messines*, « le duc alla en pèlerinaige à Saincte-Barbe et passèrent bien « cinq cens avec luy ; et passont parmey les bleids en allant et « en retournant, et prindrent plus de cinq cents bestes à « cornes... Quel pèlerinaige ! » Enfin, le 24 juin, René et le sire de Craon décampèrent, après avoir « faict moult de mal ès « villaiges et aux bonnes gens de la terre de Mets, où ils furent « plus de quinze jours ». Les magistats messins eurent la simplicité d'écrire à Louis XI pour se plaindre de la conduite de ses troupes, et probablement pour réclamer une indemnité ; il est, sans doute inutile d'ajouter qu'il ne purent rien obtenir (1).

Les Lorrains et leurs auxiliaires allèrent mettre le siége devant la petite forteresse de Damvillers, située dans le Luxembourg, entre Verdun et Montmédy. Ils placèrent en batterie plusieurs pièces de canon, entre autres deux bombardes que le duc avait récemment fait fondre à Nancy. Elles battirent les murs avec tant de succès qu'au bout de huit jours le sire de Mont-Quentin, qui commandait dans la ville, demanda à capituler. Les habitants n'en furent pas moins traités avec rigueur ; beaucoup virent piller leurs maisons, et d'antres furent obligés de racheter leur liberté (2). La prise de Damvillers fut le terme des succès de René, et celui-ci apprit bientôt que le duc de Bourgogne se disposait à marcher contre lui. En effet, Charles avait réussi, grâce aux bons offices du légat du pape, à conclure un traité avec l'Empereur. Il avait juré à Frédéric III de

(1) V. les *Chron. de Metz*, p. 417-419.
(2) V. *Chron. de Lorr.*, dans Calmet, ibid.

lui payer une somme de deux cent mille écus et de marier sa fille, Marie de Bourgogne, à l'archiduc Maximilien ; l'affaire de Cologne avait été remise à l'arbitrage du pape Sixte IV, et dès le mois de juin les Bourguignons avaient levé siége de Neuss.

Les Allemands, qui s'étaient flattés d'écraser l'armée de Charles, accueillirent avec de violents murmures la nouvelle de cette convention ; mais elle était signée, et Frédéric, content d'avoir arraché ce qu'il désirait, se retira en Autriche et ne fit aucune attention au mécontentement des électeurs et des princes de l'Empire. René n'avait attaché, dans les premiers moments, que peu d'importance à un évènement qui pouvait entraîner sa ruine ; il s'imaginait que Louis XI, fidèle à ses promesses, lui fournirait les secours nécessaires pour résister au duc de Bourgogne, et il espérait que Charles, assez occupé de sa guerre contre la France et contre les Suisses, ne tournerait pas sur-le-champ ses armes contre la Lorraine. Il ne tarda pas à sentir combien ses prévisions étaient en défaut. Charles-le-Téméraire n'eut pas plustôt quitté les environs de Neuss, qu'il ordonna au maréchal de Luxembourg de prendre l'offensive, et, comme ce dernier n'avait pas assez de forces pour obtenir de grands avantages, il lui envoya des bandes italiennes conduites par le comte de Campo-Basso. Cet émigré napolitain avait servi fidèlement les princes de la maison d'Anjou, mais, fort « pauvre de meubles et d'héritaiges », il avait jugé à propos, après la mort du duc Nicolas, d'entrer au service de la Bourgogne, quoique René I[er], pour récompenser ses services et son dévouement, l'eût nommé conseiller, chambellan, et lui eût donné, avec faculté de le transmettre à ses enfants mâles, le Château-Bas de Commercy (1). Campo-Basso et le maréchal du duché de

(1) V. une pièce relative à cette donation dans l'*Hist. de Commercy* par M. Dumont, t. I, p. 312-314.

Luxembourg ne rencontrèrent plus d'ennemis dans cette province. L'archevêque de Trèves et les seigneurs allemands qui l'accompagnaient s'étaient retirés, dès qu'ils avaient eu connaissance du traité conclu entre Charles et Frédéric III. D'un autre côté, René II n'avait pas jugé à propos de pousser plus loin dans le Luxembourg, après la prise de Damvillers, et s'était replié sur le Barrois. Les Bourguignons le suivirent, enlevèrent les châteaux de Landres et de Gondrecourt-en-Voivre, et investirent le bourg de Conflans-en-Jarnisy, qui s'élève au confluent de l'Orne et de l'Iron. Un capitaine gascon appelé Gratien d'Aguerre, à qui le duc avait confié la défense de cette place, soutint vigoureusement les attaques des généraux bourguignons, quoique ceux-ci eussent six mille hommes et de l'artillerie. Jean VII comte de Salm et maréchal de Lorraine, posté à Briey avec un corps de troupes assez peu nombreux, faisait tous les jours des courses jusque dans les environs de Conflans, harcelait l'ennemi, lui coupait les vivres et emmenait prisonniers les soldats qui s'écartaient pour marauder. René, se disposant à secourir les assiégés, vint trouver le sire de Craon, qui occupait le bourg d'Hattonchâtel avec ses quatre cents lances, et le pria de le rejoindre pour marcher ensemble contre les Bourguignons. Mais la politique de Louis XI venait de changer. Craignant d'avoir à lutter à la fois contre l'Angleterre et la Bourgogne, il avait résolu de ne pas continuer la guerre, et pendant qu'il signait des lettres accordant au duc de Lorraine le titre de lieutenant-général en Champagne et pays voisins (Brie, Sens et Langres), « avec pouvoir d'y faire ordonnances, « mandemens et assemblées de gens de guerre, d'assiéger « toutes places rebelles et de donner grâces » (1), il avait secrètement envoyé au sire de Craon des instructions qui lui recommandaient d'éviter un engagement avec les troupes de

(1) V. Trésor des chartes, layette *Bar mouvant*, n° 42.

Charles. Aux instances que fit René pour le décider à accompagner les Lorrains, le général français répondit qu'il n'avait pas d'ordre du roi qui lui prescrivît d'en venir aux mains avec Campo-Basso, et bientôt on le vit se diriger du côté de la Champagne. Avant de partir, il fit savoir aux Bourguignons que le duc s'approchait avec des forces supérieures, et ceux-ci, chargeant à la hâte leur artillerie et leurs bagages, reprirent le chemin de Luxembourg. L'armée lorraine ne put les atteindre, mais quelques gentilshommes qui couraient la campagne, du côté de Sivry, arrêtèrent et dépouillèrent une troupe de marchands luxembourgeois, conduisant plusieurs voitures chargées d'étoffes de soie et d'autres objets précieux (1).

La partie septentrionale du Barrois était à peine évacuée par les Bourguignons, quand le duc de Lorraine apprit que Louis XI et le roi d'Angleterre venaient de conclure, à la fin d'août, une trève de neuf ans, qui rendit la liberté à la malheureuse Marguerite d'Anjou, fille de René Ier et veuve de Henri VI. Aussitôt après, le duc de Bourgogne, délaissé par son allié le plus puissant, exprima aussi le désir de traiter. Ses plénipotentiaires et ceux de Louis, s'étant réunis dans le château de Soleuvre ou Soleure, près de Luxembourg, convinrent, le 13 septembre, d'une trève qui devait durer neuf ans, et Louis en signa les articles à Vervins. Il s'était engagé à ne pas faire la paix sans y comprendre le duc de Lorraine ; néanmoins, les historiens sont partagés sur la question de savoir si la convention de Vervins renfermait une clause relative à cette promesse. Les écrivains bourguignons ont prétendu que Louis XI avait tenté de faire des réserves en faveur de René, et que Charles avait exigé que le monarque abandonnât ce prince à son malheureux sort. Nos historiens et divers auteurs français ont écrit que Louis n'avait rien voulu stipuler au sujet de la Lorraine, et avait laissé le

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. liv et lv.

pouvoir au duc de Bourgogne de traiter ce pays comme il l'entendrait. Quoiqu'il en soit, le duc agit comme s'il n'avait absolument aucune crainte du côté de la France, et pressa les préparatifs de l'expédition qu'il méditait.

Pendant toutes ces négociations, René, qui ne pouvait croire à la perfidie de son allié, se disposait à résister aux efforts de Charles-le-Téméraire. Pour se procurer les moyens de soutenir la lutte avec avantage, il aurait dû convoquer les États-Généraux et leur demander quelques subsides; il avait déjà réuni les États avant de commencer la guerre, et ils avaient approuvé sa conduite (1); mais il craignit peut-être de ne pas obtenir le même appui dans une seconde session, car Charles n'avait rien négligé pour intimider les gentilshommes, dont l'influence était prépondérante. Il ne s'était pas borné à répondre au défi de René; il avait fait rédiger et publier en même temps un second manifeste, une espèce de proclamation adressée à la noblesse lorraine; il la menaçait de son courroux si elle donnait aide et secours au duc; et, d'un autre côté, ses agents secrets tâchaient de gagner certains seigneurs, en leur rappelant qu'ils avaient autrefois servi la Bourgogne, et en leur faisant espérer de magnifiques récompenses, s'ils trahissaient leur souverain (2).

Le duc de Lorraine s'était retiré à Pont-à-Mousson, où il s'occupait à réorganiser son armée. Il y fut rallié par un corps de six mille hommes, cavalerie et infanterie, que lui envoyaient les villes de Strasbourg, Colmar, Schelestadt, Fribourg, Thann et Bâle. Adam Zorn commandait le contingent de Strasbourg, Jean de Housse celui de Colmar, Bernard de Honstein celui de Bâle, Walther celui de Thann, et Antoine de Falkenstein celui de Schelestadt. Un habitant de la Croix-aux-Mines, nommé Colinet, amena une bande assez nombreuse qu'il avait recrutée

(1) V. *Chronique de Lorraine*, col. liij.
(2) V. l'ouvr. de M. Huguenin, p. 48.

dans la ville de Saint-Amarin et aux environs. Le duc prit à son service plusieurs chefs d'aventuriers: le Grand Michault, le Grand Bertrand, Ménault d'Aguerre (1), frère du capitaine qui venait de défendre Conflans, Gaspard Zorn de Bulach, Fortune, Jeannot de Bidos, Jean-Baptiste de Roquelaure, qui étaient presque tous Gascons, et un condottière italien, que la *Chronique de Lorraine* appelle *le Petit Génois*. Malheureusement, une contagion vint fondre sur cette armée composée d'éléments hétérogènes et enleva beaucoup de soldats, dans l'espace de quinze jours. René ne savait à quel parti s'arrêter, et il allait, sans doute, essayer de reprendre l'offensive, lorsqu'on annonça que le duc de Bourgogne s'avançait avec quarante mille hommes et une forte artillerie (2). Il n'avait pas perdu de temps, après la levée du siége de Neuss, pour refaire son armée affaiblie par les combats, les privations et les maladies ; ayant donné au comte de Campo-Basso l'ordre de le rejoindre avec les six milles hommes qui avaient échoué devant Conflans, il avait invité ses alliés à lui fournir immédiatement des secours. Georges de Bade, évêque de Metz, qui pensait toucher au moment où les villes d'Épinal et de Sarrebourg seraient restituées à son temporel, accourut avec un contingent peu considérable, mais formé d'excellents soldats (3). Un prince napolitain, Frédéric de Tarente, entreprit de traverser la Lorraine, avec six cents gentilshommes bourguignons et francs-comtois ; ils arrivèrent sans accident jusqu'au village de Varangéville, et la garnison de Nancy, qui en fut avertie trop tard, ne put essayer de les surprendre. Ils passèrent la nuit à Varangéville, partirent le lende-

(1) Ménault d'Aguerre était déjà depuis quelque temps au service de René ; V. au Trésor des chartes, le registre des Lettres-Patentes pour 1474.

(2) V. *Chron, de Lorr.,* ibid., col. lv.

(3) V. Chevrier, *Hist. de Lorr.*, p. 184 et 185.

main, de grand matin, et se dirigèrent vers Metz. On les aperçut du haut des remparts de Nancy, mais comme ils étaient au-delà d'Essey, on n'essaya pas de tirer sur eux, et ils réussirent à opérer leur jonction avec Charles-le-Téméraire (1).

Le duc de Lorraine, en apprenant l'arrivée prochaine de ce prince, réunit un conseil de guerre, et on délibéra sur les mesures à adopter dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait. Les officiers les plus expérimentés conseillaient d'abandonner les petites villes, qui ne pouvaient opposer une résistance efficace ; d'en utiliser l'artillerie et les munitions pour augmenter les moyens de défense des places principales ; de mettre dans ces dernières, notamment à Nancy, à Épinal, à Pont-à-Mousson, des garnisons nombreuses ; de tenir la campagne avec le reste de l'armée ; d'éviter toute action décisive ; de harceler l'ennemi ; d'attaquer les convois qui lui amèneraient des vivres, et de ne pas lui laisser un instant de repos. Ils représentèrent que la mauvaise saison n'était pas très-éloignée, et que si l'on parvenait pendant quelque temps à empêcher la chute des forteresses les plus importantes, la position des Bourgnons deviendrait périlleuse, et qu'ils seraient contraints de battre en retraite. Malheureusement, l'ingénieur Nicolas Rolin, de Neufchâteau, que le duc avait chargé d'inspecter les places, soutint que celles dont on proposait l'abandon avaient des fortifications suffisantes pour soutenir des siéges ; il prétendait que le duc de Bourgogne s'amuserait, sans doute, à les enlever l'une après l'autre ; que l'on sauverait de cette manière les villes principales, et que l'on serait plus en état de reprendre l'offensive pendant l'hiver ou bien au printemps (2). L'avis de cet officier fut goûté, et les différents corps de troupes qui composaient l'armée furent disséminés dans tous les lieux que l'on

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid,, col. lvj.

(2) *Mémoires de Thierriat* cités par Chevrier, ibid., p. 183 et 184.

voulait défendre. Comme on présumait que la ville de Briey, qui n'est pas très-éloignée de la frontière du Luxembourg, serait attaquée la première, le duc en remit le gouvernement à Gérard d'Avillers, capitaine plein d'expérience et de valeur; plusieurs gentilshommes barrisiens et quatre-vingts soldats allemands furent placés sous ses ordres. Le bâtard de Vaudémont, qui devait être un fils du comte Antoine, fut envoyé à Épinal avec une forte garnison; des détachements plus ou moins considérables furent dirigés sur les petites villes, qui se trouvèrent de la sorte à l'abri d'un coup de main, mais restèrent incapables de résister à une armée aussi nombreuse que celle du duc de Bourgogne. Les comtes de Salm, d'Apremont, de Nassau, de Bitche et de Réchicourt, suivis des contingents qu'ils avaient amenés, se retirèrent dans leurs principautés, pour les protéger au besoin et pour attendre les événements. La défense de Nancy fut confiée au bâtard de Calabre et à Colinet de La Croix-aux-Mines, auxquels on donna quatre mille soldats, presque tous allemands, qui avaient promis « au Duc foy et loyauté, de vivre « ou mourir à le bien servir » (1). Comme la conservation de la capitale était d'une grande importance, les deux gouverneurs s'occupèrent sans relâche d'en perfectionner les fortifications. On a déjà fait observer, dans le cours de cet ouvrage, que Nancy n'était formé au XV[e] siècle que des quartiers dont se compose la ville vieille. Son enceinte constituait un carré long assez irrégulier; elle s'étendait sur le côté méridional de la Carrière et sur les jardins de la préfecture actuelle, jusqu'à la rue de l'Opéra, tournait au nord-ouest vers le cours Léopold et la place de Grève, longeait ce cours et cette place jusqu'à la rue de la Pépinière, et redescendait au sud-est dans la direction de la porte Royale. L'enceinte était garnie de distance en distance de tours plus ou moins élevées; elle était percée de deux portes;

(1) V. *Chronique de Lorraine*, ibid.

l'une, qui existe encore regarde le nord-ouest ; c'est la porte Notre-Dame, construite sous le règne de Jean II ; la seconde, dont nous avons vu disparaître les ruines en 1847, était tournée du côté du sud-est ; on la nommait porte Saint-Nicolas, parce qu'elle conduisait à la ville de Saint-Nicolas-de-Port. Une poterne placée près de la rue de la Monnaie, et une autre poterne percée dans la muraille du palais ducal permettaient à la garnison de sortir sans être aperçue par les assiégeants. Le palais lui-même était voisin de l'enceinte, et sa muraille se confondait, au nord-est avec celle de la ville. Un fossé étroit et peu profond bordait partout le pied de l'enceinte, et au-delà de ce fossé, mais sur certains points seulement, on voyait des barbacanes, sorte de fortification avancée qui faisait partie du système adopté par les ingénieurs du XVe siècle. Quelques-unes des tours présentaient une assez grande élévation, et de leur sommet il était facile d'inquiéter l'ennemi quand il s'approchait du rempart. Trois faubourgs bien peuplés (les faubourgs Saint-Dizier, Saint-Nicolas et Saint-Thiébaut) et une foule de *bordes* ou maisons de campagne couvraient les environs de Nancy et pouvaient favoriser les travaux des assiégeants. Un des premiers soins des gouverneurs fut de raser les trois faubourgs et de faire couper les arbres des jardins. Les bois provenant de ces démolitions et de ces abatis furent conduits dans la place, ainsi que les échalas des vignes et les objets de nature à être utiles aux Bourguignons. On établit devant les deux portes et devant la poterne Saint-Jean de gros boulevards en terre, et on disposa sur les portes et sur les tours, particulièrement sur la tour du Terreau située vers le haut de la rue Saint-Michel, des bombardes et des serpentines qui devaient balayer tous les abords de la ville (1).

Après avoir donné les instructions nécessaires pour la défense

(1) V. *Chronique de Lorraine*, ibid.

et l'administration de son duché, René prit en hâte le chemin de la France, se rendit auprès de Louis XI, lui rappela les termes du traité qu'ils avaient conclu et lui exposa que, malgré le serment fait par le roi de comprendre la Lorraine dans les arrangements qu'il pourra arrêter avec le duc de Bourgogne, ce prince n'avait pas craint de pénétrer dans la partie septentrionale du Barrois et menaçait d'envahir tout le pays. « Monsieur le Roy, « lui disait-il, vous sçavés que promis m'aviés que toutes et « quantes fois que le Duc de Bourgongne, viendroit en Lorraine, « de vostre puissance m'aideriés ; c'est que je vous certifie que à « ceste heure il y est avec grande armée ».Mais Louis lui répondait : « Point ne le crois que sa personne y soit ; très-bien y « a peu envoyer ». René montra au roi quelques jours après, des lettres du conseil de Lorraine qui ne laissaient pas le moindre doute sur l'arrivée de Charles-le-Téméraire, Louis feignait néanmoins de ne pas y ajouter foi et disait : « Par la Pasque « Dieu, quand je le sçauraye, je iray en personne moy-mesme ; je « vous veulx donner huit cens lances ; avec vous les menerez ; avec « vostre puissance (votre armée) je crois qu'en aurés assés » (1). Mais, malgré l'indignation que le monarque feignait de ressentir et malgré ses protestations d'amitié, René demeura longtemps à la cour de France sans obtenir autre chose que des promesses.

Ce manque de parole de la part de Louis XI affligeait d'autant plus le duc de Lorraine qu'il recevait, chaque jour, des nouvelles désastreuses. Charles avait franchi la frontière du Barrois vers le 20 septembre et avait aussitôt, comme on l'avait prévu, formé le siége de Briey, dont la possession était nécessaire à l'armée bourguignonne pour assurer ses communications avec le Luxembourg. La ville, quoique battue par des canons de gros calibre, se défendait avec avantage, lorsque Gérard d'Avillers

(1) V. *Chron., de Lorr.*, ibid., col. lvij.

eut une main emportée d'un coup de serpentine au moment où il descendait dans la ville basse, ce qui l'avait obligé de s'exposer, pendant quelques instants, aux projectiles de l'ennemi. Cet accident ne permit pas à Gérard de conserver le commandement et répandit la terreur parmi les assiégés, qui se rendirent à discrétion. Charles, comptant garder la Lorraine, se proposait d'en traiter les habitants avec douceur pour les façonner plus promptement à sa domination ; il savait d'ailleurs que Briey appartenait à René Ier et il croyait avoir intérêt à ménager ce prince. En conséquence, il accueillit avec beaucoup de bienveillance les gentilshommes barrisiens qui s'étaient enfermés dans la place. « Furent reçus avec grande courtoisie, dit Thierriat ; « mais le Bourguignon avait ses vues, et le fin matois employa « à leur rencontre maintes paroles mieilleuses, et ne voulut « entendre qu'ils retournassent à la cité sans festoyer iceux (1). » Il ne montra pas les mêmes dispositions à l'égard des quatre-vingts soldats allemands qui composaient la garnison. Il déclara que ces malheureux avaient mérité la mort pour s'être mêlés d'une querelle qui leur était tout-à-fait étrangère, et il les fit pendre sans miséricorde, afin d'effrayer les suisses et les allemands enfermés dans la plupart des villes dont il allait faire le siége (2).

La prise de Briey ne fut pas plustôt connue, que les villes ou bourgs d'Étain, Conflans, la Chaussée, Fléville et Mars-la-Tour, ainsi que divers châteaux, ouvrirent leurs portes au duc de Bourgogne, qui, s'avançant avec rapidité et ne rencontrant aucun obstacle, arriva le 26 septembre devant Pont-à-Mousson. La ville se rendit sans résistance, et l'ennemi y séjourna jusqu'au 29. Charles était accompagné de l'ambassadeur français et des envoyés du comte palatin et du duc de Milan ; il reçut, le 29,

(1) V. *Mémoires*, règne de René II, dans le Recueil cité.
(2) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lvj et lvij.

la soumission des châteaux de Dieulouard et d'Amance. Le même jour, au soir, toute l'armée bourguignonne était réunie à Condé-sur-Moselle; elle quitta ce lieu le lendemain, passa près de Bouxières, de Pixerécourt, de Malzéville et d'Essey. La garnison de Nancy, craignant d'être attaquée d'un moment à l'autre, était accourue sur les remparts et sur les tours. Comme les Bourguignons étaient à une faible distance, on leur tira plusieurs volées de canon qui ne leur firent pas grand mal ; ils n'y répondirent pas, continuèrent leur route par Tomblaine, traversèrent la Meurthe au gué de la Neuveville et se logèrent dans les environs. Le 1er octobre, ils vinrent s'établir sur les hauteurs de Saffais, village situé entre Rosières et Bayon. Charles, qui avait remis en usage les camps retranchés à la manière des Romains, fit élever par ses troupes une enceinte redoutable qu'il garnit d'artillerie, et, s'attendant à voir René arriver enfin avec une armée française, il resta dans cette position pendant quelques jours. Il se contenta de détacher ses lieutenants qui s'emparèrent de différents bourgs et châteaux, dont les habitants eurent peu à souffrir, parce que le duc de Bourgogne avait recommandé de les traiter avec douceur et annoncé qu'il leur conserverait leurs libertés et leurs privilèges, faveur qu'il avait déjà concédée aux bourgeois de Briey.

Cependant Louis XI, fatigué des instances de René et effrayé des progrès rapides de Charles-le-Téméraire, autorisa le premier à conduire en Lorraine huit cents lances, d'après la *Chronique*, quatre cents seulement, d'après Thierriat. Ces troupes étaient placées sous le commandement de l'amiral Odet d'Aydie sire de Lescun, qui avait ordre de se borner à observer les Bourguignons et d'éviter le combat. René et ses auxiliaires pénétrèrent jusqu'au cœur de la Lorraine et occupèrent le bourg d'Ormes, celui de Haroué et le village de Lemainville. Les Français se trouvaient par conséquent à peu distance des ennemis, et les avant-postes étaient même si rapprochés que parfois

les gentilshommes des deux armées conversaient ensemble. La démonstration de Louis XI n'avait malheureusement d'autre but que d'amener le duc de Bourgogne à lui livrer le connétable de Saint-Pol, qui s'était réfugié dans les Pays-Bas, et que Charles faisait garder dans le château de Péronne. Aussitôt que la négociation fut terminée, et que l'on eut remis le connétable aux agents du roi, celui-ci enjoignit à ses soldats d'évacuer la Lorraine; et, comme René reprochait à l'amiral de l'abandonner dans une circonstance aussi critique, Louis XI envoya « ung « hérault et manda, sur peine de la hart, que tous ses gens « d'armes en France s'en retournassent » (1). Le duc, ne sachant que devenir et appréhendant de tomber entre les mains des Bourguignons, suivit ses auxiliaires et se retira dans le château de Joinville.

Quand Charles vit les Français s'éloigner, il reprit l'offensive avec une nouvelle vigueur. Pendant que ses lieutenants enlevaient Ormes, Vézelise et Mirecourt, qui se défendirent mollement, il s'emparait de Bayon et se présentait devant la ville de Charmes, protégée par quarante gascons sous les ordres d'un aventurier nommé le Petit Picard. Cette garnison était insuffisante ; mais, huit jours avant l'arrivée des Bourgnignons, Jean Wisse, bailli de Vosge, était venu à Charmes et avait recommandé aux habitants d'opposer une résistance aussi longue que possible, en leur faisant espérer que les Français, qui n'avaient encore quitté le bourg d'Haroué, ne manqueraient pas de les secourir. Quand l'armée bourguignonne eut investi la place, le Petit Picard fit bonne contenance, et il fallut commencer un siége dans les règles. Tandis que Charles s'impatientait de perdre son temps devant une ville aussi peu importante, Jean de Savigny, Robert du Fay, Vautrin de Vaubecourt et d'autres

(1) V ibid., col., lvij ; *Mémoires de Thierriat*, ibid.

gentilshommes lorrains surprirent au village de Xugney, près de Charmes, un corps de Bourguignons, auquel ils enlevèrent ses chevaux et ses bagages, et ils regagnèrent le Barrois sans avoir été atteints par la cavalerie ennemie. Cet échec augmenta la colère de Charles, qui fit tout préparer pour donner un assaut; les bourgeois effrayés ouvrirent alors leurs portes; mais cette soumission ne leur épargna pas un cruel traitement. Le duc fit pendre les quarante Gascons aux saules qui bordaient le canal du moulin (1), et la soldatesque se livra au pillage et incendia quantité de maisons. On remarqua dans cette circonstance, combien les rivalités de ville à ville peuvent engendrer d'animosité. Les bourgeois de Châtel, qui étaient comme on l'a vu, sujets d'une famille bourguignonne (2), accoururent à Charmes; loin de plaindre leurs infortunés voisins, ils excitèrent les vainqueurs à faire le plus de mal qu'ils le pourraient et leur achetèrent une partie du butin, même les cloches de l'église, qu'ils transportèrent à Châtel et qu'ils suspendirent dans leur clocher (3).

Le sac de Charmes eut lieu le 10 octobre ; le même jour, le duc arriva devant Dompaire, qui était une petite ville fortifiée (4): il fut accueilli par une décharge de serpentines et d'arquebuses, et les habitants, auxquels Jean Wisse avait promis qu'ils seraient secourus par les Français, avaient résolu de se défendre avec vigueur; mais quand ils aperçurent l'immense armée de Charles déployée devant leurs murs, ils perdirent courage et offrirent de se rendre. Le duc, tenant une conduite différente de celle qu'il s'était proposé de suivre, accorda aux quatre-vingts soldats qui formaient la garnison la

(1) Ces saules existaient encore au XVII[e] siècle; V. Chevrier, *Hist. de Lorr.*, p. 195.

(2) La maison de Neufchâtel.

(3) V. *Chron., de Lorr.*, ibid., col. lviij.

(4) V. Calmet, *Notice*, t. I, supplém., col. 126.

permission de se retirer où ils voudraient, et traita les habitants avec cruauté. La ville fut pillée et brûlée, les femmes furent violées, et la plupart des bourgeois, faits prisonniers, n'obtinrent d'être remis en liberté qu'en promettant de grosses rançons ; la *Chronique* cite un habitant nommé Nicolas Philippe, qui, après avoir vu incendier ses maisons, fut obligé de payer quatre cents florins (1).

En même temps, un corps de Bourguignons, qui avait passé la Moselle près de Charmes, s'était porté contre la ville de Bruyères et l'avait prise et saccagée. Ces exemples de rigueur répandirent l'effroi de toutes parts. Arches, Saint-Dié et Remiremont n'attendirent pas qu'on vint les attaquer ; elles envoyèrent des députations présenter leur soumission au duc de Bourgogne, qui se fit prêter serment de fidélité par ces villes et leur concéda de nouveaux priviléges. Après avoir laissé de faibles garnisons dans les lieux qu'il avait conquis, il s'approcha d'Épinal avec l'espérance que la ville se rendrait sans coup férir ; mais il ne tarda pas à comprendre combien il s'était trompé. René avait placé à Épinal environ douze cents soldats gascons et allemands ; de plus, les bourgeois, qui connaissaient le traité conclu entre Charles et l'évêque de Metz, et ne se souciaient pas de reconnaître l'autorité du prélat, avaient pris les armes pour la défense de leurs foyers. Il paraît aussi qu'ils ignoraient la retraite des Français et qu'ils se flattaient de recevoir du secours. Dès que les Bourguignons furent à peu de distance, les bourgeois firent une sortie par la porte de la Fontaine, mirent le feu au faubourg voisin de cette porte et ne rentrèrent dans la ville qu'après un engagement assez vif, qui coûta une vingtaine d'hommes à chacun des deux partis. Le duc établit des batteries, que la garnison et les bourgeois parvinrent à détruire dans une sortie, aussi heureuse que la première. Le 14 octobre, Charles, profitant d'un

(1) V. la *Chron.* dans Calmet, *Hist.* t. III, *Preuves*, col. lviij.

brouillard épais, par lequel il fut dérobé, plusieurs heures, à la vue des assiégés, fit exécuter de nouveaux travaux et construire une batterie de trois gros canons, qui foudroyèrent les remparts pendant trente heures avec un grand succès. La division se mit parmi les assiégés ; les Allemands et les Gascons craignaient, en prolongeant la résistance, d'irriter un vainqueur implacable et désiraient que l'on tâchât d'obtenir une capitulation avantageuse ; les bourgeois, au contraire, ne voulaient pas entendre arler de reddition et disaient que la ville serait promptement délivrée. Toutefois, quand on vit que les auxiliaires attendus n'arrivaient pas, on finit par tomber d'accord sur la nécessité de la soumission ; un des magistrats, étant monté sur le rempart, éleva la voix et annonça aux Bourguignons les plus rapprochés que l'on se rendrait si Charles accordait des conditions favorables. Ce dernier, éprouvant de la répugnance à détruire une ville aussi peuplée (Épinal avait quinze mille âmes), se montra disposé à prêter l'oreille à la requête qui lui était adressée. Il envoya vers les bourgeois un officier qui lui rapporta leurs propositions ; ils désiraient que les étrangers composant la garnison eussent la permission de se retirer où ils voudraient, « vies « et bagues sauves », et que la ville, maintenue, « en honneur, « gloire et conscience, ez droicts et priviléges dont elle tenoit « longue et boine possession », n'eût d'autre maître que le duc et fût complètement indépendante de l'évêque de Metz. Charles concéda tout ce que l'on demanda, et la ville ouvrit ses portes le 19. Le lendemain, pendant que les Allemands et les Gascons prenaient le chemin de leurs pays et que l'évêque, indigné de la mauvaise foi de Charles, abandonnait son camp avec le contingent qu'il avait amené, le duc faisait son entrée dans la ville d'Épinal. Pour donner une idée de sa puissance et de ses richesses, il eut soin de déployer le plus grand luxe et de se montrer entouré d'un cortège magnifique ; il réunit ensuite les bourgeois et leur dit : « Messieurs, vous voyés la graice que

« faicte vous ay ; vous me faictes serment que tousjours mais « loyals me serés, et à l'ayde de Dieu contre tous vous garde-« ray ». « Ceux d'Espinal, rapporte la *Chronique,* lui pro-« mirent de luy estre bons et loyals, mais au cueur avoient que « bons Lorrains estoient, et que par force Bourguignons « estoient (1). » Charles, devinant l'importance de la ville d'Épinal, qui est placée vers le principal débouché des Vosges, à peu près à égale distance entre la France et l'Alsace, y mit une bonne garnison et reprit le cours de ses conquêtes (2).

Le 21, il reçut la soumission de Darney, Bulgnéville et Châtenoy, qui n'attendirent pas une attaque. La *Chronique* ajoute que Neufchâteau suivit leur exemple. Dom Calmet soutient, il est vrai, que François de la Vaulx, qui était gouverneur de cette ville, la maintint sous l'obéissance de René II (3). Mais son assertion ne peut prévaloir contre l'autorité de la *Chronique,* dont l'auteur, qui était contemporain, fait de plus observer que Charles détacha un corps de troupes assez nombreux pour occuper Neufchâteau (4). Le 22 ou le 23, le duc se mit en possession du château de Vaudémont. Cette redoutable forteresse, qui avait bravé pendant si longtemps les efforts des Lorrains, sous les règnes de Charles II et de René Ier, fut livrée, sur la première sommation, par un capitaine étranger auquel René II en avait confié la défense (5). Après avoir laissé son armée se reposer pendant deux jours dans les riches villages du comté

(1) V. la *Chron.*, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col, lix.

(2) Ces détails sont empruntés, partie à la *Chron. de Lorr.* (ibid., col. lviij et lix), partie à un opuscule intitulé : *Journal des Siége et Prinse d'Espinal* ; Pont-à-Mousson, 1582. On ne connaît aucun exemplaire de ce livret, et nous avons utilisé les extraits qu'en donne Chevrier, *Hist. de Lorr.*, p. 197-202.

(3) V. *Notice*, t. II, col. 919.

(4) Nous verrons, d'ailleurs, plus loin que Charles logea dans cette ville au mois de janvier 1476.

(5) V. Chevrier, ibid., p. 202.

de Vaudémont, Charles se dirigea vers Nancy et vint coucher, le 24 octobre au château de Pont-Saint-Vincent. Les bourgeois de Lunéville, d'Einville et de Rosières-aux-Salines lui envoyèrent des députations pour le prier de leur accorder ses bonnes grâces, et Charles, qui voulait récompenser le comte de Campo-Basso, le nomma châtelain de Rosières. En même temps une colonne bourguignogne parcourait la Lorraine allemande et entrait dans la ville de Dieuze, ainsi que dans plusieurs petites forteresses qui ne résistèrent pas. Il n'y eut guère que Sarrebourg et le comté de Bitche qui ne subirent pas le joug des étrangers (1). Raon-l'Étape, Deneuvre, Gerbéviller, Gondreville et Saint-Nicolas-de-Port se rendirent avant d'avoir vu l'ennemi, en sorte que, le 25 octobre, la conquête de la Lorraine était pour ainsi dire terminée. Il ne restait plus aux Bourguignons qu'à en assiéger la capitale, et ils étaient d'autant plus pressés de l'investir, que la garnison, profitant de leur éloignement, avaient fait des courses fort gênantes pour eux. Nous n'en mentionnerons qu'une seule. Ayant su, vers le 15 octobre, qu'une troupe de cent ou cent vingt aventuriers anglais avait quitté Nomeny pour rejoindre l'armée de Charles, la garnison de Nancy alla s'embusquer dans le voisinage de Lénoncourt. Quand les Anglais furent arrivés près du moulin de ce village, ils furent entourés par les Lorrains, et il n'en échappa pour ainsi dire pas un; beaucoup perdirent la vie, et les autres furent conduits dans la ville avec leurs chevaux et leurs bagages.

Le 25 octobre, au point du jour, Charles partit de Pont-Saint-Vincent. Les Nancéiens, qui avaient connu son entrée dans ce bourg, ne s'attendaient pas toutefois à être assiégés aussi vite et n'avaient rien fait pour prévenir une surprise. Campo-Basso, à la tête de l'avant-garde bourguignonne, captura le troupeau de la ville qui paissait près de la maladrerie de la

(1) V. *Chron. de Lorr.*, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. lix.

Madeleine, et cette perte, que l'on aurait pu éviter avec un peu d'attention, diminua les ressources de la place. Bientôt après, les différents corps de l'armée parurent devant la ville et plantèrent leurs tentes au milieu des ruines des trois faubourgs, et dans les jardins qui les environnaient. Le duc établit son quartier-général dans le faubourg Saint-Thiébaut, entre la fontaine de ce nom et la commanderie de Saint-Jean-le-Vieil-Aître, à peu de distance d'une tour que les assiégés avaient abandonnée. Le vallon qu'arrose le ruisseau de Saint-Jean est beaucoup plus enfoncé que les terrains sur lesquels la ville-vieille est construite, et les projectiles lancés par la garnison de Nancy ne pouvaient atteindre que difficilement les tentes des Bourguignons. Ceux-ci ne perdirent pas de temps pour mettre la main aux travaux du siége ; dans la nuit du 25 au 26 ils creusèrent de profondes tranchées en avant de la commanderie, sur l'emplacement du faubourg Stanislas ; ils continuèrent leur besogne les nuits suivantes, et dès le 2 novembre la ville se trouva complètement entourée d'une circonvallation qui ne permit plus de conserver aucune communication avec la campagne. La garnison ne laissa pas exécuter cet immense travail sans faire plus d'une sortie. Les Gascons et les Allemands troublèrent souvent les pionniers, en tuèrent plusieurs et détruisirent quelques ouvrages; mais ils ne purent que retarder l'entier investissement de la place, et ils furent enfin obligés de se renfermer dans leurs murailles. Les Bourguignons installèrent une forte batterie sur le point où ils avaient commencé leur circonvallation ; elle devait foudroyer l'enceinte dans l'endroit qui paraissait le plus vulnérable, c'est-à-dire au midi, vers l'angle que formait le rempart en rejoignant la porte Saint-Nicolas, le long de la rue actuelle de la Pépinière. Cet angle, dont les Lorrains connaissaient la faiblesse, était défendu par une grosse tour où l'on avait disposé de l'artillerie. Les assiégés augmentèrent à la hâte les fortifications de cette portion de

l'enceinte, et s'occupèrent à exhausser les boulevards qui couvraient la porte Saint-Nicolas et la poterne Saint-Jean. Les bras ne leur manquaient pas, car, outre une garnison de quatre mille hommes et une population de cinq mille âmes, Nancy renfermait une multitude de paysans, qui, s'y étant réfugiés avec ce qu'ils possédaient de plus précieux, fournissaient des ouvriers robustes et pleins de bonne volonté, mais rendaient les vivres plus rares et plus chers. Le feu fut très-vif des deux côtés pendant les premiers jours de novembre ; les batteries de Charles endommagèrent considérablement les remparts ; néanmoins, l'artillerie de la ville fit essuyer des pertes sensibles aux Bourguignons et leur démonta plusieurs pièces. Ils eurent surtout à souffrir des projectiles que leur envoyaient les défenseurs de la tour dont nous avons parlé ; comme elle était très-élevée, on dominait de son étage supérieur les tranchées de l'ennemi, et on pouvait plus facilement ajuster les coups. Les canons que l'on avait hissés dans cette tour étaient pointés par un nancéien appelé Nicolas des Grands-Moulins, artilleur expérimenté, et qui avait de plus la réputation d'être musicien et excellent compagnon. L'auteur de la *Chronique*, qui était un des défenseurs de la tour, rapporte, à ce sujet, une particularité assez curieuse : « Nicolas des Grands-Moulins, écrit-il, ...
« joyeusement les os (castagnettes) menoit, avec ses clochettes,
« en disant de bonnes chansons ; quand venoit le soir, les
« Bourguignons l'appeloient, disans : Hé, li canteur, hé, par
« loy, dis nous une cansonnette ! Ledict Nicolas au canton de
« la fenestre s'alloit mectre et commençoit à chanter et à
« sonner ses os ; à puissance de fleiches tiroient, le cuidans
« tuer, mais jamais ne le peurent tirer pour le blesser ; le
« matin on trouvoit des fleiches attachées contre le mur, les
« aultres chéoient ez barbiquennes (sur la barbacane). »

Ces détails nous font voir combien les assiégeants avaient déjà fait de progrès, et combien leurs tranchées étaient rappro-

chées de l'enceinte. Ils continuaient à diriger leurs efforts contre l'angle méridional, et ils mirent en batterie un énorme canon, « lequel une pierre jettoit grosse comme le rond d'un chapeau »; les Nancéiens, craignant que la tour ne s'écroulât sur les maisons, et que ses débris n'en écrasassent quelques-unes, la minèrent afin de la faire tomber dans le fossé si la chose devenait indispensable. Les artilleurs essayèrent, de leur côté, de démonter les canons dont les coups compromettaient la solidité de la tour. L'auteur de la *Chronique* « monta à la lanterne « hault, vit le courtois (le canon) où ils (les Bourguignons) « l'affutoient quand tiré l'avoient. Plusieurs Bourguignons « entour se mectoient pour le raffuter; ledict vint bas, dict à « maistre Jacquot (1), lequel tiroit d'une serpentine.....: « Prenez la visée en celle endroict, ledict courtois y est affuté, « je crois que vous ne fauldrez. Ledict la chargea, et la visa en « celle endroict..... Or dict celuy qui ce a escript: Je m'en « vas là hault; quand il vouldront ledict courtois affuter, de « hault je diray: Mectez le feu; cela faict, je crois que bien « besongnerez. Lesdicts bourguignons plus de dix entour estoient « pour l'affuter; ledict mit le feu; le coup donna tout sur le « chariot dudict courtois; dudict coup en fut tué plusieurs, et « ledict chariot tout rompu; depuis jamais ne le tiront, par- « quoy ceulx de ladicte tour en ce dangier plus n'estoient. » Malgré ces prouesses, les Bourguignons avançaient de plus en plus leurs ouvrages vers les fossés de la place et se flattaient de l'enlever dans peu de jours; ils avaient planté de grands dra- « peaux sur leurs retranchements, et, comme on était à la portée de la voix, ils criaient aux Lorrains: « Demain après, par « les chin (cinq) playes Dieu, nous vous aurons; vous serez tous

(1) C'était un bombardier allemand nommé Jacob; il est appelé Jacquet dans le compte du receveur-général Antoine Warrin pour l'année 1476. René II lui accorda, quelques mois après la capitulation de Nancy, une gratification de cent francs barrois.

« pendus ». Ce qui tourmentait le plus les assiégés était la crainte bien fondée de manquer de vivres ; la ville renfermait quantité de bouches inutiles, et la rapidité avec laquelle Charles avait envahi la Lorraine n'avait pas permis de faire des approvisionnements considérables. Le duc, que des traîtres instruisirent sans doute de la pénurie des Nancéiens, ralentit le feu de l'artillerie, afin de ne pas trop endommager une ville qui ne pouvait manquer de capituler au premier jour. Rien ne lui inspirait, d'ailleurs, d'inquiétudes sur la suite de ses opérations militaires ; la Lorraine était conquise presque en entier ; aucun parti ne tenait plus la campagne, et René, abandonné de ses alliés, sans soldats et sans argent, n'était pas en état de faire la moindre entreprise. Il n'y avait que Louis XI qui aurait pu susciter des embarras aux Bourguignons ; mais ce prince ne rêvait qu'à la vengeance qu'il voulait tirer du connétable, et, le 12 novembre, il avait donné des lettres par lesquelles il consentait à ce que le duc de Bourgogne punit les habitants de Nancy, c'est-à-dire les Lorrains en général, s'ils avaient assisté les bourgeois de Ferrette dans l'attentat commis contre le sire de Hagenbach, gouverneur de cette ville (1). René, instruit de la remise de ces lettres, et appréhendant d'exposer sa capitale aux conséquences d'un assaut, écrivit au bâtard de Calabre pour l'autoriser à demander une capitulation. Le messager du prince parvint à franchir les retranchements des Bourguignons et à pénétrer dans la place, le 25 novembre, un mois après le commencement du siége. Le lendemain, le bâtard de Calabre fit dire au duc de Bourgogne que s'il voulait promettre une amnistie générale en faveur des habitants, et laisser les étrangers s'en retourner librement chez eux, on lui ouvrirait les portes de Nancy. Charles commençait à s'impatienter de la longueur d'un

(1) Ces lettres, données à Savigny-sur-Orge, sont imprimées dans le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. III, p. 443 et 444.

siége poursuivi au milieu de la mauvaise saison ; il donna immédiatement son assentiment aux propositions du gouverneur, et la capitulation fut signée le jour même. Quoique le duc fût charmé de voir les Lorrains ne pas prolonger leur résistance, il feignit de céder aux sollicitations des personnes qui l'entouraient et, le 29, il écrivit « à ses très-chiers et bien amez les Maieur « et Eschevins..... de Dijon : ..... Est bien vrai que, à la « très-instant prière et requeste du Légat, Nous avons receu la « ville de Nancy en nostre graice par la manière qu'il s'ensuit : « Assçavoir que les estrangiers estans dans ladicte ville partiront leurs vies et baghes sauves, et ceulx d'icelle ville, avec « les nobles et aultres du pays de Lorraine y estans, demoure-« ront en leurs franchises, priviléges et biens quelconques, « moyennant qu'ils nous feront serment d'estre bons et loyaux « subjetz (1). »

Le 27 novembre, les soldats allemands, français et gascons qui avaient défendu Nancy en sortirent par bandes et s'éloignèrent. Ils furent imités par les paysans, qui retournèrent dans leurs villages. Charles, regardant défiler cette multitude, ne put s'empêcher, au rapport de l'auteur de la *Chronique*, de faire observer que si le gouverneur de Nancy l'avait voulu, il ne lui aurait pas été difficile, avec une garnison aussi nombreuse, de forcer les lignes des Bourguignons et d'enlever le duc lui-même, parce que les assiégeants se gardaient mal, et que la plupart d'entre eux allaient se divertir à Saint-Nicolas-de-Port (2).

Lorsqu'il ne resta plus dans la ville que la population ordinaire, le duc envoya ses fourriers qui choisirent et marquèrent des logements pour tous les seigneurs bourguignons. Quant à

(1) V. Archives de l'hôtel-de-ville de Dijon, registre III, n° 27.

(2) Pour tout ce qui concerne le siége de Nancy, V. la *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lx et lxj.

Charles, il déclara que cette fois il habiterait le palais ducal, et l'on s'occupa aussitôt d'en décorer les appartements. Le duc de Bourgogne fit son entrée Nancy le 30 novembre, jour de la fête de saint André ; le cortége se présenta à la porte de la Craffe et se dirigea vers la collégiale Saint-Georges ; il était précédé de cinq ou six trompettes et des hérauts d'armes ; on voyait ensuite un escadron de cent hommes d'armes magnifiquement montés et équipés ; le duc de Clèves, les comtes de Nassau, de Chimay, de Marle, de Campo-Basso, le sire de Bièvre et le bâtard de Bourgogne marchaient devant le duc, qui était couvert des vêtements les plus splendides, et « sur sa teste une barette rouge « avoit, où estoit une croix d'or, et ez quatre bouts de moult « riches pierres, c'est assçavoir un diamant, un ruby, un saphir « et une escarboucle. On les prisoit plus qu'un duchié ne val- « loit. Dix ou douze paiges après, moult richement habillés; « tous avoient harnois de teste contraires les uns aux aultres : « l'un un heaume, l'aultre un cabasset, l'aultre une salade, « l'aultre un chapeau de Montauban, l'aultre un armet ; et à « chascun une selle d'argent doré, et force pierreries tout à « l'entour. ». Le margrave de Rotelen et les baillis de Hainaut et de Braban fermaient la marche, avec un grand nombre de gentilshommes. Charles fut reçu devant le portail de Saint-Georges par le chapitre de la collégiale, en tête duquel se trouvait le prévôt Jean d'Haraucourt, qui ne dissimulait pas l'intention de s'attacher aux intérêts du duc de Bourgogne. Celui-ci, à l'exemple des princes angevins et de René II lui-même, abandonna le cheval sur lequel il était monté, et que l'on estimait plus de cent florins. Il fut introduit dans l'église, « où il y avait « des notables prélats, que avec luy estoient, lesquels..... la « messe chantèrent en grand triomphe et solemnité ». Quand l'office fut terminé, le prévôt demanda au duc s'il voulait, comme les derniers souverains de la Lorraine, jurer de maintenir les droits du clergé, de la noblesse et du commun peuple.

Charles fit le même serment que René Ier, Jean II, Nicolas et René II, et, dans sa joie, il assura même qu'il augmenterait encore les libertés des trois ordres (1).

« Après toutes ces choses accomplies, la Court (le palais) « estoit pour ses gens moult noblement préparée, toutes les « chambres bien aornées, et la cuisine bien apprestée. Le Duc « et tous les plus grands dedans la dicte Court fut mené à grand « triomphe, trompettes et clairons ; fort se réjouissoient et « trouvèrent les tables mises (2). » Charles s'occupa immédiatement d'organiser la nouvelle administration de la Lorraine, et, le 18 décembre, il convoqua les États-Généraux pour le 27 du même mois. En même temps pour se populariser, il accueillait gracieusement ceux qui se présentaient, se laissait approcher par toutes sortes de gens et ordonnait que les portes de la ville ne fussent jamais fermées. La salle d'honneur du palais fut disposée pour la session des États ; on démolit les deux cheminées, dont les vastes manteaux pouvaient gêner ; on tendit les murailles d'étoffe de soie, et on éleva une estrade garnie de drap d'or. Le 27 décembre, les sires de Bièvre et de la Marche, capitaines des gardes de Charles, distribuèrent beaucoup d'argent aux habitants de Nancy, et, lorsque les membres des États arrivèrent devant le palais, la populace qui en obstruait les abords, cria : « Vive li Duc de Borgoigne et de Lorraine ! » Quand les trois ordres eurent pris séance, le duc entra dans la salle ; il était accompagné du bâtard de Bourgogne, les ducs de Clèves et de Tarente, du comte de Marle et du sire de Bièvre, tous vêtus de drap d'or. Charles s'assit, mit la main à sa barrette et ouvrit la session par un discours, dont l'auteur de la *Chronique* et Bournon nous ont conservé la substance. Après avoir

(1) V. Trésor des chartes, layette *États-Généraux du Duché de Bar*, n° 7.

(2) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lxj et lxij.

promis de gouverner avec douceur, de respecter scrupuleusement les priviléges du clergé et de la noblesse, d'augmenter l'aisance de la bourgeoisie, de protéger les laboureurs, le duc déclara qu'il avait l'intention de résider souvent à Nancy, d'y construire un palais magnifique, d'agrandir la ville et d'en faire à cause de sa position centrale, la capitale de ses vastes états. Il vanta sa puissance, parla de la crainte qu'il inspirait à ses voisins, de la sécurité qu'il savait garantir à ses sujets, et des traités qu'il avait récemment conclus avec la France et l'Empire. Il fit connaitre qu'il se mettrait prochainement en route pour aller châtier les Suisses, qui lui avaient enlevé la ville de Ferrette et avaient dépouillé son allié le comte de Romont. Il termina en annonçant qu'il venait de confier au sire de Bièvre le gouvernement de la Lorraine, et en exprimant l'espérance que les belles qualités et les talents de ce seigneur lui concilieraient l'estime générale (1).

Les écrivains lorrains ne sont pas d'accord sur l'accueil fait à ce discours. Bournon rapporte que les États ne répondirent à Charles que par un silence glacial. « Ne firent Messieurs de la « noblesse aucun semblant de l'ouïr, dit Thierriat, et sembloit « à leur silence qu'avoient perdu par mort tout sentiment, tant « furent froidement receues les cajoleries et festoyemens que « leur fit le Bourguignon (2) ». Mais l'auteur de la *Chronique*, dont nous préférons le témoignage, assure que les membres des trois ordres firent entendre des applaudissements, quoique « maints y en eust que aultrement désiroient ». On ne vit, en effet, que trop de défections parmis les Lorrains ; le duc de Bourgogne paraissait si redoutable, et la cause de René tellement désespérée, que beaucoup d'hommes, plus soucieux de

(1) V. ibid., col. lxij et lxiij ; Chevrier, ibid., p. 214-220.
(2) V. *Mémoires*, règne de René II, dans le Recueil cité.

l'intérêt que de l'honneur, abandonnèrent leur souverain et trahirent leur patrie. Les plus marquants furent André d'Haraucourt, sire de Brandebourg ; les trois frères Perrin, Henri et Évrard fils de Jacques d'Haraucourt, qui avait rempli les fonctions de bailli de Nancy ; Louis de Lénoncourt ; Gaspard de Raville ; Jean de Toullon, seigneur de Thézey ; Balthasar d'Haussonville ; Simon des Armoises ; Louis de Dommartin ; Nicolas de Vaudoncourt ; Jacquemin-Martin et Collignon de Lucy ; Cunin d'Épinal, châtelain de Baccarat ; Colard Rudolff, châtelain de Romont ; Adam de Varennes, qui avait livré aux Bourguignons le bourg de Louppy ; un chevalier nommé Guillaume ; Menget clerc-juré de Rambervillers, et Huyn Reynette, un des secrétaires de René II (1).

La session des États-Généraux fut très courte, et on n'a pas de détails sur les délibérations qui furent prises ; on sait seulement qu'avant de se séparer, les trois ordres présentèrent au duc une requête, dans laquelle, après avoir rappelé que le duché de Lorraine était si ancien qu'il y avait eu « quatre Ducs Sara- « zins avant la congnoissance de la foy », ils suppliaient Charles : 1° de le « conduyre et gouverner ainsy que ses prédécesseurs « Ducs de Lorraine avoient faict » ; 2° d'observer, en matière judiciaire, « les anciennes coustumes, sans longue figure de « procès, ne travailler les parties de grands frais » ; 3° de prescrire au gouverneur de résider continuellement dans le duché, afin de surveiller plus facilement et plus efficacement toutes les branches de l'administration ; 4° de « faire despartir les gens

(1) V. au Trésor des chartes, les registres des Lettres-Patentes pour 1476, 1477, 1478, 1480, 1482 et 1485. C'est ici le lieu de relever une erreur de Lionnois ; il assure (*Hist. de Nancy*, t. I, p. 293) que le receveur-général Jean-Philippin prit parti pour le duc de Bourgogne ; or, Jean Philippin était, selon toutes les apparences, mort depuis quelque temps, car Antoine Warrin remplissait les fonctions de receveur-général dès le mois de septembre 1473, ainsi que l'atteste le registre des Lettres-Patentes pour cette année.

« de guerre, qui avoient faict de très-grands et énormes excès « et s'efforçaient de rançonner les seigneurs ... avant eulx « vouloir despartir » ; 5° de soumettre à une discipline sévère les garnisons que le duc ne pourrait s'empêcher de laisser dans le pays ; 6° d'accorder une amnistie entière et la main-levée de leurs biens à tous les Lorrains qui auraient quitté leur patrie, pour fuir la colère du duc de Bourgogne ; 7° d'assurer aux femmes dont les maris ne profiteraient pas de l'amnistie la jouissance des avantages stipulés dans leurs contrats de mariage ; 8° d'acquitter les obligations contractées par les ducs précédents ; 9° de rembourser les sommes avancées par divers particuliers, afin que ceux-ci pussent « satisfaire à ung chascun, « aultrement les conviendroit absenter dudit pays et estre en « perpétuelle pauvreté » ; 10° enfin de prendre les mesures nécessaires pour rétablir les communications et le commerce avec la France (1).

On ne connait pas la réponse que Charles fit à cette requête ; mais pour captiver de plus en plus l'affection de ses nouveaux sujets, il créa un conseil de gouvernement dans lequel il n'introduisit que des Lorrains ; on y voyait figurer Gaspard de Raville, André d'Haraucourt, Jean de Toullon et quelques autres (2). Après avoir réglé les affaires les plus importantes, récompensé plusieurs de ses serviteurs (3), et donné audience aux chevaliers André de Rineck et Philippe Dex, que les Messins effrayés de la conquête de la Lorraine. avaient chargés d'offrir au duc une coupe d'or, pesant un marc et contenant

(1) Cette requête a été publiée par M. Schütz dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1842, p. 235-241.

(2) V. la *Chronique de Lorraine*, ibid., col. lxiij.

(3) Il abandonna au sire d'Arrancy, son conseiller et chambellan tout ce que les habitants de Saint-Nicolas-de-Port devaient à René II. Les lettres sont datées du 1er décembre 1475, et se trouvent dans la collection de M. Justin Lamoureux.

cinq cents florins du Rhin (1), Charles réunit son armée dans les environs de Nancy et la passa en revue. Les troupes bourguignonnes avaient la droite appuyée à la commanderie de Saint-Jean, et la gauche à la rivière, au dessous de Maxéville, s'étendant sur l'espace occupé par les faubourgs Saint-Jean, Stanislas et de Boudonville, et par les maisons de campagne qui dépendent du village que nous venons de nommer. La *Chronique* évalue ces troupes à plus de trente mille hommes, et son estimation ne paraît pas exagérée. Le duc prescrivit de conduire à Luxembourg l'artillerie qu'il avait trouvée tant dans les fortifications de Nancy que dans l'arsenal de cette ville. On en chargea plus de quatre-vingts voitures. Deux chars portaient la grosse bombarde que le duc d'Anjou avait fait fabriquer, et qui se divisait en deux parties. Elle pesait dix-huit ou dix-neuf mille livres. Le convoi traversa la ville de Metz, dont les habitants ne furent pas fâchés de voir désarmer des voisins qu'il avaient appris à craindre ; mais ceux-ci « n'en estoient « mie trop contens, comme on disoit, de ce que on les deffornis- « soit de leur artillerie » (2).

Le 11 janvier 1476, l'armée bourguignonne prit le chemin de la Suisse et se dirigea vers Bulgnéville (3). Charles quitta Nancy, le même jour, avec sa noblesse et son conseil, et arriva devant Toul dans la soirée. L'évêque Antoine de Neufchâtel, fils de l'ancien maréchal de Bourgogne, et dont l'attachement aux intérêts de Charles était généralement connu, n'était pas dans sa ville épiscopale. Le pape lui avait conseillé de n'y pas

(1) « ..... Il les receut bénignement et leur en sceut très-bon « gré, et des pièces d'or il en fit faire ung collier ; et, le jour de « Noël, il beut en ladicte coppe, et mesmement depuis par plu- « sieurs fois. » V. les *Chroniques de la ville de Metz*, p. 428.

(2) V. ibid., d. 421 ; *Chronique de Lorraine*, ibid., col. lxiij.

(3) Les Bourguignons emportèrent avec eux les doux bombardes dont les Lorrains s'étaient servis pour battre les murailles de Damvillers.

résider tant que durerait la guerre, afin de ne pas porter atteinte à la neutralité qu'il devait observer, et le prélat, après avoir ordonné de mettre en état de défense Maizières et Liverdun, s'était retiré dans l'abbaye de Luxeuil. Les chanoines et les bourgeois n'avaient pas eu la même prudence ; on a dit plus haut qu'ils s'étaient déclarés franchement en faveur de René, et celui-ci s'étant rendu dans la ville de Toul, au moment où il allait commencer les hostilités, avait reçu des chanoines la promesse qu'ils ne traiteraient pas avec le duc de Bourgogne, avait harangué les plus notables bourgeois réunis dans l'hôtel-de-ville, et avait conclu avec les magistrats une convention destinée à demeurer secrète (1). Charles en eut cependant connaissance et en éprouva quelque ressentiment; aussi le chapitre et les Toulois firent-ils tous leurs efforts pour effacer cette fâcheuse impression. Le duc fut reçu dans la ville avec pompe et à la clarté d'une multitude de torches ; les chanoines, les magistrats et les bourgeois vinrent à sa rencontre, le conduisirent dans les appartements qu'on lui avait préparés et lui présentèrent « de « beaux dons, pain, vin, chair et avoine. » Enchanté d'un pareil accueil, il oublia ses griefs, remercia les Toulois et leur promit de les aider en toute circonstance. Le lendemain, il assista à une grand'messe dans la cathédrale, que l'on avait magnifiquement ornée pour la circonstance, baisa, ainsi que sa suite, les reliques déposées sur l'autel et fit une offrande de vingt florins. Il s'assit un peu plus tard à un splendide repas que lui donna la ville et partit, en disant hautement aux magistrats et aux bourgeois qui l'accompagnaient : « Vostre protecteur et deffen- « deur au temps advenir seray » (2). Il entra à Neufchâteau le

(1) V. Benoît, *Hist. de Toul*, p. 577 et 578.

(2) Le P. Benoît (ibid., p. 578 et 579) fixe le séjour de Charles dans la ville de Toul aux 4 et 5 octobre 1475, et cite vaguement les actes capitulaires à l'appui de son assertion; mais le récit de la *Chronique* est trop positif pour laisser prise au moindre doute,

même jour, y resta jusqu'au 17, et de là gagna Dombrot et ensuite la Franche-Comté, où il rejoignit ses troupes qui se disposaient à envahir la Suisse.

L'exposé complet des évènements qui amenèrent une rupture entre ce pays et le duc de Bourgogne serait déplacé dans le présent ouvrage; toutefois, nous ne pouvons nous dispenser d'en dire un mot, à cause de la part que René prit à la guerre. Un marchand suisse avait été dépouillé sur les terres du comte de Romont, un des alliés de Charles, et les réclamations faites par les cantons pour obtenir la restitution des objets volés étaient demeurées sans résultat. D'un autre côté, Pierre de Hagenbach, à qui le duc avait confié le gouvernement de Ferrette et d'une partie de la Haute-Alsace, avait décrété plusieurs mesures dont les Suisses croyaient avoir à se plaindre. Charles était assez disposé à leur donner satisfaction; mais ses intentions conciliantes furent soigneusement cachées par les patriciens, qui avaient intérêt à perpétuer la mésintelligence. L'avoyer de Lucerne, le bourgmestre de Zurich, les landammans d'Uri, de Schwitz, de Zug, d'Unterwalden, et d'autres Suisses influents recevaient de Louis XI des pensions plus ou moins considérables et suivaient aveuglément les conseils du monarque. Nicolas de Diessbach, avoyer de Berne, l'homme le plus puissant de toutes la confédération, avait une pension de quatre cents livres, qui fut portée à quinze cent douze livres dix sols par lettres-patentes du mois de juin 1474, et c'est principalement aux manœuvres de ce patricien qu'il faut attribuer la déclaration de guerre et les évènements dont nous allons parler (1).

et d'ailleurs Charles était dans son camp de Saffais ou aux environs pendant les premiers jours d'octobre.

(1) V. *Histoire de la Confédération helvétique*. par Muller, trad. Mannard, t. VII, Appendice D; *Causes secrètes de la chute de Charles-le-Téméraire*, par M. Foisset, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Dijon*, seconde série, t. I, p. 109-134.

Une armée de huit mille hommes avait, comme nous l'avons vu, pénétré dans la partie orientale de la Franche-Comté et y avait commis de grands ravages; vers le même temps, les Suisses et les Alsaciens avaient surpris la ville de Ferrette et décapité Pierre de Hagenbach, tandis qu'une autre armée, forte de dix mille hommes, avait envahi et dévasté le pays de Vaud. Elle fit éprouver des pertes immenses au comte de Romont, ainsi qu'à son frère le duc de Savoie, qui avait formé une confédération avec Charles, et elle s'empara des villes de Morat et de Granson, qui reçurent des garnisons suisses. Ces succès furent bien compensés par la défection de l'Empereur et du roi de France, qui firent la paix avec Charles sans stipuler en faveur des Suisses, et la crainte d'avoir à résister seuls au duc de Bourgogne disposa ces derniers à accepter un accommodement. Il paraît que Charles n'était pas éloigné, de son côté, de prêter l'oreille à des propositions honorables; mais l'intérêt de Louis XI était de prolonger des hostilités, dont le résultat, quel qu'il fût, devait être d'affaiblir son rival; Nicolas de Diessbach et les autres pensionnaires du roi furent donc invités à empêcher la conclusion d'un traité, et la guerre recommença. Ayant concentré son armée sur la frontière, le duc prit l'offensive, enleva quelques châteaux et vint mettre le siége devant la ville de Granson, dans les derniers jours de février. La garnison capitula, après s'être vaillamment défendue, et les quatre cent cinquante hommes qui la composaient furent inhumainement massacrés par ordre de Charles. Cette barbarie ne servit qu'à augmenter l'ardeur des confédérés, qui, réunis au nombre de vingt mille hommes, attaquèrent les Bourguignons dans la journée du 3 mars. Le duc, impatient de combattre, abandonna une position favorable où il pouvait déployer toutes ses forces et conduisit ses troupes sur un terrain étroit et coupé, où plusieurs corps, et notamment l'excellente cavalerie bourguignogne, restèrent simples spectateurs de la lutte. Charles fut contraint de fuir et perdit un

millier d'hommes, son artillerie, ses bagages, et beaucoup d'objets précieux qui valaient plus d'un million de florins.

La nouvelle de cette déroute rendit quelque espérance aux Lorrains. Le bâtard de Vaudémont, Gratien d'Aguerre, Gérard d'Avillers, Jean d'Aigremont, Henri et Ferri de Tantonville et le Petit Jean de Vaudémont, qui n'avaient pas voulu reconnaitre Charles comme duc de Lorraine et s'étaient retirés à Joinville, formèrent la résolution de rentrer dans leur pays. Ils se présentèrent devant le château de Vaudémont, dans la nuit du 13 au 14 avril, et en escaladèrent les murailles, grâce à la connivence d'un des officiers de la garnison (1). Le gouverneur, Amé de Valberg, fut fait prisonnier avec tous ses soldats. Son frère, Amé de Valberg, qui commandait à Vézelise, crut qu'il allait subir le même sort, et prit à la hâte le chemin de Nancy ; les garnisons de Thelod, de Pont-Saint-Vincent, et des autres châteaux situés dans le comté de Vaudémont, ne firent pas meilleure contenance et se réfugièrent derrière les murs de la capitale. Le sire de Bièvre fut très-surpris et très-alarmé de cette affaire; sachant que l'immense majorité des Lorrains supportait avec impatience le joug des Bourguignons, il crut que le soulèvement devenait général et il s'occupa immédiatement de mettre Nancy en état de défense. Les portes furent fermées, les fortifications réparées, des postes établis dans les tours; en un mot, on prit les mesures auxquelles on a recours quand on est sur le point d'être assiégé. Le sire de Bièvre, appréhendant que les bourgeois de Nancy ne fissent quelque tentative pour livrer la ville à leurs compatriotes, les réunit sur la place Saint-Epvre et leur dit, en leur montrant une lance, placée horizontalement et à une assez

(1) D'après la *Chronique* de Rémond Messein (citée par Chevrier, ibid., p. 232), c'est à Gérard d'Aviller que l'on dut le succès de cet audacieux coup de main, et René, pour récompenser Gérard, lui accorda le titre d'écuyer.

grande hauteur, sur deux supports : « Messieurs, je donne congié « à tous ceulx qui s'en vouldront aller, et tous ceulx qui demeurer « vouldront passeront par dessoubs ceste lance, me promectant « que à toutes mes affaires me seront bons et loyals. N'ayez « crainte de ces larrons que au pays sont venus, car Monsei- « gneur de Bourgongne de bref par deçà reviendra ; je vous « promets que bien les chastiera ». L'auteur de la *Chronique*, qui était, sans doute un des spectateurs de la scène, ne fait pas connaître le nombre de ceux qui profitèrent, pour se retirer, de l'autorisation accordée par le sire de Bièvre (1).

Pendant que ces événements s'accomplissaient ou se préparaient, Louis XI, qui n'était pas sans inquiétudes sur les suites de la guerre, avait voulu se rapprocher de la Suisse et s'était rendu à Lyon, sous prétexte de faire un pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy. Le duc de Lorraine espérant qu'une circonstance favorable lui permettrait peut-être d'obtenir des secours du roi, l'accompagna dans ce voyage et hasarda de nouvelles sollicitations, qui n'eurent pas plus de succès que les premières. Il y avait alors à Lyon plusieurs marchands allemands, qui, ayant appris que René avait un mince équipage, revêtirent sur-le-champ des habits aux trois couleurs du prince, blanc, rouge et gris; mirent sur leurs chapeaux des plumes de ces mêmes couleurs, s'armèrent chacun d'une hallebarde, et se placèrent sur le chemin que le cortége du roi devait parcourir. Quand Louis XI fut passé, les marchands demandèrent en allemand où se trouvait le duc de Lorraine ; Jean Wisse, bailli d'Allemagne, qui comprit leur question, leur montra René ; les marchands saluèrent aussitôt celui-ci, l'entourèrent et le conduisirent à son logement et tant que le duc demeura à Lyon, ils venaient, tous les matins, devant sa porte et l'escortaient dans les lieux qu'il visitait.

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lxv et lxvj.

Tandis que René séjournait dans cette ville, un messager lui remit une lettre pressante. Elle lui apprenait que sa grand-mère paternelle, Marie d'Harcourt, veuve du comte Antoine, laquelle s'était depuis longtemps retirée en Normandie, touchait à ses derniers moments, et qu'il devait faire diligence s'il voulait encore la revoir. Le jeune prince ne perdit pas de temps ; il prit congé du roi, remercia les marchands allemands, monta à cheval, traversa la France et arriva enfin dans le château d'Harcourt. La veuve d'Antoine vivait encore ; quand elle aperçut son petit-fils, « de joye qu'elle eut fut toute consolée, et luy « dict : Bien venu soyez vous, mon beau filz, celuy que plus « désirois ». Elle ne put dissimuler le chagrin qu'elle éprouva en remarquant le train et les vêtements plus que modestes de René et de ses compagnons ; elle les fit tous habiller richement, et, comme le duc « estoit en grand soulcy, elle luy dict : Mon « beau filz, ne vous esbahissez mie, se vostre Duchié perdu « avez ; j'ay là, Dieu mercy, assez pour vous entretenir ». « Madame et belle mère grande, lui répondit René, vous dictes « très-bien ; encore ay espérance que Dieu m'aidera ; parquoy « recouvrer la pourray ; Dieu vous soit en aide ! » « Vous voyez, « ajouta Marie d'Harcourt, en quel estat je suis ; je n'en peux « plus ; mourir me convient maintenant ; tous mes biens vous « mets en mains, et sans faire testament ; après que de ce monde « partie seray, et que Dieu aura mon âme,.... soyez mon exé« cuteur, et à ceste fin vous donne tous mes biens. » La vieille comtesse survécut peu de jours à l'arrivée de René ; elle expira le 19 avril, et le duc, après lui avoir fait des funérailles magnifiques, recueillit son héritage, qui se montait, dit-on, à deux cent mille écus (1), et revint à Joinville auprès de sa mère

(1) Cette évaluation, fournie par la *Chron. de Lorr.*, est évidemment exagérée.

Yolande (1). Il y reçut bientôt après une ambassade des Suisses, ils l'engageaient à se rendre au milieu d'eux et lui promettaient de puissants secours. Il n'hésita pas à répondre qu'il allait partir, mais sa mère fit tous ses efforts pour l'en dissuader. Elle lui représenta que les circonstances n'étaient pas propices pour recommencer la guerre contre la Bourgogne, qu'il courait à sa perte, et que le seul parti convenable était d'attendre à Joinville les résultats de la lutte engagée entre les Suisses et Charles-le-Téméraire. Ces conseils pusillanimes ne furent pas du goût de René. « Madame ma mère, répondit-il, vous sçavés que du « temps passé Josué, le Grand Alexandre, Charlemaigne, mon « prédécesseur Godefroy de Bouillon, le Roy Charles de France, « la Pucelle Jeanne, qui dedans ladicte France le remit, s'ils « n'eussent été preux et hardis, jamais en grande seigneurie « ne fussent parvenus. Madame, patience vous faut avoir. Voici « vos trois filles, à qui vous vous resconforterés, aussy vos « gentilshommes et subjects, et ceulx de vostre Conseil ; d'eulx « vous vous ferez servir et de vos belles filles ; à deviser avec « elles prendrez vostre plaisir. N'ayez soulcy de moy ; je suis « délibéré chez les Suisses m'en aller, et, à l'ayde de Dieu, par « leur moyen ma Duchié recouvreray. »

Il écrivit sur le champ à Louis XI et lui fit part de son projet ; mais comme, pour atteindre la Suisse, il fallait traverser les États de Charles ou la Lorraine, occupée presque entièrement par les Bourguignons, René demandait trois ou quatre cents lances qui le condiraient jusqu'en Alsace. « Le Roy bien « joyeux fut, quand ouyt la requise, pour en estre deschargié ; « car tous les jours luy rompoit la teste du luy prier que sa duchié lui facisse ravoir ». Louis envoya donc l'escorte de quatre cents lances (2), mais recommanda aux capitaines qui la

(1) V. ibid., col. lxvj et lxvij.

(2) Il paraît que Louis XI fit remettre au duc de Lorraine une somme assez considérable.

commandaient de ne commettre aucun acte d'hostilité envers les troupes de Charles qu'ils viendraient à rencontrer. René se dirigea du côté de Toul ; quand il fut près de la ville, quelques-uns des magistrats l'engagèrent, en termes aussi honnêtes que psssible, à se loger dans un des faubourgs et à ne pas solliciter l'ouverture des portes, parce que les bourgeois seraient obligés, bien à contre-cœur, de lui répondre par un refus, afin de ne pas s'exposer au ressentiment du duc de Bourgogne. René n'insista pas, et prit le lendemain, le chemin de Saint-Nicolas-de-Port. Ce bourg renfermait plus de trois cents Bourguignous des garnisons de Nancy, Lunéville, Einville et Rosières, qui s'y étaient rendus pour se divertir. Les capitaines français annoncèrent que leur troupe n'arrivait pas en ennemie et prièrent les soldats de Charles de ne pas s'effrayer. Le duc descendit de cheval à l'auberge de la Licorne (1) ; les Français et les Bourguignons se firent réciproquement des politesses, et les habitants de Saint-Nicolas laissèrent, malgré la présence de l'ennemi, éclater la joie que leur inspirait la vue de leur souverain. Le jour suivant, René assista à une grand'messe qui fut célébrée dans l'église prieurale. Pendant cette cérémonie, « passa auprès de luy la femme du vieux Walther, et, sans « faire semblant de rien, elle luy donna une bourse, où il y « avoit plus de quatre cens florins, et le duc baissa la teste, à « elle remerciant ». Il évita Lunéville, où se trouvait une forte garnison bourguignonne, traversa Ogéviller et vint coucher à Deneuvre. Les Lorrains accouraient pour le saluer et lui apportaient des rafraîchissemeuts et des vivres, en sorte que les cavaliers français « estoient tous esbahis d'estre ainsy servys ».

(1) Cette auberge était près du pont qui unit Saint-Nicolas au village de Varangéville. On voit encore aujourd'hui une licorne sculptée sur la façade de la maison, qui a, du reste, été reconstruite depuis le XV[e] siècle.

Quand il approcha de Sarrebourg, qui n'avait pas cessé de reconnaître son autorité, les comtes de Bitche, de Sarrewerden et de Réchicourt et le sire de Fénétrange s'avancèrent à sa rencontre, avec une troupe de huit cents hommes. Il prit, dans cette ville, congé de son escorte, gagna Strasbourg, puis Zurich, et joignit l'armée suisse, ou pour mieux dire l'armée confédérée, car toutes les villes impériales d'Alsace avaient fourni leurs contingents (1). Guillaume Herter, de Tubingue, ancien serviteur des archiducs d'Autriche, conduisait les Strasbourgeois, lesquels avaient douze pièces de gros calibre, dont une, *l'Autriche*, était trainée par dix-huit chevaux (2). Le comte Oswald de Thierstein amena le contingent de l'archiduc Sigismond, et les Suisses reçurent encore les secours d'autres princes et d'autres villes dont la nomenclature serait fastidieuse. Les historiens lorrains, poussés par le désir de rehausser la gloire de René II, ont écrit que ce prince avait obtenu le commandement de l'armée (3). C'est une erreur. L'avant-garde des confédérés obéissait à Jean de Hallwyl, chevalier d'une ancienne famille d'Argovie et décoré du titre de citoyen par la ville de Berne ; le corps de bataille était conduit par Jean Waldmann de Zurich et Guillaume Herter, et l'arrière-garde par le Lucernois Gaspard de Hertenstein. Oswald de Thierstein et le duc de Lorraine guidaient deux petits corps de cavalerie, qui devaient être placés sur les ailes. La direction générale des mouvements de l'armée fut confiée à Guillaume Herter, que son expérience de la guerre rendait bien plus propre que tout autre à l'accomplissement d'une semblable tâche. René, comme on le voit, n'avait qu'un commandement

(1) V. ibid., col. lxvij-lxx-

(2) V. *Revue d'Alsace*, t, I, p. 338, 345 et 346.

(3) Ce sentiment a encore été adopté par Mory d'Elvange, qui a publié ses recherches dans le *Journal encyclopédique* (de Bouillon), n° du 1er janvier 1769.

subalterne; et, comme il n'avait pas encore rencontré l'occasion de se signaler par une action d'éclat, comme il n'avait d'ailleurs avec lui qu'une troupe de trois cents cavaliers, on comprend très-bien que les Suisses n'aient pas jugé à propos de remettre entre les mains de ce jeune prince les destinées de leur pays (1).

Les préparatifs qu'ils faisaient pour résister au duc de Bourgogne n'étaient pas superflus, car Charles, plutôt exaspéré que découragé par la défaite qu'il avait éprouvée sous les murs de Granson, se disposait à prendre une terrible revanche. Il avait à la hâte fait couler de nouveaux canons pour remplacer ceux qu'il avait perdus; les troupes qui venaient d'être mises en fuite par les Suisses avaient été ralliées et avaient reçu des renforts considérables; ses ministres n'avaient rien négligé pour lui envoyer les sommes nécessaires à l'entretien d'une armée nombreuse, et les Messins avaient vu passer dans leur ville « environ quaitre-vingts piétons, tous vestus de robe perse et « blanche, qui alloient vers ledict Duc et luy menoient grant « finance d'or et d'argent pour paier ses gens de guerre; « et disoit-on que le trésor qui estoit mené montoit à plus de « dix-huit cent mille escus (2). »

Charles, étant parti de Lausanne le 27 mai, cotoya le lac de Neufchâtel et investit, le 11 juin, la petite ville de Morat que défendait seize cents soldats, sous les ordres d'Adrien de Bubenberg. L'artillerie des Bourguignons foudroya les remparts et en renversa des pans tout entiers, mais les assiégés continuèrent à faire bonne contenance et repoussèrent plus d'un assaut. Les attaques duraient depuis dix jours, lorsque les différents corps de l'armée suisse, qui ne furent réunis que le 21 juin dans la

(1) Un écrivain suisse, nommé Frêne, a même soutenu (dans le *Journal encyclopédique*, nos du 15 octobre 1768 et du 15 août 1769) que « René ne s'était rencontré à la bataille de Morat que comme « volontaire ».

(2) V. Les *Chron. de Metz*, p. 421.

soirée, s'avancèrent pour livrer bataille. Le 22, à la pointe du jour, et lorsqu'on était encore dans la forêt de Morat, le duc de Lorraine voulut être reçu chevalier par Guillaume Herter (1).

Vers huit heures du matin, on se trouva en présence des Bourguignons. Charles, commettant la même faute qu'à la journée de Granson, avait conduit ses troupes sur un terrain qui ne leur permettait pas de se déployer et leur ôtait l'avantage du nombre. S'imaginant qu'une armée rangée sur plusieurs lignes résisterait plus aisément au choc des gros bataillons suisses, il avait publié, au mois de mai, un règlement qui prescrivait un ordre tout nouveau. Ses troupes devaient être disposées sur huit lignes composées chacune d'un corps d'infanterie constituant le centre et de deux corps de cavalerie formant les ailes (2). Cet arrangement, qui pouvait être avantageux dans certaines circonstances, exposait les Bourguiguons à être facilement tournés. C'est ce qui arriva. Une pluie torrentielle, qui suivit un orage (3), retarda pendant quelque temps le commencement de l'action, mais, quand le combat fut engagé, et au moment où la victoire semblait sur le point de se déclarer en faveur de Charles, Gaspard de Hertenstein, ayant tourné les hauteurs, avec l'arrière-garde de l'armée suisse, vint prendre en queue les Bourguignons, qui furent mis complètement en déroute et perdirent quinze mille hommes.

Charles se réfugia dans le château de la Rivière, près de Pontarlier, et, malgré l'accablement d'esprit que lui causa sa défaite, il s'occupa aussitôt à réorganiser les débris de ses troupes, sans savoir encore à quel parti il allait s'arrêter. Quant au duc de Lorraine il résolut de revenir dans son duché, afin de mettre

(1) V. *Revue d'Alsace*, ibid., p. 346.

(2) V. *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*, par M. Guillaume, p. 164.

(3) *Chron.* de Rémond Messein citée par Chevrier, ibid., p. 235 et 236.

à profit le découragement de ses adversaires et d'expulser les garnisons qu'ils entretenaient dans les villes et dans les châteaux les plus importants. Les Suisses lui firent de belles promesses et déclarèrent qu'ils lui fourniraient des secours pour reconquérir ses domaines, dès que l'état de leurs affaires le permettrait ; ils ne voulurent pas cependant le laisser partir les mains vides et lui donnèrent, pour sa part du butin, la tente du duc de Bourgogne, ainsi que l'artillerie qu'ils avaient trouvée sur le champ de bataille, et qui remplaça avantageusement celle que l'on avait enlevée de l'arsenal et des remparts de Nancy (1).

Les Lorrains n'avaient pas attendu le retour de leur souverain pour se remettre en campagne. Les garnisons de Vézelise et de Pont-Saint-Vincent eu sortirent un jour, sur le soir, et se placèrent en ambuscade dans le bois qui s'étendait alors depuis le château de Saulru jusqu'à Jarville et au delà. Le sire de Biévre, redoutant les surprises, avait défendu aux marchands et habitants de Nancy de se rendre à Saint-Nicolas sans être escortés. A la pointe du jour, les védettes lorraines virent sortir de la ville une véritable caravane composée d'un grand nombre de voitures appartenant à des négociants et à des « chartons ». Une troupe de Bourguignons commandée par Jacques de Mory, veillait à la sureté du convoi. Quand il arriva près de Jarville les Lorrains s'élancèrent hors du bois et fondirent avec tant d'impétuosité sur les Bourguignons que ceux-ci n'eurent pas le temps de se ranger en bataille. Jacques de Mory et plusieurs de ses soldats parvinrent à regagner la porte Saint-Nicolas ; les autres furent pris ou tués ; quant aux marchands et voituriers, comme ils étaient lorrains, on leur permit de continuer leur route. Cette escarmouche avait peu d'importance en elle-même, mais elle augmenta les appréhensions du sire de Bièvre, qui se crut entouré de traîtres et d'ennemis.

(1) V. *Chron. de lorr.*, ibid., col. lxxij ; *Chronique scandaleuse*, dans le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 133.

Vers le même temps, Gratien d'Aguerre, Philibert de Brixey et le grand-veneur Jean de Bascher (1), qui occupaient le château de Fontenoy avec une bande d'aventuriers gascons, faisaient des courses continuelles dans les environs de Gondreville. Les Anglais, Picards ou Bourguignons qui étaient chargés de défendre cette forteresse voulurent empêcher les courses de Gratien et de ses compagnons ; mais « par trois ou quatre fois « furent frottez », et, voyant qu'ils ne recevaient aucun secours, ils finirent par se retirer à Nancy. La garnison de Mirecourt, harcelée sans relâche par les Lorrains postés à Vaudémont, demanda au sire de Bièvre de l'envoyer ailleurs. Celui-ci lui permit de gagner Épinal. La ville avait déjà une garnison trop considérable ; les magistrats municipaux remontrèrent « la né-« cessité qu'ils souffroient, attendu que déjà trois sepmaines ils « n'avoient nuls marchiez, dont les menuës gens crioient de « faim, disant : Nous sommes délibérez que nous ne les mettrons « dedans ; de vous aultres estes assez ». Le capitaine bourguignon qui commandait à Épinal, craignant de mécontenter les bourgeois, refusa d'ouvrir les portes de la ville, et les nouveaux-venus se logèrent comme ils purent, les uns dans le faubourg du Rualménil, les autres dans celui d'Ambrail. Ces derniers n'eurent pas lieu d'être satisfaits du choix qu'ils avaient fait ; mais, avant de parler de la mésaventure dont ils furent victimes, nous devons rapporter un événement qui s'était récemment accompli.

Quand René arriva à Strasbourg, prêt à rentrer dans son duché, il apprit que l'insurrection sur laquelle il comptait, loin d'être générale, ne s'était étendue qu'à un petit nombre de lieux, et que les grandes villes étaient encore au pouvoir des Bourguignons. En conséquence, il se décida, bien malgré lui, à

(1) Nous pensons que cet officier se nommait Jean de Baschi, et qu'il était parent de Suffren de Baschi dont nous parlerons plus loin.

séjourner en Alsace jusqu'à ce qu'il eût reçu des nouvelles plus favorables. Sur ces entrefaites, un bourgeois de Bruyères, Varin Doron, qui avait rempli ou remplissait les fonctions de sergent pour la prévôté d'Arches, se rendit à Strasbourg, et « quand là « fut venu, demanda le losgis du Duc René, auquel il fut mené, « et demanda à luy parler... On alla au Duc, on luy dict : « Voilà un bon homme que à vous désire parler, qui est de Lor- « raine ; depuis deux jours il en est parti. Dict le duc : Faictes- « le venir. Quand Doron le vit, dict : Hé ! Duc, vous estes « bien endormy ! Si vous voulez je vous ferai seigneur de Bruyères « de tout à l'entour, et je vous dirai la manière. Devant ma « maison l'église y est. Tous les jours, quand la messe se chante, « le capitaine avec un nombre de gens y vient ouyr la messe. « Donnez-moy des gens, et je veux être estranglié si le capitaine « ne prens, et par luy le chasteau se rendra; après, tout à « l'environ : Arches, Épinal et Remiremont. Vous pourrez aller « seurement jusqu'à Vaudémont. » Il y avait alors à Strasbourg beaucoup d'aventuriers allemands, qui étaient accourus pour offrir leurs services à René. Celui-ci frappé de l'air d'assurance avec laquelle Doron offrait de s'emparer de Bruyères, fit appeler un chef de bande nommé Harnexaire (1), qui avait cent vingt hommes, et lui proposa de tenter l'aventure. Harnexaire ne se fit pas prier, prêta serment de fidélité au duc de Lorraine et se mit en marche, sous la conduite de Doron. Le soir du second jour on était aux environs de Bruyères; le Lorrain cacha Harnexaire dans un bois et lui dit : « Icy nous faut attendre jusques « à ce que les gens soient endormis ; je veulx bien secrètement « faire l'entreprinse, afin qu'on ne sçache nostre venue ». A minuit, il conduisit les Allemands dans un jardin qui s'étendait

(1) Nous reproduirons ce nom tel que le donne la *Chron. de Lorr.*, mais nous sommes persuadé que le capitaine allemand s'appelait Hans Scher.

derrière sa maison, et les fit tous entrer, après avoir recommandé à sa femme et à ses domestiques de garder le plus profond silence. Sur le matin le commandant bourguignon vint à l'église, avec une partie de ses soldats, pour entendre la messe; Harnexaire sortit à petit bruit, investit l'église et somma les ennemis de se rendre. Surpris et désarmés, ils n'opposèrent aucune résistance, et le capitaine allemand dit au bourguignon : « Se vous « voulez faire que vos gens qui sont au chasteau me veullent « délivrer ledict chasteau, vous et vos gens vous laisseray aller, « et tous vos biens les emporterez, ou si ne le faictes, soyez « certain que devant eulx,... la teste à tous vous sera coupée». Le gouverneur « bien vit que mal losgié estoit » ; il engagea le reste de la garnison à capituler, et Harnexaire fut mis en possession du château. Aussitôt après, les bourgeois de Saint-Dié, d'Arches et de Remiremont chassèrent les soldats étrangers qui gardaient ces trois villes, et reconnurent de nouveau l'autorité du duc de Lorraine. Le prince résolut de donner à Doron un témoignage de sa reconnaissance et lui offrit des lettres de noblesse; mais le modeste Lorrain les refusa et demanda le titre de « sergent héréditaire de la justice d'Arches, ne voulant sinon « que ce pour luy et pour les siens ». René s'empressa de lui concéder cette légère faveur, et les fonctions dont il s'agit furent exercées pendant près de trois cents ans par les descendants de Varin; l'un d'eux, Robert Doron, était sergent héréditaire d'Arches vers le milieu du XVIIIe siècle (1).

Les habitants du village de l'Aveline, situé sur la Vologne, à une lieue de Bruyères, ne furent pas aussi scrupuleux. Comme

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lyxij-lxxiv; *Mémoires* de Thierriat, règne de René II, dans le Recueil cité ; V. aussi Chevrier, ibid., p. 242. La descendance masculine de Varin Doron, s'éteignit en 1663, mais N. Mion, mari de Barbe Doron, fut admis à succéder au nom et à tous les droits de la famille de sa femme.

ils avaient à la même époque, rendu de grands services à René et contribué à chasser les Bourguignons de la partie orientale des Vosges, ils furent tous anoblis en 1476. On les appelait les *gentilshommes de l'Aveline*, et ils transmettaient leurs priviléges non seulement à leurs fils, mais encore aux maris de leurs filles (1).

Harnexaire ne resta pas longtemps tranquille à Bruyères. Le jour où la garnison de Mirecourt vint réclamer à Épinal une hospitalité qui ne lui fut pas accordée, on avertit le capitaine allemand de cette circonstance, et il forma le projet de rendre visite aux Bourguignons. A la tête d'une troupe de quatorze cents hommes, composée de sa compagnie et de contingents fournis par les prévôtés de Saint-Dié, de Bruyères, d'Arches et de Remiremont, il arriva devant le faubourg d'Ambrail au milieu de la nuit et commença aussitôt l'attaque. Les deux cent quatre-vingts soldats qui s'étaient arrêtés dans le faubourg, et auxquels on avait représenté que c'était un poste périlleux, avaient eu recours à diverses précautions pour éviter une surprise ; ces précautions furent inutiles ; plusieurs coups de couleuvrine renversèrent les barricades que les Bourguignons avaient établies dans les avenues du faubourg, et les Lorrains, entrant à la hâte dans les maisons, firent main-basse sur tous les ennemis qu'ils purent apercevoir. Quelques-uns de ceux-ci, la plupart à moitié nus, se réfugièrent dans les fossés de la ville et du château. La garnison était sous les armes, mais se méfiant des intentions de la bourgeoisie, craignant d'être placée entre deux feux, ignorant d'ailleurs la force du parti qui avait envahi le faubourg d'Ambrail, elle jugea à propos de ne pas quitter les

(1) Ces privilèges furent restreints aux descendants mâles par arrêt du conseil des 4 septembre 1739 et 18 mai 1743 ; les maris des filles jouissaient cependant du titre et des droits nobiliaires, mais ne pouvaient les transmettre à leur postérité. V. Calmet, *Notice*, t. I, col. 622 et 623.

remparts. On refusa même l'entrée de la ville aux malheureux qui avaient échappé au carnage. Quand il ne vit plus d'ennemis, Harnexaire fit charger sur deux voitures les armes abandonnées par les Bourguignons et partit, emmenant avec lui des captifs et deux cents chevaux qu'il avait trouvés dans les écuries. Il était déjà loin d'Épinal, lorsqu'il sut que cent vingt anglais avaient passé la nuit dans le faubourg de Rualménil, et il regretta beaucoup de n'en avoir pas été instruit plustôt, parce qu'il aurait tâché de leur faire subir le même sort qu'à leurs compagnons. Les Anglais, avertis du péril qu'ils avaient couru, ne voulurent pas rester davantage dans un lieu aussi dangereux; ils attendirent à peine les Bourguignons qui avaient échappé au désastre de la nuit précédente, et dont beaucoup avaient perdu leurs armes, leurs montures et même leurs vêtements, et ils gagnèrent Châtel-sur-Moselle,puis Nancy, où ils furent accueillis avec bonté par le sire de Bièvre, qui fit témoigner son mécontentement au commandant d'Épinal (1).

La hardiesse des Lorrains croissait de jour en jour, et leurs entreprises étaient presque constamment couronnées de succès. Des soldats appartenant à la garnison de Vaudémont firent une course jusqu'à Villacourt ; ils s'en retournaient chargés de butin, lorsqu'ils furent poursuivis par les sires d'Haraucourt, qui occupaient Bayon, et par des cavaliers bourguignons sortis de Châtel. Les Lorrains se réfugièrent dans la tour de l'abbaye de Belchamp et combattirent avec courage. Leurs ennemis firent un grand feu au pied de la tour ; ses défenseurs, qui avaient déjà perdu quelques hommes, furent obligés pour ne pas périr, de se rendre à discrétion, et on les conduisit dans les prisons de Châtel. A cette nouvelle, le bâtard de Vaudémont assembla tous les soldats dont il pouvait disposer. Il fut rejoint par le capi-

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lxxv.

taine Fortune, qui commandait cinquante gascons, par Gérard d'Avillers, Gratien d'Aguerre, Pierre et Vautrin du Fay, Henri et Ferri de Tantonville et, par le Petit Jean de Vaudémont, et leurs bandes réunies montaient à deux mille cinq cents hommes. Ils allèrent attaquer Bayon, et comme ils n'avaient pas d'artillerie, ils plantèrent des échelles contre les murailles et donnèrent un furieux assaut. Les sires d'Haraucourt, qui craignaient, et non sans raison, de tomber entre les mains de leurs compatriotes irrités, opposèrent une vigoureuse résistance. Ce fut en vain. Fortune et ses gasçons entrèrent les premiers dans la place, et bientôt le combat cessa complètement. Les vainqueurs reprirent le chemin de Vaudémont, entraînant à leur suite, outre un bon nombre de prisonniers, une longue file de voitures sur lesquelles on avait chargé le butin fait dans le bourg, et plus de quatre mille reseaux de blé et d'autres grains qui furent d'un grand secours.

Certains seigneurs lorrains qui n'avaient pas encore osé se déclarer, parce qu'ils ne croyaient pas les insurgés en état de lutter contre les Bourguignons, et même plusieurs de ceux que l'on avait vus embrasser d'abord les intérêts de Charles vinrent renforcer la petite armée du bâtard de Vaudémont. Vautrin Wisse, qui avait commandé à Rosières, Jacques de Savigny, seigneur de Valfroicourt, Balthasar et Jean d'Haussonville, Thiébaut de Jussy, et les sires de Hardémont, de Saint-Amand, d'Aigremont et de Sérocourt prirent alors les armes en faveur de René, et leurs contingents portèrent à quatre mille hommes environ les troupes obéissant aux différents capitaines que nous avons nommés plus haut.

Le conseil que ces derniers avaient formé décida que l'on ferait le siége de Lunéville, et le 14 août, deux jours après la prise de Bayon, les Lorrains se présentèrent devant cette place, qui avait une garnison de quatre cents soldats : bourguignons, picards et italiens. Les assaillants se déployèrent sur un terrain découvert,

entre la porte Joly et celle qui conduisait au village de Chanteheu. Comme ils n'avaient pas d'artillerie, et qu'il leur était par conséquent impossible de pratiquer une brèche, ils résolurent de donner immédiatement un assaut à la courtine qui liait les deux portes. Ils essayèrent, pendant la nuit, d'escalader la muraille et parvinrent deux ou trois fois jusqu'aux créneaux, mais ils furent toujours repoussés. Cependant, la colonne chargée d'attaquer la porte de Chanteheu s'en empara, ainsi que des deux tours qui la flanquaient; malheureusement, pour entrer dans la ville de ce côté, il fallait passer sous une seconde porte que les Lorrains ne purent forcer; resserrés dans un étroit espace, il se trouvèrent exposés à une grêle de projectiles que l'ennemi fit tomber sur eux; on jeta, en même temps du haut de la seconde porte quantité de broussailles et de fagots enflammés. Les assiégeants essayèrent d'éteindre le feu; ils n'y réussirent pas, et même cinq ou six Lorrains périrent au milieu de ce brasier.

Les chefs, convaincus de l'inutilité de leurs efforts, ordonnèrent, au point du jour, de sonner la retraite; toutefois, on conserva les deux tours de la première porte. Quand on se fut assuré qu'il n'était pas aisé de réduire la ville sans avoir fait une brèche dans les murailles, on dépêcha un messager au duc de Lorraine. Il séjournait encore à Strasbourg, cherchant à obtenir des cantons suisses, et des villes impériales d'Alsace, une armée avec laquelle il pût reprendre sa capitale et délivrer ses états de la présence des Bourguignons. Les Strasbourgeois ne furent pas plustôt instruits de la demande des Lorrains qu'ils mirent à la disposition de leur hôte six cents soldats, deux grosses bombardes et dix serpentines, et ce secours marcha avec tant de diligence qu'il ne lui fallut que trois jours pour arriver devant Lunéville. On vit aussi accourir dans le camp lorrain les comtes de Bitche, de Salm et de Réchicourt, avec leurs contingents: et quand les Bourguignons, qui avaient eu

cent hommes tant tués que blessés dans l'assaut livré quelques jours auparavant, s'aperçurent que l'on dressait des batteries, ils offrirent d'ouvrir leurs portes, s'ils n'étaient pas secourus, et à condition qu'ils s'en iraient « vies et bagues sauves ». La proposition fut acceptée, mais les assiégeants stipulèrent que la ville se rendrait si elle n'était secourue dans la journée du lendemain. La garnison envoya aussitôt à Nancy le capitaine italien Barnabo; admis devant le sire de Bièvre, ce condottière apprit que le gouverneur de Lorraine avait écrit plusieurs fois au duc de Bourgogne sans obtenir de réponse, et il reçut pour instruction de conseiller aux assiégés de capituler, puisqu'ils ne pouvaient tenir plus longtemps (1).

Les Lorrains prirent sur le champ possession de leur conquête, et la garnison d'Einville étant partie, les habitants de ce bourg en apportèrent les clés. Renforcés par les auxiliaires qui leur était venus d'Alsace et par une foule de volontaires, les généraux de René se dirigèrent vers Nancy, dans l'espérance que cette place succomberait aussi promptement que Lunéville. Ils ne tardèrent pas à reconnaître que leur entreprise était bien téméraire; l'enceinte de la ville était trop étendue pour que l'on pût songer à l'investir, et la garnison, doublée ou même triplée par les détachements qui avaient abandonné Mirecourt, Vézelise, Gondreville et d'autres bourgs et châteaux, était presque aussi nombreuse que les assiégeants et ne redoutait nullement une attaque de vive force (2). Comme il était trop tard pour se retirer, ceux-ci résolurent de faire bonne conte-

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lxxv-lxxvij.

(2) D'après la *Chron. scandaleuse* (dans le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 133), Charles avait laissé à Nancy une garnison de mille à douze cents hommes; elle devait s'élever à trois ou quatre mille soldats au moment du siége.

nance et d'essayer d'affamer leurs ennemis. Ils établirent un camp retranché au-dessous de la commanderie de Saint-Jean-le-Vieil-Aître, poste que les Bourguignons avaient occupé précédemment, et firent des courses et des battues autour de la ville, pour l'empêcher d'être ravitaillée. Le sire de Bièvre ne permit d'abord aucune sortie, et les Lorrains ne furent pas troublés dans leurs travaux; mais il y eut plus tard des escarmouches assez vives entre quelques détachements des deux partis. Un capitaine allemand se cacha, un jour, avec sa compagnie, dans les ruines du faubourg Saint-Nicolas, afin de prendre les Bourguignons qui s'aventureraient de ce côté. Malheureusement pour lui, la garnison fut avertie de son projet, et on fit sortir tout-à-coup deux cents cavaliers qui allèrent droit à l'embuscade, entourèrent les Allemands et les attaquèrent avec vigueur. Ceux-ci se mirent promptement en défense « et firent grands meurtres », avant de succomber. L'armée lorraine, qui n'eut pas connaissance du danger qu'ils couraient, ne leur donna aucune assistance. Quand elle fut enfin prévenue par trois ou quatre soldats qui réussirent à s'échapper, elle se dirigea précipitamment vers le faubourg. En y arrivant, elle ne trouva plus que les cadavres des Allemands et des Bourguignons, qui avaient péri dans la lutte, et les assiégés s'étaient hâtés de rentrer dans la ville avec leurs prisonniers.

Les jours suivants, un corps assez considérable se plaça en embuscade dans le même lieu; mais, soit que les Bourguignons fussent instruits par un traitre des mouvements de leurs adversaires, soit que le sire de Bièvre eût défendu à ses soldats de quitter encore une fois l'abri des remparts, les assiégeants ne rencontrèrent plus l'occasion de livrer un seul combat. La famine commençait, au reste, à se faire sentir dans Nancy, et le gouverneur voyait avec chagrin, approcher le moment où il faudrait capituler, lorsqu'on arrêta un individu qui essayait de s'introduire furtivement dans la ville. Conduit devant les géné-

raux, il déclara se nommer Humbelot (1), et assura que le duc de Bourgogne était arrivé dans les environs de Neufchâteau, avec une armée nombreuse, et l'avait chargé d'annoncer au sire de Bièvre qu'il allait être secouru. On délibéra sur la résolution qu'il fallait adopter, et il parut tellement dangereux de s'exposer à être pris entre deux feux par la garnison de Nancy et l'armée bourguignonne, que l'on se décida à lever le siége, bien que l'on conservât des doutes sur l'authenticité du rapport de Humbelot, rapport que rien ne venait confirmer.

Les troupes assiégeantes furent divisées en quatre corps, qui se retirèrent à Vaudémont, à Gondreville et à Rosières-aux-Salines (2). Bièvre profita de leur retraite pour se procurer des vivres et envoyer de nouvelles lettres dans lesquelles il priait Charles-le-Téméraire de ne pas perdre un instant s'il ne voulait pas que la Lorraine retombât tout entière au pouvoir de René II. Les généraux de ce dernier apprirent bientôt que le duc de Bourgogne était loin d'eux, qu'il n'avait pas encore pu réunir une armée capable de tenir la campagne, et que le messager avait fait un faux rapport. Le capitaine Malhorty, qui commandait à Rosières, ordonna sur le champ de pendre le malheureux Humbelot, et, les Lorrains, ayant opéré leur jonction, se dirigèrent une seconde fois vers Nancy. Lorsque leur avant-garde se trouva à peu de distance de la ville, elle fut attaquée en flanc par les Bourguignons, poussée du côté des grands-moulins et mise en déroute. Plusieurs soldats furent tués, et d'autres se

(1) Le prétendu messager devait être un membre de cette famille Humbelot de Neufchâteau qui s'était fait remarquer autrefois par son humeur remuante. Elle avait, sans doute, embrassé le parti du duc de Bourgogne.

(2) Un marchand lorrain, qui avait amené au camp six voitures chargées de vin d'Alsace, ne put trouver de chevaux pour emmener ses tonneaux et les défonça à coups de hache, disant qu'il aimait mieux perdre son vin que de le laisser boire par les Bourguignons.

noyèrent en essayant de traverser la Meurthe. Cet échec, que les généraux de René auraient pu éviter bien facilement, les rendit plus circonspects ; ils se fortifièrent dans le village de la Neuveville, à une lieue de Nancy, et, chaque jour, ils venaient harceler la garnison. Ils battaient aussi les routes pour mettre obstacle à l'arrivée des convois. L'abondance régnait dans leur camp ; on leur apportait de toutes parts du pain, du vin, de la viande, du fourrage pour leurs chevaux, et les denrées étaient à si vil prix, pendant les deux blocus, que le meilleur repas ne coûtait qu'un blanc (1).

Les habitants de Nancy, intimidés par les menaces du sire de Bièvre, ne firent aucun effort pour hâter la reddition de la ville, Ceux d'Épinal, qui étaient, à la vérité, très nombreux, montrèrent plus de résolution. Quoiqu'ils ne fussent pas assiégés, ils n'en étaient pas moins réduits à la famine, parce que le capitaine Harnexaire ne laissait rien arriver dans leurs murs (2). Cet état de choses ne pouvait se prolonger, et les bourgeois firent prier secrètement le duc de les délivrer, s'engageant à prendre les armes, dès que ses troupes seraient en vue. René, aprés avoir acquis la certitude qu'ils étaient prêts, leur annonça que le 8 septembre il serait devant leurs murailles. Les Strasbourgeois et les villes impériales d'Alsace lui donnèrent deux mille hommes d'infanterie armés de couleuvrines, de piques et de hallebardes, et cinq cents cavaliers, dont plusieurs étaient des gentilshommes d'une valeur et d'une expérience éprouvées. Il écrivit, en même temps, au bâtard de Vaudémont et lui enjoignit de venir au devant de lui avec ses meilleurs soldats. Les deux troupes se rencontrèrent dans les environs de Rambervillers, et elles marchaient vers la ville d'Épinal, lorsque les éclaireurs

(1) V. *Chronique de Lorraine*, ibid., col. lxxvij et lxxviij.

(2) Les paysans éprouvaient, d'ailleurs, de tels sentiments de haine contre les Bourguignons qu'ils ne voulaient porter aucune denrée dans la ville d'Épinal.

arrêtèrent un cavalier sur lequel on découvrit une lettre que Charles-le-Téméraire adressait au commandant bourguignon, pour l'encourager à se défendre et lui faire savoir qu'il serait prochainement secouru. Comme René ne connaissait pas la position de son ennemi, qui n'était pas réellement en état de tenir la campagne, il se hâta d'arriver devant Épinal, décidé à tenter un assaut, dans le cas où la bourgeoisie ne ferait aucun mouvement. Quand les sentinelles aperçurent les troupes ducales, on donna l'alarme dans tous les quartiers, et les habitants se réunirent, avec le projet de prendre les Bourguignons à dos, aussitôt que le combat serait engagé. La garnison ne se composait que de quatre cents hommes, dont une partie était enfermée dans le château qui dominait la ville, et dont on admire encore aujourd'hui les ruines imposantes. Le commandant vit tout de suite qu'il était inutile de commencer une lutte qui ne devait avoir d'autre résultat que le massacre de ses soldats, et il dit aux magistrats : « Hélas ! Messieurs, pour Dieu, « ayez pitié de nous ! Que nous ne mourrions point, et que nous « nous allions tous, avec seulement un baston en la main ». « C'est un droict et légitime Seigneur que Monseigneur René, « répondirent les magistrats ; n'ayés doubte vers luy ; vostre « appoinctement ferons ;... vous en irés, saufs vos corps et « vos biens, excepté seulement que de vous aultres deux des « plus suffisans demeureront tant que toutes vos deptes et des- « pens soient payez, et que chascun soit content, et de nostre « Duc aurés sauf conduict pour vous en aller en Bourgongne, « ou où il vous plaira. »

On avertit le prince qu'il pouvait entrer dans la ville, et il s'en approchait sans défiance, lorsque l'officier bourguignon qui gardait la forteresse, et avait refusé d'être compris dans la capitulation, fit faire une décharge, laquelle faillit occasionner de grands malheurs. Le duc fut reçu, à la porte de la Fontaine, par les magistrats et la bourgeoisie, et envoya sommer la garni-

son du château ; elle demanda et obtint les mêmes conditions que la garnison de la ville, et deux heures après il ne restait pas un seul Bourguignon à Épinal. Les habitants voulurent prêter à leur souverain un second serment de fidélité, afin, disaient-ils, d'effacer jusqu'aux traces d'un engagement involontaire, et le duc reprit le chemin de Strasbourg, après avoir placé dans la forteresse trente Gascons, sous les ordres de Ménault d'Aguerre, et dans la ville quatre cents Allemands, commandés par Adam Zorn et deux autres chevaliers dont la *Chronique de Lorraine* a estropié les noms (1).

Il s'arrêta à Saint-Dié, confirma les priviléges du chapitre, en présence de plusieurs seigneurs, et se rendit ensuite à Sarrebourg. Il accorda de nouveaux priviléges aux bourgeois de cette ville, et décida qu'en temps de guerre leur contingent aurait le pas sur ceux des différentes prévôtés (2). L'Alsace et notamment la cité de Strasbourg avaient fait des efforts pour fournir à leur allié des secours réellement efficaces, et le duc rentra en Lorraine avec six mille hommes et un train d'artillerie, qu'on lui prêta pour tenir lieu de celle dont on lui avait fait présent après la bataille de Morat, et que le manque d'argent ou une autre cause l'avait contraint de laisser en dépôt chez les Suisses. Le 15 septembre, il joignit à la Neuveville la petite armée qui bloquait Nancy, et il déclara que l'on entreprendrait enfin d'une manière sérieuse le siége de la capitale. Il établit son quartier-général dans la commanderie de Saint-Jean, et, quand la nuit fut venue, il voulut faire le tour des remparts, afin de reconnaître par lui-même les endroits les plus favorables pour l'attaque. L'auteur de la *Chronique*, qui avait vu le premier siége, et auquel les alentours de la ville étaient très-familiers, s'offrit

(1) V. *Chron, de Lorr.*, ibid., col. lxxxix-lxxxj ; *Chron.* de Rémond Messein citée par Chevrier, ibid., p, 245-247.

(2) V. l'ouv. de M. Hugueuin, p. 157-160.

pour conduire le duc (1). Suivis d'nne faible escorte, ils parcoururent et examinèrent en détail les anciennes lignes de circonvallation creusées par les Bourguignons, et que Charles n'avait fait combler et détruire que très imparfaitement. Cette exploration terminée, le duc appela ses capitaines, leur exposa son plan et leur distribua les différents postes. La principale attaque fut dirigée, comme l'année précédente, vers la partie de l'enceinte qui regardait le sud-est, entre la porte Saint-Nicolas et la grosse-tour. Mais au lieu de battre en brèche cette tour, dont il connaissait la solidité, René fit canonner la courtine qui descendait vers la porte le long de la rue de la Pépinière. Les autres portions de l'enceinte furent attaquées en même temps, quoique avec moins de vigueur, et les assiégeants, utilisant ce qui restait des ouvrages des Bourguignons, cherchèrent à compléter la circonvallation, afin de priver la ville de toute communication avec le dehors (2).

Il est impossible de connaître d'une manière exacte la force de l'armée de René ; mais, si on se rappelle qu'il avait à son service au moins huit mille auxiliaires allemands, on ne peut pas admettre qu'il eût moins de quinze mille hommes, et il recevait continuellement des renforts. Les chanoines et bourgeois de Toul se firent remarquer par le zèle qu'ils déployèrent pour venir en aide au duc de Lorraine. Tant que Charles-le-Téméraire avait paru invincible, la crainte les avait obligés à dissimuler leurs véritables sentiments. Après la bataille de Morat, ils n'hésitèrent plus à se déclarer. Le duc les fit prévenir par Jean de Sérocourt, capitaine de Darney, que le sire de Bièvre comptait surprendre leur ville et y mettre une garnison bourguignonne pour s'assurer de leur fidélité. Cet avis fut mis à profit ; les bourgeois

(1) Le chroniqueur a soin d'ajouter que le Duc, qui craignait sans doute de faire des faux-pas, « la main sur son espaule luy mit ».

(2) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lxxxj et lxxxij.

nettoyèrent les fossés et réparèrent les remparts; les chanoines levèrent dans leur temporel cinq cents hommes déterminés, et quelques gentilshommes lorrains, entre autres Guillaume de Hardémont, Jean de Dombrot, Jacques de Bouzey et Thierry de Thuillières se jetèrent dans la ville, par ordre de René, pour commander, sous l'autorité du maître-échevin, la milice bourgeoise et les sujets du chapitre. Le duc de Bourgogne, informé de ce qui se passait, chargea le sire de Vergy d'aller porter ses plaintes aux magistrats toulois; ceux-ci répondirent qu'ils n'avaient adopté les mesures dont il s'agissait que pour défendre leur liberté menacée; que les gentilshommes lorrains n'entretenaient aucun rapport avec leur souverain, et que la cité entendait garder la neutralité la plus absolue. En toute autre circonstance ces explications n'auraient pas satisfait Charles-le-Téméraire, mais le mauvais état de ses affaires le rendit moins difficile, et il ne jugea pas opportun de faire de nouvelles réclamations. Bien peu de temps après, et lorsqu'une partie de la Lorraine eut secoué le joug des Bourguignons, les chanoines confièrent au duc une grosse somme que l'ancien évêque Guillaume Fillâtre leur avait remise pour une fondation, abandonnèrent à René le tiers de leurs prébendes et lui accordèrent l'autorisation de lever un demi-florin sur chaque conduit dans leurs domaines. Les bourgeois ne voulurent pas rester en arrière; ils firent présent au duc d'une somme de deux mille quatre cents francs, et lui envoyèrent deux pièces de canon et quarante arbalétriers (1).

Si l'armée des Lorrains était formidable par le nombre et par la valeur, le sire de Bièvre avait, comme nous l'avons dit, une garnison assez considérable pour repousser un assaut; il craignait peu les suites d'une attaque de vive force, et il fondait principalement ses espérances sur un corps d'Anglais commandé

(1) V. les pièces publiées par le P. Benoît, *Hist. de Toul*, p. 480 et 481.

par les capitaines Colvin et John Middleton (1). Mais cette multitude de défenseurs avait ses désavantages dans une ville où les vivres étaient sur le point de manquer, et où il était impossible de s'en procurer de nouveaux.

Les Bourguignons, qui désiraient, sinon prévenir, au moins retarder l'investissement de la place, faisaient un feu terrible sur les travailleurs; toutefois, ils ne purent empêcher l'achèvement des lignes et l'établissement des batteries. Harnexaire, chargé d'observer la partie des murailles qui regardait le sud-ouest, le long du cours Léopold, était très-incommodé par les projectiles que les assiégés lançaient sur son quartier. Il disposa deux serpentines pour répondre à l'artillerie des Bourguignons. Ceux-ci n'en attendirent pas l'effet; profitant d'un moment où les retranchements étaient mal gardés, ils sortirent en silence par la poterne Saint-Jean, surprirent les Lorrains ou pour mieux dire les Allemands que commandait Harnexaire, s'emparèrent des serpentines et les jetèrent dans le fossé. On vint précipitamment annoncer cette mésaventure à René, qui dit: « De par Dieu, j'ay espérance que bref la ville à moy se « rendra; toute (l'artillerie) que j'ay ce luy faudra mectre: « celle-là y est; cest avantaige m'ont faict ». Le duc fut plus heureux d'un autre côté; deux grosses bombardes, que l'on avait amenées vers la porte Saint-Nicolas, foudroyèrent la courtine voisine de cette porte, et personne n'osait plus se montrer sur le mur.

La faim, plus redoutable que les armes des Lorrains, se fit bientôt cruellement sentir dans la ville. Les soldats anglais se plaignirent les premiers; mais le capitaine Colvin réprima leurs murmures et les engagea à prendre patience. C'était, dit Commynes, un « très-vaillant homme, de petite lignée, et l'amenay « avec autres de la garnison de Guynes au service du duc (de

(1) Les historiens lorrains et autres ont altéré les noms de ces deux capitaines.

« Bourgogne) ». Malheureusement pour les assiégés, Colvin fut emporté par un boulet (1), et les murmures recommencèrent aussitôt. Les Picards et les Flamands unirent leurs plaintes à celles des Anglais. On parvint cependant à obtenir d'eux qu'ils attendraient huit jours, quoique ce ne fût « pas leur usaige de « mangier chairs de cheval ni de chien ». Le sire de Bièvre « fit tuer le plus beau coursier qu'il eust », et en donna un quartier à chacun de ses capitaines, en leur disant : « Messieurs, « ne doubtez de rien ; je suis bien asseuré que Monseigneur de « Bourgongne bien bref nous viendra jetter hors de ce dangier». Les huit jours se passèrent sans aucune nouvelle de Charles, ni de son armée, et les soldats sommèrent le gouverneur d'entamer des négociations pour la reddition de Nancy. Bièvre les supplia d'attendre encore et se mit à leurs genoux, en s'écriant: « Messieurs, je vous certifie, voicy venir Monseigneur de Bour- « gongne, qui nous vient secourir; je le vois à l'œil ». Prières, menaces, promesses, tout fut inutile; les mutins déclarèrent que si le gouverneur ne voulait se prêter à leur désir, ils proposeraient au duc de Lorraine de lui livrer la ville, à condition qu'ils pourraient regagner leur patrie. Bièvre, voyant qu'il ne réussissait pas à maîtriser la soldatesque, prescrivit de constater la violence qu'on lui faisait et annonça qu'il allait capituler. Par ses ordres, l'Anglais John Middleton et un autre capitaine, appelé Hutin de Toullons (2), se présentèrent, le 6 octobre, sur le boulevard qui couvrait la porte Saint-Nicolas et demandèrent à parlementer. Le bâtard de Vaudémont, le Petit Jean et Gérard d'Avillers les conduisirent à la commanderie et les ammenèrent près de René, qui s'empressa d'accorder tout ce que le gouverneur sollicitait (3). La capitulation fut signée

(1) V. Commynes, édit. de Lenglet du Fresnoy, t. I, p. 275 et 276.

(2) Nous ignorons quelle est la véritable orthographe de ce nom.

(3) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lxxxj-lxxxiij ; Commynes ibid.

le même jour. « Les chevaliers, capitainnes, gentilz hommes « nobles du pais et d'ailleurs, aussi tous estraingiers gens de « guerre, tant à piet *(sic)* comme à cheval, de quelque nacion « qu'ilz fussent, gens d'esglise, bourgeois, habitans et manans « de la ville Nancy,..... qui ne vouldroient demeurer soubz et « en l'obéissance du seigneur duc », obtenaient l'autorisation « de partir de ladicte ville,..... avec leurs chevaulx, hernoix, « bagues et biens quelconques, sauvement et seurement, pour « aller où que bon leur sembleroit », Le second article contenait une sorte d'amnistie en faveur des gens d'église et nobles du duché de Lorraine et du comté de Vaudémont qui s'étaient librement enfermés dans la capitale, et auxquels René II permettait de se retirer chez eux et promettait de conserver « tous « et quelconques leurs possessions, tiltres, bénéfices, places, « maisons, héritaiges, rentes, revenus, biens meubles et « immeubles....., ensemble la joyssance des libertez, privi- « laiges et franchises que avant la conqueste que fit..... « Monseigneur de Bourgoigne ilz et chascun d'eulx pouvoient « et devoient avoir de droict, us et coustume ». Le troisième article assurait aux Lorrains qui avaient embrassé le parti de Charles, et désiraient abandonner la Lorraine, un délai d'un mois pour mettre leurs affaires en ordre, et leur confirmait la propriété de tous leurs domaines, à la seule charge de faire acquitter les services féodaux attachés à ces biens. Un autre article autorisait les habitants de Chaligny qui s'étaient réfugiés dans la ville de Nancy, ou s'étaient expatriés, à retourner dans leurs demeures, sans qu'on pût les rechercher à cause de l'attachement qu'ils avaient montré pour le duc de Bourgogne (1). L'article suivant disposait que les Bourguignons et étrangers malades ou blessés resteraient dans leurs logements jusqu'à

(1) On a vu plus haut que Chaligny était un domaine de la Maison de Neufchâtel.

parfaite guérison, et deux paragraphes garantissaient aux soldats du sire de Bièvre la possession du butin qu'ils avaient fait, et reconnaissaient à John Middleton le droit « de se faire payer « de la rançon d'un prisonnier qu'il avoit achetté aux gens « de guerre estans à Nancey jà piéçà prins, par le consente- « ment mesme dudict prisonnier qui l'en avoit requis très-ins- « tamment » (1).

Dès que la capitulation fut signée, quatre cents Lorrains entrèrent dans la ville et occupèrent les postes les plus importants, en attendant le départ des Bourguignons qui ne devait avoir lieu que le lendemain. « Monsieur de Bièvre, à l'heure du « disner, envoya à Monseigneur le Duc René un grand pastel « de chair de cheval, en luy advertissant que c'estoit la viande « qu'ils mangeoient depuis peu de temps. Quand le Duc René « eut veu le présent, envoya audict sieur de Bièvre et à toute « sa noblesse force pastelz de venaison, chappons et viandes de « plusieurs sortes fort délicieuses, et du vin de trois sortes et « du meilleur. »

Le 7 octobre, dès le matin, les Bourguignons se disposèrent à évacuer Nancy; les premiers détachements qui arrivèrent sur l'emplacement du faubourg Saint-Dizier furent arrêtés et dépouillés par les Allemands campés dans les ruines du faubourg. Le sire de Bièvre en donna avis au duc de Lorraine. René défendit, sous les peines les plus sévères, de molester qui que ce fût et se rendit lui-même, avec ses principaux officiers et sa noblesse, près de la porte de la Craffe, afin de faire respecter la capitulation. Le sire de Bièvre ordonna alors d'abaisser le pont-levis et sortit avec ses troupes. A la vue de ce vieux guerrier, René descendit de cheval, « mit la main au chapeau » et s'inclina. Bièvre voulut en faire autant, mais le duc l'empêcha de

(1) Le Trésor des chartes (layette *Nancy*, I, n° 69) contient une copie ancienne de cette capitulation, qui est imprimée dans Calmet, ibid., col. cclxxxiv-cclxxxvj.

quitter sa monture et lui dit : « Monsieur mon oncle, humble-
« ment vous remercye de ce qu'avez sy courtoisement ma Duchié
« gouverné ; et s'il vous plaist, Monsieur mon oncle, avec moy
« venir demeurer, je vous entretiendray comme ma personne ».
« Ledict Sieur de Bièvre, ajoute l'auteur de la *Chronique*, estoit
« fort gracieux seigneur, tout aymable, non poinct rigoureux,
« ne cruel ; car durant le temps qu'il gouverna toute la Duchié,
« moult agréablement gouvernée l'avoit. S'il eust esté cruel,
« selon les rapports qu'on lui faisoit, des maulx audict Duchié
« eust faict assez. » Sensible à la générosité de son vainqueur, Bièvre lui répondit : « Monsieur, de ceste guerre ne m'en
« sçachiés maulgré et me pardonnés, car j'aymasse mieulx que
« Monseigneur de Bourgongne ne l'eust jamais commenciée (1). »

La proposition que René fit au capitaine bourguignon, d'après la *Chronique*, parait singulière au premier coup d'œil ; elle cesse toutefois d'étonner quand on se rappelle que la famille du sire de Bièvre était alliée à la Maison de Lorraine. Marguerite, fille d'Antoine comte de Vaudémont, aïeul de René, avait épousé Antoine de Croy, dont la sœur Jacqueline était femme d'Antoine de Rubempré, et mère de Jean de Rubempré, sire de Bièvre. Jacqueline était donc sœur de l'oncle de René II, et cette circonstance, qui nous explique le langage tenu par le prince, n'avait probablement pas été étrangère au choix que Charles avait fait de Jean de Rubempré pour gouverner sa conquête.

Quand le duc de Lorraine eut la certitude que la garnison de Nancy avait pris le chemin de Luxembourg, il s'établit, avec ses troupes, dans le bourg de Saint-Nicolas et dans les villages voisins pour y jouir, pendant quelques jours, d'un repos devenu indispensable. Les soldats n'avaient pas eu, du reste, de grandes privations à endurer pendant le siége de Nancy et la campagne

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lxxxiij et lxxxiv.

qui l'avait précédé. Notre pays avait cruellement souffert, depuis deux ans, du passage presque continuel et du séjour des armées; néanmoins, les vivres n'avaient jamais manqué dans le camp lorrain, et on avait toujours pu s'y procurer à très-bon marché, souvent même pour rien, les choses nécessaires à la vie. Aussitôt que le duché fut délivré de la présence de l'ennemi, René donna ordre aux paysans de cultiver et d'ensemencer les terres, et, quoique tout fît prévoir que la lutte allait recommencer, et que personne ne pût compter sur une récolte, on se conforma généralement à cette prescription.

Beaucoup d'auxiliaires allemands, s'imaginant que la guerre était finie, ou fatigués de servir si loin de chez eux, s'en retournèrent dans leur patrie; ce qui affaiblit notablement l'armée de René; mais, par compensation, il reçut de Louis XI la promesse d'un secours pécuniaire, qui ne lui parvint qu'au mois de novembre suivant (1).

Les Lorrains étaient à peine installés dans leurs quartiers, lorsqu'un messager accourut, annonçant que le duc de Bourgogne était entré en Lorraine du côté de Neufchâteau et s'avançait rapidement dans la direction de Toul. René assembla sur-le-champ tous ses capitaines, et il fut décidé que l'on irait au-devant de l'ennemi, bien que l'armée lorraine fût inférieure en nombre. Charles, espérant que le sire de Bièvre défendait encore Nancy, faisait diligence pour le secourir avant que la faim le contraignît à se rendre. En arrivant auprès de Toul, le 14 octobre, le duc apprit avec dépit que Bièvre avait capitulé depuis huit jours. Il témoigna le désir de prendre son logement dans la ville; mais les Toulois, moins obséquieux qu'au commencement de l'année, refusèrent poliment, sous prétexte qu'ils étaient neutres, et prièrent Charles de s'arrêter dans les faubourgs. Il dévora cet affront, se remit en route le lendemain et

(1) V. Chevrier, *Hist. de Lorr.*, p. 259.

arriva le 17 octobre dans le bourg de Dieulouard; il comptait marcher ensuite sur Pont-à-Mousson et s'en emparer, afin de rétablir ses communications avec le Luxembourg et de recevoir les vivres que devait fournir l'évêque de Metz, dont il était redevenu l'allié. Il venait d'opérer sa jonction avec un corps d'armée que Campo-Basso avait réuni du côté de Thionville. Ces dernières troupes étaient prêtes depuis plusieurs jours, et, si Campo-Basso l'avait voulu, il aurait pu, selon l'avis de certains écrivains, faire lever le siége de Nancy; le sire de Bièvre en était tellement persuadé que, lorsqu'il rencontra l'Italien près du village de Magny, à une lieue de Metz, il lui reprocha amèrement son inaction et ne craignit même pas de l'appeler traître à trois ou quatre reprises différentes (1).

Le duc de Bourgogne croyait se rendre facilement le maître de Pont-à-Mousson. Il se trompait. René, instruit des moindres mouvements de son adversaire, avait jeté dans la place une bonne garnison et occupait lui-même le village d'Autreville, situé sur la rive droite de la Moselle, à peu près vis-à-vis Dieulouard. Les Bourguignons ne pouvaient songer à traverser la rivière en présence de l'ennemi, et, pendant toute la journée du 17, les deux armées se bornèrent à se canonner, sans grand dommage. Sur le soir, le duc de Lorraine convoqua un conseil de guerre; on prit, sans doute imprudemment, la résolution de décamper, et, quand l'obscurité fut complète, on se dirigea vers Pont-à-Mousson, où l'on arriva vers minuit. Le 18 au matin, Charles, n'apercevant plus personne sur la rive droite, franchit la Moselle, s'empara d'Autreville et se mit en communication avec l'évêque de Metz, qui fit amener des vivres, dont on avait le plus urgent besoin, car les Bourguignons n'avaient vécu que de maraudage depuis qu'ils avaient quitté les environs de Toul.

(1) V l'ouv. de M. Huguenin, p. 172, 177 et 178.

La fausse manœuvre des Lorrains ne tarda pas à porter ses fruits. En s'enfermant à Pont-à-Mousson, au lieu d'opérer sa retraite sur Nancy, René s'éloignait du centre de ses états et se plaçait dans l'impossibilité de recevoir les renforts, les munitions et les vivres qui lui étaient indispensables. Le contingent du comté de Vaudémont, fort de trois cents hommes, était entré à Nancy le 17 au soir ; il en voulut partir le 18, dans la journée, pour rallier l'armée Lorraine, quoique l'on connût déjà sa retraite et le passage de la Moselle. On représenta avec vivacité aux chefs de ce contingent qu'ils couraient à leur perte, parce que les Bourguignons tenaient tous les villages situés sur la route de Pont-à-Mousson ; et le sire de Ribaupierre, qui était à Nancy, avec quelques cavaliers, et désirait également rejoindre le duc, n'osa suivre les gens de Vaudémont. Ce que l'on avait prévu se réalisa de point en point. Le contingent n'eut pas plustôt dépassé le village d'Autreville qu'il fut attaqué avec vigueur, et si l'on ne se fût trouvé près d'un bois, pas un seul homme n'aurait réussi à s'échapper. Deux cent quatre-vingts furent tués ou pris ; vingt seulement parvinrent à gagner Pont-à-Mousson, où ils apportèrent la nouvelle de leur défaite.

Le 19, les deux adversaires se préparèrent au combat ; Charles avait rangé ses soldats sur le versant septentrional de la montagne Sainte-Geneviève, et les Lorrains déployaient leurs lignes sur les hauteurs d'Atton. La pointe occidentale de la forêt de Facq séparait les armées et les empêcha d'en venir aux mains, parce que René craignit d'aborder ses ennemis avec désavantage en traversant la forêt, et que Charles, dont les troupes étaient cependant supérieures en nombre, éprouva, sans doute, une appréhension du même genre. On se canonna pendant toute la journée, et sur le soir chacun campa dans le lieu qu'il occupait ; mais à dix heures, le duc de Lorraine alluma quantité de feux, pour masquer sa retraite, et retourna dans la ville de Pont-à-Mousson. Le 20, Charles, voyant que ses adversaires avaient

disparu, s'établit sur les hauteurs d'Atton, et, le 21, il offrit la bataille aux Lorrains et prit position sur la croupe de la montagne de Mousson, dont le château avait probablement une garnison trop faible pour inspirer de l'inquiétude à une grande armée. Le duc de Lorraine fit prendre les armes à ses soldats, sortit de la ville et arrêta ses dispositions pour répondre au défi de Charles-le-Téméraire. On se canonna d'abord, comme l'avant-veille, puis René ordonna de marcher à l'ennemi; mais les auxiliaires allemands refusèrent formellement d'obéir et demeurèrent immobiles. Le duc, consterné de cette insubordination, resta sur le terrain jusqu'à la nuit, fit allumer trois ou quatre cents feux pour tromper les Bourguignons et rentra encore dans la ville. Vers minuit, un horrible tumulte éclata tout à coup, et on apprit à René que les Allemands, après s'être plaints de n'avoir pas touché la solde qu'on leur avait promise, avaient jugé à propos de se payer par leurs mains et livraient au pillage les maisons dans lesquelles ils étaient logés. Le duc, « moult ébahi », appela près de lui les capitaines allemands et leur dit : « Messieurs, comment et quelles nouvelles j'ay entendues, que « vos gens sont esmeus et qu'ils rompent les bouticles et coffres « de leurs logis ? Messieurs, je vous prie tous que soyons « d'accord, et qu'ils ne fassent tels dommaiges à leurs hostes ; « vous sçavez que ceulx de ceste ville nous font et ont faict tous « services qu'ils peuvent ; ils ne sont poinct nos ennemys ; « je vous prie de leur aller remonstrer que, si je leur dois « aulcunes choses, je promets de les bien contenter. » Les capitaines haranguèrent leurs soldats et les engagèrent à mettre fin à ces scènes affligeantes ; on obtint même la restitution de quelques-uns des objets enlevés ; toutefois, le calme ne se rétablit pas ; les auxiliaires déclarèrent qu'ils voulaient partir, qu'ils étaient trahis, que le duc les suivrait, s'il le jugeait à propos, mais qu'ils n'attendaient pas un instant de plus, et que si on ne leur ouvrait pas les portes, ils les enfonceraient.

On abaissa le pont-levis de la porte de Maidière, et ils sortirent en désordre. René monta précipitamment à cheval avec sa noblesse et quitta Pont-à-Mousson, qu'il ne pouvait plus défendre. On n'eut que le temps de sauver l'artillerie, et on abandonna tous les bagages. Le duc de Lorraine courut après les Allemands, les arrêta et leur dit : « Messieurs, pour Dieu, « mectez-vous en bataille, afin que nous ne soyons perdus...! « Vous voyez à un traict d'arbalestre nos ennemys ; s'ils « veoyoient que nous soyons desvoyez et sans ordre, ils nous « feroient grand deshonneur; je veulx vivre et mourir avec « vous ; je vous promects, foy de prince, de vous sy bien con- « tenter que de moy vous vous louerez. » Ces paroles firent comprendre aux soldats la nécessité de se rallier ; les divers corps se reformèrent, « les couleuvrines ensemble, les picquiers « de mesme et les hallebardiers aussy ».

Le duc de Bourgogne, averti du départ de ses adversaires, se présenta à la porte qui regarde Mousson au moment où ceux-ci achevaient de défiler sous la porte de Maidière, et il allait certainement les poursuivre, quand un épais brouillard s'éleva fort à propos pour lui dissimuler les mouvements des Lorrains et favoriser leur retraite. Ils se dirigèrent sur Nancy, en passant près de Liverdun. Le bac qui servait à franchir la Moselle ne pouvant recevoir une armée, les cavaliers furent obligés de prendre les fantassins en croupe, et le duc en transporta plus de trente pour sa part. Quand il fut dans les environs de sa capitale, il adopta toutes les mesures propres à mettre cette ville en état de soutenir le nouveau siége dont elle était menacée ; il y fit entrer bon nombre de soldats éprouvés, dont il confia le commandement à Ménault et à Gratien d'Aguerre, au Petit Jean de Vaudémont, à Pierre d'Oriolles, à Vautrin du Fay, au capitaine gascon Pied-de-Fer et au capitaine Fortune, qui devait abandonner la cause de René. On conduisit dans Nancy ce que l'on ramassa de vivres et de munitions dans le bourg de

Rosières, à Einville, à Saint-Nicolas-de-Port et dans les villages voisins; malheureusement, le pays avait tant souffert de la guerre, qu'il fut impossible de procurer aux bourgeois et à la garnison de Nancy les approvisionnements convenables. Une députation de la bourgeoisie, qui était venue conférer avec le duc afin de bien connaître ses intentions, répondit cependant que l'on avait assez de vivres pour tenir deux mois; le prince promit de secourir la ville avant l'expiration de ce laps de temps et engagea chacun à faire son devoir.

Les restes de l'armée s'étaient logés dans le bourg de Saint-Nicolas. Ils y eurent bientôt une alerte ; on répandit le bruit que Charles s'approchait avec toutes ses forces, et les Lorrains allèrent se mettre en bataille entre Saint-Nicolas et le village de la Neuveville ; mais on ne tarda pas à leur annoncer que les Bourguignons, qui attendaient d'un moment à l'autre des renforts considérables, n'avaient pas encore quitté Pont-à-Mousson. René, qui « estoit en grande mélancolie » et n'avait plus assez de soldats pour continuer la guerre avec espérance de succès, résolut de distribuer ses troupes dans les places les plus importantes, et d'aller stimuler la lenteur de ses alliés. Malhorty fut chargé de garder Rosières, avec quelques centaines d'allemands; d'autres allemands, commandés par un capitaine de leur nation, entrèrent à Lunéville ; le duc confia Gondreville au bâtard de Vaudémont; Bruyères à Pierre du Fay et à Vautrin de Vaubecourt; Mirecourt à Henri et à Ferri de Tantonville; Vaudémont à Nicolas ou Collignon de Ville; Épinal à Vautrin Wisse; Arches au sire de Hardémont; Saint-Dié à Jean d'Haussonville, et Remiremont au capitaine Harnexaire (1).

René prit ensuite le chemin de l'Alsace, avec une bande de

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lxxxiv-lxxxviij; Chevrier, ibid., p. 251-256.

mercenaires allemands qui s'en retournaient, et auxquels il devait encore deux ou trois cents florins. Quand ils furent arrivés à Raon-l'Étape, ils fermèrent les portes de cette petite ville et signifièrent au duc qu'ils ne les ouvriraient pas avant d'avoir reçu la somme qu'ils réclamaient. Le prince éprouvait le plus grand embarras, car ses ressources étaient presque entièrement épuisées, et il ne savait comment satisfaire la soldatesque au pouvoir de laquelle il se trouvait. Un bourgeois de Raon, nommé Cachet, avait heureusement quelque argent à sa disposition; il l'apporta à René; plusieurs dames mirent leurs bijoux en gage, et on parvint de la sorte à rassembler la somme nécessaire pour payer les soldats. Le duc, redevenu libre, continua sa route et se rendit à Strasbourg, puis dans la ville de Bâle. Il y rencontra les députés des princes allemands et des villes impériales avec lesquelles il était allié, et il leur demanda des secours suffisants pour lui permettre de faire lever le siège de Nancy et de repousser le duc de Bourgogne. Après bien des délibérations, les députés répondirent qu'ils étaient prêts à fournir les contingents qu'ils avaient promis, mais que la coopération des Suisses était indispensable. René le comprit et parcourut successivement les différents cantons; il rencontra d'abord plus de protestations bienveillantes que d'assistance réelle, parce qu'un légat du pape Sixte IV négociait, par ordre du souverain-pontife, un traité de paix entre le duc de Bourgogne et les Suisses, et ne cessait de représenter à ces derniers que Charles, éclairé par les défaites de Granson et de Morat, était résolu à respecter leur liberté; que ce prince souhaitait ardemment de rétablir avec eux des rapports d'amitié, et que, dans les circonstances présentes, il serait imprudent et même condamnable de se livrer à des hostilités nouvelles. Le duc de Lorraine, ne pouvant rien obtenir des gouvernements, fit appel à la jeunesse suisse et offrit une solde et des récompenses à ceux qui s'enrôleraient à son service. Il ne vit d'abord personne répondre à cet appel, mais quand il

eut fait annoncer qu'il paycrait quatre florins par mois à tout soldat qui rallierait sa bannière, les auxiliaires arrivèrent en foule. Les magistrats des cantons, qui avaient peut-être favorisé sous main les efforts de René, jugèrent à propos de ne pas laisser sans direction les rassemblements considérables d'hommes armés que l'on avait formés dans divers lieux, et ils leur donnèrent des chefs et des enseignes.

Pendant que le duc essayait de réunir une armée, Charles-le-Téméraire, redoutant l'arrivée de ce secours, pressait le siége de Nancy. Avant de quitter Pont-à-Mousson, il avait reçu des renforts qui avaient porté son armée à vingt mille hommes, et dès le 22 octobre il avait investi la capitale de la Lorraine. Ses troupes s'étaient établies dans les tranchées creusées pour le dernier siége, et que les Nancéiens n'avaient pas eu le temps de détruire pendant les quinze jours qui s'étaient écoulés entre le départ du sire de Bièvre et le retour du duc de Bourgogne. Sans parler d'une batterie qui foudroyait la courtine rattachant la grosse-tour à la porte Saint-Nicolas, une énorme bombarde ne cessait d'envoyer des projectiles sur la porte de la Craffe. Une autre bombarde ébranlait de ses coups répétés la tour Sar ou Soratte, qui s'élevait vers l'extrémité occidentale de la rue du Haut-Bourgeois. Les paysans lorrains ne fournissaient des vivres à l'armée bourguignonne que lorsqu'ils y étaient forcés, mais l'évêque de Metz ne la laissa d'abord manquer de rien. Malgré la rigueur de la saison, Charles se flattait de contraindre bientôt la ville à capituler, et, le 30 novembre, il écrivait au mayeur et aux échevins de Dijon : « ... Nous espérons dedans « brief temps avoir entièrement recouvré cestuy notre pays de « Lorraine » (1).

Les capitaines auxquels René avait confié la défense des for-

(1) V. Archives de l'hôtel de ville de Dijon, registre I, n° 172.

teresses voisines de Nancy ne négligeaient rien pour ralentir les progrès du siége, et harcelaient continuellement les Bourguignons. Malhorty qui commandait à Rosières, ayant appris, dans les derniers jours d'octobre, qu'un convoi composé de huit voitures chargées de vivres et de vêtements, était parti de Rambervillers pour le camp de Charles-le-Téméraire, Malhorty, disons-nous, s'embusqua près du village de Ferrières, s'empara des huit voitures et partagea le butin entre ses soldats. Le jour de la Toussaint, à dix heures du soir, le bâtard de Vaudémont sortit de Gondreville avec quatre cents hommes, auxquels il avait distribué des écharpes blanches pour qu'il leur fût possible de se reconnaître malgré l'obscurité, traversa la forêt de Haye et vint, à une heure du matin, surprendre un détachement ennemi logé dans le village de Laxou. Les Lorrains fouillèrent d'abord les maisons qui formaient la partie basse du village jusqu'à la rue de la Fontaine; pendant ce temps les Bourguignons qui occupaient la partie haute s'éveillèrent au bruit, se réfugièrent dans l'église et sonnèrent le tocsin. On donna aussitôt l'alarme dans le camp de Charles, qui n'était pas éloigné de plus d'une demi-lieue, et des troupes nombreuses se dirigèrent à la hâte vers Laxou; mais, croyant avoir affaire au duc René en personne, elles n'osèrent s'avancer beaucoup au delà de la cense de Sainte-Anne, et le bâtard s'en retourna à Gondreville, sans être inquiété, avec des prisonniers, trente chevaux et du butin. Les défenseurs de Nancy s'étaient imaginé, comme les assiégeants, que le duc arrivait à leur secours avec une armée, et, pour opérer une diversion, il ne cessèrent pendant la nuit, de faire un feu terrible sur les lignes des Bourguignons; à la pointe du jour ils reconnurent leur erreur mais ne perdirent pas courage.

Vers le même temps, quatre cents cavaliers très-bien montés, et qui venaient de Bourgogne, traversèrent une partie de la Lorraine pour rallier l'armée de Charles. Arrivés à Tonnoy, ils

pensèrent pouvoir y coucher sans péril, parce qu'ils étaient peu éloignés de Bayon, de Neuviller-sur-Moselle et de Richardménil qui avaient reçu des garnisons bourguignonnes. Un habitant de Tonnoy se rendit à Rosières et offrit à Malhorty de l'amener jusqu'au milieu du village, à l'insu des ennemis, quoique ceux-ci fussent sur leurs gardes. La proposition fut acceptée, et, à minuit, la garnison de Rosières pénétra dans Tonnoy, fit main-basse sur tout ce qu'elle rencontra dans les rues, enfonça les portes des maisons, tua les soldats qui voulurent se défendre, en prit plusieurs et se retira avec cent quarante chevaux et une quantité d'armes et de bagages. Les chefs des Bourguignons s'étaient logés dans le château ; ils y recueillirent le reste de leurs soldats, et, quand le soleil fut levé, ils mirent le feu dans le village et vinrent raconter leur désastre au duc qui jura de se venger de Malhorty.

Le 30 novembre, Vautrin Wisse, gouverneur d'Épinal, apprit que les sires de la Rivière et de Conches regagnaient la Bourgogne, avec une escorte de deux cents cavaliers, et devaient passer la nuit dans un village voisin de Dompaire. Il y courut avec ses soldats, mais en approchant du village, le 1er décembre au matin, il fut averti que les ennemis étaient déjà en route. Présumant, et non sans raison, qu'ils iraient chercher un gite à Fontenoy, où se trouvait une garnison de leur nation, il fit un grand détour dans les forêts, et, malgré le froid et la neige, se mit en embuscade près de ce bourg, pour tomber sur les Bourguignons quand ils en sortiraient le lendemain. Ceux-ci eurent connaissance du projet, restèrent dans Fontenoy et se préparèrent à opposer une résistance désespérée. Wisse, craignant de perdre du monde dans une attaque de vive force et comprenant qu'il avait manqué son coup, se borna à faire une excursion sur la frontière de la Franche-Comté, où il enleva plus de trois cents têtes de bétail. Huit ou dix jours après, la garnison de Fontenoy désira prendre une

revanche, s'avança jusque dans les environs d'Épinal et s'empara de beaucoup de bestiaux. Vautrin Wisse donna la chasse à ces pillards, les atteignit à une lieue et demie de Fontenoy et les tailla en pièces. Le 10 décembre, André d'Haraucourt, qui combattait dans les rangs des Bourguignons, fit essuyer un échec à la garnison de Ville. Il conduisit dans le château de Darney dix-huit ou vingt prisonniers, qui parvinrent à s'échapper bientôt après.

Charles ne pouvait maîtriser son impatience en voyant que les Nancéiens continuaient à se défendre avec plus d'obstination que jamais. Comme il n'ignorait pas que la ville était mal approvisionnée, il avait espéré d'abord qu'elle capitulerait assez promptement, et n'avait pas voulu, pour ménager la vie de ses sujets, livrer des assauts toujours meurtriers. Mais les intempéries de la saison et les maladies qu'elles engendrèrent firent périr plus d'hommes que le fer. Le camp était rempli de soldats hors d'état de rendre aucun service, et on les envoya à Saint-Nicolas, afin qu'il leur fût plus facile de se rétablir. Malhorty, sachant qu'ils ne se tenaient pas sur leurs gardes, demanda du renfort au gouverneur de Lunéville, et entra, pendant la nuit, dans le bourg de Saint-Nicolas, qui n'avait ni portes, ni murailles. Les Bourguignons, la plupart blessés, malades ou endormis, furent accablés avant d'avoir pu se mettre en défense ; plusieurs réussirent à se réfugier dans l'église dont ils barricadèrent les issues, et ils commencèrent à tirer avec leurs arbalètes sur les Lorrains qu'ils apercevaient. Malhorty attaqua l'église ; ses soldats y pénétrèrent après un sanglant combat, et les Bourguignons, investis de toutes parts, jetèrent leurs armes et se retirèrent dans le sanctuaire, où ils se croyaient en sûreté ; quelques-uns montèrent même sur le grand-autel et embrassèrent la statue de saint Nicolas ; mais les Lorrains, égarés par le ressentiment et enivrés de leur succès, ne firent grâce à personne et massacrèrent ces malheureux.

Malhorty réunit les chevaux que l'on trouva dans les écuries, et qui étaient bien au nombre de dix-huit cents, chargea le butin sur des chariots et regagna sa forteresse à la pointe du jour.

Ceux des Bourguignons qui s'étaient échappés au milieu du tumulte allèrent, en toute hâte, avertir leur souverain et dirent « que c'estoient ceulx de Rosières qui avoient faict ceste des« trousse ». Charles résolut alors de punir sur-le-champ l'audacieux capitaine qui lui avait fait éprouver d'aussi déplorables échecs. Confiant la garde de ses lignes à un corps de troupes suffisant pour contenir les Nancéiens, il se dirigea vers Rosières avec le gros de son armée. Son avant-garde, qui marchait avec trop peu de précautions, fut complétement défaite. « Mons Malhorty n'estoit endormi, dit Thierriat, et laissa venir « et s'embarrasser les Bourguignons qu'estoient à l'avance en « certain lieu fangieux, joignant la croix de Monsieur sainct « André. Et furent attaquez en temps que n'y songeoient, et « mis en tel désappoinct que n'en eschappa qu'un seul que fut « porteur de telle nouvelle. De ce le Bourguignon eut grand « rage en son cœur, et ne put tenir en place que n'avançast et « vouloit franchir la glace; mais n'estoit place où ne fust « Malhorty; de ce furent les Bourguignons en tel désarroi que « s'en départirent, non sans grands juremens de la part de « Monsieur de Bourgogne (1). » Celui-ci fut obligé de rentrer dans son camp. Immédiatement après, il convoqua ses capitaines et leur signifia qu'il fallait tâcher de prendre Nancy, avant que le froid et les maladies eussent achevé de détruire son armée. On redoubla en conséquence le feu de l'artillerie, afin de pratiquer des brèches assez larges pour que l'on pût donner un assaut. Les Nancéiens, qui avaient connu le départ de Charles-le-Téméraire, avaient espéré, une seconde fois, voir arriver le secours qu'ils attendaient depuis si longtemps; ils

(1) V. *Mémoires*, règne de René II, dans le Recueil cité.

n'avaient cependant pas jugé à propos de faire une sortie pour opérer quelque diversion, et le brusque retour de Charles détruisit de nouveau leurs illusions, mais n'abattit ni leur courage, ni leur constance (1).

La rigueur de l'hiver et les armes des Lorrains ne travaillaient pas seuls à la ruine de Charles; la trahison allait y joindre ses efforts. Quoique Campo-Basso fût depuis plusieurs années au service de ce prince, il n'oubliait pas qu'il avait combattu pour la Maison d'Anjou, et qu'il avait obtenu comme récompense la principauté de Commercy. Quand il s'aperçut que la fortune commençait à abandonner le duc de Bourgogne, il eut regret d'avoir rompu ses anciens engagements, et fit secrètement proposer à René II et à Louis XI de leur livrer son maître. De pareilles offres furent d'abord repoussées, et le roi de France prévint même Charles de se défier de Campo-Basso ; mais ce conseil n'eut d'autre résultat que d'augmenter la confiance du Bourguignon dans son indigne lieutenant, et il répondit, non sans une apparence de raison, que si Campo-Basso avait voulu le trahir, le roi ne l'en aurait pas averti. René fut moins sévère que Louis ; il accueillit plus tard les propositions de l'Italien et lui promit une magnifique récompense, s'il pouvait l'aider à recouvrer son duché. Campo-Basso, désireux de la mériter, tâcha de faire traîner en longueur le siége de Nancy, en retardant l'arrivée des munitions et en suscitant d'autres obstacles. Un outrage qu'il reçut du duc de Bourgogne acheva de rompre les liens qui l'attachaient, du moins extérieurement, à la cause de ce prince (2). Mais, avant de parler de cet incident, il est nécessaire de retourner en Suisse, où nous avons laissé le duc de Lorraine occupé à demander des secours que l'on paraissait peu disposé à lui accorder. Jean Waldmann, avoyer de Zurich,

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lxxxviij-xcij.

(2) V. *Mémoires* de Commynes, édition de Lenglet du Fresnoy, t. I, p. 277-280.

qui avait admiré la valeur de René à la bataille de Morat, fit toutefois de telles instances en sa faveur, que le conseil de ce canton promit un contingent que l'on devait mettre en marche le lendemain de Noël. Sur la demande de Zurich une diète fut convoquée à Lucerne pour le 25 novembre, et les cantons s'engagèrent à fournir, dans le délai d'un mois, des contingents proportionnés à la population et aux ressources de chacun. Le duc conclut, à cet effet, des traités séparés avec les différentes villes (1), et, grâce à une somme de quarante mille francs que Louis XI venait de lui faire remettre, il fut en état de donner immédiatement une gratification à chaque soldat.

René avait près de lui le sire de Bassompierre, Jean de Vaudrey, et son maître d'hôtel, Suffren de Baschi, gentilhomme provençal (2). Ce dernier, quoique malade de la fièvre depuis plusieurs jours, offrit de se rendre en Lorraine et de faire tous ses efforts pour pénétrer dans la ville de Nancy, afin d'annoncer aux habitants qu'ils allaient être secourus. Le duc l'ayant autorisé à exécuter ce projet, Baschi gagna le château de Vaudémont, où il trouva Gérard d'Avillers, les sires d'Aigremont, de Tantonville et quelques autres gentilshommes. Il leur fit connaître les bonnes nouvelles dont il était porteur, et demanda si l'on pouvait lui procurer un guide qui le conduirait aussi près que possible des murailles de Nancy. Un soldat qui l'écoutait se présenta et assura qu'il mènerait le maître-d'hôtel jusqu'au bord du fossé. Les nobles que nous venons de nommer voulurent accompagner Baschi. Après s'être chargés de sacs de poudre et de provisions de bouche, ils vinrent à l'abbaye de Clairlieu, et quand la nuit fut profonde, ils traversèrent le plateau boisé qui sépare ce monastère du vallon de Boudonville, et

(1) Le traité conclu avec Soleure se trouve au Trésor des chartes, layette *Suisses*, n° 3. Il est daté du 30 novembre.

(2) Les anciens historiens lorrains n'ont pas connu le véritable nom de ce gentilhomme et l'appellent Chiffron de Vachières.

suivirent le cours du ruisseau par lequel sont alimentées plusieurs fontaines de Nancy. Comme le ruisseau, gonflé par les pluies, était débordé et couvrait un certain espace de terrain, les assiégeants avaient été contraints d'interrompre en cet endroit leurs lignes de circonvallation, et le guide qui connaissait le passage se proposait d'y conduire les Lorrains. Ceux-ci marchaient à la file, et les premiers arrivèrent, sans être aperçus, jusqu'au boulevard qui couvrait la porte de la Craffe, sautèrent dans le fossé et crièrent: Lorraine! Lorraine! pour que l'on vint les recevoir. Baschi s'étant un peu écarté rencontra une tranchée qu'il ne put franchir, parce qu'il était affaibli par la fièvre; quelques soldats le firent prisonnier et donnèrent l'alarme. Les gentilshommes qui suivaient le maître-d'hôtel retournèrent aussitôt sur leurs pas. Les Bourguignons s'avancèrent jusqu'aux fossés, afin de tirer sur les Lorrains qui y étaient descendus; mais les Nancéiens allumèrent un bon nombre de torches pour éclairer ces derniers, et firent un si grand feu de leurs serpentines, que les assiégeants coururent chercher un abri derrière leurs lignes.

Baschi fut traîné devant le duc de Bourgogne, qui voulut l'interroger lui-même (1). N'en ayant tiré aucun renseignement sur les projets des Lorrains, il prescrivit de l'accrocher à un gibet. Campo-Basso et Galeotto, qui connaissaient le captif, prièrent Charles de révoquer cet ordre, et lui firent remarquer que ses adversaires avaient en leur pouvoir des officiers de marque sur lesquels ils se vengeraient, selon toutes les apparences. Baschi lui-même se jeta aux genoux du prince et lui dit: « Au nom de la Passion, saulvés moy la vie, et ne me faictes « ainsy pauvrement mourir! Je suis bien asseuré que dix ou « douze des meilleurs prisonniers que les Lorrains tiennent,

(1) *Chronique* de Rémond Messein citée par Chevrier, ibid., p. 268.

« pour moy les aurez ». Le bâtard de Bourgogne, le sire de Bièvre, les comtes de Nassau et de Chimay joignirent leurs supplications à celles du maître-d'hôtel, et Campo-Basso s'écria : « Monsieur, il a faict comme loyal serviteur. Si un de « nous autres estoit prins en vous servant, on le pendoit, vous « ne seriez pas content ; vous certifie que si mourir le faictes, « beaucoup de vos gens mourront pour luy. » Charles ne répondit à cette judicieuse observation que par un soufflet, et Campo-Basso, qui ne laissa rien transpirer de la fureur qu'il éprouvait, s'affermit dans la résolution de trahir le duc, à la première occasion favorable. Baschi fut conduit vers une potence dressée auprès de la fontaine Saint-Thiébaut ; comme il craignait la mort, il dit au prévôt des maréchaux, qui présidait aux apprêts du supplice, que si on le ramenait devant le duc, il lui révélerait un secret tellement important, que ce prince ne manquerait pas de lui accorder la vie. Ce secret n'était autre chose que l'offre faite à René par Campo-Basso. Suffren avait servi d'intermédiaire entre l'Italien et le duc de Lorraine, il connaissait tous les détails de la négociation, et c'est pourquoi Campo-Basso avait fait tant d'instances pour obtenir que le maître d'hôtel ne fût pas mis à mort. Le prévôt ayant consenti à surseoir à l'exécution, on voulut annoncer à Charles que le condamné désirait lui faire part d'un secret ; mais Campo-Basso, qui se tenait devant la porte de la tente de son maître, n'y laissa entrer personne, déclarant que Charles n'entendrait plus rien et enjoignait d'exécuter ses ordres sur le champ ; en sorte que Baschi, après s'être confessé, fut accroché à la potence. Le lendemain, Gérard d'Avillers et les sires de Tantonville firent signe qu'ils avaient à parler à l'officier bourguignon qui commandait dans la tranchée voisine de la porte de la Craffe, et demandèrent que l'on traitât le prisonnier avec humanité. Le bâtard de Bourgogne qui se trouvait près de là, leur annonça ce qui s'était passé, et les assiégés réclamèrent le cadavre de Baschi pour lui

donner une sépulture honorable. Charles refusa d'abord ; mais ses principaux officiers l'ayant supplié de ne pas priver de cette satisfaction les amis du maître-d'hôtel, le duc leur fit délivrer le corps, qui fut reçu processionnellement, porté à Saint-Georges et inhumé dans le sanctuaire (1).

Bien que Charles prétendit que le droit de la guerre l'autorisait à agir de cette manière, le supplice de Suffren de Baschi fut regardé comme un assassinat, et le duc ne tarda pas à en éprouver de cuisants regrets. En effet, le jour qui suivit les funérailles du malheureux gentilhomme, les assiégés pendirent un prisonnier bourguignon à l'extrémité d'une poutre qu'ils firent sortir par une des fenêtres de la grosse-tour, et Lionnois assure même que, dans le XVIII[e] siécle, on voyait autour de la baie occidentale du clocher de Saint-Epvre quelques crochets en fer auxquels les Nancéiens avaient pendus plusieurs officiers bourguignons (2). Quand la nouvelle de l'attentat commis sur la personne de Baschi parvint aux oreilles de René, ce prince enjoignit de faire subir le même supplice aux ennemis détenus dans la forteresse de Gondreville, et promit d'indemniser ceux de ses sujets qui comptaient en tirer des rançons (3). Les prescriptions de René furent ponctuellement suivies. La *Chronique de Lorraine*, rapporte même que les prisonniers bourguignons que l'on gardait à Épinal, Mirecourt, Lunéville et Rosières furent mis à mort comme ceux de Gondreville, et que le nombre de ces infortunés s'éleva au moins à cent vingt. Le résultat de ces blâmables représailles fut de répandre la terreur parmi les soldats de

(1) V. Commynes, ibid.; *Chron. de Lorr.*, ibid., col, xcij-xcvj.

(2) V. *Histoire de Nancy*, t. I, p. 221. L'assertion de Lionnois ne semble pas exacte, et la *Chronique de Lorraine*, ne dit mot du supplice de ces officiers.

(3) Le mandement de René est imprimé dans Calmet, ibid., col. cxxiij et cxxiv. Il est daté par erreur du 1[er] décembre, car la mort de Suffren et les événements qui la suivirent sont nécessairement plus récents.

Charles, qui n'osaient plus quitter leurs lignes, ni s'écarter du camp, dans la crainte de tomber entre les mains de leurs adversaires.

La position des Nancéiens n'en était, au reste, pas moins difficile ; la présence de quelques-uns des gentilshommes qui accompagnaient Suffren de Baschi et l'annonce d'un prompt secours avaient répandu l'allégresse dans la ville ; mais, quand plusieurs jours se furent écoulés, et que l'on ne vit pas arriver le secours si impatiemment attendu, le découragement commença à gagner les défenseurs de Nancy. Les vivres manquaient depuis longtemps ; « chascune sepmaine, (les assiégés) deux ou « trois chevaulx tuoient par faulte de chair de bœufs et moutons ; « tous les chiens, chats, rats, rattes, les mangeoient en guise de « venaison ». Le capitaine Fortune, ne croyant pas que la ville put continuer à tenir, laissa, comme par mégarde, tomber son chapeau dans le fossé qui bordait le boulevard de la porte Saint-Nicolas, y descendit sous prétexte de le ramasser, gravit tout-à-coup la contre-escarpe et courut vers les tranchées, en criant : Vive Bourgogne ! Il fut conduit devant Charles-le-Téméraire et lui fournit les détails les plus exacts et les plus minutieux sur la fâcheuse position des assiégés ; ce qui confirma le duc dans la pensée qu'ils ne pouvaient tarder à lui ouvrir leurs portes.

La famine devenait de jour en jour plus intolérable, et les capitaines qui commandaient la garnison résolurent d'envoyer un messager au duc de Lorraine, pour lui faire connaître le véritable état des choses, et pour presser l'arrivée du secours. Le capitaine Pied-de-Fer offrit de se charger de cette périlleuse commission ; il sortit de la ville dans l'obscurité, traversa le camp bourguignon sans exciter de défiance, gagna Rosières, et de là, marchant jour et nuit, alla trouver René et lui transmit verbablement la requête des Nancéiens ; car on n'avait voulu lui confier aucun écrit. Pied-de-Fer revint en Lorraine, mais

n'osa s'aventurer une seconde fois au milieu des ennemis et se réfugia dans la ville de Rosières (1). L'absence prolongée de cet homme augmenta les inquiétudes des Nancéiens, et on se détermina à dépêcher au duc un nouveau messager. Un compagnon drapier, appelé Thierry et natif de Mirecourt, se présenta, franchit aussi heureusement que Pied-de-Fer les lignes des assiégeants, et se rendit en cinq jours auprès de René II, qui lui montra les bandes de Suisses déjà réunies et prêtes à se mettre en route. Thierry reprit avec empressement le chemin de la Lorraine. A Saint-Nicolas, il emprunta à un de ses amis une serpe, un vieux chapeau et « un rouchet » (espèce de blouse), s'enfonça dans le bois de Saulru, y fit un fagot et se dirigea vers le quartier bourguignon voisin de l'hôpital destiné aux pauvres voyageurs, et qui devint plus tard le couvent des sœurs-grises. Plusieurs soldats lui offrirent de lui acheter sa charge, car le froid était très-vif; mais le lorrain répondit que le fagot était vendu à un Anglais, qui l'attendait impatiemment. Quand Thierry ne fut plus qu'à une petite distance de la porte Saint-Nicolas, il s'assit, comme pour se reposer, puis il laissa tomber son fardeau, s'élança du côté du fossé, s'y jeta et fut introduit dans Nancy. Après avoir remercié Dieu dans l'église Saint-Georges, il répéta aux assiégés tout ce qu'il avait entendu, et, désormais certains de voir bientôt le duc de Lorraine sous leurs murs, les Nancéiens prirent la généreuse résolution de périr plutôt que de livrer leur ville à l'ennemi (2).

(1) L'assertion de la *Chronique de Lorraine* est formelle; cependant, il semble résulter d'une mention contenue dans le compte du receveur-général pour 1478 que Pied-de-Fer parvint à rentrer à Nancy.

(2) Gilles de Bruneval, domestique des pages, eut le même bonheur que Thierry. V. le registre du receveur-général pour 1480-1481. Un autre individu nommé Huyn et natif de la Neuvelotte parvint également à entrer à Nancy, le 1er janvier dans la soirée, et remit aux assiégés des lettres de René II. V. le registre des Lettres patentes pour 1473-1477.

La famine n'était pas ce qui les effrayait le plus ; ils avaient complètement épuisé leurs munitions de guerre, et ils craignaient que, ne pouvant se servir de leurs canons ni de leurs couleuvrines, il leur fut difficile de repousser un assaut. Un nommé Michel Glorieux, qui était gouverneur de l'artillerie, déclara alors aux capitaines Ménault et Gratien d'Aguerre qu'au moment où les Bourguignons s'étaient emparés de Nancy, l'année précédente, il avait enterré deux tonneaux de poudre qu'il réservait pour une pareille nécessité. Un habile canonnier, appelé Pierre, mit aussitôt une pièce en batterie sur la porte de la Craffe, et réussit à démonter deux fois la grosse bombarde qui tirait, tous les jours, sur cette porte et causait de nombreux dégâts dans la ville. Charles devint furieux quand il vit de nouveau jouer l'artillerie des assiégés ; il était persuadé que ceux-ci n'avaient plus de poudre et il s'imagina qu'on l'avait trompé ; néanmoins, il ne jugea pas à propos de tenter un assaut et attendit encore dans l'espérance que la disette forcerait les Nancéiens à capituler.

Tandis que la capitale de la Lorraine s'illustrait par cette héroïque résistance, René ne perdait pas un moment pour organiser l'armée avec laquelle il allait rentrer dans son duché. Quelques jours après Noël, il chargea l'auteur de la *Chronique* de porter aux gouverneurs des villes occupées par les Lorrains, l'ordre de marcher sur le bourg de Saint-Nicolas, et d'y être rendus, avec tout leur monde, le 4 janvier 1477 (1). Les auxiliaires suisses s'étaient concentrés autour de la cité de Bâle. Quand le duc voulut partir, il s'aperçut qu'il lui manquait douze cents florins pour acquitter les dépenses de ses soldats et payer la gratification qu'il leur avait promise. Il avait vendu l'argenterie qui lui restait, usé des avances faites par les Strasbourgeois, dépensé le subside envoyé par Louis XI, et, comme les

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. xcvj-cj.

financiers bâlois exigeaient des nantissements que René ne pouvait leur donner, ce prince voyait son entreprise sur le point d'échouer. Le comte Philippe de Linange fit les plus belles promesses, tant en son nom qu'au nom du duc de Lorraine; tout fut inutile. Ce dernier venait heureusement de prendre à son service le comte Oswald de Thierstein, qui avait rempli les fonctions de lieutenant-impérial dans la Haute-Alsace, et que l'archiduc Sigismond avait disgracié et remplacé par Guillaume de Ribaupierre. Oswald, possesseur de biens considérables, engagea, pour sûreté de la somme demandée, non-seulement ses domaines, mais encore ses deux fils; et les douze cents florins furent comptés aux Suisses, qui consentirent enfin à se mettre en route.

Les contingents des villes et des seigneurs d'Alsace étaient prêts depuis quelques jours, et le duc les avait dirigés sur la ville de Saint-Dié, où il se proposait de les rejoindre. Quantité de gentilshommes et de guerriers renommés marchaient avec ces contingents; ceux de Colmar, de Schelestadt et de Kaisersberg étaient commandés par Hermann d'Eptingen; on remarquait dans celui de Strasbourg, le plus nombreux de tous, Gaspard de Barpfenning, Jean, Maurice et Louis de Kageneck, Gérard de Hochfelden, Éberhard Sturmfeder, Frédéric de Fleckenstein, Nicolas Baer, Nicolas Merschwein, Nicolas Wurmbser, Gaspard de Seekach, créés chevaliers à Morat; Sigel de Mühlenheim, Jean-Guillaume Zu-Ried, Jean Spender, Conrad d'Ambringen, Otton Sturm, Jean de Seckingen, Georges-Marx d'Eckweyersheim, Albert de Dachsenhaufen, Sigismond Dachsenheüser, Louis de Neuborn, Conrad d'Ergow, Gaspard Bawmann et Gaspard Zorn de Bulach, qui obtinrent la même distinction sur le champ de bataille de Nancy.

Quoi qu'en aient dit plusieurs historiens, il ne paraît pas que les Suisses fussent plus de huit mille; les gens de Schaffhouse étaient conduits par leur premier magistrat, Ulrich Trüllerey;

Brandolff de Stein guidait les Bernois, Petermann Rot les Bâlois, et Jean Waldmann le contingent de Zurich. Beaucoup de chevaliers et de magistrats avaient voulu combattre sous leurs ordres, comme simples volontaires, et nous citerons, parmi eux, Urbain de Mühleren, Benner de Berne, Kilian de Rumlingen, les Lucernois Gaspard de Hertenstein et Albin de Sillinen, Kremer et Félix Schartzmurer (1). René, qui était logé à Blotzheim, à une lieue de Bâle, n'eut pas plustôt la certitude que les Suisses étaient en route, qu'il alla au devant d'eux, à pied, une hallebarde sur l'épaule, pour leur faire honneur et se conformer à leurs usages. Il prit ensuite les devants et se rendit à Saint-Dié, pour organiser les contingents alsaciens ; mais ceux-ci ne l'avaient pas attendu et s'étaient avancés jusqu'à Ogéviller, à peu de distance de Lunéville. Il les atteignit enfin, et les Suisses, qui faisaient de longues marches, ne tardèrent pas à le rejoindre, en sorte que le duc se trouva à la tête d'une armée de quatorze mille hommes.

Il apprit à Ogéviller que les gouverneurs des villes fortes s'étaient acheminés, ainsi que leurs garnisons, vers Saint-Nicolas, où il leur avait donné rendez-vous pour le 4 janvier, et qu'ils occupaient ce bourg avec quatre mille hommes. Charles-le-Téméraire, instruit par ses espions, du mouvement de concentration opéré par les Lorrains, soupçonna qu'ils se réunissaient pour rallier le secours qu'ils espéraient, et voulut les prévenir et empêcher leur jonction, en mettant lui-même une grosse garnison à Saint-Nicolas. Le 3 janvier, il y envoya trois cents lances, et le commandant avait ordre d'incendier le bourg, s'il ne pouvait s'y maintenir. Au moment où son avant-garde entrait dans la grand'rue, les Lorrains pénétraient dans Saint-Nicolas par l'autre extrémité. Ils chargèrent aussitôt l'avant-garde ennemie, lui tuèrent cinq ou six hommes, la poursui-

(1) V. *Revue d'Alsace*, t. I, p. 338-342, 344 et 345.

virent jusqu'à la Madeleine et la rejetèrent sur le corps principal, qui n'osa pousser plus loin et regagna le camp bourguignon. Les Lorrains se fortifièrent avec célérité, barricadèrent toutes les avenues et attendirent l'arrivée de René II. Celui-ci logea, le 2 janvier, à Hadonviller et parut aux environs de Saint-Nicolas le 4, dans l'après-midi. Les troupes lorraines vinrent au devant de lui et accueillirent ses auxiliaires avec le plus grand empressement. Le duc s'établit dans le prieuré, les chefs furent hébergés dans les « meilleurs hostels », quatre mille soldats cherchèrent un abri sous la halle, et les autres furent reçus dans les maisons particulières. Les habitants de Saint-Nicolas furent témoins, dans la soirée du même jour, de scènes sanglantes, que René II n'osa ou ne put empêcher. Les Suisses, à peine installés dans leurs logements, apprirent que beaucoup de Bourguignons, qui se trouvaient dans la ville au moment où les garnisons lorraines y avaient fait irruption, n'avaient pas eu le temps de s'échapper, et se tenaient cachés dans l'église et dans certaines maisons dont les propriétaires leur avaient accordé l'hospitalité. On se mit immédiatement à rechercher ces malheureux, qui furent tués sans miséricorde. Un Suisse ayant découvert un soldat bourguignon dans l'église, le traîna jusque sur le parvis et lui trancha la tête ; d'autres soldats furent liés ensemble, menés sur le pont, précipités dans la Meurthe et percés de coups de piques.

Pendant que les auxiliaires, et peut-être quelques-uns des sujets de René, se déshonoraient par ces cruautés exercées sur des hommes incapables de se défendre, le duc prenait, avec ses capitaines, les mesures nécessaires pour préparer le succès de la bataille qu'il comptait livrer le lendemain. Il venait d'être rallié par quantité de gentilshommes et de soldats français, qui accouraient, munis de l'autorisation de Louis XI, pour se mesurer avec les Bourguignons. Bien que le mauvais état des affaires de Charles ne fût un mystère pour personne, et que

les symptômes avant-coureurs de la ruine de ce prince n'eussent pas échappé à un politique aussi clairvoyant que le roi de France, il n'avait pas jugé à propos de renoncer à la neutralité qu'il avait observée jusqu'alors. Il s'était contenté d'envoyer dans le Barrois une armée, composée de sept ou huit cents lances ainsi que d'un bon nombre de francs-archers, et conduite par le sire de Craon, lequel « ne faisoit nulle guerre, mais « voyoit qui auroit du meilleur ». En même temps, Louis avait licencié plusieurs compagnies, avec l'espérance que tant de soldats, laissés sans emploi, ne manqueraient pas de se rendre en Lorraine ; comme la plupart d'entre eux le firent en effet (1).

Ce que René craignait le plus était de voir les Nancéiens, rebutés par la longueur du siége et décimés par la faim, livrer leur ville au duc de Bourgogne avant l'arrivée du secours. Comme les troupes de Charles faisaient meilleure garde que de coutume, et que l'on ne pouvait tenter de s'introduire dans Nancy sans s'exposer à une mort presque assurée, le duc prescrivit de placer un fanal sur le clocher de Saint-Nicolas, que l'on apercevait très-distinctement du haut des murailles et des tours de la ville assiégée. Les Nancéiens remarquèrent effectivement le fanal et se flattèrent que la journée du lendemain serait celle de leur délivrance.

Un sentiment opposé préoccupait les capitaines bourguignons. Ils comprenaient bien que leur armée, affaiblie par les combats, la désertion, les privations et les maladies, était hors d'état de lutter avec avantage contre les troupes fraîches que guidait le duc de Lorraine. Le duc de Tarente, rappelé par son père, avait abandonné Charles depuis quelques jours et avait emmené avec lui la cavalerie qu'il commandait. Les comtes de Nassau et de Chimay profitèrent de cette circonstance pour engager leur maître à ne pas attendre son adversaire, à lever le

(1) V. Commynes, ibid., p, 283.

siége de Nancy et à opérer sa retraite sur Luxembourg. Le 29 décembre, Alphonse V roi de Portugal vint trouver Charles, afin de négocier un traité qui aurait terminé la guerre d'une manière honorable et avantageuse pour tout le monde ; mais le duc de Bourgogne ne voulut rien écouter, et le roi, voyant que ses conseils n'étaient pas mieux accueillis que les supplications des comtes de Nassau et de Chimay, se retira le 1er janvier. Cependant, quand les Lorrains et les Suisses furent entrés à Saint-Nicolas, Charles se décida, contre son habitude, à convoquer un conseil de guerre. Les espions qu'il avait en campagne lui faisaient parvenir les renseignements les plus contradictoires ; selon les uns, René s'avançait à la tête de vingt mille hommes ; d'après les autres, il ne guidait que des troupes peu nombreuses. Charles adopta avec avidité ces derniers rapports. « Messieurs, dit-il aux capitaines qui ajoutaient « foi à la présence du contingent helvétique, il n'est pas à « croire ; car le légat, selon les remonstrances que aux Suisses « a faictes, et selon ce qu'il m'a rapporté, tous luy ont promis « que contre moy plus guerre ne feront, et pour l'advenir mes « amys vuellent estre ; mais bien peut estre que l'Enfant (1) a « mandé gens de ses garnisons d'alentour d'Espinal et de « Remiremont, et que les villes de Basle, Célestat, Tanne et « Colombier (Colmar) luy ont fourny quelques aventuriers pour « l'accompagner, et comme un jeune fol vouldra entreprendre « de moy venir assaillir ; mais, par sainct Georges ! se il le « faict, il fera une grande folie. » Dans ce moment, on communiqua au conseil un dernier rapport qui ne laissait plus le moindre doute sur l'arrivée des Suisses, et les capitaines bourguignons firent de nouvelles instances auprès de Charles pour le dissuader de livrer bataille. Ils lui représentèrent que s'ils se réfugiait dans le Luxembourg, pendant que la chose était

(1) Il appelait ainsi le duc de Lorraine.

encore possible, René n'irait pas l'y attaquer ; que les auxiliaires de ce prince auraient bientôt dévoré toutes ses ressources, et qu'ils s'en retourneraient chez eux dès qu'ils ne recevraient plus rien ; que René ravitaillerait Nancy, mais que rien n'empêcherait l'armée bourguignonne, remise de ses fatigues et renforcée par les troupes que l'on tirerait des Pays-Bas, de revenir aussitôt après la fin de mauvaise saison, et de faire rapidement la conquête de la Lorraine. Ils ajoutèrent enfin que Charles, avant de s'exposer à une défaite, dont les résultats pouvaient être incalculables, devait songer à sa fille et à ses états, que convoitait l'ardente ambition du roi de France. A ces prudents conseils, le duc de Bourgogne répondit : « Par sainct « Georges ! Jamais reprochié ne me sera que devant un enfant « m'en soye fuis », et il donna ordre de se disposer au combat.

Les soldats furent prévenus de cette décision, qui causa de violents murmures ; mais l'habitude de l'obéissance l'emporta, et les Bourguignons employèrent une partie de la nuit à sceller leurs chevaux, à revêtir leurs armures, et à conduire l'artillerie dans le lieu qu'elle devait occuper. Charles, n'espérant pas cacher son éloignement aux Nancéiens, voulut au moins les empêcher de faire des sorties et de détruire les travaux du siége. Il laissa, à cet effet, dans les lignes trois corps peu nombreux chargés de contenir la garnison pendant que les deux armées en seraient aux mains. Le premier, commandé par Hutin de Toullons, observait la porte de la Craffe ; John Middleton bloquait la ville du côté de la porte Saint-Nicolas, et au nord-est jusqu'à la poterne du palais ; enfin, les baillis de Hainaut et de Brabant gardaient les tranchées à l'ouest et au sud, de la porte de la Craffe à la grosse-tour.

A la pointe du jour, et lorsque l'armée bourguignonne allait s'ébranler, le comte de Campo-Basso, à la tête de sa compagnie que les combats avaient réduite à cent soixante hommes, s'éloigna en silence, comme pour gagner le poste qui lui était

assigné ; mais, au lieu de marcher vers la Madeleine, il tourna à droite, passa au dessous de Vandœuvre et courut à Saint-Nicolas (1). Quand les transfuges se trouvèrent près du bourg, ils arrachèrent la croix de saint André cousue sur leurs vêtements, et leur chef se présenta aux gardes avancées et demanda à parler au duc de Lorraine. Mené devant le prince, il exposa les motifs qui l'avaient déterminé à quitter le service de Bourgogne, rappela que René Ier et Jean II lui avaient accordé leur confiance, et supplia le duc de lui restituer le château de Commercy et de l'admettre, avec ses soldats, dans les rangs de l'armée lorraine. René accepta sur-le-champ la proposition de Campo-Basso et fit expédier des lettres qui lui conféraient le domaine de Commercy ; mais, quand les Suisses connurent ce qui venait d'arriver, ils refusèrent de combattre avec Campo-Basso et déclarèrent qu'ils ne voulaient pas de déserteurs parmi eux, soit qu'ils regardassent leur honneur comme exposé à souffrir d'un pareil voisinage, soit plutôt qu'ils craignissent de voir l'Italien commettre une nouvelle perfidie, pendant la bataille, et les attaquer au moment où ils s'y attendraient le moins. Campo-Basso n'insista pas, traversa la Meurthe sur le pont de Saint-Nicolas, suivit la rive droite de la rivière et s'arrêta près du village de Bouxières-aux-Dames, où il fut rejoint par son frère Angelo et son cousin Jean de Montfort, qui venaient d'imiter son exemple avec cent vingt cavaliers placés sous leur commandement. Ils obstruèrent le pont avec des charrettes, et, l'issue de la lutte ne paraissant pas douteuse, ils résolurent de faire prisonniers les Bourguignons qui dans leur

(1) Commynes (ibid., p. 137) raconte le fait bien différemment : Campo-Basso aurait quitté le camp bourguignon quatre jours avant la bataille et serait venu trouver le sire de Craon, qui alléguant la trêve conclue entre Charles et le roi de France, aurait refusé d'accueillir les transfuges; et ce serait seulement alors que le capitaine napolitain aurait pris le parti d'aller offrir ses services à René II. Nous préferons le récit de l'auteur de la *Chronique*, qui assistait à la bataille de Nancy.

fuite, se dirigeraient vers Bouxières avec l'espérance d'y franchir la rivière et de gagner ensuite le pays messin (1).

Ces défections, que l'on essaya pas de dissimuler, achevèrent de démoraliser une armée qui depuis un an n'avait éprouvé que des revers, et dont l'effectif était, comme on l'a déjà vu, extrêmement réduit par mille causes différentes. Les historiens sont loin d'être d'accord sur le nombre des combattants que cette armée comptait le 5 janvier. Les écrivains bourguignons ont donné une évaluation aussi basse que possible, afin de sauver l'honneur de leur pays, et Commynes assure même (2) que Charles n'avait plus que quatre mille hommes, dont beaucoup étaient malades ou blessés, en sorte qu'il ne pouvait pas disposer de plus de douze cents soldats. Cette estimation serait exacte si Commynes voulait parler ici d'hommes d'armes, car une armée de douze cents hommes d'armes présentait en réalité plus de six mille combattants, et c'est à ce dernier chiffre que s'est arrêté M. Guillaume, auteur d'une savante histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne.

Aussitôt qu'il fit jour, les troupes de Charles quittèrent leurs lignes et se rangèrent en bataille sur le terrain que le duc et ses officiers les plus expérimentés avaient désigné la veille. Il était très-avantageux pour une armée qui allait soutenir l'attaque d'adversaires égaux en valeur et bien supérieurs en nombre ; mais, pour faire comprendre parfaitement ce que nous avons encore à dire, il est nécessaire de décrire, en peu de mots, la portion de la vallée de la Meurthe comprise entre Nancy et Saint-Nicolas-de-Port. Cette vallée, ouverte, et d'une largeur variable mais qui, en général, ne dépasse guère une demi-lieue, est bornée des deux côtés par des collines basses, ou, pour s'exprimer plus exactement, par des pentes douces, ancienne-

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. cj-civ.
(2) V. ibid., p. 287.

ment couronnées de forêts. Sur la rive droite de la Meurthe, on voyait le prieuré de Saint-Flin et les villages d'Art, de Bosserville et de Tomblaine ; la route de Saint-Nicolas à Nancy suit la rive gauche et traverse les villages de la Neuveville et de Jarville ; immédiatement après ce dernier, la vallée s'élargit tout-à-coup et forme un bassin d'une lieue de largeur, limité par de hautes collines, et vers l'extrémité nord-ouest duquel s'élève la ville de Nancy. Une forêt, aujourd'hui détruite, s'étendait parallèlement à la route, depuis la Neuveville jusque vers la commanderie de Saint-Jean (1) ; elle n'avait pas partout une profondeur égale et ne se trouvait pas toujours à la même distance de la Meurthe, qui décrit plus d'une sinuosité et se replie brusquement, tantôt vers le nord, tantôt vers le midi. La partie du bassin entre Jarville et Nancy offre une surface unie ; on y remarque seulement quelques ravins servant de lits à de petits ruisseaux, qui, des hauteurs de Villers, de Vandœuvre et de Houdemont, viennent verser leurs eaux dans le lit de la Meurthe.

Le terrain choisi par le duc de Bourgogne est légèrement incliné du sud au nord et circonscrit par les ruisseaux de Jarville et de la Madeleine, le bois de Saulru et la rivière. La Meurthe, qui fait un coude considérable en cet endroit, se rapprochait beaucoup de la route et de la forêt, et l'espace qui les séparait ne devait pas excéder sept ou huit cents mètres. Les historiens ne fournissent pas de renseignements très-précis sur l'ordre de bataille de l'armée bourguignonne ; toutefois, ils en disent assez pour faire voir qu'il ne fut pas celui qui avait été prescrit par l'ordonnance du mois de mai 1476 et suivi à Morat ; mais bien l'ordre que le duc observa pendant longtemps, notamment au combat livré devant Neuss le 24 mai 1475, à Granson,

(1) Les petits bois de Montaigu, de la Malgrange, de Brichambeau et de la Garenne (les deux derniers maintenant défrichés) doivent être regardés comme des restes de cette forêt, dont la partie la plus voisine de Nancy s'appelait bois de Saulru.

et même encore au mois d'octobre 1476, lorsqu'il voulut engager une action contre René, après le passage de la Moselle (1). D'ailleurs, Charles n'avait plus assez de soldats pour songer à les placer sur huit lignes différentes. Il établit son artillerie, qui était formidable malgré les pertes qu'il avait faites, sur une ondulation de terrain, à trois cents mètres environ du ruisseau de Jarville ; de ce point, on dominait la route de Saint-Nicolas, et le duc se flattait que les Suisses, auxquels il prêtait le dessein de l'attaquer de front et en colonnes serrées, seraient foudroyés avant d'avoir pu arriver jusqu'aux batteries. Derrière celles-ci se trouvait la première ligne des Bourguignons. Le centre, dont Charles s'était réservé le commandement, et qui était composé de deux mille hommes d'infanterie : couleuvriniers, piquiers et hallebardiers, était à cheval sur la route. L'aile gauche, sous les ordres de Jacques Galeotto, s'appuyait à la Meurthe, au dessus du gué de la Sablière ; elle était formée d'une bande d'archers placée immédiatement à la gauche de l'infanterie, et d'un corps de cavalerie qui s'étendait jusqu'au bord de la rivière. L'aile droite, qui obéissait à Josse de Lalain grand-bailli de Flandre, était rangée sur les terres arables situées entre la rue actuelle du faubourg Saint-Pierre et le jardin du Sacré-Cœur. Elle avait, comme l'aile gauche, une bande d'archers et un corps de cavalerie. La seconde ligne présentait la même composition que la première ; le bâtard de Bourgogne était au centre, et le sire de la Rivière à l'aile droite. Nous ignorons le nom du capitaine qui conduisait l'aile gauche. Le position de Charles était excellente ; le ruisseau de Jarville, qui est encaissé dans la partie de son cours la plus rapprochée de la Meurthe, et qui coulait alors entre deux haies fort épaisses, couvrait le front de l'armée bourguignonne, dont les flancs étaient défendus par le lit de la rivière et par le bois de Saulru. Quand toutes

(1) V. *Chron. de Lorr.*, ibid., col. lxxxvj.

ses dispositions furent terminées, Charles parcourut les rangs et adressa une allocution à ses soldats (1) ; mais ceux-ci remarquèrent qu'il paraissait triste et découragé ; il ne pouvait effectivement, malgré son assurance habituelle et son mépris du danger, dissimuler les appréhensions qu'il éprouvait au moment de livrer une bataille dont la perte devait anéantir à jamais la puissance de la Bourgogne. On ajoute que, lorsqu'il se fit armer, avant de quitter la commanderie, le lion d'or servant de cimier à son casque tomba tout-à-coup. Le duc ne voulut pas le faire rattacher et dit tristement : « *Hoc est signum Dei* ».

Il ne tarda pas à recevoir de fâcheuses nouvelles. Les Nancéiens, qui avaient remarqué, la veille au soir le fanal allumé sur le clocher de Saint-Nicolas, et avaient connu le mouvement des Bourguignons, malgré les efforts de ceux-ci pour le cacher, les Nancéiens, disons-nous, firent une sortie par la poterne du palais. Ils attaquèrent le quartier de Middleton, franchirent les tranchées et mirent le feu aux tentes, qui furent consumées en un clin d'œil, Les assiégés étaient à peine rentrés dans la ville, lorsqu'un soldat bourguignon se jeta dans le fossé, près du palais, en criant : « Vive Lorraine ! Pour Dieu, sauvez moy la « vie, car des nouvelles vous apporte ! » On le conduisit devant les capitaines Ménault et Gratien d'Aguerre, auxquels il raconta en détail tout ce qui venait de se passer. On annonça aux habitants l'arrivée du secours, et, pendant que les soldats et les bourgeois se pressaient sur les tours et les murailles, du sommet desquelles ils tâchaient d'apercevoir, malgré un léger brouillard, l'armée bourguignonne rangée en bataille et la route de Saint-Nicolas, que René et ses auxiliaires allaient suivre pour fondre sur l'ennemi, les prêtres, les femmes et les enfants faisaient une procession solennelle, dans tous les quartiers de

(1) *Chron.* de Rémond Messein et *Mémoires de Bar* cités par Chevrier, ibid., p. 276 et 277.

la ville, afin d'appeler la bénédiction de Dieu sur les armes du duc de Lorraine.

Celui-ci avait assisté, à la pointe du jour, à une messe chantée dans l'église de Saint-Nicolas, pendant que plusieurs prêtres célébraient des messes basses sur des autels élevés, à la hâte, dans le bâtiment des halles. Le 5 janvier était un dimanche, et les soldats lorrains, suisses et allemands n'auraient pas voulu manquer à l'office divin ; ils firent ensuite « la souppe « du matin, et, quand ils eurent bien beu, les trompettes et « tabourins commencèrent à sonner.... ». La noblesse et les cavaliers s'assemblèrent devant le logis du prince, qui sortit tenant son étendart, sur lequel on voyait l'Annonciation ; le duc le confia à Jean de Vaudrey et donna le signal du départ. Au moment où l'armée quittait Saint-Nicolas, un marchand, « qui « avoit force vin », en défonça deux tonneaux sur le bord de la route, plaça auprès quantité de tasses et se mit à crier aux soldats : « Venez, beuvez le vin sainct Jehan ! » « Les.... Alle-« mans ne failloient mye ; tous beuvoient le vin, car bon « estoit. » Quand on fut près de la ferme de la Madeleine (1), on fit halte un instant, et le duc arma chevaliers des gentilshommes lorrains et quelques Allemands dont nous avons transcrit les noms. Les coureurs furent prévenus qu'un espion du duc de Bourgogne était monté dans le clocher de la Neuveville pour observer les mouvements de l'armée ; ils saisirent ce malheureux et le précipitèrent par une des baies dans le cimetière qui environne l'église. On s'arrêta de nouveau dans un petit vallon situé auprès de Jarville, et que suit le ruisseau d'Heillecourt. Les Lorrains et leurs auxiliaires ne pouvaient en cet endroit être aperçus par les Bourguignons, quoiqu'ils ne fussent pas à plus d'un quart de lieue, et ils attendirent le retour des cavaliers qui étaient allés à la découverte. Ceux-ci

(1) Nous parlons ici d'une cense qui s'élève près de Saint-Nicolas, et non de la ferme de la Madeleine située à peu de distance de Nancy.

rapportèrent des renseignements exacts sur la position de l'ennemi et déclarèrent que Charles, par une impardonnable négligence, n'avait pas envoyé d'éclaireurs en dehors du bois auquel son aile droite était apyuyée ; ce qui permettait de la tourner et de l'attaquer par derrière. René assembla ses capitaines ; on voyait près de lui les chefs des principales familles du duché, entre autres Ferry de Parroye, Jacques de Savigny, Jean d'Haussonville, les sires de Saint-Amand, de Hardémont, de Bassompierre, Balthasar d'Haussonville, désireux de faire oublier la faiblesse qu'il avait montrée l'année précédente, Jacqnes, Jean et Vautrin Wisse, Gérard de Ligniville, les comtes de Salm, de Bitche, de Linange, et Thomas de Pfaffenhofen, sénéchal de Lorraine. Vautrin Wisse, qui savait l'allemand et pouvait être entendu des auxiliaires, prit la parole et représenta que si l'on se décidait à aborder les Bourguignons par le côté de la route, on serait exposé à faire des pertes immenses ; que d'ailleurs on renoncerait à l'avantage du nombre, puisque le terrain était trop resserré pour permettre au duc de déployer ses troupes ; qu'il serait beaucoup plus sage d'amuser Charles par des escarmouches, de tourner le bois et d'assaillir en flanc l'aile droite des Bourguignons. Il ajouta que la négligence de l'ennemi, qui n'avait pas d'éclaireurs, rendait des plus faciles l'exécution de ce plan. Tout le monde approuva le projet de Vautrin Wisse, et René s'empressa de l'adopter. Cent cavaliers des mieux montés s'avancèrent vers l'emplacement de l'église de Bonsecours, et échangèrent quelques coups de lance avec des cavaliers bourguignons qui se détachèrent du gros de leur armée. Les valets et les vivandiers qui suivaient les Lorrains se montrèrent sur le sommet d'une petite éminence au pied de laquelle coule le ruissean de Jarville, et les ennemis, trompés par l'éloignement et le brouillard, s'imaginèrent que cette troupe confuse et inoffensive était un corps d'infanterie menaçant leur aile droite. Pendant ce temps, l'armée lorraine

remonta le ruisseau d'Heillecourt jusqu'auprès de la Malgrange, et le franchit non sans peine, car il avait plu la veille au soir, et la glace était couverte d'eau, en sorte que « les mal chaul- « siez pardessus puisèrent tout plein leurs souliers ». Les troupes firent halte une dernière fois vers la ferme de Brichambeau ; on réunit de nouveau les capitaines, et Vautrin Wisse leur indiqua la direction qu'il fallait prendre pour aborder l'ennemi. René s'écria : « Messieurs, je vous prie que bonnement et « fidellement me serviez à ceste journée. Moy, comme à celuy à « qui la chose compecte, je veux estre des premiers ; j'ay « grand couraige et bonne intention que aujourd'hui defferons « Bourguignons. » En ce moment, un prêtre allemand se revêtit d'un surplis, mit une étole, monta sur un tertre, et tenant une hostie consacrée, l'éleva à la vue de l'armée et dit : « Vous tous, Messeigneurs, que icy estes venus, c'est pour ce « jeune Duc que icy voyez, à qui le Duc de Bourgongne grand « tort lui faict de luy vouloir oster son pays, lequel de droit et « de succession par droicte ligne appartient à ce jeune prince. « Et pourtant, Messieurs, je vous advertis que tous ayez bonne « foy et espérânce en Dieu nostre rédempteur, duquel voicy sa « remembrance ; que ayez tous contrition de tous vos péchiez, « en luy criant mercy, veu qu'estes tous venus à juste et léalle « querelle. Que si tous mouriez, ce que Dieu ne veuille ! car « Dieu ayde tousjours aux siens, tous sauvez seriez. Au temps « de David, en tel cas et en plusieurs passaiges, il l'a tousjours « secouru contre ses adversaires. » Chacun se jeta à genoux, joignit les mains, fit une courte prière, traça une croix sur le sol, la baisa dévotement et se releva plein de confiance et de courage (1).

(1) V. *Chron. de Lorr.* ibid., col. civ-cvij ; La vraye déclaration du faict et conduite de la bataille de Nancy, où le Roy René fut victorieux contre Charles Duc de Bourgongne en 1476 (1477,

René, après avoir pris l'avis de ses capitaines, rangea les troupes dans l'ordre qu'elles devaient occuper, et l'on s'avança vers le bois de Saulru, qui seul séparait les deux armées. L'avant-garde ou aile gauche, commandée par Guillaume Herter, chef du contingent strasbourgeois, était forte de sept mille hommes d'infanterie et deux mille cavaliers. Ces derniers obéissaient à Oswald de Thierstein. Le bâtard de Vaudémont, Malhorty, Jacques Wisse, les sires de Domjulien et de Bassompierre, les capitaines français Manne et d'Oriolles et plusieurs autres gentilshommes guidaient les différents corps de cette avant-garde ou servaient comme simples volontaires. René lui-même conduisait l'aile droite ou la *bataille*, composée de huit mille piétons et deux mille chevaux : il s'était placé à droite avec quinze cents cavaliers lorrains et allemands, et les autres, qui étaient sous les ordres de Ribaupierre, couvraient la gauche. L'arrière-garde ne comptait que huit cents couleuvriniers ; elle suivait les deux corps principaux à la distance « d'ung gect de « boulle ». Le duc avait amené douze ou quinze fauconneaux, mais on n'eut pas occasion de les employer.

Le guidon de l'avant-garde, porté par le sire de Domjulien, était de damas blanc et représentait un bras d'or, armé d'une épée et « issant d'une nue », avec la légende : « Une pour toutes». Le corps de bataille n'avait d'autre guidon que le grand étentard ducal; quant aux enseignes et bannières des cantons suisses, des villes impériales et des princes allemands, René avait ordonné, pour éviter toute jalousie et toute discussion au sujet de la préséance, de les réunir en un seul groupe, qui

dressée par Chrestien Secrétaire dudict Seigneur, et de son ordonnance donnée à Maistre Pierre de Blaru, Chanoine de Sainct-Diey, qui a composé le livre appellé *les Nancéydes*, ibid., col, cxxiv et cxxv ; *Mémoires* de Thierriat et *Chron.* de Rémond Messein cités par Chevrier, ibid., p. 279 et 280.

devait se tenir vers le centre, sous la garde de quelques soldats d'une valeur éprouvée. Le duc a jugé à propos de consigner dans « *La vraye déclaration du faict et conduite de la bataille de* « *Nancy* » qu'il « estoit habillé de gris, blanc et rouge ». J'étais monté, dit-il, « sur ung cheval grison nommé la Dame, lequel « m'avoit servy à la journée de Moratte, et avois sur mon har- « nois (armure) une robbe de drap d'or, à une manche de drap « desdictes couleurs de gris, blanc et rouge, et une barbe aussy « couverte de drap d'or, et sur lesdictes robbe et barbe trois « doubles croix blanches ».

L'armée s'ébranla vers dix heures. La gauche se trouvait un peu en avant de la droite et pénétra la première dans le bois ; c'était un taillis trop peu épais pour mettre obstacle à la marche de l'infanterie ; mais la cavalerie fut obligée de prendre le chemin qui mène de Nabécor à Vandœuvre, en passant devant l'ancien ermitage de Brice-Pané. En ce moment, « commencia « à neigier neige aussy grosse comme noix », au grand désespoir des couleuvriniers qui craignaient de ne pas pouvoir faire usage de leurs armes. Mais cette neige, qui tomba pendant un demi-quart d'heure seulement, obscurcit l'air et déroba aux Bourguignons l'approche de leurs ennemis. Les capitaines Manne et d'Oriolles, à la tête de quatre cents cavaliers français, débouchèrent tout-à-coup vis-à-vis de la seconde ligne des Bourguignons, laquelle ne s'étendait pas jusqu'à la lisière du bois. Le sire de la Rivière, à qui obéissait l'aile droite de cette seconde ligne, ne prévoyait pas qu'il serait attaqué ; néanmoins il ne perdit rien de sa présence d'esprit ; il fit faire à sa cavalerie un mouvement de conversion vers la forêt, chargea vigoureusement les Français et les contraignit à reculer en désordre. Au même instant, le corps d'infanterie que conduisait Guillaume Herter, et qui n'était plus qu'à une très-faible distance, accéléra le pas pour prendre part à la lutte ; on entendit retentir les deux fameuses cornes nommées le taureau d'Uri et la vache d'Unter-

wald, et Charles-le-Téméraire se rappela, non sans frémir, que ces instruments avaient donné le signal des batailles de Granson et de Morat. Les soldats de Herter, avant même de sortir du bois, déchargèrent leurs couleuvrines sur la cavalerie du sire de la Rivière, qui fut mise en déroute. Aussitôt après, les piqniers, qui suivaient les couleuvriniers, s'avancèrent contre les archers, lesquels ne les attendirent pas, puis contre le corps d'infanterie formant le centre de la seconde ligne; le bâtard de Bourgogne fit bonne contenance, mais ses soldats étaient trop peu nombreux pour opposer une résistance efficace. Il furent renversés par les gros bataillons suisses et allemands qui descendaient comme une avalanche, sur les terrains en pente voisins du ruisseau de la Madeleine. En quelques minutes, la seconde ligne des Bourguignons fut dissipée complèment. Charles, témoin de ce désastre qu'il ne pouvait empêcher, n'en voulait pas croire ses yeux. « Quels gens vois-je, dit-il, qui là courent « après ces gens? » « N'avez-vous pas ouy, lui répondirent les « capitaines qui l'entouraient, les trompettes de Moratte et de « Granson? Certainement ce sont les Suisses qui vostre arrière-« garde ont assailly. Ne voyez-vous pas comme vos gens s'en-« fuyent? » Les soldats du bâtard se retiraient, en effet, dans le plus grand désordre. La plupart se dirigèrent vers le camp, mais ils ne s'y arrêtèrent pas et continuèrent leur route du côté de Pont-à-Mousson; ils furent suivis par les troupes que le duc avaient laissées dans ses tranchées, et qui, désespérant du succès de la journée, ne se soucièrent pas d'attendre que les assiégés et leurs libérateurs vinssent les mettre entre deux feux. Beaucoup, au lieu d'essayer de passer la Moselle au gué de Liverdun ou vers Frouard, eurent la fâcheuse idée de courir vers le pont de Bouxières, sur lequel ils espéraient franchir la Meurthe. Ils y rencontrèrent Campo-Basso, qui les fit prisonniers. Quand ce misérable en eut saisi autant qu'il pouvait en garder, il ordonna à ses gens de partir en toute

hâte pour le château de Commercy, où il enferma ses captifs qu'il craignait de voir enlever par les Suisses et par les Allemands.

Le bâtard de Bourgogne et quelques-uns de ses compagnons d'armes, qui ne s'étaient pas laissé entrainer par le torrent des fuyards, étaient parvenus à gagner la première ligne que le duc de Lorraine attaquait dans cet instant. René avait mis d'abord un peu plus de temps que Herter à traverser le bois, et lorsqu'il arriva sur la lisière de la forêt, la seconde ligne des Bourguignons avait disparu. Il chargea le corps de cavalerie qui occupait l'extrémité de la première ligne et le rejeta sur les archers et sur l'infanterie placée au centre. Charles aurait bien désiré changer son ordre de bataille afin de faire face aux nouveaux arrivants, mais la chose n'était plus possible. La confusion commençait à s'introduire dans les rangs, et les Bourguignons ne réussirent pas à tourner leur artillerie contre l'ennemi. Leurs lourdes pièces demeurèrent immobiles, et l'on ne déchargea qu'une seule serpentine, dont le boulet tua un gentilhomme lorrain et un noble alsacien appelé André Bulach. Quand Galéotto, qui commandait l'aile gauche, crut que tout était perdu, il se replia en bon ordre, passa la Meurthe près de Tomblaine, dans un endroit où la glace pouvait porter, et opéra sa retraite vers Metz sans être inquiété par les Lorrains. Au moment où l'aile gauche s'éloignait de la sorte, il ne restait plus sur le champ de bataille qu'une masse confuse, composée du centre et de l'aile droite et entourée par des adversaires dix fois plus nombreux. René paya de sa personne, ainsi que les nobles qui l'accompagnaient. Les comtes de Salm, de Bitche et de Linanges, les sires de Ribaupierre, de Ligniville, de Nettancourt, de Lénoncourt, d'Haussonville, Jean Wisse, seigneur de Gerbéviller, et Thomas de Pfaffenhofen se distinguèrent dans cette occasion; on remarqua aussi la valeur de l'Alsacien Jacques Fesseler dit Wys, que le duc avait nommé, l'année précédente, capitaine des archers

et des cranequiniers de la garde (1). Les assaillants rencontrèrent toutefois une résistance à laquelle ils ne s'attendaient plus. Charles avait groupé autour de lui l'élite de ses soldats et la fleur de la chevalerie bourguignonne et soutint vaillamment le choc de ses ennemis, qu'il fit reculer deux ou trois fois. Il s'exposait lui-même comme le dernier des soldats et faillit plus d'une fois perdre la vie ; il reçut un coup de hallebarde qui le fit chanceler, mais un gentilhomme bourguignon le soutint et le raffermit sur ses étriers. Le combat dura encore quelques instants ; puis, les troupes de René resserrèrent tellement le cercle dans lequel le duc de Bourgogne luttait avec le courage du désespoir, que les plus brillants coups de lance devinrent inutiles, et qu'il fallut choisir entre la mort et la fuite. Charles prit en frémissant ce dernier parti. Par un suprême et vigoureux effort, il parvint à se frayer un passage et se dirigea au galop du côté de la commanderie de Saint-Jean, où il espérait peut-être trouver les soldats auxquels il avait confié la garde de ses lignes. Le sire de Bièvre et plusieurs cavaliers l'accompagnèrent. Malgré la rapidité de leur course, ils furent suivis de près par l'ennemi; Claude de Beaumont, châtelain de Saint-Dié, atteignit le duc au moment où celui-ci, arrivé sur le bord du ruisseau qui alimente l'étang Saint-Jean, aiguillonnait son cheval pour le forcer à franchir ce cours d'eau que la pluie de la veille avait fait déborder. Le cheval fit un bond et pesamment chargé comme il l'était, retomba dans la vase ; le châtelain porta alors à Charles un coup de lance qui le blessa et le renversa. Le duc tenta de se relever et cria : « Sauve Bourgogne ! » Mais le châtelain, qui était sourd, crut entendre Vive Bourgogne, et comme Charles n'avait pas sur son casque le lion d'or auquel on aurait pu le reconnaître, Beaumont lui donna un second coup, qui lui fit

(1) V., au Trés. des ch., le registre des Lettres patentes pour 1476.

une affreuse blessure à la mâchoire inférieure (1). Des soldats allemands achevèrent aussitôt le duc et continuèrent à poursuivre les fuyards. Le sire de Bièvre et douze ou quinze soldats furent tués dans le même lieu, après avoir essayé en vain de protéger leur maitre.

Les Bourguignons avaient compté passer entre leurs tranchées et les côteaux de Boudonville pour gagner ensuite Champigneulles et le pont de Bouxières, mais la garnison et les bourgeois de Nancy n'eurent pas plustôt la certitude de la victoire de René qu'ils sonnèrent en réjouissance les cloches de toutes les églises, firent une sortie sous la conduite de Ménault et de Gratien d'Aguerre et massacrèrent les ennemis qui tombèrent entre leurs mains. Les fuyards furent obligés, pour éviter cette funeste rencontre, de faire un grand détour à gauche et de se réfugier dans la forêt de Haye. Beaucoup furent faits prisonniers avant d'y être parvenus. Les capitaines Jeannot de Bidos et Jean-Baptiste de Roquelaure arrêtèrent le bâtard de Bourgogne dans « la chenevière de Genriot le gascon, » près du village de Laxou; le chambellan Olivier de la Marche, Baudouin frère naturel de Charles, le sire de Neufchâtel, le comte de Nassau, Josse Lalain et d'autres chevaliers de marque furent pris par les Lorrains et les Français. Quant aux Suisses et aux Allemands, ils ne firent quartier à personne, et leur aveugle fureur fut même fatale à deux bourgeois de Nancy qui ne portaient pas la croix de Lorraine sur leurs vêtements. Quelques nancéiens avaient eu l'imprudence de sortir de la ville sans avoir ce signe de ralliement, et on les avait avertis de se retirer afin de ne pas s'exposer au danger inutilement; mais un boucher appelé Gérard et un bourgeois appelé le Cardinal s'obstinèrent

(1) On dit que Claude de Beaumont mourut du chagrin d'avoir tué un si grand prince, ou plutôt d'avoir perdu la rançon qu'il en aurait tirée.

à rester dehors pour s'emparer d'un troupeau de moutons abandonné par les assiégeants ; ils furent aperçus par les Suisses et tués avant d'avoir pu se faire entendre.

Lorsque les derniers fuyards atteignirent le pont de Bouxières, ils n'y rencontrèrent plus Campo-Basso ; néanmoins, le pont se trouvait toujours barricadé, et pendant qu'ils travaillaient à écarter les charrettes et les pièces de bois qui l'obstruaient, les vainqueurs parurent sur le chemin conduisant de Champigneulles à Bouxières. Un sanglant combat s'engagea immédiatement. Les Bourguignons, pressés sur un étroit espace par des ennemis ivres de leur triomphe, éprouvèrent une nouvelle défaite ; les uns périrent sur la place, d'autres voulurent traverser la rivière à la nage ou sur des glaçons flottants et se noyèrent ; d'autres enfin réussirent à débarrasser le pont et s'enfuirent du côté de Metz. On les pourchassa jusqu'au château de Condé et on en arrêta encore plusieurs. René avait suivi ses troupes à une certaine distance, avec un corps de mille cavaliers, pour charger au besoin ceux des vaincus qui auraient tenté de se rallier. Il arriva, vers cinq heures, dans les jardins de Bouxières. Ignorant ce qu'était devenu Charles-le-Téméraire, il craignait que ce prince ne se fût sauvé et il disait aux capitaines qui le félicitaient de sa victoire : « Le duc de Bourgogne est « réchappé ; jamais je ne seray en paix ; il reviendra, quoiqu'il « tarde, et plus fort la guerre me fera ». L'auteur de la *Chronique*, désirant dissiper les inquiétudes de son maître, lui rapporta qu'un soldat fait prisonnier près de Clévant, et que les Allemands avaient ensuite mis à mort, avait déclaré avoir vu Charles tomber de cheval près de la commanderie, ajoutant que le Bourguignon ne savait pas si le duc était mort ou captif. Ce renseignement ne contenta pas René, qui chargea un homme de confiance d'aller trouver à Metz un clerc nommé Jean Dex et de lui demander si l'on avait quelques nouvelles de Charles-le-Téméraire. Le messager partit sans retard et apprit, en arrivant,

que le sort du prince était entièrement inconnu (1). La ville était déjà remplie de fugitifs. A une heure après minuit, le comte de Romont et « d'aultres grans seigneurs en grant desroy » passèrent devant les murailles de Metz et ne voulurent pas s'arrêter, quoiqu'ils fussent accablés de fatigue; mais vers deux ou trois heures du matin, quantité de Bourguignons « se vinrent « à lancier tout dedans les foussez, entre la tour Commoufle et « la porte Sainct-Thiébault, et estoit le lieu tout plein de « neige;... ilz estoient si esperdus qu'il leur sembloit tous-« jours que l'on les chaissoit, et aussy ilz avaient les membres « si perclus de froidure qu'ilz n'eussent eu quelque puissance « de se deffendre. Iceulx... prioient..., au nom de la saincte « passion de Dieu, que les laissast entrer dedans et crioient « tellement que c'estoit pitié de les oyr. » On prévint le chevalier André de Rineck, qui était de garde à la porte Saint-Thiébaut; il interrogea les fuyards du haut de la muraille, et, leurs réponses ne l'ayant pas satisfait, « il s'en retourna « coucher,... disant que ce n'estoit que coquinaille qui avoient « eu quelque effroy qui les avoit espovantez ». Bientôt après, d'autres bandes de fugitifs parurent sur le bord du fossé; on appela de nouveau André de Rineck; celui-ci, ayant remarqué dans la foule un gentilhomme de sa connaissance et ayant appris de ce dernier les événements de la veille, courut chercher les magistrats, qui s'assemblèrent aussitôt et ordonnèrent d'introduire les Bourguignons dans la ville. La plupart se trouvaient dans le plus triste état; « il en molrut bien sept ou huit vingt « à la grant hospital Sainct-Nicollais, au Nuefbourg; car ilz « estoient tout morfondus et engellez, et les aulcuns de faim ou « de plaies qu'ilz avoient, et en y avoit en la cité sans nombre « des blessez et affollez » (2).

(1) V. *Chron. scandaleuse*, dans le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 138.

(2) V. Les *Chron. de Metz*, p. 424 et 425.

Le duc de Lorraine, à qui « la ténébrosité de la nuyt » ne permettait plus de continuer à surveiller les débris de l'armée de Charles, se décida à rentrer dans sa capitale, après avoir prescrit de mener dans le château de Foug (1) et dans différentes forteresses les Bourguignons que l'on avait pris, soit sur le champ de bataille, soit pendant la poursuite, et ceux que l'on ne cessait d'amener ; car les paysans parcouraient la campagne, fouillaient les bois et les taillis, faisant main-basse sur les simples soldats, et conduisant en lieu de sûreté les personnages que distinguait la richesse de leurs armes et de leurs vêtements.

Le duc entra à Nancy vers sept heures du soir, à la clarté des torches et au son de toutes les cloches de la ville. Il était entouré de la plupart des capitaines étrangers qui venaient de prendre une part glorieuse à l'affranchissement de la Lorraine, et il descendit de cheval devant le portail de l'église Saint-Georges, où il adressa de ferventes actions de grâce au Dieu des armées. Il se rendit ensuite à son palais, dans la cour duquel l'attendait un touchant spectacle. Les Nancéiens, « qui chiens, « chats, rats, chevaulx et rattes avoient mangié », avaient « arrangié les unes après les aultres » les têtes de tous ces animaux. Les étrangers, qui n'avaient pas su jusqu'alors com bien les assiégés avaient souffert, « estoient esbahis et disoient « qu'ils estoient tous gens de bien, de grand couraige, et léals « serviteurs d'avoir enduré la peine et d'avoir mangié telles « viandes en servant leur Prince le Duc René ». Celui-ci aurait bien voulu loger dans son palais, mais ce palais était devenu inhabitable, parce que l'on avait enlevé une partie des charpentes pour chauffer la garnison pendant les froids rigoureux des mois de novembre et décembre ; et on mena le duc dans

(1) V. Calmet, *Notice*, t. I, col. 469.

l'hôtel d'Arnoul prévôt de Nancy, où il soupa et prit quelque repos. La chose n'était pas facile, car les Nancéiens, charmés d'être enfin délivrés des maux qu'ils avaient eu à supporter, se livraient à une joie bruyante. Les vivres étaient arrivés en abondance, et on préparait le somptueux festin qui précède la célébration de la fête des Rois. Les portes de la ville restèrent ouvertes toute la nuit, et les rues furent longtemps sillonnées par les nombreux étrangers qui revenaient de poursuivre l'ennemi jusqu'au château de Condé. Beaucoup d'entre eux reçurent l'hospitalité chez les habitants ; d'autres s'établirent, comme ils purent, dans les tentes des Bourguignons ou dans les ruines des faubourgs ; d'autres enfin, et notamment la plupart des cavaliers, retournèrent à Saint-Nicolas où on les avait si bien accueillis la veille.

Vers le milieu de la nuit, Campo-Basso, qui n'avait pas suivi ses soldats jusqu'au château de Commercy, demanda qu'on l'introduisit auprès de René et lui présenta un page, nommé Jean-Baptiste Colonna, que l'on avait fait prisonnier près du pont de Bouxières. Le page dit au duc : « Monsieur, pour vous « dire vrai, je vous certifie que mon bon Maistre et Seigneur « en çeste bataille il est tué, car j'estois au plus près de luy, « quand il fut abattu ; audict lieu moult le cuidoient deffendre, « mais les Allemands les mettoient tous à mort ; quand on vit « le dangier on prit la fuitte ; moy aussy ; toutesfois par vos « gens j'ay esté arresté ; un des chevaulx de mondict Seigneur « m'ont osté, avec un de ses heaulmes, auquel il y avoit une « garniture d'orphévrerie fort riche » (1). René enjoignit de garder avec soin et de bien traiter le page qui venait de lui donner un aussi précieux renseignement, et se dirigea vers le bourg de Saint-Nicolas, où les auxiliaires se réunissaient pour

(1) V. *Chron. scandal.*, ibid.

se remettre en route. Quoique la campagne n'eût pas été longue, le froid était si rigoureux et la saison tellement mauvaise, que les Allemands et les Suisses n'aspiraient qu'après le moment où ils pourraient rentrer chez eux. Le 4 janvier, ils avaient même signifié à René qu'ils allaient partir si on ne livrait pas bataille le 5, et il n'avait pas jugé prudent de résister à cette sommation. Il leur fournit tout ce dont ils avaient besoin, les reconduisit jusqu'auprès de Lunéville avec sa noblesse, les remercia du service signalé qu'ils avaient rendu à la Lorraine et témoigna, en les quittant, la crainte de voir le duc de Bourgogne, qu'il supposait toujours en vie, envahir le duché une troisième fois avec une armée formidable. Les chefs des auxiliaires tâchèrent de rassurer le jeune prince. « Si Charles est eschappé, « lui dirent-ils, et il vous veuille la guerre recommencer, tous « vous promectons que tousjours à vostre secours venrons ;.... « mandez vers nous, et ne vous souciez. »

En regagnant Nancy, René parcourut, avec son cortège, les champs où l'on s'était battu la veille et essaya, mais en vain, de distinguer le corps de Charles-le-Téméraire parmi les cadavres épars dans la campagne. Le lendemain, il fit appeler Colonna, lui donna une escorte et le chargea de visiter les environs du lieu où il se souvenait d'avoir vu tomber son maître. Le page, qui avait eu l'esprit troublé par la peur, ne se rappelait que d'une manière assez vague en quel endroit Charles avait trouvé la mort On chercha pendant un certain temps sans découvrir le corps, parce que les tués étaient complètement nus, défigurés par la mort et par le froid, et presque méconnaissables. Une lavandière, qui avait servi le duc de Bourgogne et avait accompagné Colonna, aperçut enfin le cadavre de Charles. Bien qu'il fût partiellement pris dans la glace, le page le reconnut aussitôt, et on en prévint le duc de Lorraine. La foule accourut. On alluma du feu sur la glace afin de pouvoir dégager le corps ; malgré cette précaution, la peau d'une des joues fut déchirée ;

l'autre joue avait déjà été dévorée par un loup ou par un chien ; mais les grands ongles du prince et plusieurs marques particulières ne permirent pas de conserver le moindre doute. On enveloppa le duc dans un drap fin, et quatre gentilshommes, l'ayant couché sur un brancard, le déposèrent dans une chambre de l'hôtel de Georges Marqueiz (1), qui était situé du côté septentrional de la Grand'Rue (2). On porta, en même temps, dans la maison d'un bourgeois nommé Hugues le sire de Bièvre, qui avait péri auprès de son souverain. On laissa le public pénétrer librement dans la chambre, transformée en chapelle ardente, où l'on avait placé sur un lit de parade les restes du duc de Bourgogne ; et René, prévoyant que l'on ne manquerait pas de soutenir plus tard que son ennemi s'était échappé, et craignant peut-être qu'un imposteur ne prît le nom de ce prince et ne causât des troubles, fit conduire près de Charles ses frères naturels Antoine et Baudoin, son médecin Mathieu Lopey, son chambellan Olivier de la Marche, son chapelain Denys, ses valets de chambre, le sire de Neufchâtel, et quelques autres prisonniers qui l'avaient vu bien souvent et n'hésitèrent pas à le reconnaître. Quant on eut toute certitude à cet égard, le duc de Lorraine se rendit lui-même dans la chapelle ardente. Il était vêtu d'une robe de deuil et portait, à l'exemple des anciens preux, une longue barbe de fils d'or ; il s'approcha du lit de parade, prit une des mains de Charles et dit : « Chier cousin, « vos âmes ait Dieu ! Vous nous avez faict moult maux et dou- « leurs ». Il s'agenouilla et pria dévotement pendant un quart d'heure ; les nobles lorrains et beaucoup de bourgeois et de paysans vinrent rendre le même devoir au duc de Bourgogne ;

(1) Ou Marque.

(2) Un pavé commémoratif indique aux étrangers l'emplacement de cet hôtel. René fit élever dans le lieu où le duc de Bourgogne avait péri un cippe, surmonté d'une croix de Lorraine, et offrant une inscription trop connue pour être publiée de nouveau.

mais l'auteur de la *Chronique* ajoute que certains Nancéiens ne consentirent jamais à invoquer la miséricorde divine en faveur d'un prince qui n'avait rien négligé pour asservir leur patrie.

Le corps resta exposé pendant trois jours ; on l'embauma le samedi, et, le dimanche 12 janvier, on procéda à la cérémonie des funérailles qui furent aussi pompeuses que la circonstance le permettait. Le cercueil était porté par des gentilshommes ; quatre comtes, deux barons et quatre écuyers tenaient des flambeaux ornés d'écussons aux armes du défunt. René marchait immédiatement après ce groupe ; il était suivi de la noblesse et des bourgeois de Nancy en deuil et le cierge à la main. Le cortège se dirigea vers la collégiale Saint-Georges, que l'on avait tendue de noir depuis les voûtes jusqu'au pavé. Le clergé de Nancy, les abbés de Beaupré, de Clairlieu, de Lunéville et les prêtres des environs, que l'on avait convoqués, reçurent à la porte de l'église les cercueils de Charles et du sire de Bièvre. Les trois abbés célébrèrent chacun une messe haute, et, après les obsèques, le corps du prince fut descendu dans une fosse pratiquée devant l'autel dédié à saint Sébastien, dans le bras septentrional du transept. Le duc de Lorraine voulut que l'on ne cessât de dire des messes dans la collégiale depuis six heures du matin jusqu'à midi ; il fit distribuer aux pauvres une somme assez considérable, fonda un service anniversaire pour le repos de l'âme de Charles et confia à l'*ymaigeur* Jean Crocque (ou Crock) le soin d'élever un tombeau sculpté sur lequel reposerait la statue du duc de Bourgogne (1). Le tombeau, qui ne fut terminé que plusieurs années après la bataille de Nancy, était décoré d'arcatures, les unes en plein-cintre, les autres ogivales,

(1) V., au Trés. des ch., dans le compte du receveur-général pour 1506-1507, l'article intitulé : « Despence à Jehan Crocque, « ymaigeur, demeurant à Bar, pour la parpay de la sépulture de feu Monseigneur le Duc Charles de Bourgongne à Nancy ».

retombant sur des pilastres entre lesquels on voyait des écussons offrant les armoiries des différents pays qui appartenaient au prince décédé ; il était représenté lui-même couché sur le tombeau, les mains jointes, couvert de son armure, la tête ceinte de la couronne ducale et placée sur un coussin : ses pieds reposaient sur un lévrier accroupi, et près du coussin deux lions soutenaient des écussons armoriés (1).

Par les ordres de Réné, on s'occupa ensuite de donner la sépulture aux Bourguignons ; on creusa près de l'emplacement actuel de l'église de Bonsecours, au sud-est et à quelque distance de l'endroit où avait eu lieu le principal choc, une fosse immense dans laquelle on rangea trois mille neufs cents cadavres, si l'on doit ajouter foi à la *Chronique de Lorraine*; six cents autres corps furent inhumés dans un champ voisin du pont de Bouxières (2), et, peu d'années après (1484), un ermite, appelé Frère Jean Villey de Scesse, obtint de René II la permission « de faire ériger « et construire une chappelle avec une maisonnette pour sa « demourance près du ruy de la croix de Jarville, et clore de « muraille le lieu où les Bourguegnons... furent... enseveliz» (3).

(1) Nous décrivons d'après une gravure sur bois du *Liber Nanceidos* ce tombeau qui a été détruit dans le siècle dernier. Il faut faire observer que le dessin ne s'accorde guère avec des détails contenus dans le compte du receveur-général cité à la note précédente; mais, comme il résulte de ce compte que Jean Crock n'a pas reçu intégralement la somme qu'on lui avait promise, on doit en conclure que le travail a été modifié pendant l'exécution.

(2) Sur tous ces événements, V., outre Commynes, la *chronique scandaleuse* et les autres documents français, la *Chron. de Lorr.*, col. cvij-cxij. Cet ouvrage finit à la bataille de Nancy ; il est suivi d'une continuation qui s'arrête à l'année 1544 et n'offre que bien peu d'intérêt. V. aussi *La vraye déclaration du faict et conduite de la bataille de Nancy*, ibid., col. cxxx et cxxvj, et le *Dialogue de Joanes Lud*, édit. citée, p. 44-49.

(3) Les lettres-patentes contenant cette autorisation ont été publiées par M. H. Lepage dans un opuscule intitulé : *La chapelle de Bon-Secours ou des Bourguignons.* p. 3 et 4.

Jean Villey ne put exécuter le projet qu'il avait conçu, mais Ambroise de Charnières, chanoine et aumônier de la collégiale Saint-Georges, éleva, avant la fin du XV[e] siècle, outre une maison destinée à loger soit un ermite, soit un gardien, une petite chapelle qui reçut dans la suite des agrandissements et devint le célèbre sanctuaire de Notre-Dame-de-Bonsecours. René II ne resta pas étranger à l'établissement de cette chapelle, et on lit dans un titre du 21 août 1498 qu'elle fut construite « par le « commendement et ordonnance du Roy de Secille » (1). Celui-ci voulut encore, pour perpétuer le souvenir de sa victoire et remercier Dieu d'une si grande faveur, que l'on fît tous les ans, la veille des Rois, une procession solennelle dans les rues de sa capitale. A quatre heures du matin, les trompettes et la musique réveillaient les habitants, pour rappeler qu'à cette heure René avait prescrit de sonner la diane à Saint-Nicolas ; à neuf heures, des salves d'artillerie donnaient le signal d'une distribution de vivres que l'on faisait aux bourgeois peu aisés ; après une messe haute, on se mettait à table et on tirait les Rois ; le soir, à l'heure où le duc était venu rendre grâce à Dieu dans la collégiale Saint-Georges, une procession générale parcourait la ville de Nancy, à la clarté des flambeaux, et on portait comme un trophée le casque de Charles-le-Téméraire, que l'on était parvenu à retrouver quelques jours après la bataille (2). Cette procession interdite tant que les Français occupèrent la Lorraine, fut rétablie sous le règne de Léopold, et enfin supprimée, en 1737, par le roi Stanislas ; mesure qui a fait dire à Chevrier : « Malheureuse « est la politique qui ensevelit le souvenir des actions des grands « hommes » (3).

(1) M. Lepage a fait imprimer ce titre, ibid., p. 5 et 6.

(2) V. la *Notice* de M. Lepage sur la collégiale Saint-Georges, dans le *Bulletin de la société d'Archéologie lorraine*, t. I, p. 224-231.

(3) *Hist. de Lorr.*, t. III, p. 286.

Après avoir témoigné sa gratitude envers Dieu, le duc tâcha de rémunérer ceux qui avaient montré tant de fidélité et de constance. Le 22 février, il remit aux gentilshommes des lettres qui confirmaient les droits et les priviléges de l'Ancienne Chevalerie; peu de temps après, il accorda aux bourgeois de Nancy une charte, dans laquelle, après avoir mentionné la guerre qu'il venait de soutenir contre le duc de Bourgogne, et les services que ces bourgeois avaient rendus à leur prince, il les déchargeait pour l'avenir des tailles ordinaires, comme aussi de toutes redevances, traites, aides, charges, banvins et autres impôts établis ou à établir, à la réserve cependant du guet pour les murailles et les portes, et des droits d'étalage, poids, vente et rouage, qu'ils devaient continuer à acquitter comme précédemment (1). Plusieurs particuliers furent récompensés au moyen des confiscations prononcées soit contre les Lorrains qui s'étaient déclarés pour Charles-le-Téméraire, soit contre la Maison de Neufchâtel, laquelle perdit en cette occasion, ce qu'elle possédait dans notre pays. Oswald de Thierstein n'avait pas craint d'*engager* ses deux fils pour trouver l'argent dont le duc avait besoin ; de plus, il avait eu beaucoup de part à la victoire de Nancy ; aussi reçut-il, sans parler du titre de maréchal de Lorraine, l'hôtel de l'ex-receveur général Vautrin Malhoste, qui avait pris la fuite (2) ; la seigneurie de Chaligny (3), dont fut dépouillé Henri sire Neufchâtel, et celle de Bayon, que l'on enleva au sire de Brandebourg et aux trois frères Perrin, Henri et Évrard d'Haraucourt. Jean Wisse de Gerbéviller obtint les biens de Colard

(1) V. la charte de René II, dans le *Journal historique des communes de la Meurthe*, par M. H. Lepage, t. II, p. 120 et 121; V. aussi Calmet, *Hist.*, t. II. col. 1080. Les habitants de Nancy ont joui de ces exemptions jusqu'au XVIII[e] siècle.

(2) V. Lionnois, *Hist. de Nancy*, t. I, p. 293; Anciens comptes de l'hôpital Saint-Julien.

(3) Les seigneuries de Bainville et de Chaligny avaient été rendues à la maison de Neufchâtel par le duc Nicolas, dès l'année 1472.

Rudolff, châtelain de Romont, et les seigneuries de Landécourt, Franconville et Séranville, qui avaient appartenu au sire de Brandebourg (1) ; une autre portion des domaines de ce gentilhomme fut donnée à Thierry de Lénoncourt ; Ferry-Olry, comte de Blâmont, eut une terre que les lettres-patentes appellent Fougerieilles, et dont on ignore la situation ; les biens de Menget, clerc-juré de Rambervillers, furent donnés à Henri des Armoises ; Henri de Ligniville eut les domaines de Nicolas de Vaudémont et d'Isabelle de Ligniville, femme de ce dernier, « sçavoir : « telles portions qu'iceux conjoinctz pouvoient avoir à Ligniville, « Vitel, Pulligny, Ceintrey, Vannémont, Acraignes, Ochier, « ban de Maisière, Goviller, Sellaincourt, Bainville-aux-Mirouers, « Chamaigne, deux conduitz de Port, Hénamesnil, Ville-on-val- « Saincte-Marie et à Lexières » ; Jean de Bron, plus connu sous le nom de Petit Jean de Vaudémont, devint maitre d'hôtel du prince, qui lui abandonna la seigneurie de Bainville et le ban de Tantimont, propriétés du sire de Neufchâtel, et la seigneurie de Pierrefort, « ensemble plusieurs rentes et censives tant à Varize, « sur les salines, qu'à Lébeuville et ailleurs, au duché de Lor- « raine, qui souloient appartenir à Gaspard de Raville, confis- « quéez... pour avoir ledict de Raville adhéré au parti du Duc « de Bourgongne ». Jean de Vaudrey, qui portait l'étendart ducal à la bataille de Nancy, reçut la seigneurie de Thézey et la vouerie de Nomeny, que l'on enleva à Jean de Toullon ; les biens d'Adam de Varennes furent cédés à Olriet de Thionfort ; Thomas de Pfaffenhofen eut les dépouilles des deux frères Jacquemin-Martin et Collignon de Lucy ; les château, terre et seigneurie d'Haussonville passèrent de Gaspard de Raville à Ferri de Saint-Beaussant ; quelques portions des domaines des frères Perrin, Henri et Évrard d'Haraucourt devinrent le partage

(1) V. Calmet, *Notice*, t. II, col. 944.

de Jean Bonnet, « docteur en médicine » ; Jean Belhoste de Nancy eut les terres de Ferry de Châtel ; celles de Cunin d'Épinal, châtelain de Baccarat, « qui avoit dénié l'ouverture dudit « Baccarat au Roy de Sicile (1) », furent abandonnées à Jean d'Einvaux, lieutenant à Saint-Dié ; enfin, Nicolas Genet, « escuier de cuisine », s'enrichit aux dépens du chevalier Guillaume.

D'autres biens avaient été réunis au domaine ducal ; on doit ranger dans cette classe une partie du patrimoine de Henri d'Haraucourt ; celui du secrétaire Huyn Reynette, qui possédait un hôtel dans la Grand'rue ; et le village d'Essey-lès-Nancy, dont furent privés Balthasar d'Haussonville et Simon des Armoises. Plus heureux que son complice, Balthasar d'Haussonville, qui était rentré en grâce auprès de René, dans les derniers mois de l'année 1476, et qui avait combattu dans les rangs de l'armée lorraine, obtint la main-levée de la confiscation prononcée à son préjudice. Des faveurs semblables furent accordées par le duc à Catherine de Deuilly, veuve de Jacques d'Haraucourt, dont les trois fils avaient déserté la cause de leur souverain ; à Louis de Dommartin ; à la veuve de Louis de Lénoncourt et à Blanche de Lénoncourt, veuve de Henri d'Haraucourt, « à cause de leurs doüaires » ; à un fils de cette dernière, et à Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun, « pour sa portion et contin« gente en sa succession paternelle, qui avoit esté saisie.... « avec celles d'André......., son frère germain ». Perrin et Évrard d'Haraucourt sollicitèrent des lettres de rémission, qui furent signées le 28 août 1477 ; mais on ne leur rendit pas la plupart de leurs domaines auxquels on venait de donner une destination nouvelle. L'histoire et les titres gardent le silence sur le sort des autres Lorrains qui avaient embrassé la cause de Charles ; il est probable toutefois que, après avoir vécu pendant

(1) C'est René II qui est ainsi désigné.

quelques années sur la terre étrangère, ils reçurent, grâce aux prières de leurs amis et de leurs parents, l'autorisation de revenir chez eux et la restitution de la partie de leurs biens que l'on avait annexée au domaine ducal (1). C'est ainsi qu'on pourrait expliquer un passage de Nicolas Remy (2), d'après lequel le duc aurait pardonné à tous ceux qui l'avaient trahi, et n'aurait retenu des confiscations prononcées contre eux qu'un vase de cristal, dont il se servait pendant ses repas.

La générosité de René le mit bientôt dans la gêne. Outre les riches présents qu'il fit à divers particuliers, et que nous avons eu soin de rappeler, il donna à plusieurs gentilshommes lorrains et aux chefs des auxiliaires suisses et allemands des sommes considérables ; il paya aux simples soldats un mois et demi de solde, et leur racheta les prisonniers qu'ils avaient faits et la part qui leur était attribuée dans l'artillerie des Bourguignons (3). Comme le camp avait été pillé par les Lorrains et par les auxiliaires, le duc n'eut guère que la belle tapisserie flamande décorant la tente de Charles (4), l'artillerie que celui-ci avait abandonnée tant sur le champ de bataille que dans ses lignes, et les prisonniers, qui n'étaient pas en fort grand nombre, et auxquels René rendit la liberté moyennant d'assez faibles rançons.

Il désirait vivement s'emparer de quelques cantons de la Franche-Comté ou du Luxembourg, afin de s'indemniser des

(1) V., relativement aux confiscations et rémissions, le registre des Lettres patentes pour les années 1476 et suivantes, f°s 306 v°, 307 v°, 323 v°, 330 r°, 334 r°, 338 v°, 346 v°, 349 v°, 358 r°, 367 v°, 370 r°, 378 r°, 379 r°, 381 v°, 382 v°, 383 v°, 392 v°, 393 r°, 396 r°, 429 r°, 484 v°, et le registre pour les années 1480 et suiv., f°s 22 v°, 241 v° et 397 v°.

(2) V. *Discours des choses advenves en Lorraine, depuis le decez du duc Nicolas, iusques à celuy du duc René*, p. 145.

(3) V. idem, ibid., p. 140.

(4) Cette tapisserie orne maintenant deux salles de la cour impériale de Nancy.

pertes immenses que la guerre avait entraînées, et Dom Calmet assure même que les Lorrains pénétrèrent dans la Bourgogne sans y rencontrer aucune résistance (1) ; mais Louis XI n'était pas disposé à souffrir que son voisin s'attribuât une proie qu'il convoitait lui-même. Dès le 9 janvier il counaissait la défaite et la mort de Charles-le-Téméraire, et il écrivait aux habitants de Dijon pour les avertir qu'ils ne devaient se mettre sous aucune autre *main* que la sienne, afin qu'il pût « garder « le droit de sa prochaine parante et fillolle » Marie de Bourgogne (2). Il ne perdit pas son temps à négocier avec les conseillers de cette princesse et fit entrer ses troupes dans le duché de Bourgogne, dans le comté d'Artois, et dans plusieurs places importantes qui avaient appartenu à son puissant rival. Il redoutait cependant le bâtard Antoine et appréhendait que ce prince, plein de talent et de courage, ne réussit à reconquérir sa liberté, ne fût chargé par Marie de la conduite de ses affaires et ne causât de nouveaux embarras à la France. Il adressa donc à René une lettre mielleuse pour le prier d'amener le bâtard dans la ville d'Arras où le roi s'était rendu. Antoine demanda de n'être pas livré à Louis XI, dont il se défiait beaucoup, et offrit au duc de lui payer une énorme rançon, s'il voulait mettre un terme à sa captivité. Comme il n'oubliait rien pour dissuader René de céder au désir exprimé par le roi, le duc hésita pendant quelque temps ; mais il se laissa enfin séduire par Louis, et, sans tenir compte des sages avertissements du conseil de Lorraine, il donna dix mille écus à Jeannot de Bidos, qui avait pris le bâtard avec l'aide de Jean-Baptiste de Roquelaure, et partit pour Arras. Quand il fut à Amiens, il reçut une

(1) V. *Hist.*, t. II, col. 1078. Chevrier (ibid., p. 291) affirme que Dom Calmet s'est trompé ; il faut cependant reconnaître que René II occupa plusieurs petites villes du Luxembourg et de la Bourgogne.

(2) V. Archives de l'hôtel de ville de Dijon, registre 1, n° 173.

lettre du roi, qui lui enjoignit d'envoyer Antoine dans la ville d'Arras, de retirer les troupes lorraines des places qu'elles occupaient en Bourgogne, et d'attendre dans le lieu où il se trouvait que Louis le fit appeler. Le duc comprit alors qu'il était trombé dans un piége et se repentit d'avoir cru à la loyauté du monarque ; malheureusement, il était trop tard pour reculer, et le prisonnier fut remis entre les mains des gens de Louis ; toutefois, celui-ci, pour calmer les inquiétudes et les regrets de René, lui expédia des lettres dans lesquelles il s'engageait à ne pas remettre Antoine en liberté, et à le traiter avec tous les égards dus à son rang et à son malheur. Peu de jours après, il manda le duc de Lorraine, l'accueillit avec empressement et l'enivra des plus brillantes promesses; puis, ces beaux semblants d'amitié furent tout-à-coup remplacés par la froideur la plus marquée. Le roi affecta même de ne plus adresser la parole à René, qui, se voyant au pouvoir d'un prince aussi perfide que cruel et n'espérant rien en obtenir, résolut de s'échapper. Il fit sortir ses domestiques de la ville, la quitta lui-même, sous prétexte d'une partie de chasse, monta à cheval et, courant jour et nuit, parvint à regagner la frontière de ses états.

Louis XI avait commis une faute et il tâcha aussitôt de la réparer. Il écrivit au duc de Lorraine qu'il pouvait toujours compter sur l'amitié de la France et il l'engagea à conclure un nouveau traité. Le premier soin de René, après son retour, avait été de resserrer les liens qui l'unissaient aux Suisses, à certains princes d'Allemagne et aux villes impériales d'Alsace, afin de se ménager des soutiens dans le cas où le roi voudrait l'inquiéter. Il avait aussi négocié un arrangement avec Marie de Bourgogne. Quoiqu'il n'eût plus aucune confiance dans les paroles de Louis, il ne jugea cependant pas à propos de repousser les ouvertures de celui-ci, et, les 15 et 16 juin 1478, le roi donna au prince lorrain le titre purement honorifique de lieutenant-général au duché de Bourgogne (1), et signa des lettres dans

(1) V. Trés. des ch., layette *Bar mouvant*, n° 48.

lesquelles il jurait à René « de ne jamais le délaisser, ny aban-« donner, et de garder et défendre ses pays, terre et seigneurie, « sans faire paix, trèves, ny abstinence que le Duc n'y fust « compris » (1) ; et d'autres lettres destinées à établir que cette alliance entre la France et la Lorraine ne portait aucune atteinte à la confédération que René avait formée avec les princes de la Haute-Allemagne et les villes impériales d'Alsace (2). Quelques mois après, Marie de Bourgogne, qui venait d'épouser l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, conclut avec le duc un traité, aux termes duquel on restituait à ce prince tout ce que Charles lui avait enlevé pendant la guerre ; René était mis en possession des domaines que son aïeule Marie d'Harcourt lui avait laissés, mais qui, étant situés en Flandre, avaient été mis sous séquestre ou confisqués ; enfin, le duc conservait quatre places du Luxembourg qu'il avait conquises, savoir : Marville, Damvillers, Chavency et Virton ; Marie et l'archiduc réservaient toutefois, tant pour eux que pour leurs descendants, la faculté de racheter ces lieux moyennant une somme de vingt mille florins du Rhin, cinq années après la conclusion de l'accommodement (3).

Au moment où Louis XI faisait de grands efforts sans beaucoup de succès, pour persuader au duc que ses véritables intérêts lui commandait de rester l'ami de la France, il tâchait d'arracher au vieux roi René d'Anjou un testament qui frustrât le prince lorrain. En 1474, René avait rédigé un acte de dernière volonté dans lequel il léguait à son petit-fils le duché de Bar, avec toutes ses appartenances et dépendances, à l'exception

(1) Ces lettres sont dans le même dépôt, layette *Etats-Généraux du Duché de Bar*, n° 8,

(2) Ces dernières lettres sont imprimées dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. cclxxxvj.

(3) Ce traité, daté du 25 janvier 1479, est imprimé ibid., col. cclxxxvj-cclxxxviij.

cependant du marquisat de Pont-à-Mousson qu'il avait donné à son fils naturel Jean, connu sous le nom de bâtard de Calabre, et dont nous avons déjà parlé (1). Louis essaya, mais en vain, d'obtenir la révocation de cette clause, et il résolut d'attendre une occasion plus opportune. René II n'était pas plus satisfait; il avait espéré que son aïeul lui laisserait non-seulement le Barrois, mais encore l'Anjou et la Provence, et René Ier venait d'assurer la propriété de ces deux provinces à son neveu, Charles, comte du Maine, auquel il avait fait épouser, probablement afin de calmer le ressentiment de la maison de Vaudémont, Jeanne, troisième fille de Ferri II et d'Yolande.

En 1476, les circonstances ayant paru favorables à Louis, il entama de rechef des négociations pour arracher la cession du Barrois ; il avait précédemment fait occuper par des troupes françaises la ville de Bar, ainsi que les bourgs ou châteaux de Louppy, Kœurs, Gondrecourt, Morlay, Revigny, et quelques antres encore, et, au mois de juin, il en donna main-levée au roi de Sicile (2), dans l'espérance qu'une semblable mesure disposerait celui-ci à prêter l'oreille aux propositions qui lui étaient soumises. En effet, René d'Anjou, obsédé par son redoutable suzerain, qui s'était fait céder par Marguerite, veuve du roi d'Angleterre Henri VI, les droits éventuels qu'elle avait sur le duché de Bar, René, disons-nous, parut prêt à déshériter son petit-fils. Le duc de Lorraine, instruit des intrigues du roi de France, jugea convenable de faire un voyage en Provence et se rendit auprès de René Ier, soit à la fin de l'année 1477, soit dans les premiers mois de 1478. Il n'eut pas de peine à obtenir la confirmation de la clause qui le concernait dans le testament de 1474, mais Louis ne voulut pas lâcher prise. En 1479, il chargeait le sire de Blanchefort d'une mission près du roi de Sicile,

(1) V, ce testament, ibid., col. dclxxxiij.
(2) V. les lettres de Louis XI, ibid., col. cclxxxij-cclxxxiv.

auquel il faisait présent d'une somme considérable, et en même temps il flattait le duc de Lorraine, poussant même la complaisance jusqu'à solder une compagnie de trente archers destinée à augmenter la garde de ce prince. Le 8 septembre, il écrivait à François de Genas, président de la Chambre des comptes de Dauphiné et général des finances en Languedoc, qui reçut une pension de six mille huit cents livres, comme récompence des services qu'il avait rendus au roi dans les négociations relatives à l'héritage de René : « J'envoye Blanchefort pardelà (en Pro« vence), pour la matière dont je vous ay escript, et pour ce « que j'ay promis à mon cousin le duc de Calabre (1) de lui « bailler et souldoyer trente archers, pour la garde et seureté « de sa personne,..... et vueil que sur les finances de Languedoc « vous appoinctez le paiement desdits archers pour l'année « commençant le premier jour d'octobre prochain venant, « à la raison de VII livres X sols t. par moys. Et gardez bien « qu'il n'y ait faulte, car j'aimeroys mieulx qu'il domeu« rast de mes aultres afferes. Et avisez se pourrez trouver « pardelà le remboursement de XX mille escus du roy de « Secile (2). »

Les nouvelles tentatives du roi de France ne furent pas couronnées de succès, et, le 15 novembre suivant, René d'Anjou déclara qu'après sa mort le duché de Bar appartiendrait « à « Madame Yolande, sa fille aisnée, et à cause d'elle au duc de « Lorraine, son seul fils et héritier » (3). Dès le 31 juillet, le roi de Sicile avait signé des lettres par lesquelles il laissait à ferme le duché de Bar à son petit-fils, avec l'autorisation de créer et destituer les officiers, capitaines et fonctionnaires de

(1) Il paraît que René II prenait déjà ce titre.

(2) Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin des comités historiques*; Histoire, sciences, lettres, n° de sept. et oct. 1851, p. 237.

(3) V. une copie de cette déclaration dans le *Cartulaire de Lorraine*, p. 1619.

tous ordres, ainsi que de toucher les « deniers ordinaires et « extraordinaires, aydes, forfaitures, amendes, confiscations « et attrayhières, bled, vins, cires, chapons, gelines, poivre et « aultres choses venans aux receptes des receveurs général et « particuliers ». Quoique René eût représenté que le Barrois était « tellement destruit et foulé, que à grand peine les charges « mises sur le revenu d'icelluy se pouvoient payer et acquitter », il prit l'engagement de verser, chaque année, entre les mains de René d'Anjou une somme de quatre mille écus d'or, mais il exigea que son aïeul prescrivît à la Chambre des comptes de Bar de ne pas permettre aux receveurs de solder les dons, pensions et assignations que le roi de Sicile ferait sur les revenus du Barrois, à moins que le duc de Lorraine n'y eût préalablement consenti (1).

Il se trouvait déjà en possession de la partie du Barrois qui est située à l'est de la Meuse. Le roi de France mécontent de voir ses projets déjoués, avait fait occuper de rechef par ses troupes Bar et toute la prévôté dont cette ville était le chef-lieu, et avait commandé au sire de Blanchefort de témoigner à René d'Anjou le mécontentement que le monarque avait éprouvé en recevant communication des lettres du 31 juillet. Il désirait obtenir pour lui-même la ferme du Barrois, et le roi de Sicile fut contraint, pour ne pas s'exposer au ressentiment de ce prince, de manquer de parole à René II et d'abandonner à Louis la ferme de la prévôté de Bar, par lettres datées du 7 novembre 1479 (2).

Ces négociations épineuses faillirent troubler les dernières années de René d'Anjou. Il s'était néanmoins presque complètement déchargé sur ses ministres des soins du gouvernement,

(1) V. les lettres de René d'Anjou, dans Calmet, ibid., col. dclxxxvj-dclxxxviij bis.

(2) V. les lettres de René, ibid., col. dclxxxvj bis-dclxxxvii bis.

ne voulait plus entendre parler d'affaires, et employait ses journées à enluminer des livres d'heures, et à composer des ouvrages que le nom de leur auteur n'a pas réussi à préserver de l'oubli. *Le Mortifiement de vaine plaisance*, la pastorale de *Regneault* et *Jeanneton* ou les *Amours du Berger et de la Bergeronne*, *La Conqueste de doulce mercy par le cueur d'amour espris*, absorbèrent pendant longtemps ses loisirs. Dans les premiers mois de l'année 1480 il sentit diminuer ses forces et comprit que sa fin approchait. Il fut bientôt après obligé de garder le lit. Il expira sans souffrance le 10 juillet, et fut inhumé dans la cathédrale d'Angers, à côté d'Isabelle de Lorraine sa première femme. Leur fille Marguerite ne survécut pas beaucoup à son père. Enfin, la duchesse Yolande mourut elle-même en 1484. Elle reçut la sépulture dans l'église collégiale Saint-Laurent de Joinville, qui renfermait déjà les tombeaux des comtes de Vaudémont Anselme ou Anselin, Ferri Ier et Ferri II, et qui abrita plus tard celui de l'évêque de Metz Henri de Vaudémont, beau-frère d'Yolande.

A la mort de sa mère, René II hérita du Barrois ; car cette princesse, qui avait refusé de régner sur la Lorraine, n'avait pas fait difficulté de prendre le titre de duchesse de Bar et même autant qu'on peut le savoir, de s'occuper de l'administration. C'est du moins ce que l'on induit de lettres par lesquelles Yolande confirma, en 1482, les priviléges des arbalétriers de Saint-Mihiel (1).

La possession de la partie du Barrois sur laquelle Louis XI n'avait pas osé mettre la main augmentait un peu la puissance du duc de Lorraine, mais ne pouvait améliorer la situation de ses finances, gravement embarrassées depuis la guerre qu'il avait soutenue contre la Bourgogne. Il aurait fallu, pour cicatriser les plaies de notre patrie, plusieurs années de tranquillité et d'abondance,

(1) V. Rogéville, *Dict. hist. des ordonn.*, t. II, p. 34.

et l'on eut, au contraire, à souffrir une disette ruineuse. L'hiver de 1480-1481 fut calamiteux; le froid ne commença que vers Noël, mais il fut très-rigoureux et dura sans interruption jusqu'à la Chandeleur. Le vin gela dans les caves les mieux closes ; les tonneaux éclatèrent; les semences confiées à la terre furent détruites, la vigne et les arbres fruitiers maltraités ou entièrement perdus. La cherté fut extrême en 1481 ; la queue de vin se vendait trente francs, le resal de blé cinq francs, l'orge quatre francs, l'avoine trois francs, et on avait peine à s'en procurer à d'aussi hauts prix (1). Il en résulta que les revenus du prince, déjà grevés de mille charges, diminuèrent encore, et qu'il fut impossible de faire face aux dépenses les plus urgentes. Dans cette extrémité, René convoqua les États-Généraux et les consulta sur les remèdes à employer pour soulager la Lorraine. Les membres des États, avec une franchise et une liberté qui les honorent, déclarèrent à leur souverain que son administration prodigue et imprévoyante avait causé la plupart des maux dont le duché avait à souffrir. « Vous debvez estre recors, lui dirent-« ils, que, après la journée de Nancy, au lieu d'Espinal, où « vous meistes en délibération de vostre Conseil si vous debviez « continuer la guerre, il vous fust... remonstré ...que vous « debviez cesser pour deux raisons : l'une, parce que Dieu vous « avoit fait l'honneur d'avoir vaincu vostre ennemy en bataille, « parquoy, le chef mort, la guerre debvoit cesser; l'aultre, « parce que à l'occasion des guerres passéez, vos pays estoient « tous destruicts, vos bonnes villes la pluspart araséez et brus-« léez, que vous n'aviez plus nuls vivres, argent ni aultre chose « qu'il falloit à l'exécution de la guerre, et que le mieulx estoit « que vous vous déchargeassiez de vos gens d'armes et restrein-« dissiez vostre estat, parquoy vous puissiez remectre sus vos

(1) V. la continuation de la *Chron. de Lorr.*, dans Calmet, ibid., col. cxiv.

« pays, payer vos debtes et demeurer en paix. Toutes fois,
« combien que cette conclusion vous pleust bien dès le com-
« mencement, par la simulation d'aulcuns qui plus désiroient
« leur bien particulier, et qui par les guerres se vouloient faire
« grands, ainsy qu'ils ont faict, vous changeastes propos,
« mistes gens d'armes en Bourgongne et en Luxembourg. Vous
« sçavez le profict qui vous en advint; car au regard de Bour-
« gongne, le Roy a voulu avoir les places qu'aviez gaignéez, et
« fallut que payassiez les gens d'armes; et par la prinse du
« Luxembourg, le Duché de Bar, où vos gens d'armes vivoient,
« fut mis à pauvreté et destruict, et après beaucoup et inesti-
« mables dommaiges que vos pauvres subjects avoient suppor-
« tez, recourutes devers vos Estats pour avoir un ayde pour
« payer les gensd'armes; ce qu'ils firent libéralement. Et quand
« vous aurez bien pensé à ce, vous trouverez que, pour entre-
« tenir ceste gensd'armerie que ne vous a esté d'aulcun profict,
« vous avez levé de très-grandes sommes de deniers de vos pays;
« sans ce que, pour y fournir, vous a fallu engager plusieurs de vos
« places, terres et seigneuries... (1). Et combien, Monsieur, que
« depuis très-souvent avez esté sollicité par vos bons et loyaulx
« subjects et serviteurs de vous restreindre et prendre estat
« supportable à vous et à vos pays, n'avez jamais voulu y
« entendre, et vous a plus vaincu la passion d'aulcuns parti-
« culiers, ennemys de vostre bien et honneur, comme il est à
« présumer, que la bonne et loyale persuasion de vos bons et
« loyaulx subjects et serviteurs; parquoy n'avez jusques icy
« mis ordre quelconque à vostre estat; à l'occasion de quoy

(1) René avait engagé Sarreguemines pour sûreté d'une somme de quatre mille quatre cent soixante-un florins du Rhin qu'il devait à Oswald de Thierstein et à sa femme Odile de Nassau, et d'une autre somme de quatre mille florins réclamée par le comte Simon Wecker. V. Calmet, *Notice*, t. II, col. 424. René avait aussi engagé ses domaines d'Aubenton, de Rumigny, etc.

« avez multiplié charge sur charge ; vos debtes sont crues, au « lieu qu'elles dussent avoir été payéez ; les gentilshommes et « aultres qu'avez voulu entretenir en grand nombre et de toutes « manières de nations, dont plusieurs avoient esté de vostre « estroit Conseil, se sont départis de vostre service, et mal « contens ont prins querelles contre vous, et faict du pis qu'ils « ont peu et font encore à chascun jour ; dont vos pauvres sub- « jects en ont esté et sont merveilleusement endommaigez, parce « que souvent il a convenu prendre par force le vin, le blé et « aultres choses nécessaires chiez eulx, rompre céliers et gre- « niers, de quoy ils ne sont payez, et seront d'icy à longtemps, « et puis encore, courus, pillez et endommaigez par lesdicts gens « d'armes. Et Dieu sçait, Monsieur, la grande désolation qu'est « au peuple, et les malédictions qu'ils donnent au lieu de béné- « dictions, en demandant vengeance à Dieu des grandes charges, « molestes et inestimable pauvreté qu'il leur faut supporter, « avecques la grande chèreté des vivres et de toutes choses « qu'est au pays. Et encore, que pis est, les créditeurs, parce « qu'ils ne sont payez, diffamment partout vous et vos gens, « disans que l'on leur doit beaucoup, et que l'on leur assigne et « donne plusieurs termes de payemens, mais qu'on ne leur « tient chose que l'on leur promecte, et que ne tenez foy ne « promesse quelconque ; parquoy, comme les premiers, ils vous « deffient, courrent, pillent et vous chargent partout. Aussy, « Monsieur, si vous faictes chercher dans vos bonnes villes, « vous ne trouverez poinct qu'il y ait homme, de quel estat « qu'il soit, qui ait ny blé ny vin chez luy, ne qui ait faict ou « fasse quelconque provision, pour doubte (crainte) que l'on ne « les prengne, et asseurément s'il venoit quelque puissance « devant l'une de vos villes, quelque despense que l'on ait mise « à la fortifier, elle ne tiendroit pas huit jours que, par faulte « de famine et faulte de provision, ne la convenist rendre ; et « jamais ne se fera aultrement, si aultre remède et provision

« n'est par vous mis et donné au faict de vostre estat..... Et
« semble, Monsieur, soubs vostre bénigne supportation et cor-
« rection, que, si remède y doit estre mis, il faut qu'il viengne
« premièrement de vous, et que vous délibériez de reigler vostre
« volunté et appétit qu'avez d'avoir grande maison ; car grande
« maison où il n'y a reigle ne pouvoir pour l'entretenir est plus
« confusion qu'aultrement. Ainsy que le pouvez clèrement con-
« gnoistre par ce que dict est, vous voiez, Monsieur, que quel-
« que nombre de gens que vous ayez, et quelque despense qu'il
« vous en conviengne supporter, si n'avez vous pas pour vous
« accompaigner aux champs en armes que bien peu de gens ; et
« vous faut, si voulez avoir seulement quatre cens chevaulx
« pour reboutter ceux qui vous querellent, estre en danger de
« vos estats, appâtir vos pays et toujours charger sur le peu-
« ple... Encore vous debvez tellement vous restreindre que
« vous puissiez petit à petit desdebter, dont adviendra que
« premier (d'abord) vous vous acquicterez et deschargerez
« votre conscience, acquerrez bon bruit et crédit ; vostre peuple
« pourra vivre en paix ; vos bonnes villes se multiplieront et se
« pourvoiront de vivres, et viverez et régnerez sur eulx glorieu-
« sement et en bonne paix et tranquillité..... Bref, Monsieur,
« tout le salut de vous et de tous vos pays despend de ce que
« vous ayez bon et bel estat bien reiglé selon vostre pouvoir, et
« que vos aultres affaires soient, par l'advis des gens féables et
« que soient à vous, conduictes et gouvernéez ; car vous voiez
« que, parce que vostre revenu va la pluspart au duire (plaisir),
« à boire et à manger, vous ne pouvez trouver argent pour
« despescher ung ambassadeur pour vos affaires. Si en avez
« vous plusieurs, et aurez toujours à l'advenir, tant en France
« comme en Allemaigne et ailleurs, comme sçavez. Aussy, tous
« vos Conseillers, Gentilshommes, Officiers, et bref tous ceulx
« de vostre maison braient et crient après vous, parce qu'ils ne
« sont paiez de gaiges ne de pensions qui leur sont assignéez,

« et tant que ce désordre durera, vous n'aurez jamais bien,
« paix, ne repos en vous, et aussy n'auront vos subjects (1). »

Le vainqueur du duc de Bourgogne n'était pas accoutumé à entendre un pareil langage ; toutefois, la justice des reproches qui lui étaient adressés et le besoin d'argent qu'il éprouvait le forcèrent à dissimuler son mécontentement ; mais les remontrances des États ne furent peut-être pas étrangères à la joie qu'il témoigna lorsque les Vénitiens l'invitèrent à prendre le commandement de leur armée. La république, qui s'attendait à une guerre prochaine contre le duc de Ferrare, et désirait mettre à la tête de ses troupes un général renommé, s'adressa au duc de Lorraine ; et celui-ci conclut avec le doge Jean Mocenigo, dès le mois d'avril 1481, une convention aux termes de laquelle René promettait de se rendre en Italie avec cinq cents gens d'armes et mille hommes d'infanterie. Les Vénitiens s'engageaient à payer la solde de ces auxiliaires, et à donner à leur chef une somme de deux mille ducats tous les mois.

Quelque temps après cet arrangement, le duc se dirigea en secret vers la Provence, où venait d'éclater un soulèvement en sa faveur. Aussitôt après la mort de René d'Aujou, sa fille Yolande avait pris le titre de reine de Jérusalem et de Sicile, et avait noué des relations avec plusieurs nobles qui voulaient s'opposer à ce que leur patrie fût réunie à la France. Au mois d'août 1481, le duc envoya en Provence un gentilhomme de ce pays, Jean de Pontevez, seigneur de Cotignac, auquel il avait confié les fonctions de sénéchal de Lorraine. Il était chargé de traiter avec deux condottieri italiens, Robert de San-Severino et Obieto de Fiesque, qui promirent d'amener avec eux trois cents

(1) On trouve une copie de ces remontrances dans le cartulaire du Trés. des chartes, registre intitulé : « *Liber omnium* », f°s 33 v° et suiv.

gens d'armes et environ trois mille hommes d'infanterie. Quand la convention dont il s'agit fut arrêtée, Raymond d'Agout seigneur de Cypières, Boniface de Castellane seigneur de Foz, Philibert son fils, Honoré seigneur de la vallée de Chanan, et quelques autres firent soulever les villes de Forcalquier, Grasse, Draguignan et leurs vigueries. Le duc de Lorraine arriva sur ces entrefaites et fut proclamé comte de Provence ; mais ses premiers succès ne tardèrent pas à être suivis de revers. La ville d'Antibes, vivement attaquée, se défendit avec avantage, et Villeneuve seigneur de Séranon soutint dans le château de Trans un siége qui donna au comte du Maine le temps de réunir des troupes. Louis XI lui envoya des secours, dès qu'il eut connaissance de la tentative de René, et fit soigneusement garder toutes les routes qui conduisaient de Provence en Lorraine, afin de se saisir de la personne de René, quand il essayerait de revenir dans ses états. Celui-ci, ayant été prévenu en temps utile, remercia ses partisans, se rendit à Marseille, s'y embarqua, gagna Venise et revit la Lorraine au commencement de l'hiver (1).

Immédiatement après son retour, il fit une maladie très-grave ; son médecin, Jean Bonnet, réussit à le sauver, et cette cure lui fit tant d'honneur, que Louis XI voulut le consulter et écrivit, le 5 février 1482, à François de Genas : « Je vous prie, « envoyez moy icy (à Thouars) cent escuz d'or pour envoyer « quérir le bon médecin qui a guéry monsieur de Lorraine, « et ne me faillez pas pour cent escuz, car c'est pour ma « santé (2) ». Le duc fut pendant quelques mois dans l'impossibilité de se livrer à aucune occupation sérieuse. Il était à peine rétabli quand deux sénateurs vénitiens vinrent lui annoncer que la république réclamait ses services. Pour augmenter son

(1) V. Papon, *Histoire générale de Provence*, t. III, p. 404.

(2) Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin des comités hist.*, ibid., p. 244.

ardeur, ils lui laissèrent entendre qu'une fois la guerre contre Ferrare terminée d'une manière avantageuse, les Vénitiens lui confieraient des soldats et des vaisseaux, avec lesquels il pourrait tenter la conquête du royaume de Naples qui avait appartenu à son aïeul René d'Anjou. Le duc partit sur-le-champ, avec deux cents gens d'armes et mille hommes d'infanterie, et il emmena avec lui son chancelier, Guillaume d'Haraucourt évêque de Verdun, dont le talent pour les négociations paraissait devoir être fort utile, si René donnait suite à ses projets sur Naples. Le duc de Lorraine fut magnifiquement reçu à Venise ; on le créa patricien, et on inscrivit son nom sur le Livre d'or. Il entra en campagne sur la fin d'avril, obtint d'abord quelques succès sur les troupes de Ferrare et investit cette ville ; mais la mésintelligence se glissa entre lui et le gouvernement vénitien ; une maladie contagieuse, qui se déclara dans l'armée, enleva beaucoup de monde, et René, désespérant de mener la guerre à bonne fin, prit le parti de résigner son commandement vers la fin de l'année. Il se dirigea ensuite vers la Lorraine, avec le peu de soldats qui lui restaient, traversa la Suisse et renouvela son alliance avec les cantons (1).

Il était temps que le duc retournât dans ses états, car son absence avait été mise à profit par Gérard de Rodemack, qui s'était, pour la forme, donné au roi de France et commettait mille brigandages dans le Luxembourg, dans le pays messin et dans les cantons du Barrois les plus rapprochés des châteaux de Richemont et de Rodemack, où il logeait les bandits qu'il avait engagés à son service. Comme le nom de Louis XI, que Gérard mettait toujours en avant, en imposait beaucoup, on ferma les yeux sur les premières incursions de ce gentilhomme ;

(1) V. *Mém.* de Thierriat, règne de René II, dans le Recueil cité ; Calmet, *Hist.*, t. II, col. 1801.

mais l'impunité accrut tellement sa hardiesse, que l'on se décida à le châtier. Les Messins et les Luxembourgeois attaquèrent le château de Richemont, le prirent et le rasèrent. René s'était chargé du siége de Rodemack, qu'il détruisit complètement. Gérard parvint à s'échapper et se tua peu de temps après, en tombant de cheval (1).

Le duc de Lorraine demeura tranquille pendant quelques mois, en attendant le décès de Louis XI, dont la santé chancelante annonçait une fin très-prochaine. Le comte du Maine, Charles, neveu et héritier de René Ier, était mort le 10 décembre 1481, et avait légué ses états au roi de France, qui les avait réunis à la couronne. Le duc, irrité de cet acte, qu'il regardait comme une véritable spoliation, avait protesté contre le testament du comte et nourrissait une secrète espérance de voir des troubles éclater dans le royaume pendant la minorité de Charles VIII. Il ne fut pas trompé. Louis expira le 30 août 1483, et sa fille, Anne dame de Beaujeu, eut le gouvernement de la personne du nouveau roi et devint toute puissante ; mais le duc d'Orléans, premier prince du sang, ne tarda à manifester des prétentions qui rendirent une rupture inévitable, et la plupart des seigneurs français se déclarèrent en faveur du prince. Anne comprit le danger qui la menaçait et fit proposer à René II de se rendre en France, où on lui donnerait un emploi digne de son rang et de son courage.

« Ceux qui gouvernoient ledict Roy,(qui estoient le Duc et la « Duchesse de Bourbon (2) et un chambelan appelé le Seigneur « de Graville et aultres chambelans, qui en ce temps eurent

(1) V. la continuation de la *Chron. de Lorr.*, ibid., t. III. *Preuves*, col. cxiv ; *Chron. de Jean le Châtelain*, ibid., t. II, *Preuves*, col. clij ; *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*, par le P. Bertholet, t. VIII, p. 9 et suiv.

(2) Monsieur et Madame de Beaujeu, depuis duc et duchesse de Bourbon.

« grand règne), dit Commynes, appelèrent en Cour, en autorité « et crédit ledit Duc de Lorraine, pour en avoir support et aide; « car il estoit homme hardy et plus qu'homme de Cour, et leur « sembloit qu'ils s'en déchargeroient bien quand il seroit « temps (1). » René, qui devinait peut-être la récompense destinée à ses services, demanda, en arrivant, qu'on lui remît la Provence, l'Anjou et la portion du Barrois que Louis XI s'était attribuée. « Mais n'eut-on bon recours, remarque Thierriat; « certain gentilhomme de Rochefort, natif de Bourgongne, occu- « poit la chancellerie de France et n'accorda que le duché de « Bar, et sous caution que de prime-abord seroit restitué ce « que le roi deffunct estoit dict avoir presté au duc de Lorraine. « Contre telles prétentions se débattit grandement Révérend « Père en Dieu Guillaume d'Haraucourt, évesque de Verdun, « chancelier de Monseigneur et disoit, avec grande raison, que « les susdicts comtés de Provence et duché d'Anjou n'estoient « du domaine de France, en tant que le roi n'en avoit que acte « de force et d'intrigues, qu'avoit-on faict envers M. René, le « bisayeul de Monseigneur. Ajoutoit-on encore que s'en falloit « de beaucoup que fust due chose quelconque à deffunct le roi « Louis XI; qu'iceluy, à l'encontre, estoit en grande redevance « envers Monseigneur, et que cecy n'estoit conte à dormir, « comme estoient ceux que donnoit le sieur de Rochefort; mais « eut beau haranguer le chancelier d'Haraucourt, ne put sauver « la Provence et l'Anjou, que restèrent détenues à tousjours;... « fut enfin réglé par convention que moitié du rapport que « pouvait advenir... en la duché de Bar seroit mis en dépost « jusqu'à tel temps que les parties seroient en accord (2). »

Anne de Beaujeu s'aperçut que le duc de Lorraine était peu

(1) V. l'édit. de Lenglet du Fresnoy, t. I, p. 423.
(2) V. *Mémoires*, règne de René II, dans le Recueil cité.

satisfait de l'arrangement, et se hâta pour attacher ce prince à la cause du roi, de lui promettre la restitution de la prévôté de Bar, de lui confier le commandement d'une compagnie de cent lances, et de lui assigner pour quatre années une pension de trente-six mille livres, qui ne fut jamais exactement payée (1). Un traité fut conclu, à cet effet, le 23 septembre 1484, entre René et Madame de Beaujeu ; on y décerne beaucoup d'éloges au duc de Lorraine, et on rappelle « les... louables services « qu'il avoit par cy-devant faicts au feu Roy trespassé, et à la « chose publicque du Royaulme » ; mais on ne dit pas un mot des conditions auxquelles le duc consentait à prêter main forte à la fille de Louis XI (2). René obtint que ses prétentions sur la Provence et l'Anjou seraient renvoyées à l'examen de commissaires qui furent désignés par Mme de Beaujeu, et dont on ne pouvait par conséquent espérer une décision bien équitable. Il voulut au moins profiter des circonstances pour récupérer la prévôté de Bar, et chargea Guillaume d'Haraucourt et l'écuyer Gérard d'Avillers d'aller en prendre possession (3). Un corps d'Écossais au service de France, qui occupait la ville et le château, en sortit, à la demande des délégués ; mais la garnison ne se fut pas plustôt acheminée vers la Champagne, qu'elle reçut ordre de retourner à Bar. Gérard d'Avillers parvint à empêcher l'exécution de ce mandement, et le Barrois tout entier fut dès lors au pouvoir de René, sans être cependant annexé à la Lorraine ; car les deux

(1) Il faisait des plaintes à ce sujet dès la fin de juillet 1484, ainsi qu'on peut le voir dans le procès-verbal de la séance tenue par le Conseil le 7 août suivant. V. Procès-verbaux des séances du Conseil de régence du roi Charles VIII, pendant les mois d'août 1484 à janvier 1485, publiés, d'après les manuscrits de la bibliothèque royale, par M. A. Bernier, p. 29-31.

(2) V. ce traité dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. ccxciv et ccxcv.

(3) En mars ou avril 1485.

pays conservèrent leurs constitutions distinctes, quoiqu'ils fussent soumis au même souverain (1).

Le duc jouit d'un grand crédit pendant les années 1484 et 1485, et eut part à plusieurs des mesures vigoureuses que prit Madame de Beaujeu pour maintenir son autorité (2). Commynes raconte que ce prince « l'avoit aidé à chasser de la Cour, avec « rudes et folles paroles » (3). L'historien ne dit rien des motifs de sa disgrâce, et l'on pouvait croire qu'un simple caprice de Madame de Beaujeu ou de René avait été la seule cause de cet événement, lorsque la découverte récente de l'indigne conduite tenue pas Commynes sous le règne de Louis XI expliqua et justifia la décision rigoureuse qui vint le frapper.

Il était un des trois commissaires (4) nommés pour examiner les prétentions du duc de Lorraine sur l'héritage du roi de Sicile; il fut, sans doute, remplacé par un autre seigneur, et dans le courant de l'année 1486, la commission, annonçant que son examen était terminé, déclara que le duc n'avait aucun droit sur l'Anjou, ni sur la Provence. René s'attendait bien à un pareil résultat, mais il voulut rédiger de nouvelles protestations, «actes « inutiles qui ne font que de l'eau claire », selon la judicieuse observation de Thierriat. Le 27 juillet, se trouvant à Châlons-sur-Marne, à l'auberge de la *Fleur-de-Lys*, il appela deux notaires et leur remit ses protestations (5), en présence de Jean Pérard, prieur de Saint-Louis de Verdun, Louis de Chaudeney,

(1) V. Calmet *Hist.*, t. II, col. 1090.

(2) Quand il se trouvait à la cour, il assistait assez régulièrement aux séances du Conseil. V. Procès-verbaux des séances, etc., p. 162 et suiv.; V. aussi p. 52 et 53.

(3) V. Commynes, ibid., p. 324.

(4) Le second était Accurse Maynier, juge-mage de Provence; V. *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. II, p. 239.

(5) Elles sont imprimées dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. ccxcviij et ccxcix.

doyen de la même ville, Laurent de la Ruelle écuyer, et Jean Cognovi *(sic)* clerc du diocèse de Liége.

La déclaration des commissaires, et le retard que mettait Anne de Beaujeu à payer au duc la pension qu'elle lui avait assignée, irritèrent celui-ci et le disposèrent à prêter l'oreille aux propositions des princes français ; « il partit très-mal- « content de la Cour », rapporte Commynes (1); toutefois, il ne jugea pas à propos de rompre le traité qu'il avait conclu en 1484. De son côté, Madame de Beaujeu fit des efforts pour retenir le duc dans son parti, et, comme elle n'ignorait pas que le prince lorrain avait encore l'intention de tenter la conquête du royaume de Naples, elle s'engagea à lui fournir un puissant secours,aussitôt que le rétablissement de la tranquillité le permettrait. René reçut une somme de vingt mille francs, on lui en promit quarante mille autres, on l'autorisa à conduire en Italie sa compagnie de cent lances, et on lui jura que le roi userait de son crédit et de son influence pour favoriser la réussite de l'expédition (2). On donna aussi au duc la charge de grand-chambellan, qui le liait d'une manière plus étroite au service de Charles VIII.

Il parait que René, comparant le préjudice réel que lui causait la perte de la Provence et de l'Anjou avec les espérances éloignées et peut-être trompeuses de la conquête de Naples, trouva bien insuffisante la compensation qu'on lui offrait et s'aboucha avec les princes. Néanmoins, malgré les lettres que ceux-ci lui envoyèrent pour le presser de faire une diversion, en entrant avec une armée dans la province de Champagne ; malgré les sollicitations de l'archiduc Maximilien, qui lui conseillait fortement de se jeter dans le parti des mécontents,ajoutant qu'ils ne manqueraient pas de se montrer plus généreux que la fille de Louis XI,le duc resta tranquille,soit dans ses états,soit à

(1) V. ibid., p. 423.
(2) V. Commynes, ibid., p. 424.

la cour de France,entre lesquels il partageait son temps.On dit, à la vérité, qu'il eut l'imprudence de signer une sorte de confédération avec les ennemis d'Anne de Beaujeu ; qu'il autorisa ceux-ci à lui courir sus et à traîner son écusson à la queue de leurs chevaux, si lui, Rene, n'exécutait pas ponctuellement les articles du traité ; que les Français découvrirent cette pièce, après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et que Charles VIII rendit le traité au duc de Lorraine, sans lui témoigner aucun ressentiment (1). Mais ces dernières particularités sont très-invraisemblables, et tout indique que si René prit quelque engagement, cet engagement demeura toujours secret.

Un des motifs qui le portèrent à garder la neutralité, dans la lutte que termina la bataille de Saint-Aubin, fut, sans doute, la nouvelle union qu'il venait de contracter. Il avait épousé, en 1471, Jeanne d'Harcourt, fille de Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville et d'Yolande de Laval. Cette princesse n'eut jamais d'enfants ; le bruit se répandit même qu'elle ne pouvait en avoir, et les États-Généraux de Lorraine exprimèrent le vœu de voir le duc demander l'annulation d'un mariage qui le privait d'héritiers. René semble avoir hésité pendant quelque temps, bien qu'il ne fût pas retenu par son amour pour sa femme ; car ils avaient cessé de vivre ensemble, et Jeanne s'était retirée dans le château d'Einville. Madame de Beaujeu, qui désirait s'attacher le prince d'une manière irrévocable, lui conseilla de faire prononcer la nullité de son union avec Jeanne d'Harcourt, et d'épouser ensuite la nièce du sire de Beaujeu, Philippe fille d'Adolphe duc de Gueldres. René vit cette dernière, se décida tout-à-coup et présenta une requête à l'official de Toul. L'official nomma commissaire pour entendre les parties Nicolas de Valfroicourt, abbé de Saint-Epvre. Jeanne le récusa comme trop

(1) V. notamment Calmet, ibid., t. II, col. 1097.

favorable au duc, et Nicolas fut remplacé par Wolfgang de Riste, chanoine de Trèves. Quand Wolfgang eut achevé l'enquête, l'official convoqua une nombreuse réunion de théologiens et de canonistes, qui émirent un avis conforme à la demande du prince; l'official n'osa cependant rendre une sentence et renvoya l'affaire au Souverain-Pontife. Innocent VIII, qui occupait le siége de saint Pierre, remit la décision du procès à l'archidiacre de Marsal, ou à l'archidiacre de Vosge, au choix des parties. Le duc et la duchesse préférèrent ce dernier, qui s'appelait Aubry ou Albéric Briel. René, ne pouvant quitter Paris, donna sa procuration à Jean Wisse, bailli de Nancy et au procureur-général de Lorraine, qui poursuivirent la procédure. Roger Gontier, Nicolas Midy et d'autres médecins visitèrent la princesse, et Jeanne déclara s'en rapporter à la prudence de l'archidiacre, qui, après avoir observé les formalités prescrites par le droit canonique, prononça, au mois d'août 1485, la nullité du mariage et autorisa le duc à en contracter un second, s'il le jugeait nécessaire. Cette sentence fut accueillie avec murmures par les parents et les amis de Jeanne, et par les adversaires de Madame de Beaujeu; on soutint que l'archidiacre s'était laissé corrompre ou intimider par son souverain, et que la nouvelle union de celui-ci constituait le crime de bigamie. René s'était empressé d'épouser Philippe de Gueldres; le contrat avait été passé le 28 août (1), et les noces s'étaient célébrées le 1er septembre à Orléans, où la cour se trouvait; mais, sensible aux reproches qui lui étaient adressés, et qu'il jugeait de nature à ternir sa réputation, il pria le Souverain-Pontife d'examiner lui-même l'affaire, et envoya en Italie les archidiacres de Marsal et de Vosge, qu'il chargea de fournir au pape tous les renseignements convenables. Innocent VIII entendit les procureurs

(1) Ce contrat est imprimé dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. ccxcvj et ccxcvij.

des parties et, après une mûre délibération, donna, le 30 janvier 1488, une bulle qui confirmait la sentence de l'archidiacre de Vosge, en déclarant valide le second mariage de René, et légitimes les enfants issus de ce mariage (1). Jeanne d'Harcourt resta presque entièrement étrangère à ces dernières poursuites, acceptant avec résignation l'épreuve que Dieu lui avait envoyée. Dès l'année 1486 elle avait fait un accord avec le duc au sujet de la pension que celui-ci devait lui payer, et il avait été convenu que Jeanne aurait une rente annuelle et viagère de deux mille livres, qui serait assise sur la seigneurie de Lillebonne (2).

Lorsque la bulle d'Innocent VIII fut publiée en Lorraine, René était tout occupé des préparatifs de son expédition contre Naples. On avait vu arriver en France, au commencement de l'année 1487, plusieurs seigneurs napolitains qui venaient solliciter des secours pour délivrer leur patrie de la tyrannie du roi Ferdinand. Guillaume le Doyen de Laval dit qu'ils s'adressèrent à Charles VIII (3), et on en a conclu que cette demande devait être regardée comme le point de départ des expéditions françaises dans la Péninsule; mais Philippe de Commynes assure que les napolitains mécontents prièrent René II de se rendre en Italie, comme il en avait le projet, et que le pape joignit ses instances à celles des seigneurs dont il s'agit. Commymes ajoute, en parlant du duc de Lorraine : « Longtemps l'attendirent des galées « (galères) à Gennes, et le cardinal de Saint-Pierre *ad vin-* « *cula* (4), cependant qu'il (le duc) estoit en ces brouillis de

(1) *Vie de Philippe de Gheldres, reine de Sicile, duchesse de Lorraine*, etc., par M. l'abbé Guillaume. p. 30-35. La bulle d'Innocent VIII est imprimée dans Calmet, ibid., col. dclxxv et dcxxxvj.

(2) V. cet accord, dans Calmet, ibid., col. ccxcvij et ccxcviij.

(3) V. sa *Chronique métrique*, f° 13 v°, ms. de la bibliothèque impériale. supplém. français n° 1081,

(4) Julien de la Rovère, depuis pape sous le nom de Jules II.

« Cour et sur son départ, et avoit avec luy gens de tous les « seigneurs du royaume qui le pressoient de partir » (1).

Il revint à Nancy pour réunir tout ce qui lui paraissait indispensable au succès de l'entreprise. N'ignorant pas que le pape méditait une croisade contre les Turcs, qui menaçaient l'Italie et la Hongrie, il pensa qu'il se concilierait pour toujours la faveur d'Innocent VIII, dont le concours lui était nécessaire, en livrant au Souverain-Pontife le prince Djim, que l'on gardait dans la Commanderie de Bourganeuf. On sait que Djim ou Zizim (comme l'appellent les historiens occidentaux) était fils du sultan Mahomet II, qu'il avait été chassé par son frère Bajazet, et qu'il avait cherché un refuge chez les chevaliers de Rhodes, qui l'envoyèrent en France, où il était traité moins comme un hôte que comme un captif. Sa présence dans l'armée chrétienne que le pape se proposait d'assembler pouvait être fort utile, et René résolut de l'enlever aux chevaliers. Il prescrivit en conséquence, le 10 mars 1487, au sire de Bassompierre et à Jacques de Germiny de se rendre, avec vingt-huit hommes d'armes, au lieu où *le Teurc* était enfermé, de le prendre, de gré ou de force, et de l'amener en Lorraine aussi secrètement qu'ils pourraient. La réussite était difficile, car Bourganeuf est situé au centre de la France; néanmoins, les sires de Bassompierre et de Germiny se mirent en route; ils étaient déjà parvenus à l'extrémité occidentale de la Bourgogne, lorsqu'ils rencontrèrent à Lucy-le-Bois, village entre Avallon et Vermanton, un corps de troupes françaises commandé par Bernard Ordoux (2). Ce dernier, entourant les Lorrains, les fit tous prisonniers, et Bassompierre fut conduit devant le roi, qui, après l'avoir interrogé lui-même, ordonna de l'emprisonner dans le château d'Angers, où on

(1) V. ibid., p. 424.

(2) Le projet du duc de Lorraine avait été ébruité, on ne sait comment.

l'interrogea de nouveau (1). Il ne fut, au reste, détenu que peu de temps, et Charles VIII pardonna facilement au duc de Lorraine l'espèce d'attentat qu'il venait de commettre contre l'autorité royale.

Innocent VIII apprit, non sans regret, que les projets de René avaient échoué, et, pour lui témoigner sa gratitude, il lui permit de lever une décime sur le clergé lorrain, afin d'augmenter les ressources que le duc avait déjà réunies pour l'expédition de Naples. Mais l'évêque de Toul, Antoine de Neufchâtel, qui n'avait jamais eu d'attachement pour René, et le regardait comme un ennemi, refusa de faire lever la décime et donna, sans doute, de bonnes raisons pour justifier sa conduite, puisque le pape ne jugea pas à propos d'insister (2). La résistance d'Antoine fut généralement approuvée dans notre pays, où l'on commençait à se lasser de faire des sacrifices pour fournir aux ducs le moyen d'aller conquérir des contrées étrangères, dans lesquelles ils n'auraient pas manqué de se fixer, en abandonnant à des lieutenants le soin d'administrer la Lorraine et le Barrois (3).

Ce fut seulement en 1488 que René se crut en état de partir pour l'Italie. Il dirigea vers la Provence son artillerie et les différents corps de volontaires ou aventuriers qu'il était parvenu à rassembler, et il les suivit bientôt lui-même. Il s'arrêta dans la ville de Moulins, où il rencontra Philippe de Commynes, qu'il avait contribué à faire bannir de la cour quelque temps auparavant.

(1) L'entreprise de René II, tout-à-fait inconnue aux anciens historiens, a été racontée pour la première fois dans la *Bibl. de l'école des chartes*, 1re série, t. III, p. 287-289, d'après l'interrogatoire subi par Bassompierre à son entrée dans le château d'Angers. L'original de cette pièce se trouve à la bibl. impériale, fonds Gaignières, n° 373, f° 70.

(2) V. Benoît, *Hist. de Toul*, p. 584.

(3) *Coupures* de Bournon citées par Chevrier, ibid., t. IV, p. 6.

« Il me fit la plus grande chère du monde, dit l'historien, soy « doulant (se plaignant) de ceulx qui demeuroient au gouver- « nement ; il fut deux jours avecques le duc Jehan de Bourbon « et puis tira vers Lion (1). » Quand il y fut arrivé, il reçut des nouvelles par lesquelles toutes ses espérances furent renversées. Il apprit que les seigneurs napolitains qui avaient quitté leur patrie, pour se soustraire aux violences de Ferdinand, s'étaient décidés à conclure un arrangement avec ce prince ; que le pape, les Vénitiens, les Florentins et le roi d'Aragon s'étaient portés garants de leur accord ; que les émigrés étaient rentrés à Naples ; que Ferdinand, sans aucun respect pour le traité qu'il avait signé, avait donné ordre de les enfermer dans des cachots, et qu'enfin les différents princes et les villes sur le secours desquels comptait le duc de Lorraine, ayant cru qu'il renonçait à l'entreprise projetée, avaient pris la résolution de se réconcilier avec le roi de Naples.

Ces nouvelles jetèrent le découragement dans l'âme de René II ; mais, au moment où il délibérait avec ses conseillers sur le parti qu'il fallait choisir, on lui remit des lettres de Charles VIII qui terminèrent la discussion. Depuis le voyage que les seigneurs dont nous avons parlé avaient fait en France pour engager le duc de Lorraine à tenter la conquête de l'ancien héritage de sa famille, plusieurs courtisans avaient continuellement remontré au roi qu'il devait s'emparer lui-même du royaume de Naples ; que la Maison de France était la véritable héritière de celle d'Anjou ; que Ferdinand n'était pas en mesure de lutter, et qu'il se trouverait trop heureux de régner sur la Sicile. Après avoir prêté d'abord peu d'attention à leurs conseils, Charles finit par se laisser séduire, et, quoiqu'il ne pût songer immédiatement au voyage d'Italie, il écrivit à René pour lui intimer d'abandonner l'entreprise qu'il commençait à exécuter.

(1) V. ibid.

On fit en même temps savoir au duc de Lorraine que le roi lui avait retiré le commandement de la compagnie de cent lances et le brevet de la pension de trente-six mille livres, qu'il avait reçus en 1484. René, se croyant délaissé de tout le monde, prescrivit à ses troupes et aux conducteurs de son artillerie, qui avaient déjà gagné la ville d'Avignon (1), de rétrograder aussitôt ; et, quant à lui, « il s'en alla bien honteux en son pays, dit « Commynes, dont on voit ici percer le ressentiment, et onc « puis n'eut autorité vers le Roy....., et jusques à cette heure « (qui est l'an mil quatre cens quatre-vingts dix sept) est encores « en cest estat » (2).

La disgrâce à laquelle Commynes applaudit de si bon cœur, et que le duc de Lorraine considéra peut-être comme un événement fâcheux, fut cependant très-heureuse et pour lui et pour ses sujets : pour lui, parce qu'elle l'empêcha de tenter, avec des forces réellement insuffisantes, une expédition qui devait avoir l'issue la plus funeste ; pour les Lorrains, parce qu'ils ne furent pas obligés de se ruiner afin de mettre leur duc en état de soutenir une longue guerre en Italie. Plusieurs historiens affirment qu'il regretta toujours le bel héritage de son aïeul, et qu'il réclama l'Anjou et la Provence chaque fois que les circonstances lui parurent favorables (3). Il est inutile d'ajouter que le roi de France ne restitua jamais les deux provinces qu'il avait réunies à sa couronne; mais, tant pour mettre fin à des demandes dont il ne pouvait méconnaître la justice, que pour indemniser le prince lorrain de la cession de ses droits sur Naples, il lui accorda, le 22 mai 1497, une pension annuelle de vingt-quatre mille livres, qui ne fut, sans doute, pas mieux payée que la

(1) V. la continuation de la *Chronique de Lorraine*, ibid., col. cxiv.

(2) V. ibid., p. 425.

(3) V. Chevrier, ibid., t. IV, p. 25, 27, 28 et 31.

pension de trente-six mille livres dont le duc avait été gratifié en 1484 (1).

La Lorraine ne jouit pas, immédiatement après le retour de son souverain de la paix, qui lui était si nécessaire pour effacer les traces de tous les maux qu'elle avait soufferts. Gratien d'Aguerre avait fait, en 1480, une course dans le pays messin et avait incendié deux villages. Les bourgeois de Metz furent très-irrités de ces hostilités, dont la cause nous est inconnue, et ils cherchaient les moyens de se venger de Gratien, lorsqu'un Lorrain se présenta et offrit de livrer ce capitaine, moyennant une récompense. On accepta la proposition, et quatre mille bourgeois se dirigèrent vers Damvillers où se trouvait d'Aguerre; ils croyaient le saisir sans difficulté, mais, au moment où ils avaient rompu leurs rangs et quitté leurs armes pour prendre un repas, les Lorrains les attaquèrent à l'improviste et les mirent en déroute. Les Messins massacrèrent le traître qui les avait conduits dans dans ce guet-à-pens et rentrèrent dans leur ville, pour ne pas s'exposer à une nouvelle défaite (2). René désavoua son lieutenant; néanmoins, les magistrats de Metz regardèrent l'incursion de Gratien comme une déclaration de de guerre, et profitèrent du séjour que le duc fit en France, pendant les années suivantes, pour commettre différentes déprédations sur les terres de Lorraine (3). Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1489. Le sire de Bassompierre, qui venait de sortir du château d'Angers, et le fils du malheureux Krantz, dont nous avons raconté la fin tragique, firent alors des irruptions dans les environs de Metz; quantité de seigneurs lorrains et barrisiens agirent de même, et René défendit à ses sujets de transporter aucune denrée dans cette ville. Le 8 décembre, il y

(1) Les lettres de Charles VIII sont imprimées dans Calmet, ibid., col. ccxviij et cccxix. Il avait nommé le duc de Lorraine grand-chambellan dès le 14 juillet 1489. V. layette *Bar mouvant*, n° 47.

(2) V. la *Chronique* de Jean le Châtelain, ibid., t. II, *Pr.*, col. clj.

(3) V. Calmet, ibid., t. II, col. 1090 et 1091.

eut une conférence à Nancy entre les députés des bourgeois et ceux des seigneurs. René présida cette assemblée et tâcha probablement de rétablir la paix ; mais on ne put s'entendre, et les hostilités continuèrent et prirent même un caractère de férocité qu'elles n'avaient plus guère à cette époque. Les Messins pendaient la plupart de leurs prisonniers, et quelques-uns de leurs « souldairs », ayant rencontré les gens du sire de Fénétrange en tuèrent plusieurs et en rapportèrent les oreilles « pour enseigne ». Les Strasbourgeois dépêchèrent une ambassade vers le duc de de Lorraine et ses adversaires afin de ménager un accommodement ; le roi de France lui-même employa ses bons offices pour les réconcilier ; tout fut inutile. Bassompierre, à la tête d'une bande d'aventuriers gascons, courut jusqu'aux portes de Metz ; et, peu de jours après, trois mille hommes de pied et cent vingt chevaux, commandés par Michel et Renaud de Gournay, par Jacques Dex, Gérard de Perpignan et d'autres Messins, surprirent non loin de Nomeny, un corps de Lorrains qui tenait garnison dans cette petite ville, sous les ordres de Jean VII comte de Salm, et firent prisonnier le fils de ce dernier, Gérard d'Haraucourt, Claude de Ville et quelques gentilshommes. Le 17 février 1490, René envoya un héraut d'armes remettre aux bourgeois une déclaration de guerre, s'avança du côté d'Ancy, et assiégea l'église de ce village, où les habitants s'étaient réfugiés et combattaient avec valeur. Après un assaut meurtrier, les Lorrains pénétrèrent dans l'église et en massacrèrent presque tous les défenseurs. Les Messins, un peu effrayés de cet événement, refusèrent toutefois d'accepter les conditions que le duc voulait leur imposer. L'oncle de celui-ci, Henri de Lorraine évêque de Metz, et les Strasbourgeois firent de grands efforts pour tâcher de terminer une guerre aussi ruineuse, mais ces tentatives n'eurent pas plus de succès que les précédentes. Il serait fastidieux et complètement inutile de raconter ici les combats, les siéges, les surprises, les pillages et les incendies

qui eurent lieu pendant les premiers mois de l'année 1490, et que Philippe de Vigneulles a enregistrés avec tant de soin dans sa *Chronique*. Les Messins avaient attiré à leur service nombre d'aventuriers de toutes nations, ce qui avait rendu les forces presque égales et menaçait de perpétuer la lutte. La lassitude finit cependant par gagner les parties belligérantes ; Jean de Bade, archevêque de Trèves, en profita pour faire des propositions d'accommodement, qui furent agréées des deux côtés, et on convint d'entammer des négociations. L'évêque de Verdun, Jean Wisse, bailli de Nancy, et le bailli d'Allemagne, Philippe de Linange, qui venait d'être nommé maréchal de Lorraine, à la place du comte de Thierstein mort depuis peu (1), se rendirent à Metz, le 2 juin, et l'archevêque arriva le même jour. Pour ménager la susceptibilité de René, on tint la première conférence dans l'abbaye de Saint-Martin, qui faisait partie de la Lorraine (2). Les suivantes eurent lieu dans la ville. Pendant ce temps la guerre continuait, et il y eut encore bien du sang répandu ; enfin on arrêta le 18 juin, les bases d'un traité provisoire, qui fut publié quatre jours après (3). Cette pièce est fort longue et assez insignifiante ; elle disposait qu'en attendant le règlement des difficultés causes de la rupture, les choses seraient remises sur le pied où elles se trouvaient avant le commencement des hostilités ; René promettait de ne donner aucune assistance aux seigneurs qui refuseraient d'accéder au traité, et on s'engagerait à conclure une convention définitive au plus tard le jour de Noël 1491 (4). Le 22 juin, il y eut un accord au sujet des prisonniers, et des sommes à rembourser réciproquement pour les dépenses qu'ils avaient faites (5). La tranquillité se

(1) V. Trés. des ch., layette *États-Généraux du duché de Bar*, n° 10.

(2) Elle avait été reconstruite en partie vers le milieu du XV[e] siècle.

(3) V. Les *Chron. de Metz*, p. 490-520.

(4) V. le texte du traité, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. ccxcix-ccccij.

(5) V. cet arrangement, dans Les *Chron. de Metz*, p. 522 et 523.

retablit tant bien que mal dans les campagnes, et ce fut pour peu de mois. Le duc de Lorraine, irrité d'avoir vu se terminer d'une manière si désavantageuse une guerre qui lui avait coûté beaucoup, forma le projet de surprendre la ville de Metz, au moyen des intelligences qu'il entretenait avec un des Treize, Jean de Landremont, et avec un émigré napolitain nommé Jean de Molise, lequel avait épousé une Messine et s'était fixé dans la patrie de sa femme. Jean de Landremont et son complice gagnèrent un Breton appelé Charles Cauvellet (1), qui était châtelain de la tour du pont Thieffroy, et arrêtèrent le plan de l'entreprise. Plusieurs soldats lorrains devaient s'introduire dans la ville, sous divers déguisements, et se cacher dans la maison de Landremont, dans la nuit du 25 au 26 novembre 1491, celui-ci, Jean de Molisse et les soldats se présenteraient à la porte que gardait Charles Cauvellet ; ils massacreraient le poste, lèveraient la herse, abaisseraient le pont-levis et donneraient avis de la réussite du coup de main au duc de Lorraine, qui aurait profité des ténèbres pour s'approcher des murailles avec un corps de troupes. Toutes les mesures étaient prises, et le succès paraissait immanquable ; mais Dieu ne permit pas que la trahison s'accomplit ; il tomba une pluie tellement abondante le 19 novembre et les jours suivants, que les rivières et les ruisseaux débordèrent, et que René ne put songer à se mettre en route ; on ajourna donc l'affaire au 25 janvier ; mais Cauvellet se décida, au commencement de décembre, à révéler la conspiration aux magistrats, qui emprisonnèrent Jean de Landremont et instruisirent son procès. Le duc de Lorraine fit tout ce qu'il put pour sauver ce misérable, auquel il payait depuis longtemps une pension, et il écrivit aux Messins une lettre menaçante, leur déclarant qu'il traiterait les bourgeois qui tomberaient entre ses

(1) Les auteurs de l'*Hist. de Metz* (t. II, p. 688) le nomment Charles de Quinelet.

mains comme on aurait traité son pensionnaire. On ne tint aucun compte de la tettre, ni d'une autre missive que René adressa aux magistrats le 24 décembre, et Landremont fut exécuté, le 5 janvier, avec de tels raffinements de barbarie, que « plusieurs, qui ce avaient veu, furent destournez de maingier « de la chair... pour celle nuyt des Roys » (1).

Les seigneurs qui n'avaient pas cessé de guerroyer firent des courses jusqu'auprès de Metz, et, certains d'être appuyés par le duc, ne gardèrent plus aucun ménagement. René ordonna, de son côté, d'interrompre tout commerce avec la ville et repoussa les nouvelles offres de médiation faites par l'archevêque et par les Strasbourgeois. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à la fin de l'année 1492. L'empereur Maximilien, qui visita Metz dans le mois de novembre, persuada au duc de Lorraine de renoncer à ses prétentions ; il fallut néanmoins six mois de négociations pour conclure, et le traité définitif ne fut signé que le 29 mai 1493 (2).

A partir de ce moment, René vécut presque toujours en paix, et ne quitta plus ses états pour aller prendre part à des querelles qui lui étaient étrangères. On conservait autrefois, dans le Trésor des chartes (3), une lettre que le roi d'Angleterre, Henri VII, avait écrite au duc, en 1496, pour lui demander des secours ; chose qui semblerait tout-à-fait extraordinaire et même incompréhensible, si l'on ne se rappelait que Henri était menacé d'une guerre dangereuse par le roi d'Écosse, Jacques IV, et par un aventurier que l'on regardait comme le fils d'Édouard IV, bien qu'il fût en réalité un Flamand de basse naissance, nommé Perkin Warbeck.

L'année précédente, René avait assisté à la diète de Worms

(1) V. Les *Chron. de Metz*, p. 562-569.

(2) Il est imprimé dans Calmet, ibid., col. ccciij-cccv; V. aussi *Les Chroniques de Metz*, p. 569-592.

(3) Layette *États-Généraux*, I, n° 52.

et avait fait ses reprises pour les fiefs qu'il tenait de l'Empire. L'archevêque-électeur de Mayence, Berthold de Henneberg, qui était vice-chancelier, prétendit que le duc devait prêter serment à l'Empereur comme les princes allemands; mais René s'y refusa et ne voulut pas s'écarter de la formule adoptée par ses ancêtres (1).

Le traité qu'il avait conclu, en 1479, avec Marie de Bourgogne et l'archiduc Maximilien avait donné naissance à de nombreuses difficultés, que l'on ne réussit pas d'abord à aplanir. L'entrevue que le duc eut à Worms avec Maximilien, devenu empereur, n'avança pas beaucoup le règlement de l'affaire, et les contestations dont il s'agit ne furent terminées qu'en 1501 par le traité de Middelbourg. Le duc promit de remettre aux délégués de l'Empereur le corps de Charles-le-Téméraire, « pour le « sépulturer avec ses prédécesseurs Ducs de Bourgongne »; et les contractants s'engagèrent à maintenir la paix entre leurs sujets, à laisser les marchands et pèlerins circuler sans empêchement, à assurer la liberté du commerce, et à confier à des commissaires le soin d'apaiser les querelles qui pourraient s'élever à l'avenir entre les deux états (2).

René songeait alors à agrandir la Lorraine par des traités, et notamment à faire l'acquisition de la ville de Toul, qui était trop voisine de Nancy pour ne pas inspirer de l'inquiétude. Le duc n'avait pas oublié son ancien ressentiment contre l'évêque Antoine de Neufchâtel, et le refus que celui-ci avait fait, en 1487, de lever la décime accordée par le pape. On suscita donc au prélat tant d'affaires fâcheuses, qu'il finit par abandonner son évêché et par se retirer à Paris, où il mourut en 1495 (3).

(1) La formule du serment de René est imprimée dans Calmet, ibid., col. cccxiv.

(2) V. ce traité, ibid., col. cccxxxiij-cccxxxvij.

(3) V. Benoît, *Hist. de Toul*, p, 584.

Mais il ne suffisait pas à René d'avoir éloigné Antoine de Neufchâtel; ce prince désirait encore placer sur le siége épiscopal un homme qui fût dévoué aux intérêts de la Lorraine, et il réussit à faire élire, en 1495, Olry de Blâmont, abbé commendataire de Saint-Mansuy, fils de Thiébaut, comte de Blâmont, et de Marguerite de Vaudémont, sœur du comte Antoine, et par conséquent tante du père de René. Olry se prêta à tout ce que le duc exigea de lui; il prit l'engagement de fournir un contingent de cinq cents hommes, si les Lorrains se trouvaient en guerre avec Metz, et consentit à ce que le prince obtînt de Maximilien, tant pour lui que pour ses successeurs, le gouvernement de la ville de Toul. Le projet de René échoua par suite de l'opposition des bourgeois, qui ne voulurent pas se laisser imposer un maître, et le duc leur déclara la guerre, sous prétexte qu'ils ne lui avaient pas payé une rente de mille francs qu'ils devaient acquitter annuellement. Après différentes hostilités, les bourgeois furent obligés de le satisfaire, mais il n'en fut pas moins contraint de renoncer à ses vues sur leur ville, et il ne parvint pas non plus à s'emparer des châteaux de Void et de Vicherey, qui appartenaient au chapitre (1). Dans le but d'augmenter le dévouement de l'évêque, il lui céda plusieurs villages, savoir: Azerailles, Gélacourt, Flin, Glonville et Bademénil-sur-Meurthe (2). De son côté, Olry, qui n'avait pu, malgré ses efforts, rendre à son parent aucun service de quelque importance, lui donna, en 1504, le comté de Blâmont et ses dépendances. René en fit prendre possession, au mois de mars, par Évrard d'Haraucourt, bailli de Nancy, et par Hugues des Hazards, prévôt de la collégiale Saint-Georges et président des comptes de Lorraine (3).

(1) V. Benoît, *Hist. de Toul*, p. 596-598; *Mémoires* de Thierriat et *Chronique* de Rémond Messein, cités par Chevrier, ibid., p. 33.

(2) V. l'acte de cession, dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. cccxxiv-cccxxvj.

(3) V. les pièces relatives à cette affaire, ibid., col. cccxxxvij-cccl.

Pendant qu'il faisait ainsi des tentatives, souvent malheureuses, pour acquérir de nouveaux territoires, il ne négligeait pas les mesures propres à ranimer le commerce et l'industrie dans les duchés de Lorraine et de Bar, à rétablir la sécurité sur les routes et dans les campagnes, à rendre les villes plus fortes et plus peuplées, à relever les châteaux que ses prédécesseurs avaient habités, et dans lesquels il résidait souvent lui-même ; car, à cette époque, les souverains n'avaient pas coutume de tenir constamment leur Cour dans la capitale de leurs états. René pava entièrement la ville de Nancy, répara ses fortifications et prescrivit d'élever trois boulevards d'une grande solidité pour couvrir la porte de la Craffe, la porte Saint-Nicolas, et un point des murailles que l'on n'indique pas (1). Ce fut aussi par ses ordres que l'on construisit le pont qui joint Malzéville à un faubourg de Nancy. Cet onvrage, très-considérable, car le pont a plus de cent cinquante mètres de longueur, fut commencé en 1498, si l'on peut s'en rapporter à la continuation de la *Chronique de Lorraine* (2), et fut achevé en 1500, d'après une pièce authentique conservé dans le Trésor des chartes (3). Quelques années auparavant, en 1495, le duc avait établi une belle fontaine sur la place Saint-Epvre, où « estoit la halle où tout se « vendoit » (4) ; mais le principal embellissement que Nancy dut à René II fut le nouveau palais ducal, dont on entreprit la construction au mois de mars 1502 (5). L'ancien palais, créé par le duc Raoul et augmenté par les successeurs de ce prince avait, comme nous l'avons dit, beaucoup souffert pendant les trois siéges que la capitale de la Lorraine avait soutenus en 1475 et

(1) V. la continuation de la *Chron. de Lorr.*, ibid., col. cxvj ; Calmet, *Notice*, t. II, col. 9.

(2) V. col. cxv.

(3) Layette *Nancy*, I, n° 81.

(4) V. la continuation de la *Chronique*, ibid.

(5) V. ibid., col. cxvj.

1476. Des réparations furent faites, les années suivantes, de manière à rendre le palais habitable; néanmoins, certaines portions des bâtiments étaient encore fort délabrées dix ans après, puisque, le duc ayant convoqué les États en 1488, le cellérier de Nancy fut forcé d'acheter trente quatre resaux de plâtre « pour remettre à point et estouper plusieurs partuis qui « estoient à la grant sale (1). Il est impossible de déterminer d'une manière précise quelles sont les parties du palais qui furent élevées sous le règne de René II; tout ce que nous savons c'est que le duc consacra à ces ouvrages, de 1502 à 1508, une somme d'environ vingt-six mille francs, et qu'en mourant il laissa à son fils Antoine le soin d'achever la résidence ducale (2). Il avait aussi reconstruit ou réparé, sur la fin de son règne, les châteaux de Bar, Pont-à-Mousson, Gondrecourt, Lunéville, Gondreville, Condé et Neufchâteau.

Une fondation importante que le duc effectua peu de temps avant son départ pour Venise fut celle du couvent des Cordeliers de Nancy; il avait eu d'abord le projet de placer ce monastère dans la rue de la Monnaie et avait même acquis, dans ce but, la maison de l'ancien argentier Jean Symier; mais ce lieu parut ensuite peu convenable, et René décida que l'église serait édifiée sur le flanc septentrional du palais, de manière à former, si l'on peut s'exprimer ainsi, le *pendant* de la collégiale Saint-Georges, qui longeait le flanc méridional. Le duc abandonna une partie de ses écuries et acheta, pour dix-huit cent soixante-seize francs, des maisons particulières, qui furent démolies, et sur l'emplacement desquelles on éleva le monastère (3). Les travaux, entrepris en 1481 (4), furent poussés avec tant d'activité, que

(1) V. au Trés. des chartes, le compte du cellérier de Nancy pour 1488-1489.

(2) V. *Le palais ducal de Nancy*. par M. H. Lepage, p. 16-17.

(3) V., au Trés. des chartes, le compte du receveur-général pour 1486-1487.

(4) V. le compte du receveur-général pour 1481-1482.

l'église fut consacrée dès l'année 1487 par Jacques d'Yvoy, évêque de Christopole et suffragant de Toul (1).

René se plut à embellir le couvent des Cordeliers de Nancy ; il leur offrit des vases sacrés en or et en argent et des vêtements sacerdotaux d'une certaine richesse ; il garnit les fenêtres de l'église de vitraux magnifiques et remplit la bibliothèque de livres excellents ; il aimait la société des religieux qui habitaient ce monastère et allait, de temps en temps, passer quelques jours de retraite au milieu d'eux ; une chambre lui était spécialement destinée, et on l'appelait encore au commencement du XVII[e] siècle la chambre du roi. Le couvent renfermait ordinairement un bon nombre de religienx (quarante à cinquante), qni vivaient presque entièrement des aumônes de la famille ducale (2). La faveur dont les Cordeliers jouissaient en Lorraine leur inspira l'idée d'y multiplier leurs maisons ; de 1450 à 1508 on vit naître celles de Mirecourt, de Raon-l'Étape, de Briey, de Bar-le-Duc, de Rambercourt, et les couvents de femmes de Nancy (3), d'Ormes, de Dieuze, de Lunéville et de Château-Salins (4). Le duc contribua généreusement à la fondation de la plupart de ces monastères, et donna de l'argent et trois muids de sel aux chanoines de Toul pour faire célébrer un service perpétuel, le jour de l'anniversaire de son décès, solenniser la fête de Saint-René, et réciter certaines prières en actions de grâces de la victoire remportée sur le duc de Bourgogne (5).

(1) V. le compte pour 1487-1488.

(2) Nécrologe des Cordeliers cité dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, t. II, p. x; Calmet, *Notice*, ibid., col. 40.

(3) Il s'agit du couvent des Sœurs grises bâti sur l'emplacement de l'hôpital Notre-Dame, dans le faubourg Saint-Nicolas.

(4) V. la continuat. de la *Chron.*, col. cxij.

(5) V. Trés. des ch., Cartulaire, volume intitulé : *Fondations*, f° clix. René fit aussi quelques fondations pieuses dans l'abbaye de Clairlieu et dans la collégiale Saint-Maxe, à Bar ; V. layette *Fondations*, n[os] 176 et 181.

Ces établissements, ces constructions, ces voyages, ces guerres avaient entraîné d'énormes dépenses, auxquelles il fut impossible de pourvoir avec les ressources ordinaires de l'État. Nous avons déjà dit que nos premiers ducs n'avaient d'autres revenus que ceux du Domaine, une taille peu considérable levée sur les seuls sujets du prince, quelques menus droits sur le sceau des contrats, le passage des marchandises, etc. Quand des circonstances graves l'avaient exigé, les États-Généraux avaient voté des aides extraordinaires, mais ils s'étaient constamment refusés à établir un aide fixe et régulier. Il en fut de même pendant les premières années du règne de René II, et les États, assemblés dans le mois de juin 1489, accordèrent au prince un aide extraordinaire pour qu'il put payer la dot de sa sœur Marguerite, épouse du duc d'Alençon. Ces aides avaient consisté jusqu'alors enquelques gros imposés sur chaque ménage ou conduit, sur chaque jour de terre, de pré ou de vigne ; parfois dans le dixième ou septième pot sur le vin et sur la bière vendus en détail (1). Dans cette même session de 1489, les États-Généraux, cédant aux sollicitations de leur souverain, et comprenant d'ailleurs que l'augmentation des dépenses prescrivait d'accroître les ressources destinées à y faire face, les États, disons-nous, décidèrent que le duc lèverait une somme de deux francs sur chaque conduit, le fort portant le faible, et que cette redevance serait payée au plus tard le jour de la fête de saint Remy (1er octobre); mais ils voulurent que René signât des lettres dans lesquelles il reconnaîtrait que la perception de l'aide était une dérogation aux usages anciens et une pure libéralité de la part des États (2). Ils croyaient avoir pris les précautions nécessaires pour sauvegarder leurs priviléges ; néanmoins, les besoins qui avaient

(1) V. Mory d'Elvange. *États, Droits, Usages en Lorraine*, p. 30.
(2) V. idem, ibid., p. 25; Rogéville, *Dict. des Ordonn.*, t. I, p. 595; les lettres de René sont imprimées ibid., t. II, p. 142 et 143.

motivé le vote de 1489 se représentèrent les années suivantes ; les commissaires du prince demandèrent de nouveaux subsides; les États furent obligés d'accorder, dans chacune de leurs sessions, un aide de deux francs par conduit exigible le 1er octobre ; et, soit que les trois ordres aient fini par déclarer que cette perception aurait lieu désormais d'une manière régulière, décision dont nous n'avons trouvé aucune trace dans les pièces que nous avons examinées, soit que l'habitude, plus forte que la loi elle-même, ait fait considérer comme perpétuel un impôt levé tous les ans, l'aide dont nous parlons fut appelé l'***aide ordinaire Saint-Remy***, et nous le voyons porté sous cette désignation dans les comptes des receveurs lorrains.

L'impôt de deux francs par conduit, joint aux revenus du domaine et aux autres ressources dont le prince pouvait disposer, suffit pendant longtemps pour acquitter les dépenses ; mais il arriva que celles-ci dépassèrent les recettes, et il fallut recourir à des aides extraordinaires, que les États n'étaient pas souvent prêts à voter. René maria, en 1497, sa sœur Yolande à Guillaume III, landgrave de Hesse (1), et, sans en avoir la preuve, nous sommes persuadé que le duc sollicita un aide extraordinaire, tant pour payer la dot de Yolande, que pour subvenir aux frais que le mariage ne manqua pas d'entraîner.

Quoique l'aide Saint-Remy fût de deux francs par conduit, il est probable qu'on avait le choix de s'acquitter en nature ou en argent. Il y avait encore à cette époque dans la plupart des prévôtés lorraines un receveur et un cellérier. Le premier tou-

(1) V. *Discours des cérémonies et autres choses qui se passèrent à la conduicte de Madame Yoland: Et au festin de nopces d'elle et Guillaume Landgraue de Hessen ; En l'an M. cccc, xcvij.* Cette pièce, qui se trouve, au Trésor des chartes, dans le registre intitulé : *Liber omnium*, fos cccxlij vo — cccxlviij ro, a été récemment publiée dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, t. I, p. 25-42.

chait les deniers ; le second emmagasinait les denrées apportées par les contribuables, vendait ces denrées, quand les circonstances étaient opportunes, ou en livrait quelques parties aux personnes à qui le duc accordait des gratifications (1). L'aide ordinaire n'était pas très-onéreux ; on peut supposer néanmoins que la perception en fut sinon interrompue, au moins entravée, pendant les premières années du XVI[e] siècle, par une famine qui désola notre patrie. Des pluies torrentielles commencèrent à tomber au mois d'octobre 1500, durèrent presque sans interruption jusqu'au printemps et détruisirent les semailles. La récolte fut complètement perdue en 1501 et très-médiocre en 1502; il en résulta que les denrées, dont le prix avait été très-bas les années précédentes, se vendirent extrêmement cher; le résal de blé et la queue de vin, que l'on donnait en 1484 pour deux sous six deniers et douze sous onze deniers, coûtèrent quatre livres cinq sous huit deniers ou dix francs barrois. La récolte de 1503 avait à peine rétabli l'abondance, lorsqu'une contagion très-meurtrière se déclara et régna jusqu'en 1505 ; on prétend qu'elle enleva le tiers des habitants dans les duchés de Lorraine et de Bar (2).

Les aides ordinaires ou extraordinaires votés par les États-Généraux ne frappaient que la Lorraine proprement dite. Les ducs, qui désiraient restreindre autant que possible le pouvoir des États et du Tribunal des Assises, ne voulurent jamais annexer au duché les différents territoires dont ils faisaient l'acquisition; ils eurent un soin particulier de conserver au duché de Bar toute son indépendance, et, comme leur autorité y était à peu près absolue, ils se gardèrent d'introduire dans ce pays l'institution des États et la juridiction des Assises. Les

(1) V. Calmet, *Notice*, t. I, suppl., col. 11.

(2) V. Calmet, *Hist.*, t. II, col. 1113 ; V. aussi, au Trésor des chartes, le compte du cellérier de Nancy pour l'année 1504-1505.

appels des jugements rendus par les tribunaux inférieurs du Barrois-mouvant étaient portés devant le Parlement de Paris ; dans le Barrois-non-mouvant, les appels se relevaient à la cour des Grands-Jours, qui tenait ses séances dans la ville de Saint-Mihiel, et dont les sessions n'avaient rien de fixe,ni de régulier. René publia, le 11 novembre 1497, une ordonnance qui déterminait tous les détails de la procédure à suivre tant devant les Grands-Jours, que devant les tribunaux inférieurs. Il aimait à présider lui-même les séances de la cour, et c'est dans une session qu'il promulgua l'ordonnance que nous venons de mentionner (1).

Les dernières années du règne de ce prince sont aussi stériles pour l'histoire que les premières sont remplies d'évènements d'un grand intérêt, et il nous reste à peine à mentionner deux ou trois faits d'une importance plus que secondaire. On a vu que, jusqu'en 1497, le duc de Lorraine avait fatigué Charles VIII de ses réclamations au sujet de la Provence et de l'Anjou; l'avènement du duc d'Orléans, qui monta sur le trône en 1498, parut au duc de Lorraine une occasion favorable pour renouveler ses demandes. Il alla trouver le roi dans la ville de Reims, assista au sacre, y représenta même le duc de Normandie (car on faisait encore figurer dans cette cérémonie les grands vassaux qui avaient cessé d'exister), suivit le monarque à Paris et fit de vives instances pour obtenir au moins une indemnité. On dit que Louis XII l'accueillit avec beaucoup de froideur, et l'appui que le duc avait autrefois prêté à Madame de Beaujeu suffit pour expliquer la conduite du roi, sans que l'on soit obligé d'admettre un récit de Wassebourg, d'après lequel l'inimitié de Louis aurait eu pour origine un soufflet qu'il aurait reçu du duc de Lorraine, peu de temps après la mort de Louis XI, et dont l'archidiacre parle « sur le rapport de son père qui y estoit ».

(1) Elle est imprimée dans Rogéville, *Dict. des Ordonn.*, t. I, p. 378-385.

Il est, sans doute, inutile d'ajouter que les dernières réclamations de René n'eurent pas un meilleur succès que les précédentes (1). Il fut plus heureux dans ses négociations au sujet d'Épinal. L'évêque de Metz, Henri de Lorraine, consentit à laisser la ville entre les mains de son neveu, à condition toutefois que les prélats seraient considérés comme propriétaires du haut-domaine, et que le duc et ses successeurs leur feraient hommage pour la vouerie. Le duc accomplit, en l'année 150[illegible], cette formalité, qui tomba bientôt en désuétude (2). Il quitta vers ce temps la ville de Nancy, où il ne fit plus que de rares apparitions, quand des affaires importantes l'y rappelaient. L'ancien palais, que l'on avait à moitié démoli pour faire place au nouveau, ne pouvait plus servir d'habitation ; d'ailleurs, la vie austère que menait la duchesse Philippe avait inspiré à son mari le désir de se fixer dans un lieu où les distractions fussent moins fréquentes ; il se retira dans le château de Louppy en Barrois, où il partageait son temps entre les exercices de piété, l'administration et la chasse, pour laquelle il avait une passion véritable. Il avait déclaré une guerre d'extermination aux loups, qui étaient encore assez nombreux, et il avait l'habitude de dire qu'en tuant un de ces animaux, il sauvait quelquefois la vie à plusieurs de ses sujets (3). Le mois de novembre 1508 fut très-froid, la neige tomba de bonne heure, et les loups, ne trouvant plus aisément leur pâture, devinrent dangereux ; le duc les poursuivit plus vivement que jamais, et, dans une de ces chasses, il fut saisi, probablement après s'être beaucoup échauffé, d'un

(1) V. Chevrier, *Hist. de Lorr.*, p. 30 et 31.

(2) V. le Commynes de Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 597 et 598. Vers la même époque, René II avait été chargé d'exécuter les sentence et ban prononcés en la chambre impériale contre Hermann, comte de Linange, et Wicker, sire de Réchicourt. V. dans le cartulaire du Trésor des chartes, le registre intitulé : *Empire*, folios cclxx et cclxxj.

(3) *Mémoires* de Thierriat cités par Chevrier, ibid., p. 37.

tel refroidissement qu'il jugea que sa vie était en danger. Il se fit porter dans le château de Fains, lequel était peu éloigné, et manda son épouse et ses enfants, qui arrivèrent aussitôt. Quand on connut le danger que courait le prince, on fit des prières dans toutes les églises pour obtenir la conservation d'une vie aussi précieuse; mais ces prières ne furent pas exaucées; le mal s'accrut rapidement, et René se prépara à la mort; il revit le testament qu'il avait rédigé le 25 mai 1506, prodigua les plus sages conseils à ses enfants, les exhorta à respecter leur mère et leur frère aîné, à vivre dans la concorde et ne jamais oublier leur père; il leur donna ensuite sa bénédiction, fit ses adieux aux gentilhommes qui étaient accourus près de lui et expira, le 10 décembre, à l'âge de cinquante-neuf ans (1).

C'est ici le lieu de rappeler les dispositions les plus remarquables contenues dans le testament de René II, et surtout un paragraphe qui a fourni le sujet de plusieurs écrits polémiques. Parvenu au trône grâce au principe de la non-masculinité, le fils d'Yolande ne pouvait guère songer à introduire le principe contraire dans la constitution de notre patrie. Aussi avait-il dicté, le 28 juillet 1486, un testament dans lequel il déclarait que l'enfant, soit fils, soit fille, dont sa femme Philippe de Gueldres était enceinte serait héritier universel en toutes ses terres et seigneuries, notamment au duché de Lorraine. Mais plus tard, René essaya de faire prévaloir un principe tout opposé. Le duc, qui n'avait que des fils et n'était aucunement intéressé à maintenir l'ancien droit public, inséra dans le testament de 1506 les dispositions suivantes : « ..... Instituons nostre héritier lors « Anthoine nostre fils aisné esdicts nos Duchez de Lorraine et « de Bar, avec leurs appartenances, terres et seigneuries y « comprinses et enclavéez. Voulons et ordonnons qu'il y succède

(1) V. Chevrier, ibid., p. 38, 39 et 44-46.

« seul et pour le tout, sans que ses.... frères y puissent rien
« demander ni quereller, dérogeant quant à ce à tous droicts
« coustumes de pays faisans au contraire, esquels nos dictz
« deux Duchez entendons nommément y estre comprins le Mar-
« quisat de Pont et Comté de Vaudémont. Item, voulons et
« ordonnons que, si ledict Anthoine, nostre fils aisné, alloit de
« vie à trespas sans laisser hoirs masles de son corps procréez
« de léal mariage, en ce cas nostre fils Claude, et ses hoirs
« masles descendans de son corps en léal mariage, soient ses
« successeurs et héritiers... Item, si ledict Anthoine ou Claude
« décédoient sans hoirs masles procréez de leurs corps en léal
« mariage, en ce cas voulons que le plus aisné de nos aultres
« fils qui ne seront en ordre sacré ou profès en religion, et ses
« hoirs masles descendans de son corps en léal mariage, soient
« ses successeurs et héritiers en terres et seigneuries dessus-
« dictes ; et en deffault de luy et de ses hoirs, l'aultre de nos
« fils et ses hoirs masles naturels et légitimes ; et, en la manière
« que dessus, voulons nosdicts enfans et leurs hoirs masles
« succéder l'ung à l'aultre, en vertu et droict de substitution
« que nous faisons par ce présent nostre testament ; etc. (1) »

Ces dispositions ont paru tellement extraordinaires, que l'authenticité du testament a été mise en doute ; on a soutenu qu'il avait été fabriqué, ou du moins interpolé, par ceux qui avaient intérêt à établir le principe de la masculinité ; et il est certain qu'au commencement du XVII° siècle le Trésor des chartes de Lorraine ne renfermait plus l'original du testament, et que l'on eut beaucoup de peine à en découvrir une copie dans les archives de la Maison de Guise. Néanmoins, nous le regardons comme parfaitement authentique, dans son ensemble et dans ses moindres détails. Sans tenir compte, en effet, de la pièce que

(1) Le testament de 1506 est imprimé dans Calmet, *Hist.*, t. III, *Preuves*, col. ccclv-ccclx.

possédait la Maison de Guise, on voit ce testament rappelé, en 1540, dans un acte qui sera mentionné plus loin. Mais de ce que les dispositions faites par René II soient certaines, il ne s'ensuit nullement qu'elles fussent valables. La Lorraine n'était pas un de ces pays où la volonté du prince est toute puissante, et de même que le duc ne percevait aucun impôt sans le consentement des États, de même il ne pouvait faire aucune loi importante, et encore moins bouleverser le droit public et changer le mode de succession à la couronne, sans demander et obtenir l'assentiment des trois Ordres.

Plusieurs autres articles du testament de René avaient aussi une grande importance. Le duc ordonnait que, pour éviter les guerres et les malheurs innombrables qu'avait engendrés la rivalité de la Lorraine et du Barrois, les deux duchés ne seraient plus séparés, et il disposait que le prince Antoine son fils aîné en serait reconnu seul souverain. René attribuait à son second fils, Claude, tige de la Maison de Guise, les vastes domaines qu'il possédait en Normandie, en Picardie, dans la Flandre et dans le Hainaut. Il réglait que son troisième fils, Jean, qui était encore très-jeune et toutefois était déjà pourvu de l'évêché de Metz, n'aurait aucune part dans la succession, et se contenterait d'une rente de trois mille francs barrois payée par ses deux frères aînés, dans le cas où il se déciderait à quitter l'état ecclésiastique. Louis, quatrième fils de René, fut également destiné à l'Église ; il fut postulé pour l'évêché de Verdun, le résigna en 1522 et reçut le titre de comte de Vaudémont. Enfin, François, le cinquième, eut pour partage les domaines que son père avait acquis en Provence, et entre autres le comté de Lambesc. Le duc confirmait l'assignation de douaire qu'il avait faite à son épouse, y joignait même la baronnie de Joinville, avec les terres qui en dépendaient, prescrivait de maintenir dans leurs emplois et pensions les serviteurs de l'État et les officiers de la Maison ducale, et chargeait de l'exécution de son testament Philippe de

Gueldres, le prince Antoine, Warry de Dommartin, évêque de Verdun, Hugues des Hazards, qui venait d'être élu évêque de Toul, et Hardy Tillon, maître-d'hôtel. Il rappelait les différentes fondations religieuses faites par son épouse et par lui, et donnait les détails les plus précis sur les services religieux qu'il enjoignait de célébrer après sa mort, sur les aumônes que l'on devait distribuer aux pauvres, et sur le tombeau qu'il recommandait de lui élever. « Item, lit-on dans le testament, « élisons la sépulture de nostre corps en l'église de Monsieur « sainct François de Nancy, au costé droit de l'autel grand, vers « la muraille... ; et voulons que sur nostre corps soit faict un « monument de cuivre en forme platte, de haulteur seulement « qu'en soy engenouillant à l'encontre, l'on puisse tenir un « livre en main et reposer ses bras dessus, et sur ledict monu- « ment la pourtraiture insculpée de nostre imaige, avec une « épitaphe ausssi insculpée à l'environ. »

Le corps de René II fut exposé, pendant quatre ou cinq jours, dans la collégiale Saint-Maxe de Bar ; on le mit ensuite dans un cercueil de plomb et on prit le chemin de Nancy. Le cortége, en arrivant près de la ville de Toul, rencontra les clergés séculier et régulier, les magistrats et toute la bourgeoisie, qui reçurent le corps avec de grandes marques de respect et le déposèrent dans la cathédrale, où les chanoines célébrèrent les obsèques avec beaucoup de solennité (1). Le lendemain (16 décembre), les restes du prince furent transportés dans la capitale de la Lorraine, et on les inhuma, comme il l'avait ordonné, dans l'église des Cordeliers. Ses exécuteurs testamentaires firent placer du côté de l'épitre un sarcophage en bronze, conforme à la description que nous avons reproduite, et orné sur sa face antérieure de deux groupes d'anges soutenant des écussons aux armes du défunt ; mais ce tombeau parut trop

(1) V. Benoît, *Hist. de Toul*, p. 603 et 604.

simple, et, immédiatement au dessus, on pratiqua dans la muraille une arcade plus large que haute, dans laquelle on mit la statue de la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus, et une autre statue représentant le duc, vêtu d'un manteau garni d'hermine, les mains jointes, et à genoux devant un prie-Dieu armorié, sur lequel reposaient un livre et la couronne ducale. Les deux piédroits sont ornés de pilastres chargés d'arabesques dans le style de la Renaissance, et au sommet de l'arcade se trouve un écusson, surmonté d'un casque et offrant les armes pleines de Lorraine, telles qu'elles étoient au commencement du XVe siècle. Plus haut règne une galerie terminée par des pilastres, et renfermant une demi-douzaine de niches, dans lesquelles sont les statuettes de la Sainte Vierge, et l'ange Gabriel, de saint Nicolas patron de la Lorraine, de saint Jérôme, en costume de cardinal et accompagné d'un lion, de saint François d'Assise, et de l'archange saint Michel terrassant le dragon ; la galerie a pour couronnement une frise remplie par quatre groupes d'anges supportant les écussons de Hongrie, de Naples, de Jérusalem et d'Aragon ; l'image de Dieu le père, tenant le globe de la main gauche et bénissant de la droite, domine le monument, qui était couvert de la plus riche décoration polychrôme ; l'or, le cinabre et l'azur étaient distribués avec goût sur toute l'architecture, et les statues ainsi que les statuettes étaient peintes au naturel (1). On avait attaché au fond de l'arcade les écussons de Lorraine, de Bar et d'Anjou, et une table de marbre noir sur laquelle on lisait une épitaphe, composée de quarante vers français, que sa longueur nous empêche de reproduire (2).

(1) Toutes les peintures du tombeau ont subi une restauration de mauvais goût, le sarcophage en bronze a disparu, et de médiocres statues de la Sainte Vierge et de René II ont remplacé les anciennes statues brisées pendant la Révolution.

(2) Elle est imprimée, mais avec des fautes énormes, dans Calmet, ibid., col. dcxcv et dcxcvj ; Lionnois (*Hist. de Nancy*, t. I, p. 113 et 114) l'a donnée d'une manière moins inexacte, mais en omettant le neuvième vers.

Cette épitaphe fait un grand éloge du prince dont elle accompagne l'effigie, et l'éloge était juste; car René, sans être digne d'être toujours cité comme un modèle, était cependant un prince vraiment remarquable. A une époque où la corruption était commune, il sut conserver la pureté des mœurs; il ne laissa aucun bâtard, et l'on ne voit pas qu'il ait jamais eu de maitresses; ses sentiments religieux étaient purs et solides; vers la fin de sa vie sa piété devint encore plus vive et plus tendre, grâce à l'influence de Philippe de Gueldres, dont nous raconterons bientôt la retraite dans le monastère des Clarisses de Pont-à-Mousson. Nous n'avons à cet égard qu'un seul reproche à adresser à René; c'est au sujet d'un édit rendu le 15 juin 1484, et par lequel il était défendu de publier et mettre à exécution, sans le placet du souverain, « tous mandats, mandemens, brefs, bulles, « monitoires, censures, sentences, provisions, ni aultres quel- « conques expéditions apostolicques » (1). Les historiens lui ont imputé quelques actes d'une rigueur excessive, commis pendant les guerres qui remplirent la première moitié de son règne; mais la responsabilité d'une partie au moins de ces violences doit retomber sur les lieutenants du duc de Lorraine, qui était doux et humain. Gratien d'Aguerre lui demandait, un jour, s'il fallait incendier un village dont on s'était emparé: « Capitaine, lui répondit le Duc, quand maux voudras faire, « enquerre conseil de moy, et pas n'en feras ». Un Bourguignon, prisonnier à Nancy, vint trouver le prince et représenta que depuis vingt-quatre heures il manquait de pain. « Si tu n'en « eus pas hier, reprit René, c'est par ta faute; faloit m'en dire; « ains seroit la mienne si tu en manquois en avant »; et, non content de vider son escarcelle entre les mains de ce malhereux, il recommanda à ses officiers de ne plus oublier un homme qui

(1) Cette ordonnance est imprimée dans Rogéville, *Dictionn. des Ordonn.*, etc., t. I, p. 223-225.

avait passé un jour sans manger. Balthasar d'Haussonville, lisant au duc la vie de Titus par Suétone, arriva à l'endroit où il est rapporté que l'Empereur, se souvenant une fois, en se mettant à table, qu'il n'avait accordé aucune faveur pendant le cours de la journée, s'écria : « Amici, diem perdidi » ; « A Dieu grâces ! « Haussonville, dit alors René, n'en ai aucune perdu » (1).

On ne doit pas être étonné de le voir aimer les ouvrages des écrivains latins; il possédait une instruction assez rare alors chez les princes, et Thierriat fait même observer que les goûts littéraires de René II étaient un objet de dédain pour beaucoup de gentilshommes (2). On ajoute qu'il avait lu plus d'une fois la Bible entière, avec les écrits de quelques commentateurs ; qu'il savait plusieurs langues, et qu'il avait cultivé avec succès la philosophie et certaines branches de la théologie, sur laquelle il se plaisait à raisonner (3) ; mais son étude de prédilection était la géographie ; il fut contemporain des grandes découvertes qui ouvrirent aux Européens les Indes et le Nouveau monde, et il voulut contribuer lui-même au progrès de la science. Il fit préparer par une sorte d'académie qui s'était formée à Saint-Dié la publication d'une traduction latine de Ptolémée (4), qui ne parut, il est vrai qu'après la mort du prince (5), et il ordonna de graver, pour les placer dans ce livre, la carte hydrographique que l'on attribue à Christophe Colomb, et la première carte de Lorraine

(1) *Chron.* de Rémond Messein citée par Chevrier, ibid., p. 42 et 43.

(2) V. idem, ibid., p. 40.

(3) V. Le *Recueil ou croniques des hystoires des royaumes daustrasie*, par Champier, liv. 3, part. 2e. ch. 12.

(4) Cette traduction était due à Jacques Angelo de Florence, mais les académiciens de Saint-Dié la corrigèrent d'après un manuscrit du texte grec, que leur avait envoyé Jean-François Pic de la Mirandole.

(5) Elle fut imprimée à Strasbourg, en 1513, par Jean Schott.

que l'on eût encore dressée (1). Son goût pour la géographie était tellement connu, que le célèbre navigateur Améric Vespuce, qui avait fréquenté avec René l'école du grammairien Georges-Antoine Vespuce, dédia à son ancien condisciple la relation de ses voyages, dont une imprimerie récemment établie à Saint-Dié donna deux éditions dans le courant de l'année 1507 (2). Ces faits prouvent que le duc était un des souverains de son temps les plus portés à cultiver et à favoriser les sciences et les lettres, et nous verrons, dans un des chapitres suivants, que cet exemple et cette protection ne furent pas inutiles, et que la Lorraine compta, sous les règnes de René II et d'Antoine, quelques hommes distingués comme poètes, comme historiens et comme érudits.

(1) Du moins on n'en connaît pas de plus ancienne.

(2) M. Beaupré les a décrites avec beaucoup d'exactitude dans ses *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, et sur ses progrès jusqu'à la fin du XVIIe siècle*, p. 69-92. M. Alex. de Humboldt en parle aussi dans son *Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent, et des progrès de l'astronomie nautique aux XVe et XVIe siècles.*

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME TROISIÈME.

—

Nancy. — Imp. G. Crépin-Leblond.


BAT
Maxéville




Stanford University Libraries
3 6105 010 131 683

